WALLONIA

XVIII


WALLONIA 1893

WALLONIA

ARCHIVES WALLONNES

d'autrefois, de naguère et d'aujourd'hui

RECUEIL MENSUEL

FONDÉ PAR

O. COLSON, Jos. DEFRECHEUX & G. WILLAME

ET DIRIGÉ PAR

OSCAR COLSON.

XVIII

1910

LIÉGE

Bureaux : 12, rue Léon Mignon.

IMPRIMERIE H. VAILLANT-CARMANNE S. A.

PROGRAMME

Wallonia, revue mensuelle fondée en 1893 et qui paraît régulièrement depuis lors, est une publication à la fois historique, artistique et littéraire, strictement Wallonne.

Ses vues sont essentiellement patriotiques. Elle cherche, en exaltant les œuvres, en honorant les hommes de Wallonie, à donner à cette partie de la Belgique une meilleure conscience de son originalité, de sa valeur et de sa force. Elle combat la Lutte des races mais elle prône l'Emulation des Wallons et des Flamands dans l'étude de leur passé, l'estime de leur présent et l'espoir de leur commun avenir. Elle est d'avis que le patriotisme idéologique est dangereux, et que seul est légitime celui qui s'appuie sur un sentiment éclairé et bienveillant.

Elle condamne donc les exagérations flamingantes. Mais, avant tout, elle cherche à éclairer le Sentiment wallon par l'étude de ce qui, dans le présent et le passé de notre race, est de nature à mieux faire connaître, et donc mieux aimer, notre douce Wallonie, ses grands hommes et leurs grandes œuvres.

Sans s'abstraire de son pays politique, elle est *particulariste* en ce qu'elle favorise l'efflorescence des originalités provinciales, elle est *décentralisatrice* en faveur du réveil des anciennes capitales et centres, autrefois si riches en intellectualité.

Pour réaliser ce programme, elle fait appel aux hommes de science et aux artistes conscients de leur nationalité. Elle les unit dans un même effort désintéressé, en faveur de la Renaissance « ethnique » de la Wallonie, seule capable de doter à nouveau ce pays d'une vie propre et de le défendre contre les envahissements intellectuels contraires à son développement normal.

Wallonia est au reste absolument indépendante de toute politique, de toute philosophie particulière, de tout groupement organisé, de toute association quelconque.

Elle vit de ses propres ressources : œuvre spontanée et libre, elle attribue son succès au caractère général du Mouvement wallon qui s'affirme désormais dans toutes les classes de la Société, — et qu'elle entend servir, sans avoir la prétention de le diriger.

(Extrait d'une circulaire d'Avril 1901.)



Nanny Lambrecht. [1]

Nanny Lambrecht, que Mlle Maria Bischoff a, la première, fait connaître en Belgique, est un écrivain d'un talent tout à fait original, que nous recommandons à la sympathique admiration des Wallons, car elle connaît et aime notre race, qu'elle a célébrée dans une suite d'œuvres très remarquables.

Née à Kirchberg dans le Hunsrück, elle montra, dès son enfance, un vrai tempérament d'artiste. Forcée par la mort prématurée de son père d'assurer l'existence de sa famille, elle fit ses études d'institutrice et, pendant deux ans, enseigna à Malmédy. Là, elle perdit sa mère et se vit, pour des raisons de santé, obligée de renoncer à ses fonctions. Dès lors, elle se livra tout entière à la littérature, célébrant, chaque année, de nouveaux succès. Actuellement, elle vit à Aix-la-Chapelle avec une amie et prépare quelques livres, appelés, comme leurs aînés, à un grand retentissement.

Son premier ouvrage — « *Un drame dans la Fagne* » — a été couronné en 1904, au Jeux Floraux de Cologne et a paru, avec d'autres nouvelles, dans un volume intitulé *Was im Venn geschah*. Cette nouvelle a déjà été traduite en portugais et, avec la gracieuse autorisation de l'auteur, nous en donnons plus loin une version française. Les lecteurs verront combien elle intéresse les Wallons, non moins d'ailleurs que la plupart des autres écrits du même volume.

A notre point de vue encore, il faut mettre à part trois romans : « La maison du marais » (*Das Haus im Moor*, 1906); « la Dame aux statues » (*Die Statuendame, 1908*) et « le Pays de la nuit » (*Das Land der Nacht*).

---

(1) Voir Maria Bischoff : *Nanny Lambrecht. Notice bio-bibliographique.* Dans Rev. bibliog. belge, 1909, XCIII-XCV. — *Nanny Lambrecht und ihr Vennroman « Das Haus im Moor »* von Magda Menn de Lassaulx, Dusseldorf. Dans Dichterstimmen der Gegenwart, 1er octobre 1906, 9-13. — Karl Muth : *Nanny Lambrecht.* Dans Hochland, 1er octobre 1908, 96-100. — L'article du Dr Castelle. Dans Beilage zum Münsterschen Anzeiger, 1909, n° 3,

Dans le premier de ces romans, l'auteur nous montre la lutte d'un vieux wallon, propriétaire de tourbières, contre les progrès qu'apportent les Allemands. La *Dame aux statues* combine l'histoire intime d'un mariage avec celle de la germanisation de la Wallonie prussienne ; inutile de dire que le livre abonde en types intéressants. Quant au *Pays de la nuit*, c'est la dramatique aventure d'un houilleur de Courcelles, affilié à une société secrète et condamné par le sort à tuer le père de sa fiancée, qu'il épouse d'ailleurs.

Partout N. LAMBRECHT montre combien elle connaît l'âme wallonne et même notre langue. Elle nous peint en beau, montrant souvent le contraste que notre foncière douceur forme avec la violence de notre langage quand la colère nous fait parler. Peut-être cependant nous fait-elle un peu plus tragiques que nous ne le sommes en réalité, avec notre terre-à-terre trop plein de bon sens. Mais nous aurions mauvaise grâce à nous plaindre qu'on nous embellisse en nous idéalisant un peu.

S'il fallait passer en revue tous les écrits de l'auteur, articles, romans, drames — et il le faudrait pour l'apprécier à toute sa valeur — nous n'en finirions pas. Mettons cependant hors pair le roman de la *Pauvre pécheresse*. L'histoire se passe dans le Hunsrück et si l'auteur a beaucoup idéalisé, elle a cependant fidèlement observé ce qui se passait sous ses yeux. La dernière œuvre, un drame qui se joue dans une école normale, est poignante et donne aussi l'impression du vécu.

Le talent de l'auteur a été et est encore vivement discuté et, parfois, fort peu courtoisement : mais on ne discute que les maîtres.

La première raison de ces attaques, c'est sa technique même et sa langue. Elle a une forme à elle et narre souvent d'une façon abrupte : un mot lui suffit quand nous attendons au moins une phrase ; et l'inverse aussi se produit.

Dominant le riche trésor de la langue allemande, l'augmentant même à l'occasion, elle a des tours qui n'appartiennent qu'à elle. Aussi faut-il parfois faire effort pour la suivre et ce n'est pas mince affaire que de la traduire fidèlement.

Une autre raison, c'est que, dès son début, on proclama en Allemagne que Nanny LAMBRECHT était une Clara Viebig catholique. Mais c'était se méprendre : c'est une artiste sincère, sans plus. Aussi les partis qui ont voulu s'emparer d'elle ne pouvaient qu'éprouver des déceptions. Ainsi il paraîtrait que l'évêque de Fribourg a interdit *Pauvre pécheresse*. Dans ce roman figurent, il est vrai, deux prêtres : l'un, qui s'accommode peut-être un peu trop à la vie rustique ; l'autre, plus jeune, qui est animé d'un zèle ardent. Ils peuvent ne pas nous être toujours sympathiques ; mais, à coup sûr, ils nous semblent peints d'après nature et sont, en tout cas, parfaitement respectables. Ainsi le Dr Castelle, critique catholique, ne partage-t-il nullement ces susceptibilités, que nous avons peine à comprendre.

Une troisième raison, c'est que, comme toute artiste, N. LAMBRECHT observe la vie et abstrait des types d'individus qu'elle connaît. A ce jeu, elle doit ajouter, retrancher, modifier et dire ainsi plus et autre chose que la réalité. Et les individus, qui se croient visés, d'ameuter le voisinage. Aussi

l'auteur a-t-elle été mise au ban de Malmédy. Et pareille aventure arrivera à tout artiste courageux. MANN a longtemps été exilé de Lubeck pour en avoir trop bien peint la société et si l'on vient de l'y recevoir en triomphe, c'est que la gloire d'avoir produit un grand romancier a vaincu la rancune de petite ville des Lubeckois. Quant à STILGEBAUER, l'auteur du beau roman de *Götz Krafft*, nous croyons qu'il n'oserait pas encore se montrer à Francfort, dont il a peint quelques types d'une façon trop ressemblante.

Mais nous, qui sommes étrangers, ces commérages de petite ville doivent nous laisser froids et nous nous faisons un devoir de présenter à Nanny Lambrecht l'hommage de notre sincère gratitude, car, communiquant sa science et son amour, elle a fait connaître et aimer les Wallons en Allemagne.

VICTOR CHAUVIN.

Un drame dans la Fagne

NOUVELLE

par Nanny LAMBRECHT

Trad. de L. Jeanclair.

Des brumes blanches planent au-dessus des marécages.

L'air est étouffant et s'imprègne de senteurs vaseuses.

C'est le soir sur la fagne...

Il fait chaud et lourd dans l'étendue infinie des bruyères en fleurs.

Une teinte rougeâtre se joue sur le bleu mat des hauteurs qui semblent suspendues dans l'atmosphère lointaine.

Le tout se confond, le ciel et l'étendue déserte.

Le rouge a des miroitements d'or et le bleu et le vert.....

Le marais tout entier tremble, vibre et rêve sous les derniers rayons horizontaux qui flamboient.

L'ardeur brûlante embrase les flaques.

Là-dessous bouillonne et suinte le sol pâteux.

Des insectes luisants rampent sur la fange et grimpent le long des genêts jaunes et des joncs.

Silence sur la fagne, silence de mort...

Voici venir d'humides vagues d'air qui arrivent de la mer si lointaine et agitent les buissons des airelles fleuries et soufflent sur les vastes espaces de la brande. Dans les joncs, s'effare la vipère ; elle serpente au travers du fourré par dessus le sol caillou-

teux et les morceaux de tourbe et regagne son repaire chaud et bourbeux caché sous la bruyère.

Là où s'amoncelle un tas de morceaux de tourbe, au milieu de la lande en fleurs, une corneille s'envole en agitant violemment les ailes, au travers de l'étincellement du soleil, et une tête émerge la chevelure raide et jaunâtre, si embrouillée que les fleurs de bruyère s'y accrochent.

Cet homme qui a dormi, ou peut-être épié, se redresse sur ses coudes, puis sur ses larges mains osseuses, puis allonge sa maigre poitrine hors de la bruyère.

C'est Qwèrin Watlet.

Il lève sa tête mince aussi haut qu'il le peut, la tourne à droite, puis à gauche, comme tantôt la corneille qui cherchait des vers et n'apercevant rien, il mâchonne entre les dents un juron, et dit : « Diâle ! il viendra... »

Puis il se redresse tout à fait et se tient tout debout et tout raide, semblant presqu'aussi outragé par les intempéries que la petite tour de la chapelle voisine des Fischbach où, la nuit, il doit sonner la cloche d'alarme.

« Diâle », dit-il de nouveau, quoiqu'il ne soit pas wallon. Il n'a dit à personne d'où il venait ; d'ailleurs, pour remettre sur la bonne voie les gens en détresse dans la fagne déserte, on pouvait prendre quelqu'un sans lui demander de renseignements sur son compte.

Comme le marais qui semblait figé, tout semblait figé en lui : le regard acéré et le visage hâve — seul le cœur demeurait insondable comme la bourbe et nourrissait en soi une ardeur chaude, sourde et consumante. Son amour brûlait comme sa haine !

Tel était Qwèrin Watlet et c'est Madlène qui l'avait fait ce qu'il était.

Mais quelque chose le jette à bas, qui le terrasse comme l'éclair et le couche sous la bruyère.

Il est étendu maintenant et halète, et seule sa tête apparait jusqu'aux yeux, au-dessus de la surface fleurie ; mais ces yeux luisent dans l'étendue déserte comme deux yeux de tigre.

Un cahot, un cliquetis ébranlent le sol de la fagne, sur lequel son corps est étendu tout plat et ce lointain retentissement bat dans le sol comme un pouls puissant.

Un imperceptible point noir surgit dans la vibrante et lumineuse atmosphère.

Qwèrin Watlet sourit ; il est effrayant quand il sourit.

« Qui l' bon Diu m'wâde du t' ruvèye ! s'il vient à présent, et s'il sifflote distraitement, comme on le fait quand on est heureux — si tu es heureux, Andri Goffin, tu l'es aujourd'hui pour la dernière fois ! Il y a en moi quelque chose qui pourrait le tuer, celui qui serait heureux ! »

Puis il se tait ; on peut entendre sa bouche qui se referme et ses dents grincer.

Le point sombre dans le lointain, on le voit maintenant avancer. Un solide cheval ardennais s'ébroue par devant. C'est la charrette à tourbe d'Andri Goffin. Sur la planche, qui, des deux bouts, s'appuie aux bords de la carriole, contre l'ordinaire, on voit deux personnes assises — et les blanches vapeurs du brouillard voltigent autour d'elles et la corneille tournoie par dessus.

Andri frappe avec son fouet après elle et elle croasse, volète et disparaît dans le brouillard et les tourbillons multicolores de l'horizon.

Un rire clair la poursuit. Il n'y a que Madlène qui sache rire ainsi.

« O Andri Goffin ! si tu viens et que tu sois heureux !... »

Et Andri Goffin est heureux. En lui rien ne brûle, ni ne dévore — son bonheur, qui lui vient de Madlène, rayonne en lui, sur lui, comme une douce auréole.

Quand il quitte Xhoffraix, Madlène est déjà à la fin du village et l'attend, pour qu'il l'emmène le bout de chemin jusqu'au Moulin à tan où elle demeure. Le raide chapeau des paysannes d'Ardenne encadre comme une coiffe son frais visage ; sur la nuque retombe le voile de mousseline blanche. Cette mode wallonne n'est pas belle ; mais la jeune fille est vigoureuse, jolie et fraîche ; Andri Goffin, Qwèrin Watlet et d'autres prennent plaisir à elle.

Ces autres l'aiment comme elle les aime, à la danse, à la sortie de l'église, dans les prairies des bois et à la fontaine, où ils badinent et plaisantent.

Qwèrin Watlet, lui, aime comme un carnassier ; seul Andri Goffin sait aimer comme elle le désire, tranquillement, avec assurance, parfois d'une manière un peu hardie.

Et alors, il la taquine comme il le fait maintenant.

« O Âïe, Madlène, comme enfant tu avais bien peur de la fée du brouillard. Quand les brumes s'élevaient dans la fagne, tu te sauvais en disant « Louk vola, Andri, la chevelure de la dame du brouillard ».

— Je n'aime pas le brouillard, répond-elle ; et elle frissonne.

Celui qui se fourre là-dedans n'en sort plus et je pense, Andri, que tu n'aurais pas besoin de passer justement si tard dans la fagne.

— Taisse-tu donc, feïe, il ne peut rien m'arriver de plus grave près de toi que d'être pris dans les cheveux de la fée des brumes».

Il lui repousse le chapeau dans la nuque, avec lui les lourdes tresses et fourre la tête dedans.

Puis il la regarde en riant « Ayou ! »

— Lache-moi, Andri.

— Ris plutôt, Madlène, cela siéd mieux à ton visage.

— Je ne le peux pas. Lais-me è pây.

— Eh bien ! alors, chantons, Madlène, mais quelque chose de gai.

— Retournons en arrière, Andri.

— D'abord, chante.

— Non, d'abord rebroussons.

— Nous allons compter aux boutons, veux-tu ? « Àïe ? »

Maintenant force lui est de rire aussi — ce serait enfantinement joyeux si seulement l'obsession voulait s'apaiser en elle !

Il saisit le rang de boutons de sa taille et commence sérieusement « Âïe — nenni ! » (1).

Le cheval sent les brides plus lâches, rejette en l'air sa tête à longue crinière et souffle de la vapeur par les naseaux.

Anxieusement, Madlène saisit la bride et dans son hâtif mouvement, rencontre aussi la main d'Andri. Les doigts de la jeune fille glissent entre ceux d'André. Tous deux se sentent devenir rouges et brûlants et confus. Elle retient son souffle parce qu'elle pense qu'il pourrait entendre son cœur battre contre son petit corselet noir.

« Que chantons-nous ? » demande-t-elle oppressée ; elle retire sa main et détourne ses regards vers le marais.

Il ne trouve rien à répondre, mais un désir grandit en lui qui soulève sa large poitrine à la faire éclater.

Comme elle ne le regarde pas, comme il ne voit pas dans ses yeux la brûlante interrogation, sa timidité s'évanouit et, doucement, il entoure de son bras les épaules de Madlène.

Elle tressaille sous l'étreinte ; un charme semble les tenir en suspens. Si seulement il osait lui dire combien il l'aime !...

Mais le sentier change de direction.

---

(1) Procédé de devination : on passe d'un bouton à l'autre en répetant oui, non, — le dernier bouton détermine la décision à prendre.

Voici le chemin de Madlène et elle se lève vivement.

« Eh bien ! Andri, arrête ! »

Il la saisit par les hanches et se met à rire : « Je te tiens, Madlène ».

Mais elle pâlit et se dresse dans la carriole.

« Andri ! Binamé bon Diu ! J'ai vu un homme dans la bruyère ! »

« Pô vèy ? fait-il gaiement. Sans doute l'homme noir du marais, hein ? »

Il est debout auprès d'elle et l'apaise comme un enfant peureux.

« Ne t'inquiète pas, m' feïe, je serai rentré avant la tombée de la nuit. »

Il aide Madlène à enjamber le bord de la carriole jusqu'à ce qu'elle soit sur le timon.

Elle tient la main d'Andri et le regarde lònguement, craintivement, mais cependant avec un reflet clair et joyeux dans le regard, qui montre au jeune homme son désir — un profond et chaud désir.

Il est obligé de se pencher pour l'entendre, tant elle parle bas.

« Hier Qwèrin Watlet est descendu au moulin et — devines-tu ce qu'il voulait ? Il a montré au père un cahier avec lequel il a frappé trois fois sur la table : « Voilà, maître, a-t-il dit, de quoi a l'air un livret de caisse d'égargne. » Après avoir additionné tous ces nombres, le père s'est gratté derrière l'oreille en disant : « Sapristi ! » Et après, il a dit à la mère, mais si haut que je ne pouvais faire autrement que de l'entendre « : Quand on examine convenablement Qwèrin, on ne le trouve vraiment pas si laid. » C'est ainsi que pense le père et maintenant tu le sais, Andri — et le cœur me manque d'y songer. »

Elle voudrait retirer sa main. Mais il la tient si fort que cela lui fait mal ; de l'autre il tire la bride, et, avec un recul, le cheval s'arrête. Les veines gonflent les tempes d'Andri, la colère flambe dans ses yeux.

« Houte, Madlène, avant que Qwèrin Watlet ne vienne et ne fête ses noces au moulin ! — à présent je te le dis ! — avant cela nous périrons tous les deux » Elle tremble comme si l'arrêt de son destin était prononcé. Il s'en aperçoit, s'adoucit et lui sourit de nouveau. Une mouche encercle de son vol le visage de la jeune fille et s'affole dans les rubans pendants du chapeau.

« Lu mohe ! » crie-t-il, et il essaye de l'attrapper avec son bonnet, « lu mohe ! » Il veut secouer la sourde angoisse qui l'oppresse et être joyeux. Une gaieté sauvage le saisit.

« A présent, nous allons chanter « lu mohe », ayou Madlène ? »

Il fredonne la chanson populaire wallonne de la mouche qui se

laisse attraper par l'araignée. Souvent, comme, enfants, ils se sont blottis ensemble pour se renvoyer l'interminable refrain.

Ils l'entonnent cette fois encore tout d'une haleine. C'est joyeux comme au temps de leur enfance. Et Madlène, à l'aide d'Andri, escalade le timon et saute par terre.

Pauve mohe, qui n' tu sâvéve-tu !

chante-t-elle, et elle s'en va.

Lui s'en va aussi — et ils continuent à chanter.

Pauve mohe ! qui n' tu sâvéve-tu !
Wi-ce don ? Podrî les cabus...

Et le chant retentit loin dans la solitude de mort de la fagne·

Une dernière fois, Madlène s'est retournée : elle penche espiègelement la tête sur le côté et lance le refrain :

« Pauve mohe ! qui n' tu sâvéve-tu !... »

Puis elle prend le tournant du sentier...

Lui ne rit plus : à côté de la tête du cheval, un homme a surgi, qui répète avec un ricanement de mépris :

« Pauve mohe ! qui n' tu sâvéve-tu ! »

Puis il saisit par la bride le cheval qui s'arrête.

« Andri Goffin, nous avons à parler ensemble.

— Que te faut-il, Qwèrin Watlet?

— Ce qu'il me faut ? Grand Diu ! Je te tuerai si tu veux être heureux.

« Je le veux. Et bien, Qwèrin Watlet, *je le serai*. Vive l'amour ! »

Madlène entend un cinglant coup de fouet, un cri — ou mieux, un hurlement. Epouvantée, elle se retourne.

Dans un nuage de poussière, elle aperçoit le cheval ardennais, la crinière au vent — la carriole qui rebondit sur le sol inégal — par derrière, un homme qui court, un homme haletant, en démence.

Il se pend à la paroi, au risque de la vie et s'y entortille — et voilà qu'il surgit à côté d'Andri, allonge sa tête mince et lui ricane au visage — ce qu'il lui crie retentit comme un croassement de corneille au travers du marais. C'est toujours le même refrain :

« Pauve mohe ! qui n' tu sâvéve-tu ! »

Aucun muscle du visage d'Andri ne bouge ; il ne souffle mot. Le pied arcbouté contre le bord antérieur de la carriole, d'une main repoussant l'ennemi, de l'autre guidant le cheval haletant, il se dresse, pareil à l'un de ces conducteurs de l'antiquité comme on pourrait les voir au fronton du Panthéon.

D'un coup, il repousse son dangereux adversaire, et frappe le cheval, de sorte que ses sabots, en un sourd trépignement, retentissent sur le sol marécageux et que ses flancs qui fument rebondissent contre le timon de la voiture. Cliquetis de harnais. Grincement de roues. Les planches de la carriole sautent hors des jointures. Quelque chose tourbillonne derrière la charrette dans sa fuite bruyante : les cheveux au vent, les vêtements qui volent.

Sifflant, l'haleine des hommes en lutte, sort de leur poitrine. Le cheval ardennais se cabre et une écume rougeâtre lui tombe par flocons de la bouche.

La jeune fille gémit, prie, sanglote... et plus épaisses les brumes descendent.

Le soir tombe, en silence.

Les pieds de Madlène effleurent à peine le sol, elle suffoque tant le cœur lui bat. Enfin, elle a atteint l'équipage et court à côté du cheval.

Dans une lutte muette s'enlacent les hommes ; de tous leurs muscles, ils s'étreignent comme liés par des cordes de fer. Poitrine contre poitrine, leur haleine gémissante, sifflante, éclabousse leur visage. Leurs yeux s'agrandissent et des regards sombres brillent au fond comme ceux d'un homme dans l'angoisse de la mort. Madlène se cramponne à la limonière et se laisse traîner. Elle accroche le cheval par la crinière et crie : « Hü Yoh ! Yäck, hue ! hop là Yäck, Yäck ! » Voilà qu'elle saute de côté, avec un cri de douleur. La mêche aigüe du fouet lui a passé sur le bras nu et brûle comme une ligne de feu. Le regard d'Andri la cherche suppliant, conjurant, et alors elle comprend pourquoi il a dirigé le coup de fouet vers elle.

Le cheval fait un saut vigoureux sur le côté et s'élance follement dans le marais, dans le brouillard, dans la fange...

Elle se jette vers le sol de la fagne et s'accroche les mains dans la bruyère humide.

« Sainte Bâbe, aidez-moi, aidez-le », gémit-elle. Et elle ne pense qu'à lui et à elle et au ciel qui *doit* aider.

Les sabots du cheval rebondissent plus sourdement sur le sol mouvant — ils sont au milieu du marécage. Un cliquetis et un hennissement strident. Les corneilles croassent. Le cheval fume, la fange fume. Tintements, trépignements, gémissements, roulements, reniflements.... puis un choc !... — contre la souche d'un bouleau pleureur la roue rebondit — elle craque, grince, vole en éclats... Dans la vapeur du brouillard disparaissent cheval et charrette et l'ennemi avec l'ennemi. De ses sabots puissants, le

cheval ardennais frappe furieusement le sol spongieux et s'enfonce.

Qwèrin Watlet vole au dehors et donne sans connaissance contre les débris. Par dessus le timon de la charrette et par dessus le cheval, Andri vole dans le marais !...

Alors le silence tombe et les brumes blanches voltigent au-dessus du bourbier.

A côté d'Andri Goffin, les sabots du cheval piétinent et l'enfoncent plus profondément dans le chaud limon. Le cheval lui secoue sa crinière dans la figure et souffle sur lui son haleine oppressée.

« Paix Yäck », râle-t-il, et il caresse l'animal. Le cheval lui fait de grands yeux intelligents, fidèles et obéissants et s'enlise plus profond — avec lui. A présent, Andri, appuyé sur le cou vigoureux de la bête, essaye de se redresser, mais chaque mouvement l'engloutit plus sûrement.

Alors il se tient immobile et il attend..... Qu'attend-il donc ? la mort ?...

Oui, la mort et puis l'arrivée de Madlène avant que le limon le dévore. Il ferme les yeux — des images confuses miroitent en lui — un tourbillon de couleur l'encercle — et le limon lui écrase chaudement et lourdement le cœur. — Un cri de douleur l'éveille et c'est Elle qui est là devant lui. Tout contre lui, sur le dos du cheval.

« Arrière ! râle-t-il, tu es dans ta tombe ! » Il élève, conjurant, les mains vers elle.

Elle, cependant, de ses bras vigoureux le saisit et essaye d'arracher au marais meurtrier la proie si chère, si aimée.

« Tiens-toi à moi, Andri ! lui crie-t-elle, Yäck nous portera tous les deux. Si même il doit alors disparaître... »

Il lui fait signe de la tête et attire à lui le cou du cheval ; de l'autre bras, il se cramponne à Madlène et Yäck demeure immobile avec un long regard fidèle, intelligent et soumis.

— Peut-être l'instinct lui dit-il ce que ces pauvres humains en détresse ne reconnaîtront qu'après un long effort : que tout est en vain, le marais ne rend pas sa proie.

Entretemps, le puissant poitrail du cheval est complètement englouti. Seule, la tête se tend encore, raide et fixe par dessus la surface bourbeuse. Déjà les pieds de Madlène descendent dans le limon.

« Arrière ! supplie-t-il — tu dois vivre — Arveie vihe !... »

Alors elle sourit paisiblement et se penche vers lui et murmure avec une telle béatitude qu'on la croirait au jour des noces :

« Trop tard, Andri ! mu vi, la fange me tient déjà — et toi — toi tu me tiens et tu tiens ta parole. Sinon, Qwèrin viendra et fêtera la noce au moulin et c'est pour cela que nous devons mourir ensemble — mourir ! Tu entends, Andri ? Je ne puis plus reculer. Emmène ta fiancée avec toi. Oh ! mi binamé ! »

Il ouvre les yeux, fait signe qu'il consent et sourit, transfiguré, puis étend les bras vers elle et l'entraîne avec lui dans la mort et la destruction. Leurs visages s'inclinent l'un vers l'autre — il embrasse à les rougir ses lèvres blanches... Ainsi ils sont bien ensemble doucement, chaudement, amoureusement et, unis, ils descendent là-bas, où il fait sombre, insondable, suffocant et vaseux...

Les lèvres d'Andri remuent et elle écoute : « Dieu soit clément — à nos pauvres âmes. »

Alors elle se redresse une dernière fois — une soif de vivre s'éveille tumultueusement en elle... La vie !... la vie !... ô la vie si délicieuse ! ô l'amour !... Mais, impitoyable, la bourbe la contraint en arrière — un souffle lui monte aux lèvres : « Amen... »

A côté des débris de la carriole, un homme se meut. Les membres raides, la tête lourde, il se lève et regarde vaguement autour de lui.

A ses côtés, les éclats de la charrette — devant lui le marais — et, au milieu, Dieu du ciel ! quelle horrible image la lune éclaire-t-elle là ?

Deux visages figés au-dessus du marécage, tournant vers lui leurs yeux vitreux — à côté, la moitié d'une tête de cheval et puis encore, une main de femme dressée contre le ciel, comme pour le serment, comme pour l'accusation. Il s'enfuit — il court comme un fou : par derrière, les âmes des victimes lui donnent la chasse.....

Sur les carreaux de pierre de la chapelle, il demeure étendu des journées durant ; pendant la nuit, il se suspend comme un insensé à la corde de la cloche et sonne, sonne — oh ! que n'est-ce son propre glas qu'il sonne ainsi !

Ce que les gens de la vallée se contaient du sonneur ?

Il paraîtrait que, jour après jour, il est assis entre deux croix de bois et regarde fixement le marais.

Trente-quatre malheureux ont été sauvés par lui au cours des années.

Mais il en est deux qui manqueront toujours à son repos...



Les Pourquoi [1]

1

Pourquoi Février n'a que vingt-huit jours

1. Conte d'Entre-Sambre-et-Meuse

Tout au commencement du monde, quand Février était encore garçon, il était un enragé joueur de cartes. On n'a jamais vu un joueur pareil !

Mais il perdait toujours, et l'on avait beau le remontrer, il ne se corrigeait point.

Un jour qu'il ne lui restait plus qu'un escalin, il engagea une dernière partie avec ses deux voisins, Janvier et Mars.

Comme Février perdit encore, il demanda sa revanche, et n'ayant plus d'argent, il joua un jour à Janvier et un jour à Mars.

C'est encore Février qui perdit la partie.

Et voilà pourquoi Janvier et Mars ont trente-et-un jours, pendant que Février n'en a que vingt-huit.

De temps en temps, on lui en donne un pour qu'il ne s'attriste pas trop.

Conté en wallon par JEAN FLANEUR
(LOUIS LOISEAU) dans *li Marmite*,
n° du 16 février 1896.

2. Conte hesbignon

Dans son jeune temps, Février était très amoureux. Pendant qu'il s'amusait, ses deux voisins Janvier et Mars lui volèrent chacun un jour.

---

(1) Voir des séries de « Pourquoi » dans nos tomes I, II, III, IV et VI.

Quand il revint, il entra dans une grande colère.

Il constata de plus que Janvier avait rempli d'eau tout ce qui lui restait.

« C'est égal, dit-il : d'un pet j'enverrai tout cela chez Mars. »

Et c'est pourquoi, au grand dépit de Janvier, le petit Février vente chaque fois tant qu'il peut, et Mars est toujours fort mouillé.

Recueilli à Hermée, de la bouche
de Jeannette C..., couturière.

II

Pourquoi les hommes ont de la barbe

Tout le monde sait que Dieu a créé le monde en six jours, et que le sixième, il a fait l'homme. De ce temps là, Saint Pierre était encore pour longtemps dans les fosses [1], et c'était l'archange Saint Michel qui était le bras droit du bon Dieu et qui allait partout avec lui [2].

Donc, le sixième jour, ils descendirent sur la terre et, avec beaucoup de soin, ils firent un bel homme avec de la boue ; sitôt fini, ils le mirent sécher au soleil ; et les voilà retournés chez eux, en attendant qu'il soit sec.

Un peu après, passe un singe, qui s'arrête tout étonné en apercevant l'homme étendu sur l'herbe.

— Diable ! dit-il, voilà un singe beaucoup plus grand que moi !

Et, peureux, il commence par tourner tout autour, sans oser trop s'en approcher. Voyant que l'homme ne bougeait point, il s'enhardit et bientôt il en arrive à lui faire des grimaces.

L'autre ne bougeait pas toujours ; le singe devient plus hardi, si bien qu'à la fin, il arrive tout auprès et se rassure tout à fait en voyant que l'homme ne vivait point.

Comme tous les poltrons, le singe a voulu se venger d'avoir eu peur, et il a osé s'asseoir juste sur la figure de l'homme, où il a fini par s'endormir.

---

(1) Au pays de Namur et de Charleroi, on dit aux enfants qui s'inquiètent de leur naissance, qu'on les a trouvés dans les houillères, en wallon, « dans les fosses ».

(2) Il y a tout un cycle de contes donnant les aventures de Dieu et saint Pierre sur terre. Voyez les Tables.

Une heure après, le bon Dieu et Saint Michel sont revenus pour donner la vie à l'homme et ils ont chassé le singe.

L'animal s'est enfui.

Seulement, l'homme de terre avait séché, et les poils du singe sont restés collés sur le visage de l'homme.

Voilà pourquoi, depuis lors, les hommes ont de la barbe au menton, et les singes ont le derrière pelé !

Résumé de *Li Marmite,* de Namur, nº du 8-5-04, reproduit dans *Aurmonaque del Marmite*, 1905, p. 77. Variante de Charleroi dans *l'Tonnia d'Charlerwet*, nº du 29-8-08.

O. COLSON.





Marîye èt Janquèt.

Conte populaire.

C'esteû 'ne fèy Marîye èt Janquèt.

Vola qu' leû papa les èvôye è bwès qwèri dès fahènes po fé dè feû.

Èt vo-les-la èvôye fwêrt lon, fwêrt lon. Ça fait qu' is alèt on pô trop lon, si bin qu' is s' pièrdèt.

Tot d'on côp, li p'tit Janquèt tome nâhi, si nâhi qu'i n' poléve pus pwèrter s' fahène.

Adon, po l'aidî, li p'tite Marîye lès pwète eune a eune so ou p'tit boquèt, èt puis co 'ne fèy totes lès deûs' eune a eune so on p'tit boquèt... èt todis èvôye ainsi.

Mins, is èstît todis pièrdou, èt is n' ritrovît pus l' pîd-pasê po nnè raler.

Ça fait qu' Marîye dit-st-a Janquèt :

— « Janquèt, Janquèt, gripez on pô so l'âbe èt s' louquîz s' vos n' veûrez nole mohone. »

TRADUCTION

C'était une fois Marie et Jeannot.

Voilà que leur papa les envoie au bois chercher des fagots pour faire du feu.

Et les voilà partis fort loin, fort loin. Ça fait qu'ils vont un peu trop loin, si bien qu'ils s'égarent.

Tout à coup, le petit Jeannot devient fatigué, si fatigué qu'il ne pouvait plus porter son fagot.

Alors, pour l'aider, la petite Marie les porte un à un sur un petit bout de chemin, et puis encore tous les deux un à un sur un petit bout... et toujours ainsi.

Mais ils étaient toujours égarés. et ils ne retrouvaient plus le sentier pour revenir.

Ça fait que Marie dit à Jeannot :

— « Jeannot, Jeannot, grimpez un peu sur l'arbre et regardez si vous ne voyez pas de maison. »

Janquèt s' mèt' a griper, a griper, et puis a louquî, a louquî avou s'main d'zeûs ses oûys.

— « O nèni, alez, soûr : bé sûr, nos fårèt co roter pus lon. »

Èt is rotèt, is rotèt co, bècôp, bêcôp pus lon.

Èt tot d'on côp, is vèyèt 'ne bèle grande mohone : li teût esteût coviêrt di coûque, èt les meûrs, d'on costé c'èsteût dè souque, èt d' l'aute, c'èsteût dè chôcolåt.

Vola Janquèt al copète èt qui s' tape a cavaye so li serène dè teût. Et puis i s' mèt' a djèter dèl coûque a s' soûr, dismètant qu' Marîye lî hène dès boquèts d' souque ou d' chôcolåt.

Mins vo-re-chal li vîle macrale, qui c'èsteût da souque li bèle mohone.

« Ah ! *je vous ai ! je vous ai ! !* »

Adon, elle rèssère Janquet d' vins 'ne gayoûle. Èt li p'tite Marîye, i faléve qu'ille alahe qwèri d' l'èwe å pus' èt qu'ile fahe totes les comissions.

On djoû qu'ons aveût lèyî les ouh's å lådje, Janquèt prind l'îdèye di s'porminer tot avå l' mohone.

Vos-le-la v'nou è l' cåve la wi-ce qui l' vîle macrale comptéve ses sans', avou s'cou so 'ne tièsse di mwêrt è l' plèce di passète.

I aveût tant des pèces et tant des pèces qu'on 'nn' åreût bé rimpli tote l'èglise.

— « Hîye ! totes les pèces qui vola ! » di-st-i Janquèt.

Jeannot se met à grimper, à grimper, puis à regarder, à regarder, avec sa main au-dessus des yeux.

— « Oh non, allez, sœur : bien sûr, il nous faudra encore marcher plus loin. »

Et ils marchent, ils marchent encore, beaucoup, beaucoup plus loin.

Et tout à coup, ils voient une belle grande maison : le toit était couvert de pain d'épices, et les murs, d'un côté c'était du sucre, et de l'autre du chocolat.

Voilà Jeannot au-dessus et qui se lance à cheval sur l'échine du toit. Et puis il se met à jeter du pain d'épices à sa sœur, pendant que Marie lui lance des morceaux de sucre ou de chocolat.

Mais voici la vieille sorcière, *que* c'était à elle la belle maison :

— « Ah ! je vous ai ! je vous ai !! »

Alors, elle enferme Jeannot dans une cage. Et la petite Marie, il fallait qu'elle aille chercher l'eau au puits et qu'elle fasse toutes les courses.

Un jour qu'on avait laissé les portes ouvertes, Jeannot eut l'idée de se promener par toute la maison.

Le voilà venu dans la cave, où la vieille sorcière comptait son argent, le derrière sur une tête de mort en guise de tabouret.

— « Ha ! que de pièces ! » dit Jeannot.

Li vîle macrale ètind çoula, èle broque dessus et èle vis l'apogne d'ine fwète main.

Adon ile mèt' li grand tchaudron sol feû, avou d' l'êwe divins po cûre Janquèt po l' magnî po dîner.

Ile si mèt' a posse, qu'ile toûrnéve èt qu'ile toûrnève è l'êwe avou les palurons d' l'ècnèye po fé boûre l'êwe come qu'i få.

Mins li p'tite Marîye, qwand èle vèya çoula, èle ni d'ha règne : ille ariva pate a pate po podri, et ile dina-st-on fameûs côp di s'pale.

Et vola l' vîle macrale : plouf ! di-st-èle, vola qu'èle tome divins !

Adon puis, Janquèt mèt' li grand covièque, èt is s'achîhet d'sus tos les deûs, po-z-esse pus sûrs.

Èt qwand l' macrale fourit cûte a crahês, on l'ètèra èl wêde èt on rimpliha l' trau avou des ronhisses.

Èt ci fourit por zèls li bèle mohone èt totes les sans'.

Alît qwèri leû mame èt leû papa d'vins 'ne carotche d'ôr, èt is magnit turtos al coûque tote leû vèye houte.

Èl v'la l' fåve foû !
Cak' sol soû :
Vos magn'rez l'hågne èt mi l'oû !

La vieille sorcière entend cela, elle saute dessus et elle vous l'empoigne d'une forte main.

Alors, elle met le grand chaudron sur le feu, avec de l'eau dedans, pour cuire Jeannot pour le manger pour dîner.

Elle se met au poste : elle tournait, elle tournait dans l'eau les branches des pincettes pour faire bouillir l'eau convenablement.

Mais la petite Marie, quand elle vit cela, elle ne dit rien. Elle arriva à pas de loup par derrière, et elle donna un fameux coup d'épaule.

Et voilà la vieille sorcière : *plouf !* dit-elle, voilà qu'elle tombe dedans !

Alors, Jeannot met le grand couvercle, et ils s'asseyent dessus tous les deux, pour être plus sûrs.

Et quand la sorcière fut cuite en cendres, on l'enterra dans la prairie et on remplit le trou avec des ronces.

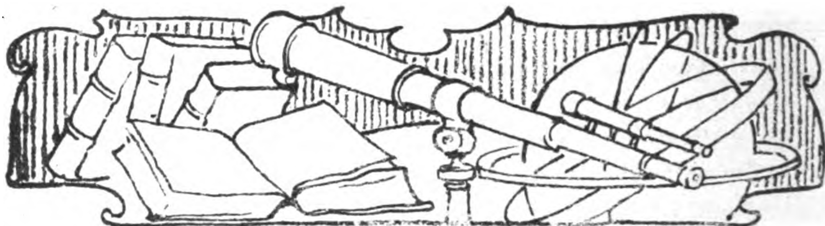
Et ce fut pour eux la belle maison et tout l'argent.

Ils allèrent chercher leur maman et leur papa dans un carosse d'or, et ils mangèrent tous du pain d'épices durant toute leur vie.

— Et voilà la fable finie ! Pan ! sur le seuil : Vous avez l'écale et moi l'œuf !

Conté en 1888, à Vottem, par la petite Didine Jeanfils, écolière, qui tenait le conte de sa grand'mère.

Un autre conteur (Jean Wilmotte, 10 ans, 7 oct. 1892) donnait cette variante : Jeanquet fut enfermé dans une cage, dans un coin sombre de la cave, pour s'y engraisser jusqu'à ce que fût à point son petit doigt dont la sorcière voulait faire son régal ; chaque jour il devait passer le doigt entre les barreaux pour que la vieille pût le mordiller et savoir s'il n'était pas encore bien gras. Sur le conseil de Marie, Jeanquet introduisit le doigt dans un fétu pour l'empêcher de grossir ; mais un jour, il oublia de tirer le fétu, la vieille s'en saisit et l'écrasa sous son talon. Furieuse, elle décida de croquer Jeanquet tout entier. Finale comme ci-dessus. O. Colson.



Documents et Notices.

Sommaire historial de Liége, 1631-1650

Tel est le titre d'un manuscrit acheté par la Bibliothèque communale de Verviers à la vente Renier, en 1907.

Ce manuscrit est l'original de celui de la Bibliothèque de l'Université de Liége, catalogué sous le nº 805 — Histoire du Pays de Liége (depuis 1538 jusqu'à 1668).

Il comportait deux volumes, ainsi qu'il appert de l'avertissement suivant :

Chers Lecteurs Le premier volume des Evesques de Tongres, Maestricht et Liege naijant esté suffisant de papier pour y coucher par escrit ce qu'il restoit et s'est passé depuis Levesque Marka jusques à présent Jaij esté constraint de commencer ce second volume pour ne laisser en arrière ce qui s'est passé de nre temps pour seruir de memoire a nos successeurs et se pouront peult estre estonner et feront scrupul de croire tout ce qu'ils trouueront icij mentionné principalement durant le regne de Ferdinand et Maximilien henrij de Bauier bien que jen ay esté tesmoing oculaire d'Vne bonne partie et que le reste a esté tiré des Ymprimés et reces du Conseil, mesme du tesmoignage de gens digne de foij.
Icij lecteurs ne veuilles pas mesprendre sij Vous ij voijes, ce que n avez enuie ce que Jaij faict, ie Laij faict pour apprendre à éuiter ce qui nest que malice.

Ce texte comprend quelques ratures et corrections qui sont de la même écriture que le reste, d'une écriture régulière, droite, bien alignée.

Le manuscrit de Verviers n'est donc que la seconde partie de l'œuvre de l'auteur ; il contient les évènements contemporains, de 1631 à 1650 (28 mars) ; malheureusement, la fin manque. Le manuscrit 805 de Liége va jusqu'en 1668, mais il manque le commen-

cement « le premier volume des Evesques de Tongres, Maestricht et Liége ». Le copiste aura jugé inutile de reprendre les faits antérieurs à 1538, dont le récit n'était, sans doute, qu'une copie de Jean des Preis.

Le manuscrit de Verviers comporte 249 feuillets d'une écriture serrée, de format petit in-folio (comme celui des Actes de justice). Au verso du feuillet 98, se trouve un dessin à la plume, colorié à l'aquarelle, représentant La Ruelle sur son lit de mort. Le papier porte, en filigrane, un petit trèfle irrégulier, ou une croix de Malte, assez peu distincte.

Un des feuillets de garde porte une inscription que je lis de la façon suivante : Domalius ; cette inscription est surchargée de traits qui ressemblent à des lettres majuscules N, V, B, L, entremêlés de hachures verticales.

Sur le même feuillet, d'une écriture différente du texte (fin du 18e ou commencement du 19e siècle), on lit :

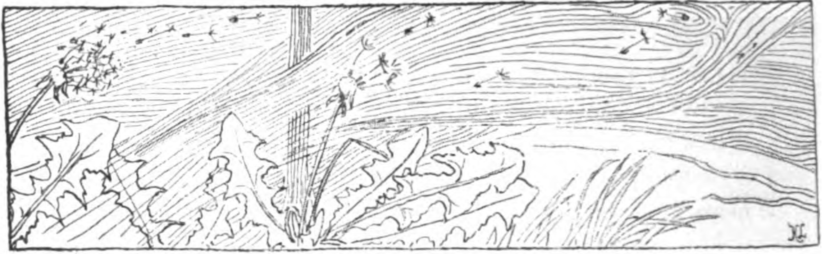
Manuscrit rare curieux et intéressant concernant l'histoire du Bourgmestre Laruelle, son assassinat par le comte de Warfuzée, lettres, correspondances et particularités relatif à cet assassinat.
faits et circonstances interessante aux vies privées des bourgmestres Beekman, Massillon, etc., ainsi qu'aux révolutions arrivées sous le Regne de Maximilien-Henri, ses prédécesseurs et successeurs.
Histoire des Chiroux et des Grignoux.

Ce précieux manuscrit a appartenu à M. Jules Mathieu, jadis bibliothécaire de la ville de Verviers ; sur le second feuillet de garde, il a écrit au crayon : « Chronique ou Annale liégeoise

La couverture était en mauvais état. Pour la renforcer, on a collé, à l'intérieur, une patente de *faiseur de casquettes*, datée de 1834, au nom de *Grandjé Marie, demeurant à Verviers*.

Quel est le nom de l'auteur du Sommaire historial de Liége ? Je n'ai pu le découvrir. Dans le texte, on trouve des mentions qui font de lui un bourgeois demeurant sur le Pont-d'Ile. Un autre passage (page 240 de la copie de Liége) raconte que « l'an 1616, au mois de juin, fut créé à Rome, par le pape, le premier abbé des Ecoliers, nommez Winant Lathomy, auquel succéda notre cousin Paul Werteau » ; mais je n'ai pu rencontrer de traces de ce Paul Werteau.

H. ANGENOT.
Bibliothécaire de la Ville de Verviers.



Intermédiaire wallon

.... Quant à *n'avoir pas le droit d'ignorer* certaines choses, c'est une proposition à laquelle je ne me rallierai que lorsque la perfection absolue sera de ce monde. L'INTERMÉDIAIRE a pour devise : *il se faut entr'aider* ; s'il la remplaçait par celle-ci : *on n'a pas le droit d'ignorer*, il n'aurait plus qu'à disparaître.

(L'INTERMÉDIAIRE DES CHERCHEURS ET CURIEUX, LVII (30 décembre 1908), col. 989.

Questions

Nous rappelons à nos lecteurs les questions qui ont été posées précédement. Il est de la nature des recherches historiques, que leur documentation peut toujours s'augmenter, se compléter ou se préciser. Sauf des cas exceptionnels, les enquêtes de notre **Intermédiaire** *doivent donc être considérées comme permanentes.*

L'accent du nouveau Roi. — Dans son n° du soir, 23 décembre dernier, le journal *La Meuse* rendant compte de la cérémonie de la prestation de serment du nouveau Roi des Belges, dit que S. M. Albert Ier prononça la formule constitutionnelle « avec les intonations un peu wallonnes qu'on lui connaît ».

D'autre part, l'*Indépendance Belge*, du même jour, dit que la Roi a prononcé son discours « de la même voix claire et ferme [que pour le serment], mais avec un léger accent flamand ».

Qu'est-ce à dire ? Le Roi des Belges a-t-il prononcé à la wallonne la correcte mais essentielle formule, et à la flamande la partie la plus longue et la plus personnelle de ses paroles ?

Ou bien faut-il croire qu'il s'agit de cet accent indéfinissable également familier aux simples mortels, simplement dû à l'émotion inséparable d'un premier début ? Et que cet accent-là, les reporters l'ont interprété de bonne foi suivant leur petit sentiment personnel ?

L'énigme n'est pas cruelle.... Mais qui la résoudra ?

LÉGIA.

Masson, avocat nivellois de la fin du XVIIIe siècle. — On lit dans l'*Histoire d'une Grande Dame au XVIIIe siècle : La Princesse Hélène de Ligne,* par Lucien PEREZ (Paris, Calmann-Lévy, 1887), 2e éd., 1er vol., p. 417.

« Le prince de Ligne, 1791, rentre officiellement à Mons en qualité de grand bailli du Hainaut, accompagné par le prince Charles. Un superbe banquet suivi d'un concert et d'un bal, au grand salon de l'hôtel-de-ville, leur fut offert par les Etats du Hainaut.

« Plusieurs pièces de vers furent présentées au prince de Ligne par les étudiants du collège d'Houdain et par des particuliers.

« Cependant, il y eut une note discordante de ce concert d'éloges ; un certain avocat de Nivelles, nommé Masson, publia un libelle à cette occasion : « Parmi plusieurs traits que j'ai oubliés, écrit le prince, il disait qu'à mon entrée de gouverneur du Hainaut, j'avais l'air d'un vieux sultan, etc. ».

Où est ce libelle ?

Qui était Masson ? Georges WILLAME.

« Voici l'alouette qui chante », chanson à retrouver. — Le genre des « aubes » est très rare dans nos chansons populaires. Le fragment suivant est d'autant plus précieux. C'était le couplet favori d'un nommé *Librit* (Libert) ouvrier agricole du temps de mon enfance, qui, chaque samedi, jour de paie, le répétait à satiété dans son ivresse, sans que personne lui ait jamais entendu dire la suite.

Quelqu'un connait-il cette chanson et peut-il nous la compléter ?

Voi- ci l'a - lou - ette qui chan - te, Qui nous an-

nonce le point du jour. Elle vient re - dire en son charmant lan-

ga - ge : Belle ah ! levez - vous Ah ! levez - vous car il est jour.

Voici l'alouette qui chante,
Qui nous annonce le point du jour.
Elle vient redire
En son charmant langage :
Belle, ah ! levez-vous
Ah ! levez-vous, car il est jour.

O. C.

Embrasser trois fois. — Dans un récent n° de la *Revue des Traditions populaires* (t. XXIV, 1909, p. 448), un correspondant belge publie cette note :

« J'ai vu dernièrement deux dames, l'une wallonne, l'autre flamande, s'embrasser en se quittant. La dernière s'écria alors : « Mais vous m'embrassez trois fois, vous êtes bien une Wallonne ! »

Cette appréciation est-elle traditionnelle ? Existe-t-il chez les Flamandes (ou chez les Flamands...) cette idée que les Wallonnes aiment à donner des baisers répétés ?

FURET.

Réponses

Wallonie (XVII, 20, 65, 172, 206). — A-t-on remarqué que le mot de *Wallonie* a été prononcé par Albert Ier dans son discours d'avènement ? Le nouveau roi a manifesté la certitude que « le peuple belge maintiendra » le patrimoine sacré fait du labeur de tant de générations et qu'il pour- » suivra sa marche vers les conquêtes pacifiques du travail et de la science, » tandis que les artistes et les écrivains de Flandre et de Wallonie » suivront le chemin de leurs chef-d'œuvres ».

Ainsi le mot de *Wallonie* a reçu, dans des circonstances inoubliables, la consécration politique qui lui manquait encore.

Néanmoins, le mot n'est pas français : c'est un coup de force que de le consacrer ainsi. Ne devons-nous pas nous attendre à ce qu'en quelque coin des Flandres, on vienne traiter, pour ce fait, le jeune roi d'autocrate ? Ce jour-là, les Wallons ne pourront guère le défendre, puisqu'ici même il fut montré que le mot de Wallonie ne date, suivant toute apparence, que de cinquante ans environ !

Circonstance aggravante : la Wallonie, au début, c'était le pays liégeois. C'est, je pense, notre revue qui a étendu le sens de ce mot à toute la Belgique de langue française.

Il semble donc y avoir un petit triomphe pour *Wallonia* dans la patriotique parole d'Albert Ier. Mais le roi lit-il cette revue ?

LÉGIA.

Notre spirituelle correspondante nous permettra de rappeler que *Wallonia*, en prenant ce titre pour un organe s'intéressant à toute la Belgique de langue française, s'est inspirée du sens traditionnel du nom Wallon.

Certes, le mot de Wallonie n'est pas dans le Dictionnaire de l'Académie. Mais le prestige de l'Académie a bien décru... Et puis le mot est belge : il l'est d'autant plus que la Chambre et le Sénat l'ont entendu prononcer et lui avaient, en quelque sorte, donné un commencement de consécration officielle. Le Roi, en l'employant, n'a donc pas fait acte de révolutionnaire ou d'autocrate, mais simplement de patriote, restant parfaitement, comme on voit, dans le rôle d'un monarque à qui la Constitution

confie le soin de sanctionner les actes légitimes et nécessaires des représentants de la Nation.

Si, du reste, il n'en n'était pas ainsi, *Wallonia,* il importe de le répéter, ne pourrait en aucune façon encourir le cruel reproche ou mériter l'insigne honneur d'avoir inspiré la parole royale : ce n'est pas nous qui avons inventé le Mot !

Il convient d'être véridique mais modeste. Le nouveau Roi des Belges est abonné à notre Revue depuis bon nombre d'années. Toutefois, le fait ne prouve rien quant à la thèse de notre correspondante. Si les Rois lisaient tout ce qu'on leur envoie, ils n'auraient plus le temps de rien sanctionner du tout ! N. D. L. R.

Thomas [et non François] **Lamy : lieu de sa naissance** (XVII, 297). — Mgr. Lamy, Thomas-Joseph (et non François comme il a été imprimé) est né le 27 février 1827 à Ohey, et mort à Louvain le 30 juillet 1907. Voir LADEUZE, *Notice sur la vie et les travaux de Mgr Lamy...,* dans Annuaire de l'Université catholique, 1898, pp. CXXXI-CLIX.

Victor CHAUVIN.

✣ ✣ L'auteur de la question se trompe : ce n'est pas François Lamy, mais bien Thomas Joseph Lamy qui fut professeur à l'Université de Louvain.

L'Annuaire de cette Université pour 1908 (72e année), p. CXXXI, dit : « Thomas Joseph Lamy naquit le 27 janvier 1827, à Ohey, modeste village du haut plateau de la rive droite de la Meuse, qui a donné à l'Université le Dr Lefebvre, de grande et vénérée mémoire, et qui eut longtemps pour bourgmestre un autre de nos professeurs, M. François de Monge ».

Abbé L.-J. COURTOIS.

✣ ✣ Né à Ohey, le 27 janvier 1827, Mgr Thomas Joseph (et non François) Lamy a été nommé professeur à l'Université de Louvain en 1858. Il y a enseigné le syriaque (et non l'assyrien), l'Ecriture Sainte et l'hébreu.

Parmi ses nombreux travaux, on cite surtout la publication des écrits de S. Ephraem, une *Introductio in Sacram Scripturam,* des commentaires bibliques, des études sur l'histoire des églises syrienne et grecque, des articles à propos de livres de Renan, etc., etc.

Président de la « Pédagogie Marie-Thérèse » de 1860 à 1890, chanoine honoraire de la Cathédrale de Namur en 1867, membre titulaire de l'Académie royale de Belgique depuis 1882, prélat en 1885 et commandeur de l'Ordre de Léopold en 1903, Mgr Lamy est mort à Louvain le 30 juillet 1907.

Ces détails sont empruntés à la *Notice sur la vie et les travaux de Mgr Lamy,* que le recteur actuel, Mgr LADEUZE a publiée en 1908 dans l'Annuaire de l'Université de Louvain (p. CXXXI et suiv.)

Léon DEBATTY.

❧ ❧ Mgr Lamy, dont le prénom principal est Thomas, naquit à Huy. Il était bien wallon, comme en témoignent diverses anecdotes.

On a raconté comment se fit, au petit séminaire de Floreffe, la présentation de l'élève Thomas Lamy, qui devait être l'un des plus brillants élèves de l'établissement et qui y a toujours été cité comme l'honneur du palmarès. Cela remonte à plus de soixante-dix ans.

Le jeune Thomas arrivait précédé de la réputation, justement méritée à l'école primaire, d'un « fort en thème ». Le supérieur de Floreffe était enchanté de l'acquisition. Il fait fête au nouvel arrivant, et le questionne avec intérêt sur lui-même et sur sa famille. Thomas répond, et c'est ici que commence à devenir « historique » l'accent, le fameux accent d'Ohey. Les réponses sonnèrent ainsi :

— Et comment donc vous appelez-vous, mon ami? demanda le supérieur.

— Thomas Lâmy, n'est-ce pââs.

— Quel âge avez-vous ?

— Onze ans, n'est-ce pââs.

— Ah!... Et d'où êtes-vous ?

— D'Auhet, n'est-ce pââs.

— Fort bien !... Je connais Ohey. Charmant village. Je m'y suis déjà rendu. Et quelle maison habitez-vous, à Ohey ?...

Là-dessus, l'élève Lamy, qui possédait déjà à cette époque la passion de l'exactitude et l'esprit d'humour, interrompt le supérieur et, de son débit traînant et doux :

— D'abôrd, je n'habite pââs une maison ; j'habite un bââtiment...

Pour comprendre tout le sel de cette réplique d'enfant, il faut savoir que, dans le pays d'Ohey, il y a entre une maison et un bâtiment, une différence hiérarchique qui est l'exact contrepied de celle que l'Académie française met entre ces deux termes : à Ohey une maison, c'est... une maison : et un bâtiment, c'est une maison, mais avec, en plus, quelque chose de distingué qui fait — comment dire ? — que tous les bâtiments sont des maisons, mais que toutes les maisons ne sont pas des bâtiments.

Et maintenant mettez cela, avec l'accent de terroir et l'habitude locale du « n'est-ce pââs », dans la bouche du jeune Thomas Lamy, vous jugerez de l'effet.

Le supérieur n'y put tenir : il rit de bon cœur ; Thomas Lamy aussi. Et c'est ainsi que le futur syriologue fit son entrée au séminaire de Floreffe.

FURET.

Les « russes » à la foire (XVII, 251, 298). — L'origine de cette dénomination, telle qu'elle a été rapportée par nos collaborateurs, a été établie pour la première fois dans le journal *l'Express*, n° du 14 octobre 1900, sous la signature BERTHOLET. Cet article a fait le tour de la presse, et a été reproduit, notamment, dans *Wallonia*, t. IX (1901), p. 216-217. La Revue avait donc répondu d'avance à cette question.

AGRAFA.

Jeu de gailles (XVII, 334). — Quand j'étais jeune, il y a longtemps, les gamins jouaient à ce jeu qui consistait à tracer sur la terre un carré dans lequel on déposait des noix en tas : en langage du pays [Soignies], *gailles* = noix et *moncia* = tas. Puis on prenait sa distance et, avec une autre noix, on frappait dans le tas, de façon à faire sortir du carré le plus de noix possible, celles-ci appartenant au joueur. A. D.

Ce même jeu est très populaire dans tout le pays. Aux environs de Liége, il se joue à présent avec les billes, celles de l'enjeu étant réunies dans un rond tracé sur le sol ; on le désigne par ce nom *à bourlà*, le mot *bourlà* donnant aussi l'idée de tas ou monceau. O. C.

Les cloches dans la tradition populaire. (XVII, 297.) — Une église avait été construite de 1762 à 1775, dans la commune de Guignies, qui appartient aujourd'hui au Hainaut. Des cloches furent fondues en 1789 dans la localité même et donnèrent lieu à la chanson suivante :

Chanson des cloches de Guignies.

Nous faut canter
Pour nous gangnies à boire
Plusieurs histoires
Qui sont arrivées la semaine passée.
Ce sont des gens tout rempli d'aventure
Tout en l'enturlure
A en rire plus d'un jour.

Jeudi passé, pour quémenchier l'affaire
Y a eu pu à rire qu'à braire
De vir tout le monde arrivé envers le dîné ;
Grament des gens n'ont point migniés leu potage
Ni leu molle fromage ;
Pour voir les cloches coulés (*sic*)
Ont tout abandonné.

Quand s'est venu vers les sept heures du soir,
Tous les sarqueloirs
Et les sarqueleux
Alloient de deux à deux
Il y avoit là des gens de toutes sortes,
Même entre les autres
On a remarqué què avo un Anglois.

Quand c'èst venu vers les huit heures du soir,
Tous les habits noirs
Sont approchés du bord
Pour chanter : Veni Creator,
En invoquant plusieurs saints personnages,
Patron de no village,
S'écrioit Jean Dutoit,
Notre grand saint Piat.

Ayant fini cette ouvrage sans pareille,
Réussi à merveille,
Le Te Deum chanté pour remercier Dieu,
Et puis après ces monsieu
Sont allés boire une bouteille,
Quoiqu'à la chandelle
Ils ont bu du vin
Tous jusqu'au lendemain

Le lendemain, nos gens d'un grand courage
Sont mis à l'ouvrage
L'ont tiré hors du tréau
Noirs comme des corbeaux.
Ils ont cherché plusieurs demoiselles,
Des vielles et des laides,
Et il l'ont froté
Avec du sabouré.

Tout aussitôt, a dit Pauline Piquette,
Pour les avoir pu nette
Y faut del mouille de gambon
Avec du noir savon.
Y ont démêlé tout ce bon tripotage
Avec du molle fromage;
L'on frolé par deseur et par dessous
Qu'on peut dire tout partout.

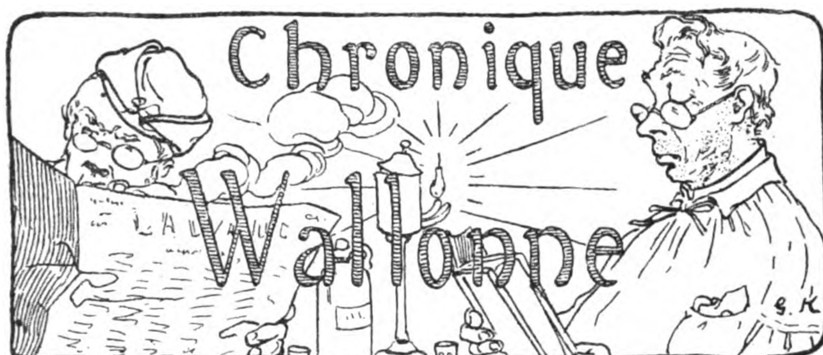
Cette chanson, recueillie sur les lieux par R. Desespringalle, fut transmise par lui à un bibliophile tournaisien, Emile Desmazières, qui l'a classée dans les dossiers qu'il avait formés pour les communes de l'arrondissement de Tournai et qu'il a légués aux Archives de la ville de Tournai.

Aucune indication ne fournit d'explications sur les allusions plaisantes de cette chanson. Elle a le mérite d'avoir été écrite en 1789 et permet de constater que le baptême des cloches constituait une cérémonie intéressant vivement la population. Le texte, farci de mots wallons du terroir, constitue en outre un document d'une valeur spéciale.

E. Matthieu.

Le vin de la Comète (XVII, 322). — Je lis p. 322 du dernier n°: « On a prétendu aussi que les comètes avaient sur le vin une influence bienfaisante». Cette soi-disant tradition n'est basée que sur la coïncidence de la récolte exceptionnelle de 1811 avec la comète : on appela naturellement le vin de cette année le vin de la comète, mais sous le gouvernement hollandais seulement. L'établissement n° 199 de la rue Vivegnis à Liége, où les bourgeois allaient déguster le bourgogne et le vin de pays, n'a pris son enseigne « A la Comète» que peu avant la Révolution de 1830, et jamais, que je sache, on ne l'a appelé ***a li steûle a cowe***.

N. Lequarré.



HISTOIRE.

Société archéologique de l'arrondissement de Nivelles. Annales. Tome IX, 1re et 2e livraisons.

(pp. 1 à 126). H. NIMAL. *Les béguinages.* — Ce travail est une sorte d'introduction générale à une série de monographies consacrées à chacun des béguinages de Belgique. Dans cette première notice, l'auteur nous prouve que les béguinages doivent leur nom et leur création au liégeois Lambert le Bègue, et retrace le développement, l'organisation intérieure et l'influence religieuse, sociale et économique de ces originales institutions charitables « une des gloires de l'église et de la patrie, une des plus belles et des plus remarquables créations du moyen-âge dans nos contrées ». Cette étude, très fouillée, mérite les plus grands éloges, mais n'est pas à l'abri de tout reproche. Elle nous semble un peu alourdie par un étalage d'érudition excessif qui empêche souvent de saisir la pensée de l'auteur avec netteté et précision. Malgré cette abondance des citations qui prouvent que le P. NIMAL a dépouillé consciencieusement tout ce qui a été écrit sur les béguinages par les anciens érudits et par les historiens belges de notre époque, il faut reconnaître que la science allemande n'a pas été aussi considérée : les lecteurs de *Wallonia* pourront le constater en comparant la bibliographie donnée comme annexe à cette notice avec celle du travail de Herm. HAUPT, traduit en français dans le tome XI, pp. 5 à 10 et 34 à 53 de cette revue. Nous aurions voulu enfin que l'auteur insistât d'avantage sur l'importance économique et sociale de ces établissements religieux qui furent, pour la bourgeoisie des villes du moyen-âge, une heureuse solution de la « question féminine » qui se posait alors avec d'autant plus d'urgence que le nombre des femmes dépassait de beaucoup celui des hommes. Ces réserves n'empêchent pas de reconnaître que le travail du P. NIMAL mérite de retenir l'attention de tous les chercheurs : il est d'autant plus précieux qu'il reproduit *in extenso* un document que l'on croyait perdu, à savoir le règlement composé par le vicaire général Jacques de Troyes pour les béguines et approuvé par l'évêque Robert de Thourotte vers l'an 1246.

(pp. 127 à 132). R. MAERE : *Le retable de Herbais sous Piétrain.* — Description du retable de la chapelle de ce hameau. Cette œuvre date du milieu du XVI[e] siècle et se trouve actuellement dans un très mauvais état de conservation. Le musée du Cinquantenaire de Bruxelles se propose de l'acquérir ; l'auteur le regrette un peu, et nous partageons ces sentiments, car en arrachant ces objets d'art anciens à leur milieu pour les entasser dans des halls, on aboutit à former des collections hétéroclites de choses mortes, qui ne peuvent plus évoquer le passé, et à ne créer qu'un immense « magasin d'antiquaire ».

(pp. 133 à 179). J. DE WERT : *Le serment des archers de Basse-Wavre.* Ce fut après la guerre de la ligue d'Augsbourg, vers la fin de l'an 1697, que les bourgeois de Basse-Wavre résolurent d'ériger un nouveau serment d'archers, indépendant de la même confrérie qui existait déjà à Wavre. L'histoire de ce corps ne remonte donc pas très haut et l'intérêt qu'elle présente est de donner un intéressant tableau de mœurs populaires et de contribuer par là à augmenter nos connaissances folkloriques. La source unique de ce travail est le registre aux délibérations du serment qui renferme toutes les délibérations de la confrérie depuis 1698 jusque 1790.

(pp. 181 à 300). Georges WILLAME : *Un procès du chapitre de Nivelles (1759 à 1765).* — Ce travail est le résumé, fait avec beaucoup de patience et de clarté, de l'énorme dossier d'un procès, plaidé devant le Conseil Souverain du Brabant, et qui mit aux prises, pendant sept ans, l'abbesse, les chanoinesses et les chanoines du chapitre noble de Nivelles. Cette longue querelle fut provoquée par une délibération des chanoines qui voulaient offrir, dans la collégiale, un autel au curé et aux mambours de l'église paroissiale St-Jacques, pour y célébrer les offices divins. L'abbesse s'opposa énergiquement à cette tentative et elle obtint gain de cause devant le Conseil de Brabant. La procédure nous fait connaitre maints détails curieux sur les rapports qui existaient entre les chanoinesses et chanoines de Ste-Begge et invoque l'histoire du célèbre chapitre depuis ses plus lointaines origines.

E. Fairon.



Jean Stecher.

Les vacances de cette année 1909 nous ont ravi, sournoisement et sans bruit, la dernière de nos anciennes figures universitaires. Le lundi 6 septembre s'est acheminé vers Robermont le convoi funèbre de Jean Stecher. Un petit nombre d'amis suivaient le cercueil, ceux-là seuls que les parents du défunt connaissaient ou que les journaux de Liège avaient avertis à temps. Ce départ convenait bien à la modestie et à la sagesse du vieux maître, qui avait refusé tous les honneurs dus à ses funérailles et qui s'en allait ainsi à quatre-vingt-neuf ans, après avoir vu et jugé trois générations humaines. Et on aurait dit qu'il avait choisi le temps des vacances pour s'éclipser de la vie sans bruit, pour ne forcer personne à retourner la tête....

Cependant nous ne voulons pas nous faire les complices ingrats de cette modestie. La Wallonie, comme l'Université, comme l'Académie et bien d'autres institutions, doivent à Stecher un tribut d'hommages. Il ne nous est pas permis d'oublier que le disparu a été le modèle de ces Flamands d'avant les revendications, qui ont su fondre en eux la culture germanique, la culture romane et la culture classique en une harmonieuse unité. Il n'a pas cru que l'Escaut devait bouder la Meuse ou que le suprême patriotisme consistait à ravaler le voisin. L'enfant de Gand est devenu l'enfant de Liège ; il a été un ardent défenseur de l'union des deux races ; il s'est mis à étudier le wallon avec la curiosité sympathique d'un savant qui ne veut pas ignorer un idiome national ; il a fait partie de la *Société liégoise de Littérature wallonne*, où il

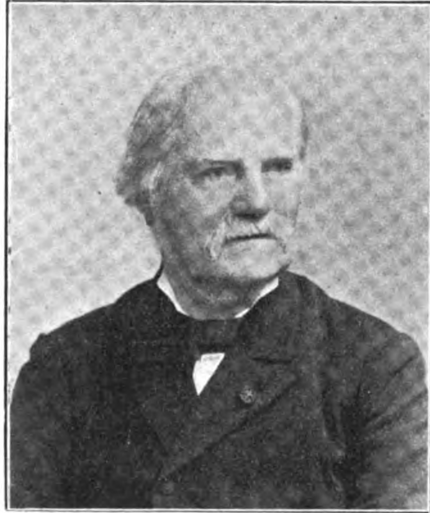
a produit des travaux remarquables. *Wallonia* se doit à elle-même et à sa cause de commémorer le souvenir du vétéran qui a écrit en 1850, *Flamands et Wallons.*

Auguste-Jean Stecher est né à Gand le 11 octobre 1820. Après avoir passé son doctorat en philosophie et lettres, il professe à Gand de 1842 à 1850, comme professeur agrégé à l'Université de Gand, comme professeur à l'École spéciale du Génie civil. A l'Université, il enseignait la littérature, au Génie civil il donnait un cours d'histoire nationale, élémentaire, dit-il, mais qu'il imprégnait déjà de ses sentiments unionistes. En 1850, il est nommé professeur à l'Université de Liège et à l'École normale des Humanités, qui venait d'être fondée. Dix ans plus tard, il succéda, à l'Université, à Baron, dans la chaire d'histoire de la littérature française. Il fut aussi inspecteur des études à la Section normale de régentes annexée à l'École normale d'institutrices de Fragnée. Ses travaux scientifiques l'avaient conduit à l'Académie. Élu d'abord membre correspondant le 8 mai 1876, il avait été nommé membre titulaire le 9 mai 1881. Il y fut un sociétaire actif et assidu : les étudiants de l'École normale savaient quel était le lundi où M. Stecher se rendait à Bruxelles pour la séance de l'Académie, et ils se plaisaient à prédire aux jeunes qu'il y aurait relâche ce jour-là.

C'est à Liège que Stecher a donné le meilleur de son activité de penseur et de maître. Pendant quarante ans il a formé chez nous tout ce qui est devenu avocat, magistrat, professeur, homme politique, homme de lettres, journaliste. Nul n'enseigna plus et mieux que lui, par la parole, par la plume, par l'exemple enfin, cette trinité du beau, du bien et du vrai qui est l'idéal du parfait humaniste ; et, en même temps, par sa culture germanique, il échappait à ce que l'humanisme d'antan pouvait avoir d'étroit et de fermé à l'esprit moderne. Il a été ainsi, plus que d'autres ses contemporains, représentatif d'un état d'esprit et d'une tendance, le trait d'union entre nos deux races, le conciliateur de deux conceptions différentes des Humanités.

Ce qu'a été Jean Stecher dans sa juvénile ardeur, quand il ressemblait au portrait de la salle des professeurs à l'Université de Liège, nous ne saurions le dire. Il y faudrait le témoignage de quelque élève de soixante-dix ans. Sémillant, spirituel, prime-sautier, charmant, persuasif, homme de goût, ami de la diversité, certes il fut tout cela aux beaux jours de sa puissance intellec-

tuelle, mais nous ne croyons pas qu'il eut jamais le tempérament d'un novateur et d'un révolutionnaire. En philosophie, en politique, en art, sa sagesse et sa pondération se manifestaient par des aphorismes où il condensait son amour du juste milieu, des solutions moyennes et sa crainte des extrêmes et des excès : *inter utrumque, ne quid nimis*, *μηδὲν ἄγαν*, *est modus in rebus*, *sunt certi denique fines...* Fut-il dans ses cours de littérature un romantique acharné ? l'apparition d'un nouveau chef-d'œuvre faisait-elle battre son cœur à outrance et avait-elle sa répercussion aussitôt dans le cours qu'il professait ? La vérité est qu'il n'y mettait ni hâte fébrile ni exclusion systématique. Il consultait l'opportunité, l'intérêt des classes. Celui qui vit dans la sereine région des chefs-d'œuvre, ne mesure point l'actualité au même mètre que d'autres, et je ne m'imagine pas qu'un roman de Balzac ou un recueil de vers français ait frappé en plein cœur à Liège le savant occupé de Platon, d'Euripide, de Goethe, de Racine, ou, à l'inverse de quelque vieux représentant du moyen âge comme Adam de la Halle, Gilbert de Berneville, Quene de Béthune, ou Gautier d'Arras. Cependant il suivait d'un œil attentif le mouvement littéraire. Plus tard même, telle œuvre nouvelle, comme *l'Evangéliste* de Daudet, qui lui plut par sa sobriété, nous fut révélée par lui à l'École Normale dès son apparition. On peut donc présumer à plus forte raison qu'il en agissait de même à l'époque des grandes victoires romantiques.



Pour ma part je l'ai connu sexagénaire, de 1879 à 1883. Nous autres normaliens nous suivions à la fois ses cours de l'Ecole normale et ceux de l'Université. Des deux côtés, les auditoires, qui étaient d'ordinaire très nombreux, écoutaient le vieux maître avec un respect et dans un silence absolus. Nous essayions de saisir et

de noter au passage les noms propres, les textes, les citations qui brochaient sur la trame de son exposé. Même on peut dire de ses cours d'histoire des littératures anciennes qu'ils étaient trop savants pour nous autres petits humanistes de collèges provinciaux. L'érudition étouffait d'abord à nos regards les grandes vues et les idées importantes du cours ; mais quand on relisait ensuite à tête reposée, on était frappé de la richesse des développements, de la documentation intarissable du maître, qui n'était arrivé à cette surabondance que par son zèle à se tenir au courant des publications nouvelles sur la matière et son désir d'en faire passer les traits saillants dans ce cours qu'il enrichissait sans cesse. En voici un exemple typique, qui a souvent défrayé nos charges estudiantines. Au début de son histoire de la littérature latine, il ne manquait pas de dire qu'il fallait, à la façon des Allemands, bien préciser le point de vue historique, le *standpunkt*, puis pour mieux faire entrer dans nos jeunes cervelles cette idée féconde, dont nous avions réellement besoin, il ne manquait pas de nous fournir les opinions concordantes de maints docteurs sur le *standpunkt*. Il poussait la probité de l'historien jusqu'à nous dicter les noms et les titres des moindres auteurs et orateurs latins perdus, dont on sait, par l'un ou l'autre passage, qu'ils ont écrit ou plaidé, sans se douter que cet encombrement des Teuffel, des Pauly, des Ersch et Grüber pesait un peu lourdement à nos éruditions très rudimentaires. Arrivé à Horace, il analysait chacune des satires, des épîtres, et discutait la date probable de la composition de l'œuvrette d'après les conjectures de la science allemande et française combinées. C'était d'une probité qui n'admettait pas le déblayage. Mais nous étions mieux à l'aise quand le professeur, s'humanisant, nous parlait de l'aimable philosophie d'Horace ou de la piété, du respect des traditions, de la douceur et de la sensibilité racinienne du magicien Virgile.

Où nous avons aimé et le plus efficacement suivi M. Stecher, nous autres normaliens, c'était à l'École normale. Le cours de français avait une partie théorique et une partie pratique. La partie théorique formait un grand cours encyclopédique de quatre ans, qui se faisait toutes classes réunies. Chaque année nouvelle commençait ainsi par une portion différente du cours, mais les nouveaux n'en souffraient pas : en effet, on faisait ici de la littérature comparée, mais par genre. Une année était consacrée à la littérature épique et narrative, une autre au théâtre, une autre à l'éloquence, une autre au genre lyrique. La description était rattachée

à la narration. Cet enseignement était conçu d'une façon plus libre, plus pratique et plus grandiose qu'à l'Université. Ici Stecher savait sortir des empâtements de l'érudition germanique. On puisait dans toutes les littératures, grecque, latine, française, allemande ou anglaise; on remontait parfois jusqu'à l'Inde. Sans doute, sur chacun des grand genres, il donnait des préceptes ou des conseils, mais rarement dans un sens impératif, et s'il lui arrivait de nous dicter d'après Népomucène Lemercier les vingt-cinq choses qu'il y a lieu d'observer pour composer une... mauvaise tragédie, ce n'était que pour fixer les idées et non pour nous imposer la récitation des vingt-cinq articles; et surtout c'était avec maints sourires, avec une gentille plaisanterie sur cette manie de tout réduire en théorie. Il savait que les Lemercier n'enseignent pas à faire du théâtre, mais il disait que les préceptes ont du bon pour le professeur chargé d'analyser les chefs-d'œuvre; ils fournissent le langage technique et les principaux sujets d'analyse. Souvent d'ailleurs on prenait les dits préceptes dans quelque théoricien qui avait écrit élégamment sur la matière, Marmontel, Francis Wey, Villemain, Nisard, Baron et vingt autres dans chaque genre. Mais surtout on se hâtait d'abandonner les règles et la théorie pour aborder l'histoire du genre. On en poursuivait l'évolution dans toutes les littératures accessibles et on établissait des comparaisons suggestives. Des élèves, tour à tour, étaient chargés de préparer des passages dans les auteurs à examiner. Là, l'immense lecture de Stecher, la finesse de son goût, son éclectisme nous dirigeaient admirablement. Il savait à l'avance quels auteurs et quels passages il était opportun de lire, quels critiques en avaient fait valoir les beautés. Il savait où l'on pouvait trouver les renseignements biographiques, les jugements les plus assimilables et les mieux pondérés. Là, plus de chrestomathies; nous étions jetés en plein fleuve. Au début, les élèves de première année s'enlisaient profondément dans les analyses de Sainte-Beuve, dans les *Tragiques grecs* de Patin ou les *Deux masques* du truculent Paul de Saint-Victor; il arrivait que les Schlegel, les Nisard, les Scherer, les Saint-Marc Girardin, voire l'utile Vapereau les égaraient au lieu de les orienter; mais avec l'aide et les conseils de leurs aînés, qu'ils avaient toujours sous la main à l'internat, la plupart finissaient par s'y reconnaître. On se sentait vraiment là dans un séminaire de littérature, où les exercices prenaient une valeur d'exercices, de travail actif, et non de cours de mémoire. On apprenait réellement là à penser, à diriger sa pensée, à l'exprimer, à former son goût.

Outre les préparations, les lectures expliquées, les analyses, les critiques orales, il y avait un autre exercice pratique où l'élève devait mettre à la fois de la science, de l'intelligence, de l'âme et du style : c'était la composition française trimestrielle. Une ou deux fois par trimestre, suivant l'importance du travail, il fallait remettre vingt à quarante pages sur un sujet de critique littéraire. Le sujet restait au choix de l'élève. Pour chaque devoir, le professeur nommait un examinateur, qui avait la charge de rendre compte, à une des leçons subséquentes, de la méthode, des qualités, des défaillances de son condisciple, à la fois au point de vue des idées et du style. Il y avait des critiques bénisseurs et faciles, que l'on souhaitait pour son travail ; il y avait des critiques éplucheurs et âpres, que l'on redoutait. Mais M. Stecher connaissait vite les uns et les autres. Il savait au besoin prendre la défense de l'élève attaqué trop violemment et avec « démesure » ; il savait forcer le critique à justifier ses observations ; il permettait d'ailleurs à l'accusé de se défendre et l'on assistait parfois ainsi à des assauts entre l'auteur, l'examinateur et le professeur-président, très vivants et à coup sûr très instructifs. C'était là surtout qu'on s'habituait à énoncer avec précision, à clarifier sa pensée, à sortir du vague et des généralités, à traiter les questions capitales utiles à un futur professeur. Et tout n'était pas dit après ce débat. Le maître revoyait les travaux, et, quand il les rendait aux auteurs, le critiqué savourait parfois le plaisir de constater que le grand juge avait réformé le premier jugement. Parfois aussi il avait la joie de voir son travail proposé pour le *Livre d'honneur*, le *Litre* (¹) en argot normalien. Alors le relatif chef-d'œuvre de nos veilles allait rejoindre l'Inspecteur général à Bruxelles, et, s'il revenait de là avec l'approbation, l'auteur avait la gloire de l'inscrire lui-même dans le *Litre* vénéré, un immense registre à riche reliure, qu'on ne voyait, qu'on ne pouvait feuilleter qu'à cette occasion, don royal du duc de Brabant, le futur Léopold II. (²)

Après avoir tenté de retracer la marche générale du cours, il me serait doux d'en reproduire par certains traits la physionomie particulière. Nous préférons les portraits ressemblants aux por-

(¹) Sans doute de *litteræ*.

(²) Ce Livre d'honneur de l'ancienne École normale des Humanités a figuré à l'exposition de Liège en 1905.

traits idéalisés. Qu'on nous permette donc d'évoquer l'image du charmant homme qui nous dirigeait vers 1880. Il côtoyait la soixantaine. Des traits restés très fins dans une figure rondelette ; dans le cou un fin collier de barbe blanche, que nous dénommions « barbe philologique » ; des cheveux blancs ondulant autour de l'oreille ; et des fossettes dans les joues, qui se creusaient au moindre sourire : ainsi me le retrace un dessin pris il y a trente ans d'un crayon malhabile sur la couverture d'un cahier d'écolier. Je suis heureux de posséder maintenant ce souvenir, fruit d'un quart d'heure de désœuvrement. Il saute aux yeux que cet homme à la voix douce, au sourire fin, à l'humeur égale, qui lisait comme on cause, avec un naturel parfait, qui causait sans éclat de voix, avec une grande pureté de prononciation et un grand charme de diction, mais qui n'oubliait point, tout en parlant, de se glisser un caramel en bouche, n'était pas l'homme des outrances et des paroxysmes. Il ne songeait pas à rompre des lances en faveur du réalisme triomphant ni du symbolisme nouvellement éclos. C'était l'époque de l'*Assommoir*, du *Nabab*, des *Rois en exil*, de l'*Évangéliste*, des *frères Zemganno*, de la *Chanson des Gueux*, de la *Princesse de Bagdad*, des *Corbeaux*, de *Sagesse* :



ces œuvres, il ne les écartait pas systématiquement, il ne les recherchait point, il en retenait ce qui était de bonne compagnie, ce qui ne posait pas des problèmes trop délicats et trop particuliers pour nos vingt ans. Daudet trouvait grâce devant lui, Zola effarouchait son goût. Un jour il stigmatisa une invention de je ne sais plus quelle œuvre du brutal romancier. Il s'agissait d'un garçon boucher qui plonge sa main dans un seau de sang, et, relevant le bras, montre son poing ganté de rouge. Ce gant rouge lui apparaissait comme une effrayante audace descriptive, et je vois encore le geste du charmant homme, élevant sa main blanche entourée de la blancheur impeccable d'une manchette, et regardant avec une moue à fossettes l'effroyable vision du gant rouge au bout de ce bras tendu. Le réalisme nous en a fait voir d'autres

depuis lors, mais j'espère que ces hardiesses n'auront point roublé les dernières années de cet homme de goût, qui, en fait d'analyse psychologique, de lyrisme, d'éloquence, d'invention romanesque, ne pouvait aller sans répugnance au delà de limites précises.

Néanmoins, dans ces limites qu'il était bienséant de ne pas dépasser, que d'œuvres modernes il nous a fait connaître ! Combien d'actualités ce classique faisait rentrer dans son cours sous l'un ou l'autre prétexte ! Il nous signalait les pièces récentes qu'il fallait aller voir au théâtre, et, pour réfuter l'objection d'économie, il ajoutait en souriant que rien ne nous empêchait de grimper à la *summa cavea*. Tel feuilleton des *Débats*, du *Temps*, de la *Revue des Deux Mondes* s'insinuait sans effort dans le cadre de la leçon. Nous avons connu à son apparition le premier ouvrage de Brunetière, sur l'esthétique de Descarte, et ses premiers articles de critique. On pense bien que la littérature belge n'était pas oubliée : le prince de Ligne, Van Hasselt, Octave Pirmez, même le liégeois Grandgagnage, car notre condisciple Fernand Cocq, aujourd'hui échevin d'Ixelles et député, reçut un jour mission de nous analyser les quatre volumes du *Voyage d'Alfred Nicolas*. Ce n'était d'ailleurs là que des intermèdes : pour notre ordinaire, nous avions les chefs-d'œuvre incontestés de la littérature indo-européenne, les grandes épopées, les grandes tragédies, les beaux discours, les plus beaux accents du lyrisme grec et romantique. Ajoutons encore que ceux des élèves qui avaient quelques velléités d'idées personnelles, n'ont jamais été persécutés par lui, mais encouragés. Il savait très bien donner à ceux-là des conseils pratiques Comme la plupart d'entre eux couraient le risque de débuter dans quelque ville minuscule et endormie, où leur amour naissant des lettres irait sombrer dans l'indifférence provinciale, il leur disait de composer, de publier sans traîner et sans attendre. Il osait sortir alors de sa prudence accoutumée, en apparence du moins, sachant que, dans ce cas, attendre la maturité, c'était se condamner à une maturité stérile. D'autre part, il s'offrait à aplanir l'accès des revues littéraires et pédagogiques. Parfois, enfin, en escomptant cette gloire future que sa bonté entrevoyait pour eux, sa charité procurait à l'un ou à l'autre un supplément de ressources sous forme de répétitions à quelque jeune candidat en mal de philosophie.

De cette période active de l'École normale, où l'esprit allait de découverte en découverte, j'ai gardé un véritable enivrement. Ces

quatre années d'étude, je les estime encore, à cinquante ans, les plus belles années de ma vie. J'en dois le souvenir à Stecher, à Delbœuf, à un ou deux autres, à la vie commune, à la grande bibliothèque de l'École où l'on puisait à même les rayons. Notre internat, sous la direction paternelle de M. J.-E. Demarteau, un autre savant, élève lui-même de l'École, n'avait rien d'opprimant et favorisait les études. Il n'est pas étonnant que, de cette formation savante, libre et nullement tracassière, il soit sorti une pléiade de professeurs excellents pour la plupart, disséminés par malheur en trop petit nombre dans les divers établissements du pays. Le titre de « professeur-agrégé » était à lui seul une recommandation. Aussi, après la suppression de l'École normale, lorsqu'une loi « permit » aux professeurs-agrégés de se présenter dans un délai fixé à un examen pour l'obtention du grade de docteur en philosophie et lettres, les professeurs, qui avaient, au lieu de trois ans d'Université, quatre ans de culture intensive, théorique et pratique, normalienne et universitaire, regardèrent cette permission comme un affront, et je n'en sais pas un qui ait consenti, sauf calcul intéressé, à conquérir un diplôme qu'il considérait comme inférieur au sien. Combien Stecher regretta la fermeture de l'École et la destruction de cette formation normale humanitaire, qui n'a pas été remplacée ! Combien d'autres l'ont regrettée avec lui ! et, en grande partie, à cause de lui, parce qu'il n'aurait plus l'occasion d'enseigner aux futurs maîtres de l'enseignement moyen le naturel, le goût, la mesure, l'harmonie, la clarté, la correction, le style.

Ce sage vivait sans avoir le prurit de la publicité, et pourtant il a beaucoup écrit, parce que ses élèves disséminés partout lui réclamaient des articles, qu'il ne savait pas refuser. Dans les sociétés scientifiques dont il faisait partie, à la *Société d'Emulation*, à la *Société liégeoise de littérature wallonne*, à *l'Académie de Belgique*, il se consacrait aux travaux nécessaires, il fournissait des rapports savants, fouillés au point de déborder parfois le sujet à traiter. De loin en loin, une œuvre de plus grande envergure,telle son étude sur *La sottie française et la soternie flamande*, *Edouard III dans les deux littératures*, *L'histoire de la littérature flamande*, l'étude sur l'enchanteur *Virgile au moyen âge*. Il a pris part aux travaux de la Commission de publication des grands écrivains nationaux par ses trois volumes des œuvres de Jean le Maire de Belges (1882-1885). Entretemps il composait, pour

l'Académie, des notices nécrologiques sur F.-Ch.-J. Grandgagnage, sur Ch. Steur, sur L. Hymans ; il donnait à la *Biographie nationale* une cinquantaine de biographies de trouvères belges, de poètes flamands, d'historiens. Il a collaboré à une foule de journaux et de revues, que nous ne citerons pas ici, par des articles riches de documentation et d'idées. On trouvera la liste de ses œuvres dans le volume des *Notices biographiques et bibliographiques* de l'Académie.

L'histoire, les littératures, la philologie le sollicitaient tour à tour. Il suit avidement les découvertes multipliées de la linguistique, et il en résume les traits principaux dans des revues pédagogiques. C'est ainsi qu'en 1852 il analyse les doctrines linguistiques de Guillaume de Humbold dans le *Moniteur de l'Enseignement* (Tournai, Malo et Levasseur). En 1856, devant le même public de professeurs, à la même revue, il entreprend de résumer, chapitre par chapitre, toute la grammaire comparée de Bopp. Pour mettre son lecteur au point, il fait précéder son analyse de considérations générales sur l'importance de la linguistique, sur la méthode comparative ; puis il raconte avec admiration la tentative de Bopp ; il ajoute une classification des langues d'après Pott (*Encyclopédie* d'Ersch et Grüber), une physiologie des sons, d'après un ouvrage de Bindseil ; toutes choses que Bopp avait supposées connues ; et c'est seulement alors qu'il aborde la *Grammaire comparée* des langues indo-européennes. On sent qu'il a fait ce résumé pour sa propre initiation. C'est un travail très méticuleux ne comprenant pas moins de 100 pages compactes, qui feraient trois cents pages d'un volume ordinaire. Et pourtant cela compte à peine dans l'œuvre de Stecher : on voit par la mention vague des *Notices* de l'Académie qu'il n'y attachait pas d'importance. Et quelle patience de faire composer ces textes hérissés d'exemples en langues étrangères par une imprimerie commerciale qui confond les accents grecs et les esprits, et qui emploie des khi, des psi, des lambda, des sigma abominables !

Mais la principale de ces brochures, à laquelle j'ai hâte d'arriver, est sa conférence du 26 novembre 1858, faite à la *Société d'Émulation* de Liège. Elle a paru dans l'*Annuaire* de cette Société, sous le titre *Flamands et Wallons* (1). Stecher a exprimé là, lui flamand émigré en Wallonie, des idées patriotiques d'union et de

---

(1) *Annuaire de la Société libre d'Emulation*, Liége, Renard, 1859. Et à part.

paix qu'il puisait dans son cœur. Ces idées sont devenues, depuis, la justification même de notre nationalité ! En 1881 ou 1882, j'ai entendu M. Paul Frédéric, à la leçon d'inauguration de son cours d'histoire de Belgique, à l'Université de Liège, développer des idées analogues et résumer toute une argumentation par ce mot typique : « nous sommes une nationalité de raison ». Plus tard, M. Henri Pirenne a imprégné de cette idée son *Histoire de Belgique*. Ni M. Frédéric, ni M. Pirenne n'ont probablement connu la conférence de Stecher : le seul désir d'expliquer la création d'un état fait de deux tronçons de race, a suffi pour leur suggérer cette similitude de conception et d'arguments. Il est néanmoins curieux de voir l'érudit, l'homme des citations énoncer le premier, en 1853, des idées que l'on admire ou que l'on combat comme toutes neuves et tout actuelles. Voici des phrases qu'il glisse dans une simple note à la première page de son article : « Ce n'est qu'une esquisse que je me hasarde à présenter au lecteur sérieux... Il en verra assez, je pense, pour conclure à la *possibilité d'une histoire vraiment nationale de la Belgique*(1). Je n'ose toutefois me flatter d'avoir trouvé des arguments assez nombreux pour décider quelqu'un de nos savants à faire *une sorte de philosophie de notre histoire*(1), une véritable généalogie de notre nationalité retrouvée dans ce que j'appellerai nos anciennes relations *interprovinciales* (2). Si je n'étais absorbé par mes études du monde gréco-romain, je voudrais tenter la chance d'un livre expliquant *tout* notre présent par *tout* (2) notre passé... » Plus loin, p. 7, il ajoute : « On n'est que trop porté aujourd'hui à transformer l'histoire des intérêts et des principes en un roman de race dont le conflit serait perpétuel, indéfectible. On oublie qu'Augustin Thierry lui-même, dans son éloquente histoire de la conquête de l'Angleterre, qui fut, en 1820, le manifeste de cette école, se borne à étudier les hostilités ethniques, comme la *sanglante préface* d'une *agrégation politique, d'une unité nationale* » (1). Dans la suite de son article, Stecher n'a pas de peine à montrer que les luttes du moyen âge chez nous sont purement féodales, nullement ethniques ou linguistiques. Il puise des traits probants à pleines mains, dans l'histoire de la Flandre, dans celle du Brabant et celle de Liége, et ses arguments ne diffèrent guère de ceux d'aujourd'hui : l'Eglise a établi ses

(1) C'est nous qui soulignons.

(2) C'est M. Stecher qui souligne.

diocèses sans tenir compte de la frontière des races et des langues (p. 19) ; sous son action les antipathies nationales s'atténuèrent et la limite linguistique cessa de former une barrière (p. 20) ; le gouvernement mérovingien adopta cette répartition établie par l'Eglise, en sorte que les Saliens des Flandres relèvent de la Neustrie romane et que les Wallons de l'Ardenne, du Namurois, du Hainaut relèvent de l'Austrasie germanique (p. 21). Il nous montre ensuite les Francs subissant l'influence des régions romanisées ; les pays wallons, où s'installent les rois francs et maints seigneurs carolingiens adoptant les mœurs et le droit des vainqueurs (p. 22). La démonstration de cette fusion d'éléments se poursuit ainsi et la conclusion du bon patriote gantois-liégeois est celle-ci : « Nous n'avons jamais été grands que par l'union et cette union n'a jamais duré que par le respect de la justice » (p. 69). Ces belles paroles ont toujours leur valeur aujourd'hui ; du moins à l'adresse des gens sincères qui croient naïvement à un antagonisme de langue et de race, car ceux qui exploitent ou ravivent cet antagonisme pour servir leurs intérêts matériels se moquent de tous les arguments historiques. A ceux-là qui sèment la haine et la tempête, on ne peut que répéter le dernier mot, menaçant pour eux, de Stecher : « l'union n'a jamais duré que par le respect de la justice ».

Cette idée, qui est chez lui plus qu'une idée, qui est sentiment, désir et espoir, revient plusieurs fois dans ses Rapports à la *Société liégeoise de Littérature wallonne*, notamment dans le rapport sur la carte du pays wallon (1) et dans son discours de 1861 (2).

Ce n'était pas seulement par patriotisme, cependant, que Jean Stecher entra à la *Société wallonne*, ce fut aussi par un amour réel des dialectes romans. Son intelligente curiosité, toujours en éveil, le fit passer des vieux dialectes de nos trouvères aux dialectes modernes qui en sont la continuation et l'explication vivante. Après un stage très court parmi les membres adjoints (3), il est nommé membre titulaire avant le 1er novembre 1859, sans doute après la publication de sa brochure *Flamands et Wallons*. Dans la Société, il sera, comme partout, un travailleur hautement estimé par sa science et son élévation de pensée, un collègue

(1) *Bulletin de la Société....*, t. III, 2e partie, pp. 73-75, — année 1860.

(2) *Ibid.*, t. V, pp. 25-48.

(3) Voyez la liste des membres de la Société pour 1859, *Bulletin* t. II.

entouré et aimé à cause de l'aménité de son caractère, du charme de son esprit, de sa serviabilité. Il y restera vingt-six ans et, quand il en sortira, en 1886, ce sera précisément encore à cause d'un conflit, dont j'ignore les détails, mais qui offensa les sentiments unionistes du sincère flamand qui survivait au fond de lui.

A la Société wallonne, on confiait de préférence à Stecher l'examen des manuscrits de concours exigeant des connaissances linguistiques étendues. On savait le juge compétent, consciencieux; on était certain que le rapport serait une étude remarquable. En effet, qu'il s'agisse de la carte des limites géographiques du pays wallon (t. III, 1860) ([1]), ou du *Dictionnaire des spots* de Dejardin (t. IV et t. XXX), ou du *Métier des drapiers*, ou de la *Paroisse Saint-André*, ou de la *Médecine populaire au pays de Liège* (t. IX), ou du *Glossaire roman-liégeois* de Bormans et Body (t. XII), ou de l'*Étude sur les noms de famille* de Body (t. XVII), ou d'études étymologiques sur des mots wallons (t. XVII), toujours il estime l'œuvre en linguiste et en folkloriste accompli. Il a tant de choses à dire que le cadre du rapport devient trop petit. Ainsi son rapport sur les *spots* recueillis par Dejardin s'élargit en une étude générale de cinquante pages, qui, remaniée encore et mise à jour, sera réimprimée en tête de la seconde édition du *Dictionnaire des Spots*, en 1891. De même le cadre ordinaire de l'article étymologique, tel que l'eût conçu Grandgagnage, était trop étroit pour lui. Des considérations de phonétique pure, il s'évadait bientôt vers l'histoire et le folklore, qui lui permettent une érudition plus aimable et plus variée. Ainsi *baligant* et *pàcolet* (t. III), le ramenant aux chansons de gestes, évoquent aussitôt force souvenirs historiques ; *hamelète* ou *halmète* (ibid.), une fois l'origine du mot indiquée, devient une dissertation de folkloriste sur la coiffe des enfants nés coiffés. La phonétique même paraît s'humaniser sous sa plume, il a une façon aimable d'expliquer au lecteur comment *l* s'est vocalisée dans *heaume*, il joue autour de la loi rapide, que les philologues, aujourd'hui plus pressés, se contenteraient de rappeler brièvement. La science trop encombrée et mieux réduite en formules n'a plus le temps de sourire : Stecher souriait, et

---

([1]) On se contente d'indiquer ici le volume du *Bulletin* de la S. L. L. W. La bibliographie complète est donnée dans la *Table générale systématique des publications* de la Société, dressée par O. Colson, 1908 (t. XLVII du *Bulletin*).

dérobait même les conseils sous les formes d'un agréable scepticisme. « Il y a tant de vieux mots », dit-il, par exemple, « tant de vieux usages, tant de vieux préjugés qui sont en train de s'en aller ! Il ne faut *pas trop* attendre à en faire la physiologie. Donc, qu'il soit au plus tôt convoqué, le ban avec l'arrière-ban des *wallonophiles*, des *wallonomanes*, des archéo*logues*, des philo*logues*, des linguistes, des *flaneurs* et des *glaneurs* de toute espèce ». Vraiment ce ton et ce style ne sont pas trop germaniques !

Pendant les vingt dernières années de sa vie, il a vécu dans la retraite en philosophe, heureux, content, conservant une surprenante verdeur d'esprit et de corps. Quelques visites et quelques rapports à l'Académie. Une étude sur *Virgile au moyen-âge*, qui est un spécimen achevé de sa manière. Il continuait à jouir sans excès de sa « librairie »; et il allait retrouver, à heure fixe, presque chaque jour, un petit cercle d'amis, qui aimantaient sa verve et qu'il animait de ses nombreux souvenirs, de son esprit délicat et de sa fine et si peu vindicative satire. Sa mort a été conforme à cette vie. « Je l'ai connu seulement aux derniers jours de sa vie », écrit M. Marcel Laurent, dans une lettre adressée au directeur de cette Revue; « sous les arbres de son jardin, tout cassé, tout chenu, mais souriant, il parlait de la mort comme un sage du Portique ou de l'Académie. C'est cela qui m'enthousiasma... » Donc, toujours souriant, il s'est éteint, sans craindre le trépas plus qu'un Socrate, et il a voulu être inhumé sans fanfares et sans paroles tapageuses. Ces lignes, où cependant j'essaie plutôt de le définir et de le peindre que de le louer, peut-être en aurait-il refusé l'hommage. Mais, là où le vieux maître n'a pas besoin de l'éloge coutumier, l'élève peut en avoir besoin : il faut lui permettre de dire sa reconnaissance ; sa vénération réclame le droit de s'affirmer et de saluer au départ le bon vendangeur qui s'est bien acquitté de la vendange.

Jules FELLER.



La fille du Roi de France

Conte populaire (1).

Le roi de France avait une fille agée de quinze ans, qui n'était jamais sortie de son palais.

Sa première sortie fut une promenade dans le jardin au bord de la mer, le jardin du palais.

Un navire vint à passer. Les matelots, voyant cette jolie fille, trouvèrent le moyen de l'enlever. Et voilà la fille du roi de France perdue !

Le roi, voyant ça, fit assembler tous ses marquis pour délibérer sur la question de pouvoir retrouver sa fille.

Le marquis Matacon, étant trop vieux pour se rendre au Conseil, sa fille le remplaça. A l'assemblée, la reine, le voyant, en tombe amoureuse et lui dit : « Il faut que tu joues de ma personne. » Le marquis, devant cette proposition, est obligé de refuser. La reine, pour le perdre, s'en va trouver le roi et lui dit : « Le marquis Matacon s'est vanté qu'il irait bien rechercher ta fille. »

Le roi fait appeler le marquis Matacon : « Il paraît, marquis, que tu t'es vanté que tu irais bien rechercher ma fille ? — Non, sire, ce n'est pas vrai. — Et bien, moi, je te dis qu'il faut que tu y ailles, mort ou vivant. — Et bien j'y vais. »

En sortant de la ville, il fit la rencontre d'un petit bossu. « Où vas-tu, marquis Matacon ? — Je ne sais pas où je vais. — Et bien moi, je le sais bien : tu vas pour aller rechercher la fille du roi. —

---

(1) [Inutile de rappeler que *Wallonia* reproduit toujours, comme il convient, le plus exactement possible, le langage des conteurs à qui elle emprunte leurs récits. Ce texte français doit donc être considéré comme une traduction. — N. D. L. R.]

Oui, mais je ne sais pas où elle est. — Et bien, moi, je le sais bien : elle est dans l'esclavage, au Château d'or, au milieu de la mer. — Oui, mais, je ne saurais pas y aller. — Si tu veux m'écouter, tu iras bien : tu n'as qu'à rendre service à toutes les bêtes que tu trouveras le long de ton chemin. — Je le ferai ! » (1).

La première rencontre, c'est une araignée et une mouche qui se battent. Il leur dit : « La paix entre vous ! » La mouche cède et l'araignée ne veut pas céder. Voyant ça, il coupe l'araignée en deux. « Ah! dit la mouche, marquis Matacon, tu m'as rendu service : un jour viendra que je te le rendrai. »

Le marquis poursuit sa route. Il fait la rencontre d'un cochon qui était sur le point de tomber dans un puits. Il prend le cochon par la queue, et le retire de sa situation. « Ah ! marquis Matacon, tu m'as rendu service : un jour viendra que je te le rendrai ».

Le marquis poursuit sa route. Il fait la rencontre d'un poisson qui était sur le bord de l'eau, presque mort. Il le rejette à l'eau. « Ah ! marquis Matacon, tu m'as rendu service : un jour viendra que je te le rendrai ».

Le marquis poursuit toujours. Il arrive vis-à-vis du Château d'or qui est au milieu de la mer. Le cochon se retrouve au bord de la mer et lui dit : « Grimpe sur mon dos ». Et il passe la mer à la nage.

Arrivé au château, il demande après la fille du roi de France. On lui répond : « Si vous pouvez la reconnaître, vous n'avez qu'à la reprendre ». Et on lui ouvre la porte d'une grande salle qui était remplie de jeunes filles. Il demande : « Qui est la fille du roi de France ? — C'est moi... C'est moi... » Mais la mouche qui était là lui dit : « Regarde bien sur laquelle je vais me mettre : ce sera celle-là ». Le marquis, la voyant, la prit et la mit dans son sac.

Il reprend son chemin avec le cochon et la fille du Roi. Pendant le chemin, la fille du roi laisse tomber une de ses pantoufles dans la mer, mais le poisson qui était là ne tarde pas à rapporter la pantoufle.

Il continue toujours et arrive au palais avec la fille du roi. Ce fut toutes les fêtes possibles.

La reine le fait de nouveau appeler et lui répète : « Marquis

---

(1) [L'intervention du petit bossu ne se retrouve dans aucun conte analogue. Généralement, le héros rend service à divers animaux, spontanément et par bonté d'âme].

Matacon, il faut que tu joues de ma personne ». Et il est encore obligé de se remercier.

La reine rencontre le roi : « Sire, le marquis Matacon s'est vanté qu'il irait bien chercher le trésor du Grand Turc à Constantinople. »

Le roi le fit appeler : « Marquis Matacon, il paraît que tu te vantes que tu irais bien chercher le trésor du Grand Turc à Constantinople ? — Oh ! non, sire, ce n'est pas vrai. — Et bien, moi, je te dis qu'il faut que tu y ailles, mort ou vivant. — Et bien, j'y vais ».

Le marquis se mit en route. En sortant de la ville, il rencontre encore le petit bossu. « Où vas-tu, marquis Matacon ? — Je n'en sais rien. — Et bien, moi, je le sais bien : tu vas chercher le trésor du Grand Turc à Constantinople. Et bien, si tu veux m'écouter, tu iras bien : tu n'as qu'à engager tous les hommes que tu trouveras sur ton chemin et les prendre avec toi. »

Le premier homme qu'il rencontre, c'est un homme qui a coupé six chênes et qui est grimpé sur le septième pour en faire un lien de fagot. « Que fais-tu ici ? — Je fais un fagot pour reporter à ma mère ». Ne voyant pas de maisons aux alentours, il demande : « Où est ta mère ? — Elle est à trois cents lieues d'ici. — Il te faudra bien du temps ? — Non, quand je serai là-haut sur le *tiêr* (sur la butte) je le lui jetterai : Tiens, vieille mère, tu auras pour te chauffer du temps que je m'en irai ! — Comment t'appelles-tu ? — Je m'appelle Forte-Échine. — Si tu veux venir avec moi, je te donnerai cent écus et toutes tes dépenses. — Et bien, j'irai ! »

Le marquis se remet en route et il rencontre un homme appuyé sur un bâton. « Que fais-tu là ? — J'écoute les avoines sourdre. — Eh bien, il n'y en a pas ici. — Oh ! non, elles sont à deux cents lieues d'ici. — Comment t'appelles-tu ? — Je m'appelle Bonne-Oreille. — Si tu veux venir avec moi, je te donnerai deux cents écus et tes dépenses. — Eh bien, j'irai ! »

Le marquis se remet en route. Il rencontre un homme qui courait. « Que fais-tu là ? — Je prends les lièvres à la course. — Pourquoi avez-vous mis ces deux pierres de moulin à vos souliers ? — Pour ne pas courir outre. — Comment vous appelle-t-on ? — Je m'appelle Bon-Coureur. — Si tu veux venir avec moi, je te donnerai trois cents écus et tes dépenses. — Eh bien, j'irai. »

Le marquis se remet en route. Il rencontre un homme qui souffle. « Que fais-tu là ? — Je fais aller sept moulins à vent — Mais il n'y en a pas ici. — Oh ! non, ils sont à quatre cents lieues d'ici. — Comment vous appelle-t-on ? — On m'appelle le Bon

Souffleur. — Voulez-vous venir avec moi ? Je vous donnerai quatre cents écus et vos dépenses. — Eh bien, j'irai. »

Ils se remettent en route et ils arrivent à Constantinople.

Le marquis entre au palais, demande au Grand Turc pour avoir son trésor. « Si vous pouvez le gagner, vous l'aurez. — Eh bien, je le gagnerai. — Il faut pour cela que vous ayez un homme qui puisse aller à la fontaine qui est à sept cents lieues d'ici, chercher une bouteille d'eau, et pour cela je vais vous mettre une vieille femme pour faire la même chose : si votre homme est revenu le premier, vous aurez le Trésor, mais si c'est le contraire, gare à vos têtes ! »

Les voilà en route. Le Bon-Coureur arrive le premier à la fontaine, remplit sa bouteille d'eau, puis s'endort sur le bord. La vieille femme arrive aussi, remplit sa bouteille et repart.

La Bonne-Oreille, qui est là qui écoute, tout à coup dit au Marquis : « Ah ! mon maître, nous sommes perdus, la vieille femme revient et n'est plus qu'à cent cinquante lieues d'ici. — Ça ne fait rien, dit le Bon Souffleur, laisse-la revenir ». Tout d'un coup, il souffle un bon coup, et voilà la vieille femme à trois cents lieues au-delà de la fontaine : elle passe si vite au-dessus du Bon-Coureur qu'elle le réveille, il se remet en route, et il arrive le premier à Constantinople.

« Voilà bien le trésor gagné, dit le marquis. — Eh bien, le voilà, si vous pouvez le porter. » Le marquis appelle Forte-Échine : « Allons, mon ami, prends le trésor, et tu le porteras. — Oui, mon maître. » Il prend le trésor et ils se remettent en route.

Tous les grands du palais, voyant cette surprise, en furent très émus. Tout de suite, ils commandent l'armée pour poursuivre le marquis et sa suite. Ils se mettent à tirer le canon après eux. Mais le Bon-Souffleur, se retournant vers l'armée, se met à souffler et à renvoyer les boulets de canon en arrière, encore plus vite qu'ils ne venaient.

Maintenant, le marquis est clair.

Ils arrivent au palais du roi de France avec le trésor, les fêtes redoublent au palais.

La reine, voyant ça, fait de nouveau appeler le marquis et lui dit encore : « Il faut que tu joues de ma personne. » Voilà encore le marquis obligé de refuser. La reine va trouver le roi et lui dit : « Le marquis m'a voulu forcer. » Le roi le fait appeler à son tour et lui dit : « Tu as voulu forcer la reine ! — Oh ! non, sire. — Et bien, si ! dit le roi, et tu seras condamné à mort. — Et bien, après tous mes bons services, s'il faut que je passe à la mort, j'irai. »

Les gendarmes prennent le marquis pour l'emmener et, en sortant de la ville, ils rencontrent le petit bossu. « Où allez-vous avec cet homme ? — Nous le conduisons à la mort, parce qu'il a voulu forcer la reine. -- C'est un mensonge ; vous n'avez qu'à visiter le marquis : c'est une femme ! »

C'est reconnu exact que le marquis est une femme. A la place du marquis, c'est la reine qui est condamnée à la mort et on lui tranche la tête sans autre recherche.

Par cette mort, le marquis devient reine, et le roi organise de grandes fêtes au palais pour remercier le marquis de tous les services rendus et par là même qu'il est devenu sa femme.

Et là-dessus, moi je suis revenu avec mon petit noir chien. Pour aller plus vite, j'ai grimpé sur sa queue de verre; mais elle s'est brisée, et j'ai bien dû revenir à pied.

Conte favori du vieux Jacques Pire, de Jenneret (Bende, Luxembourg). La formule italiquée est celle qui termine d'ordinaire les contes merveilleux dans notre région.

HENRI LEFORGEUR.





Les Pourquoi

III

Pourquoi les charretiers vont tous en Paradis.

C'èsteût on côp on tchèron qu'estéve èfagnî disqu'â moyou, et qui n' pleûve vini foû.

I djuréve, i f'séve tos les sohaits : Qui l' diale par ci... Qui l' diale par là... Qui l'diale mi vègne sètcher foû !

Vola l' diale qu'arive.

« Ti m'as houkî, di-st-i. Mi vous-se diner ti âme, et dji t' tîrrès foû d' là ?

— Oh ! ây, dit-st-i l' tchèron, bin voltî, ti l'ârès.

— Et bin, *en avant* ! » di-st-i l' diale.

Et i boute si fwêrt al tchèrète, qu'èle potche foû do fondrî.

« A c'te heûre, dit l' diale, aboute-mu ti âme.

— Tot dreût, dji t'èl va qwèri, dit l' tchèron. »

TRADUCTION

C'était une fois un voiturier qui était embourbé jusqu'au moyeu, et qui ne pouvait s'en tirer.

Il jurait, il faisait tous les souhaits : Que le diable par ci... Que le diable par là... Que le diable me vienne tirer de là !

Le diable arrive.

« Tu m'as appelé, dit-il. Me veux-tu donner ton âme, et je te tirerai de là ?

— Oh ! oui, dit le voiturier, bien volontiers, tu l'auras.

— Et bien, *en avant* ! dit le diable. »

Et il pousse si fort à la charrette, qu'elle saute de la fondrière.

« Maintenant, dit le diable, donne-moi ton âme.

— De suite, je vais te la chercher, dit le voiturier. »

I va podrî on bouhon, i prind s' bonète, et i mèt' si âme didins.

« Tins, vos-le-la, mi âme ! »

Li diale hape li bonète, tot binâche, èt i rècoûrt fin dreût o l'infêr adré l' vîs Lucifêr.

« Qu'as-se là, valet ?

— Dj'a l'âme d'on tchèron, par diène : èlle est co tote tchaude !

— Tape m'èl ol gueûye, dit Lucifêr. »

I lî tapa.

Li vîs rèsprognéve tot mawiant. Et qwand qu'i l'out avalé, i dit :

« Dj'a îdèye qui dj'èl rinaudrès, ca c'est li pus mâvas boquet qui dj'âye co magnî... Dj'ènnè vous todis pus, di tes âmes di tchèrons ! »

Dispôy adon, tos lès tchèrons vont è paradis, ca l' Diale n'è vout pus.

Il va derrière un buisson, il prend son bonnet, et met son âme dedans.

« Tiens, la voilà, mon âme ! »

Le diable saisit le bonnet, tout content, et il *re*-court tout droit en enfer près le vieux Lucifer.

« Qu'as-tu là, l'ami ?

— J'ai l'âme d'un voiturier, pardi : elle est encore toute chaude !

— Lance-la-moi dans la gueule, dit Lucifer. »

Il l'y lança.

Le vieux mâchonnait en grimaçant. Et quand il l'eut avalée, il dit :

« Je crois que je ne la digérerai pas, car c'est le plus mauvais morceau que j'aie encore mangé... Je n'en veux toujours plus, de tes âmes de voituriers. »

Depuis lors, tous les voituriers vont en paradis, car le Diable n'en veut plus.

Recueilli à Fronville.

E. MA...

IV

Pourquoi les grenouilles de Behoute sont muettes

A Behoute, ferme sise à Ermeton-sur-Biert, (province de Namur) à l'emplacement de la ferme actuelle, se trouvait jadis un couvent de nonnes. Ce couvent possédait de grandes pièces d'eau dans lesquelles les grenouilles pullulaient. A la tombée de la nuit les grenouilles coassant dérangeaient les nonnes dans leurs saints exercices. Elles demandèrent au Seigneur d'ôter la voix à ces bestioles, et depuis ce temps, les grenouilles de Behoute sont muettes.

V

Pourquoi le coucou ne fait pas de nid

Le bon Dieu venait de créer tous les oiseaux, qui se trouvaient encore rassemblés devant lui ; et il leur avait déjà expliqué où chacun d'eux se tiendrait, à quelle hauteur il volerait, comment il chanterait, de quoi il se nourrirait.

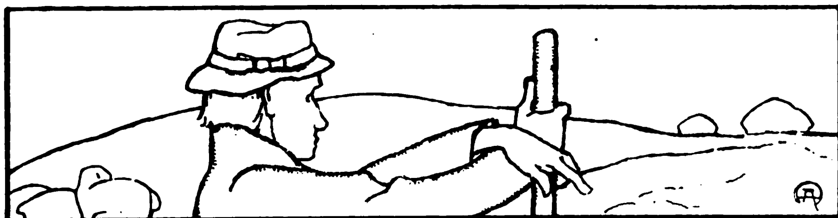
A peine avait-il dit au coucou ce qu'il mangerait, que celui-ci se sentit venir un appétit de tous les diables : voyant se traîner à sa portée une bonne grasse chenille, il s'en saisit aussi vite et se met à l'avaler à son aise, sans plus songer que le Créateur continuait ses recommandations.

Cependant, le bon Dieu l'avait appelé pour lui apprendre avec quoi il ferait son nid et où et comment, et combien de petits il aurait. Le coucou, dans sa gourmandise, n'avait pas entendu l'appel du Grand Maître.

Aussi, celui-ci, pour le punir de son manque d'écoute, l'a-t-il condamné à ne jamais plus faire son nid, à aller en cachette, comme un sournois, mettre son œuf parmi ceux des petits oiseaux, et encore n'en avoir jamais qu'un.

Brabant wallon : Environs de Court-St-Etienne.

ADOLPHE MORTIER.



LITTÉRATURE DE CHEZ NOUS.

Par les routes

La Pluie

La pluie toujours jeune, et si vieille, sourit à la plainte aigre du présent vagissant.

Ne connaît-elle point — Magicienne — l'aventure du passé tumultueux?

Et l'oblique chemin conduisant du nuage à la longueur des routes ?

Son geste absolu recule le lointain aux limites du doute ; il agrandit avec majesté le Site, que l'horizon certain terminait par des lignes nettes et compliquées.

Et ensuite, la pluie, la pluie, la Magicienne, étend le ciel sur la route.

Elle fait paraître l'herbe plus verte, elle noircit l'écorce des hêtres, et les bouleaux deviennent plus blancs.

Elle va aux creux secrets d'où surgissent les sources.

Sous le ciel, elle éveille la vie des choses ternes ; cependant que s'allonge la paisible journée où, dans une lumière diffuse et monotone, pas un bruit, nulle couleur ne détonne.

Et elle tend les milliards de ses rets scintillants des sommets perdus du firmament à l'eau de la rivière, à la surface des champs, — afin qu'y transparaisse, confusément emprise, la forme de tous les arbres, les maisons et les gens.

Et le vent se lamente, il lutte ; mais il secoue en vain la magie endormante des fines mailles serrées qui se tendent et oscillent de l'eau de la rivière au haut du firmament.

La pluie, la pluie !

Sa voix lente et continue profère l'incantation toujours parallèle à l'office des saisons.

Sa voix, douce, monotone, et si persuasive, calme et endort — à la manière du chant très fruste et caressant, que murmure à l'enfant une vieille nourrice.

Elle accorde, sa voix, les harmonies graves du passé gigantesque — au présent.

. . . .

O pluie ! tu as touché les ailes de l'Archéoptérix et tu mouillas les arbres des forêts millénaires.

Autrefois, au seuil de la caverne, ta voix se compliqua de tout l'obscur éclat des syllabes rudimentaires, se mêlant au bruit sec du silex éclaté.

Pluie ancienne, pluie ancienne, que tu es vieille !

Et sais-tu rester jeune ! o pluie !

Ta voix n'a point changé, elle est restée la même.

Elle s'allie, sereine, au Verbe plus compliqué des hommes d'aujourd'hui.

Depuis les Temps, les hommes abandonnèrent l'asile de la caverne.

Ils ont réglé leur vie et divisé ce temps. Et si leur geste plus sobre, un peu plus effacé, recule le Passé aux profondeurs du Rêve — leur vocabulaire n'a ajouté, en somme, que des paroles fragiles aux syllabes dures.

. . . .

Tu effaces les lointains, o pluie ! Tu recules les bornes de l'espace obscurci.

Et tu vas, lente et bonne, à la poussière des Morts.

A tous les germes.

Consolatrice, tu t'en vas lente à la tristesse de tous les morts, à leurs regrets, à leurs remords, à toutes leurs joies.

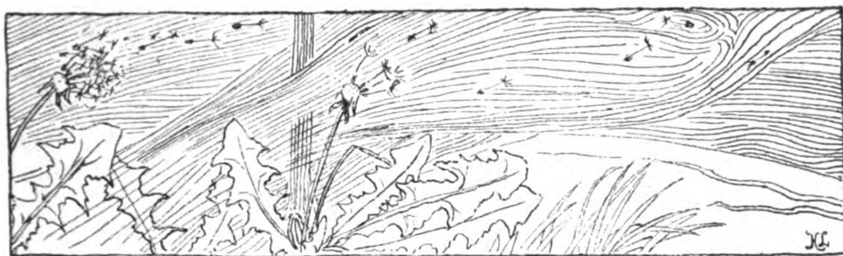
Afin que germe de leur poussière, sans cesse accumulée par l'Ouvrière taciturne et sourde, — la Nouvelle Vie.

Elle ressemble, toujours la même, à la Vie, vieille comme toi.

O pluie, pluie si vieille !

Et si jeune !

Aug. DONNAY.



Intermédiaire wallon

Questions

Couches privilégiées. — On lit ce qui suit dans le *Voyage de Pierre Bergeron ès Ardennes, Liége et Pays-Bas, en 1619,* publié par Henri MICHELANT, p. 344-345 :

« Il y a une coutume remarquable dans Bruxelles et par tout le Brabant, qu'une maison où il y a une femme en couche, est comme un asyle et exempté de sergens et de toute exécution de justice un dix durant, si ce n'est au seul crime de lez majesté qui est exempté ; et durant ce temps, les maris sont exempts d'aller au guet, et à la porte, en signe de quoy ils mettent un linge blanc à l'entour de l'anneau de la porte; et si la femme est accouchée d'un fils, ils adjoustent une petite pièce de linomple [= linon] par dessus.

Cette coutume est-elle ou fut-elle répandue dans le Brabant wallon ?

ALBIN BODY.

Un vers de Defrecheux. — Tous les Wallons connaissent le charmant chef-d'œuvre de NICOLAS DEFRECHEUX, le crâmignon *L'avez-ve vèyou passer*, et il n'est point de mémoire où ne chante le beau vers :

Nole hièbe n'esteût coûquèye wice qu'èlle aveût passé.
« Nulle herbe n'était couchée où elle avait passé ».

Cette image poétique, qui idéalise la marche légère de la Belle inconnue, est originale, comme le reste de ce poème. Pourtant, on a prétendu qu'elle appartenait à LAMARTINE. A quel poème faisait-on allusion, je l'ignore.

Certes, pareille rencontre ne prouverait rien contre l'originalité du poète wallon. DEFRECHEUX, du reste, avait-il lu LAMARTINE ?

S'il était même prouvé que le travail a été emprunté au poète français, il resterait encore que DEFRECHEUX l'a bien mis en place, dans une description dont la valeur poétique est parfaite, et dans un vers complet, harmonieux, qui est certes un des plus beaux de notre littérature.

Il ne s'agit donc, dans notre esprit, que de relever une coïncidence curieuse.

Du reste, la même idée poétique se trouve ailleurs que chez LAMARTINE, si tant est qu'elle y soit.

En effet, la revue *Vers et Prose*, dans son tome XII, paru en 1908, publie la traduction, due à M. EMILE GODEFROY, d'un poème anglais du XVIe siècle, *Vénus et Adonis*.

Et voici ce qu'on peut lire (p. 55) : « Comme un faucon au leurre, elle » vole; l'herbe ne s'incline pas, tant elle la foule avec légèreté ; dans sa » hâte, elle voit la victoire du vilain sanglier... etc. »

Inutile de faire remarquer que l'idée n'est pas la même ici que chez notre poète : on veut montrer la hâte emportée de la déesse, et l'on dit que, dans sa course, elle touche à peine le sol. Le poète wallon, au contraire, emploie la même figure pour montrer la légèreté naturelle de sa belle promeneuse.

Au point de vue poétique, la différence est essentielle, et elle apparaît surtout quand on place le vers de DEFRECHEUX dans son contexte.

Toutefois, le rapprochement est amusant, — car l'auteur de *Vénus et Aphrodite* n'est autre que le grand WILLIAM SHAKESPAERE.

Il serait intéressant de faire un rapprochement analogue avec le vers de LAMARTINE, si vraiment le même trait se trouve chez ce poète.

O. C.

Réponses

Le Coq gaulois. (XVIII, 171, 254). — Son premier cocorico ne retentit dans l'histoire qu'au seizième siècle. Il naquit alors d'un calembour renouvelé des Romains qui disaient, lorsqu'une révolte éclatait en Gaule transalpine : « Gallus cantat ! ». Ce qui voulait dire tout à la fois : Le coq chante, et les Gaulois se fâchent.

On n'en peut pourtant pas déduire que le coq ait été alors le symbole d'une nationalité ou d'une race, comme les aigles furent plus tard celui de la France napoléonienne.

D'ailleurs la Gaule des Gaulois était à cette époque trop profondément divisée de tribu à tribu, pour que surgît l'idée d'une nationalité commune, voire même d'une vague consanguinité racique.

Par contre, la Gaule cisalpine, la Gaule des Romains, se fit plus hospitalière au symbolique oiseau, sans pourtant l'être guère.

Les monnaies, les médailles, les enseignes, portent par centaines, par milliers, des loups, des sangliers, des ours, des lions, des chevaux, des cerfs, des béliers et nombre d'autres mammifères ; des corbeaux, des aigles, des grues, des alouettes, des cigognes, représentant l'ornithologie emblématique.

Les coqs sont, dans cette ménagerie romaine, l'infinie minorité : sur 10.413 monnaies inventoriées, l'intéressant gallinacé n'apparaît que 14 fois, tout juste. Et c'est pour nos gallophiles wallons un sujet de fierté que

de savoir que ces 14 coqs appartiennent à des monnaies de la Gaule belgique, à celles de la Celtique et de l'Aquitaine.

Nous fûmes donc — pavoisons ! — le poulailler originaire du Coq. Il y sommeilla, vraisemblablement, la crête sous l'aile, pendant la lourde nuit moyenâgeuse. Vint le réveil. La France regarda, en arrière, les heures vivantes de la Latinité. En 1546, comme en plein concile de Trente, l'ambassadeur français Danès flétrissait véhémentement les mœurs relâchées du clergé italien, l'évêque d'Arriets ressuscita la vieille plaisanterie romaine et ricana : Gallus cantat!

En 1585, Jean Passerat, de Troyes, professeur au Collège de France, co-auteur de la « Satire Ménipée » et fils spirituel — deux fois — de Messire Clément Marot, consacrait au Coq, une pièce de vers latins dont le tenace calembour romain faisait tous les frais. « Le coq, consacré à » Mars le belliqueux, montre autant de bravoure, dit-il, que les Gaulois » ; et il conclut : « *Le Coq a donné son nom à la Gaule* ».

La fortune du Coq gaulois était désormais assise, reconnue et honorée. Son joyeux et claironnant cocorico ne devait plus s'éteindre. Toutefois cette consécration du noble oiseau devait rester populaire et officieuse, jusqu'à la Révolution de juillet. Le 10 août 1830, Louis-Philippe ordonna — et Guizot contresigna cette ordonnance — que le coq d'or fût hissé sur la hampe du drapeau français.

Depuis lors, il en est descendu. L'Empire, non plus que la troisième République, ne lui conservèrent cet honneur officiel.

A titre de compensation, depuis 1899, il se dresse sur ses ergots au revers des louis d'or français.

Par contre, la faveur populaire lui est restée fidèle, et, tandis que les aigles et les lys symbolisent des régimes, le Coq personnifie toujours le clair et vaillant génie gaulois, partout où chante sur les lèvres du peuple l'harmonieux langage français. Pierre WUILLE.

La polka (XVI, XVII). — La maladie des pommes de terre qui fut attribuée en Belgique à la vengeance céleste, eut en France, pour cause première, une malédiction, si l'on en croit une légende rapportée par Lucie de V.-H. dans la *Revue des Traditions populaires*, IX, p. 218 : On raconte aux environs de Dinan que les domestiques de ferme fatigués de trop manger de pommes de terre, proférèrent contre elles une malédiction dont on n'a pas conservé le texte, et la terre demeura six ans sans produire aucun de ces tubercules. O. C.

Les cloches dans la tradition populaire (ci-dessus, 297). — « *Li cloke* » au pays de Liége, désigne 1° la cloche, 2° le mortier du pharmacien, 3° la pierre conoïde qui, sans crier gare, se détache du toit des mines. « *Li grosse cloke* » est le personnage le plus important, le chef. On donnait autrefois le nom de « *cloche* » au long manteau à capuchon des paysannes. Plusieurs variétés botaniques, surtout le fuchsia et la campanule, sont dénommées « *clochète* ».

Les « *clokètes* » sont 1° les ampoules si fréquentes aux mains des novices de l'outil et 2° les petites cloches.

Il y a quelque trente ans, pendant la nuit séparant la Toussaint du Jour des morts, le glas funèbre (*pwèsèye*) retentissait toutes les heures aux clochers de Fléron et des environs. Ce n'était certes pas fait pour réjouir les cultivateurs de la région et de plus loin, conduisant précisément, cette nuit là, leurs chevaux à Liége pour la grande foire du lendemain. Ils se plaignaient du reste de devoir entendre « *soner a mwêrt* » tout le long du chemin. Entre les « *pwèsèyes* », les sonneurs se réchauffaient et se désaltéraient dans un café du voisinage, resté ouvert à leur intention. Comme indemnité, ils avaient, les jours suivants, la faculté de faire à leur profit une collecte de porte en porte. La sonnerie nocturne a disparu, la collecte a persisté..

A minuit, le jour de Noël, les cloches de Fléron sonnent à toute volée : un carillon de boîtes à poudre leur répond immédiatement ; il en est de même à Beyne et à Fecher.

Presqu'inaperçue dans nos bruyantes cités, la voix des cloches parle aux populations rurales : le compagnard reconnaît la sonnerie de son village, celle qui a pleuré avec lui et qu'il ne retrouvera nulle part aussi tristement impressionnante ; celle qui annonçait joyeusement les fêtes à son enfance pleine d'illusions La cloche fera, par son angelus, cesser le travail aux champs, criera de loin que la mort vient de frapper, spécifiant le plus souvent qu'il s'agit d'un enfant, d'un homme ou d'une femme, d'un paroissien ou d'un étranger, d'un riche ou d'un miséreux. Par quelques tintements (« *clokcter* ») et parfois à Thimister-Clermont (« *raclokeler* ») elle dira que l'office ou l'offrande commence. Le soir, elle rappellera la fête ou les obsèques du lendemain.

La modalité de ces sonneries varie d'un village à l'autre : à Thimister et dans les paroisses voisines, on annonce la mort d'un enfant par petits coups saccadés et répétés (« *triboler* ») qui ne diffèrent pas très sensiblement de la sonnerie d'incendie (« *ricôper* »). A Fléron et environs, on ne « *tribole* » que la veille de la fête paroissiale et à la rentrée des processions, de sorte qu'un Fléronnais non prévenu, entendant le glas d'un enfant à Thimister, comprendra : incendie!

Autrefois, au pays de Herve, la cloche demandait des prières pendant l'agonie longue ou douloureuse d'un paroissien : c'était : « *soner one transe* » ; la « *transe* » est depuis longtemps tombée en désuétude, le mot est devenu synonyme de « *pwèsèye* ».

Par son silence même la cloche est impressionnante : lorsqu'en temps d'épidémie grave, le glas funèbre était supprimé, « *on n' sonève pus a mwêrt !* »

Les Jeudi et Vendredi saints pendant l'absence des cloches, les enfants de chœur de Clermont-sur-Berwinne se servent de crécelles (« *rakètes* ») pour appeler aux offices les habitants du village et des fermes voisines; ils suivent le même itinéraire le samedi après-midi, pour recevoir soit leurs œufs de Pâques, soit quelque monnaie.

A Fléron, quand on sonnait le glas un dimanche, il fallait s'attendre à un nouveau décès pendant la semaine.

On fait disparaître les verrues, à Clermont-sur-Berwinne, en se lavant les mains dans une eau courante pendant que tinte le glas funèbre; il faut dire en même temps 5 paters et 5 avés pour le défunt.

L'heure sonnant au clocher de Thimister pendant le silence de l'élévation, annonce que, dans les deux jours, mourra un paroissien.

Pour dire que personne n'a le don d'ubiquité, on dit à Fléron « *On n' sâreût triboler èt aler al porcèchon* » ; à Clermont-sur-Berwinne, on dira : « *on n' sâreût soner* ..... » ; l'expression est très usitée dans tout le pays de Herve et ailleurs.

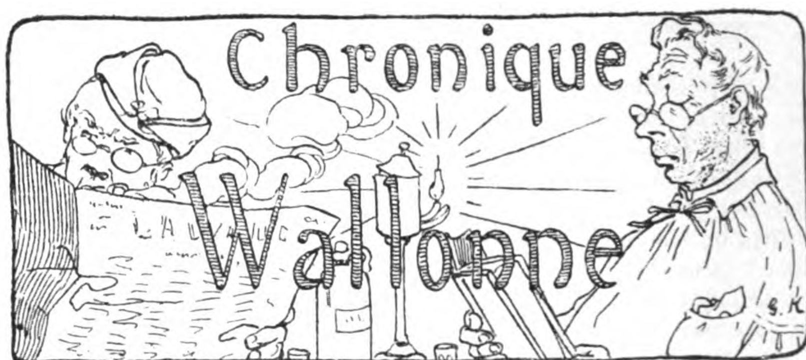
La cloche et sa corde sont à Thimister l'objet d'une devinette : *Qwè èst-ce don vos : | On haut pindou, on long stindou | Qui fèt tricnoter les djins dè cou ?* « Qu'est-ce : haut pendu et long étendu qui font presser le pas à tous ? »

Au dire des habitants du quartier, les trois églises de la rue Hors-Château à Liége tiennent la conversation suivante : A l'entrée de la rue, le gros bourdon de St-Antoine dit, prévenant et grave : « Ten—ta—tion ! » La cloche des Rédemptorisses reprend aussitôt : Ré—sis—tez—mes—sœurs !... Ré—sis—tez—mes—sœurs ! » tandis qu'un peu plus loin, rapide et brève, la clochette des filles de la Croix répond sans hésiter : « *Dji - vou — Dji — n' pou... Dji — vou — Dji — n' pou... Dji — vou — Dji — n' pou...* » (Je veux — je ne peux).

« *Tène* » signifie mince, peu fourni ; à Clermont-Thimister, on dira d'une famille peu aisée, d'un joueur peu favorisé, etc. : « *tène tè tène come les clokes di Hènitchète* » (localité vraisemblablement imaginaire). *Tène tètène* est une onomatopée qui rappelle le tintement grêle d'une clochette,

Dr S. RANDAXHE.





VARIA

F. BLONDIAU : **Le triomphe de l'énergie morale.** Liége. Bénard, 1909. — In-4°, 566 pp. Prix : 5 francs.

Plus que les lois sociales, l'éducation est nécessaire à la démocratie : il n'est de société que là où vivent des consciences, où des hommes connaissant leurs droits et leurs devoirs, aiment la vérité, la justice et la beauté. L'instruction même n'engendrera de progrès humain que noblement inspirée. Pour s'améliorer à l'étude de la science, il faut, semble-t-il, l'acquérir dans un esprit autre que l'utilitarisme et l'amour de soi : où l'égoïsme instruit nous conduirait-il, sinon à des luttes plus âpres et plus meurtrières ? Quand on y réfléchit, le problème du temps présent consiste à former des caractères, avant d'armer de notions adéquates aux choses des cerveaux malveillants, sans amour pour la vérité seule. Nul doute que cette préoccupation n'inspire M. Blondiau, lorsqu'il intitule son livre : le triomphe de l'énergie morale. Il s'agit bien pour lui, et c'est un noble dessein, de fortifier des caractères, de faire des hommes, et il dédie à ceux qu'il connaît bien, qu'il instruit depuis trente-cinq ans, une œuvre d'éducation.

Car, sachant les jeunes gens seuls capables de recevoir une empreinte durable, de propos délibéré, il écrit pour eux et pour eux seuls.

Voici donc une centaine de biographies, Gutenberg, Jacquard, Papin, Vincent de Paul, Lavoisier, Galilée, Newton, Christophe Colomb, Jenner, Palissy et toutes celles que donnent les classiques. — Entre eux se faufilent Renkin Sualem, De Nayer, Liévin Bauwens, Antoine Clesse et quelques autres, désignés par leur qualité de belges à figurer dans le Panthéon d'une Belgique plus grande, aux aspirations mondiales. Nul mal à cela. Notre concitoyen liégeois, M. Emile Digneffe, obtient la faveur d'une note.

Assurément, quoi que l'on fasse, un choix de grands exemplaires humains ne va pas sans arbitraire et chacun selon son goût élira les modèles. Inutile de quereller un auteur à ce propos. Difficultueux d'exposer à des adolescents la vie et la doctrine d'un philosophe ou d'un haut mathématicien et personne ne fera grief à M. Blondiau de ne pas risquer l'aventure. Avant de lui décerner les éloges qu'il mérite, demandons-nous la raison de certains silences, trop caractéristiques pour ne pas exprimer une tendance. Parmi les héros de l'énergie *morale*, je ne vois pas un seul martyr du libre examen, pas un apôtre de la tolérance, ni une victime des injustices politiques. Oh ! vous entendez bien qu'un professeur se gardera de toute incursion dans les luttes politiques ou religieuses. Mais s'il ne craint pas de consacrer une notice au père Damien, héros de sa foi, au sergent De Bruyne, esclave d'un chevaleresque devoir, pourquoi appréhender d'entretenir ses jeunes lecteurs de Marnix de Sainte-Aldegonde ou de Giordano Bruno ? N'en pourrait-on dire la vie sans impartialité ? Et n'est-ce pas dans la vie de ceux qui luttèrent pour l'indépendance de l'esprit que se montre la gloire, le désintéressement, le triomphe de l'énergie morale ? Voyons ! Jacquard ou Marinoni espéraient peut-être la fortune ; mais le mobile d'un Marnix ? d'un Bruno ? Je veux bien que M. Blondiau cite en passant Michel Servet : oui, mais comme physiologiste ; qu'il consacre six pages à Galilée..... Et voilà pour les omissions. Et maintenant, avec naïveté peut-être, je m'afflige de voir mis en tel honneur (une page de plus que Galilée !) Liévin Bauwens dont l'œuvre se *réduit* à avoir surpris aux Anglais le secret de la filature mécanique et sorti en fraude d'Angleterre les machines nouvelles... Habile avocat, l'auteur nous expose que le tout fut entrepris pour le bien de *nos* ouvriers. Je concède que l'on puisse dire beaucoup de choses là-dessus. Mais vous voyez que l'on peut aussi contester quelque peu. En un mot, quelle nécessité d'introduire dans ce livre des biographies sujettes à discussion ?

De nombreuses illustrations font connaître au lecteur la physionomie des personnages, et la disposition des matières constitue, pensons-nous, une innovation : après la vie de tel grand homme qui transforma une science, M. Blondiau donne un résumé rapide des progrès accomplis dans le même domaine, ce qui lui est une occasion de citer au passage le nom des créateurs principaux. Ainsi pour la vapeur, la chimie, les éducateurs, les grands voyages.... une suite de biographies mène à travers le siècle jusqu'à une époque récente, parfois jusqu'à nos jours. Méthode que j'aime pour ma part et qui présente de réels avantages. Elle donne, à la matière, de la vie, et observée avec sagesse, montre dans son étendue la dette humaine que nous avons envers le passé Louons M. Blondiau d'avoir tracé ce plan.

Pas d'anciens dans ce livre. Peu de médiévaux... Des hommes pris aux temps modernes, à notre époque. Edison et Röntgen y figurent avec Fernand de Lesseps ; Shackleton y est cité sur la même page que Peary : on devine quelles recherches l'auteur a dû faire.

On le voit, l'ouvrage de M. Blondiau a des qualités de méthode et d'intention, il est clair et on l'appréciera mieux par la lecture [1].

F. Mallieux.

HISTOIRE

LÉON FOULON et ARTHUR AUBERT : **Contribution à l'histoire de la commune de Landelies et de sa filiale Goutroux**, Bruxelles, V. Ernult-Doncq, 1909. — Un vol. in-8° de 147 p.

Les auteurs de cette monographie avertissent les lecteurs, dans leur introduction, qu'ils n'ont nullement prétendu faire œuvre d'historien en écrivant ces pages, et cette modestie se reflète jusque dans le titre de l'ouvrage que nous sommes chargés de signaler. La précaution n'était pas inutile, car l'érudit pourra relever dans cet essai maintes fautes d'inexpérience : la principale nous a paru un défaut trop apparent de composition. Certains chapitres ne sont en effet qu'une enfilade de notes et de listes à peines reliées entre elles. Mais nous nous empressons d'ajouter qu'après l'avertissement des auteurs, il serait peu équitable de disséquer ce livre avec la froide sévérité de l'érudition.

Ces pages n'ont pas été écrites pour les savants, mais pour les concitoyens de MM. F. et A. et c'est surtout à ce point de vue que nous nous placerons pour les juger. « Le patriotisme a son origine dans le souvenir des ancêtres et la connaissance du sol natal ». C'est par cette maxime que les auteurs inaugurent leur travail ; ils s'en inspirent constamment et s'efforcent de faire partager à ceux qui les lisent, l'amour de leur joli coin de terre qu'ils admirent et chérissent sans réserve ». Ils n'ont pour cela négligé aucun effort : ils ont parcouru presque toutes les sources imprimées ou manuscrites qui pouvaient les renseigner sur l'histoire de leur village, et ont assuré à leur livre une toilette typographique de bon goût et une très jolie illustration. Sous ce rapport, nous ne marchanderons pas les éloges aux auteurs de la monographie des Landelies. Ils méritent d'autant plus d'encouragement, qu'ils mènent le bon combat pour le réveil des traditions dans la région la plus industrielle de la Belgique, où ces études désintéressées sont exposées à rencontrer le plus de scepticisme et d'indifférence. *A. F.*

---

(1) A l'erratum typographique qui figure en tête du volume, il conviendrait d'ajouter : page 33, poly = plusieurs, lire pol*us* ; p. 512 : au lieu de physio (nature), lire phusis ; l'article sur Zénobe Gramme renferme, comme le signale M. Blondiau, une importante citation : il y aurait lieu de restituer les guillemets qui sont tombés des « placards ». Qui se gardera des épreuves incorrectes ?



Procès de sorcellerie, à Mons, en 1683

Dans le domaine de la science historique, on cherche parfois sans jamais trouver et l'on trouve aussi sans chercher. C'est la réflexion que je me faisais tout naturellement un jour quand en fouillant dans un fonds — « Justice militaire » —, encore inexploré (le croirait-on ?) aux Archives du Royaume, à Bruxelles, je trouvai, mêlée à des procès militaires, une curieuse procédure de sorcellerie dirigée contre un soldat dont la mère avait été exécutée à Mons. Il ne me fut pas difficile de retrouver au dépôt des archives de l'Etat, à Mons, des pièces de cette procédure, qui vinrent grossir d'autant mon dossier sur cette affaire, que je me propose d'étudier (1).

En l'année 1683, une nommée Marie-Thérèse Créquignier, originaire de Blaregnies (canton de Pâturages), où elle était née et avait été baptisée le 15 octobre 1670, habitait chez Hermand du Belloy, qui l'avait recueillie orpheline, à l'âge de 7 ans. La jeune fille, qui avait donc alors douze ans et demi, allait travailler aux Orphelins, où elle apprenait à tricoter des bas. Du Belloy, à Mons, habitait aussi la rue des Orphelins.

Comme cette fille — probablement déjà vicieuse — avait déserté quelque temps le domicile de son bienfaiteur, il la fit fouetter, selon l'usage du temps, pour la corriger. Pressée de questions, la gamine finit par déclarer qu'elle avait été attirée dans la maison d'une sorcière, l'héroïne de notre récit, qui l'avait initiée à la

(1) Pour être exact, j'ajouterai que les procès analysés dans la présente étude ont déjà été publiés, mais très sommairement, dans le journal *Le Constitutionnel*, de Mons. en 1854 (nos 260 et suivants).

sorcellerie en lui promettant des banquets et des galants. Elle en eut bientôt trois : Sarrazin, Tonnelet et Truchant. Elle avoua s'être rendue aux danses, avoir jeté de la poudre chez du Belloy, pour « arrêter la génération », avoir égorgé un enfant, etc., le tout à l'instigation de la sorcière et du diable.

Du Belloy était de son temps, c'est-à-dire enclin à croire au sortilège. Mais il avait cru aussi se rendre invulnérable parce qu'il avait sur lui un billet des Trois Rois, un saint Cyron de l'Agnus Dei ([1]), le scapulaire et une médaille. Effrayé, il manda le chapelain de Ste-Waudru, pour interroger la coupable, qui confirma ses aveux. Alors pour chasser le sort que Marie-Thérèse avait jeté dans sa maison sous forme de crapaud, du Belloy fit appel à un Père Trinitois ou Trinitaire, qui chassa le diable en bénissant la maison.

Mais notre sorcière fut encore dénoncée par une autre soi-disant victime. Si monstrueux que cela paraisse, c'était son fils, âgé de 28 ans, ou du moins celui qui passait pour tel, qui se chargea d'accabler la malheureuse.

Ce sont leurs dépositions qui constituent la partie la plus curieuse du procès que nous analysons.

Et d'abord, présentons les acteurs de ce drame et commençons par la victime, Anne M..., appelée aussi Noire Anne, dite du Trou. C'est sous le nom de Noire Anne que nous la désignerons dorénavant. Née aux Estinnes, village où il y a 50 ans on croyait encore aux sorcières et à leurs méfaits, elle était fille de Jaspar, laboureur, et de Marguerite Sauteau. Elle était veuve de Jean Cornet, soldat-tambour, qui avait eu la tête emportée au siège d'Arras. Une de ses nièces avait aussi épousé un tambour espagnol. Son mari faisait partie de la compagnie de don Juan de Rille, du terce de don Gabriel de Tolède. Après la mort de son mari, elle se retira à Mons, où elle vivait de mendicité. Outre les tournées habituelles chez les gens charitables, tel que le marquis de Trichateau, logé à l'Hôtel d'Haumont, rue de Bertaimont, elle était souvent postée devant le cimetière de St-Germain, où elle donnait « l'adieu » aux passants. Le dimanche, on pouvait la voir « aller à l'eau bénite » à St-Germain, portant son siège sous le bras.

([1]) Objets de dévotion en forme de médailles, fabriqués avec des restes de cierge pascal et de l'huile consacrée. Le pape les bénissait, les distribuait aux cardinaux, aux évêques et même à des laïcs. Afin d'éviter la profanation, on les enfermait dans des sachets de velours ou de soie.

Elle habita successivement dans une cave, rue de la Couronne, au Béguinage, d'où elle fut chassée, déjà comme sorcière, la rue aux Degrés, dans la cour du Repos et enfin près des Orphelins, dans la maison de Ruydan. Quand elle habitait la rue aux Degrés, on l'appelait, peut-être par dérision, Madame d'Hautrage [1]. Sans doute, elle passait pour sorcière, mais on sait que la foule est souvent injuste dans ses appréciations. Il n'y pas à contester que la Noire Anne fût une détraquée, une pauvre d'esprit, dont les faits et gestes, parfois irraisonnés, étaient interprétés de malveillante façon. C'est ainsi que la nuit elle ne dormait pas, n'ayant pour lit qu'une paillasse faite de loques. Elle chantait les louanges de Dieu, comme les Clarisses, disait-elle. Pour des esprits prévenus et superstitieux, tout le bruit qu'elle faisait la nuit, c'était le fait de son commerce avec le diable !

Au rapport même du procès-verbal des interrogatoires, elle est sujette aux mensonges, aux variations, aux égarements, aux troubles et à l'évanouissement. Et, pour expliquer ces mensonges, elle-même les attribue à la suggestion diabolique. Autrefois les médecins s'avisaient rarement de considérer un accusé comme simple d'esprit. Aujourd'hui, on se demanderait si un séjour prolongé au milieu des alarmes du camp n'ont pu détraquer un cerveau de femme déjà peut-être affaibli par atavisme.

Je crois bien que cette pauvre vieille n'était pas d'une austérité morale exemplaire, mais de là à en faire une criminelle, il y a loin. D'après un témoin, une femme, l'accusée aimait à parler d'amourettes et disait connaître toutes les filles « malapprises » de la ville. Volontiers curieuse — sous ce rapport, elle sent le terroir —, elle demandait aux jeunes mariées si elles n'étaient pas encore enceintes, question indiscrète qui lui attirait une verte réponse bien méritée. A une jeune fille, désolée probablement de ne pas se voir recherchée, elle disait : « Si vous voulez avoir un galant pour vous marier, je vous donnerai de la poudre et vous en aurez bientôt un ! »

D'ailleurs, le cœur ne semblait pas avoir vieilli chez elle avec les années. Un jeune soldat se laissa dorloter par elle, mais le volage, après lui avoir promis le mariage, s'esquiva et se sauva. Il prétexta qu'il avait été pris en chemin. Anne, pendant ce temps, disait à une voisine : « Le bougre a marché, mais il démarchera. »

---

(1) Il est probable que ce sobriquet lui venait de la fréquentation du refuge des religieuses hospitalières d'Hautrage, établi rue Fétis (aujourd'hui n° 31).

Elle fit dire des messes et des octaves à la rue des Cinq-Visages et à N.-D. de Lorette, des « messes de *ratrotage* » (pour le faire revenir). Après le retour de Joseph — c'était son amoureux —, la folle disait : « Je savais bien que le bougre *ratroterait !*

Il est beaucoup question de ce Joseph au cours du procès. Je ne serais pas surpris que cette insistance à ce sujet ne fasse supposer chez les juges de la Noire Anne une arrière-pensée de le confondre avec le diable lui-même.

Quant à son fils, il devait être un individu peu estimable. On le connaissait sous le nom de « Tête-de-mort », sobriquet tout-à-fait caractéristique. Il s'acharne à la perte de sa mère nourricière. « Il mettra, dit-il, le premier et le sixième fagot à son bûcher ».

C'est à l'âge d'environ 9 ans, que sa prétendue mère, logée alors avec l'armée, à Sotteghem, près de Grammont, l'aurait consacré au diable, en lui donnant un coup d'une main dure et brûlante, ce qui lui causa une grande douleur et lui laissa sur l'épaule une marque noirâtre, de la largeur de l'ongle d'un doigt, comme en laissent chez les femmes enceintes les convoitises de fruits.

Cornet avoua même qu'il avait eu des accointances charnelles avec sa mère et qu'elle s'était opposée à son mariage.

A ces terribles accusations la Noire Anne répondait en traitant son fils de « bélître et de canaille ».

D'un des interrogatoires auxquels il fut soumis dans la salle rouge des prisons du Château de Mons, il résulte qu'il avait servi 9 ans dans les armées : d'abord environ un an et demi dans le terce du comte de Solre, compagnie du s^r du Det, puis 3 ans dans la compagnie du s^r Vanderbeck, du régiment du baron de Feur, et enfin dans la compagnie du s^r Renty et du major Dupuis, du régiment du prince d'Arenberg.

Avant de prendre du service à l'armée, Jean Cornet travaillait à la manufacture de boutons de Pamelle, rue d'Enghien ; il avait fréquenté l'école de maitre Jean du Quesne, prêtre, rue de la Guirlande.

On le rencontre aussi une fois portant une chandelle à la procession de Notre-Dame du Mouligneau, à Ghlin.

Au sujet de Marie-Thérèse Créquignier, le principal artisan de la mort de la Noire Anne, nous n'insisterons pas : nous l'avons fait suffisamment connaître plus haut. C'était probablement, comme Tête-de-Mort et comme beaucoup de gens à cette époque, un être mystique, hystérique et peut-être dissimulateur. Mais grâce à leurs accusations, nous allons pouvoir vivre la singulière vie de ces prétendus sorciers et magiciens.

Les trois accusés, Jean Cornet, la Noire Anne et Marie-Thérèse Créquignier, furent arrêtés et emprisonnés sous l'inculpation de sorcellerie. On verra plus loin la peine qui les attendait.

Nous allons résumer systématiquement les données extraites des dossiers de cette affaire. Elles montrent, en quelque sorte officiellement, l'état de la croyance à la sorcellerie, à Mons, à la fin du XVII[e] siècle.

***

Initiation.

Le candidat-sorcier devait d'abord renoncer à Dieu, au baptême et à la Vierge, la nuit, dans son lit ou au sabbat, en due forme, en signant ou en apposant sa marque sur du papier qui disparaissait à la vue, ne laissant comme traces que des feuilles vertes d'arbre. La formule consacrée était : « Je donne au diable mon âme et mon sang, je renie Dieu, la Vierge. le baptême et tous les saints. » Cela fait, le diable, d'un coup violent, imprimait sa marque à celui ou à celle qui désormais, en échange du pouvoir de jeter des sorts, sera sa chose.

On croyait que le diable mettait souvent sa marque dans les endroits les plus cachés du corps, qu'il l'effaçait quelquefois, et que parfois, pour ceux dont il était sûr, il n'en imprimait aucune. Une fois en puissance du démon, on avait perdu sa liberté d'action. C'est ainsi que dans le procès qui nous occupe, Marie-Thérèse Créquignier disait à ses juges pendant l'interrogatoire, que le diable Sarrazin voulait l'empêcher de répondre en la menaçant du doigt, et que dans la prison le diable lui était envoyé par la Noire Anne pour lui dicter ses réponses.

La magicienne était supérieure à la sorcière, mais, pour le devenir, il fallait manger le cœur d'un enfant non baptisé. C'est ce que déclarait avoir fait la Créquignier, à qui le diable Sarrazin lui-même, ayant apporté et tué un enfant aux danses, en aurait donné le cœur. Le corps de l'enfant, que Sarrazin disait tenir du père de celui-ci, un soldat de la garnison de Mons, avait été enterré au milieu du rempart du Rivage, du côté des Cabuteries.

Pour être celle du diable, cette marque devait être insensible à la sonde, car il pouvait arriver, comme ce fut le cas de Cornet, qui prétendait avoir été marqué de sa mère dès l'âge de 8 ans, que les docteurs de l'époque n'osassent pas se prononcer, ne trouvant aucune trace insensible sur son corps. Il avait seulement sur

l'épaule gauche une tache noirâtre et sensible, une sorte de tache de naissance de la grandeur de l'ongle d'un doigt.

Souvent la marque était, dans l'opinion du temps, à la « partie la plus cachée du corps » ; c'est pourquoi l'on rasait complètement l'accusée avant que les « maîtres de la science » d'alors se livrassent à cette recherche minutieuse. La Créquignier soutenait avoir ainsi cette marque : elle fut visitée le 29 mars 1683 par Etienne Laloux, licencié en médecine, par maître Alexandre France, maître-chirurgien, et par l'officier des hautes-œuvres. Galopin. On lui chercha la marque sur tout le corps, excepté à la tête, où l'on ne leur avait pas donné ordre de la raser. Puis, l'après-midi de cette journée, on procéda de même à l'examen de la Noire Anne. Elle aussi avoua avoir la marque au même endroit, mais « fort avant ».

On ne trouva qu'une petite marque sur l'omoplate ou épaule droite, comme la marque d'une puce. Le maître des hautes-œuvres la sonda de la profondeur de « 5 doigts environ », — sans doute cinq travers, cinq épaisseurs de doigt — sans que l'accusée se plaignît et sans qu'il fût sorti du sang ou de la sérosité.

Pareil phénomène ne devait pas être naturel, car l'officier des hautes-œuvres affirmait que la marque était semblable à celles qu'il avait déjà vues chez d'autres sorcières visitées et exécutées ; mais il ne pouvait affirmer qu'elle fût véritable, Dieu seul pouvant se prononcer avec assurance.

La graisse et la poudre.

Dans l'attirail diabolique, la graisse jouait un rôle important. C'était le diable qui la donnait à ses affidés aux assemblées. Les sorcières s'en oignaient, pour aller au sabbat, sous les genoux et sous les bras. Parfois le diable lui-même oignait ses adeptes avant de se rendre aux danses. La Noire Anne prétendait la tenir d'une femme qui avait la gale et qui avait logé au « Plat Pied ». Cette graisse venait de la boutique de la « Fleur de Lys ».

Il en est de même de la poudre que, comme toutes ses pareilles, détenait notre sorcière. Celle-ci prétendait que c'était une poudre pour l'estomac, reçue d'un nommé Jean Potage.

Coiffure.

Au cours du procès, il fut souvent question de la coiffure de la Noire Anne, qu'elle portait « tirée » en garcette ou à la Jardinière avec de faux cheveux bouclés. Elle avait aussi une coiffe blanche à la moderne et portait une moutonne ou perruque. Une mendiante.

ayant tout intérêt à paraître vieille et pauvre, qui porte une perruque, cela n'était pas naturel, cela tenait du sortilège. Evidemment, dans l'esprit des gens d'alors — témoins et prétendues victimes — la Noire Anne s'attifait d'une perruque pour paraître jeune aux sabbats et plaire à ses galants. On remarquait aussi qu'elle se mettait sur le front deux ou trois bourrelets ou cornes de drap ou d'étoffe rouge ou noire emplis de poils noirs et blancs, qui paraissaient des roses de véritable diamant.

Sans doute, ce n'était pas de son âge ni de son rang, mais l'accusée en justifiait la possession en racontant — chose d'ailleurs vraisemblable — qu'elle avait trouvé, un matin, près de Sainte-Waudru, ces cornes auxquelles étaient attachés des « listons » rouges, qu'elle avait eu l'intention de donner à Notre-Dame.

Costumes des sorcières et des diables.

La pauvre veille portait une « cotte » toute couverte de pièces qui, au sabbat, passaient pour des fleurs noires sur le brocard de soie roussâtre, vêtement que, d'après certains témoins, la sorcière estimait 200 patagons. Mais aussitôt qu'elle quittait la prairie où avaient lieu les réunions diaboliques, pour retourner chez elle, elle reprenait l'habit noir qu'elle portait encore lorsqu'elle fut prise.

Les sorciers étaient en habit de gentilhomme : un habit de drap brun musyve (?) orné de boutons d'or et d'argent, épée à garde d'argent doré et le chapeau aussi de couleur musyve, avec le plumet noir et blanc.

Quant aux diables, ils avaient au front, d'après la Créquignier, une marque toute ronde de couleur bleue.

Les réunions.

Pour se rendre au sabbat, la sorcière prenait des tenailles qui, touchées, devenaient un cheval blanc, et l'on sortait par le trou d'une vitre brisée de la maison.

Il arriva à la sorcière de prendre son fils au travers du corps et de le mettre sur le devant de son cheval. Dans cette position, il semblait à celui-ci que le cheval — le diable — allait au galop et qu'il fallait au moins trois heures pour aller et autant pour revenir. Pour ne pas éveiller de soupçons, d'après les déclarations de Tête-de-Mort, la sorcière mettait le manche du balai dans le lit de sa femme qui ne s'apercevait pas de son absence.

On lira à ce sujet plus loin ce que le témoignage sensé de la

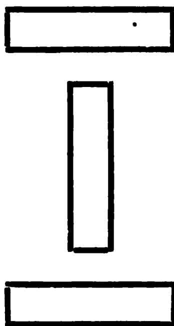
femme du sorcier nous laissera penser de ces élucubrations d'un cerveau malade.

Il en était de même des absences de la Noire Anne. Toujours d'après la déposition de Cornet, quand sa mère allait au sabbat, il restait sa « ressemblance » au logis : elle parlait et agissait la nuit. C'était le diable Joli-Cœur qui tenait sa place.

Lieux des réunions.

On désigne trois endroits différents pour les réunions ou danses : d'abord près de la Fontaine, où se trouvait le bois des Estinnes, ensuite près de la petite chapelle aux Estinnes, de l'autre côté du Rieu, et enfin, à trois quarts de lieue de là, dans un pré, près d'une « piésente » menant aux Estinnes.

Mais avant de se rendre à la prairie, on se rendait dans une salle bien ornée, bien tapissée de jaune et bien éclairée avec des chandelles. Il y avait toujours une nombreuse assistance, parfois 150 personnes. Là, on trouvait trois longues tables disposées de la façon suivante :



Ces tables étaient couvertes de nappes blanches, mais il n'y avait que celle du milieu où l'on servait du rôti de mouton, des pommes, de longs biscuits et des « pains de madame. » Ces mets sans sel avaient le plus souvent un goût insipide, comme si l'on n'avait que de la poussière et de la terre dans la bouche quand on les mâchait et qu'on les avalait. Si parfois ces mets avaient quelque chose de substantiel, ils laissaient un goût de viande corrompue et l'on n'y goûtait que par crainte d'être battu du diable et par commandement des reine et vice-reine du sabbat.

La Noire Anne, qui était gouvernante aux repas, couvrait les tables de nappes et de viandes et desservait avec deux autres. La Noire Anne occupait la 3e place à table et son amie Anne Cossée, dite Mamitte — encore une autre sorcière qui fut inquiétée et

même exécutée —, la 5e place. Notre sorcière avait comme galant son fils, Tête-de-Mort.

Le festin achevé, on poignardait à coups de couteaux, tour à tour sur une des trois tables, des hosties consacrées apportées par les assistants, qui les jetaient par terre et les couvraient d'ordures, accompagnant le geste de toutes sortes d'impiétés.

Puis on reprenait les danses interrompues par le festin, en forme de ronde, le dos tourné tantôt en dedans, tantôt en dehors, parfois en forme irrégulière, se tenant tous par la main, chacun avec son diable galant ou sa maîtresse.

Cela fait, Monsieur la Grandeur [1], qui était le diable maître de la cérémonie et du sabbat, amenait la bête ou bouc et tous deux étaient l'objet de la part des assistants d'hommages d'une nature sur laquelle il me serait décemment impossible d'insister. Tout le procès d'ailleurs est marqué au coin d'une crudité d'expressions parfois révoltante. Ensuite le bouc vient prendre accointance charnelle avec chaque sorcière, en présence de toute l'assemblée, et après lui, c'est au tour du diable habillé en gentilhomme. Enfin, intervertissant son sexe, Monsieur la Grandeur devenait Madame la Rigueur et s'accointait avec les hommes.

Après l'accomplissement de toutes ces lubricités, la Grandeur allait avec la bête ou bouc se poster au bout de la salle et alors toute l'assemblée à genoux allait devant eux chanter « la sabbatine », en tenant des discours railleurs sur la Vierge pendant environ trois quarts d'heure.

La salle ne tardait pas à disparaître et l'on se trouvait ensuite avec son galant ou sa maîtresse dans la prairie, et là se répétaient les accouplements charnels avec les diables, hommes et femmes.

Caractères de la sorcière.

Dans l'esprit du temps, une sorcière était donc une femme qui avait renié Dieu et la Vierge, était l'amie du diable, allait aux danses « baiser le cul du bouc », donnait de la poudre aux bêtes et aux gens pour les faire mourir, allait à la communion pour enlever les hosties, les porter aux danses et les souiller d'ordures.

Les sortilèges.

A côté de ces plaisirs de la chair, le pacte avec le diable réser-

(1) La Grandeur est aussi un *spot* ou un nom de guerre que nous trouvons donné au XVIIe siècle à un soldat.

vait un pouvoir surnaturel au sorciers et aux sorcières. Le pouvoir de la magicienne surpassait celui des sorcières, car, plus honorée et plus estimée que les autres, elle commandait en cette qualité au diable lui-même. Mais, nous l'avons déjà dit, on convenait généralement que pour cela il fallait manger le cœur d'un enfant.

Il y avait différentes façons de jeter un sort : le regard, un coup ou une secousse à l'épaule ou sur toute autre partie du corps, la poudre, l'envoûtement, un crapaud vivant jeté dans la maison de la victime, etc.

La poudre, brune ou grisâtre, se pilait et se distribuait aux danses, à tous les assistants. On la jetait dans de la bière, on l'introduisait dans les aliments, de préférence dans des pommes. Parfois, il suffisait de la jeter dans le logis pour faire mourir bètes et gens, pour rendre les femmes stériles et pour faire mourir les petits enfants.

La douleur causée par un sortilège ressemblait, au dire des victimes, à celle qu'aurait provoquée une fourmilière ou monceau de fourmis.

La sorcière, à un signe, faisait apparaître autour d'elle, des souris et des chats noirs, qui la servaient en se tenant sur les pattes de derrière et marchant comme des hommes : c'étaient des diables.

On recourait aussi à la sorcière, quand on voulait obtenir des secrets ou des tours pour gagner au jeu de dés.

Sur une dénonciation, on découvrit dans le lit d'une maléficiée — encore sans doute un sort jeté par la Noire Anne — « un tafetas » de la longueur d'un quartier, percé et ajusté fort joliment de » plusieurs plumes de différentes couleurs, dont les unes avaient » les figures des cœurs et les autres de diverses façons. »

Mais chose remarquable, notre prétendue sorcière avait aussi chez elle pour se garder, disait-elle, contre les mauvaises gens, trois cœurs, dont deux, rouges et verts, couverts d'estanette, dans lesquels elle enfermait du sel, des noms de Jésus et autres choses bénies par un père capucin.

Contre les maléfices, on pouvait avoir recours à la sorcière elle-même qui, dans les croyances du temps, pouvait défaire ce qu'elle avait fait. Ainsi, le jour de l'arrestation de la Noire Anne, la demoiselle Malapert la cherchait pour la prier de défaire ce qu'elle avait fait à la Créquignier.

Les docteurs donnaient aux maléficiés des billets pour se faire exorciser et faire bénir tout ce qu'ils buvaient et mangeaient.

A l'époque où se déroule le drame judiciaire que nous narrons, on citait comme fameux exorciseurs un Père dominicain de Braine et un Père trinitaire au bois de Lessines.

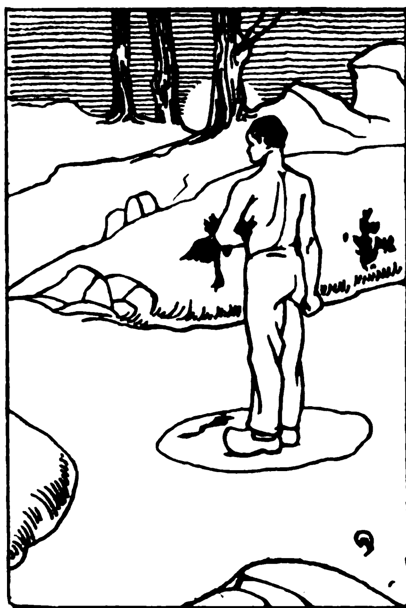
Il y avait enfin près du Quesnoy, un pasteur exorciseur appelé le pasteur sans bras.

Pour se préserver des sortilèges, on prenait de l'eau grégoriane ; on mettait aussi dans ce but des pièces d'argent dans de l'eau bénite.

Il était moins grave d'être maléficié que d'être possédé.

Si nous en croyons l'accusation et les témoignages à charge de la Noire Anne, celle-ci aurait été une maîtresse-sorcière : tous les maléfices qu'elle jetait dans les familles n'auraient eu d'autre but que de punir ceux qui lui refusaient l'aumône.

(*A suivre.*) LOUIS DARRAS.





Contes du Hainaut.[1]

I

Riette.

Riette était une jeune femme veuve qui avait beaucoup d'enfants et qui aurait bien voulu se remarier.

Un soir, un monsieur vient la trouver et lui dit :

— Bonsoir Riette.

— Bonsoir, Monsieur.

— On m'a dit que vous voudriez bien vous remarier ?

— Oui ça, Monsieur. Il y a longtemps que j'en ai l'idée.

— C'est bon, Riette, dit-il en s'en allant.

. . . .

Le lendemain soir, il est encore retourné chez la jeune veuve. Il dit :

— Bonsoir, Riette.

— Bonsoir, Monsieur.

— Avez-vous une belle maison, Riette ?

— Oui-da, Monsieur.

Elle est toute couverte de gazon avec deux ou trois briques *al coupète* (au sommet).

---

(1) Il est curieux de constater combien, dans ses récits traditionnels, le peuple illettré aime le rythme et recherche les rimes. Il suffit, pour s'en convaincre, d'écouter les innombrables enfantines chantées par nos gamins et surtout par nos fillettes, où se retrouvent de curieuses phrases riches en rythmes sonores, avec une musiquette appropriée Ces enfantines, bien étudiées, éclaireraient vivement les origines de la chanson populaire. Ces rimes, ou plutôt ces assonances, se rencontrent souvent aussi dans les contes populaires, sans signification souvent, pour le plaisir de les faire entendre. On en trouvera des exemples dans les deux petits contes suivants, que nous avons recueillis de la bouche d'illlettrés, à l'époque des longues veillées d'hiver, dans notre pittoresque Entre-Sambre-et-Meuse. Le premier d'entre eux se retrouve sous forme de chansonnette au pays de Liège : cf. WALLONIA, V (1897), p. 126.

— Tant mieux pour vous, Riette, dit-il en s'en allant.

. . . .

Le lendemain, au soir, l'homme y est encore retourné :

— Bonsoir, Riette.

— Bonsoir, Monsieur.

— Avez-vous un beau jardin ?

— Oui-da, monsieur ; avec des choux *tout fé* (tout-à-fait) plein ; à l'entour des violettes.

— Tant mieux pour vous, Riette.

— Et après. Riette ? Avez-vous beaucoup de vaches ?

— Ah ! oui dà, monsieur, des vaches et aussi des veaux, une brunette et encore une *gayète* (noire).

— Tant mieux pour vous, Riette.

— Avez-vous beaucoup de lapins ?

— Oui, monsieur, les garennes en sont pleines et je les nourris avec des *djenètes* (genêt).

— Tant mieux pour vous, Riette !

— Et maintenant, avez-vous beaucoup d'enfants ?

— Ah ! oui dà, monsieur, des petits et encore des grands ; j'en ai encore un *al fachète* (au maillot).

— Tant pis pour vous, Riette.

Le monsieur est parti et on ne l'a plus jamais revu.

(Recueilli à Macon).

II.

Jean dans les champs.

Jean dans les champs avec son pot blanc.

Il monte à *bublanc*, *bublanc*, *bublot*.

Il arrive au ciel et il toque à la porte du Paradis.

On ouvre *l'huche* (l'huis, la porte).

— Que demandez-vous ? dit St-Pierre.

— Je demande une belle femme.

— Descendez, Jean, à *bublanc*, *bublanc*, *bublot*. Il y aura une belle femme qui vous attendra chez vous.

Jean descend sur la terre et, effectivement, une belle femme l'attendait dans son logis.

Alors, il demanda :

— Faut-il aller *qué* (chercher) un petit garçon ?

— J'aime autant.

Il monte à *bublanc*, *bublanc*, *bublot* et arrive ainsi au ciel.

— Que demandez-vous ?

— Un beau petit garçon.

— Descendez à *bublanc*, *bublanc*, *bublot*, Jean, et un beau petit garçon vous attendra sur la terre.

Et il en fut ainsi.

Jean dit encore à sa femme :

— Faut-il aller demander au Paradis pour *moi* être bon Dieu, vous, la Sainte-Vierge et notre petit garçon le petit Jésus ?

— Je suis contente.

Il arrive au ciel à *bublanc*, *bublanc*, *bublot*.

Il toque.

— Qui est là ?

— C'est moi, Jean dans les champs.

— Que voulez-vous encore ?

— Je demande pour *moi* être bon Dieu, pour que ma femme soit la Sainte-Vierge et notre petit garçon l'Enfant Jésus.

— Descendez, Jean, à *bublanc*, *bublanc*, *bublot*, dans votre pot blanc et retournez seul au mitan des champs.

Et Jean se trouva seul au mitan des champs, avec son pot blanc, sans sa belle femme et sans son beau petit garçon.

(Recueilli à Marcinelle.) Jules LEMOINE.





Les Revenants

IV.

1. La messe posthume.

A Schoorisse, on raconte l'histoire suivante :

C'était le samedi-saint ; un paysan entre le soir à l'église pour aller à confesse ; malheureusement le curé ne le vit point et sortit de l'église sans que l'homme s'en aperçût. Celui-ci, remarquant que le curé ne venait point le confesser, se dirigea vers la porte de sortie de l'église ; à sa grande surprise il s'aperçut qu'elle était fermée. L'idée de passer la nuit dans une église ne lui souriant guère, il se mit à frapper sur la porte et à appeler au secours ; mais ce fut en vain, personne ne l'entendit. Alors il retourna sur sa chaise et se prépara à dormir.

Il faut croire qu'il y avait réussi, car tout-à-coup il fut éveillé par un bruit qui sortait de la sacristie. « Diable ! se dit-il, est-ce que le curé viendrait rôder ici la nuit ? »

A peine venait-il d'achever ces mots que la porte de la sacristie s'ouvrit d'elle-même et un prêtre revêtu de tous les ornements sacerdotaux se dirigea vers l'autel ; il alluma les cierges, ouvrit le missel, puis revenant au pied de l'autel, il prononça les premières paroles de la messe.

Après avoir dit : *Introïbo ad altare Dei*, il s'arrêta un moment ; puis il recommença sa prière ; il fit de même treize fois.

Alors voyant que personne « ne lui répondait » (1) il leva les mains au ciel en disant trois fois : *Eli, Eli, lamma Sabacthani*,

---

(1) Terme employé par les paysans de Schoorisse pour indiquer la réplique que le diacre ou l'enfant de chœur donne à l'officiant — [Même expression au pays de Liége. — O. C.]

ce qui signifie : mon Dieu ! mon Dieu ! pourquoi m'avez-vous abandonné ? Puis il ajouta trois fois : N'y aura-t-il donc personne pour me servir la messe ? Enfin n'obtenant point de réponse, il éteignit les cierges, et rentra à la sacristie.

Dans l'entretemps, notre paysan, plus mort que vif, ne sachant à quel saint se vouer, avait eu plusieurs faiblesses, tant était grande la terreur qu'il avait ressentie.

Lorsque le matin arriva, il se précipita comme un fou devant le curé qui venait ouvrir la porte de l'église et lui raconta ce qu'il avait vu.

« Mon ami, dit le curé, tu dois rentrer cette nuit dans l'église et si tu es de nouveau témoin du même phénomène, tu diras : « Moi, je viens servir votre messe. »

Le paysan refusa d'abord avec énergie, mais sur les instances répétées du curé, il consentit à rentrer dans l'église à la même heure et sans autre témoin.

A minuit juste, le prêtre sortit de la sacristie et recommença les cérémonies de la veille. Le paysan fit comme son curé lui avait recommandé de faire. Il servit la messe comme il put, puis quand le saint sacrifice fut achevé, le prêtre se tournant du côté du paysan lui dit :

« Mon ami, je suis l'abbé X. (j'ai oublié son nom), j'ai été trente ans curé de cette paroisse ; un jour un paroissien m'avait donné deux francs pour célébrer une messe, j'ai oublié de le faire ; de ce chef, j'ai été placé dans le purgatoire, condamné, avant d'entrer en paradis, à revenir toutes les nuits dans cette église pour y célébrer la messe que dans ma négligence, j'avais oublié de chanter; il y a cent ans que dure mon long martyre ; c'est vous qui y avez mis fin ; vous en serez récompensé. »

Puis tout s'évanouit à la vue du paysan.

2. Le braconnier et le revenant.

Un enragé braconnier était une nuit à l'affût du gibier. Il était assis derrière une haie qui longeait un sentier assez étroit ; ce sentier conduisait à la grand'route d'Ellezelles à Lessines. C'était au moment de la coupe des blés ; la lune était très brillante.

Le paysan était déjà posté depuis une heure, il n'avait encore rien vu, lorsque tout à coup il entendit une brouette sur le pavé.

« Diable ! se dit-il, une brouette à cette heure (il était une heure du matin), c'est drôle ! »

Tout à coup il n'entendit plus la brouette sur le pavé, mais un moment après il s'aperçut que le conducteur avait suivi le sentier le long duquel il se trouvait. De plus, il ne tarda pas à entendre un bruit semblable à celui que feraient des gerbes de blé glissant contre un obstacle rude.

A ce moment, son attention fut attirée par un lièvre d'une grandeur phénoménale qui accourait vers l'épine qu'il avait placée à une dizaine de mètres devant lui.

Le braconnier tira au moment opportun et courut pour ramasser la bête qu'à son avis il avait certainement abattue. Mais arrivé à l'endroit où il avait tiré, il fut tout étonné de ne rien trouver.

Il chercha quelque temps, mais en vain ; tout décontenancé, il retourna à son poste, mais arrivé à l'endroit où il se tenait il vit un fantôme vêtu d'un grand surplis blanc ; de grands trous occupaient la place des yeux, toute la face était décharnée et une grosse chaîne était enroulée autour de lui. Toutefois il put reconnaître un de ses amis mort depuis trois mois.

Le paysan, tremblant de peur, eut cependant le courage de se signer. Mais il faut croire que ce mort était sauvé car au lieu de disparaître, il se signa également. Ce que voyant le paysan s'enhardit et lui demanda d'où il venait et ce qu'il voulait. — « Des messes, répondit le spectre. — Vous en aurez, répartit le paysan. » Alors la vision disparut.

Le braconnier s'enfuit éperdu chez lui à une lieue de là.

Il se mit au lit, gagna une fièvre extraordinaire dont il faillit mourir.

3. Le buis béni et les revenants.

On raconte à Schoorisse, Elst et le Breucq (hameau d'Ellezelles) que lorsqu'on enterre un mort sans lui avoir au préalable fait toucher du buis béni, on expose ainsi le mort à revenir, au temps de la floraison des arbres fruitiers, sur les branches de ces arbres et spécialement les pruniers et les cerisiers. Les paysans citent de nombreux exemples à l'appui de leurs paroles.

4. Le revenant Hubert Liboute.

Hubert Liboute, d'Ellezelles, était un bûcheron. Il coupait son bois dans les bosquets voisins et en faisait des fagots qu'il vendait aux boulangers de Renaix.

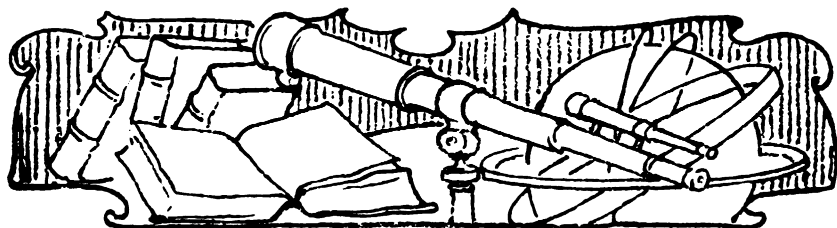
Hubert mourut à soixante-dix ans. Il était célibataire et on ne lui connaissait point de parents. Il devait avoir fait de fortes économies ; et pourtant on ne trouva rien dans sa maisonnette, une simple cabane.

Quelques jours après sa mort, on entendit, le soir, un homme couper du bois le long d'une grande haie, voisine de la maison d'Hubert. Tout le monde courait écouter et tout le monde entendait. Seulement quand on arrivait au point où Hubert frappait, il était déjà loin : les coups de hache se jouaient des curieux.

Ce manège dura jusqu'au jour où le propriétaire de la haie abattit un gros chêne qui s'y trouvait et découvrit sous les racines un pot de terre rempli de pièces de monnaie.

JULES DEWERT.





Documents et Notices

Sur une œuvre de Jean-Noël Hamal ([1]). — Un certain nombre de Liégeois connaissent maintenant l'*Ouverture* de J.-N. HAMAL, qui fut exécutée en 1908, à l'Exposition de l'Œuvre des Artistes et en 1909, au concert organisé en l'honneur des Congressistes archéologues.

Cette ouverture pour quatre instruments à cordes et cembalo fait partie d'un groupe de *Six œuvres* conçues sur un type analogue, comme l'a fait remarquer, le premier, notre savant collègue M. DWELSHAUVERS, type de la sonate et de la symphonie dont on attribuait naguère la paternité à STAMITZ après l'avoir enlevée à HAYDN. M. DWELSHAUVERS a eu le grand mérite de restituer cette glorieuse paternité à notre compositeur wallon et il a eu la prudence de la lui conférer provisoirement ; en effet, nous découvrirons peut-être, un jour, quelque œuvre de Guillaume Hamal, son père, homme génial, paraît-il, ou d'Amadori, le maître italien de Jean-Noël, à laquelle il faudra reporter finalement les droits de priorité.

J'avais ces pensées en tête quand, récemment, je songeai à rechercher des manuscrits et des musiques gravées ou imprimées dans la collection importante que laissa à Madame la comtesse de Clérembault son illustre père, CHARLES-JOSEPH DE SOER qui, amateur éclairé et habile, faisait de la musique avec le chanoine HENRI HAMAL, neveu de Jean-Noël. Madame la marquise de Peralta m'avait, avec une bienveillance exquise, accordé la permission de faire toutes recherches en cette vaste collection qui lui appartient actuellement, et qui est conservée en son château de Kinkempois à Angleur.

En ce qui concerne les six *Ouvertures* dont je viens de parler, plusieurs se souviendront que, dans le *Fonds Terry* auquel appartient l'exemplaire utilisé par M. DWELSHAUVERS, la partie de viola, c'est-à-dire d'alto, fait

(1) Communication lue à la *Société liégeoise de Musicologie*, séance du 5 janvier 1910.

défaut. Aussi, pour permettre d'exécuter l'œuvre, notre savant collègue se décida-t-il à écrire cette partie et il le fit avec un goût délicat et très sûr. Pour faire exécuter les cinq autres ouvertures, le même travail aurait donc été nécessaire. Et bien ! j'ai trouvé les parties d'alto dans la collection du Château de Kinkempois. HAMAL aura emporté les autres parties chez lui et son exemplaire sera tombé plus tard dans les mains de LÉONARD TERRY. A présent, nous tenons ces œuvres au complet.

Je me suis empressé de recopier le texte de Hamal en dessous du texte de M. DWELSHAUVERS et je n'ai pas été peu surpris de certaines coïncidences complètes dans la forme et le fond. Plusieurs remarques méritent cependant d'être faites. Dans le premier *allegro*, HAMAL ne donne guère à la viola qu'un rôle d'harmonisation, tandis que M. DWELSHAUVERS a trouvé d'intéressants contrepoints qui embellissent plusieurs passages.

Ce qui est plus piquant, c'est que, dans le *largo*, HAMAL n'avait pas cru nécessaire de donner la parole à la viola et il a été du même avis pour les six ouvertures. Au contraire, M. DWELSHAUVERS a ingénieusement introduit l'instrument dans l'harmonisation ; faire davantage semble impossible ; mais en renforçant tantôt le second violon, tantôt le violoncelle, la viola donne un équilibre excellent à l'ensemble.

On se demandera pourquoi HAMAL a cru suffisant de n'employer que deux violons et un violoncelle pour l'expression des sentiments graves et cela avec obstination dans les six ouvertures. Il était jeune encore à l'époque où il les composa, c'est son premier *opus*, d'après l'indication inscrite sur la couverture. Est-ce donc le fait d'une certaine incapacité à enrichir ses harmonies ou à user d'un contrepoint compliqué ? Est-ce plutôt un goût excessif de la simplicité, le goût régnant d'ailleurs? L'étude approfondie de ses œuvres nous renseignera ultérieurement. Lorsque nous aurons accès au *Fonds Terry*, nous pourrons nous éclairer probablement sur ce point.

Dans le *presto*, M. DWELSHAUVERS a donné, plus que dans l'allegro, les intentions de l'auteur. Il y a des rapprochements complets de forme.

Je noterai un détail assez curieux. Alors que violon et violoncelle terminent une phrase sur une croche, la viola seule tient une noire, qui est couverte, en sa seconde moitié de durée, par une phrase de transition du 1er violon. HAMAL a donc déjà des préoccupations d'équilibre et de plénitude dans la sonorité.

N'ayant pas les autres ouvertures à ma disposition, je ne puis comparer leur facture avec celle de la première ; mais je crois que ces quelques mots ne sont pas de trop dans ma communication sur le fait très simple de ma trouvaille [1].

Dr G. JORISSENNE.

---

[1] Depuis cette séance, Madame la marquise de Péralta, dont la générosité est inépuisable et qui s'intéresse ardemment à tout ce qui touche aux beaux-arts, en particulier aux arts de Wallonie, a fait don à la *Société de Musicologie* de la précieuse partition.

* * *

Un manuscrit historique de Henri Hamal [1]. — Ce manuscrit concerne plusieurs musiciens liégeois, et c'est encore aux soins éclairés et constants de Madame de Péralta que l'on doit la conservation des mémoires ébauchés par le savant chanoine de St-Lambert, sans lesquels l'histoire de nos musiciens wallons serait impossible à réaliser. ABRY et HAMAL les ont sauvés de l'oubli. Ces papiers importants que Jules HELBIG a crus perdus, comme il l'écrit dans la préface de son *Histoire de la peinture wallonne* (2me édition), sont en sûreté au château de Kinkempois et je vais transcrire intégralement les pages consacrées à quelques-uns de nos anciens musiciens. On constatera que tous les détails ne concordent pas avec la copie d'un autre manuscrit, non découvert jusqu'à présent, copie que LAVALLEYE utilisa partiellement jadis et que M. E. POLAIN, sous-bibliothécaire à l'Université de Liége, retrouva en 1907 dans un lot de musiques de la collection universitaire; MM. BRASSINE et CHARLIER en préparent une transcription.

Les feuilles que j'ai copiées sont de format in-folio, plus grandes que la majeure partie du manuscrit consacré aux peintres et aux sculpteurs; le papier en est bleu, genre Hollande. L'écriture est cursive, très lisible; le texte n'est pas toujours correct orthographiquement; les virgules sont rares, mais en nombre suffisant; les points font généralement défaut et les phrases commencent sans majuscule. Je reproduirai ces imperfections parce qu'elles ne rendent pas le sens obscur et que je ne voudrais pas empêcher une interprétation différente de la mienne. D'après une date que j'ai relevée en une des notes biographiques, ce manuscrit a été élaboré en 1806 et pendant les années suivantes peut-être.

Voici ce texte littéralement copié :

Au douzième siècle, FRANCO, chanoine et écolâtre de la cathédrale de Liege a été un musicien savant et fort renommé pour avoir inventé les caractères musicaux pour le tems attribués souvent à jean de Muris, c'est cependant dans un manuscrit de Muris encore qui est dans la Bibliothèque du Vatican que Mr Burneij a trouvé que *Franco invenit mensuratam figuratam* tous les auteurs qui ont écrit dans la suite sur le même sujet ne se sont attachés qu'à critiquer les découvertes de Franco et à consacrer ses libertés, voyez l'histoire de la musique de Mr Burneij qui a trouvé dans la même bibliothèque tous les ouvrages sur la musique de Franco [2].

JEAN GUIOT, chanoine impérial et maitre de chapelle de la cathedrale de liege, né a Chastelet mort fort âgé le onze mars 1518, s'est fait connaitre par des savants ouvrages, avant de revenir dans sa patrie, il avait été plusieurs années intendant de la musique de l'empereur Ferdinand [3].

---

[1] Communication lue à la *Société Liégeoise de Musicologie*, séance du 5 janvier 1910.

[2] HAMAL a confondu, comme tous les écrivains de son temps, le Franco de Liège et celui d'Allemagne.

[3] Cf. LYON (*Biographie nationale*) a ignoré le Manuscrit Hamal. — Guiot ou Guyot, né en 1512, est mort le 11 mars 1588; conformément à son désir, il fut inhumé dans la chapelle des Clercs.

Eustache HAMAL beneficier et musicien de St-Lambert mort en 1534, a eu de son tems une grande reputation par les beaux ouvrages qu'il avait fait pour son eglise.

Henri JAMAR chanoine de St-Materne et maitre de musique de l'église cathedrale pendant près de quarante ans mort le 19 octobre 1619 avait une voix rare et a composé plusieurs ouvrages restés en manuscrit ([1]).

Gilles HAYNE ([2]) né a liege vers l'an 1585 mort en 1650 ([3]) a été intendant de la musique du prince ferdinand de Bavière, qui pour le récompenser lui conféra en 1627 un canonicat de St-Jean évangeliste, le grand musicien a composé beaucoup d'ouvrages entr' autres 18 pseaumes à 5 voix. des antiennes à 5 et 6 voix et même à 8 voix en 1647 il dédia au chapitre cathedral une messe de Requiem a 8 voix et a fait imprimer a Anvers plusieurs ouvrages ([4]).

Henri DUMONT né à Villers l'éveque en 1610. Après la mort de son père sa mère fut obligée de le placer à Maestricht enfant de chœur de St Servais, un officier français le conduisit à Paris ([5]) et commença sa fortune par obtenir l'orgue de St-Paul ([6]), il acquit tant de réputation qu'il fut nommé maitre de musique et compositeur de la chapelle de Louis XIV, et la reine lui donna peu de tems après la même charge dans sa maison, le fit nommer à l'abbaye de Notre Dame de Silly au diocèse de Séez en Normandie. En 1674, le roy lui accorda sa vétérance ([7]) avec les mêmes titres et emoluments. et Lulli succéda à Dumont qui excellait à toucher l'orgue. il fut le premier musicien qui employa en france dans ses ouvrages la Basse continue Ce savant musicien a composé beaucoup d'ouvrages entre autres des mottets estimés et cinq grandes messes dans un beau plain-chant appelées messes Royales, il est mort à Paris, le 8 may 1684, et enterré à St-Paul près de la chapelle des fonds ([8]).

Henri Denis DUPONT, chanoine imperial né a Liege en 1660, mort en 1727 ([9]) Comme il était le plus savant organiste du Pays, en 1698 il obtint cette place du Chapitre cathedral et en 1713 ([10]) il parvint par sa science et

---

([1]) Ferd. Loise (*Biogr. nation.*) ne cite que Becdelièvre. (*Biogr. liégeoise*) celui-ci donne l'épitaphe inscrite sur le monument érigé à la cathédrale. Cet *obiit* est daté du 19 oct. 1619.

([2]) Ad. Siret (*Biogr. nation.*) cite Fétis et Becdelièvre seulement; il écrit Haym, comme eux. Léonard Terry (*ibidem*, à l'article Henri Dumont, p. 295 du t. 6) écrit Heyne. — Gilles était, d'après Becdelièvre, le neveu de Gérard Haym, mort en 1588, « qui dépassa, dit-on, le célèbre Guioz (Guiot) ». D'après Siret, L. Terry a rassemblé des documents sur ces musiciens.

([3]) Becdelièvre donne 1647.

([4]) Missae sex quatuor vocibus concinendae, Antwerpen, apud Haered. P. Phalesii, 1651 (citation de Siret, *l. c.*).

([5]) En 1630, d'après Terry (*Biogr. nation.*), alors qu'il avait déjà la tonsure et portait l'habit ecclésiastique.

([6]) En 1639, un document le montre à ce poste. (Terry, *ibid.*)

([7]) Terry a fait justice de cette légende, née au XVIIIe siècle; Dumont était encore à son poste en 1682; un texte signé par lui le prouve.

([8]) Lisez : *fonts*. Voyez dans le *Compte-rendu du Congrès archéologique de Liége*, en 1909, la communication de M. Vitry sur le tombeau de Dumont où l'on voit son effigie.

([9]) Le 1er septembre (Terry, *l. c.*).

([10]) Au concours de 1680, il fut battu par Mathieu Gottire (orgue); à celui du 26 janvier 1685, après la mort de celui-ci, il battit ses concurrents. En 1702, il était simple bénéficier; il fut doté alors d'une prébende de chanoine impérial. En 1713, il succéda à Pierre Lamalle (Terry, *l. c.*).

sa conduite a ètre nommé maitre de chapelle de la dite eglise, ce savant musicien secondé par son ami Henri Guillaume Hamal parvint à faire adopter à la cathédrale la musique italienne qui s'est ainsi acclimatée dans le pays et s'est perfectionnée de jour en jour de façon qu'avant la révolution Liege avait un des meilleurs orchestres de l'Europe, *Dupont* a beaucoup travaillé ses ouvrages sont des messes, des mottets, et pseaumes a grand orchestre a 4, 6 et 8 voix qui sont restés en manuscrit a l'église cathédrale ([1]), il a formé beaucoup d'élèves entr'autres Jean Noël Hamal pour la composition, Dekaine, Pascal Hubert et d'autres pour l'orgue.

HUBERT RENOTTE savant organiste et compositeur né a Liege en 1694, mort en 1745 ([2]), il obtint par le talent la place de maitre de musique de la Collégiale deSt-Martin, quelques années après il quitta cette place pour ètre organiste de la cathédrale, cet habile musicien ne s'est pas seulement distingué sur l'orgue mais il a acquis de la réputation par ses compositions pour l'eglise, il a fait graver plusieurs œuvres de sonates pour deux violons et violoncelle ([3]).

LAMBERT PIETKIN chanoine de St-Materne et maitre de chapelle de l'eglise cathedrale de Liege, né à Liege en 1621, mort en 1696 ([4]), après avoir occupé cette place avec distinction pendant plus de quarante ans ([5]), ce savant musicien a beaucoup travaillé à des messes, mottets a 4, 6 et 8 voix et a formé des eleves distingués. En 1668 il a fait imprimer trois œuvres de mottets avec des violons et par son testament il a laissé toutes ses musiques au chapite cathedral ([6]).

HENRI GUILLAUME HAMAL né à Liége en 1685 mort en 1752 apprit la musique et a jouer du clavecin du savant Lambert Pietkin, maitre de chapelle de la cathédrale et la composition de M[r] Trevisan Bolompré (Balompré?) maitre de chapelle de S. A. E. Joseph Clément de Baviere electeur de Cologne, eveque et prince de Liege, et auprès des savants musiciens du pays bas, Hamal fit en peu de tems des progres rapides dans son art et acquit fort jeune une grande reputation tant en jouant du clavecin et autres instrumens que par la beauté de sa voix, le gout et l'expression qu'il mettait dans son chant et ses compositions. Après avoir occupé pendant trois ans la place de maître de musique de la grande eglise de la ville de Saint-Trond, en 1711 le chapitre cathedral l'appela a Liege pour ètre maître des enfans de chœur, et maitre de chapelle en second attendu que la premiere maitresse (*sic* ! *Lisez : maitrise*) devait etre occupee par un ecclesiastique, comme a beaucoup de talens il joignait une conduite reguliere et les qualités aimables d'un homme de bonne société, il se vit bientôt recherché par tous les seigneurs de la ville et des environs, et occupé a enseigner la musique aux pensionnaires des dames anglaises, des religieuses ursulines et de Sainte Agathe, enfin il jouissait de cette considération qui est dans chaque état, le prix du mérite et de la probité. S'il a laissé, en manuscrit, beaucoup de messes, mottets, pseaumes a grand orchestre qu'il avait composés pour la cathédrale et des cantates italiennes et francoises et liégeoises pour ses eleves, dans ses moments de loisir il se

---

([1]) On ne possède plus de lui que des Repons et les antiennes de l'Avent. (L. TERRY, *l. c.*)

([2]) Fl. VAN DUYSE qui s'en rapporte à FÉTIS, le fait naitre dans la 2[me] moitié du XVII[e] siècle et mourir en 1747. (*Biogr. nation.*)

([3]) Publiées à Liége chez M[lle] Libert, d'après le chevalier VAN ELESSYCK.

([4]) BECDELIÈVRE *l. c.* dit : vers 1680.

([5]) J. HELBIG (*Biogr. nation.*) dit : près de 40 ans. Il cite les notes de HAMAL.

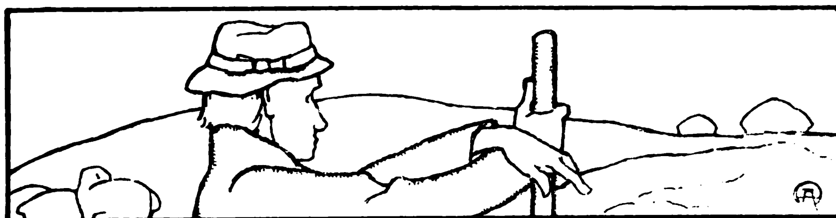
([6]) « Renotte, Henri Denis Dupont, ensuite Hamal. » (*notes de Hamal.*)

faisait un plaisir d'enseigner, sans interet, les jeunes gens en qui il reconnaissait des dispositions pour la musique et le clavecin et pour leur donner de l'émulation il leur distribuait des petits prix.

Ici se termine brusquement le texte de Henri Hamal; combien il est regrettable que nous ne possédions plus ses notes sur les musiciens de son temps, notamment sur son oncle JEAN-NOËL HAMAL ! Peut-être le *Fonds Terry* permettra-t-il de compléter nos connaissances historiques, car nous n'avons pas de travail sérieux jusqu'à présent sur le XVIIIe siècle.

Dr G. JORISSENNE.





LITTÉRATURE DE CHEZ NOUS

Pierrot en goguette

Un après-midi grisâtre et infiniment triste de l'hiver naissant. Sous le ciel qui descend et se résoud en masses liquides, les fumées aplaties courent le long des nues basses et ceignent d'un turban de plomb sale, la population ouvrière de la ruche Sérésienne.

Parmi les rues luisantes sous l'averse, Pierrot titube.

Le vent lugubre et trempé s'engouffre dans les manches vastes de la casaque, boueuse qui se gonfle comme une outre. Le long corps chavire comme un frêle esquif désemparé et meurtri — perdu dans la pluie qui s'abat en rafale et pousse l'épave vers son destin.

Un gamin, serrant sous son bras un demi-pain qu'amollit l'eau cruelle, ralentit sa course pour contempler sournoisement la détresse de l'homme travesti :

— *T'as bu, heû, masqué !*

Et vraiment Pierrot paraît ivre.

Pierrot ? — Des jours nombreux passeront avant que la joie éphémère et glapissante d'un carnaval loqueteux plonge ouvriers et bourgeois dans la démence consentie. Des mois sans fin tiendront en éveil l'imagination fantaisiste et naïve des écoliers, avant que leurs yeux éblouis ne scrutent les beautés du calicot écarlate et de la ganse dorée où se pressent les grelots bavards. — Et pourtant voici qu'un éclaireur imprévu promène parmi les rues l'espoir des jouissances rêvées. Quoi ! le Dieu

Carnaval veut-il hâter son arrivée par crainte qu'une autre divinité le supplante auprès des affamés de plaisirs ? Ou bien redoute-t-il que la crise industrielle n'écarte de son royal manteau rapiécé, ceux-là qui ont peur d'une joie rendue malsaine et sournoise par le manque de pain ? Quel étrange pressentiment l'invite à de prématurées investigations ? Au moins devait-il parer son émissaire d'un peu de cette gloire accrochée dans le passé ; un porteur de folies s'annonce mal quand il n'a pour ornement qu'une étoffe flétrie aux douteuses effiloches. Pauvre Pierrot taciturne et si sâle ! Des yeux compâtissants auraient discerné dans cette misère cahotante la continuation d'un mal uniforme et lointain plutôt que l'effondement subit d'un triomphe ancien. Ce ne sont pas des souliers jadis étincelants qui chaussent les pieds larges de Pierrot, mais bien d'épaisses bottines dont les clous égratignent le sol humide. Sa main rugueuse n'a pas connu la caresse des bagues et ses ongles sauvages ne furent jamais disciplinés par le raclage qu'opèrent les limes. Le serre-tête qui tache d'encre la ligne supérieure de son profil instable, ne porte pas dans ses plis le souvenir coquet d'un toucher amoureusement expert.

Amalgame hétéroclite !

Accouplement bizarre d'une ossature plébéienne avec l'aristocratie fanée d'un travestissement de pupazzi...

Fusion involontaire et récalcitrante de deux âmes qui s'ignorent....

Fleurs orgueilleuses et moisies servilement traînées aux noces populaires....

Calicot misérable et poisseux, dérobé sans doute aux coulisses d'un sordide beuglant, pourquoi vêts-tu ces épaules inégales de ta blancheur douteuse où se poursuivent comme les grains d'un chapelet monstre, les boutons sanglants au diamètre d'hostie.

Mais tu pleures sous la pluie, ô gluante défroque. Et le vent indiscret pénètre dans tes plis pour goûter l'amertume de tes aveux : car le temps est venu d'énoncer la raison de la passion funeste qui te pousse à mêler aux douleurs présumées du corps que tu recouvres, l'essence morbide de ta pauvreté prétentieuse.

Mais tu ne réponds pas ; tu gémis et t'affaisses davantage : le vent s'effare et se sauve, car en passant il a senti derrière la cage tremblante et froide des côtes du Pierrot, le souffle chaud et tumultueux d'un cœur crispé qui bat à grands coups.

***

— *T'as bu ! heû ! masqué... Sôléye !*

Logique et cruelle insulte, proférée par la masse grossissante des enfants avides d'imprévu !

Cependant Pierrot se raidit ; sous le ciel qui s'éclaircit, il essaie de donner à sa marche une allure rectiligne. Déjà les petites maisons ouvrières qui s'allongent interminablement à ses côtés, interrompent pour lui le mouvement qu'il leur prête. Le trottoir paraît s'allonger comme un serpent qui pointe sur sa victime pour s'immobiliser ensuite. Les choses inanimées par nature et mouvantes par l'ivresse des hommes, reprennent leur état primitif par pitié pour Pierrot honteux. Et l'ordure n'a pas jailli de ses lèvres quand la moquerie innocente des gamins a cinglé sa face terne aux méplats huileux, vierges de farine. Pierrot incomplet, raté, malpropre et grotesque a paru inaccessible aux ricanements d'une jeunesse tapageuse. Orgueilleux par le costume, il a l'âme soumise et l'échine flexible. Il détourne la tète, silencieux et contrit. Et les enfants, dont le nombre augmente sans cesse, ne comprenant pas, s'arrêtent interdits. Leur fierté naissante souffre de l'inefficacité de leurs énergiques et impitoyables sarcasmes pour lesquels ils escomptaient un succès éclatant.

— Je ne joue plus, bougonne l'un d'eux.

Et les autres, perplexes, hésitent, avancent encore, mais plus doucement, jugeant qu'il sied de ne pas s'égarer dans une aventure sans issue... l'issue pour eux, ce serait la course incertaine qu'entreprend la victime, animée du désir de la vengeance.

Et vraiment, Pierrot est mieux d'aplomb maintenant. Il longe la rigole, sans y choir. Les enfants sont déconcertés.

Un petit, qui porte un bras en écharpe, souvenir d'une.... aventure, grimace :

— Zut, i n'est pas saoul... rien à faire.

— Et l'costume, c'est pas drôle ça ? objecte un aîné qui voudrait « jouer » tout de même.

Mais décidément son invitation n'a pas d'écho. Au reste la présence d'un balai posé dans l'encoignure d'une porte, lève la dernière hésitation et constitue le prologue d'un autre ordre de divertissements.

Cependant Pierrot s'est arrêté là-bas au tournant d'une rue. Un groupe nouveau, intrigué, l'entoure, tandis qu'il extrait d'une poche immense perdue dans la casaque, une collection de petites boîtes, rondes comme les boutons qui le parent et jaunes comme sa

figure émaciée. Il essuie hâtivement la pluie qui le mouille... particulièrement à l'endroit des yeux. Et quand il a docilement passé sur son visage l'extrémité de sa manche lourde qui rougit l'épiderme, un peu de liquide pâle erre encore aux sillons des paupières meurtries....

Pierrot pleure ! mais personne n'a rien vu. Et puis il ne songe pas à se cacher. Une énergie soudaine le porte rapidement vers un immeuble proche dans lequel il pénètre. Il fait trois pas dans le vestibule. Il affermit sa voix en toussant bruyamment et s'écrie :

— Madame Jeannette voulez-vous du cirage ?

Dans le demi-jour du couloir, une puissante ménagère apparaît et s'exclame sans emphase :

— Mon Dieu, Louis, comme vous êtes « *drolle* » ainsi !

Et tout en se gaussant, elle examine les boîtes légères, les soupèse, en renifle l'odeur, passe son doigt sur la pâte luisante, se livre de nouveau au fou rire et appelle à grands cris sa fille pour lui faire partager sa joie. Enfin calmée, elle replace les couvercles sur les boîtes qu'elle précipite du haut de sa jovialité volage dans les mains crispées de Pierrot.

— Vous n'en prenez pas, dit-il ?

— Non... et puis... vous avez l'air d'un fou. Faut pas s'attifer ainsi quand on veut gagner de l'argent.

Pierrot a un grand geste de désespoir qui fait crouler sur les pierres l'échafaudage des boîtes. Et de la rue, de longs rires joyeux font irruption. On attend Pierrot — Pierrot marchand... Bonne réclame après tout que ce costume, n'en déplaise à la ménagère. Tout à coup la casaque luit dans l'embrasure de la porte; des jambes grêles perdues dans des fourreaux très amples trébuchent sur les marches. Pierrot muni de ses boîtes, semble repris d'une recrudescence d'ivresse, cogne de la tête à l'angle des murailles, lâche un juron formidable, puis murmure des choses inintelligibles, les lèvres blanches.

— *I tchoûle*, dit une voix.

— Vieux farceur ! i va mouiller son cirage...

— I pleure pour rire...

Il y a sur le trottoir cinquante personnes qui se bousculent pour mieux voir. Pierrot les écarte doucement. Un moment la foule s'attendrit : pourquoi pleure-t-il ? Les autres jours il ne pleurait pas. Oh ! il est pauvre, bien sûr... mais enfin il n'a jamais pleuré... Faut-il que pour gémir, il choisisse précisément le jour où l'incroyable lubie lui est venue de revêtir de semblables oripeaux !

Non, tout cela n'est pas naturel. La foule cherche à comprendre, s'impatiente. C'est très compliqué. Il faut qu'il soit arrivé quelque chose de très grotesque. Il y a de la folie là-dessous... Mais oui, Pierrot devient fou !

Pierrot est fou !

Ces mots lancés par un homme produisent une panique intense. Les femmes saisissent les enfants. C'est une débandade générale, un affolement incoercible de gens aux abois.

Et voilà que Pierrot les suit à la course, redoublant leurs terreurs :

— Non je ne suis pas fou... mais on meurt chez moi... l'enfant...

Quelques boîtes de cirage s'échappent de ses mains, tombent avec un bruit clair sur les pavés d'où l'eau rejaillit. Pierrot veut ramasser son bien, se baisse, et trop faible, s'affale sur le sol. Et ce sont là-bas, au bout de la rue, des huées formidables qui accueillent sa chute. D'une fenêtre, la voix claironnante d'une femme réclame la police. Un ouvrier sortant d'une maison, ignorant du drame qui se joue, s'approche du monticule blanchâtre qui s'agite dans les flaques. Avant qu'il ait perçu l'adjuration charitable qu'on lui adresse de fuir « cela » comme la gale ou la peste, il a aidé Pierrot à se relever. Et lorsqu'il voit devant lui ce fantôme carnavalesque boueux et sanglant d'une blessure au front, il s'exclame :

— Que fais-tu là, Louis ?

Pierrot se laisse aller contre la poitrine du camarade sauveur. Il sanglote, crie, blasphème, hurle :

— Le petit... crève de fièvre... Oh ! Achète le cirage... Y a plus de pain à la maison... L'autre jour j'ai insulté, à l'usine, un surveillant qui voulait ma femme... j'ai craché... on m'a f.... à la porte... Y veulent rien donner. — Le docteur est là... mais y a pas d'argent... Rien ! Mon Dieu... Sacr... Le petit... Charogne de vie !

Et pantelant, épave douloureuse et meurtrie, le grand Pierrot râlait d'une torture térébrante.

Le camarade, bien triste, lui mit une pièce blanche dans la main.

— Va, dit-il. — Mais pourquoi qu' t'a mis c' machin blanc ?

Pierrot hésita. La pudeur du malheur n'est pas un privilège des riches.

— C'est à cause de la réclame... J' pensais vendre plus. J' suis drôle comme ça !

Et se disposant à partir bien vite, il ajouta entre deux hoquets, libéré maintenant devant cet ami, de la honte qui l'étreignait :

— Et puis... j' suis nu là dessous... le petit avait froid, i grelottait... J' lai enveloppé dans mon gros costume... I m'a r'gardé tout drôle... i voulait rire — mais il avait si mal... i sautait dans le lit. Et alors j'ai mis c' vieux machin d' carnaval qu'est mince comme du papier... Ah ! j' peux bien crever... car il est p't ète mort maint'nant. — J' vais voir.

Paul MÉLOTTE.





Intermédiaire wallon

Questions

Chanson contre Guillaume I de Hollande. — Feu mon grand-oncle, ancien Combattant de 1830, chantait certains couplets, et notamment un refrain commençant ainsi :

Roule ta bosse
Guillaume *li preumt*
Vasse fé carnatche
Avou tos tes froumatches !

Peut-on compléter cette chanson ? EMILE VANHAY.

Cadeaux aux époux jubilaires. — Les noces d'or sont assez fréquentes de nos jours et donnent occasion à des festivités auxquelles les autorités civiles et religieuses ne manquent pas de participer.

Nous avons rencontré aux archives de la ville de Tournai dans les dossiers Desmazières, un imprimé rare et curieux intitulé : « Recueil de vers, chronogrammes, chansons et autres pièces, sur le jubilé de mariage du s[r] C.-F. Sacqueleu et d[e] M.-G. Bloquel, célébré à Lille en 1786. » 8 p. in-8 s. l. n. d.

On y rapporte cette coutume : « Il est d'usage, dans ces sortes de cérémonies, de présenter aux Époux jubilaires, des couronnes, des crossettes et des lunettes. » E. M.

Réponses

L'accent du nouveau Roi. (ci-dessus p. 24.) — J'eus l'honneur d'assister à la cérémonie de la prestation de serment. L'accent wallon du Roi me frappa dès le début. Je crus d'abord à un petit accès de vanité chauvine bien inattendu chez moi. Je m'appliquai donc à écouter, et ma première impression se confirma. La cérémonie terminée, un de mes

amis (bruxellois de naissance, fils de père flamand et de mère wallonne) que les circonstances avaient retenu dans une autre partie de la salle, vint me rejoindre dans l'hémicycle, et son premier mot fut : « Avez-vous remarqué l'accent wallon du Roi ? » Le soir même un journal, autre que la *Meuse,* signalait cet accent.

Il serait intéressant de questionner quelques sénateurs ou représentants flamands et wallons, simplement sur ceci : Se sont-ils fait, sur l'heure, une réflexion analogue — ou contraire — à la mienne ?

UN TÉMOIN.

Masson, avocat nivellois de la fin du XVIIIe siècle. (Ci-dessus p. 25.) — Le libelle attribué par le prince de Ligne dans ses *Mémoires* à un « certain avocat de Nivelles nommé Masson », et qui est une satire des plus violentes contre la personne du prince, comporte 4 pages in-8°, sans indication de lieu ni de date d'impression. Ce pamphlet est devenu rarissime. GACHARD, dans ses *Etudes et notices historiques* signale que M. Hippolyte Rousselle, à Mons, en possède un exemplaire, lequel, pensons-nous, repose actuellement à la bibliothèque de la Société des bibliophiles belges séant à Mons.

Quant à l'auteur lui-même, le « citoyen Masson, de Mons », nous le retrouvons mêlé aux divers actes de la vie politique et administrative de Mons, à cette époque. Il figure quatrième, sur la liste des vingt-neuf « administrateurs provisoires » de la ville élus le 8 novembre 1792, à l'instigation du général Dumouriez et du « Comité révolutionnaire des Belges et Liégeois unis ».

Dans une lettre du 28 fructidor, an VI, du citoyen La Motze, commissaire civil près le département de Jemappes, le même citoyen Masson, « actuellement à Paris » est-il dit, est nommé agent de la commune.

La chose n'est pas douteuse : l'auteur du libelle, l'avocat Masson de Nivelles et notre citoyen Masson, de Mons, avocat, sont bien une seule et même personne.

Le prince de Ligne, en l'appelant « de Nivelles », avait-il d'ailleurs l'intention d'indiquer son origine ?

Ph.-Jh. Harmignies, dans ses *Mémoires* sur la ville de Mons, nous dit que sur les vingt-neuf membres de l'administration provisoire, quatre ou cinq seulement, méritaient quelque considération. Masson était-il de ceux-ci ?

Enfin notre avocat et son pamphlet, oubliés par les Biographies et Bibliographies nationales ou provinciales, méritent-ils d'être connus davantage? C'est ce que nous-nous proposons d'examiner prochainement, en détaillant le résultat de recherches intéressantes, auxquelles nous nous livrons depuis longtemps. FÉLICIEN LEURIDANT.

Un vers de Defrecheux (Ci-dessus p. 57.) — Je ne sais si Defrecheux a emprunté à Lamartine ce trait si poétique : « Nulle herbe n'était couchée où elle avait passé ». Mais ce vers fait penser au portrait de

la guerrière Camille, dans (VIRGILE *Enéide*, VII, 808), « capable de devancer les vents à la course et de voler à la surface des blés sans blesser les tendres épis », passage où de savants commentateurs voient une imitation d'HOMÈRE (*Iliade*, XX, 226). Seulement dans HOMÈRE, il était question de jeunes cavales qui, « lorsqu'elles bondissaient en folâtrant sur la terre, couraient à la surface des épis sans les briser » etc. La fantaisie des poètes est coutumière de ces hyperboles gracieuses.

ALPH. MARÉCHAL.

Les cloches dans la tradition populaire. (Ci-dessus p. 59.) — M. le Dr S. Randaxhe présume que *Hènitchète* est vraisemblablement une localité imaginaire. En réalité, *Hènitchète* est une localité, sise au N. du Grand-Duché de Luxembourg : *Heinerscheid*, en allemand. Le nom wallon du village est bien connu au pays de Vielsalm.

N. CUVELLIEZ.

❧ ❧ En 1659, un chanoine fonda à l'église Ste-Brigitte, à Fosses, un usage qui, à cette époque, pouvait avoir son utilité.

Un soir d'hiver, il s'égara dans la plaine qui s'étend entre Franière et Fosses. En vain il jetait les regards sur la neige pour y découvrir quelque sentier, il ne voyait autour de lui que la triste image de la mort. Soudain le bruit d'une cloche se fait entendre, le chanoine rassemble ses forces, avance vers le lieu d'où partait le tintement sauveur et arrive à Sainte-Brigitte. Dans son bonheur, il fit un legs considérable à la chapelle, à condition que depuis la Toussaint jusqu'à Pâques, la cloche fut sonnée à la même heure pour guider les voyageurs fourvoyés. Cet usage subsista jusqu'à la fin du 18e siècle. C'est ce que l'on appelait *la cloche des perdus*. (CH. KAIRIS. *Notice historique sur la ville de Fosses*. Liége 1858, p. 38.)

A Cour-sur-Heure, ce sont les jeunes filles qui, chaque jour, vont sonner le glas lorsqu'une de leurs compagnes est décédée.

Comme partout ailleurs, les enfants de l'Entre-Sambre-et-Meuse s'imaginent que les cloches de l'église vont à Rome le jeudi avant Pâques et en reviennent le samedi suivant au matin.

Ils attribuent encore à ces cloches un autre pouvoir. Quand l'un d'eux fait une grimace ou une contorsion quelconque, les autres s'empressent de le prier de cesser, en disant ; « Prends garde, si les cloches sonnaient tu resterais ainsi ! »

JULES VANDEREUSE.

Embrasser trois fois. (Ci-dessus p 25.) — On demande si les dames wallonnes ont l'habitude de donner à leurs amies des baisers répétés. Et l'on a l'air de dire que ce pourrait être une de leurs caractéristiques.

A mon humble avis, entre femmes, s'embrasser est une question de politesse. Et le faire plusieurs fois, c'est une question de cordialité, ou d'occasion... ou de tempérament.

Il ne faut pas voir du folklore dans tout ce que l'on fait. Sinon, il faudra bien se surveiller...

LÉGIA.

Le Coq gaulois. (Ci-dessus p. 58.) — L'intéressant et spirituel article de M. P. Wuille à ce sujet contient une erreur au point de vue historique. C'est lorsqu'il affirme que le coq est reconnu officiellement pour la première fois lors de la révolution de 1830.

Le coq officiel a une origine révolutionnaire, il est vrai, mais elle remonte à la première révolution.

Un assignat de vingt-cinq sols émis en vertu d'une loi du 4 janvier 1792, l'an 4 de la liberté, nous montre le coq, fier, la queue empanachée, tenant de l'aile droite une bannière avec ces mots : *La Liberté ou la mort*. Un assignat de 50 livres (création du 14 décembre 1792, l'an premier de la République) figure la Liberté assise, le coq à sa droite. De même l'assignat de 50 sols, émis par la loi du 23 mai 1793, nous montre la Loi tenant la table des Droits de l'homme ; le coq est à ses pieds.

En 1830, plusieurs médailles furent frappées portant le coq, soit sur un autel, soit sur la foudre ou encore sur deux drapeaux.

JULES DEWERT.

-- -- Dans son numéro du 26 mars 1910 (n° 3500) p. 310, col. 2, l'*Illustration*, de Paris, publie, avec une figure, la note suivante :

« Notre confrère tchèque, *Cesky Svet*, nous communique un document officiel émanant de la ville de Ceska Trebora (Bohm-Trubau), en Bohême. Comme on peut le voir, les armes de cette ville représentent un coq à tête humaine. Cette figure orne également l'hôtel de ville de Trebova.

« Il serait audacieux d'en conclure, continue l'*Illustration*, que les habitants de cette ville de Bohême avaient, il y a des siècles, pu prévoir *Chantecler*. Mais il n'en est pas moins intéressant de reproduire cette curieuse figure au moment où chaque soir, et sous un aspect à peu près semblable, Guitry incarne le héros de Rostand ».

Il n'est pas moins intéressant de constater qu'une ville tchèque a pris officiellement le coq comme armes, avant que la France ne le plaçât sur ses monnaies.

LECTOR.

-- -- Il est hors de doute qu'il y a eu influence du jeu de mots sur *Gallus* coq et *Gallia* Gaule. On peut lire à ce sujet un article érudit, bien documenté et illustré, dans le *Magasin Pittoresque*, t. XVI (1848), p. 304.

FURET.

La Croix Ma-Djèrâ. — Le tome IX (1901) de *Wallonia*, p. 234, publie, sous ce titre, une légende terrible suivant laquelle le seigneur de Soy, un homme fort riche et cruel au pauvre monde, aurait commis, dans des circonstances caractéristiques, un double crime.

Cette légende prétend expliquer le nom de *Crwè Ma-Djerâ*, appliqué à une croix de bois qui se trouve sur la route conduisant de Soy à Ny, et qui porte la date de 1669 (et non 1665).

Or, depuis la fin du XVIe siècle environ, les seigneurs princes de Bar-

banson n'habitaient plus le château de Soy, et ils étaient remplacés par un officier receveur : en 1700, c'était le s[r] Pierre du Moustier.

Nous avons noté, au dépôt des Archives de l'Etat, à Arlon, le document suivant, qui est de cette époque :

Le 5[e] jour de juillet 1700 comparaît personnellement Andrianne Méan, fille de feu Willem de Méan, et fait œuvre à titre de gagière au profit du sieur Pierre du Moustier, officier et receveur de cette courte... d'une pièce de terre située en lieu dit Marsenval... Ce at elle fait pour prix et somme de 22 patagons et six escalins,... promettante lui faire suivre ladite pièce quelle et libre de toutes charges comme elle est suivant l'acquêt qui en a été fait par feu Jean-Thiry Méan, son grand-père, à Jean-Pierre de Thour et à la veuve *Magerard*...

Ce terrain vendu en 1700 avait appartenu, peu avant, à la veuve *Magerard*, et ce nom était donc connu dans la localité. Or, la légende prétend l'expliquer littéralement, non comme un nom de personne, mais comme un cri de détresse : A moi, Gérard !

La légende est donc fallacieuse. C'est, comme nous le fait remarquer le Directeur de *Wallonia*, une « histoire pour expliquer », composée après coup à l'aide d'un jeu de mots fait sur une dénomination qu'on ne comprenait plus.

François COLLETTE.

Cent moins un (XVII, 171). — La dépréciation du nombre 100 vient de deux idées, l'une ancienne, l'autre moderne. D'abord le souvenir des impôts du centième denier ; ensuite, le jeu de mots sur cent, qui se dit en wallon comme en français (c'est le n° qui sent), et qu'explique l'usage, dans les hôtels, de donner le n° 100 à la porte du W. C.

Les origines de la popularité du nombre 100 sont assez complexes. La numération y est évidemment pour quelque chose, si elle n'est la cause principale.

Le journal *La Chronique*, de Bruxelles, dans son n° du 19 janvier 1892, rappelait que le chiffre 100 est chez certaines personnes l'objet d'une répulsion parfaitement avouée. Aussi voit-on souvent dans les rues le n° 98 bis remplacer le n° 100.

Le même journal, dans son n° de la veille, rendait compte d'après *La Vérité*, de Tournay, d'un fait assez intéressant à propos des médailles numérotées que la loi impose aux chiens et dont la première distribution avait eu lieu quelques jours auparavant. Une difficulté non prévue surgit à cette occasion dans la commune de B... Deux habitants ont refusé la médaille que leur apportait la police locale, l'une parce qu'elle portait le n° 100, et l'autre le n° 13. Les choses allèrent si loin que les deux intéressés adressèrent au Ministre une plainte en règle, demandant qu'il fût fait justice à leurs susceptibilités. Nous ignorons la suite.

Ce journal ajoutait que le comte de Flandre n'avait pas été aussi dégoûté et qu'il avait parfaitement accepté pour son caniche la médaille

n° 100. Et pour finir, « espérons, disait-il, qu'un exemple venant d'aussi haut produira son effet. »

A Liége, comme l'a rappelé M. Ch. Semertier, d'une personne très riche on dit, pour évaluer sa fortune : elle a nonante-neuf maisons. On croit que ce chiffre est le maximum de ce qu'il est permis de posséder en fait de propriétés bâties : si vous arrivez à cent maisons, la centième, dit-on, *on v's el prind* « ON vous la prend ».

La tradition encore actuelle prétend que l'abbaye d'Orval, célèbre pour ses richesses, possédait 99 fermes (1). Vers le milieu du XVIIe siècle, un arrêt du Conseil privé défendit à cette abbaye d'acquérir plus de quatre-vingt-dix-neuf fermes ; et cependant, un siècle plus tard, le nombre cent était notablement dépassé (2).

A Liége, les séducteurs, s'adressant aux naïves jeunes filles dont ils recherchent les faveurs, répètent que certain acte ne peut donner de suite qu'à partir de la centième fois, — et qu'elles n'ont donc rien à redouter de leurs entreprises.

En Belgique, la locution française « faire les cent coups » se dit le plus souvent « faire les quatre-vingt-dix-neuf coups » : c'est plus long et par conséquent plus expressif ; mais peut-être y a-t-il ici une influence sournoise des croyances relatives au nombre cent.

Enfin, chose plus importante, la loi belge du 10 janvier 1824 sur l'emphytéose cite aussi, de façon remarquable, le chiffre de cent moins un. D'après l'art. 2 de cette loi, l'emphytéose ne pourra être établie pour un terme excédant quatre-vingt-dix-neuf ans, ni au-dessous de vingt-sept ans. — Cette loi est en-dehors du Code Civil ; jusqu'en 1824, l'emphytéose était régi par le droit coutumier. Il serait intéressant de savoir si le terme de 99 ans a été pris dans la coutume ; celui de 27 ans paraît avoir été dicté par la préoccupation de la prescription légale, qui est de 30 années.

O. C.

---

(1) *Le Pays Lorrain*, 1907, p. 162.

(2) Pimpurniaux [Ad. Borgnet] : *Guide du voyageur en Ardenne*, t. I, p. 360.



MOUVEMENT WALLON.

Une Société wallonne de musicologie. — L'une des initiatives les plus intéressantes du dernier Congrès archéologique de Liége, a été l'institution d'une Section de musicologie. Fondée sur l'initiative de M. le Dr DWELSHAUVERS, avec le concours de M. le Dr JORISSENNE et de divers artistes liégeois, ses assises furent régulièrement suivies par un public d'érudits et de musiciens, sous la présidence de M. Paul BERGMANS. Parmi les onze communications soumises par MM. Louis LAVOYE, Fernand MAWET, VITRY, JORISSENNE, BERGMANS et DWELSHAUVERS, plusieurs et non des moins érudites, étaient relatives à des documents d'histoire liégeoise.

L'assemblée souscrivit au vœu de voir cataloguer et rendre accessible au public la bibliothèque de feu Terry, léguée au Conservatoire royal par ce musicologue liégeois, transportée sous la surveillance du bourgmestre actuel de la ville, M. Gustave KLEYER, à cette époque échevin, et qui délégué du Collège échevinal pour diriger l'opération du transfert, avait tenu, avec la conscience qu'on lui connaît, à y assister personnellement et même à y prêter la main. Comment se fait-il que ces inestimables collections soient restées depuis lors dans le mystère... et dans les greniers ? On ne sait trop. Toujours est-il que l'initiative de M. DWELSHAUVERS, appuyée par le Congrès, permet d'espérer que le fonds Terry sera désormais accessible au public lettré.

A la dernière séance, M. Oscar COLSON, frappé de la constance des Liégeois à collaborer aux travaux de la Section, émit le vœu de voir, pour ce qui concerne la ville, siège du Congrès, ces recherches intéressantes se poursuivre avec régularité, par la fondation d'un cercle d'études musicologiques.

Le vœu fut adopté par la Section, puis par le Congrès. Et, le 9 octobre suivant, la *Société liégeoise de musicologie* était fondée, sous la direction d'un Comité composé de MM. Gustave JORISSENNE, président ; Jules GHYMERS et Dr DWELSHAUVERS, vice-présidents ; Georges ALEXIS, secrétaire ; Henri DABIN, trésorier et Jean DABIN, archiviste.

La Société a pour but « de contribuer à l'étude de l'histoire et au développement de l'érudition musicales ». Elle portera ses efforts à rechercher et à mettre en valeur les sources de l'histoire musicale wallonne en général et liégeoise en particulier, sans s'abstraire du grand mouvement musicologique contemporain et sans s'interdire l'étude de documents étrangers. En fait, jusqu'à présent, dans ses séances très suivies, elle ne s'est guère occupée que des musiciens liégeois et de leurs œuvres ; et cela s'explique par le fait que ses membres, actuellement au nombre d'une trentaine, sont wallons.

C'est donc un nouveau centre d'études wallonnes qui vient de se créer. Excellemment organisé et dirigé, il devait nécessairement apparaître, dès le début, comme le point à concentration de la documentation éparse dans les bibliothèques, les archives et les collections diverses. Aussi les communications n'ont-elles pas tardé à lui venir de toutes parts. Notre collaborateur, M. Jorissenne, en signale plusieurs dans ce même numéro de notre revue.

Il en est d'autres des plus intéressantes.

Mais, indépendamment de l'étude des documents qu'ils ont découverts ou qui ont été signalés à leur Société, nos musicologues ont entrepris le dépouillement méthodique des archives, manuscrits et corpus locaux, et M. Dwelshauvers s'est attaché à relire les journaux des siècles passés pour y relever la mention des musiciens et des œuvres de l'époque. Ces recherches confirment que si, chose singulière, tout le terrain liégeois, ou à peu près, est resté en friche, du moins les sources y sont nombreuses : le moment n'est peut-être pas éloigné où l'on verra s'y dresser une moisson abondante.

Dans l'esprit de ses fondateurs, la Société nouvelle n'est pas strictement liégeoise : il est désirable, disent-ils, qu'à l'exemple des chercheurs de notre ville, les Wallons des autres centres unissent leurs efforts en vue de rechercher et étudier les sources de la musicologie wallonne (1).

Il y a là un excellent programme d'extension : non seulement nos musicologues veulent travailler en profondeur, mais ils veulent étendre leur œuvre en surface. Une fois de plus, les Liégeois donnent l'exemple de l'initiative et du travail. Espérons qu'ils seront suivis. — Espérons aussi que leur « capitale », si souvent ingrate et même cruelle envers ses intellectuels, saura soutenir dignement une entreprise aussi désintéressée et déjà si féconde.

Pierre Deltawe.

---

(1) La Société comprend des Membres actifs et des Membres auditeurs, qui paient, les uns et les autres, une cotisation de 5 francs, et des Membres protecteurs qui acquittent une cotisation de 25 francs minimum. Les dames sont admises dans le sein de la Société. La Société se réunit une fois par mois pour recevoir et discuter les communications de ses membres. A ces séances, tous les membres, indistinctement, sont convoqués.

ART ANCIEN.

AUG. DOUTREPONT : **Les Noëls Wallons** avec une étude musicale par ERNEST CLOSSON et six dessins originaux d'AUG. DONNAY. Liége, Vaillant-Carmanne, 1909. In-8°, 280 pages. (Bibliothèque de philologie et de littérature wallonne, n° 1). — Prix : 5 francs.

Il faudrait une compétence artistique et scientifique bien étendue et bien variée pour apprécier à sa véritable valeur ce bel ouvrage, qui joint à un fonds excellent une forme dans laquelle le bon goût des éditeurs s'ajoute à l'érudition et au sens artiste des auteurs.

Le travail de M. DOUTREPONT fait suite à son recueil de 1888 qui eut un grand succès. Il étudie 25 noëls (au lieu de 15 dans ce recueil) et les étudie de façon plus complète, à des points de vue plus variés : il intéressera donc un plus grand nombre de lecteurs encore. Certes, je n'ai aucun titre pour parler de ce travail de philologie approfondie qui sort de ma spécialité. Pourtant la méthode employée dans diverses sciences a suffisamment de ressemblance pour que je puisse admirer la belle ordonnance de ce livre de même que l'esprit d'analyse, méticuleux et logique, appliqué à la recherche des moindres phénomènes linguistiques. Il est intéressant de citer les grands chapitres de l'ouvrage : *Les Sources — Usages et croyances populaires dans les noëls — Le thème principal, son caractère dramatique, cycle de chansons — Les Personnages — La Métrique* (tableau synoptique, la rime, la mesure des vers) — *Les Auteurs,* dates et lieux de provenance — *Grammaire et Vocabulaire — Les Textes.* On voit combien ce plan est complet. Et si nous ajoutons que, dans le rapport présenté à la Société de littérature wallonne, MM. Charles SEMERTIER, Henri SIMON et Oscar COLSON, constatent que le détail « n'a donné lieu à aucune critique », nous nous convaincrons facilement que le travail de M. DOUTREPONT résoud définitivement la question qu'il s'était proposée.

Suivant le conseil de la même Commission, M. DOUTREPONT a demandé à M. Ernest CLOSSON, notre savant collègue de la *Société Internationale de Musique,* d'écrire un chapitre sur *Les Airs* et de revoir les textes musicaux. Cette partie musicologique était le complément indispensable de l'étude littéraire, car les Noëls sont avant tout chantés et l'on ne peut se passer de tenir compte de ce fait dans l'état actuel de la science. Il y a vingt ans, c'était de mise et l'on étudiait par exemple les productions des troubadours, des trouvères comme si elles eussent été purement littéraires. M. Pierre AUBRY, à la suite d'autres chercheurs, a suffisamment combattu cette façon de faire pour que l'étude musicologique s'impose aujourd'hui dans tous les domaines analogues.

Le chapitre fort développé des *Airs* se divise en *Morphologie, Rhythme, Modes, Modulations, Mélodie* et *Prosodie musicale* et donne tous les éléments qui ont servi à l'épuration des textes musicaux que la tradition pouvait avoir peu à peu dénaturés. Le résultat obtenu en cette

matière paraît, comme celui du travail linguistique, présenter les caractères d'une solution définitive.

Enfin, le renommé dessinateur Auguste DONNAY a paré l'édition de six dessins des mieux venus, très émouvants dans leur simplicité voulue : le *Repas de Noël, Grand'père*, l'*Annonciation*, l'*Adoration des bergers*, la *Visites des Mages*, la *Fuite en Egypte*. Il se dégage une haute personnalité de la compréhension de ces sujets, traités dans tous les styles, dans tous les formats, au moyen de tous les procédés par des milliers de peintres, depuis de longs siècles.

Dr Dwelshauvers.





Les Nutons [1] de Menuheyd

Légende ardennaise

.... En devisant, nous étions arrivés à Menuheyd, colline rocheuse et boisée, à laquelle la route de Freyneux [commune de Dochamps] fait comme une ceinture blanche : c'est là que l'on découvre les cavernes des Nutons.

— Voit-on encore des Nutons, Gustin ?

— Ah ! on vous en a parlé déjà ?

— Très peu. Mais vous, l'homme des bois, vous devez bien connaître leur histoire ; peut-être même, rampant dans les bruyères, à l'affût de quelque hardi braconnier, les avez-vous vus ces nains fantastiques, sortir de leurs grottes pour vaquer à leurs occupations mystérieuses.

Le vieux [garde forestier] sourit malicieusement.

— Ma foi, non ; je ne les ai jamais rencontrés. Lorsque j'étais gamin, j'en ai ouï parler pendant les longues *sises* (veillées) d'hiver. A cette époque, voyez-vous, Monsieur Banneux, les moyens de communication existant peu ou point, la terre fournissant péniblement le peu qu'il fallait à ses habitants pour se nourrir et se vêtir [2], les relations avec l'extérieur étaient nulles. Aussi, les conversations n'abordaient-elles que des sujets locaux, et les légendes fournissaient un élément de choix à nos imaginations naïves.

Tous les soirs, on se réunissait, pendant la mauvaise saison,

---

[1] Sur les Nutons, voir nos Tables Quinquennales, au mot « nains ».

[2] Dans le pays, à cette époque [il y a environ soixante-dix ans], les familles cultivaient du chanvre qui produisait la toile indispensable aux besoins du ménage. Vint ensuite le lin. On trouvait aussi, dans chaque maison, quelques brebis dont la laine fournissait les objets d'habillement.

tantôt chez l'un, tantôt chez l'autre. Tandis qu'au dehors la neige s'amoncelait en tas énormes, que le vent se démenait furieusement dans les branches, petits et grands faisaient cercle dans la vaste chambre où les tourbes et les souches de hêtre flambaient sous la large cheminée. Les femmes filaient, les hommes fumaient, les vieux contaient, et nous, les marmots, nous n'avions pas assez de la bouche et des oreilles pour écouter. C'était des aventures de chasses au sanglier et au loup, les exploits des grands brigands de la région, et, surtout les histoires de Nutons que nous ne nous lassions pas d'entendre et qui nous effrayaient si fort, quand il fallait se mettre au lit.

Il n'en va plus de même à présent. On lit les gazettes, les jeunes gens s'en vont et reviennent avec des idées nouvelles, l'au-dehors seul les intéresse; les enfants n'ont plus notre crédulité et ils sourient aux récits qui nous enchantaient.

— Hé bien ! Gustin, je les aime encore, moi, ces bons Nutons, et vous m'obligeriez en me faisant faire plus ample connaissance avec eux, car, je le devine maintenant, vous en savez long sur leur compte. »

Tout en prenant une prise, le forestier fixa sur moi ses regards profonds pour s'assurer de la sincérité de mes paroles. Il fut satisfait de ma contenance, puisqu'il commença aussitôt.

« J'ignore si les Nutons ont jamais existé — je n'ai guère lu dans les livres, — mais vous avez vu les trous de Menuheyd. Il me semble qu'ils ne se sont pas faits tout seuls; et, pour s'y glisser, il fallait assurément être d'une très petite taille,

Pourquoi ne se montraient ils pas du jour ? On apercevait bien le sentier battu qu'ils suivaient pour regagner leurs rochers, mais vous devinez que personne n'aurait osé se hasarder à les y suivre. Comme ils ne sortaient que la nuit, on les croyait d'intelligence avec les esprits et les plus incroyants se signaient en passant, le soir, dans leurs environs.

Non qu'ils fussent des ennemis. Au contraire, ils travaillaient volontiers pour les habitants du village. Il y avait parmi eux, des cordonniers, des chaudronniers, des serruriers, des tisserands. Voulait-on leur donner du travail, on plaçait, à la nuit tombante, sur le seuil de la porte, les harnais, les souliers, les chandeliers, les charrues à réparer ainsi que quelques provisions : lard, pain, jambon ou pommes de terre. Le lendemain, l'ouvrage était proprement fait; vivres et victuailles avaient disparu. On affirmait voir, de temps à autre, les feux des foyers illuminant l'entrée des

cavernes et entendre le bruit des marteaux retentissant dans la vallée.

D'aventure, au clair de lune, ils parcouraient en bandes la forêt.

N'allaient-ils pas visiter leurs frères de la vallée de l'Ourthe ? Rencontraient-ils un bûcheron attardé, ils l'entouraient, se tenant par la main, dansaient autour de lui une sarabande folle, puis continuaient leur chemin sans inquiéter davantage le paysan, paralysé par la peur.

Par exemple, il ne fallait pas en médire ; aux écoutes à la fente du volet ou descendus dans la cheminée, rien n'échappait aux Nutons. Alors, les nains n'avaient de cesse qu'ils ne vous eussent joué un mauvais tour.

Témoin l'histoire de ce maréchal qui, par jalousie, avait critiqué, un certain soir, un sac qu'ils avaient réparé.

Mue par un sinistre pressentiment, sa femme lui avait cependant dit, en pressant sur son sein son enfant de deux ans à peine : « Tais-toi, mon homme, tu as tout de même assez d'ouvrage pour nous nourrir tous les trois. »

Lui, feignant de ne pas comprendre, n'en continua pas moins.

Le lendemain matin, la mère épouvantée vit dans le bereeau, à la place de son joli garçon, un petit être bizarre, difforme, aux yeux farouches, à la figure grimaçante.

— Jésus Maria ! s'écria la pauvre femme, ils ont échangé mon enfant.

Le père, d'abord, se fâcha et parla de jeter l'avorton dans le bois ; la maman, qui craignait pour son fils, s'y opposa.

Pendant plusieurs jours, ils cachèrent le petit monstre, toujours pleurant, toujours criant, et dont on ne pouvait obtenir une seule parole.

Finalement, la mère éplorée s'en fut trouver une vieille du voisinage, remplie d'expérience, habile à *sègner* (bénir) les maux de dents, le coliques, « la fleur et le dragon » et qui n'avait pas sa pareille pour guérir, par des moyens à elle, une foule de maladies auxquelles la médecine n'entend rien.

— Votre homme a mal fait de causer ainsi, dit-elle, quand elle fut mise au courant des faits ; les Nutons se sont vengés. Pour que votre enfant vous soit rendu, il faut à toute force faire parler le Nuton ; à peine aura-t-il parlé qu'il disparaîtra.

— Mais comment faire ? sollicita l'autre. Voilà huit jours qu'il est chez nous et il n'a encore rien voulu dire. Faut-il que mon homme le batte ?

— Qu'il s'en garde bien, reprit la voisine ; le vôtre serait aussi battu ! Vous prendrez des coquilles d'œufs à chacune desquelles vous fixerez un petit bâton ; puis vous les placerez autour du berceau du Nuton pendant qu'il dormira. Cachez-vous ensuite et attendez. »

La nuit suivante, le maréchal et sa femme étaient aux aguets, derrière les rideaux de leur alcôve.

Au premier chant du coq, le nain s'éveilla, s'assit en criant et se tut soudain regardant avec curiosité l'étrange appareil qui l'entourait.

— *Dj'aveûs dja vèyou brâv'ment des losses mahantes, mins tot l'minme mây tant qu'çoula* (1) », dit-il dans son étonnement.

Aussitôt ces mots prononcés, des Nutons firent irruption par la cheminée et enlevèrent le bavard qu'ils remplacent par le fils des pauvres gens, étonnés et ravis.

C'est peu de temps après ce fait que le curé vint lire l'Evangile saint Jean à l'entrée des grottes et qu'il bénit la montagne: depuis, on ne sait ce que les Nutons sont devenus. (2).

Louis Banneux : *L'Ame des Humbles*, 1re série. Bruxelles, Lebègue, 1909. In-4°. Pages 207 à 211.

---

(1) [« J'ai déjà vu beaucoup de louches mêlantes, mais tout de même jamais autant que cela.»]

(2) [Comparez la légende suivante, recueillie à Laroche par M. Jules Feller : « On raconte que des gens trouvèrent un jour, au bord du chemin, un enfant emmailloté et le rapportèrent au village. Une jeune femme en eut pitié et lui donna le sein. L'enfant se mit à téter mais il tirait si fort qu'il fit mal à sa nourrice. Et elle l'arracha de sa mamelle en s'écriant : *To m' sètchreû l'âme foû do kwâr* « Tu me tirerais l'âme hors du corps », ce à quoi l'enfant répliqua : *O ! dji t' tirreû k'à son* « Oh ! je te tirerais jusqu'au sang ». Surpris d'entendre parler un si petit enfant, on le démaillota : il avait les pieds fendus ; mais il disparut à l'instant même. »]



Les Fêtes paroissiales[1].

I.

La « limodje », à Presles.

A une lieue de Châtelet, sur les confins du Hainaut, le village de Presles, souriant parmi ses marronniers et ses sapins au creux d'un vallon où jase la Biesme, ne manque pas de certain pittoresque. Ce n'est déjà plus la terre grise et banale un peu des rives de la Sambre proche, avec ses houillères, ses terrils et ses usines métallurgiques, mais des maisons proprettes enfouies dans la verdure, adossées à une colline agreste où perce de-ci de-là quelque rocaille, avec des bouquets de bois aux alentours. Un château, une parc vaste. Les amis des arbres se trouveraient ici dans leur élément.

Ce petit village isolé dans la campagne, assez éloigné des voies de communication rapide, a gardé du bon vieux temps une curieuse coutume qui figure chaque année encore au programme

---

(1) Les fêtes villageoises sont d'ordinaire appelées en wallon *dicaces* ou *ducaces*, bien qu'elles ne soient pas toute commémoratives de la dédicace de l'église paroissiale : la date appelée par cette commémoration a été souvent abandonnée soit pour des raisons d'ordre pratique, soit parce que l'un ou l'autre saint représenté dans l'église était devenu l'objet de pèlerinages à date fixe, soit encore parce qu'on préférait commémorer solennellement l'un ou l'autre événement, par ex. la guérison miraculeuse d'une peste, etc. Les fêtes paroissiales ont eu parfois pour origine l'institution de plaids annuels qui ont donné lieu d'établir des foires : l'Église a trouvé pratique de s'associer le grand concours de peuple que ces occasions combinées appelaient. Par contre, d'autres foires, instituées pour la première fois dans la période moderne, et aujourd'hui encore très florissantes, ont été fixées, à dessein, dans les jours consacrés aux réjouissances populaires par le retour de la fête religieuse. — Quoi qu'il en soit, les fêtes villageoises sont nommées « paroissiales » par le clergé, « communales » par l'administration.

On verra, dans nos Tables Quinquennales (aux mots Fêtes et Dédicace) que *Wallonia* a déjà publié des articles sur diverses Fêtes locales.

des fêtes communales (premier dimanche d'octobre) sous la dénomination de « sortie de la *limodje* » ([1]).

Cette attraction a lieu le lundi de la ducace. A l'issue de la messe matinale, les habitants se rassemblent autour d'un bipède fantastique tenant du bœuf par le haut du corps, armé de cornes démesurées, la langue sanglante, mâchant par à coups féroces une touffe de sainfoin, avec la hâte vorace d'un ogre affamé.

La *limodje*, ainsi appelle-t-on ce grotesque animal à jambes humaines, cette bête de l'Apocalypse, est menée en laisse par un paysan muni d'un gourdin et escortée d'une dizaine de cavaliers vêtus suivant une mode ancienne des plus bizarres. Cette troupe baroque fait le tour de la localité entre deux haies de badauds qui s'ébaudissent au spectacle des reculs effarés provoqués dans leurs rangs par les bonds sauvages et désordonnés de la *limodje*, car celle-ci est d'humeur fantasque et capricieuse. Elle affectionne particulièrement, dans sa sournoiserie, les brusques gambades, habilement calculées, aux abords des fumiers et des purins de l'itinéraire.

Arrivée sur la place communale, la cavalcade, avant de se disloquer, assiste à la mort de la *limodje*, qu'on abat d'un coup de fusil chargé à blanc. Il arrive parfois que le monstre, sur le point de rendre son dernier rugissement, accouche tout-à-coup, au milieu des rires amusés de la foule, d'un petit chien qui se sauve aussitôt à toutes pattes, avec des jappements de rancune...

EDMOND DOUMONT.

II.

« Djan l'Nauji », à Landelies.

Dans leur intéressante *Contribution à l'histoire de Landelies et de Goutroux* (voy. ci-dessus, p. 64), MM. OSC. FOULON et Arthur AUBERT écrivent, p. 124-125 ce qui suit au sujet des ducaces de Landelies :

« Une troisième ducace, dite *à canadas*, fut commencée vers 1814. Celle-ci donne lieu à une cérémonie assez burlesque : un mannequin de paille, revêtu d'un vêtement complet et généralement coiffé d'un chapeau de soie, est promené parmi tous les estaminets du village, au son d'entraînants pas-redoublés. Partout où l'on s'arrête on entonne en chœur la chanson ci-après :

([1]) On retrouve cette coutume, avec quelques variantes, à Aisemont près de Fosses.

Vive Djean Djean (bis)
C'est l' pus vi homme du village
Vive Djean Djean (bis)
C'est l' pûs vi d' nos habitants.

Quand Djean Djean enn' viqu'ra pus
L' chemin d' fer enn' d' ira pûs
Viv' Djean-Djean (bis)
C'est l' pûs vi d' nos habitants ! (1)



Phot. Omer DEMANET (2).

Djan l'Nauji, à Presles.

Le soir le mannequin est ramené sur la Grand' place où il est brûlé pendant que la foule l'entoure en chantant la même complainte.

Nous n'avons pu découvrir l'origine de cette coutume, qui ressemble assez bien aux grands feux du Mardi-Gras de certaines localités wallonnes.

Autrefois on déposait, dès le matin, le mannequin sur le dernier champ dont les pommes de terre n'avaient pas encore été arrachées. D'ici le nom de *ducace à canadas* donnée à cette fête.

Peut-être devons-nous y voir une allusion à la faveur d'un Jean quelconque qui n'avait pas, en temps voulu, arraché les pommes de terre de son champ ? Un folkloriste nous le dira un jour.

Cette fête singulière a lieu le dernier dimanche d'octobre.

---

(1) La chanson, disent les auteurs, est postérieure à la fête. — En voici la traduction : « Vive Jean-Jean, c'est le plus vieil homme du village, c'est le plus vieux de nos habitants. Quand Jean-Jean ne vivra plus, le chemin de fer n'ira plus. »

(2) Cliché obligeamment prêté par M. O. FOULON.

Nos lecteurs auront reconnu dans les paroles et le rythme de la chanson, une ressemblance avec la chanson locale de Jean de Nivelles que nous avons publiée ci-dessus, t. VIII (1900), p. 160.

Quant à la coutume, elle a certainement une origine agricole : l'usage de fêter ironiquement « Jean-le-Fatigué » en la personne de celui qui, à une certaine date, n'a pas encore terminé sa moisson, a laissé de nombreux souvenirs en Hesbaye, dans le Condroz et dans l'Entre-Sambre-et-Meuse.

Nous extrayons de la *Gazette de Charleroi*, n° du 30 octobre 1906, les détails suivants sur la fête de *Djan l'Nauji*, à Landelies :

« Ordinairement, c'est au Comité de Jeunesse qu'incombe le soin d'organiser la « rawette » (1). A l'approche du dimanche fatidique, les membres de la Commission explorent Landelies, cherchant un concitoyen paresseux qui n'a pas encore pris la peine d'arracher ses pommes de terre. Et — chose curieuse — ils trouvent toujours leur homme. C'est qu'à Landelies comme ailleurs, les soucis professionnels ne laissent pas le temps de s'occuper de la récolte et on remet sans cesse au lendemain une besogne qu'avec un peu de bon vouloir il serait aussi facile d'exécuter le jour même.

» Lorsqu'ils ont rencontré le particulier négligent, les organisateurs se mettent consciencieusement en devoir de venir — la nuit du samedi au dimanche — déposer dans son jardin ou dans son champ un homme de paille auquel ils se sont efforcés de donner des apparences humaines et qu'ils ont au préalable revêtu d'un vieux costume. Cette année, l'homme de paille ayant dépassé les proportions habituelles, il paraît qu'on n'obtint point de gilet assez ample et qu'on fut obligé — par un stragème du couturier — de joindre par un bout de fil gilet et pantalon qui menaçaient chute.

» Le dimanche matin, on se réunit en face de la demeure du particulier. La musique lui joue une aubade, puis la foule — généralement très nombreuse — fait invasion dans le jardin et va reprendre le fameux et symbolique mannequin. Tant pis alors pour les plantations ; on piétine à travers tout, sans aucune précaution et l'on inflige ainsi au peu courageux citoyen le châtiment que mérite sa négligence. Un cortège se forme ; les chefs de Jeunesse y pavanent joyeusement, tandis que le président — très digne et majestueux — semble croire que cela est vraiment arrivé...

(1) [*Rawète*, surplus, supplément : jour de fête qui termine la ducace.]

Djean est promené dans toute la commune, arrosé — car on n'oublie pas de faire en temps et heure utiles de copieuses libations — et le défilé constitue dans tout le village un événement qui ne s'efface pas de sitôt des mémoires.

» Pour clôturer la fête, le soir, au moment du couvre-feu, on s'assemble sur la place Communale et « Djan L'Nauji » est jeté au feu. Un bal populaire — toujours animé — met alors au cœur des jeunes et des vieux aussi — *pu vix, pu sot* — le vif désir que se répète souvent une pareille journée. »

O. C.



Constantin MEUNIER.

La Moisson.



Procès de sorcellerie, à Mons, en 1683

(Fin. Voy. p. 65)

Les témoignages.

A lire les dépositions à charge de la prétendue sorcière, à deux siècles d'intervalle, on est frappé de la pénurie de griefs sérieux et davantage de la mentalité fruste et mesquine des témoins. Et, chose curieuse, ces adeptes de la superstition ne se recrutaient pas seulement dans la classe populaire, mais on les retrouve aux échelons les plus élevés des conditions sociales.

Quant aux juges, les messieurs du Magistrat, Messieurs de Saussignies, Coulemont, Dottignies, Raule, Juzaine et Du Quesnoy, qu'on aurait pu supposer plus sensés que la masse du peuple, ils étaient de leur temps : superstitieux, routiniers et fanatiques.

Ne pas oublier qu'alors Mons vivait encore sous le régime délétère de l'Espagne.

Voici quelques exemples pris au hasard de ces témoignages qui feront, je n'en doute pas, hausser les épaules même aux plus prévenus.

Elle est certainement sorcière, dit un témoin, puisqu'elle avait souvent des « œillades » et des « froisures » au visage. Cela ne pouvait être que le diable qui la battait !

Françoise Loiseau, veuve de Jean Ghislain, n'avait jamais eu mauvaise opinion de la Noire Anne ni de son fils, mais, depuis leur emprisonnement, elle s'est demandé si son mari, mort depuis trois ans d'apoplexie, n'a pas été maléficié par eux, d'autant qu'il avait mangé quelquefois de la viande chez l'accusée.

Une autre femme, voisine de la malheureuse sorcière, a un enfant « fortuné la moitié du corps, ce qui lui a pris sur une nuit. »

Une autre femme a eu deux fausses couches ; elle ne peut soupçonner personne, quoique l'accusée lui ait quelquefois demandé en des termes pleins d'affection et de tendresse si elle n'avait pas encore d'enfant.

Par elle-même ou par l'intermédiaire de son fils, qui l'en accusait, la Noire Anne aurait maléficié Brioux, le couvreur Montal, la femme Nicolas de L'eau, demeurant en la Guirlande, le s[r] de Mitry, la femme du Mortier, celle du duc d'Arenberg, et enfin celle du ferronnier en face du « Petit Namur », en la Grand'rue.

On n'accuse pas formellement, mais on insinue, procédé encore plus funeste à un accusé qu'une accusation pleine de franchise.

La Noire Anne était aussi « chargée » d'avoir mis de la poudre dans le potage qu'elle allait chercher chez les Capucins et qu'elle distribuait aux enfants attirés chez elle. Ceci serait la seule accusation sérieuse, si elle était fondée.

Mais il n'en fallait pas tant que cela pour justifier aux yeux des témoins les maléfices : il suffisait que la sorcière eût hanté leur maison.

Parfois, le raisonnement populaire était encore plus simple : « La Noire Anne est sorcière puisqu'elle hante des sorcières, entre autres une femme qui a maléficié l'enfant de Martin Desomme, boulanger demeurant devant le « Poids de Fer ».

Des témoignages de religieuses, les Ursulines, établies à Mons, il n'y a pas non plus à tirer une ombre de preuve à charge des sorcières. L'une d'elles, âgée de 40 ans, n'a jamais rien remarqué chez Marie-Thérèse, quoiqu'elle eût les yeux et la mine assez étranges.

Une autre religieuse a vu un jour des souris courir dans l'école où se trouvait Marie-Thérèse. Avec quelques autres plus luronnes, celle-ci n'en a pas été effrayée et elle en a ri, parce que, disait-elle, ce n'étaient que des souris. La religieuse en fit rapport immédiatement à la mère préfete des classes et à la mère supérieure. Dans la même matinée, étant retournée dans la classe, elle en vit sortir une étrange bête volante.

Un jour, on fouetta la dite Marie-Thérèse pour quelques menus larcins : elle ne fit même pas mine de pleurer. Tout cela était singulier !

La fille du sieur du Belloy se croyait aussi ensorcelée ; elle

affirmait que, le jour ou le lendemain de ses noces, la Créquignier lui avait donné de la poudre et que ses vomissements n'avaient cessé qu'avec l'eau du Père Aviano, et que d'ailleurs, mariée depuis plus de trois ans, elle n'avait pas encore d'enfant !

Son mari, François Ghuislain, bailli de Soignies, qui habitait à Mons la rue de Vieseries, n'était pas moins crédule : il se croyait aussi ensorcelé.

L'histoire du crapaud, à laquelle nous avons déjà fait allusion plus haut, vaut la peine que nous l'extrayions complètement du dossier.

Le même témoin, François Ghuislain, « a vu dans sa cuisine un » crapau d'une grandeur extraordinaire quy s'advançoit vers le feu » et comme la servante, effrayée qu'elle en estoit, voulu le prendre » avec les pincettes, elle a mancqué plusieurs fois à raison qu'il » saultoit et lui eschappoit tousiours ; enfin l'aijant pris entre les » dittes pincettes on fit du feu par le conseil du dit père (exorci- » seur) pour le brusler, mais aussitost qu'il estoit allumé il » s'esteignoit, enfin le feu estant une fois embrasé on l'a jetté » dedans, et aussitost qu'il y fut on entendit comme des coups » d'armes à feu, et estant consommé en après en sorte qu'il ne » restoit que la grosseur d'un poulce on le remua, et lors le dépo- » sant a encore entendu des coups qui estoient samblables à des » coups de pistolet. »

Et voilà une déposition insensée qu'accueillent sans sourciller de graves magistrats !

L'emprisonnement de la sorcière n'a pas mis ses victimes à l'abri de ses maléfices. Une femme déclare que le mal dont souffre une de ses victimes s'empire depuis que la sorcière est enfermée au Château !

En ces temps de routine, la malpropreté, la pauvreté et l'hygiène mal entendue faisaient sans doute beaucoup de victimes. Les maladies provoquées par le mauvais sort étaient des maladies de langueur ; souvent, c'était un mal à l'épaule, comme si l'on y avait eu une fourmilière. Les docteurs d'alors n'y voyaient goutte — la docte Faculté d'aujourd'hui se trouve probablement encore parfois embarrassée — et alors on criait haro sur.... une malheureuse innocente : explication des plus simples à trouver et qui mettait à l'aise la science des maîtres de la médecine et de la chirurgie d'alors — citons quelques noms : maître Curtius, maître France et maître Ladmiral et permettait aussi aux malades et surtout à leurs parents de mettre leur responsabilité à couvert.

Pourquoi ne le dirais-je pas? Dans tout cet amas de témoignages, où tout n'est qu'ineptie, enfantillage, mesquinerie et peut-être méchanceté, car c'est un peu tout cela qu'est le cœur humain, une seule déposition m'a frappé par sa simplicité, sa sincérité et son bon sens, et cette déposition, c'est précisément celle de la femme de la Tête-de-mort, native de Mons et âgée de 24 ans.

Elle n'a jamais constaté l'absence de son mari, la nuit. Pendant six semaines, elle a habité chez sa belle-mère, à son retour de Charleroi. Elle a remarqué « que la dite Anne ne se couchait jamais, » mais se tenait toujours devant le feu, assise sur une chaise, » jamais dans un lit et toujours habillée, menant grand bruit » pendant la nuit, lavant ses linges et parlant toujours seule sans » suite et sans qu'elle y ait rien pu entendre; elle a même souvent » brûlé son linge en le séchant pendant la nuit. Jamais elle ne » s'*en*graissait. Le matin, elle avait parfois le visage tout bleu et » enflé, prétendant que son fils l'avait battue. Parfois, elle disait » avoir mal au bras ou avoir le « fébure » (fièvre). »

Enfin, le témoin ne s'est jamais aperçue qu'il y eût des rapports entre la mère et le fils.

De ces assemblées sabbatiques, comme du reste des préjugés contre les sorcières, il ne reste rien, si ce n'est de timides allusions à la pluie et à la neige à ces réunions (encore, comme pour les souris, une évocation surnaturelle des éléments), à l'absence de foin à la place où l'on avait dansé, à la clarté des nuits, aux traces laissées par les rondes des sorcières et enfin aux cris provenant d'une foule : Hi ! ha ! ha ! qu'aurait entendus la nuit près du Rieu des Estinnes la meunière, peut-être aussi quelque peu timorée.

L'Epilogue.

Le 5 mai 1683, le Magistrat s'assemble. Sont présents de Saussignies, de Lesclatier, Coulemont, d'Ottignies, Raule, Juzaine et Duquesnoit, les assesseurs Vanderbecken et Deffossez et les avocats étrangers appelés en consultation : Mercier, Biseau, Fayneau, Hollain et Jahon.

L'avocat Mercier estime qu'en matière criminelle, les preuves doivent être claires comme le soleil en plein midi, et quoiqu'en ce cas elles ne soient pas légales, il tient l'accusée comme suffisamment convaincue de sorcellerie et méritant le dernier supplice.

Son avis entraîne celui des autres avocats étrangers.

C'est aussi l'opinion du pensionnaire Plétinx.

Le greffier Vanderbecken est d'avis de lui infliger « la question jusqu'à la mort exclusive », et le greffier Deffossez formule son opinion dans un rapport inepte et monstrueux.

Citons encore deux avis des plus caractéristiques.

Mr De Saussignies pense qu'elle n'est pas suffisamment convaincue et qu'il faut l'appliquer à la torture tant pour les charges qui pèsent sur elle que pour connaître ses complices.

Mr Coulemont est d'avis de la « questionner par la veille et auparavant la faire exorciser la chambre et les écrits du procès, après quoy lui auroit demandé si elle veut avoir un confesseur qui lui sera accordé. »

Pour lui arracher des aveux et surtout pour lui faire dénoncer ses victimes, on mit donc la malheureuse à la question le 7 mai 1683 dans la salle rouge du Château. Commencée vers 10 heures, cette répugnante opération durait encore à 1 heure. On la mit nue sur le chevalet, tandis que l'exorciseur lui versait de force dans la bouche de l'eau bénite, de l'eau grégoriane.

Torturée — pressée au pied —, la malheureuse crie son innocence et invoque l'aide de Notre-Dame de Tongres, de Bon-Secours et de Notre-Dame de Layeur (?) : « Vous plaît, messieurs, » disait-elle, donner grâce pour Dieu ? je ne sais de rien. Ne » voulez-vous rien faire pour Dieu ? il a tant enduré pour nous à » l'arbre de la croix. »

« Faites-moi mourir, disait-elle, je ne scay rien, j'ayme mieux » mourir, donné moy un bâton pour me soulager. »

Et ses bourreaux, à l'affût de la moindre révélation diabolique, de s'empresser de lui demander ce qu'elle veut faire d'un bâton. Elle ne savait pas elle-même ce qu'elle disait.

« Je suis innocente, je suis simple d'esprit, je ne sais ce qu'on me veut », clamait-elle dans ses douleurs. Lasse de tant souffrir, elle demandait à mourir. Et à ces moments de lucidité d'esprit succédaient des accès de folie où elle « extravaguait », perdait la tête et voyait le diable lui faisant signe de nier tout. Et comme on la pressait de dire combien de fois elle avait vu Anne Mamitte, elle dit ces paroles simples, mais ô combien sensées : « Si je dis quelque chose, je le dis de force. » Et affirmant une fois de plus qu'elle ne l'a pas vue, elle se met à penser comme les gens de son époque : « Cette coquine-là (Anne Mamitte) m'aurait-elle bien fait un tour? »

Mais comme le dernier mot devait bien rester à la Justice, l'accusée finit par avouer qu'elle a été aux danses avec Mamitte « vêtue de noir, d'une cotte violette avec du passement jaune. »

L'aveu était obtenu et acté, peu importaient les moyens, parfois peu avouables, dont on s'était servi. La conscience des juges était tranquille : on pouvait maintenant supplicier la malheureuse folle, victime et de sa simplicité d'esprit et de la méchanceté ou de la stupidité de son époque.

Le lendemain du jour où la malheureuse avait avoué au milieu des tourments de la torture, le 8 mai 1683 — on était expéditif sous le régime espagnol — la malheureuse Noire Anne était « billonnée » ou étranglée et son corps brûlé.

***

Mais l'ogre du fanatisme n'était pas encore assouvi. Il fallait encore une victime. Ce fut la Mamitte, accusée par la Créquignier, par Cornet et plus tard par la Noire Anne. Mais hâtons-nous de dire que celle-ci avant de mourir se rétracta, innocentant d'avance la prétendue sorcière et chargeant d'un meurtre judiciaire la conscience de ses juges ou plutôt de ses bourreaux.

Anne Mamitte était une pauvre mendiante aux yeux morbides, qui semble avoir été le souffre-douleur des mauvais garnements de l'époque.

Un jour, on lui avait mis dans son chaudron des châtaignes dont les cendres lui sautèrent dans l'œil, de sorte que presque éborgnée, elle eut la face toute noire. Qui sait si pour ceux qui n'auraient pas connu la cause de ce barbouillage, cela n'eût pas paru étrange et diabolique ? D'après les témoignages, cette vieille femme parlait toujours de Dieu et des saints, de faire des octaves et d'entendre des messes.

Elle vivait de mendicité et de la vente de « coupons » pour la chapelle de Notre-Dame de Lorette, à l'abbaye du Val des Ecoliers.

Elle avait épousé en premières noces, Jean Quentin et ensuite Bertrand, qui après avoir été cocher chez les Van Dam, seigneurs d'Audignies, faisait les gardes pour les bourgeois.

Elle habitait la rue de Dinant, comme une autre ouvrière, Marguerite Gravant, qui fut aussi accusée de sorcellerie et qui cependant ne semble pas avoir été inquiétée.

Elle fut arrêtée dans la rue Sans-Coron, par les ministres de justice, en présence du seigneur d'Ottignies lui-même.

C'était le 2 avril 1683, l'après-midi du jour où elle avait été dénoncée par Cornet.

Le procès-verbal du procès criminel intenté à l'accusée, ren-

seigne que pendant qu'on l'arrêtait, elle voulut aller aux armoires visitées. On y trouva de la graisse et de la poudre.

Par malheur pour elle, la malheureuse se rendait parfois à l'abbaye d'Epinlieu demander du feu et du potage, depuis le blocus de la ville par le maréchal de Luxembourg, en 1678. Deux ans auparavant, avait éclaté une épidémie dans les étables de cette abbaye : 8 vaches et quantité de veaux succombèrent. Des maréchaux de l'endroit y virent un sortilège, car les bêtes mouraient d'une maladie qui leur était inconnue.

Cet avis détermina les religieuses à faire exorciser les bêtes par le «pasteur sans bras» mais la mortalité ne cessant pas, on fit appel à un Père minime qui les exorcisa pendant un an entier, trois jours avant chaque nouvelle lune. Dès lors le maléfice cessa, sauf que le taureau mourut encore quelque temps après.

Le dossier du procès est achevé. Beaucoup de témoignages sont en faveur de l'accusée. Toutefois le 11 août, le Magistrat se réunit pour donner son avis.

On entend d'abord les « pensionnaires » ou conseillers de la ville, Plétinx et Leroy. Le premier est d'avis de soumettre à la torture Anne Mamitte, en présence des fortes présomptions de culpabilité, tandis que le second, tout en partageant cet avis, désire en présence du doute que suscite l'affaire — telle la rétractation des accusations de la Noire Anne — qu'on fasse appeler à la consulte quelques avocats.

Hormis le greffier Deffossez, qui en présence du peu de moralité des accusateurs, voudrait épargner la torture à l'accusée, les juges se divisent seulement sur l'opportunité qu'il y a de consulter des avocats. C'est le parti de Leroy qui l'emporte, suivi par 5 membres, le greffier Vanderbecken, les juges Le Duc, Robert, Malengreau et Biseau. Quatre membres seulement : Plétinx, Hollain, Patoul et Petit étaient d'avis d'appliquer l'accusée à la question, « sans autre forme de procès. »

Huit jours plus tard, le 19 août, le Magistrat se réunit de nouveau. Les avocats consultés sont Mercier, Biseau, Fayneau et Raule.

Tous ceux qui sont appelés à opiner, et ils sont une quinzaine, émettent tous à peu près le même avis ; sauf « discrepance » ou désaccord, sur des points secondaires, il y a non seulement concordance entre les 3 accusateurs, mais encore il y a la marque diabolique. C'est sur cette marque diabolique que tous sans excep-

tion basent leur opinion qu'il faut lui appliquer la question, si les docteurs jugent qu'elle peut la supporter. Pour ces juges, l'estampile incontestable de la sorcière, c'est la marque, le stigma diabolique.

D'ailleurs en matière de procès de ce genre, ce qui était le plus décisif pour des juges, c'était l'examen des docteurs et des chirurgiens. On ne manqua pas d'y soumettre Anne Mamitte. Il lui fut trouvé sur l'omoplate gauche, une petite marque de la grosseur d'un grain de poudre à canon. L'officier des hautes-œuvres lui ayant appliqué la sonde à la profondeur d'environ un demi-quartier, en présence du docteur Lalou et du chirurgien, maître François-Alexandre, il n'en sortit ni sang, ni sérosité, et l'accusée ne sentit rien. Tout cela n'était pas naturel, d'autant que la marque du diable se trouvait souvent là, quand elle n'était pas ailleurs!

Anne Mamitte fut mise à la question le 21 août 1683, en présence des magistrats, des docteurs et des chirurgiens.

Au milieu des tourments, on lui demande si elle n'a pas été aux danses et si elle ne s'est pas engraissée avec la Noire Anne. On insiste aussi pour savoir si le diable ne lui apparaît pas pendant ses tourments. Elle répond que si, que son ange gardien vient la réconforter: Et ses juges ou mieux ses bourreaux de répondre : « Ce n'est pas votre ange gardien, c'est le diable, la Grandeur. »

Comme on insistait pour savoir si elle n'avait jamais vu le diable, elle répondit fort à propos qu'elle n'avait jamais vu d'autre diable que celui qui figurait à la procession de Mons.

Pendant qu'on la torturait, on lui présente de l'eau grégoriane avec du vin.

C'était un exorcisme. Mauvais augure pour l'accusée si elle le rejetait !

On ne put rien tirer d'elle. Mais on ne s'arrêta pas pour si peu. Il fallait à tout prix condamner Anne Mamitte.

On la renvoie en prison, où le père Urbain alla la confesser.

Le lendemain, à 4 heures du matin, elle fut exécutée en prison. Le dossier du procès criminel dit hypocritement : elle mourut — et le même jour, vers les 11 heures du soir, son cadavre fut porté aux Récollets par les aides de justice.

L'ignorance et la superstition avaient fait une victime de plus.

Ainsi des quatre personnes accusées de sorcellerie à Mons, en 1683, la Noire Anne et Anne Mamitte payèrent de leur vie les sots préjugés de leur époque. Le soldat Jean Cornet, sur qui pesaient

les crimes ou du moins les accusations de sodomie et de sorcellerie, n'aura pas non plus échappé à la justice militaire, quoique nous n'ayons trouvé aucune trace de sentence à son égard. Seule on épargna, à raison de son jeune âge, la Créquignier, qui avait été reconnue « infectée de lèpre spirituelle. »

Louis DARRAS.





LITTÉRATURE DE CHEZ NOUS

L'Endormeuse

I.

Sans qu'elle sache au juste pourquoi, ce jardin-là hantait les rêveries de Josette. Un jardin entrevu en passant, fermé, inconnu et qui lui sembla immense et mystérieux.

Où était-ce exactement? Josette ne se rappelait pas. Loin de chez Grand-Père : il fallait marcher longtemps avant d'y arriver. Ses petites semelles traînaient, lasses, dans la poussière blanche et brûlante des routes. Et le soir voulait descendre, car, passant près du jardin mystérieux, Josette avait senti des bouffées de fraîcheur vespérale qui croisaient déjà les derniers effluves chauds.

A peine si ses compagnons de route semblaient remarquer ce jardin-là. Mais pour Josette, il demeurait inoubliable : un grand mur de pierres grises, rosé par la caresse du couchant et par dessus lequel dégringolaient des cascades de fleurs : lilas, cythises, aubépines, merisiers et glycines, une éblouissante féerie de pétales, dont les parfums emmêlés coulaient doucement dans l'air tranquille. Une grande grille, sans doute rarement ouverte, et, par dessous, dans la haute herbe folle, de petites véroniques bleues, pareilles aux yeux de Josette, se pressaient en touffes sauvages, curieuses de regarder les passants sur la route.

Puis, en traînant un peu derrière les autres, Josette avait vu, par de là cette grille, comme un bois enchanté...

Il hantait les songes de Josette, ce jardin-là. Durant toute son enfance, les sentiers réguliers de chez Grand-Père lui avaient suffi. Le vieux sureau fleuri, avec un banc dessous, c'était l'ombre et le bois. Josette trouvait bien assez jolis les deux rangs de lys,

d'ancolies roses et de pieds d'alouettes, qui longeaient les carrés de jeune salade. Elle aimait tant aussi les abeilles des trois ruches qui chantaient sourdement une des chansons du soleil...

Peut-être maintenant Josette avait-elle besoin d'autre chose, car sa petite imagination folle quittait les quinconces de buis pour trotter le long des routes, jusqu'à ce jardin-là : l'autre, le grand, l'inconnu. C'était si mystérieux dans le silence de la campagne, ce grand jardin sans maison ! Puis, Josette se rappelait : pas d'enfants dedans, pas d'appels ni de rires. Rien. Le silence sur cette profusion de parfums — le silence et la lumière.

Et... si ce jardin se dépouillait en hiver ? Et... si c'était une fée qui l'habitait ? Ou peut-être était-ce le paradis terrestre, que Dieu avait voulu garder en souvenir d'un si beau temps de pureté ? Peut-être le parc de Bonne-Biche, la Forêt des lilas ? Le séjour d'une princesse enchantée ?... Comment le savoir ? Y aller, seule ? Josette aurait peur, puis Grand Papa se fâcherait... Y aller avec lui, si loin ? Non, cela aussi paraissait mal réalisable... Demander ? Mais à qui ?

Josette y pensait souvent. Elle s'absorbait de longs instants, immobile, n'ayant cure du soleil qui dorait sa nuque blonde. Cette vision évocatrice du paradis inaccessible éveillait en elle tant de choses assoupies, confuses encore, qui palpitaient faiblement, qui auraient voulu sortir en essaims de jolies pensées colorées comme des papillons... Et la sonnerie de l'église, comptant les heures d'été, planait comme une protection par dessus le courtil doré, Josette et son rêve enfantin.

II.

Un jour, son ami le poète vint voir Grand-Père, et Josette osa lui parler.

— Un grand jardin, Josette ?

— Oh ! oui, grand, grand.

— Et bien loin d'ici ?

— Oh ! oui, loin, très loin, hors de la ville.

— Et plein de fleurs ?

— Oh ! oui, elles regardaient à la grille et par dessus le mur et partout. Partout des fleurs.

— Ecoute, Josette... Je sais où c'est.

— Oui. Oh ! Oui ? Dis ?

— C'est chez la fée.

— Ah ! Grand ami, je l'avais toujours pensé, je n'osais pas le dire... N'est-ce pas, chez la fée ? Elle est belle, dis ?

— Oui, Josette. Merveilleusement. C'est elle « la fée qui endort. »

— Oh ! Grand ami ! Raconte, raconte !

— Oui, Josette... Tu as bien pensé que, seule, une fée pouvait demeurer dans un jardin sans maison. N'est-ce pas ?

— Mais oui.

— Et tu as remarqué aussi, quel silence profond autour du jardin ?

— Mais oui. Il n'y avait qu'un petit oiseau qui parlait.

— Les gens ne peuvent y parler, les oiseaux, oui. Ils y mettent de la fraîcheur avec leurs petites voix claires... Ah ! la bonne et douce fée, petite Josette ! Son jardin, c'est mille fois plus beau encore qu'on ne peut croire. Un luxe de fleurs splendides, avec des corolles étonnantes, vibrantes de couleur, où les abeilles d'or butinent joyeusement. Quelle richesse et quelle paix ! La lumière y est toujours tendre et dorée, elle bénit et apaise. Les senteurs enlacent et engourdissent, dans un oubli précieux. La brise est une caresse des parfums et chante le « chant du dormir »...

— Et la fée, dis, est-elle gentille ?

— La fée ? Oh ! Josette ! Sans elle que ferions nous ? Elle est tout pour nous, elle, la seule bonne. Vois-tu, elle, l'Endormeuse... Tous les gens qui ont mal, Josette, qui sont las, épuisés, les très vieux, les très malades, les trop pauvres, les trop tristes, elle va les chercher et les prend par la main. Elle les entraine dans son jardin : on ouvre un peu la grille, tout doucement ; on passe dans l'herbe haute que tu as vue, les véroniques bleues se baissent... et l'on entre...

Là, Josette, c'est toujours le printemps : cela aussi, tu l'avais deviné. Quand, ici, on gèle et que tu souffles sur tes petits doigts en pleurant, là-bas les lilas embaument, il entre des papillons et les oiseaux chantent, dans l'ombre verte...

— Et la fée, dis ?

— Ah ! Josette, qu'elle est belle, la fée, l'Endormeuse ! Ses mouvements sont souples et lents, ses bras blancs sont faits pour étreindre. Elle serre contre elle tout ceux qui ont rêvé d'une caresse jamais venue. Ses bras sont un oreiller pour les petits enfants malades. Combien, combien de souffrants se sont endormis par son charme, à jamais délivrés de la douleur !

Quand elle pose ses mains si aimantes sur les pauvres yeux, ils cessent de pleurer, et se ferment, en confiance...

En confiance, Josette. Ah! tu ne sais pas ce que c'est, aux cœurs lassés, meurtris, épuisés, malades de pitié impuissante, torturés d'amour inassouvi et d'amitié trompée — ce que c'est, que s'endormir en confiance...

Et comme le poète se tait, Josette dit, tout bas, religieusement: « Conduis-moi auprès d'elle, je t'en prie, grand ami ! »

Mais le grand ami hoche la tête.

— Hélas, petite Josette ! Que me demandes-tu ! Non, il est hors de mon pouvoir de t'y mener. Dans ce jardin-là, vois-tu, chacun doit aller seul, tout seul...

— Seule... dit Josette, tristement.

— C'est une des conditions, petite fille. Il en est une seconde. Il faut la clef. As-tu la clef, Josette ?

— La clef ? Mais non, n'est-ce pas ?

— Je vais te dire : tu n'as pas la clef parce que tu es trop heureuse, petite Josette; la fée ne t'accueillerait pas. Ta jolie petite vie ensoleillée, n'aurait pas son entrée dans le jardin mystérieux...

Et comme Josette pleure tout doucement — pluie d'été entre deux rayons — le poète ajoute tendrement :

— Ecoute, petite. Si jamais tu as une peine, vas-y, seulette, au jardin de l'Endormeuse, et comme je te souhaite, alors, de pouvoir y entrer !

— Mais la clef, grand ami ?

— La clef, c'est *le chagrin*, petite enfant.

— Oui ?...

— Oui, mais ne l'appelle pas, ne l'appelle jamais, tu m'entends. Il viendra bien assez tôt ! Bien trop tôt...

— Et quand il viendra, dis ?

— S'il vient, ah ! comme je te souhaite alors de savoir t'en servir, de cette clef là !... Ma pauvre petite Josette...

III.

Et Josette continue à rèver à « son jardin ». Josette rêve et rêve, avec la même foi, la même attirance, le même désir...

Puis, le jour arrive, longtemps après, où Josette trouve la clef. Son frêle petit cœur, plein de gazouillis joyeux, a reçu le cruel baptême du tourment.

C'est trop simple et très triste : Josette a aimé un cher grand garçon et le cher grand garçon abandonne sa petite fiancée pour un autre bonheur. Ce n'est pas neuf, n'est-ce pas ?

Ce matin de mai, Josette s'est ressouvenue de la clef du poète et elle a songé à partir. Car si elle ne croit plus à l'amour, elle croit encore un peu aux fées bienfaisantes...

Et Josette est partie, comme ce lointain jour-là, au long des routes poudreuses. Ce que Grand-Père dirait? C'est égal à présent. Elle court à l'Endormeuse, et le reste ne compte plus.

Vous la voyez, trottinant, pâlotte, les yeux profonds, le cœur mort, toute blonde et toute jeunette pourtant, au long de la route brûlante?

Elle marche, elle va, elle va encore, si lasse et désespérant d'arriver. Voici le soir : des bouffées fraîches croisent les bouffées chaudes du chemin ensoleillé — la lumière s'apaise et enfin — ah ! enfin ! Josette aperçoit le jardin de son rêve.

N'est-ce pas un mirage? Mais non, c'est lui, c'est bien lui. Des cascades de lilas, de cythises, de seringas et de glycines, au faîte du long mur, rosé par le couchant — une tombée de chauds parfums — et voilà aussi la grille mystérieuse, dont elle tient la clef dans son cœur crucifié...

La barrière s'entr'ouvre, les véroniques se baissent, l'herbe est douce aux pieds meurtris... Pauvre petite Josette !

Elle entre — et c'est comme un bois enchanté, et l'intérieur est étonnant... Mais tout à coup, saisie en plein cœur, Josette s'arrête : une pierre s'allonge dans l'herbe épaisse et fleurie, une pierre, deux pierres, dix pierres — une croix, deux croix, dix croix, des centaines de pierres, des centaines de croix, des centaines de croix ! — implacables.

Maintenant seulement, Josette a compris.

Ah ! comme elle l'appelle éperduement la charmeuse, la fée au douces mains, la fée aux bras maternels, la fée qui endort, par ses incantations et ses caresses tous les pauvres cœurs haletants — l'Endormeuse — *la Mort*.

Josette, écrasée, crie à elle, crie à elle, crie à elle...

Puis la nuit tombe tout à fait dans le grand jardin, où, à présent, on entend chanter un rossignol...

L. JEANCLAIR.



Intermédiaire wallon

Questions

Lu Pîre dè bourdeû, à Stembert. – Dans le t. II, (1894), p. 93, de *Wallonia*, M. ARTHUR FASSIN a publié une étude sur les *naïvetés* attribuées aux Stemberquins (1). Il en est une, et des plus curieuses, qu'il n'a pas mentionnée, c'est la légende de la *Pîre dè bourdeû.*

La Bibliothèque Communale de Verviers possède un document manuscrit, provenant de la succession de JULES MATTHIEU, concernant ce sujet. Voici la teneur de cette pièce, copiée exactement :

[RECTO] Le 15 8bre 1622 la veille de la dédicace de Stembert paroisse Saint Nicolas en présence de Monsieur De Stembert haut voué du marquinat de franchimont et du bourguemaitre et commissaire de la dite paroisse

Le sieur Urbain Soumagne avait fait amainte honorable pour matiere de confession à fait à ses frais mettre une piere ronde pour y poser un stier de sel pour etre distribué aux pauvres indigents le premier dimanche de carême à la vue de tous les manants et que le dit Urbain Soumagne a recité les sept spaumes de penitence à genoux à haute voix sur cette dite piere ici posée et après ses prières faite nous lui avons accordé sa demande que cette piere appellée la piere Urbain Soumagne restera ad vitam eternam tel que la voila posée fait et passé sur le lieu en presence de tous les manants

---

(1) [Soit dit entre parenthèses, deux de ces facéties populaires ont été récemment reproduites dans leur texte par le *Bulletin du Cercle verviétois du Bruxelles*, (nov. 1909), avec une signature autre que celle de M. FASSIN. Cuique suum !... — N. D. L. R.]

Cette pierre est aussi connue sous le nom de : Pire dè Bourdeu.

H. Stembert haut voué du marquisat de franchimont Adam bourguemaitre S : lejeune commissaire J. f. Ledent comissaire Joseph Moth greffier.

[VERSO] **Sentence 1622**

Copie conforme à l'original de la piere Urbain Soumagne en presence de Gaspar jetteur marie claire bouxa j : n : fassin et Guilleaume Maizier et J. J. Stocky.

Avec son air de document authentique, cette pièce, prétendument du 17e siècle (MATTHIEU s'y était laissé prendre : voy. *Verviana,* n° du 27 décembre 1891) n'est autre chose qu'une contribution au blason populaire.

D'abord, en 1622, il n'y avait à Stembert ni bourgmestre ni commissaires. C'est seulement en 1656 que Maximilien Henri créa *quatre hommes* pour administrer la communauté.

La date du document étant inexacte, j'ai cherché à identifier les personnages cités, afin de déterminer à quelle époque la pièce a été fabriquée. Voici le résultat de mes recherches :

Plusieurs documents renseignent les noms des habitants de Stembert. J'ai consulté les pièces suivantes ;

7. — *Dénombrement de Stembert, crotte, bronde, Halleur et bofgnée, 1789.*

18. — Notte et dénombrement des hommes du village de Heusy paroisse de Stembert capable de porter les armes, 1790.

21. — Liste des manants qui donnent leur consent tant pour retension, convention que cotisation pour faire un arrangement touchant les dîmes, 1790.

Pas une seule fois, le nom d'Urbain Soumagne n'est cité dans ces pièces, ni même un Soumagne quelconque. Il en est de même pour le bourguemaître Adam, et pour Joseph Moth, greffier ; Guillaume Maizier, ni aucun Maizier n'y apparaissent non plus.

Passons aux autres. H. Stembert, ce doit être Henri Joseph de Stembert, voué de Verviers pour les dîmes (1725-1754). La famille de Stembert a occupé cette charge depuis 1573 jusqu'en 1789.

J. J. Ledent, commissaire. J'ai trouvé un Nicolas Ledent, commissaire, dont la signature figure sur un document de 1759, concernant la nomination de Quirin Lejeune comme marguilier de Stembert.

J. N. Fassin a été bourgmestre de Stembert en 1792-93.

Marie Claire Bouxha, veuve Jetteur, a signé la pièce n° 21, et J. J. Stoquy, est mentionné dans la pièce n° 7, sous le nom de J. J. Sockis.

La *sentence* de Urbain Soumagne date donc de la fin du 18e siècle et non de 1622. Je crois qu'il faut y voir tout bonnement une réplique

verviétoise au poème wallon du *Chat volant*. La *sentence* et les deux copies connues du *Chat volant* sont d'une écriture du 18e siècle, et ont un air de parenté graphique très frappant.

Est-ce à dire que le fait lui-même soit apocryphe ? Il serait téméraire de l'affirmer, car la *Pîre dè bourdeû* a réellement existé sous cette dénomination. Elle n'a disparu que lors de la construction de la nouvelle tour de l'église de Stembert en 1866.

Quant à l'auteur de cette facétie, ne serait-ce pas J. B. Depouille, greffier de Stembert dès 1783 ? Ce Depouille est l'auteur de quantité de pièces humoristiques, poétiques, etc. ; il a écrit énormément, et s'est surtout signalé par une versatilité politique peu commune.

Il serait intéressant de savoir pourquoi cette pierre s'appelait « *pîre dè bourdeû* », c'est-à-dire du conteur de bourdes. M. FASSIN, dans son histoire de *Stembert et Heusy* n'en dit pas un mot. Peut-on répondre à cette autre question ?

H. ANGENOT.

Vieux journaux. — Je cherche à consulter les années 1761, 1762 et 1763, ainsi que 1764 jusqu'en avril, — de la *Gazette de Liège*, éditée en ce temps par Kints. Cette collection n'est pas comprise dans les bibliothèques publiques.

Qui pourrait me dire où elle se trouve ?

Dr DWELSHAUVERS.

Une chanson inédite de Philippe Lagrange. — Cette œuvre du poète namurois, mort en 1883, n'est malheureusement qu'un brouillon assez informe, écrit (circonstance bizarre) sur des *r'tayes*, bandes de papier grossier servant aux cordonniers à prendre la mesure aux clients : Lagrange était cordonnier de son état. Ces bandes collées bout à bout forment un long ruban que j'ai déroulé pour transcrire la pièce en question.

On y trouve 18 couplets de cinq vers. L'absence de suite dans les idées, l'imperfection de certaines strophes, où manque un vers, où la rime cloche, prouvent que nous avons affaire à une simple ébauche. L'auteur ne l'a pas jugée digne de paraître dans son recueil publié en 1880, sous le titre *One assaye comèlée di boquets di poésie wallone*.

Voici, pour en donner une idée, les deux premiers couplets. Je rajeunis et rectifie l'orthographe.

Vos vèyîz les sôrcîres
(Gn'avèt d'qwè rîre,
Dji nel wase dîre) :
Avou on p'tit potèt
Èles s'ècrauchinn't dissus les twèts

REFR. *Do vî timps on vèyeûve bràmint*
Totes sôrtes di malèfices.
Di tot costé gn-avèt dès r'vins
Dès gurnîs et dès grimanciens

Si vos riv'ntz dèl nait
Après méye nait,
Ça estait laid.
Su l's ayes èt lès bouchons
Vos ètindtz djouwer l' violon.
R. *Do vi timps, etc.*

Cette composition inachevée n'ajoutera rien à la renommée du bon Lagrange et ne mériterait pas d'être citée si elle ne contenait quelques mots inconnus à nos dictionnaires ou disparus de l'usage namurois : et d'abord ce *rivin* du refrain, qui paraît bien signifier « revenant » et auquel l'auteur joint, peut-être comme déterminatif, *dès gurnts* (revenant de grenier) ?

Puis, qu'est-ce que *l' clau d' Sirion* dans la huitième strophe :

Au viladje come dins l' vile
Po esse tranquile
On avait l' file :
Li mèyeû des raisons
Conte li démon, c'est l' clau d' sirion.

Quel est ce moyen de se défaire des mauvais sorts ? personne n'a pu me renseigner.

Je copie encore la dix-septième strophe qui donne le raccourci d'une aventure assez mystérieuse, par allusion sans doute à une légende :

On cóp, vos ploz bin m' crwére,
On m' satche è l'air
Al pwate di fièr :
Dji r' tché su Saint Aubwin,
Dj'aveûve è m' mwin l' golé d'ârdjint ?

Les autres couplets font allusion à d'autres superstitions relatives à la magie ou à la sorcellerie : les attouchements ensorceleurs, la clé posée sur l'Evangile de Saint Jean et qui tourne pour indiquer le sort, les fourchettes et couteaux en croix et le sel renversé qui attirent le malheur, le peloton de cheveux enterré, etc., — toutes choses bien connues des folkloristes. Il y a aussi un trait d'esprit, qui aurait mérité de venir en mot de la fin : Certain ensorcellement, dit l'auteur narquois, atteignit le même jour, un cheval, un bœuf... et l'amoureux de ma sœur !

ALPH. MARÉCHAL.

Réponses

Le Coq Gaulois (ci-dessus p. 58, 98). — Extrait d'une revue française dont je n'ai malheureusement noté ni le nom, ni la date. LECTOR.

« De quand date, chez nous, l'insigne du coq gaulois ? C'est une question très difficile à résoudre.

» Le coq ne figure nulle part sur les monuments des Gaulois, ni même sur les ornements allusifs à ce peuple. Les auteurs qui ont traité des usages et de l'agriculture de la Gaule ne le mentionnent jamais. Le trouve-t-on chez les Barbares ? pas davantage. Car les seuls Barbares chez qui le coq se rencontre comme emblème, sont les Goths, qui se contentèrent, dans les Gaules, d'une invasion rapide, sans aucun établissement durable.

» Au moyen âge, même absence de l'oiseau national. Il ne figure même pas parmi ces animaux symboliques qui ornaient, entourés d'une devise, le blason personnel de chacun de nos rois.

» Philippe-Auguste avait choisi des lions ; Louis VIII, des sangliers ; saint Louis des dragons ; Philippe le Hardi, des aigles ; Charles le Bel, des léopards ; le roi Jean, des cygnes ; Charles V, des lévriers et des dauphins ; Charles VII et Charles VIII des cerfs ailés. Louis XII, le porc-épic ; François I[er], la salamandre. — Et aucun n'a choisi le coq.

» Au dix-septième siècle, enfin, on le voit paraître sur quelques médailles. En 1665, le Quesnoy ayant été délivré, on frappa un jeton sur lequel se voit la ville au fond, et sur le devant un lion qui fuit (c'est le lion espagnol) et un coq qui le poursuit. Celui-ci représente évidemment la France, comme le lion figure l'Espagne. Il fallait un animal qu'on pût opposer à un autre. Le Français n'en ayant pas dans ses insignes nationaux, on s'avisa de latiniser son nom ; on trouva *Gallus*, qui signifie à la fois Gaulois et coq, et l'on prit ce coq pour représenter le Gaulois. Une chose contribua aussi à faire choisir cette allégorie ; c'est la croyance où l'on était que le coq fait fuir le lion par son cri. Dès lors, le coq nous est acquis comme emblème. En 1679, il reparaît sur une autre médaille, il est au-dessus d'un globe, et il y est figuré les ailes déployées.

» Nos ennemis s'en emparèrent pour nous le renvoyer en caricature.

» Sur une médaille de 1706, on voit la France représentée par un coq, qui se laisse prendre à un hameçon sur lequel il s'est avidement jeté.

» Ce sont les Hollandais surtout qui ont multiplié ce signe, en représentant, sur plusieurs médailles, et de différentes manières, le lion batave ou belge poursuivant le coq français. Sur une médaille de 1712, on voit le coq qui demande la paix au lion batave et au léopard anglais, qui la lui refusent. Enfin, sur une médaille de 1760, c'est l'aigle impérial qui déchire le coq gaulois et lui arrache les plumes.

» En réalité, le coq prétendu « gaulois », est d'origine purement française. Il n'est gaulois que par un jeu de mots. »

« Voici l'alouette qui chante », chanson à retrouver (ci-dessus, p. 25). — Par l'effet du plus pur des hasards, j'ai recueilli à Rebaix, près d'Ath, une chanson dans laquelle se trouve une strophe semblable à celle que *Wallonia* a publiée. Voici le texte complet :

Mon père n'avait que moi de fille ;
Il a voulu me marier,
Il a voulu me donner un homme
Qui ne connaît pas le jeu de fille, en vérité.

La première nuit de mon mariage,
Avec lui j'ai été coucher.
Toute la nuit il dort, il ronfle,
Et moi je n'ai fait que *soumager* (1), en vérité.

J'entends l'alouette qui chante
Elle *mi* annonce le point du jour,
Relevez-vous, ma mie, *don*, belle,
Ah! levez-vous, ah! levez-vous car il est jour.

J'ai ramassé mon petit bagage
Chez mes parents je suis allé.
Sur mon chemin j'ai fait rencontre
De mon amant du temps passé, en vérité.

— Où allez-vous, belle Rosette,
Où allez-vous avant le jour?
— Je cherche à vendre mon pucelage
Voulez-vous bien me l'acheter, en vérité.

— Ah! si j'achète ton pucelage,
Sûr, ton mari sera jaloux.
— Ah! s'il est jaloux, qu'il en cherche une autre
Ah! s'il est jaloux il chantera coucou et moi j'm'en fous (2).

EDOUARD PARMENTIER.

La danse des Olivettes (voy. t. XVI et XVII). — Un collaborateur de l'*Intermédiaire des chercheurs et curieux*, de Paris, a signalé dans cette revue, n° du 28 février dernier, qu'on chantait jadis, en Franche-Comté, la « ronde des Olivettes » ; il demandait : « Quelles en sont les paroles ? quelle en est l'origine ? »

Des réponses publiées jusqu'à présent, il semble résulter qu'en cette province, la ronde des Olivettes est tombée depuis longtemps en enfance.

Un collaborateur écrit ce que lui a conté son beau-père : « Quand j'étais enfant, ma mère voulant nous amuser, mon frère et moi, et nous faire prendre un peu d'exercice après dîner, disposait trois chaises à quelque distance l'une de l'autre, se mettait à notre tête et nous faisait circuler, en serpentant autour des chaises, en chantant :

Lon, lon, la ! laissons-les passer
Les o, les i, les belles olivettes !
Lon, lon, la ! laissons-les passer
Les olivettes après souper.

« Peut-être y aurait-il quelque rapport entre cette chanson qui se chantait à Rouen vers 1840, et la ronde franc-comtoise objet de la question ? »

(1) Variante : gémisser.

(2) Variante : Il chantera coucou avant le jour.

Un autre collaborateur, M. Paul Redonnel, a des souvenirs personnels bien précis :

« Dans mon enfance, dit-il, la ronde des Olivettes était un des nombreux jeux auxquels se livraient fillettes et garçons du Bas-Languedoc. Il y a de cela quelque quarante ans. Ce jeu nous avait été montré par nos mères et nos aïeules. Ma grand'mère l'avait connu dès sa prime jeunesse, c'est-à-dire vers 1810. Voici en quoi consistait ce jeu :

« Deux enfants (deux fillettes, deux garçons ou un garçon et une fillette) se tenaient par les mains, levaient ensuite les bras tant qu'ils pouvaient et faisaient le pont sous lequel passaient, à la queue-leu-leu les autres gamins et gamines en chantant :

Laissons-les passer les olivettes !
Laissons-les passer
Qu'elles vont *dîner !*
Un ! deux ! trois !
La dernière *passera* (ou *restera*).

« A la fin du couplet, quand les olivettes qui faisaient le pont disaient *passera*, la ronde passait ; si elles disaient : *restera*, leurs bras s'abaissaient et retenaient la dernière olivette. Alors l'une des deux qui avaient au préalable choisi, soit un nom de fleur ou de légume, ou pris une dénomination fantaisiste quelconque, interrogeait l'olivette prisonnière.

Olivette, m'amie
Où veux-tu vivre ta vie ?
Chez le jasmin ou chez la rose?

ou bien :

Chez la pomme ou chez la poire?
etc.

« La prisonnière répondait et selon son choix, passait derrière celle qui représentait la fleur ou le fruit préféré. Pendant ce temps la ronde s'éloignait, sautait, gambadait et revenait passer sous le pont, l'interrogatoire terminé. Le chant reprenait :

Laissons-les passer, les olivettes
etc...

« Mais à chaque couplet le verbe changeait : tantôt les olivettes allaient *dîner*, tantôt *glaner*, tantôt *souper*, etc.

« Lorsque la dernière olivette était prise, les olivettes qui faisaient le pont disjoignaient leurs mains et déclaraient sérieusement, en se tournant vers leurs camarades, que le jasmin, c'était le ciel, et la rose l'enfer, ou inversement. Et alors les langues se déliaient à qui mieux mieux pour prouver la beauté du séjour céleste ou l'horreur du séjour infernal. Inutile d'ajouter que les olivettes qui étaient en enfer ne se déclaraient pas toujours vaincues. Mais finalement ces disputes s'apaisaient et la ronde recommençait. »

Nos enfants wallons connaissent très bien ce jeu : les petites Liégeoises le jouent en répétant un petit couplet où il s'agit du *pont-pont* et du *carillon*. Mais cela ne paraît avoir aucun rapport avec la danse des olivettes telle que les collaborateurs de Wallonia nous l'ont fait connaître.

Avec la gracieuse autorisation de notre excellent confrère français, nous tiendrons nos lecteurs au courant des progrès ultérieurs de son enquête.

O. C.





ETHNOGRAPHIE

Louis DELATTRE : **Le Pays wallon**. Bruxelles, « Association des Ecrivains belges » (Dechenne, éditeur). 1 vol. in-12, 189 p. — Prix : 3 francs.

M. Louis Delattre aurait pu, tout comme un autre, se livrer à une dissertation savante sur l'origine des Wallons. Il aurait pu nous conduire dans les ténèbres de l'époque néolithique pour y déterrer des crânes brachycéphales et nous montrer ce qui subsiste de nos ancêtres primitifs chez les habitants actuels du Hainaut, de la Hesbaye et des Ardennes. Il a préféré prendre les choses au point où les anthropologistes et les historiens sont d'accord. On sait que la dernière grande invasion des peuplades de la Germanie fut arrêtée par la forêt charbonnière, qui se développait au nord des Ardennes, et qu'à l'abri de ce rempart naturel les anciennes populations celto-romaines continuèrent à subsister. La forêt disparue, les deux peuples ne se mêlèrent pas. Ici, M. Delattre ne passe plus si vite. Il nous fait gratter le sol pour nous montrer que, précisément à la limite où les deux races se coudoient, le terrain change de qualité. Au nord se développent le sable et l'argile, au sud s'étendent le schiste et le calcaire. « Rien que par la vertu souveraine et secrète du sous-sol, dit-il, les deux races sœurs sont demeurées immobiles l'une devant l'autre ». En d'autres termes, le Flamand aurait horreur du calcaire et le Wallon n'aimerait pas l'argile ! L'explication est peut-être un peu subtile. Personnellement, j'inclinerais à croire qu'après la disparition de la forêt charbonnière, la période d'invasion étant terminée pour nos provinces, les habitants du nord et du sud de la Belgique n'eurent plus à s'occuper que de leur conservation. Les uns et les autres avaient des terres en suffisance. Rien ne les poussa plus à se faire une guerre exterminatrice. Au moyen-âge d'ailleurs les questions de race passent à l'arrière-plan dans les conflits. On se bat plutôt pour des questions religieuses, pour des rivalités princières ou monarchiques, pour des raisons économiques. C'est la grande période du métissage. Les

Wallons l'ont subi comme les Flamands. Et feu JULIEN FRAIPONT a pu dire avec justesse au Congrès wallon de Liége qu'il n'y a plus à proprement parler de race flamande, ni de race wallonne, mais un type wallon et un type flamand [1]. Autour de ces deux éléments autochtones se sont formés deux peuples de structure, de caractère et de mœurs sensiblement différents.

Pour expliquer ces différences, M. DELATTRE invoque de nouveau, et avec raison cette fois, la conformation du sol. « L'homme, dit-il, est le disciple du sol particulier qui le porte ». C'est là, en effet, une vérité reconnue. L'influence de l'habitat a été surtout grande dans le passé. Avec le développement de l'instruction et la multiplication des moyens de communication, elle s'atténuera probablement. Déjà, nous ne cherchons plus nos exemples dans le passé, mais à côté de nous, chez les peuples que nous croyons les plus intelligents, les plus riches ou les plus forts. Mais autrefois cette influence était décisive. L'homme était entièrement façonné par la terre qui le portait. Il prenait dans son voisinage immédiat à peu près tout ce qui lui fallait pour se loger, se vêtir et se nourrir. Il prenait à ses ancêtres sa règle de vie. Le fils était le prolongement fidèle du père. La tradition restait toute puissante. Elle variait même de village à village lorsque, comme en Wallonie, le sol accidenté rendait les relations rares et difficiles. C'est ce que M. DELATTRE nous montre avec une rare pénétration psychologique en faisant défiler devant nos yeux les endroits les plus caractéristiques du pays wallon.

Voici d'abord Tournai, la plus vieille cité wallonne, assise avec sa majestueuse cathédrale dans la plaine, en face des Flandres, « enclose de murs et repliée sur elle-même » ; voici Nivelles, avec « son jacquemart glorieux », Mons avec Sainte-Waudru « miracle de pierres bleues », Binche et ses Gilles, Thuin « la jolie », Namur « plus éprise des charmes concrets de l'existence que d'abstractions insaisissables », Huy « la perle du Condroz », Liège « le cœur de la Wallonie ». Et voici encore toute une quantité de villettes qui sont à la fois l'écrin et le miroir de leur région.

M. DELATTRE vagabonde et butine, mais il y met de la méthode. Il y apporte aussi du flair. Aucune nuance ne lui échappe. Qu'il s'arrête dans une ville, qu'il fasse halte au milieu du Condroz ou dans les Fagnes, il choisit toujours admirablement son point de vue. Avec lui, nous voyons toujours exactement la partie des choses qu'il faut saisir et pénétrer pour les posséder jusqu'au cœur. Le Wallon de la plaine et celui de la montagne, le Wallon de froment et le Wallon de seigle passent successivement devant nous. La terre montre son écorce verdoyante et les vertus de son sous-sol. Les briques de nos églises et les pierres de nos vieux châteaux apparaissent avec tous leurs charmes actuels et la mélancolie des souvenirs qu'elles évoquent. Nos cours d'eau babillent et miroitent

---

(1) *Wallonia*, XIII (1905), p. 263 et 516.

entre leurs rives fleuries. Il nous renvoie le sourire tout frais que lui a adressé un matin la bonne messagère, dont il a croisé sur la route le petit cheval tirant sa charrette à bâche verte. Et comme il est médecin et qu'il sait que l'homme vaut ce que vaut son estomac, il pousse, en passant, une tête dans la cuisine et nous dit ce qu'on y fait : à Verviers, ce sont des gâteaux ; à Huy, des robosses ; à Tournai, des craquelins ; à Mons, des galettes au fromage ; à Charleroi, des rondins ; à Liège, des gozettes ; à Dinant, des couques ; à Battice, des confitures ; à Beaumont, des macarons. Et partout on boit du Bourgogne et partout on boit du café....

Bon COROT, qui avez si bien fixé sur vos toiles l'atmosphère subtile des choses, leur rayonnement et leur grâce, ce qui les rend séduisantes et divines, j'ai pensé à vous en lisant le livre de LOUIS DELATTRE ! J'ai eu l'impression de faire le tour de la Wallonie par un beau dimanche. Les marteaux de nos usines ne font aucun bruit, les cheminées de nos charbonnages ne fument pas, nos hauts-fourneaux ne projettent pas dans le ciel leurs langues de feu. M. DELATTRE est bien entré dans l'industrieuse cité de Charleroi, mais il n'y est resté qu'un moment : la laideur de ses constructions modernes a blessé son œil d'artiste, la fumée de ses usines l'a fait tousser et il s'est enfui. Plus tard, quand il a vu poindre à l'horizon un charbonnage ou une fabrique, il s'est empressé de faire un crochet. Je crois pourtant que pour bien comprendre le Wallon, il faut savoir admirer une machine, même graisseuse et rébarbative, car c'est dans l'industrie que ses plus solides qualités ont trouvé leur emploi. C'est elle qui a développé son ingéniosité et son esprit de recherche. C'est grâce à elle que nous avons eu au XVIIe siècle un Rennequin qui construisit la fameuse machine de Marly. C'est elle aussi qui nous a valu Zénobe Gramme (1), à qui le monde est redevable de l'invention la plus féconde des temps modernes. Il y a là tout un côté de notre vie que nous ne nous efforçons pas suffisamment de tirer de l'ombre. Les premiers intéressés eux-mêmes semblent d'ailleurs nous convier à l'effacement. A Louis XIV, qui lui demandait comment il était arrivé à construire sa merveilleuse machine, Rennequin répondait modestement : « *Tot tûsant* ». Zénobe Gramme avait fait si peu de tapage autour de lui, qu'à la fin de sa longue et belle vie, il était encore ignoré presque partout dans son propre pays. Et bien qu'il ait aujourd'hui une statue et que les encyclopédies lui fassent la place qu'il mérite, je sais encore des chroniqueurs scientifiques qui le prennent pour un compatriote d'Edison... Dans les autres domaines, c'est à peu près la même chose. Un Français me racontait dernièrement qu'il avait connu César Franck. Tous deux habitaient la banlieue de Paris et tous deux se rendaient fréquemment ensemble dans la capitale, où les appelaient leurs occupations. Le

(1) Voir O. COLSON : *Zénobe Gramme* : « C'est sans doute au contact du milieu industriel hutois que Gramme sentit son esprit s'inquiéter pour la première fois des combinaisons physiques et mécaniques. »

Français aimait Franck pour la cordialité de sa poignée de main et la bonté de son âme. Il savait que son compagnon était organiste, mais ce ne fut qu'après sa mort qu'il apprit que l'organiste était en même temps un compositeur de génie !

Le Wallon, qui a laissé peu de traces de son passé, continue à cacher sa vie. Il travaille, invente et crée comme il se battait au moyen-âge, sans se demander si plus tard le monde s'occupera de ses gestes. Il pratique la modestie comme si c'était encore une vertu ! Il oublie que nous vivons, pour parler comme les Allemands, sous le signe de l'américanisme. L'énergie et la ténacité sont, à l'heure actuelle, les qualités les plus prisées. Les Flamands, qui ne manquent pas de sens pratique, se sont empressés de les revendiquer pour eux. Or, comme quelqu'un (on ignore son nom et personne ne l'a vu ; on sait seulement qu'il est né après Antoine Clesse) a déclaré, en levant un doigt solennel, que nous ne pouvons avoir aucun don en partage avec nos frères des Flandres, nous nous laissons bénévolement attribuer la menue monnaie des qualités humaines. Et une légende tend à s'accréditer, d'après laquelle le Wallon est un homme qui rêve, qui chante et qui pêche à la ligne... Mais d'où donc la Belgique tire-t-elle sa grandeur et sa richesse ? Qu'est-ce qui lui a valu son prodigieux rayonnement dans le monde ? Que serait-elle sans ses charbonnages du Hainaut, sans ses fabriques du bassin de Charleroi, sans ses usines liégeoises ? Et qui a mis en activité, entretenu, dirigé et perfectionné ces établissements, sinon les Wallons : ceux de la plaine et ceux de la montagne !

M. Delattre, qui n'a eu garde d'oublier Zénobe Gramme, pas plus qu'il n'a oublié César Franck, sait naturellement tout cela aussi bien que moi. S'il s'est contenté de glisser sur ce côté solide de notre nature, c'est parce qu'il est lui-même foncièrement Wallon. Ceux qui ont observé nos ouvriers au travail savent que, quand ils causent, c'est généralement de ce qui les occupe pendant leurs loisirs, de ce qui fait l'agrément de leur vie. Ils n'en perdent pour cela ni un coup de bêche, ni un coup de pic, ni un coup de marteau. Ce sont des laborieux qui ne songent pas à insister sur leur labeur. De tous nos écrivains, M. Delattre est peut-être le plus représentatif de cette mentalité. Lui aussi est un travailleur infatigable. Tout en pratiquant consciencieusement une profession absorbante, il trouve le temps d'écrire une quantité d'articles pour nos journaux et nos revues. Il a déjà derrière lui tout un bagage de livres. *Le Pays Wallon* venait à peine de paraître qu'un nouveau recueil de charmantes nouvelles, *Les Carnets d'un Médecin de Village,* sortait de presse. Mais il ne croit pas que ce soit là une raison de nous montrer un front soucieux et ridé. Il ne feint pas de porter le monde sur son dos. Il garde sur ses lèvres le frais sourire par lequel il nous a séduits lors de ses débuts littéraires. Quand il a entrepris son tour de Wallonie, il est parti comme pour une balade et sans avoir l'air de préparer un livre. L'œuvre est venue d'elle-même ; elle a poussé sans efforts. Et il se fait que c'est le plus délicieux tableau que nous possédions de le terre wallonne. Tout

son charme, toute sa grâce, tout son pittoresque, toute la bonne et franche cordialité de ses habitants s'y retrouvent. Elle est là tout entière en habits de fête. Ceux mêmes qui croient connaître et aimer leur beau pays, éprouveront, en lisant ces jolies pages, le plaisir d'une découverte et des raisons nouvelles de l'aimer davantage.

Hubert Krains.

LETTRES FRANÇAISES.

Quelques vers, par M. le Comte d'Arschot. Bruxelles. Lacomblez.

M. d'Arschot appartient à la catégorie des poètes qui ne se prodiguent pas. Depuis *Le Reflet des Heures*, publié en 1898, il n'avait plus fait paraître aucun volume de vers. Généralement, ce que les écrivains perdent en étendue, ils le gagnent en intensité. C'est le cas pour M. d'Arschot. Dans son nouveau livre, l'intensité est même poussée jusqu'au raffinement. En une centaine de pages, il nous fait, en effet, faire le tour de l'amour et le tour du bonheur.

« Je n'étais qu'un enfant plein de candeurs craintives ;
» Je n'aimais que les bois, les champs et les oiseaux,
» Les fleurs et la douceur des choses fugitives
» Et le vent qui, le soir, gémit dans les roseaux... »

A cet amour ingénu et candide, succèdent rapidement les grandes passions. La poésie monte de ton, devient plus ardente et plus lyrique :

» Aimer, c'est rayonner encor plus qu'une étoile !
« Aimer, c'est oublier tout le peu que nous sommes,
» Chérir tout ce qui vit, vivre dans tous les hommes ».

Puis le philosophe intervient. A côté du cœur qui veut se griser malgré tout, apparaît l'esprit, qui sait que tout est vain, qui se lamente et qui raille :

« J'ai semé des œillets : il est venu des ronces ».

L'originalité de l'œuvre de M. d'Arschot est faite de ce dualisme. Ce n'est pas un poète qui a pris une attitude devant la vie. Il l'accepte au contraire telle qu'elle est. Il goûte ses joies avec un délice visible, bien qu'il sache qu'elles sont fragiles, illusoires et courtes. Après avoir exalté la beauté, il la dissèque avec une impassibilité et quelquefois une cruauté baudelairiennes. Cela confère souvent à sa poésie une saveur amère, mais cela la rend aussi très humaine. C'est une âme qui se confesse à la fois avec une hautaine pudeur et beaucoup de sincérité.

Cette sincérité se retrouve dans sa forme. S'il sait accorder sa lyre avec beaucoup d'habileté au ton des sujets qu'il veut traiter, il ne tombe jamais dans la pure virtuosité. En général, il reste toujours maître de sa plume et la guide en artiste :

« Si j'étais un sculpteur rempli d'habileté,
» Capable d'exalter dans la pâleur des marbres
» Et les métaux choisis la sublime Beauté,
» Je graverais d'abord, sur l'écorce des arbres,

» Dans tous les coins des bois, ton nom sonore et doux
» Pour qu'il porte bonheur aux jeunes âmes folles
» Qui viendront là plus tard se chérir après nous.
» Ensuite, je ferais, traitant les glaises molles,
» Des coupes en moulant les globes de tes seins ;
» Mes vases allongés prendraient leur élégance
» Aux contours de ta hanche, aux courbes de tes reins,
» Et tes bras serviraient de modèle à leur anse.
» Le col de mes flacons imiterait ton cou,
» Et je les ornerais de flexibles guirlandes,
» Où le rosier grimpant et le liseron fou
» S'enlaceraient aux fleurs plus modestes des landes,
» Enfin, quand je voudrais faire œuvre de Beauté,
» Mon art asservissant la matière rebelle,
» Je livrerais ton corps à l'immortalité
» — Et je serais fameux parce que tu fus belle ! »

On voit que M. d'Arschot est plus près des parnassiens que des vers-libristes. C'est toutefois un parnassien sans raideur et très souple. Par le choix judicieux des mots, par la fermeté délicate du vers et la noble cadence de leur rythme, la plupart de ses poèmes évoquent toute la grâce nerveuse des statuettes florentines.

Hubert Krains.

MOUVEMENT WALLON.

Une Université à Tournai. — M. Adolphe HOCQUET a publié récemment dans la *Revue Tournaisienne* (1909, p. 162-164) un article qui ne paraît pas avoir suffisamment retenu l'attention des Wallons.

« Invoquant des intérêts de race, dit notre confrère, Messieurs les flamingants font campagne pour que l'université de Gand devienne une université purement *flamande*, en ce sens que la langue véhiculaire y serait le *néerlandais*. Fort bien. L'université de Gand ne gagnerait rien au change ; elle perdrait l'élément wallon et ne retiendrait point davantage les Flamands qui préfèrent la culture française ou qui n'envisagent que le côté utilitaire de cette culture. S'il faut absolument que les exigences flamingantes se réalisent, s'il est nécessaire de découronner une université riche de gloire juvénile, de prospérité croissante et de confiante jeunesse, si on rend en fait l'université de Gand inexistante pour nous Wallons, nous crierons à l'injustice et nous *exigerons* à notre tour la création d'une université dans la Wallonie occidentale, à Tournai même.

» Il est en Belgique une université pour la partie orientale du pays ; c'est celle de Liége ; le nord en possède une ; elle est établie à Gand ; le centre deux — peu importe qu'elles ne dépendent point *directement* de l'Etat — elles ont leur siège à Bruxelles et à Louvain ; l'ouest et le sud en sont dépourvus et leurs habitants, s'ils veulent entreprendre des études supérieures, se trouvent dans l'obligation de se rendre qui à Gand, qui à Bruxelles ou à Louvain, qui à Liége. Au reste, quatre

universités pour sept millions d'âmes, cela n'est plus suffisant (nous sommes en état d'infériorité comparativement à certaines nations, la Suisse et la Hollande entre autres) et il importerait davantage de créer une université dans la Belgique occidentale, — le choix de Tournai s'impose dans ce cas — que de changer le caractère de celle de Gand. Au surplus si Tournai n'est pas de nos jours un centre séculaire d'université, ce sont les professeurs et docteurs de Louvain qui en sont cause. Car si Louvain n'avait point traduit sa peur de la concurrence par une opposition intéressée, Tournai serait depuis près de quatre cents ans ville universitaire. »

Notre confrère résume à ce sujet une page curieuse de l'histoire de Tournai, d'où il résulte en effet qu'au début du XVIe siècle — exactement le 20 juin 1525 — une université fut fondée en cette ville, mais qu'une opposition formidable, partie de Louvain, lui fit une guerre acharnée jusqu'à ce que, malgré les efforts de la municipalité tournaisienne, l'institution fut définitivement condamnée.

« Sans doute, dit l'auteur, une trentaine d'années plus tard, en 1562, le projet d'instituer une université dans une ville des Pays-Bas, en faveur des jeunes gens qui désiraient poursuivre l'étude de la littérature et de la langue françaises, fut réalisé à Douai, mais cela ne fait que fortifier notre prétention. Et si l'université de Gand devient à cause de l'intransigeance des flamingants une université fermée aux Wallons, nous réclamerons à cor et à cri, obstinément, jusqu'au jour où Tournai sera devenu la ville universitaire de la Belgique occidentale. »

NÉCROLOGIE.

Florimond van Duyse.

Nous l'avions rencontré il y a quelques semaines à peine, à une séance du Comité du folklore, au Cinquantenaire, affable et gai comme toujours, quoique déjà souffrant, le teint jaune et mauvais. Il devait faire à l'exposition du folklore une conférence, avec audition, sur la chanson flamande, moi une sur la chanson wallonne; nous avions été, à ce sujet, en correspondance suivie et, dans ses lettres, il se plaignait fréquemment de ses maux. Néanmoins, la nouvelle de sa mort inopinée nous a causé la plus vive, la plus douloureuse surprise.

La disparition de FLORIMOND VAN DUYSE est pour la musicologie belge une perte des plus sensibles, on peut dire une perte irréparable, comme celle de GEVAERT. Mais dans l'un et l'autre cas, le regret se tempère de cette pensée que de tels hommes ont « fait leur œuvre », plus heureux que tant d'autres talents prématurément fauchés par la mort ou paralysés tout au long d'une existence misérable par les soucis matériels...

VAN DUYSE était né à Gand, le 4 août 1843, fils du célèbre poète flamand Prudence van Duyse, dont la statue s'élève à Termonde. Il fit ses études de droit et, en 1882, fut nommé auditeur militaire de la Flandre orientale, charge qu'il occupa jusqu'à sa mort. Mais, tandis qu'il fréquentait encore l'Université, il s'adonnait avec ardeur à la musique, à laquelle il pensa même se vouer entièrement ; il concourut pour le prix de Rome et obtint un second prix, écrivit ensuite toute une série d'œuvres importantes, drames lyriques, opéras-comiques, cantates et suites d'orchestre. Mais, déjà, il s'occupait de musicologie et, à partir de 1889, il abandonna résolument le domaine de la création pour celui de l'érudition musicale, à laquelle il consacra désormais tous les loisirs que lui laissaient ses occupations juridiques.

L'objet principal de ses travaux fut, on le sait, la chanson flamande. Ce n'est pas ici le lieu de détailler, les éditions de recueils anciens, les nombreux livres ou brochures, études générales ou monographies consacrés par lui aux airs, aux textes, à la métrique, etc., de ces vieilles mélodies, publications qu'il couronna par ce monumental ouvrage, *Het oude nederlandsche lied*, que nous avons analysé ici même dans un article auquel nous renvoyons le lecteur (1). Ce livre peut être considéré comme un véritable modèle du genre, auquel aucun ouvrage similaire, dans n'importe quel pays, ne peut être comparé.

Favorisé par ses connaissances polyglottes, doué de cette ténacité et de cette patience germaniques qu'aucune difficulté ne rebute et qui font poursuivre une enquête jusqu'à ses ultimes conséquences, VAN DUYSE savait accumuler, sur un point donné, une quantité stupéfiante de renseignements. La chanson flamande avait eu en WILLEMS, en DE COUSSEMAKER, SNELLAERT, BOLS et tant d'autres, ses transcripteurs et ses glossateurs ; elle attendait encore son historien et son analyste ; des centaines de mélodies restaient ensevelies dans les publications anciennes, un abîme se creusait entre le folklore contemporain et les vieilles chansons des siècles passés. VAN DUYSE entreprit de le combler, il absorba le sujet dans toute son ampleur et l'épuisa d'un seul coup, redressant les erreurs des enthousiastes de la première heure comme WILLEMS, éclairant mille points obscurs, révélant une imposante unité parmi des éléments qui avaient apparu jusque là sans cohésion dans le temps comme dans l'espace. Et cette vaste érudition n'avait rien de sec ou de froid ; elle se trouvait au contraire échauffée constamment dans la pratique contemporaine du même sujet. En effet, le savant sut se faire propagandiste, en composant de charmants arrangements polyphoniques de vieilles mélodies flamandes ; il publia, sous les auspices du *Willems-Fonds*, un *Nederlandsch liederboek* qui est un des recueils de chansons flamandes les plus appréciés, il fut enfin une des chevilles ouvrières de cette admirable institution des *liederavond* gantois où, chaque semaine, plusieurs centaines de femmes du peuple, jeunes et vieilles, viennent renouveler les traditions du folklore national.

---

(1) Ci-dessus, t. XVI, p. 208.

Mais la chanson flamande ne l'occupait pas seule et, plusieurs fois, son attention se tourna vers la chanson française ou wallonne [1]. C'est à ce titre, sans aucun doute, — *Wallonia* étant, au demeurant, la seule de nos publications périodiques où l'on s'occupât de recueillir des chansons populaires belges de langue française ou wallonne qu'il fut, dès la première année, abonné à notre revue et qu'il y collabora spontanément à chaque occasion qui s'offrait à son attention. Mais en ce qui concerne la question des langues, il n'en était pas moins un « pointu ».

Le jour, nous raconte M. O. Colson, où il m'avait annoncé avec joie avoir enfin trouvé un éditeur pour son grand ouvrage sur la Chanson flamande, j'émis le vœu qu'il publiât également celui-ci en français ou en allemand. Il me répondit que cela lui paraîtrait « une trahison ». Ce qui prouve combien nos luttes linguistiques peuvent déformer les meilleurs esprits.

Cela n'empêchait d'ailleurs pas Florimond van Duyse d'être du commerce le plus agréable par la constante correction de ses procédés, la simplicité de son accueil, sa gravité un peu lourde, ce mélange de naïveté et de profondeur qui est bien flamand, et cette jovialité un peu narquoise par laquelle il était si bien de Gand.

Ernest Closson.

---

[1] Études sur ***Est-ce Mars, le grand Dieu des alarmes ?*** (Bulletin de l'Académie de Belgique, t. XXVII et XXXI). ***A li sui dounes***, chanson de trouvère tournaisien (id. t. XXXII), la ***Pernette*** (Mélusine. t. VI), la ***Marche des Prussiens*** (Wallonia, t. XVI), les chansons de Jean de Nivelle (ci-dessus, t. VIII) et autres chansons wallonnes répertoriées par nous dans l'article précité.



Pour les Arbres

Discours prononcé à Esneux le 1er Avril 1909, à l'occasion de la quatrième Fête des Arbres.

Mes binamêyès dgins,

On m'a tcherdjî, comme Wallon, dè fé complumint âs braves Esneutwès pol djoû del Fiesses des Âbes, et on a minme trové qui dji n'pwèreus mîs fé qui d'elzî djâser ès nosse bon vî plaîhant lingadje.

Dji m'a lèyi a dire, — pace qui dji so d'cès-là qui s'rissintet chal avou boneûr, chaque annêye, d'esse d'ine lignêye di payîsans.

Di nosse timps, wice qui les ovrîs d'ouhiènes fèt tant djâser d'zels, il est foû bon, à l'ocâsion, dè rinde l'honeûr âs payîsants, qui sont eune des fwèces dèl nâcion, zels qui fèt frudjî l'terre et qui nos d'nèt dè pan.

Mins il est bon ossu d'elzî rapèler qui, wice qui l'sôrt âye mètou l'homme, qwand ci n'sèreût qu'tot près dèl terre, po foyî et sèmer, chesconk à dès d'vwêrs a rimpli, dès d'vwêrs pus hauts qui l'labor di tos les djoûs.

TRADUCTION

Mes bonnes gens,

On m'a chargé, comme Wallon, de faire compliment aux braves Esneutois pour le jour de la Fête des Arbres, et l'on a même trouvé que je ne pourrais mieux faire que de leur parler en notre bon vieux plaisant langage.

Je me suis laissé convaincre, — parce que je suis de ceux-là qui se ressouviennent ici avec bonheur, chaque année, d'être d'une lignée de paysans.

De notre temps, où les ouvriers d'usines font tant parler d'eux, il est souverainement bon, à l'occasion, de rendre honneur aux paysans, qui sont une des forces de la nation, eux qui font fructifier la terre et qui nous donnent du pain.

Mais il est bon aussi de leur rappeler que, en quelque lieu que le sort ait placé l'homme, quand ce ne serait que tout près de la terre, pour bêcher et semer, chacun a des devoirs à remplir, des devoirs plus hauts que le labeur de tous les jours.

Et d'vins les d'vwêrs des payîsants, — et di tot homme, d'abôrd, — i n'y a l'ci dè rèspecter s'payîs.

Vos autes, braves djins d'Esneux, vos t'nez d'vos péres onk des pus bais boquets di nosse douce Wallonèye, on boquet wice qui, vrêyemint, elle si r'troûve tote ètîre.

Vos avez les vâs et les tiêrs, vos avez les âbes et les êwes. Vosse payîs est vârié comme à sohait. I v'donne âhèyemint, et avou des rawètes, tot çou qu'vos avez mèsâhe po rikfwèrter vosse cwêrps, po rèhandi vos coûr et rèdjouwi vos oûys.

Grâce à lu, vos v'la on p'tit peûpe awoureûs et pâhûle et qui n'dèpind d'personne. Tot â contrâve, des mèyes di djins dèpindèt d'vos : on vint chal a cowêyes po djouwi 'ne gote di vosse boneûr tranquile, et des bêtés di vosse ravigurant décôr.

Nos n'sârîs trop' vis rèpèter qui vos l'divez-t-inmer, — s'i-ny-aveût mèsâhe di v's el dîre tant seûl'mint 'ne fèy.

Mins i-ny-a nin mèsâhe : vos l'vèyez foû voltî : et dj'ènnè vou comme proûve qui l'fait' dè ratch'ter vosse Beaumont po l'garanti conte les batiheûs.

Tot fant cisse djesse-là, vos n'vis avez nin seûl'mint anôbli âs oûys di tot quî inme vosse binamé viyèdje : vos avez d'né ine

Et parmi les devoirs des paysans, — et de tout homme, du reste, — il y a celui de respecter son pays.

Vous autres, braves gens d'Esneux, vous tenez de vos pères un des plus beaux morceaux de notre douce Wallonie, — un morceau où, vraiment, elle se résume tout entière.

Vous avez les vaux et les monts, vous avez les arbres et les eaux ; votre pays est varié comme à souhait, il vous donne vraiment, et avec du surplus, tout ce dont vous avez besoin pour nourrir votre corps, pour réconforter votre cœur et pour réjouir vos yeux.

Grâce à lui, voilà un petit peuple heureux et tranquille, et qui ne dépend de personne. Au contraire, des milliers de gens dépendent de vous : on vient ici en foule pour jouir un peu de votre bonheur tranquille et des beautés de votre exaltant décor.

Nous ne saurions trop vous répéter que vous devez l'aimer, — s'il était besoin de vous le dire seulement une fois.

Mais il n'y a pas besoin : vous l'aimez par-dessus tout. Et je n'en veux pour preuve que le fait de racheter votre Beaumont pour le garantir contre les bâtisseurs [1].

En faisant ce geste, vous ne vous êtes pas seulement anoblis aux yeux de

---

[1] Beaumont est une colline aride qui se trouve au N. d'Esneux, et qui appartenait en partie à une commune voisine. Le Conseil communal d'Esneux a décidé à l'unanimité le rachat du terrain et son maintien dans l'état actuel, garantissant ainsi à jamais un site vierge contre les brutalités des bâtisseurs. Quelques enclaves appartenant encore à des habitants, le Conseil a décidé qu'au cas où l'on y voudrait bâtir, il supprimerait alors les chemins

eximpe qu'on r'clam'ret tot avâ l'payîs co d'vins des annêyes et des razannêyes !

Dèdjà tot mèritant qu'on fahe chal li prumîre Fièsse des Âbes, et tot d'nant ainsi l'ocâsion dè dire des paroles qui vos tiêrs et vos monts ont fait resdondi djusqu'â coron del Belgique, vos avez bin mèrité del Wallonèye.

Si cisse fiesse s'a fait chal, c'est qu'les âbes î sont inmés et respectés.

C'est ossu pace qu'i n'y a mutwè nole cwène dè payîs wice qui les âbes sèyèsse mîs k'sèmés chal et la pol plaisir des oûys.

Des âbes, vos 'nn' avez d'totes les sôrts : des cis qui sont à troquètes et qu'ont l'air dè copiner inte zels tot louquant passer les nûlêyes ; des cis qui sont tot seûs drî les mohones po monter l'gârd conte li plaive : — des cis qui vont à riguilites po lûter conte li vint... Et vos 'nn' avez minme ine ârmêye, ès bwès dè Fond d'Mari !

Vos 'nn' avez, chal, tant qu'vos volez.

Après çoula, vis fez-ve bin ine idèye di çou qu'c'est qu'ine âbe, divins les viyèdjes la-wice qu'ènne a wêre ?

— Onk di mes pus vigreûs sov'nîrs dè timps qu'dj'esteû gamin, c'est on maisse djèyî tot ès fond d'nosse cot'hai.

tous ceux qui aiment votre joli pays : vous avez donné un exemple qu'on rappellera dans tout le pays pendant longtemps.

Déjà, en méritant qu'on fasse ici la première Fète des Arbres et en donnant ainsi occasion de dire des paroles que vos buttes et vos monts ont fait retentir jusqu'au bout de la Belgique, vous avez bien mérité de la Wallonie.

Si cette fète se célèbre ici, c'est que les arbres y sont aimés et respectés.

C'est aussi parce qu'il n'y a peut-être aucun coin du pays où les arbres soient mieux disposés pour le plaisir des yeux.

Des arbres, vous en avez ici de toutes sortes : de ceux qui sont par groupes et qui ont l'air de faire la causette entre eux en regardant passer les nuages; — de ceux qui sont tout seuls derrière les maisons pour monter la garde contre la pluie ; — de ceux qui sont en rangées pour lutter contre le vent... et vous en avez même une armée, dans le bois du Fond-de-Many.

Vous en avez, ici, tant que vous voulez.

Après cela, vous faites-vous bien une idée de ce que c'est qu'un arbre, dans les villages où il n'y en a guère ?

— Un de mes plus vivants souvenirs du temps où j'étais gamin, c'est un maitre noyer tout au fond de notre jardin.

---

d'aisance qui y conduisent ; cette décision a été prise pour satisfaire à la réprobation de l'opinion publique, exaspérée par la mauvaise volonté de quelques personnes. — C'est sans doute la première fois qu'en Belgique une commune rurale sacrifie de beaux deniers et de beaux terrains en invoquant l'esthétique comme raison d'utilité publique.

Dji m'veû co rabressant l'âbe di mes p'tits brès' po sayi dè griper d'ssus. C'esteût eune di mes pus grandes ponnes di n'poleûr î av'ni, ca i m'sonléve, a louki di d'sos, qu'i-ny-aveu là comme on payîs novè, plin d'mistére et d'doûceûr.

Li djoû qui dj'av'na al prumîre grosse cohe et qu'dji m'assètcha d'ssus, ci fout ine téle fiesse qui, l'après l'dîner, dji cora tot à coron dè viyèdje amons m'brave vîle mâreune po lî conter l'novèle.

I m'fala prinde à plusieurs sèyances po nahî d'vins totes les ewènes di ci novê et tranquile payîs.

Dji m'sovins d'l'émôcion qui m'sitrinda qwand dj'î trova on nid !... On nid di dji n'a mây savu quél ouhai, avou deûs' treûs oûs, dès amoûrs di p'tits oûs tètch'lés, mètous so on lét d'doûcès plomes ; on nid d foûr, tinou d'vins des tinres djètons inte-passés onk divins l'aute et atèlés à 'ne cohète, ine vrêye mervèye, si bèle, si bèle, qui dji n'a mây, dispôy adon, avu tant seul'mint l'îdèye dè gridjî 'ne seûle niyêye !

— Dji m'sovins fwêrt bin d'tot çoula. Et qui, l'adje vinant p'tite à p'tite, qwand dji fouri pus grand, nosse vî djèyî n'fourit nin aband'né.

Ci djèyî là aveût deûs cohes qui v'nît foûs d'l'âbe si bin eune tot près d'l'aute, qui çoula féve conte li bodje ine assîse tote mètowe. Dji m'y assia sovint avou on lîve, po lére. Mins chaque côp, après on p'tit timps, dji lèyîve toumer m'lîve... et dj'hoûtéve

Je me vois encore embrassant l'arbre de mes petits bras pour tâcher à y grimper. C'était une de mes plus grandes peines que de ne pouvoir y arriver, car il me semblait, à regarder d'en bas, qu'il y avait là comme un pays nouveau, plein de mystère et de douceur.

Le jour où je parvins à la première grosse branche et que je me tirai dessus, ce fut une telle fète que, l'après-midi, je courus tout au bout du village chez ma bonne vieille marraine pour lui conter la nouvelle.

Il m'y fallut prendre à plusieurs séances pour fouiller tous les coins de ce nouveau et tranquille pays.

Je me souviens de l'émotion qui m'étreignit quand j'y trouvai un nid !... Un nid de je n'ai jamais su quel oiseau, avec deux ou trois œufs, des amours de petits œufs tachetés, couchés sur un lit de douces plumes; un nid de foin, tenu dans de tendres jets entrepassés l'un dans l'autre et attachés à une branchette, une vraie merveille, si belle, si belle, que je n'ai jamais, depuis lors, eu seulement l'idée de dépouiller un seul nid !

—Je me souviens fort bien de tout cela. Et que, l'âge venant petit à petit, quand je fus plus grand, notre vieux noyer ne fut pas abandonné.

Ce noyer avait deux branches qui sortaient de l'arbre si justement l'une près de l'autre, que cela faisait contre le tronc un siège tout préparé. Je m'y assis souvent avec un livre, pour lire. Mais chaque fois, après un petit temps, je laissais tomber mon livre... et j'écoutais vivre l'arbre. Il me sem-

viquer l'âbe. I m'sonléve qui l'frèmih'mint dès foyes, mahi à brutinèdje dès mèyes di p'titès biesses qui rènèt avâ l'verdeûr, mi catchîve li batemint d'on coûr...

Et dji n'so nin bin sûr dè n'nin avu quéques fèyes inmé l'âbe comme ine djins.

* * *

Ine aute souv'nir, c'est on tiyou qu'esteût el coûr d'on vwèsin, djusse divant nosse mohone.

Ci tiyou-là, on n'wèséve aller d'vins tant qu'les fleûrs ni fourîsse à point. Mins adon, des gamins dè viyèdje estît priyîs â coyèdje : on s'trovéve ine hiède di galapias à viker è l'âbe et à fé bacara d'vins les cohes durant 'ne dimèye djoûrnèye, so coleûr dè côper les fleûrs.

Dji m'sovins qu'ine annèye, on m'aveût disfindou d'î aller, pace qui dj'n'aveû qu'dès bonnès hârds à mète et qu'dji risquéve di m'les disawourer.

Li tintâtion fourit si fwète qui dj'î alla qwand minme.

Qwand dji rivna, li doûce odeûr soucrèye qui dj'aveus èpronté à l'âbe mi trayiha.

— Ah ! gamin, dèrit m'mère, vos avez co stu è tiyou !

— Awè, dèri-dje tot pèneûs... Mins, mame, houmez on pô : dji sins si bon !...

Li brave feume soria mâgré lèye... et ci fout tot !

blait que le frémissement des feuilles, mêlé au bruit confus des milliers de bestioles qui errent dans la verdure me cachait le battement d'un cœur...

Et je ne suis pas bien sûr de ne pas avoir, quelquefois, aimé l'arbre comme une personne.

* * *

Un autre souvenir, c'est un tilleul qui était dans la cour d'un voisin, juste devant notre maison.

Ce tilleul, on n'osait y aller avant que les fleurs ne fussent à point. Mais alors, des gamins du village étaient invités à la cueillette : on se trouvait une bande de garnements à vivre dans l'arbre et à tapager dans les branches durant une demi-journée, sous couleur de cueillir les fleurs.

Je me souviens qu'une année, on m'avait défendu d'y aller, parce que je n'avais que de bonnes hardes à mettre et que je risquais de les abimer.

La tentation fut si forte que j'y allai quand même.

Quand je revins, la bonne odeur sucrée que j'avais empruntée à l'arbre me trahit.

— Ah ! gamin, dit ma mère, vous avez été dans le tilleul !

— Oui, dis-je, tout honteux... Mais maman, flairez un peu : je sens si bon !

La brave femme sourit malgré elle... et ce fut tout !

*
* *

Qui est-ce don qu'a viké â viyèdje et qui n'a nin des hièdes di bons sov'nirs parèyes ?

Ine âbe tot seû, â fond d'on cot'hai, â mitan d'ine coûr, al cwène d'on tchamp ou al copète d'on tièr, ine âbe tot seû c'est todis 'ne vrèye mervèye pol ci quel louque avou des oûys d'èfant.

Mins dji sés bin, et vos l'savez co mîs, qu'i-ny-a bècôp des hautès raisons a rèpèter so les âbes.

Les âbes tos essonle, tos les âbes d'on payìs, on n'sâreût fé aut'mint qui d'î vèyî comme on peûpe qu'oûveûrt po nos autes turtos.

Les âbes, ci n'est nin seul'mint l'djôye del tère, c'est çou qui r'tint et qui d'bite les plêves, c'est çou qu'espêtche les monts dè rèwaler so les vâs. C'est çou qui distile l'air qu'i nos fât po viquer.

On payìs qui n'a pus des âbes est on payìs fini !

— Vola poqwè qu'i fât planter des âbes.

Et c'est poqwè qui l'ci qui plante ine âbe n'ouveûre nin seul'mint por lu et po s'famile, mins qu'il ouveûre po tot s'payìs.

*
* *

Ciètes, li ci qui plante ine âbe ni va nin piède si timps a tûser a tant des grandès affaires di savants.

* * *

Qui donc a vécu au village et n'a point nombre de bons souvenirs semblables ?

Un arbre tout seul, au fond d'un jardin, au millieu d'une cour, au coin d'un champ ou au haut d'une butte, un arbre isolé est toujours une vrais merveille pour celui qui le regarde avec des yeux d'enfant.

Mais je sais bien, et vous le savez encore mieux, qu'il y a beaucoup de hauts arguments à répéter au sujet des arbres.

Tous les arbres ensemble, tous les arbres d'un pays, on ne saurait faire autrement que d'y voir un peuple qui travaille pour nous tous.

Les arbres, ce n'est pas seulement la joie de la terre, c'est ce qui retient et qui débite les eaux, c'est ce qui empèche les monts de s'égaliser avec les vallées, c'est ce qui purifie l'air indispensable à la vie.

Un pays qui n'a plus d'arbres est un pays fini !

— Voilà pourquoi il faut aimer les arbres.

Et c'est pour cela que celui qui plante un arbre ne travaille pas seulement pour lui et pour sa famille, mais qu'il travaille pour tout son pays.

* * *

Certes, celui qui plante un arbre ne va pas perdre son temps à songer à tant de grandes choses savantes.

Portant, so l'trèvins qu'il est la à foyî po fé s'trò, si s'rihape ine miyète tot s'aspoyant so s'pâle avou les oûys â lon, — i n'a qu'a s'lèyî aler po qu'i lî vinse tot l'minme quéquès îdèyes è s'tiesse, — pâr s'i tûse a l'av'nir di ci p'tit boquet d'bwès qu'est la al terre et qui ratind.

Après tot, on djône âbe, c'est comme on djône èfant : i li fât tchûsi s'plèce et prinde mèye précaucions. Et 'ne fèye qu'il est planté, c'est l'noûri qu'i fât fé, et lî d'ner d'l'êwe si c'est qui l'cir ènne î mèskeût.

L'an d'après, â bon timps, on ratind ses prumîrès foyes, comme on ratind les prumîs mots dè p'tit gnègnè qui l'mére ac'live.

On sût leû crèhince d'a tos les deûs avou l'minme oûy curieûs, et on les aide avou l'minme coûr di pére. On qwîre les fâs djètons comme les mâlès manires; on donne on gadot â gamin et on stipe al djône plante.

— Enfin volla foû sogne ; il a falou dè timps. Quéque fèye, l'èfant est dèdjà homme qui l'âbe n'a co rin d'né. Portant il est d'dja grand-z-fwèrt, et les oûhès lî ont dèdja apwèrté leûs grusinèdjes d'amour.

Es l'osté, si djône ombe sèrèt pol pauve grand-pére li frisse ratrait qui mâquéve à ses vìs ohès. Àtou d'lu les èfants f'ront leûs danses tot rèpètant leûs p'tits nozés respleûs.

A l'ârîre-saison, après 'ne djournèye di fwèrt ovrèdje âs tchamps, on iret d'zos s'fouyèdje copiner treûs qwârts d'heure...

— Avou l'timps, vo-chal qu'on bê djoû l'âbe pwète fleûr, et puis

Pourtant, dans le temps qu'il est là à bêcher pour faire son trou, s'il se repose un peu en s'appuyant sur sa bèche, avec les yeux au loin, — il n'a qu'à se laisser aller pour qu'il lui vienne tout de même quelques pensées dans la tète, — surtout s'il songe à l'avenir de ce petit bout de bois qui est là par terre et qui attend.

Au fait, un jeune arbre, c'est comme un jeune enfant : il faut lui choisir sa place et prendre mille précautions. Et une fois qu'il est planté, il s'agira de le nourrir, de lui donner de l'eau si le ciel lui en refuse.

L'an d'après, au bon temps, on attend ses premières feuilles, comme on attend les premiers mots du mioche que la mère élève.

On suit leur croissance à tous deux du même œil curieux, et on les aide avec le même cœur de père. On cherche les faux jets comme les mauvaises manières ; on donne un chariot au poupon et un tuteur au jeune arbre.

— Enfin le voilà hors de danger : il a fallu du temps. Parfois, l'enfant est déjà homme que l'arbre n'a encore rien donné. Pourtant il est déjà grand et fort, et les oiseaux lui ont déjà apporté leurs petits chants d'amour.

En été, sa jeune ombre sera pour le pauvre grand-père le frais asile qui manquait à ses vieux os. Autour de lui, les enfants feront leurs danses en répétant leurs gentils refrains.

A l'arrière-saison, après une journée de dur ouvrage aux champs, on ira sous son feuillage causer trois quarts d'heure...

— Avec le temps, voici qu'un beau jour l'arbre porte fleurs et puis fruits.

frut. Il est a c'ste heure ès s'plinte fwèce. Li ci qu'l'aveût planté n'est pus là po 'nnè djouwi; on r'sondje à lu quéquefèye tot louquant l'âbe, et on rèpète : C'est vosse pauve pére, vèyez-ve, mi fi, qu'l'aveût planté par on bê djoû qu'i féve si bon...

Pus târd, c'est co todis d'zos l'âbe, conte li bodje, al vesprèye, qui l'djône fèye amoureûse âret ses prumîs rendez-vous. Et bin longtimps li djône marié dîrè : Avîs-gne bon là d'zos l'âbe ? Vis sov'nez-ve, binamèye ?...

— Et ainsi l'âbe ramass'ret tot dè long di s'vèye les sov'nirs di tote ine famile.

Tot l'louquant, chaque djins del mohone si rapins'ret 'ne saqwè d'doûs di d'vins l'timps...

Et co bin des annèyes, l'âbe donret, avou l'minme agrès, si ombe, ses fleûrs, ses fruts, pol l'djôye et l'doûceûr di turtos.

Et dismètant, des flouhes di djins âront passé al dilongue dèl hâye et s'âront aresté eune après l'aute po-z-admirer si bêté frèmihante...

*
* *

... Vola çou qu'i veût d'vant ses oûys, çou qu'i veût è l'av'nir, li ci qui plante ine âbe !

Et s'il est l'mons dè monde sincieux, i s'diret 'ne saqwè d'pus et qui passe tot çoulà.

Hoûtez !

Il est à présent dans sa pleine force. Celui qui l'avait planté n'est plus là pour en jouir ; on songe à lui parfois en regardant l'arbre, et l'on répète : C'est votre pauvre père, voyez-vous, mon fils, qui l'avait planté par un beau jour qu'il faisait si bon...

Plus tard, c'est encore sous l'arbre, contre le tronc, à la vesprée, que la jeune fille amoureuse aura ses premiers rendez-vous. Et bien longtemps le jeune marié dira : Etions-nous heureux, là, sous l'arbre ? Vous souvenez-vous, ma bien-aimée ?...

— Et ainsi l'arbre recueille tout le long de sa vie les souvenirs de toute une famille.

En le regardant, chaque personne de la maison se rappellera quelque chose de doux du temps passé...

Et encore bien des années, l'arbre donnera, avec le même bonheur, son ombre, ses fleurs, ses fruits, pour la joie et la douceur de tous.

Et cependant, une foule de personnes auront passé le long de la haie et se seront arrêtés l'un après l'autre pour admirer sa beauté frémissante..

* * *

Voilà ce qu'il voit devant les yeux, ce qu'il voit dans l'avenir, celui qui plante un arbre.

Et s'il est le moins du monde instruit, il se dira une chose de plus, et qui dépasse tout cela.

Ecoutez !

— Li ci qui sème veûret l'annèye d'après çou qui l'grain lì a polou d'ner. Al vole il året si r'compinse.

Li ci qui plante ine åbe ni ratind rin por lu : il oûveûr po les djins d'ine aute coûsse. Ses èfants veûront l'åbe flori, ses p'tits-èfants åront les fruts — après qu'lu-minme året passé.

Si l'ci qui sème a dreût à nosse merci, qui d'vret-on dire å ci qui plante ine åbe ?

A cisse qu'est ce là, vos respondrez, mes bravès djins d'Esneux.

Et rin qui d'î tûser 'ne miète, vos saisirez l'raison poqwè qu'ôn v'fait l'honeûr si grand d'avu r'haussi divins l'esprit d'tot l'monde li djèsse si simpe dè mète ine åbe è tère !

Oscar COLSON.

— Celui qui sème verra l'année qui vient ce que le grain a pu lui donner. Tout de suite il aura sa récompense.

Celui qui plante un arbre n'attend rien pour lui : il travaille pour les gens d'un autre cours. Ses enfants verront l'arbre fleurir, ses petits-enfants auront les fruits, — après que lui-même aura passé.

Si celui qui sème a droit à notre merci, que devra-t-on dire à celui qui plante un arbre ?

A cette question-là, vous répondrez, mes braves gens d'Esneux.

Et rien que d'y songer un peu, vous saisirez le motif pour lequel on vous fait si grandement honneur d'avoir exalté dans l'esprit public le geste si simple de mettre un arbre en terre !





Les Lumerotes

Croyances du pays de Thuin

Un peu au Sud de Thuin, dans ce coin du Hainaut où la Sambre et les quelques rivelettes qui se joignent à elle coulent dans de frais et verdoyants paysages, vous verrez au bout d'une longue route solitaire bordée de peupliers, se découper sur le ciel clair le clocher d'une église de village, et, tout autour, quelques fermes, quelques vieilles maisons de paysans, que le confort moderne a respectées, et qui gardent jalousement les énormes solives de leurs plafonds, les carrelages rouges du sol, et leur vaste cheminée au manteau de bois : c'est Thuillies, une ravissante petite localité exclusivement agricole, que ne profane aucune fumée d'usine et que la Biesme traverse, pas plus large qu'un large ruisseau, mais dont l'eau claire, limpide et ruisselante sur un fond de cailloux coule, vers le milieu du village, sous un vieux petit pont de bois, pittoresque à souhait. Les progrès de l'instruction n'ont guère pénétré dans le joli village, où l'âcre et saine odeur des fermes vous arrive en effluves, dès que vous y pénétrez ; et les anciennes croyances et les vieilles superstitions s'obstinent encore dans l'âme simple et fruste des paysans de là-bas. Le soir, quand les vaches sont rentrées à l'étable et que la journée est finie, il faudrait les entendre conter, les effrayantes et merveilleuses histoires de revenants, de fantômes, d'âmes errantes ; toute une magie et toute une sorcellerie moyenâgeuse ont subsisté, à travers une obscure hérédité, dans l'esprit demeuré inculte de tous ces braves gens.

Il y a quelque cinquante ans, une croyance populaire, ancrée dans l'âme de ces villageois, faisait le thème de leurs meilleurs contes de sorcellerie — contes pour nous, bien entendu ; pour eux, vérités d'évangile ! Ils croyaient aux *lumerotes*. Pendant plusieurs

soirs d'hiver, alors que certains d'entre eux revenaient solitairement au logis, le long de la rivière, ils avaient vu soudain, sur l'autre rive, surgir du sol une sorte de lueur faible et mystérieuse, qui se mettait à les accompagner, en se tenant à mi-distance entre la Biesme et eux, puis disparaissant dès l'arrivée au logis. Comme le fait s'était reproduit à différentes reprises et que plusieurs hommes en avaient été témoins, la légende se répandit bientôt d'une *lumerote*, sorcière hantant le village, dont l'angoissant mystère empêcha les plus vaillants de sortir de chez eux, la nuit tombée ; car plus d'une fois, la mauvaise lueur avait essayé d'entraîner ses victimes dans de fausses directions, voulant sans doute les emmener en de solitaires et effrayants coins de campagne, où devaient se tenir d'épouvantables sabbats....

Cependant, quelqu'un se refusait à croire à l'existence de la *lumerote* et surtout à la signification que les esprits facilement impressionnables de ses concitoyens lui prêtaient : c'était mon arrière-grand-père, homme déjà vieux, intelligent et d'une instruction bien développée pour l'époque. Un jour il sortit de chez lui, à la recherche de la *lumerote* ; la nuit était épaisse et noire, aucune étoile ne clignotait là-haut, et la lune boudait : mon arrière-grand-père s'en alla bravement, le long de la Biesme.

Soudain, il demeure interdit : au fond de lui-même, il a bien cru que cette lueur était le fruit d'imaginations trop enclines à voir partout du surnaturel, et voici que, lentement, de l'autre côté de l'eau, monte du sol une lumière pâle, qui s'élève insensiblement à hauteur d'homme, puis se met à marcher en même temps que lui, s'arrête au même moment, et se remet à le guider, dirait-on, dès qu'il reprend sa route. Mais loin de l'intimider, le mystère de cette lueur l'excite ; il sent vaguement un piège, une farce, — et pourtant ?

Tout à coup, on arrive au petit pont de bois. Le vieillard fait mine de continuer son chemin ; puis il se ravise, en deux rapides enjambées traverse le pont, — et voit devant lui un gaillard qui tient, au bout d'une perche, une sorte de lanterne voilée, ne répandant qu'une lumière pâlie !

Pris en flagrant délit, le mauvais farceur expliqua qu'il s'amusait ainsi, depuis plusieurs hivers, à suivre les plus peureux et les plus crédules des villageois ; les pieds dans des chaussons, étouffant le bruit de ses pas, il projetait devant les yeux effrayés des retardataires cette sinistre lueur, tandis qu'à la faveur des

nuits sombres et sans lune, il marchait lui-même à quelques pas d'eux sans que personne l'eût jamais découvert....

Thuillies cessa donc de croire à la *lumerote*, et l'épouvante qu'elle avait répandue parmi les grands et les petits fit place, peut-être, à une secrète déception : les mystères éclaircis répugnent à certaines âmes simples, qui ont le culte du merveilleux et de l'inconnaissable ; et d'ailleurs d'autres légendes bientôt remplacèrent la légende de la *lumerote*, qui avait enrichi, durant quelques hivers, le folklore du pays de Thuin....

Rosa THIRY.





Les Revenants

V.

1. Les revenants de Bethaumont.

...Gilles [le facteur rural] se recueillit un instant, le temps de mettre de l'ordre dans sa mémoire, tira quelques bonnes bouffées et dit avec un léger trémolo dans la voix :

Autrefois, un château-fort se dressait sur Bethaumont [près de Dochamps]. Les seigneurs de ce château, hommes peu tendres, avaient fait élever une potence non loin de là, sur le Couray : ils y accrochaient tous ceux, nobles ou vilains, qui n'avaient pas l'heur de leur plaire.

Vers le XVIIe siècle, le castel fut détruit en même temps que l'église du village de Dochamps ; depuis lors, la vallée tout entière est hantée.

Vous avez remarqué tantôt les deux étangs, bordés de marécages : ce sont les derniers restes des propriétés seigneuriales. Certains soirs, par les nuits sans lune, il s'en échappe des lumières qui errent jusqu'à l'aube dans le vallon. Tantôt, flambeaux de quelque invisible procession, elles descendent et remontent, à la file, le cours du ruisseau ; tantôt elles s'obstinent à suivre, des heures durant, le sentier où nous sommes, disparaissent soudain et renaissent, dispersées, dans tous les coins du taillis. Aux approches du matin, elles s'évanouissent dans les eaux noires des rivières. Des bûcherons les ont suivies et se sont égarés. Les enfants du village s'amusaient autrefois à les voir de loin peupler l'obscurité.

A l'endroit où fut le château, s'allume, plusieurs fois l'année, un brasier dont les lueurs phosphorescentes illuminent les futaies voisines. Des braconniers ont vu des formes humaines s'agiter dans ces flammes qui ne laissent aucune trace.

Mais tout ça n'est rien encore. On pourrait vous dire à Dochamps qu'un étranger traversant, par hasard, ce lieu ensorcelé, a vu des fantômes blancs sortir du sein des eaux et l'escorter jusqu'à la croix qui m'a remémoré ces récits.

Une autre fois, — la paroisse de Freyneux n'existe que depuis peu, — le desservant de la cure de Dochamps, un saint prêtre à cheveux blancs, avait été appelé à Lamormenil au chevet d'un moribond. Accompagné de son sacristain, il s'en revenait en pleine nuit.

Le bon curé égrenait son rosaire tout en marchant et les deux voix, l'une plus mâle, l'autre très douce, faisaient entendre dans les ténèbres la musique monotone des *Ave*.

Chose étrange ! Deux fois, le vieillard avait répété sa prière sans que son compagnon semblât l'entendre. « Allons, François : *Sainte Marie...* ? » fit le prêtre un peu plus haut.

— Entendez-vous, Monsieur le curé? réplique alors le sacristain.

Ils écoutèrent. Au fond du ravin, des cris, des chants montaient vers eux.

— Avançons, commanda le curé. Des attardés de la foire, assurément, que nous rencontrerons bientôt.

Et les *Ave* défilèrent de nouveau. Mais notre sacristain n'entendait plus que d'une oreille, et encore ! Il prenait le *Pater* pour l'*Ave*, puis oublia totalement de répondre.

Plus ils descendaient, plus les voix s'élevaient. Maintenant, une teinte rougeâtre se dégageait de la gorge sauvage.

Une sueur froide inondait le visage du paysan, tandis que le curé continuait sa prière à voix basse.

Au dernier détour du chemin, un spectacle terrifiant les cloua sur place. Dans un retrait des rochers, des hommes décharnés, à la figure empreinte d'une indicible tristesse, étaient assis autour d'une table de pierre. Des flammes les entouraient et glissaient en serpents de feu jusqu'au sommet des hêtres et des sapins sans rien consumer. Des voix, n'ayant rien d'humain, graves, aiguës, désespérées, surgissaient de partout et se fondaient en clameurs retentissantes.

Le sacristain flageolait sur ses jambes et n'osait avancer. Le premier moment de stupeur passé, l'autre le poussa en avant :

— *Rote èt n'dis rin !* (« Marche et ne dis rien ! »)

Ils passèrent sans encombre.

Quand, rompus de fatigue et de frayeur, ils arrivèrent au village, le soleil luisait depuis longtemps...

Louis BANNEUX : L'Ame des Humbles, 1re série.
Brux. Lebègue, 1909. In-4°, p. 7 à 9.

2. Les amoureux de Bérisménil.

Il existait autrefois à Bérisménil et à Samrée, deux châteaux habités par deux seigneurs qu'unissait une étroite amitié. Une discussion survenue à la chasse à propos d'une pièce de gibier, vint brusquement interrompre leurs bons rapports. Le motif n'était pas bien grave ; mais de nouvelles occasions de conflit surgirent, et une rupture. qui jusque là n'avait pas exclu toute idée de réconciliation, fit place désormais à une haine mortelle.

Le seigneur de Samrée avait un fils, le seigneur de Bérisménil avait une fille. Au temps de leur concorde, les deux pères avaient souvent parlé de marier ces enfants, dès que leur âge le permettrait, et de resserrer par une alliance de famille les liens qui les unissaient eux-mêmes. Une fois brouillés, ils avaient abandonné ces projets, au grand chagrin des jeunes gens, qui les prenaient fort au sérieux ; au grand chagrin surtout de la jeune châtelaine de Bérisménil, à qui son père voulait faire épouser un fils du comte de La Roche, afin de rendre la réconciliation toujours plus impossible.

Pendant plusieurs mois, la jeune fille parvint, sous divers prétextes, à écarter l'union dont on la menaçait. Enfin le père, fatigué de ces délais, lui enjoignit de se préparer à épouser l'homme qu'il lui destinait.

Résignée à son sort, elle se promenait un jour mélancoliquement au-dessus d'une de ces côtes élevées qui forment la vallée de l'Ourthe, quand sa monture, effrayée par le sifflement d'une couleuvre qu'elle avait froissée, s'emporte et dirige ses pas vers un précipice, au fond duquel tous deux ne seraient arrivés qu'en lambeaux.

Cette course furieuse allait avoir pour terme une horrible catastrophe. Tout-à-coup apparaît un beau jeune homme, qui saisit d'une main vigoureuse la tête du cheval et l'arrête court à deux pas du précipice.

C'était le fils du seigneur de Samrée, qui, jusqu'alors, n'avait pu parvenir à revoir sa fiancée d'autrefois.

Effectuée dans des circonstances aussi dramatiques, la rencontre

ne fut que plus décisive. L'amour de la jeune fille s'accrut de toute la reconnaissance qu'elle devait à l'homme qui venait de lui sauver la vie.

Cédant à ses sollicitations, elle promit de fuir avec lui, si elle échouait dans une dernière démarche pour obtenir de son père qu'il renonçât à son odieux projet.

Le père refusa de nouveau de rompre son engagement avec le comte de La Roche, et la malheureuse se disposa de son côté à exécuter sa promesse.

A la soirée, elle s'échappe du manoir paternel, se rend à l'endroit que son amant lui a indiqué, et l'y trouve tenant par la bride un beau cheval noir sur lequel ils montent tous deux. Le jeune seigneur, avec sa bien-aimée en croupe, prend le chemin d'Houffalize, où un oncle, disait-il, consentait à les recueillir.

Mais le seigneur de Bérisménil avait été informé de l'évasion de son enfant, et, monté sur son meilleur coursier, il s'était mis à la poursuite des fugitifs. Ceux-ci ne tardent pas à l'entendre, et le jeune homme s'aperçoit avec terreur qu'il gagne du terrain sur eux.

Alors il remet à sa compagne, mieux placée que lui pour écarter le persécuteur, la lame acérée qu'il porte au côté, la suppliant d'en faire usage. D'abord, elle résiste à ses prières ; mais, au moment où son père étend le bras pour la saisir, éperdue, elle se décide à frapper.

Le coup est à peine porté que le tonnerre éclate, et, à la lueur qui fend la nue, la malheureuse voit son père rouler sur le sol. En même temps, elle s'aperçoit que son fiancé est en feu ; elle sent brûler, sans se consumer, ce corps qu'elle embrasse et auquel elle reste attachée par une force surhumaine ; elle voit aussi le cheval noir accélérer encore sa course au lieu de s'arrêter, abandonner le chemin de Houffalize, et tourner à droite pour se diriger vers la rivière.

C'est que le jeune seigneur de Samrée, pour trouver le moyen de se venger du seigneur de Bérisménil, a conclu un pacte avec l'enfer : ce cheval noir n'est autre que Satan en personne, qui emporte le couple criminel ; parvenu au bord de l'Ourthe, il se précipite, avec son double fardeau, dans un gouffre qui s'ouvre pour les recevoir et se referme sur eux.

Depuis lors, — et le tragique événement s'est passé il y a bien des siècles, — un spectre, couvert d'un blanc linceul et traînant de lourdes chaînes, vient chaque nuit errer sur ce chemin ; la coupable

châtelaine sort du gouffre où elle s'est engloutie, et cherche à regagner le manoir de Bérisménil.

Jamais elle ne peut dépasser la croix qui, plantée au bord du chemin, conserve le souvenir de son parricide.

PIMPURNIAUX [Adolphe BORGNET] : *Guide du voyageur en Ardennes*. Tome I (Bruxelles, 1858), p. 182-185.





Documents et Notices

Un Prince wallon. — A propos d'une phrase du *Coup d'œil sur Belœil,* — dont nous avons donné il y a quelques années une nouvelle édition — phrase dans laquelle le Feld-maréchal Prince de Ligne parle agréablement du sirocco et des vallons embaumés de la Provence, M. Louis Piérard se demandait, dans un bel article sur *Les Wallons à Orange,* si le prince de Ligne avait réellement visité cette enchanteresse région de France.

Il n'entre pas dans nos intentions d'élucider ici cette question. Si nous y faisons allusion, c'est simplement pour souligner que nous ne sommes pas seuls à revendiquer en cet écrivain grand seigneur, le plus spirituel et le plus français de nos littérateurs belges,...... un Wallon.

Wallon d'origine — bien que né à Bruxelles — par ses jeunes années écoulées à la résidence séculaire de ses ancêtres, wallon par goût et naturellement, car il aime le séjour délicieux de ce coin de terre wallonne dont il va accentuer la beauté.

Il aime le « parler » de Belœil : ce causeur distingué, favori des cours européennes, se délecte, au sortir des brillantes réunions de Versailles, à s'entretenir avec « Madame Gauthier, la paysanne de Belœil la plus fidèle à l'accent wallon. »

Dans sa correspondance avec M. Schœpfflin, le célèbre antiquaire et historiographe allemand, où le prince s'occupe des anciennes voies romaines et discute les vestiges du passage de César dans ses terres, il s'inquiète aussi de l'origine du mot « wallon » :

« Nous ignorons même jusqu'à l'origine de nos noms. Personne ne
» peut dire pourquoi celui de *Wallons* nous est venu ; c'est ce que les
» Romains appelaient *Nerviens* et ce ne peut être que cela. Mais, par
» l'usage que l'histoire en a fait depuis, il paraît qu'on a appelé ainsi
» tout ce qui parle français dans les Pays-Bas autrichiens, et les voisins
» des Nerviens, comme les Éburons, les Aduatiques, y sont compris.
» De là ces anciennes bandes wallonnes, si fameuses autrefois, les gardes

» wallonnes qui se sont fait tant d'honneur à un service où on se connaît
» en bravoure, et les régiments wallons qui ont servi avec tant d'hon-
» neur dans nos armées. Il y en a qui portent ce nom encore dans celles
» de Naples, de France et de Hollande. On dit, dans ce pays-là, l'église
» wallonne ; et wallon, qui vient de je ne sais où, est assurément bien
» connu. Dans le pays où l'on parle wallon, c'est-à-dire mauvais français,
» on prononce *ouallon,* parce qu'on l'écrit par un *w.* »

Quelque idée qu'on puisse émettre, à l'heure actuelle, sur ces lignes, écrites à la fin du XVIIIe siècle par « le prince charmant », ne sont-elles pas bien précieuses pour nous, non seulement en le montrant très fier de se reconnaître wallon, mais en témoignant, chez ce grand seigneur, de préoccupations qui le classent déjà au nombre des wallonisants.

Il s'est intéressé également à la question de l'enrichissement de la « langue des cours » par les apports des dialectes provinciaux. Il ne veut pas qu'on s'estime bon royaliste en méprisant le néologisme ; il veut qu'on profite des mots excellents que hasardent souvent les étrangers, les provinciaux, « mots qui valent mieux que ceux que nous disions et
» qu'il faudrait garder. »

» Qu'on cherche, écrit-il, dans le jargon des provinces ; cela joint à
» Montaigne, Montluc, Amyot, les fabliaux et les vieilles romances,
» rendrait la langue plus riche de trois quarts.

» Il y a dans les patois des mots inventés par la nature et qui la
» peignent à merveille par une sorte d'imitation de la chose qu'ils
» expriment. »

Le prince Charles-Joseph de Ligne a été étudié sous les points de vue les plus divers, mais il ne l'a pas encore été spécialement en tant que grand seigneur wallon, propriétaire d'un immense domaine, dans sa vie à la campagne, — et cette étude à laquelle nous consacrons nos loisirs, avec un plaisir sans cesse accru par la découverte de documents inédits nous espérons qu'elle pourra former une contribution émue et intéressante à l'histoire intime et pittoresque d'un coin fameux de notre chère Wallonie.

FÉLICIEN LEURIDANT.

* * *

Justice d'autrefois. — En 1548, Jennon, épouse de Pirard d'Engis le jeune, dit d'Amay, fut emprisonnée à Huy, pour avoir dissimulé l'accouchement de sa fille et caché le nouveau-né. Après avoir été exposée au carcan pendant une heure, elle dut, le lendemain, faire amende honorable à l'église de sa paroisse.

Voici le document avec toute sa saveur originale :

Disons et recordons, sauvons et gardons que le premier de décembre XV^c^ XLVIII, maieur, Oultremont, eschevins, Brialmont, Saive, Ploene et Maretz, la dite Jennon at esté jugié pour ses démérittes devoir le dit jour meisme estre miese au carkan unne heure durante, et desseur sa tête, attachiet ung billet de pappier escript en grosse lettre, la cause

pourquoy elle serait illecque miese en sorte qui serat subescript et de comparoir le jour de lendemain premir dimanche des adventz à son égliese et paroiche à piedz nudz, auvecque une chandelle de cirre ardante en ses mains et illecque devant le vénérable saint sacrament pryer Dieu mercy pour de ses meffaitz. Le contenu de billet attachiet à carkan s'ensiet « Je suis icy miese pour avoir recellé l'enffantement de ma fille et pour avoir fait porter l'enfant d'icelle non baptisé et le mettre en lieu obscure et péril de sa vie, sains l'avoir nunchiet [annoncé] et fait scavoir à personne que ce soit, et pour avoir maintenu contre la vérité qui en estoit apparante. » Lequel jugement at esté accomplie ([1]).

Dr Ferd. Tihon.

* * *

Chanoines et actrices, au temps passé. — N'est-il pas amusant (honni soit qui mal y pense !) cet échange de lettres entre un tréfoncier de Saint-Lambert et le secrétaire du Conseil privé de l'Evêque de Liége, à propos d'une actrice qui désirait entrer au théâtre de notre ville, vers 1793-1794 ?

Les documents sont authentiques, ayant été transcrits par nous d'après un dossier des archives du Conseil privé, se trouvant au dépôt de l'Etat à Liége.

A M. de Chestret, secrétaire du Conseil privé de S. A. C[elsissime] l'Evêque de Liége.

De la part d'un Tréfoncier de la Cathédrale de Liége, n'allez pas dire : de quoi je me melle, je vous en prie, mais ayez égard à ma prière, je vous en prie encore.

Un officier-général est sollicité de procurer de l'emploi à votre théâtre pour une Demoiselle Jle Marie, fameuse actrice au comique et opéra ; très célèbre surtout près vous par royalisme. Il m'a résigné ses sollicitations et me voilà solliciteur pour une belle que je ne connais pas et que je ne connaîtrai probablement jamaïs, quoi qu'il arrive.

Je me mets donc à vos pieds, et la Princesse se mettra où vous voudrez et sur tel pied que vous voudrez, pour obtenir votre protection et vous en témoigner sa reconnaissance. On dit qu'elle est belle autant que pleine de talents. Et on proteste qu'elle ne sera pas ingrate ; pour moi je ne vois qu'une royaliste qui mérite vos bontés. — Daignez nous exaucer.

Réponse de Chestret : elle ne manque d'esprit, de ce bel esprit tout à fait XVIIIe siècle.

Autrefois, mon cher comte, je n'aurais pu résister aux charmes ni de votre lettre ni de son objet ! Mais aujourd'hui c'est un peu différent.

Je vous dirai donc que n'aïant plus fréquenté la Comédie depuis ces quatre années de révolution, je n'y connais que la seule Directrice, Mad. Sablonne, qui n'est ni jeune, ni jolie, mais qui étant brave, bonne roya-

---

([1]) Cour de Huy. Œuvres, Reg. 23 de 1566-1569 ; fol. 387.

liste et se conduisant bien, mérite de conserver le privilège qu'elle a d'ailleurs obtenu pour trois ans.

C'est donc à cette directrice que devra s'adresser votre nouvelle princesse avec ses talents et sa beauté, et si elle peut s'accorder avec la directrice, il en résultera l'emploi que désire cette belle, pour qui un aimable tréfoncier s'intéresse, quoiqu'il...... ne la connaisse pas et ne la connaîtra probablement jamais !...... Si cependant elle arrivait avec toute sa *gratitude, que deviendrait la probabilité ?* Plaisanterie à part, je ne suis plus de la Comédie, sinon par le privilège pour le bon ordre et pour y envoyer la police, lorsqu'il y a, comme à présent, cabale au sujet de deux jolies actrices. Que sera-ce dans le cas d'une troisième ? Je vous en fais juge, mon très cher grand Théologal !

Félix MAGNETTE.





LITTÉRATURE DE CHEZ NOUS.

Le Timbre-Poste

Monsieur et Madame Pondoix, retirés après goûter dans le jardinet de leur cottage, digéraient en commun, le regard perdu dans les entrelacs d'une céramique qui délimitait de teintes criardes les parterres odoriférants entretenus jalousement par Mr Pondoix.

Le soleil indiscret dorait d'un rayon irrévérencieux la cheville épaisse de Madame Pondoix étendue lourdement sur le cannage d'un rocking-chair délabré. Une brise légère semblait insuffler à Mr Pondoix de folles idées : soucieux d'imiter les forts, il ne dédaignait pas de confier à son doigt preste la mission d'accompagner le soleil dans son incursion autour du peton de sa femme. C'était un divertissement de tout repos ; il jugeait que ses plantes et ses fleurs avaient, le jour durant, requis une quantité suffisante de soins et d'attentions et avant que d'y revenir pour la toilette du soir, il éprouvait une joie légitime quoique diabolique à provoquer chez Mme Pondoix de petits cris stridents et calins, de cette calinerie sur le retour, si délectable et si avide de se faire suivre d'un effarouchement bien joué.

Les cinquante-cinq printemps de l'épouse corroboraient délicieusement les soixante hivers de Monsieur. De rarissimes querelles anodines avaient jusqu'alors assuré à leur tendresse une valeur indélébile ; ils négligeaient à présent d'en provoquer de nouvelles, estimant judicieusement qu'ils avaient passé l'âge des excitations malignes.

Pourtant, en cet après-midi radieux, troublant le calme acquis de leur crépuscule, une contrariété plissait insidieusement le front de Madame. Ses petits doigts gros et blancs tapotaient nerveusement le mince accoudoir du rocking-chair, et si d'habitude elle souriait aux entreprises maritales, le sourire de ce moment déployait des lignes peu moelleuses, dont n'était pas responsable le fameux outrage des ans.

— Tu parais agitée, ma chérie, prononça timidement l'excellent mari.

— Il y a de quoi, riposta l'épouse.

Puis ce fut le silence gêné et poussif mijotant dans une atmosphère trouble que ne parvint pas à clarifier la fraicheur de la brise et le vol des mouchettes.

Quel événement soudain taquinait la fraîcheur poudrederizée de cette bourgeoise cossue et replète ? Monsieur Pondoix redoutait de s'aventurer dans des recherches pénibles d'où sa tranquillité pouvait sortir endommagée. Le geste rare, il attendit patiemment que l'explication vint d'elle-même, précipitée et haletante peut-être, à cause de la rareté du fait.

Cependant, face à eux, une silhouette légère et sautillante s'appuya tout à coup au chambranle d'une porte dont le rectangle creux laissait apercevoir des fourneaux brillant d'une noirceur vernie que délimitaient des baguettes de cuivre poli. De cette silhouette insoucieuse — la servante — Madame Pondoix, d'une main chargée d'or, précisa le contour dans l'air malléable. Puis elle grommela en guise de légende sous le profil qu'elle venait d'ébaucher :

— Nous sommes bien lotis ! *Ça* veut être payé 45 frs par mois, et ça roule ! Oui, mon ami, je l'ai surprise en train de bécoter le laitier. Notre habitation est distante de toute autre d'au moins un quart d'heure. Si ce laitier, sous des dehors bon enfant, cachait une âme et des projets d'apache ?.... La servante, pour ces gens-là, c'est la clef !... clef inconsciente parfois.. complice et criminelle souvent ! Ah ! mon ami, ne vois-tu pas que désormais nous courrons le risque d'être assassinés, déchiquetés....

— Elise est si jeune.

— Je te conseille bien de prendre sa défense... les hommes sont tous semblables... Quant tu es absent, suis-je en sécurité, moi ?

— Remplace-la !

— Ce serait aisé ma foi — les servantes filent toutes à l'Exposition... On n'en trouvera plus une seconde qui consente à venir s'enterrer dans un trou...

— ... Sans laitier.

— Oh ! tu m'ennuies... Si j'étais bien certaine de pouvoir en dénicher une vieille, laide...

— Ah ! non, merci.

— Mr Pondoix, vous êtes bien volage ce soir !

— Mais si tout au moins, tu menaçais cette fille de la congédier ?...

— C'est fait.

— Elle craint ses parents. Si tu leur écrivais ?...

Le profil épais de Mme Pondoix se mut dans l'espace. De l'espérance chanta dans ses yeux. Plus amène, ses petits gros doigts caressant le solitaire qu'elle portait à l'oreille, elle émit, avec une réserve prudente :

— Peut-être... on pourrait essayer. Va chercher tout ce qu'il faut pour écrire.

Quand elle fut en présence de l'écritoire et de son papier teinté, elle assembla ses idées.

Comment allait-elle expliquer aux parents d'Elise, à ces braves campagnards, que leur fille n'était plus l'ange pur de jadis ? Dès qu'il s'agit de transcrire les propos expulsés, on voudrait à part soi avoir retenu sa langue, le vilain moteur. Cette réflexion, Mr Pondoix la partageait à coup sûr, en égoïste, certain que sa culture moyenne lui ferait une obligation morale de venir au secours de sa femme, dans la rédaction de la missive. De son côté, Mme Pondoix, soucieuse de ne point paraître trop inexpérimentée, formulait à l'intérieur de son crâne imposant une phrase incisive, grandiloquente, commençant par ces mots :

« Monsieur et Madame, la confiance que nous avions placée, hélas !... » Ce beau début résonna sans tarder aux oreilles du mari.

— Tudieu, fit-il, tu es tragique...

— Au lieu de railler, interrompit l'épouse, tu ferais mieux de me dicter la suite.

Mr Pondoix regretta son intervention malencontreuse qui le contraignait à entrer en lice sur le champ. Néanmoins, se gonflant d'importance pour illusionner sa femme sur l'intérêt qu'il devait décemment apporter à cette affaire, il articula :

— « La confiance que nous avions placée, hélas, en votre fille, sombre sous le coup d'un choc redoutable... »

Madame Pondoix, du coin de l'œil, s'assura que son mari parlait sérieusement. Devant son air cérémonieux, elle prononça la réclame qu'elle achevait d'écrire :

— ... redoutable...

— « ... Redoutable. Un cambrioleur de cœurs et peut-être de coffres forts, a conté fleurette à Elise... »

— Les vieux ne comprendront pas... sois plus simple.

— Ecris : « ... A conté fleurette à Elise qui, librement — provoquante même — a goûté dans les bras du laitier... » C'est bien un laitier n'est-ce pas ? « les voluptés les plus impures ».

— Mais nous n'en savons rien ! s'écria Madame, épouvantée de cette accusation qu'aucune preuve n'étayait.

— Alors sapristi, n'écris rien si tu ne sais rien ! Il me semblait cependant que tout-à-l'heure...

— J'ai parlé d'un bécot... je n'ai vu qu'un bécot... assez langoureux, je l'avoue.

— C'est bien difficile à dire, cela ! ...Tous les bécots grands et petits, soit ; mais un seul bécot... à peine langoureux ! C'est une question de nuance.

— Voyons, mon ami, calme-toi. Réfléchis quelques instants. Lorsque sera prête la phrase que tu jugeras convenable, je la transcrirai docilement.

Cette attitude de soumission plut infiniment à Mr Pondoix. Avec autorité, il se cala dans le grand fauteuil d'osier et ferma les yeux à demi. Madame Pondoix, économe du temps comme du café ou de la cire, composa la suscription, puis saisit entre deux doigts le timbre-poste fané qui dormait au fond de son porte-monnaie, l'humecta lentement et l'appliqua dans l'angle de l'enveloppe parfumée au trèfle incarnat, non sans avoir communiqué vigoureusement l'empreinte de son pouce à la vignette indifférente du timbre-poste. Puis, silencieuse et passive, attendant l'oracle, elle « fit une pointe » à un petit crayon gaîné d'or.

Monsieur Pondoix sortit de son recueillement très doucement et très timidement. Il prononça quelques syllabes. Décidément... ça n'allait pas. L'absence de verve maritale fut perçue par Madame Pondoix dont les traits se contractèrent de très vilaine sorte. Le sursis qu'elle avait accordé à l'imagination de son époux était largement éteint. Son prestige exigeait qu'elle substituât à sa docilité un sentiment agressif :

— Tu n'es pas fort, fit-elle, je vais agir seule.

Mr Pondoix l'arrêta d'un geste :

— Si cependant les parents d'Elise, saisis d'une sainte frousse, nous la reprenaient ?... Adieu alors les petits pois à la crême et la fameuse sauce aux échalottes. Vois-tu, ma bonne, à notre âge les

petits plats constituent une jouissance précieuse.... Je n'avais pas songé qu'ils pussent nous manquer.

— Ne suis-je pas là pour faire l'intérim ? Il ne sera pas difficile, quand tu en auras assez, de trouver un nouveau titulaire du rôle!

— Sans doute, sans doute... Mais Elise avait un je ne sais quoi !...

Monsieur Pondoix eut l'intuition qu'il commettrait une bévue en insistant: la jalousie peut-être veillait encore dans le cœur de l'épouse.

— *Genus irritabile*, murmura-t-il... Je vais soigner les plantes, cria-t-il en se dégageant de l'atmosphère lourde que créait leur perplexité.

Le soleil à présent s'entourait d'une pourpre voluptueuse. Mme Pondoix ne lui bouda point et les frissons du soir ravivèrent en elle les heures des fiançailles. Elle eut peur qu'en indisposant son mari, le souvenir de leur jeunesse se couvrit d'une ombre banale et cruelle, sorte d'avant-propos à la mésintelligence douloureuse. Les braves gens! Monsieur fuyait le précipice; Madame, plus forte, le regardait en face pour le braver....

Edouard Pondoix arrosait consciencieusement un plan d'œillets. Là-bas, au fond du jardin, la servante passa, très vive, un saladier en mains ; le soleil libéral mettait aussi une griserie d'amour sur la laiteuse clarté de ses joues. Elle allait vers l'époque d'amour alors que Mme Pondoix achevait d'en revenir. L'excellente maitresse de maison comprit qu'elle ne devait puiser dans cette constatation qu'un motif de générosité. D'ailleurs, fermer un peu les yeux sur le bonheur d'autrui, n'était-ce pas en somme, de sa part, une preuve de reconnaissance envers le destin qui n'avait pas dédaigné de frapper jadis à sa porte pour lui distribuer les effluves de la jeunesse et de l'extase? Madame Pondoix, passa sur son visage une dextre résignée; puis, saisissant le feuillet qui devait allumer peut-être la discorde, elle le déchira et en émietta au vent les parcelles.

— Edouard, appela-t-elle, je n'écris pas. Je me bornerai à prendre des renseignements sur le laitier.

Mr Pondoix éclata d'un rire jovial et turbulent :

— Ça va bien. Écris au juge de paix ou au commissaire du canton!

Soudain il arrêta son rire au beau milieu de l'explosion: un nuage nouveau et imprévu glissait sur le regard limpide de l'épouse. Il voulut s'enquérir.

— C'est idiot, éclata Mme Pondoix : j'avais préparé l'adresse : voilà un timbre de dix centimes fichu !

L'économie néfaste de Mme Pondoix allait compromettre le beau geste de tout à l'heure... Mr Pondoix, homme de ressources, eut le trait de génie qui sauve les situations les plus épineuses :

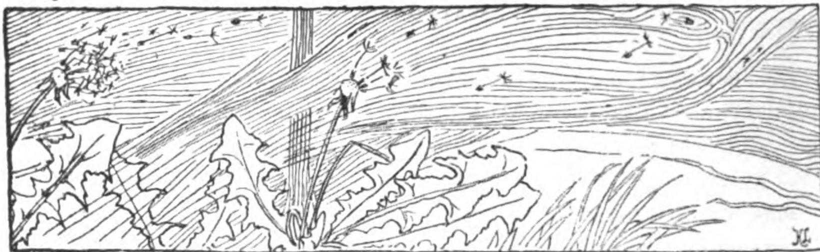
— Élise, cria-t-il, apportez un récipient rempli d'eau bouillante !

Puis, s'approchant de sa femme, tendre et gamin :

— Console-toi, ma chérie ; nous allons le décoller !

PAUL MÉLOTTE.





Intermédiaire wallon

Questions

Mosan ou Meusien ? — Jules Helbig s'attribue quelque part le mérite d'avoir créé le premier de ces mots, au profit d'un écrivain français. Celui-ci ne pouvait invoquer, quant à l'emploi d'un mot français, de meilleure autorité qu'un archéologue d'origine allemande.

Cependant, des Lorrains disent *meusien*, et cet adjectif possède une consonnance qui évoque celle de mille noms locaux de nos pays.

Avons-nous une raison particulière de ne pas dériver un adjectif de ce mot bien français : Meuse ? Fern. M.

Abbés liégeois précepteurs à Vienne à la fin du XVIIIe siècle. — En lisant les amusants *Voyages en différents pays de l'Europe en 1774, 1775 et 1776*, du jurisconsulte italien Pilati de Tassulo (La Haye, 1777, 12°, 2 vol,) je trouve cet amusant passage :

T. I, p. 19-20 : « Depuis que les prêtres italiens ont été chassés de Vienne, il n'y a presque plus de prêtres étrangers que du païs de Liége. Ces Liégeois sont demeurés comme gouverneurs d'enfants, quoiqu'ils soient les hommes les plus ignorants de la terre. Les seigneurs de Vienne s'imaginent que leurs enfants apprennent le François, quand un abbé liégeois leur enseigne son patois ; et c'est là la principale raison qui engage les Viennois à rechercher les Liégeois. »

A-t-on d'autres renseignements sur ces abbés liégeois, précepteurs à Vienne à la fin du XVIIIe siècle ?

Paul Bergmans.

Réponses

Un vers de Defrecheux. (ci-dessus, p. 57 et 96). — Quand j'avais dix-huit ans, j'éprouvais pour le poète de *Jocelyn* une admiration aussi

intense qu'exclusive. J'ai appris par cœur, à cette époque, à peu près tous ses vers, et je me souviens de ceux-ci, dans les *Derniers vers* qui terminent sa *Graziella* :

Son pas insouciant, indécis, balancé,
Flottait comme un flot libre où le jour est bercé
Ou courait pour courir, et sa voix argentine... *etc.*

Mais je n'ai nulle souvenance d'avoir vu nulle part, dans l'œuvre poétique du chantre de Milly, un vers dont le vers wallon de Defrecheux pût être la traduction, même involontairement rencontré.

J'aurais voulu consulter de nouveau tous mes livres de LAMARTINE. Ils ont été prêtés, et je n'ai pu sauver, de mon cher poète élyséen, que les *Méditations poétiques*. Mais je crois que ceux qui ont attribué le beau vers wallon de *Lèyiz-me plorer* à l'inspiration Lamartinienne, ont surtout pensé à ces vers que je citais tantôt. Et alors, franchement, il faut de la bonne volonté pour trouver entre les deux images une étroite ressemblance.

R. T.

L'accent du nouveau Roi (ci-dessus p. 25 et 95). — Cet accent, si accent il y a, est bien l'accent wallon ; mais il est ordinairement peu perceptible et je ne crois pas trop m'avancer en préjugeant que le collaborateur de *Wallonia* qui l'a reconnu est lui-même un Wallon de bonne souche. On peut constater que si le Roi parle le français avec, occasionnellement, un léger accent wallon, en revanche il donne au flamand un accent tudesque tout à fait rassurant pour le maintien de l'union entre les deux races nationales.

UN AUTRE TÉMOIN.

⁂ J'ai pris mes renseignements : l'accent d'Albert I n'est pas dominant, mais il est incontestablement wallon. On en attribue l'origine à l'amitié méritée que le nouveau Roi professe de longue date pour M. J., lequel, malgré son terrible nom, est un Wallon authentique qui a lui-même conservé, de ses origines modestes, quelque chose de l'accent maternel.

LEGIA.

⁂ [Nous prions instamment les lecteurs de bien vouloir inscrire sur leurs exemplaires les corrections déjà indiquées à l'« Errata » de la couverture du n° 2 de février dernier, et notamment les deux suivantes : Page 24, alinéa 3e, ligne 2e, au lieu de *correcte,* lisez *courte* ; P. 26, article « Wallonie », 7e ligne, au lieu de *suivront,* lisez *sèmeront.* — N. D. L. R].

Les cloches dans la tradition populaire (ci-dessus p. 59 et 97.) — Il n'y a rien d'étonnant à ce que l'expression *tène tètène comme les clokes di Hènitchète* fasse allusion à un « Henischeid » bien connu au pays de

Vielsalm : le mot aura été importé au pays de Herve par les faucheurs et faneuses qui, rares aujourd'hui, venaient très nombreux il y a une trentaine années, de Malmédy, Vielsalm, etc., pour faire la fenaison à Thimister, à Clermont et environs.

D[r] RANDAXHE.

Une chanson inédite de Philippe Lagrange (ci-dessus p. 130). — L'*Clau d'sirion* qu'il faut lire *Clau d'cirion* est un des clous en cire fichés dans le cierge pascal que l'on bénit le samedi-saint, veille de Pâques. On attribue diverses propriétés heureuses à ces clous comme aux parcelles du cierge lui-même. C'est un préservatif de la foudre, des maléfices, etc. (Voir DE REIFFENBERG, I, 242). Lorsque l'année commençait à Pâques, la transition d'une année à l'autre se faisait au moment de la bénédiction du cierge. C'est ainsi qu'un chirographe des archives d'Ath est daté : *1554, avant le chiron benoit, la veille des Pasques.*

Quant au *golè d'årdjint*, je pense qu'il faut le remplacer par *goblè*, le gobelet d'argent. On raconte un peu partout des histoires de sorcières qui ont abandonné sur le terrain de leurs exploits un gobelet d'argent servant à leurs orgies. Il est même arrivé, comme il me fut conté à Nivelles, que le gobelet portait les armoiries d'une grande dame ! Une variante de cette légende a été contée dans *Wallonia*, IX (1901), p. 177.

JULES DEWERT.

Il me semble qu'il faut écrire *cirion*. Cf. un article que j'ai publié dans *Wallonia* (t. XVI, 1908, première moitié de la page 93) : le cierge pascal, chez nous *tchandèle bèntye*, dont les clous sont excellents contre les mauvais esprits. *Cirion* désignait peut-être ce cierge pascal dans le pays de Namur, ou la cire de ce cierge.

ARILLE CARLIER.

[Les notes ci-dessus nous étaient parvenues quand nous avons reçu le *Bulletin du Dictionnaire général de la Langue wallonne*, où notre collaborateur M. JULES FELLER publie, p. 61-62, la note que nous reproduisons intégralement ci-après — N. D. L. R.].

« Dans le dernier n° de *Wallonia*, p. 131, M. Alph. Maréchal demande ce que signifie *clau de Sirion* qu'il a trouvé dans un couplet du chansonnier namurois Lagrange. Sans connaître l'expression par d'autres voies, je pense qu'il faut écrire *cirion* et non *sirion*, ou encore *Sirion* comme nom propre ; que les clous de *cirion* sont les larmes tombant ou plutôt coulant de cierges allumés à l'église.

» Il faut savoir, quant au fond, que les larmes des cierges bénits, du cierge pascal notamment, étaient réputées pour la guérison de divers maux et maléfices. En ce qui concerne le mot, *cirion* paraît bien être de la même racine que le français cire et cierge. Cire vient de cera, cierge de cerea (de cire, adjectif) : notre *cirion* diffère par le suffixe. On y distingue d'abord un suffixe -onem bien connu ; mais d'où vient l'*i* qui précède *-on* ? Comme un primitif *cereonem

aurait donné *cîrdjon,* il faut admettre que cet *i* provient d'un suffixe diminutif qui est en latin -ili-, en français -ill-, lequel en wallon se réduit à *y* (écrit *i* après consonne).

» Exemples : français : tourbillon, corbillon, moinillon, cendrillon, grésillon, Ancillon ; wallon : *toûbion, vôtion, dwèmion, niguion, ôbion* ou *âbion, cramion, hoûbion, brôdion, roudion, wandion, hûfion, troufion, ohion, nokion, ploumion, hayon, poyon, grusion, pètion, awyon, sâvion, bawyon, djowyon.*

Ces mots en *-ion* désignent un objet qui est le diminutif d'un autre, soit parce qu'il est plus jeune (*poyon*), soit parce qu'il est plus petit (*ohion, djowyon, nokion*), soit parce qu'il est un fragment de la chose totale (*hayon, ploumion, troufion*). Quelquefois il est possible d'attribuer deux sens au même mot : *ploumion* est une petite plume ou un fragment de plume ; *Ancion* est un petit *Ansé* ou un jeune *Ansé* (Anselme) ; mais d'ordinaire, en ce cas, les deux sens coïncident presque et se confondent.

» J'estime donc que *cirion* doit être expliqué comme *troufion* (petit fragment de *troufe,* tourbe) : *cirion* est une « petite cire » dans le sens de fragment de cire. »

Chanson contre Guillaume Ier de Hollande. (Ci-dessus, p. 95). — Je pense qu'il n'y a pas eu de chanson développée, mais une adaptation de paroles à un air connu. Les seules paroles que j'aie recueillies sont les suivantes, avec l'accent d'un Marchois qui me les chantait sur l'air de « Bon voyage Monsieur du Mollet » et n'avait jamais entendu compléter autrement cette apostrophe satirique :

Rôle ti bosse, Guillaume li prèmi,
Va fé carnatche
Avou tos tes froumatches !
Rôle ti bosse, Guillaume li prèmi,
Va fé carnatche
Avou l'fèye do Dôdi !

Vers l'époque de la Révolution, en 1830, *Dôdi* était le sobriquet d'un habitant de Marche, nommé Cœurderoy ; sa fille, de mœurs légères, tenait un café.

On se demande pourquoi on ne chantait pas : « èmon l' fèie do Dôdi » ; probablement le premier *avou* entrainait le second. Au surplus, il n'y a là rien d'illogique.

Dr G. Jorissenne.

La danse des olivettes. (XVI ; XVII ; ci-dessus p. 133). — Pour compléter l'intéressante cueillette de Wallonia, voici un entrefilet que publiait, le 11 mars 1905, le journal *La Semaine,* de Malmédy :

« La danse des olivettes était encore vers 1832 le clou du carnaval malmédien. Elle était exécutée par 20 à 30 jeunes gens costumés à la tyrolienne : souliers bas, chausses noires, blouse, et plume au chapeau.

La couleur du costume de chacun des danseurs correspondait à celle d'un des multiples rubans qui flottaient au haut d'un mât que portait un pierrot. Chaque exécutant saisissait le bout de son ruban et, quand la danse était bien exécutée, tous les rubans s'enlaçaient pendant la première partie, de manière à former un pavillon, et se détortillaient pendant la seconde au son des instruments. L'air joué avait une ritournelle (do ré mi, ré mi fa mi ré, do ré mi mi ré do ré ré, do ré mi, ré mi fa mi ré, sol sol sol fa mi ré do) que les gamins accompagnaient du texte suivant : Rou la la, les jolies passées, Des Français dans la Lorraine ; Rou la la, les jolies passées, Les olivettes après souper. Si un danseur faisait un faux pas et embrouillait l'enlacement des rubans, le pierrot se sauvait avec le mât et la danse était interrompue. »

NIC. PIETKIN.

Dames wallonnes au harem. (XVII, 334). — M. Henri VAN AVERMAET a publié dans l'*Avenir du Tournaisis*, n° du 20 décembre 1901, la curieuse histoire d'une jeune fille de Strépy-Braquegnies, qui devint sultane en Turquie. Nous reproduirons cet article, où certains détails sont laissés dans l'ombre. Peut-être les convenances permettent-elles actuellement quelque précision supplémentaire.

Nous rappelons que l'article date de 1901. — FURET.

« Il y a quelques années déjà, à l'occasion d'un voyage qu'il fit à Constantinople lors de l'organisation des trains directs de l'Orient-Express entre Paris et la capitale turque, M. Xavier Olin, ancien ministre des travaux publics, donna une conférence sur la Turquie au Cercle d'enseignement populaire, à Péruwelz.

« L'orateur, au cours de sa conférence, obtint un très grand succès en racontant une anecdote assez curieuse: il y a un certain nombre d'années. une jeune fille de Quaregnon, Flore C..., qui travaillait dans un charbonnage de la localité, avait dû, à la suite d'une maladie, abandonner le dur labeur de la mine ; elle se fit apprentie modiste, puis partit pour Paris afin de se perfectionner dans son état. La patronne de Flore C... avait la clientèle des dames du harem du sultan — lesquelles ont maints fournisseurs attitrés à Paris — et Flore C... fut un jour envoyée à Constantinople avec une de ses compagnes pour porter une importante commande et exécuter sur place, le cas échéant, les modifications qui seraient exigées par les capricieuses clientes auxquelles cette commande était destinée.

On ne la revit plus à Paris, ni au village natal et on ne savait guère ce qu'elle était devenue lorsque, un de ses parents étant mort à Boussu en lui laissant un héritage, on crut bon de faire insérer dans un journal de Constantinople un avis priant, selon la formule consacrée en pareil cas, la demoiselle Flore C... de se présenter à l'ambassade belge pour recevoir une communication la concernant.

Quelle ne fut pas la surprise du personnel de l'ambassade quand on vit, le lendemain, arriver un des carrosses du harem du sultan, escorté

d'eunuques, et, du carrosse, descendre une femme voilée selon les règles du Coran et demandant ce qu'on lui voulait. C'était Flore C.

L'ancienne paysanne de Quaregnon figurait depuis plusieurs années déjà parmi les épouses du Commandeur des Croyants. On lui demanda si c'était de force qu'on l'avait retenue dans le harem lorsqu'elle y avait été envoyée par sa patronne de Paris ; elle répondit qu'elle y était restée de son plein gré et qu'elle n'était nullement intentionnée de le quitter.

Elle revint une seconde fois à l'ambassade, toujours soigneusement escortée, afin d'y signer les pièces nécessaires pour la revendication de son héritage.

De tout quoi il résulte que si l'on a vu au bon vieux temps des rois épouser des bergères, on voit, à notre époque fin de siècle, des sultans épouser des charbonnières.

L'histoire racontée par M. Olin, si invraisemblable qu'elle puisse paraître, est rigoureusement exacte au fond et elle ne renferme que des inexactitudes de détail.

Cette histoire vécue, à l'époque où le sympathique et regretté vicomte Helman de Grimberghe était le chef de la légation belge près la Sublime Porte ottomane, a eu un épilogue fort inattendu, aussi intéressant à coup sûr que son début.

Notre compatriote, Flore C..., n'était pas de Quaregnon, mais de Strépy-Bracquegnies. Lorsque l'attention du Sultan fut attirée sur elle, elle occupait le modeste emploi de demoiselle de magasin chez un gantier du faubourg de Péra. Quelles que fussent les circonstances dans lesquelles elle était arrivée à Constantinople elle y était à ce moment à demeure et on la connaissait tellement bien de vue dans la colonie belge que le choix de Sa Hautesse n'y excita aucun étonnement. Le vicomte de Grimberghe, grand clerc ès-jolies femmes et fort bien vu à Yildiz-Kiosk, eut même l'occasion, croyons-nous, d'exprimer à ce sujet au Padischah une opinion aussi compétente qu'exempte de tout chauvinisme.

Flore C... entra donc au harem et sous le nom de Fatma-Hanoum, elle ne tarda pas à devenir sultane favorite et l'une des quatre épouses du Commandeur des Croyants.

Quand l'héritage dont a parlé M. Olin vint à s'ouvrir pour elle, elle avait encore un frère au pays. Ce frère n'ignorait pas la haute situation qu'elle s'était conquise et il espérait que le maigre lopin paternel lui serait abandonné tout entier.

Hélas ! ses espérances furent déçues. Fatma Hanoum exigea sa part successorale malgré toutes les difficultés qu'en présentait la liquidation. Nous disons les difficultés, pas ici, mais là-bas. Comment, en effet, pénétrer dans le sérail pour y notifier à la personne de Flore C... les actes à signer par elle ? Il n'y fallait pas songer et d'un autre côté, le sultan, peu partageux de sa nature, n'entendait pas que le partage auquel son épouse belge attachait tant de prix fut le prétexte d'une promenade à la légation.

Enfin, l'intervention de la sultane Valideh arrangea l'affaire. Fatma Hanoum fut autorisée à sortir sous bonne escorte et elle put remplir à la chancellerie belge les démarches nécessaires.

On ne songeait plus à elle quand un incident inattendu vint tout-à-coup rappeler cette aimable Hennuyère au bon souvenir de la légation de son pays.

La petite Belgique n'avait pas pour lors que sa place au Harem. Plus d'un brillant militaire turc, Pacha ou Bey, se surprenait à fredonner la « Brabançonne » en proçédant à ses ablutions quotidiennes de bon musulman, et parfois le pianiste du sultan lui-même, Emin Effendi, se rappelant sa bonne ville natale, s'oubliait jusqu'à faire entendre à Sa Hautesse de vieux airs populaires bruxellois.

Or donc, il advint qu'un jour un ancien officier de notre armée, occupant un grade supérieur dans les forces de S. M. l'empereur des Ottomans et très avant dans les bonnes grâces de son puissant maître, s'en vint tomber comme une bombe à la chancellerie de la légation. Notre brave compatriote était en proie à une émotion indescriptible, comme si un affreux malheur lui arrivait, et ce fut d'une voix entrecoupée qu'il raconta, au milieu de l'émotion générale, l'horrible aventure que voici :

Il sortait de l'audience impériale où un ordre spécial l'avait appelé. Le Commandeur des Croyants, après lui avoir exprimé toute sa satisfaction pour ses bons et anciens services, avait daigné lui dire qu'une marque extraordinaire de sa haute bienveillance allait lui être accordée.

« Je sais », lui dit le Padischah, « que tu es resté attaché à ton pays d'origine. J'ai en grande estime ce pays et ses enfants. Je vais t'en donner une preuve éclatante. Fatma Hanoum, ma sultane favorite, est Belge comme toi : Humilie-toi et néanmoins réjouis-toi dans ton cœur. De par ma volonté, Fatma Hanoum sera ta femme. »

Le pauvre officier, plus mort que vif, se prosterna longuement et se confondit en expressions de reconnaissance. Certes, l'honneur qui lui était fait était insigne, mais il n'avait pas sur ce point les idées de ses nouveaux coreligionnaires. Il eût préféré autre chose.

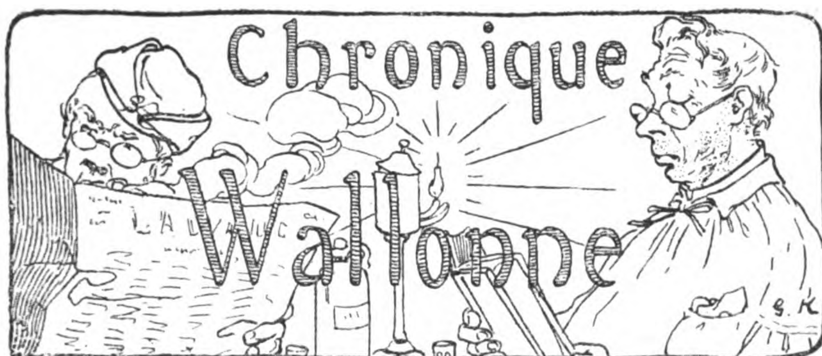
Jamais, et pour cause, il n'avait vu sa future Lui, soldat superbe, taillé en hercule, se croyait déjà accolé à un faible roseau.

Il venait en toute hâte aux renseignements.

Aussi, sa joie fut-elle extrême quand au milieu de l'hilarité générale, notre chancelier, M. de P..., lui apprit que Flore C... ne le lui cédait en rien ni comme taille, ni comme plastique.

Le reste de l'histoire est du domaine de la vie privée. Les héros de cette histoire absolument authentique étaient encore tous les deux bien portants il y a... une dizaine d'années !

Et voilà comment Flore C... aura porté au loin le renom de Strépy-Bracquegnies ! »



HISTOIRE

GODEFROID KURTH : **La cité de Liége au moyen-âge.** Bruxelles, De Wit ; Liége, Cormaux et Demarteau, 1910. Trois volumes in-8° de LXXI-323, VIII-345, VII-417 pages.

Le travail de M. KURTH, annoncé depuis trois ans, n'a pas trompé l'attente des amis du passé de notre vieille cité. Il apparaît, dès la première lecture, comme le couronnement lumineux de l'enseignement et des recherches du professeur éminent dont la longue carrière fut en bonne partie liégeoise. Pour la première fois, l'histoire de notre ville est traitée pour elle-même, d'une façon complète et systématique. Jusqu'à présent les anciens chroniqueurs et les historiens modernes n'avaient guère retenu des annales de Liége que les épisodes qui se confondent avec l'histoire des princes-évêques et celle de la principauté toute entière. Aucune étude d'ensemble, aucune monographie même n'avait été consacrée au développement interne de la cité. Aussi peut-on dire que le livre de M. KURTH est un livre complètement neuf et qu'il trace aux chercheurs une voie nouvelle. L'indifférence des érudits liégeois pour le sujet le plus captivant de leurs annales s'explique surtout par la difficulté de la documentation. La ville de Liége a perdu presque toutes ses archives et il faut des recherches très compliquées pour en retrouver les rares débris parmi les fonds les plus divers. C'était déjà une œuvre très méritoire, longue et difficile, de recueillir et grouper les documents officiels épars, comme l'a tenté l'auteur. Mais ce qui séduit d'avantage encore le lecteur examinant le réseau serré des preuves apportées dans cet ouvrage, c'est la connaissance étonnante, l'utilisation ingénieuse, la confrontation constante des chroniques de Liége et de l'étranger, c'est enfin l'heureux et fructueux emploi de la méthode comparative, si fallacieuse quand elle est invoquée par des demi-savants, si féconde en résultats lorsque celui qui la pratique possède les vastes connaissances de l'histoire générale qui distinguent M. KURTH.

L'ouvrage que nous analysons est donc une contribution de premier ordre non seulement pour l'histoire de notre région, mais encore pour l'histoire nationale.

Avant d'aborder son sujet, l'auteur résume en quelques pages superbes tout le mouvement communal dans l'Europe occidentale pendant le moyen-âge et caractérise à grands traits l'origine des villes, la conquête des libertés politiques, le développement des institutions urbaines, les luttes civiles et sociales, les relations des communes entre elles, leur décadence. Il termine ce chapitre, le plus beau de son livre peut-être, par cette conclusion : les communes ont parcouru sur une scène plus restreinte la carrière que les nationalités parcourent aujourd'hui sur un plus vaste théâtre.

Le premier volume raconte l'histoire de Liége depuis les temps préhistoriques jusqu'à l'avènement du prince-évêque Adolphe de la Marck en 1314. Nous pouvons le résumer très brièvement car le lecteur y retrouvera les conclusions d'une série de monographies de l'auteur relatives à l'étymologie du nom de Liége, au nom de Merchou, aux origines de la commune de Liége, etc., parues naguère dans le *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois* et qui ont déjà été signalées dans cette revue ; c'est aussi la synthèse du beau livre consacré récemment par M. KURTH à Notger, le second fondateur de la ville. La seule indication des chapitres de ce volume caractérise suffisamment les étapes du développement de la commune liégeoise : C'est à savoir 1° *La naissance et les premiers siècles du village de Liége* ; 2° *Comment le village de Liége devient une cité* ; 3° *La ville sous l'administration des échevins,* c'est-à-dire avant la constitution de la commune proprement dite ; 4° *Les origines de la commune de Liége* (1176-1184) ; 5° *La Cité de Liége contre l'ennemi national,* c'est-à-dire contre le duc de Brabant qui s'empara de la ville le 3 mai 1212, mais qui fut écrasé 2 ans plus tard à la Warde de Steppes, la première victoire nationale de la patrie liégeoise ; 6° *La lutte contre le prince et contre le chapitre* et première tentative de fédération intercommunale en 1229 ; les chapitres 7° et 8° *Les patriciens et les plébéiens à Liége* nous font connaître la position des deux grandes classes sociales de la Cité, les sources de la richesse des patriciens, les qualités et les défauts des lignages, les premiers groupements des petits ; et il permet de mieux comprendre les épisodes de la lutte de Henri de Dinant, le précurseur de la démocratie liégeoise, contre l'échevinage, narrés dans le chapitre suivant — 9° L'exil du célèbre tribun raffermit pour quelques années le régime patricien. La fin de cette période est marquée par la remarquable activité législative de l'évêque Jean de Flandre qui, par la « Paix des Clercs » du 7 août 1287, la « Loi muée » promulguée le lendemain et les « Statuts synodaux de 1288, donne une puissante impulsion au progrès social dans le pays de Liége ; 10° Le règne agité de l'évêque Hugues de Châlon remplit les *dernières années du régime patricien.* Les grands furent alors une dernière fois les champions de l'autonomie communale contre l'absolutisme princier ; mais unis étroitement à la noblesse de

Hesbaye par les liens de la bourgeoisie afforaine, ils furent entraînés dans la guerre des Awans et des Waroux dans laquelle l'aristocratie liégeoise gaspilla ses meilleures forces. L'heure de la démocratie avait d'ailleurs sonné partout car, depuis la victoire remportée à Courtrai en 1302 par les artisans flamands sur les chevaliers français, les petits avaient pris partout conscience de leur puissance. Unis au chapitre de St-Lambert qui avait vu ses privilèges fiscaux violés par le régime patricien, ils conquirent d'abord la parité puis, après la paix d'Angleur du 11 février 1313, la prépondérance au Conseil communal.

Le premier volume se termine par cinq appendices où l'auteur reprend d'une manière plus approfondie certaines parties de son exposé : Ce sont *L'échevinage de Liége en 1175-1176. L'examen des objections de M. Gobert à mon tracé de l'enceinte notgérienne de Liége* ; *L'église Saint-Jean-Baptiste en 1189* ; *Les frères de la Pénitence de Jésus-Christ à Liége* (*1265*) ; *Le dossier de la Fermeté.* Ces dissertations spéciales nous apparaissent pour la plupart comme des hors d'œuvre déplacés dans cet essai puissant de synthèse d'histoire liégeoise. Etait-il par exemple, si décisif pour les destinées de Liége que les remparts de Notger courussent à mi-côte ou au-bas de la colline et la polémique provoquée par la note de M. Kurth devait-elle se produire à l'occasion de cette étude d'ensemble sur l'histoire de la cité ?

Le second volume est tout entier consacré au XIVe siècle et nous expose les multiples péripéties des luttes constitutionnelles des Liégeois du XIVe siècle contre les princes Adolphe et Englebert de la Marck. C'est l'époque héroïque et glorieuse de la démocratie liégeoise, celle où s'élaborent les différents monuments législatifs qui depuis la paix de Fexhe jusqu'aux paix des XXII vont donner à la constitution liégeoise son caractère libre et original. L'exposé chronologique des faits est réparti en 3 chapitres et se termine par trois tableaux d'ensemble consacrés à la *Constitution communale de Liége à la fin du XIVe siècle*, à la *Vie économique* et à la *Vie religieuse, morale et intellectuelle.* Ce sont les pages les mieux venues de l'œuvre et la richesse d'érudition, la puissance de déduction et les dons de style qui caractérisent le talent de M. Kurth se déploient ici dans toute leur force, surtout dans la description de la vie politique, religieuse, morale et littéraire de la société liégeoise du moyen-âge.

Nous voici au XVe siècle, à la lugubre et tragique période qui vit les désastres d'Othée en 1408, de Montenaeken, de Brusthem et la destruction de Dinant et de Liége, de 1465 à 1468. Avant d'aborder le récit de ces lamentables catastrophes, l'auteur entreprend de rechercher les causes et d'établir les responsabilités de ces sanglantes péripéties. Il y a une cause interne qui réside dans l'antagonisme irréductible des princes et de la cité, de la démocratie absolue et sans contrepoids, impulsive et corruptible, et du despotisme princier qui veut ruiner les privilèges et le particularisme égoïste des villes et assurer le triomphe d'une centralisation niveleuse. Cette cause interne que l'on retrouve à l'origine de toutes

les guerres urbaines de la fin du moyen-âge, fut, dans notre pays particulièrement exaspérée par les circonstances extérieures, à savoir l'ambition des ducs de Bourgogne d'annexer le pays de Liége à leurs Etats et la rivalité franco-bourguignonne dans laquelle la Cité commit la folie de s'engager. L'enjeu suprême de la lutte devint ainsi l'existence même de la Patrie et on conçoit quelle devait être l'inquiétude et la désaffection des Liégeois les plus modérés à l'égard de princes qui leur apparaissaient à l'évidence comme les agents ou les instruments inconscients de la politique bourguignonne. Le règne déplorable de Jean de Bavière (chap. 18) détermina le premier *Conflit des deux absolutismes*. Malgré la terrible leçon d'Othée, les démagogues liégeois recommencent de *Nouvelles expériences* (chap. 19) et leur hostilité hargneuse contre le pusillanime Jean de Heinsberg qui, poussé à bout, finit par consentir à la fatale abdication de 1456. Celle-ci, en introduisant Louis de Bourbon sur le siège épiscopal, allait faire de la principauté un fief bourguignon.

Les deux tiers du troisième volume sont consacrés à l'exposé des événements survenus de 1456 jusqu'en 1468 ; ils comprennent trois chapitres intitulés *Rivalité franco-bourguignonne à Liége, Mambournie et dictature, La Destruction de Liége.* L'auteur termine en constatant que l'atroce vengeance de Charles le Téméraire fut une inutile barbarie : le duc n'avait pas osé détruire les églises et les maisons des chanoines, qui furent autant de points d'attache autour desquels se reconstituèrent les quartiers de la ville.

Les tomes deuxième et troisième se terminent aussi par des appendices comprenant des pièces justificatives, de courtes dissertations sur les échevins de Liége et le Conseil de la Cité, sur l'origine liégeoise des béguines, sur le nom des Hédrois, sur un prétendu épisode de la bataille d'Othée, sur le légat Onofrio et ses calomniateurs bourguignons, sur la propriété foncière à Liége, sur le point de savoir pourquoi le coup de main de Gossuin de Streel a échoué.

L'œuvre de M. KURTH marquera une étape importante dans les progrès de l'historiographie liégeoise. Ce n'est pas que son travail soit à l'abri de toute critique : l'auteur lui-même a prévu et appelé les corrections et déjà plusieurs érudits ont pu relever certains détails erronés. D'autre part, on constate facilement que les deux premiers volumes sont autrement mûris que le troisième. Enfin la description des institutions et de l'état économique de la Cité est loin d'être complète ; il est vrai que cela tient surtout à ce fait qu'à part l'admirable ouvrage de M. DE BORMAN sur les Echevins de Liége, ces deux vastes domaines de l'histoire liégeoise sont toujours en friche.

Aussi bien, c'est le sort des travaux de synthèse historique d'être discutés, disséqués et reconstruits. Ils suscitent, dirigent et multiplient les recherches des érudits qui se sont cantonnés dans un domaine plus ou moins restreint, et qui trop souvent n'aperçoivent plus la forêt parce qu'ils sont trop absorbés par l'étude d'un seul arbre. Leurs erreurs autant que leurs vérités sont fécondes et lorsque dans quelque dix ans, M.

KURTH constatera, au lieu du néant d'aujourd'hui, l'essor et la vogue des études consacrées au passé de notre vieille Cité, il pourra goûter dans toute sa plénitude la joie du semeur qui voit lever la moisson.

Emile Fairon.

HENRY SAGE : **Une république de trois mois. Le prince Ferdinand de Rohan-Guéménée, archevêque de Cambrai, régent de la nation liégeoise.** — 1 vol. in-8°, 230 pages, avec portrait en phototypie. Verviers, P. Feguenne, 1909. (Extrait du *Bulletin de la Société verviétoise d'archéologie et d'histoire*, vol. VIII, second fascicule.)

Pittoresque aventure, vraiment, que celle de ce grand seigneur français, le prince Ferdinand de Rohan, archevêque de Cambrai, qu'un vulgaire désir de grandeur, le besoin de rétablir une fortune délabrée, de se « redorer le blason », sont parvenus à faire le chef politique, le « régent » de la nation liégeoise en révolte contre son souverain, en 1790; qui, n'ayant même osé s'installer au palais de l'évêque fugitif ne réussit pas à se faire prendre au sérieux par personne, si ce n'est de ses protecteurs intéressés, et encore ! — et dut décamper prestement devant les baïonnettes autrichiennes, après un peu plus de trois mois d'un gouvernement mal assuré, parsemé d'ennuis, rempli de maladresses !

C'est à narrer cet épisode de l'histoire de la révolution liégeoise que M. SAGE a consacré une étude approfondie, joliment écrite et attachante au possible. On peut affirmer qu'elle est *neuve* pour ainsi dire d'un bout à l'autre. Car, encore une fois, il faut remonter à 40 ans en arrière pour retrouver un seul historien qui se soit arrêté devant la personne de Rohan, et ait signalé... son élection comme mambour ou régent.

C'est Ad. BORGNET, dans son *Histoire de la Révolution liégeoise*, excellente du reste et qui n'a pu être encore révisée ou complétée que dans le détail. Mais BORGNET n'accorde que quelques lignes à ce personnage et à sa politique. Le premier mérite de M. SAGE est donc d'avoir deviné que l'intrigue de Rohan, ses moyens, son but avaient plus d'intérêt, au point de vue liégeois comme au point de vue international, qu'il n'y paraît au premier examen ; son autre mérite, ayant mieux vu que BORGNET, en la régence de Rohan, un aspect inédit de notre mouvement insurrectionnel, d'avoir fait une œuvre scientifique, c'est-à-dire dont la documentation est sûre, abondante et neuve. Il a d'abord utilisé et examiné sur nouveaux frais les sources auxquelles avait déjà puisé BORGNET, puis il a étendu à l'extrême le champ de ses recherches d'archives. Et c'est ainsi qu'il nous conduit aux dépôts de Paris, de Lille, de Mons, de La Haye, de Berlin, de Bruxelles. Il révèle même à nos concitoyens des fonds d'archives à Liége, à la Bibliothèque du Grand Séminaire, qui n'avaient jamais été mis à profit.

Que voudrait-on de plus ? Que resterait-il à glaner encore après M. SAGE ?

Nous devons par conséquent à celui-ci un portrait achevé du régent de 1790.

Rohan avait déjà brigué deux fois, mais sans succès, en 1772 et 1784, la dignité épiscopale; il n'était donc pas un inconnu pour les Liégeois. Au contraire, il est lié d'amitié avec les futurs chefs de la révolution, Bassenge, Chestret, Fabry. Aussi, quand la situation devint critique en 1789, il se rend sur place. Poussé par un jeune parent, le combatif et brouillon Béthune-Charost, dont le nom se trouvait mêlé aussi de près aux événements qui se déroulaient alors aux Pays-Bas (Révolution brabançonne), il se met en tête de se faire appeler à la régence par le peuple. L'évêque Hoensbroeck s'était retiré à Trèves, et il semblait, conception illégale à notre sens, qu'il y avait lieu de désigner un mambour. Après maints efforts, soutenu par Fabry qui ne voulait qu'en faire sa créature, favorisé par la Prusse qui, à ce moment, n'avait pas encore abandonné les « patriotes » à l'Autriche, l'archevèque de Cambrai, le chanoine tréfoncier de Saint-Lambert, parvint à se faire agréer par le Conseil de la Cité et par ce qui restait des trois États. Le 13 septembre 1790, il prêtait serment de fidélité à la Nation, et un nouveau statut constitutionnel réglait sa situation politique.

Mais ce succès n'eut pas un long lendemain A peine Rohan est-il au pouvoir que le protectorat prussien vient à lui manquer, le roi Frédéric-Guillaume s'étant mis d'accord avec l'Empereur pour laisser celui-ci rétablir l'ordre et la légalité à la fois à Bruxelles et à Liége. La faveur du public, qui n'avait jamais été jusqu'à l'enthousiasme, se retira aussi peu à peu de lui. Il se débat au milieu de difficultés de tout ordre; il ne réussit même pas à se faire délivrer le traitement qui lui avait été assigné ! Il sait son élévation au pouvoir désapprouvée par la Cour de France; il reçoit la visite d'un diplomate prussien qui ne lui laisse plus le moindre espoir du côté de Berlin; les conférences de Francfort (octobre à décembre 1790) sont nettement contraires aux vœux des Liégeois; bref, la situation devient de mois en mois toujours plus délicate, plus pénible, plus insoutenable politiquement. Seuls Fabry et quelques autres défendent leur protégé, le soutiennent tant qu'ils peuvent, parce qu'il est pour eux comme un paravent; sa personne, pensaient-ils, peut les garantir eux-mêmes contre toute brutale intervention étrangère.

Illusions ! Les décrets de la Chambre impériale de Wetzlar donnèrent mission à l'Autriche de remettre l'évêque sur son trône. Le gouvernement impérial ne se le fit pas dire deux fois. Le maréchal Alvinzi, dès le 22 décembre faisait prévenir amicalement ce pauvre régent d'avoir à « s'absenter de Liége pour ce moment » !

Le 4 janvier 1791, la Régence était suspendue, et le 13 le prince sortait de la ville à toute allure. On ne l'y revit plus, tandis qu'Hoensbroeck et Alvinzy y rentraient le jour même !

Voilà la piteuse odyssée que nous raconte M. Sage, avec une abondance et une précision de détails et de références qui ne laissent rien à désirer. Ajoutez à cela que les recherches si fouillées de l'auteur l'ont amené à nous faire une foule de révélations du plus piquant intérêt, parfois, sur les vues de Fabry et de ses amis, sur leurs relations avec les agents de la

Prusse, sur les incidents intérieurs de la Cité durant l'été et l'automne de 1790, sur l'attitude du peuple et les agissements de ses chefs reconnus. Il y a là une collection de faits et d'indications qu'on ne pourra plus négliger, si l'on veut refaire un jour l'histoire populaire des années 1789 et 1790 à Liége.

En résumé, le nouveau mémoire de M. Sage fait le plus honneur à ses qualités d'historien, et il enrichit précieusement notre littérature historique liégeoise.

Félix Magnette.

Société paléontologique et archéologique de l'arrondissement judiciaire de Charleroi. *Documents et rapports.* Tome XXX.

(p. 22 à 31) L. Bayet : *Ode dithyrambique du XVIII[e] siècle célébrant le rétablissement de la Paix et l'avènement d'un abbé à l'abbaye de Boneffe* (1748 à 1750). Ce titre si complet nous dispense de donner une analyse plus longue de cette pièce très médiocre, dont l'auteur fut vraisemblablement un moine de l'abbaye de Boneffe.

(p. 33 à 147). Ch. Nimal et A. Gosseries : *Le chapitre collégial de Saint Théodard et ses démêlés avec le prince-évêque de Liége, le magistrat et les vicaires perpétuels de Thuin.* Ce mémoire expose les luttes obstinées et les procès interminables que soutint le chapitre de l'église collégiale de Thuin contre le prince-évêque de Liége, le magistrat et le curé de la ville à l'occasion de l'érection d'une vicairie perpétuelle et de la construction d'une nouvelle église en 1666. Le récit de ces contestations est précédé d'un aperçu sommaire de l'histoire du chapitre et de l'ancienne église paroissiale de Thuin et se termine par une courte biographie des curés qui exercèrent le ministère pastoral après les deux premiers vicaires perpétuels. Ce travail un peu trop long, constitue une contribution importante pour l'histoire religieuse de la ville de Thuin.

E. F.

LETTRES FRANÇAISES

Émile GENS : **Récits et Esquisses d'après nature.** Verviers, Vinche, 1 vol. grand in-8, 3 fr. 50.

Il faut placer le livre d'E. Gens à l'intersection des chemins où la science et la poésie se rencontrent et s'embrassent. Rien de plus amoureusement soigné que le style de ces récits originaux, sans recherche de mièvrerie, ni sacrifice aux « vibrances » et aux « errances » de la nervosité contemporaine. A la fois vrai naturaliste et grand voyageur, observateur de tous les spectacles sublimes, il a trop admiré dans la nature pour s'attarder à romancer des impressions imaginaires. Il dira donc ses observations avec force et netteté; il nous décrira de splendides paysages où éclate surtout la majesté de la nature, ardennaise, alpestre, ou mexicaine. Quand il attache une épithète à quelque nom de poisson, d'in-

secte ou d'oiseau, soyez certains qu'elle n'est pas une vaine fioriture, mais une condensation de chose observée.

Qu'on ne croie point que nous louons par là une œuvre amphibie de vulgarisation scientifique, c'est bel et bien un livre de visions vivantes et de saine poésie. Un homme qui, à soixante-cinq ans, après une longue carrière de professeur, vient de se réembarquer, une seconde fois pour le Mexique, afin d'y aller chasser, pêcher, arpenter les champs de lave, s'étendre au soleil, observer l'infini, voir des oiseaux-mouches, des serpents, des orchidées, et les forêts tropicales, et les flancs arides des volcans et les couchers de soleil sur le Pacifique, cet homme n'a certes point le tempérament à fabriquer des pilules de vulgarisation scientifique. C'est un vrai poète, réalisant de la poésie avant de la raconter, et sa science ne fait que multiplier devant ses yeux avertis le nombre des sujets en mettant dans l'observation une tournure d'esprit particulière.

L'originalité de l'auteur tient précisément à ce mélange de qualités rarement appariées, à la puissance de la vision, à la justesse des tons de ce style sobre et presque classique, à cette curiosité qui s'attache à tout. Pour en donner la preuve, je ne puis trouver rien de mieux que de puiser à même.

Voici d'abord un coucher de soleil en vue des îles Bahama :

« Quelques jours après nous venions d'entrer dans la mer des Antilles. Les premiers îlots de l'archipel des Bahamas nous annonçaient qu'enfin nous avions franchi l'effrayante immensité de l'Atlantique et que nous touchions au nouveau monde. La brise tiède et languide nous caressait : des voluptés flottaient dans l'air. Le bleu de l'eau contrastait avec les franges d'écume qui se nouaient et se dénouaient ainsi que des écharpes flottantes autour des longs récifs de corail. Entre les récifs et les côtes dormaient des lagunes paisibles, effleurées par des vols d'oiseaux blancs, et des bouquets de palmiers aux fines chevelures se penchaient sur ces eaux délicieusement nuancées.

« Vers l'ouest flottaient quelques lourdes nuées d'orage. Le soleil, à son déclin, s'approchait de l'horizon. Peu à peu il parut descendre derrière un voile ; le ciel se teignit de pourpre, tandis que les nuées se bordaient d'or, et cette bordure projetait un tel éclat que l'œil ne pouvait le supporter. Bientôt ce fut une féerie. Les brumes translucides, traînant sur l'océan, effacèrent la limite entre la mer et le ciel, de manière que la mer semblait monter jusqu'au zénith et que le ciel semblait se prolonger jusque sous le navire J'eus l'illusion de flotter dans les vapeurs. Le grand voile qui couvrait tout l'horizon semblait une immense muraille de verre dépoli, derrière laquelle le disque solaire, vague, indéterminé, laiteux, paraissait un incendie vu au travers d'une plaque de porcelaine. Et toute la lumière, depuis celle qui caressait les petits flots à nos pieds jusqu'à celle qui s'élargissait en dôme sur nos têtes, se teignit de nuances délicates. Le carmin tendre et l'or envahirent le ciel entier, et, de l'incendie solaire au fond de l'horizon jusqu'à nos pieds, une avenue, un boulevard de lumière, de feux blancs, rouges et oranges, s'ouvrit devant nous, profond, ardent, éblouissant et superbe. L'immense lueur fluide nous avait enveloppés dans les pans de sa robe mouvante ; elle nous berçait, nous pénétrait, nous enchantait. Elle s'éteignit lentement par degrés insen-

sibles; le ciel devint gris pâle; la mer se remit à remuer des vagues d'indigo, et la nuit infiniment douce, lumineuse encore et étoilée, descendit sur toutes choses » (p. 190-191).

Voici un petit tableau de genre, qu'on pourrait intituler : dans une chaumière d'Indiens du Pedregal :

« La surface de la lave formait le sol de la cabane ; pas de fenêtres. La porte ouverte encadrait la vue d'un jardinet, où deux énormes cactus nopals, couverts de figues pourpres, s'élevaient à la hauteur des forts cerisiers de nos jardins d'Europe. L'orage s'était déchaîné ; une pluie furieuse battait les branches sèches qui formaient le toit. Mon fils engagea en espagnol une conversation avec la vieille Indienne, dont la figure ridée et presque noire contrastait avec des cheveux blancs et bouclés et et des dents restées fort blanches et entières. Elle nous apprit que tous les habitants des cases voisines étaient ses petits-enfants, et arrière-petits-enfants, qu'elle allait encore de temps en temps vendre des fleurs et des fruits aux marchés de Mexico et de San Angel. Pendant qu'elle bavardait, plusieurs petites figures fûtées et drôlatiques se montrèrent dans l'encadrement de la porte. C'étaient les arrière-petits-fils et petites-filles de la vieille Indienne qui venaient observer les étrangers Ils se poussaient les uns les autres, effarés et curieux, affrontant bravement la pluie battante sans oser entrer. Ce groupe d'enfants demi-nus et basanés, cette vieille accroupie, ce coin de paysage éclairé par la lumière sinistre qui se glisse sous les nuées d'orage, tout cela formait un tableau inoubliable » (p. 196).

Plaçons encore sous les yeux du lecteur le paragraphe final du livre, qui, tout en résumant d'une façon savoureuse les qualités de l'écrivain, met en relief une aimable philosophie et un intense amour de la beauté :

« Apre et rude Pedregal, sur ton sol calciné, sous ton ciel implacable, j'ai vécu de belles heures, buvant le soleil et remplissant mes yeux du spectacle de ton imposante beauté. Je me sentais loin, infiniment loin de ma vieille patrie, devant une nature spéciale, dure et méchante sans doute, mais dégageant malgré tout une grandiose poésie. J'admirais cette indomptable végétation, envahissant malgré lui le sol ingrat, obstiné à chercher la vie dans les conditions de la mort, bravant la sécheresse à force d'endurance, bravant la dent des animaux à force d'épines et de poisons, et trouvant encore dans les plis de ces roches brûlées la force de se parer, de déployer la suprême élégance des feuillages et l'exquise délicatesse des floraisons. La beauté, me disais-je, est partout ; notre vie trop courte, notre champ d'observation trop étroit ne nous permettront jamais de l'admirer sous toutes ses formes, car les ressources de la nature sont infinies et sa palette inépuisable. Puis, lorsque, levant les yeux, j'aperçus haut dans l'azur le fin croissant de la lune, léger comme un flocon de duvet blanc, je me dis que, sans doute, sur cet autre monde, s'étendaient des plaines et des montagnes semblables à ce Pedregal où j'errais ; que peut-être un peu de vie s'y cachait aussi dans les fentes et les cavernes des laves, qu'il s'y épanouissait peut-être des fleurs superbes, étranges, que l'homme ne contemplera jamais, et l'évocation interne de cette flore astrale aux formes fantômatiques me donna le frisson » (pp. 198-199).

De belles idées, de grands spectacles, la vigueur et la santé intellec-

tuelle, la finesse de l'analyse, tout cela dans un style ferme, plein, d'une harmonie acquise à la lecture incessante des poètes, voilà ce que révèlent ces passages, dignes de figurer dans les *Anthologies* classiques. Au reste, il ne faudrait pas s'imaginer que l'auteur appartient tout à la nature et à l'admiration. En lisant *Tartarin à la Gileppe* ou *Un grand critique à Verviers*, et d'autres pièces, on s'apercevra que l'humour et la malice ne manquent pas à ces petites nouvelles, qui ont le mérite d'être vraies.

N'oublions pas non plus de dire, en ce temps de papier de bouleau et d'impression... pénible, combien l'auteur a soigné la forme extérieure de son livre. Il a poussé le souci artistique jusqu'à l'illustrer de lettrines et de croquis : des croquis pris sur nature, comme le reste, et charmants.

* * *

LOUIS BANNEUX : **L'âme des humbles**, 1re série, Tamines, Duculot, et Bruxelles, Lebègue, 1909. In-8°, 221 p.

Que dire, pour expliquer ce charmant ouvrage, qui ne soit pas déjà dans la préface où H. CARTON DE WIART définit si bien l'auteur et le livre ? On sent que M. BANNEUX aurait pu composer sur l'âme du peuple des vers ou des « proses », car il a le cœur plein de poésie ; mais comme sa poésie est saine, comme sa vision est claire et précise, comme il n'aime pas seulement les humbles en artiste et pour soi, mais aussi en philanthrope et pour eux, il ne peut se contenter de nous montrer de fugitives silhouettes dans de vagues paysages. Les personnages principaux de ses tableaux sont les gagne-petit de la démocratie belge. Il nous les décrit peinant, trottinant, criant, bûchant, soit dans les bois ardennais, soit sur la route poudreuse des Flandres, soit dans les quartiers grouillants de la ville. Il leur arrache, en des conversations qui sont des interviews, les confidences naïves de ce que ces braves gens souffrent, pensent, désirent, espèrent, le facteur, le marchand de sable, la *boteresse*, le cantonnier, le rémouleur, le chiffonnier, le batelier, le forestier ; et c'est, à leur sujet, campée en pleine nature, encadrée de sureau et d'alisier, la sociologie et l'ethnographie du peuple belge. Ne croyez pas que les statistiques effrayent l'auteur, pas plus que les portraits, les paysages ou les dialogues. Son livre peut intéresser à la fois le législateur et l'artiste, et nous le recommandons surtout au bourgeois peu enclin à l'indulgence... Puis, pour la joie de tous les yeux, le crayon évocateur d'AUGUSTE DONNAY a semé dans l'ouvrage une douzaine de beaux dessins inédits.

* * *

De M. LOUIS BOUMAL, sous le titre de **Poèmes en deuil** (Liège, Vaillant, 1910), de doux et tendres balbutiements de pensées. Dans ces dix-huits pièces on retrouve un peu, ce qui n'a rien d'étonnant, les thèmes et les images mis à la mode depuis 1880. La mélancolie de RODENBACH a passé dans les *Nuits provinciales*. VERLAINE est présent

ailleurs que dans l'épigraphe. Mais déjà, chez ce poète qui se cherche encore, il y a des pièces, comme *Soir, Voici vers les grands bois..., Le soleil calme endort...*, de facture plus personnelle, d'une douceur exquise, où les mots ont juste la teinte qui convient, où, sans « s'appliquer » à décrire, l'auteur fait passer en un vers l'image ou la sensation d'un paysage. Et il y a des paroles infiniment charmantes, comme quand il dit, d'une mère disparue,

Ma souffrance était sa seule ennemie...
(*Ballade en noir*)

ou encore

Quel désir de laver ma pauvre âme évadée
Au ruisseau clair et pur d'un regard enfantin...
(*Le soleil calme endort*)

mais arrêtons les citations, car il y en aurait cent à produire.

L'auteur, si intimement artiste, devrait s'interdire certaines libertés prosodiques, comme de compter pour une syllabe les finales en *-ion* et *-ien* (*ancien, aérien, passion, vision, illusion*), ou de prononcer *mèn-or* pour *mène hors*, dont le *h* ne doit pas être escamoté si facilement. En ces temps d'anarchie, on ne peut plus se montrer original que par la qualité des sentiments et des pensées.

Jules Feller.

VARIA

Cafés littéraires. — On raconte qu'à vingt ans, alors qu'il n'avait encore rien publié sinon quelques essais d'articles anonymes, notre Max Waller s'enfuit de la maison paternelle, et accourut vivre quinze jours à Paris.

« Quinze jours dont il a gardé toute sa vie un souvenir inoubliable — écrit un de ses biographes, M Paul André — parce que c'est pendant cette courte fugue qu'il approcha quelques notoires écrivains, connut l'ivresse de respirer une atmosphère d'art et d'enthousiasme ... »

Comment, inconnu de tous et n'ayant rien produit encore, le jeune *Siebel* parvint-il, en quinze jours, à pénétrer dans l'intimité d'écrivains notoires ? De quel philtre magique disposait-il donc ? Est-ce sa jolie frimousse ? Peut-être ... Et dans quels endroits pouvait-il bien rencontrer les célébrités qu'il s'agissait d'enjôler ? — Dans les cafés littéraires ...

Ah ! les cafés littéraires ! Les Procopes fameux où tout provincial pouvait venir admirer la tête de « son auteur » comme il va tourner aujourd'hui autour des bonshommes en cire du musée Grévin ! Où sont-ils passés ? Que sont-ils devenus ?

Il n'y en a plus. Ou plutôt, ils se sont multipliés à un tel point qu'il y en a trop — et cela revient au même. Chaque littérateur a son café : nous sommes à une époque de décentralisation ...

Il y a quelques années, sur le boulevard des Italiens, le Napolitain

réunissait encore un groupe important de notoriétés littéraires. La mort a passé par là, puis des amitiés se sont relâchées; et M. Ernest La Jeunesse, l'actuel critique dramatique du *Journal*, reste à peu près le seul fidèle des anciennes habitudes. Courteline lui-même a émigré, et c'est au Grand Café, aujourd'hui, que vous pourrez voir comment le père de *Boubouroche* conduit sa quotidienne partie de manille.

De l'autre côté de la Seine, sur les hauteurs de Montparnasse, il y a la Closerie des Lilas. Nom charmant, dont le parfum évocateur avait su attirer bon nombre de poètes, autour de ce pauvre Moréas qui disparut dernièrement. On y trouvait — et ceux-là sont restés — Paul Fort, le fondateur de *Vers et Prose*, et la plupart de ses collaborateurs. Eux se réunissent à la Closerie des Lilas particulièrement une fois par mois, et leurs réunions ne sont pas banales. Elles commencent tard, vers les dix heures du soir, et sont animées le plus joliment du monde par les petites amies des poètes, qui ont droit de parole — et qui en usent. Et c'est délicieux d'entendre ces bouches, mieux faites pour le baiser que pour la critique littéraire, exprimer des jugements définitifs sur les œuvres d'Un Tel, le grand romancier, ou de Chose, le dramaturge à succès ...

Mais, en somme, le café littéraire, où l'on pouvait rencontrer presque à toute heure au moins deux ou trois hommes connus des lettres, le vrai café littéraire a vécu. Le poète, le critique, le nouvelliste fréquentent le financier, le médecin, le notaire autant ou plus que leurs propres confrères. Et cela me rappelle l'époque préhistorique de la littérature belge, si j'ose ainsi parler, où le grand Charles De Coster ne sortait de la mansarde où il burinait *Uylenspiegel* que pour aller présider les dîners de la *Vocale* d'Ixelles ... Mais alors l'artiste souffrait de la pénurie des milieux littéraires ; aujourd'hui, il y a pléthore.

Oscar Thiry.

***

Le français, langue auxiliaire internationale. — Si établir un lien commun, une entente entre les grandes Associations internationales est chose désirable, il convient de chercher à faciliter cette entente en écartant les difficultés que présente la diversité des langues. L'imbroglio linguistique est la négation même de tout internationalisme.

Aussi, de nombreux savants ont-ils décidé de soumettre au Congrès mondial des Associations internationales les vœux que voici :

« Considérant que l'augmentation du nombre des langues officielles admises dans les réunions internationales amènerait successivement toutes les nationalités à exiger l'admission de leur langue, alors que l'intérêt commun exige au contraire que l'on réduise au minimum le nombre des langues internationales et même que l'on en choisisse une seule comme langue auxiliaire;

» Considérant, d'autre part, la prééminence incontestable de la langue française parmi les trois langues principales;

» Considérant, enfin, que les 112 bureaux permanents des Associations internationales connaissent tous le français, qui est une des

trois langues principales, et que 70 de ces bureaux ont leur siège dans les pays de langue française, alors que 8 seulement se trouvent en Allemagne et 3 en Angleterre ;

» Considérant au surplus que l'Office central des Associations internationales a son siège à Bruxelles ;

» Émet le vœu de voir désormais les langues française, anglaise et allemande être seules reconnues officiellement dans les diverses réunions internationales, la prééminence devant être accordée à la langue française ;

» Invite les bureaux permanents des Associations internationales à employer exclusivement la langue française dans leurs rapports entre eux et avec l'Office central des Associations internationales. »

Ces vœux sont éloquemment appuyés dans un très substantiel rapport. Nous y voyons que les congrès de médecine montrent une tendance marquée à donner la préférence au français. Au congrès de médecine de Budapest, en 1909, sur la demande des délégués anglais, les délibérations, qui avaient été commencées en allemand, furent continuées en français. Au congrès interparlementaire de Berlin, le prince Schoenach-Carolatz prononça en français son allocution présidentielle et le chancelier de l'empire allemand lui répondit en cette même langue. Les travaux du congrès se firent également presque exclusivement en rançais. Les travaux de la conférence internationale de la Paix, à la Haye, se firent exclusivement en langue française. Il en a été de même du récent congrès de l'Union interpalementaire de Bruxelles.

Les auteurs du rapport signalent qu' « aucune des deux cents langues artificielles forgées jusqu'à présent ne répond aux conditions requises d'une langue internationale ». Ils ajoutent que « les dernières langues artificielles proposées sont toutes des néo-romans, c'est-à-dire des pastiches du français ». Et ils en concluent que « celui-ci s'en trouve d'autant mieux désigné comme langue auxiliaire aux suffrages des peuples ».

Reproduisons enfin ces dernières considérations : « Déjà à deux reprises dans l'histoire (au XII[e] et au XVII[e] siècle), la langue française fut admise au premier rang. Ce fut à la demande de Frédéric le Grand que Rivarol écrivit son fameux mémoire sur l'universalité de la langue française. L'évolution démocratique moderne eut pour effet regrettable de laisser se perdre le bénéfice de l'accord qui s'était fait parmi les aristocraties européennes pour doter le monde d'un même langage auxiliaire. La langue française reste cependant la langue diplomatique universelle. Elle est adoptée comme seconde langue par l'Union postale universelle, par le Comité international des mesures électriques, etc... Son analyse, sa clarté, la beauté de sa littérature, tout signale la langue française comme méritant le premier rang parmi les langues internatioles. Novicow, en Russie ; Wells, Bereton, en Angleterre ; Cameron, aux Etats-Unis; Vising, en Suède, la proclament comme la plus désignée.

C'est également l'avis de toutes personnes éclairées et sincèrement désireuses de voir résoudre le problème des langues. »

Ajoutons que ce rapport est signé par soixante-cinq savants du monde entier et tous de premier ordre.

***

Pro Wallonia.— Sous le titre de « *Théâtre Wallonia* », il s'est fondé récemment à Kinkempois-Angleur, une association d'acteurs wallons parmi lesquels Mmes Heusy et Bertho et MM. Veders, Nicolay, Lambremont, Borguet, etc., tous bien connus à Liége. Ce théâtre a inauguré ses représentations par une reprise de *Li Grandiveuse*, — ce qui n'est pas un geste timide.

On a donc revu ces temps-ci dans les journaux une rubrique « *Wallonia* » qui n'a aucun rapport avec notre revue.

Ceci nous rappelle une petite anecdote. Pendant la saison 1893-1894, le mouvement des sociétés dramatiques wallonnes s'était si considérablement développé, qu'un quotidien liégeois avait songé à créer une rubrique spéciale pour leurs communiqués. Le titre choisi était « *Walloniana* ».

Le correcteur, au vu de ce mot, crut à une erreur, biffa la queue du mot et l'on imprima « *Wallonia* ». Le secrétaire de rédaction, qui connaissait bien notre titre, ayant protesté, ce fut, le lendemain, le typographe qui corrigea. Quand les copies arrivèrent à la correction, elles furent renvoyées avec l'épreuve, marquées d'un gros trait bleu, à l'endroit du mot. Le typo attentif constata que cette fois, chose curieuse, le secrétaire, distrait, avait bien écrit « *Wallonia* » et qu'en demandant la correction, on confirmait purement et simplement son écriture ! Il laissa donc passer le mot sans changement. Le troisième jour, conflit : le secrétaire ayant envoyé ses copies en deux paquets, l'un portait « *Wallonia* », et l'autre « *Walloniana* ». Le quatrième jour,... je ne sais ce qui arriva, mais la rubrique parut encore une fois sous le titre de « *Wallonia* ».

Le plus curieux, c'est que les choses ne purent jamais s'arranger, pour la raison que certaines sociétés ayant demandé un tour de faveur pour être citées dans la « chronique locale », on trouva plus pratique de rendre à chacune son titre, et de disperser, comme auparavant, les éléments de la nouvelle rubrique. Elle avait fait « du potin dans la boîte », mais « n'avait pas tenu » !

Nous souhaitons au *Théâtre-Wallonia* un succès plus durable.



La Renaissance Septentrionale

au quatorzième siècle

Quand on eut exploré suffisamment les trésors inouïs que la Renaissance avait accumulés dans Florence et dans Rome et dans l'Italie entière, on se prit à creuser plus avant dans cette période incertaine et confuse qui précéda directement le Renouveau du quinzième siècle et que l'on appelait encore : Décadence de l'Art Gothique.

De ces recherches mêmes surgirent d'âpres querelles qui divisèrent en deux clans hostiles, et les admirateurs de l'art gothique, et les tenants de la Renaissance dès avant le quinzième siècle.

Au cours de sensationnelles leçons professées au Louvre, Louis Courajod formula ce principe audacieux que la Renaissance aurait pris son origine dans la France du Nord au quatorzième siècle.

« Aux environs de l'année 1400, écrit-il, l'art italien, encore dans » l'enfance, sauf dans la peinture, incapable de donner des con- » seils, subissait bien plus l'influence extérieure qu'il n'en trans- » mettait à ses voisins. » (¹)

Et ces influences, Courajod les suit dans leur route pèlerinante du Nord vers la Loire et le Midi français jusqu'en Italie. Tour à tour éduquée à Paris, à Dijon, la péninsule du quinzième siècle garda pour les draperies de ses statues et parfois pour l'ordonnance de ses tombeaux la méthode compliquée et bien septentrionale de ses initiateurs.

(¹) Louis Courajod : *Leçons*. t. II : « Les Origines de la Renaissance » (Paris, Picard, 1901), p. 14.

Un autre historien de l'art, émerveillé par la gloire qu'une thèse aussi impressionnante et aussi probable, ne manquerait pas de jeter sur les arts de sa patrie, alla jusqu'à faire du mouvement septentrional une renaissance autochtone qui partirait de JEAN DE HUY pour s'épanouir dans l'œuvre de CLAUS SLUTER et s'achever avec le pèlerinage des savoureux « plourants » de CLAUS VAN DE WERVE [1].

Il est regrettable que les historiens, s'appuyant sur quelques influences bourguignonnes relevées dans l'art italien, aient voulu placer cet art sous la tutelle du Nord, du moins jusqu'en l'année 1450 où, pour COURAJOD, la sculpture italienne se libéra définitivement.

Quelle que soit l'influence que l'on attribue ou que l'on conteste au quatorzième siècle dans le domaine de l'art, son étonnante fécondité et son réalisme ne sont plus aujourd'hui choses qui se discutent. Tant de preuves accumulées par COURAJOD, coordonnées et supérieurement exploitées par M. FIERENS-GEVAERT, soutiennent d'une base inébranlable l'hypothèse d'une Renaissance du Nord dès le quatorzième siècle.

Problème complexe et dont il importe de demander la solution à l'histoire sociale et politique du moment plutôt qu'à n'importe quelle donnée psychologique, c'est à des artistes des Pays-Bas qu'échoit la gloire et la hardiesse de rénover les formules gothiques à la cour des princes français. Et encore, ce problème en suscite un autre, aussi logiquement que dans une chaîne les anneaux s'enchevêtrent dans une interdépendance irrésistible.

Innovateurs d'un réalisme inconnu dans l'Ile de France avant qu'ils y eussent résidé, ces artistes avaient dû connaître dans leur patrie des manifestations nouvelles, des interprétations plus franches de l'art gothique. A moins que l'on ne demande à la psychologie la solution du problème. Les régions du Nord ont toujours, en effet, passé dans l'histoire pour la patrie des sentiments réalistes. Mais il ne faut pas abuser de cette sorte d'axiome plusieurs fois séculaire et qu'une bonne partie de la peinture flamande semble justifier. Il n'y a pas que du réalisme chez VAN EYCK et MEMLING, les plus proches du quatorzième siècle. Au surplus les

---

(1) FIERENS-GEVAERT : *La Renaissance Septentrionale* (Bruxelles, Van Oest, 1904). — A consulter aussi les très remarquables articles de KOECKLIN sur : « *La Sculpture belge et l'influence Française* » in « *Gazette des Beaux-Arts* », t. 30 (1903).

protagonistes des formules nouvelles, avant CLAUS SLUTER, sont, pour la plupart, issus des provinces wallonnes... c'est-à-dire plus rapprochés de l'esprit latin. La psychologie ne solutionne donc pas le conflit d'une manière définitive. Il faut demander aux Pays-Bas eux-mêmes une tradition réaliste lointaine, qui se perpétue en marge des créations gothiques plus nombreuses alors et plus artistiques, à en juger par ce qu'il nous en reste.

***

A vrai dire les Pays-Bas ont conservé peu d'œuvres écloses au douzième et au treizième siècles : quelques monuments plus fréquents en Flandre qu'en Wallonie, et souvent usés, effrités, martyrisés par le temps et les hommes. Du douzième siècle où la tradition gothique semble figée dans une immobilité désastreuse, quelques œuvres se détachent, d'une originalité plus brutale et plus franche, ainsi que d'un souci plus persévérant de vérité.

C'est, à la cathédrale de Tournai, sous les cinq clochers aux structures gothiques, la légende de Sainte-Marguerite, sur un fond bleuâtre et en couleurs pâlies au cours des ans. La toile n'est pas à composition unique, ramenée dans ses moindres détails au sujet capital qui l'occupe. Mais les épisodes s'enchevêtrent dans l'amalgame naïf qui est l'originalité de ces peintres primitifs. D'une part le gouverneur Olybrius faisant enlever la sainte par des hommes d'armes, plus loin, l'interrogatoire devant le tyran... puis Marguerite en prison... la tentation diabolique... le dragon qui la dévore... la mort par le glaive et le triomphe au Ciel. Tout cela d'une peinture qui est restée d'un grand charme, malgré les « teintes plates et peu variées » que lui reproche FIERENS-GEVAERT [1].

Cette toile s'originalise particulièrement par le cadre de vie familière où elle place ses personnages... telle cette Marguerite paissant ses troupeaux. Le réalisme s'infiltre peu à peu dans la composition gothique, qui évolue au point que Mgr DEHAISNE a pu écrire de cette œuvre, qu'elle avoue « l'art naturaliste des maîtres flamands de l'époque primitive » [2].

La Principauté de Liége, à pareille époque, présente une vie artistique autrement intéressante et originale.

---

(1) FIERENS-GEVAERT, *op. cit.*, p. 20.

(2) DEHAISNE : *Histoire de l'Art* (Lille, Quarré, 1886), p. 107.

Foulques y peint délicatement la miniature; Wazelin, abbé de Saint-Laurent, est à la fois excellent peintre et musicien; et le chanoine Hezelon, du chapitre de Saint-Lambert, dirige, à Cluny, la construction de la vaste église fondée par saint Hugues, alors la plus grande du monde (1).

Entre 1138 et 1142, Regnier de Huy compose l'admirable baptistère de Saint-Barthélemy à Liège. Le temps y a mis sa patine et limé patiemment bien des physionomies parmi les personnages du baptême du Christ. La cuve où sont travaillés en relief plusieurs types admirablement candides, repose sur une dalle noire que semblent supporter plusieurs bœufs aux positions diverses, tous aussi bien ouvragés et aussi profondément vrais. Ce baptistère constitue un des morceaux les plus exquis de la dinanderie et de la scupture au douzième siècle (2). La facture en est classique et il s'en dégage une poésie grave et profonde... André de Pise, mais deux siècles après, retrouvera de tels accents pour les portes du baptistère de Florence.

Le réalisme de Regnier de Huy ne se manifeste qu'incidemment dans les détails de la cuve. Les flots du Jourdain où le Christ est plongé, n'évoquent rien de semblable dans la nature... mais à côté de cette scène un soldat revêtu d'une cotte de mailles protectrice, esquisse un geste du bras extrêmement naturel, avec une tension du corps prise sur le vif. D'ailleurs la pose des bœufs, rangés en cercle, sous la cuve, affirme que Regnier n'excellait pas uniquement à buriner de petites physionomies spiritualistes.

Avec le treizième siècle, nous voici contemporains de Philippe-Auguste et de saint Louis. C'est alors que le royaume français se développe en une efflorescence inconnue, et que son attraction sur les peintres et sculpteurs des Pays Bas s'exerce irrésistible. Ceux qui demeurent ne semblent pas avoir travaillé beaucoup. Le spiritualisme français sévit. Les draperies sont maniérées et ridicules, telles que les inventèrent les ymagiers de Chartres. Les septentrionaux reprennent avec plus de routine que de ferveur la tradition gothique. « Les ateliers belges sont de petites académies où règne la superstition de la beauté française » (3). C'est à

---

(1) Jules Helbig : *La peinture au Pays de Liége et sur les bords de la Meuse*. (Liége, Poncelet, 1903), p. 22-23.

(2) Godefroid Kurth : *Regnier de Huy auteur véritable des fonts baptismaux de St Barthélemy de Liége et le prétendu Lambert Patras* (In Bull. Académie Royale de Belgique, 1903).

(3) Fierens-Gevaert, op. cit., p. 24.

peine si dans les délicates peintures de la châsse de sainte Odile à Kerniel, près de Looz, quelques gestes un peu sincères sont risqués (1292). La tradition réaliste semble perdue jusqu'à ce que JEAN DE HUY la retrouve, dans le premier quart du siècle suivant.

Dans les Pays-Bas flamands, exception faite pour un sergent d'armes de Gand et quatre masques en bois des Halles d'Ypres, il faudra attendre jusqu'en 1375 pour retrouver le réalisme avec les ymagiers tournaisiens dans le remarquable rétable d'Hackendover près de Tirlemont.

Quelques vestiges respectés par les années permettent donc de suivre du douzième au treizième siècle l'évolution pénible et lente des formules gothiques... encore que ces vestiges soient très rares.. L'âme septentrionale, plus proche de la nature, a peu à peu fixé les regards de l'artiste sur la vie quotidienne. REGNIER DE HUY, au douzième siècle, qui modèle si scrupuleusement les bœufs du baptistère qu'on pourrait les croire en prairies superbes, humant l'air et l'odeur des foins, n'a pas vu ses formules complètement abandonnées par les ciseleurs plus raffinés qui ouvragèrent, au siècle suivant, les châsses de saint Servais à Maestricht et de saint Remacle à Stavelot. Et plus tard, dès l'an 1317, c'est JEAN DE HUY, son compatriote, qui sculptera le premier tombeau réaliste.

Ainsi, avec des lacunes creusées par les années improductives, pourrait-on reconstituer la filiation des manouvriers wallons qui illustrèrent, au quatorzième siècle, la Renaissance de Charles V.

Il n'est pas étonnant qu'ils soient venus de la Principauté liégeoise où les arts en grand honneur s'épanouissaient dans une efflorescence radieuse, qui ne devait avoir son déclin qu'au lendemain d'Arzincourt. Leur réalisme s'explique aussi lorsqu'on a connu le chef-d'œuvre de REGNIER et les dinanderies multiples façonnées au treizième siècle.

***

Ayant ainsi dénoué la trame complexe des prédécesseurs de JEAN DE HUY, en qui, depuis COURAJOD, on se plaît à reconnaître le premier réaliste du quatorzième siècle, et jeté quelques lumières sur les origines d'un talent si conforme en son audace à celui de cet autre manouvrier hutois, le ciseleur du baptistère, la psychologie du mouvement nouveau paraîtra plus explicite et plus facilement justifiable par l'histoire.

Au surplus convient-il de ne pas se méprendre sur le réalisme de JEAN DE HUY. Il n'est ni tapageur ni multiforme... c'est la révélation première et combien imparfaite encore d'un souci de réalité dans l'art tombal. Les « gisants » ouvragés par l'artiste à la cour de la comtesse Mahaut d'Artois pour les tombes de Jean d'Artois et de son fils Robert (1317) témoignent de ses efforts pour atteindre dans la physionomie à l'expression réelle, — et ces morceaux de sculpture que polychromait un autre artiste de la Principauté Liégeoise, JEAN DE HASSELT, passent pour les plus remarquables de l'art parisien à cette époque ([1]). Ce ferment de réalisme va se développer peu à peu en une végétation luxuriante qui finira par étouffer l'éclosion des œuvres gothiques dans le Nord de la France.

La guerre de cent ans retardera bien de plusieurs années la formation des méthodes nouvelles ; mais lorsque Charles V aura signé la paix de Brétigny, lorsque par de sages négociations il aura ramené le calme et l'opulence en son royaume, les artistes reprendront les travaux inachevés, les ébauches incomplètes. Une floraison inconnue naîtra du sol.

***

De tout temps les Valois avaient protégé les arts. Ils avaient fait de leur cour « le rendez-vous des lettrés et des artistes, non seulement de toutes les provinces françaises, mais encore de toutes les nations » ([2]). Et le règne de Charles V ne sera que la réalisation adéquate d'une tradition longuement poursuivie par ses prédécesseurs. Bien avant les types sociaux définis par BURCKHARDT ([3]), il innove le mécénat princier. L'artiste prend place à sa cour parmi les pages, les sergents d'armes, les gardes du corps ; il devient un rouage complémentaire dans la machine si compliquée déjà du gouvernement royal. Christine de Pisan déclare de Charles V lui-même, qu'il était « sayge artiste, vray architecteur, deviseur certain, prudent ordonneur » ([4]), et ses

---

([1]) A. MICHA : *Les Maîtres Tombiers et sculpteurs Liégeois* (Liége, Thône, 1909,) chap. IV.

([2]) COURAJOD : *Op. cit.* t. II, p. 7.

([3]) J. BURCKHARDT : *La Civilisation en Italie au Temps de la Renaissance*, traduction SCHMITT (Paris, Plon, 1885). T. I chap. VI.

([4]) CHRISTINE DE PISAN : *Mémoires du Livre des faits et bonnes mœurs du Sage Roy Charles V.* « Collection universelle des Mémoires particuliers relatifs à l'histoire de France ». (Paris, 1785). T. V, p. 197.

habitudes, ainsi qu'il ressort d'un texte d'E. DAVID cité par COURAJOD, (1) affectaient une pompe inconnue à ses prédécesseurs. Toujours à cheval, il emmenait avec lui dans un cortège aux toilettes chamarrées et rutilantes, les officiers de son entourage, les pages, les valets et les gardes.

En peu de temps il rebâtit le Louvre, éleva le vaste hôtel Saint-Paul, construisit la Bastille, fonda et embellit les châteaux de Vincennes et de Beaulté-sur-Marne, restaura les maisons royales de Saint-Germain-en-Laye, de Saint-Ouen, de Creil, de Melun, de Montargis (2). Une pléiade d'architectes, de sculpteurs, de peintres et d'orfèvres encombraient la cour, venus de partout, de l'Ile-de-France et des Pays-Bas. Il y avait là, travaillant ensemble ou s'inquiétant d'une œuvre commune comme l'escalier du Louvre, RAYMOND DU TEMPLE, l'architecte royal, JEAN DE SAINT-ROMAINS, JEAN DE LIÉGE, ANDRÉ BEAUNEVEU, de Valenciennes, JEAN DE THORY, bourgeois de la même ville, THOMAS PRIVÉ qui sculpta le tombeau de Duguesclin, JEAN DE MARVILLE qui commença la Chartreuse de Champmol, FRANÇOIS D'ORLÉANS, l'orfèvre HENNEQUIN de Fribourg, les peintres PIERRE DE BRUXELLES et JEAN DE BRUGES.

La plupart des travaux achevés à cette époque ne nous sont parvenus que maladroitement restaurés ou en ruines. L'escalier du Louvre n'existe plus que dans le dessin hypothétique de VIOLLET-LE-DUC ; les merveilles de Mehun-sur-Yèvre, que composa BEAUNEVEU, ne sont plus qu'une tradition précieuse conservée par les Chroniques.

Chacun des travaux ainsi commencés par la Cour, réunissait un grand nombre d'artistes, et l'on devine combien il eût été intéressant pour l'historien qu'une œuvre d'ensemble telle que l'escalier du Louvre eût été conservée.

La tradition gothique, ainsi qu'on peut le voir dans les statues de *Charles V* et de *Jeanne de Bourbon*, dites des Célestins, perdait peu à peu de son arbitraire pour évoluer vers une compréhension de la Beauté plus proche de la vie. Cependant cette évolution ne se manifestait pas sans tomber à son tour dans un certain maniérisme de draperies.

---

(1) COURAJOD, Op. cit. p. 8, T. II.

(2) Sur la journée, la vie du roi, cf. CHRISTINE DE PISAN, *op. cit.* chap. 16, p. 108 et suivantes ; chap. 18, p. 112 et suivantes.

Puis le problème surgit tout à coup, semblable à ces milliers de questions secondaires qui se posent dans l'histoire et que rendent plus pénibles encore l'absence de documents et la frénésie des chauvins : lequel de JEAN DE LIÉGE ou de JEAN DE SAINT-ROMAINS, occupa la première place dans le mouvement nouveau ?

Sans doute, ainsi que l'apprennent les Comptes royaux, JEAN DE SAINT-ROMAINS travaille d'avantage ; mais l'artiste wallon jouit du privilège considérable de sculpter les statues royales [1]. Et c'est à l'ébauchoir de JEAN DE LIÉGE que COURAJOD attribue le fameux *couronnement de la Vierge*, de la Ferté-Milon, ainsi que le couple royal dit des Célestins où la laideur de *Charles V*, tête couronnée aux cheveux tombants, arrêtés nets sur la nuque, traits émaciés, rides multiples, corps nerveux et maigrelet dans une robe adroitement plissée, plaide bruyamment en faveur d'une formule nouvelle, plus perpicace et plus vivante, à laquelle n'échappe point d'ailleurs la demi-beauté de la *reine Jeanne*.

L'artiste wallon qu'une telle gloire auréolait, à la cour même du roi, formait une école de jeunes artistes initiés aux formules nouvelles et qui devaient les propager en des œuvres remarquables, tel cet autre wallon, JEAN DE MARVILLE, qui fonda l'école dijonnaise et entreprit les premiers travaux de *la Chartreuse de Champmol*.

Quoiqu'il en soit de ce rôle prépondérant que l'on peut contester à JEAN DE LIÉGE dans les premières années de la Renaissance septentrionale, il appartient à un sculpteur de Valenciennes, autre coin de la terre wallonne, de faire triompher définitivement le réalisme dans la sculpture officielle. Et l'œuvre de cet artiste nouveau, grandi de toute l'énergie qu'il apporta à la conquête de la vérité, se répandit en Hainaut « dont il était de nation », comme dit FROISSART, et même en Angleterre où plusieurs de ses travaux furent exécutés ou transportés.

Mais la Guerre de Cent ans avait recommencé d'agiter l'Ile-de-France et il n'y eut bientôt plus dans ce pays ravagé par les troupes anglaises, qu'un pauvre roi de Bourges attendant sans espoir l'épée vengeresse de Jeanne d'Arc. Les artistes s'étaient évanouis comme un essaim de mouches, les uns réfugiés en

---

(1) Les « *Mandements et Actes Divers de Charles V* » publiés par DELISLES, (Paris, imprimerie Nationale 1874), se taisent sur Jean de Saint-Romains, mais parlent de Jean de Liége, p. 243 n° 479, A (a).

Bourgogne où les protégeait la toute puissance des ducs et où les attendaient les labeurs inaugurés par Jean de Marville ; les autres, avec Beauneveu, recevant l'hospitalité des princes du Berry, et tous persévérants dans les travaux ébauchés, malgré les chocs répétés des troupes anglaises et françaises.

Envisageant dans une conclusion générale l'œuvre tout entière de Beauneveu, Gonse la déclare débordant de réalisme « d'une sorte de réalisme épais, violent, impitoyable, à la flamande » (1). Et pourtant, nul, certaines fois, ne sculpta figures plus magistrales et plus suaves que cet artiste wallon, qualifié bien à tort de flamand.

Suivant les recherches de M. Fierens-Gevaert, on peut reconstituer assez adéquatement la carrière pèlerinante et laborieuse de Beauneveu (2). Un mandement royal de 1361 lui ordonne de tailler les tombes de Philippe VI, de Jeanne de Bourgogne, de Jean II, de Jeanne de Bourbon et de Charles V lui-même (3). Louis de Maele lui commande un mausolée pour la chapelle de Sainte-Catherine à Notre-Dame de Courtray... ce qui permet d'attribuer à Beauneveu l'admirable *Sainte-Catherine* découverte en cette église et qui semble bien contemporaine de l'artiste. Telle est du moins la précieuse opinion de Mgr Dehaisnes, de Henri Rousseau et de Fierens-Gevaert. Treize ans après (1374), Beauneveu ornemente et peint des toiles pour la Halle des Jurés de Valenciennes. Ypres lui commande, en 1377, une *Vierge* pour le Beffroi... puis c'est à la cour de Jean, duc de Berry, qu'il s'absorbe dans la longue et magnifique éclosion des merveilles de Mehun-sur-Yèvre, la page la plus intéressante de ce premier chapitre de l'art moderne, malheureusement délabrée, ravagée, effacée par le temps. Aucun artiste, à cette époque, qui ne pélerine vers ce chef-d'œuvre. Claus Stuter, lui-même, le génie le plus tumultueux, le plus étonnant de la période bourguignonne, y vient achever son apprentissage, après les premières statues de Champmol, sur les conseils de Philippe le Hardy. Mais d'un travail aussi considérable il reste peu de vestiges. Quant aux œuvres de Beauneveu que posséderait l'Angleterre, suivant les *Chroniques* de Froissart, il n'en reste pas un souvenir.

---

(1) Gonse : *L'Art Gothique*, (Paris, Quantin), p. 435.

(2) Fierens-Gevaert. *Op. cit.* Chap. III.

(3) Delisles. *Op. cit.* p. 55, n° 109, et p. 70, n° 144.

Les siècles nous ont cependant gardé les statues de *Philippe VI*, de *Jean II* et de *Charles V* à Saint-Denis. Un moulage de ce dernier travail est conservé au Musée du Cinquantenaire à Bruxelles. Cette œuvre en tous points remarquable, mais dont le moulage n'a sauvegardé que le buste, manifeste dans ses lignes les plus infimes un travail méticuleux autant que des soucis profonds de traduire la vie elle-même sur le visage du roi. JEAN DE LIÉGE, pour la tête du même personnage, a eu des accents moins tempérés par la recherche d'une certaine harmonie des traits. La noblesse de BEAUNEVEU se traduit, combien plus éloquemment encore, dans la *Sainte Catherine* de Courtray. La Vierge est debout, dans une robe admirablement drapée, où se révèle un peu du maniérisme français; de la main droite elle s'appuye sur un glaive; la tète se dresse, suavement idéalisée, aux traits réguliers et purs de divinité grecque, avec des cheveux qui retombent en boucles sur les épaules. C'est un morceau de sculpture unique à ce moment de transition, à ce coin de route de l'art gothique. COURAJOD dans cette œuvre si différente du Charles V de Saint-Denis, n'a pas voulu reconnaître l'ébauchoir de BEAUNEVEU ; mais, incontestablement spiritualisée, la *Sainte-Catherine* a pour excuse d'avoir eu l'idéal à traduire, une vierge à qui l'harmonie des traits, la douceur des formes, le calme de l'ensemble et la majesté de la stature, devaient apporter leurs contributions d'hommages. Tout autrement, et dans quel esprit réaliste, BEAUNEVEU dut-il concevoir la statue du roi, c'est à dire un portrait!

Sa mort, survenue entre 1402 et 1413, ravit aux arts le plus brillant protagoniste de la Renaissance des Valois.

Sculpteur et peintre, BEAUNEVEU réalisa dans un heureux équilibre, le spiritualisme gothique et le réalisme nouveau. La page liminaire qu'il peignit en grisaille pour le *Livre d'Heures* du duc de Berry nous découvre la délicate douceur avec laquelle il traitait ses toiles. Autour de lui gravitent peintres et ouvriers des Pays-Bas, flamands, pour la plupart, suivant un phénomène psychologique curieux qui attache, dès les périodes anciennes, la race flamande à l'idolâtrie des couleurs. A leur tour et peu à peu, ils évoluent vers des formules nouvelles, depuis BROEDERLAM jusqu'aux VAN EYCK, en passant par JEAN DE BRUGES et MALWAEL ou MALOUEL. Courant parallèle dans la sculpture et la peinture, dont la Wallonie et les Flandres multiplient les manifestations sur le sol français, telle est bien la formule de ce mouvement qui devait découvrir la Renaissance, un demi-siècle avant l'Italie.

***

COURAJOD a accordé au style bourguignon : « un caractère à la fois simple, original, imposant, sans prétention théâtrale et sans convention académique, très naïf et très vigoureux ainsi que très coloré, il se complaît dans une étude passionnée de la nature, qui lui tient lieu d'idéal » (1).

Ce n'est pas une définition aussi rigoureuse et aussi sévère que l'on aurait pu donner du style de JEAN DE LIÉGE et de BEAUNEVEU, à une époque de conquête et de nouveautés que ne suppose plus l'école dijonnaise, éclose en pleine maturité de la Renaissance septentrionale.

La Bourgogne allait recueillir la lourde succession des Valois. Il appartenait à ses ducs tout puissants d'hospitaliser et de protéger ces artistes que la reprise des hostilités entre la France et l'Angleterre expulsait si brutalement de Paris. Et JEAN DE MARVILLE, ce Wallon du Luxembourg, que JEAN DE LIÉGE avait initié au labeur écrasant du statuaire, vint à Dijon fonder l'école nouvelle.

Ce premier en l'histoire d'une extraordinaire lignée d'artistes, n'eut malheureusement qu'une carrière trop écourtée. En 1383 il commence le tombeau de Philippe le Hardy. Sous ses ordres travaillent PHILIPPOT VAN EREM, GILLEQUIN TAILLELEU, LIEFVIN DE HANC, HANNEQUIN VAN CLAIRE et CLAUS SLUTER, dont les noms trahissent éloquemment l'origine septentrionale.

Au surplus, par le mariage du duc de Bourgogne avec la fille de Louis de Maele, comte de Flandre, les deux pays, que des liens nouveaux attachent, vont s'influencer l'un l'autre et se pénétrer mutuellement.

A peine JEAN DE MARVILLE a-t-il achevé certaines parties du tombeau du duc Philippe, et s'est-il inquiété de l'ordonnance du portique de la Chartreuse de Champmol, qu'il disparaît, en 1389. Son rôle n'en reste pas moins considérable : « Fondateur de la sculpture bourguignonne, ses origines artistiques le rattachent à la Renaissance des Valois, tandis que son activité à Dijon prépare l'extraordinaire affirmation de son génial élève, Claus Sluter » (2).

---

(1) COURAJOD, *op. cit.*, t. II, p. 16.

(2) FIERENS-GEVAERT, *op. cit*, p. 60.

Mais dès à présent la Wallonie va descendre du piédestal où l'ont élevée ses artistes; et si Beauneveu, contemporain de Sluter, persiste à concentrer en lui seul l'attention des princes du Berry, à Dijon, les Néerlandais vont apparaître et atteindre d'un bond gigantesque à la renommée la plus fameuse comme la plus incontestable.

D'où vient ce Claus Sluter, artiste grandiose, à la vie taciturne et tourmentée? Les documents parlent des « Orlandes », mais on ne sait s'ils désignent Hollande ou Gueldre, car le successeur et neveu de Sluter, Claus Van de Werve, lui assigne comme berceau Hatheim, en Gueldre. Il reprend la lourde succession de Jean de Marville ; mais s'inquiétant peu du tombeau de Philippe le Hardy, où son indépendance d'action devait être entravée, il s'absorbe dans les travaux de la Chartreuse et du Puits des Prophètes qui resteront ses créations les plus admirées.

Son atelier, au cœur de la vieille ville, est une maison à pans de bois. Une cour la sépare de la rue et, chose étrange, ses portes ne s'ouvrent pas sur elle, mais bien sur de vastes jardins qui s'enfoncent entre les habitations. L'étage reçoit la lumière de quatre fenêtres lambrissées, tandis que les combles sont éclairés d'une simple lucarne. Au rez-de-chaussée l'atelier s'allonge de toute la longueur du bâtiment. Mais Sluter le divise en deux, en sorte qu'il possède un atelier propre. De là, il suit les allées et venues des ouvriers qui travaillent dans leurs loges. Il besogne lui-même ardemment au milieu de fièvres intenses qui ruinent son corps, gravant sur des planches recouvertes d'une légère couche de plâtre, les « trais » du dessin que ses aides taillaient ensuite dans la pierre, ou retouchant les œuvres terminées, d'un ciseau magistral. Ses ouvriers roulent dans la toile, afin de les préserver des mouches, les pierres blanches de Bourgogne, d'Asnière et de Tonnerre, l'albâtre que les Genevois vendent à Paris, le marbre de Liége et de Dinant que Sluter achète lui-même au loin.

Lorsqu'on entreprend un travail « on place la matière à sculpter sur de gros bancs de chêne disposés pour la recevoir et ouvrer dessus les ymaiges » (1). Parfois, dans les moments de labeur intense, le maître renvoie les ouvriers, ne retenant que les plus habiles. Il multiplie aux portes les verrous, les serrures com-

---

(1) Kleinclausz : *Claus Sluter*, in « Gazette des Beaux-Arts », t. 29 (1903). — Fierens-Gevaert, *op. cit.*, chap. IV.

pliquées et les barres de fer. Il commence alors les journées inquiètes, les nuits laborieuses, les créations épuisantes.

Peu à peu, il achève l'admirable *Portail* de la Chartreuse de Champmol que la Révolution Française respecta. Mais il n'est pas encore en possession de ce style emphatique et puissant qui originalisera d'une manière si nouvelle le *Puits des Prophètes.* La *Sainte Catherine* et le *Saint Jean* du Portail ne laissent pas de garder certaines lourdeurs de draperies. C'est alors que Philippe le Hardy envoie son ymagier à Mehun, et SLUTER en rapporte un maniérisme gracieux, une facture noble qui est bien personnelle à BEAUNEVEU. Il sculpte, dans ce genre, *La Vierge et l'enfant* du Portail. Puis il s'affranchit brusquement, il secoue les formules anciennes et achève le Portail par deux créations demeurées célèbres : les statues de *Philippe le Hardy* et de *Marguerite de Maele*, à genoux, aux portes du monastère.

Aux environs de 1395, il s'attache à la création du *Puits des Prophètes*, creusé cette même année et englobé dans la Chartreuse. Le puits lui-même était alimenté par une source qui jaillissait à fleur de terre (1). Au milieu de cette eau s'élevait un piédestal dont les six faces figuraient les six prophètes qui annoncèrent le Christ, supportant sur une plateforme en rocaille, un calvaire aujourd'hui disparu (2). Mais cette œuvre de CLAUS SLUTER manque de sincérité et, peut-être aussi, de pathétique. La physionomie de Jérémie est indifférente et la robe de Moïse serait ridicule sans la majesté de la tête. Les six Prophètes, d'une composition très large, très sûre et très mystique, manquent de la ferveur qu'on attendrait de leurs gestes prophétisant. Mais il reste du calvaire une tête de Christ qui suffirait à elle seule à illustrer son auteur. Cette face douloureuse, encore bien qu'une sorte de classicisme retienne sous l'épiderme les convulsions tétaniques que l'on devine, peut être considérée comme l'œuvre la plus parfaite du grand SLUTER. Ce n'est plus d'un pathétique de convention que se tord cette bouche angoissée, mais c'est d'une douleur intense et qui fut vécue, que l'artiste observa, qu'il scruta avec la tenacité d'un Michel-Ange penché sur des cadavres, et qu'il rendit d'un ciseau magistral.

Écrasé par ce labeur, épuisé, malade, le grand artiste se retira

---

(1) COURAJOD : *op. cit.*, t. II, p. 358.

(2) FIERENS-GEVAERT, *op. cit.*, p. 69.

au monastère de Saint-Etienne à Dijon, libre d'aller, de venir, de travailler à l'aise. Ce que fut cette retraite cloîtrée, aucun document ne l'a dit. SLUTER tout à coup retourne à son ébauchoir. Il traite avec Jean sans Peur l'achèvement du cénotaphe de Philippe le Hardy; mais il ne termine plus aucune œuvre. Il succombe en 1406.

Élevée tout à coup par le seul effort d'un génie à la célébrité la plus fameuse, l'école dijonnaise ne devait plus connaître une fortune aussi grande. Peu à peu les ducs de Bourgogne installés dans les Pays-Bas se désintéressent de la province lointaine, qui fut le berceau de leur gloire, et de ce vieux Dijon que leurs artistes, depuis bien des années, ornementent et enjolivent. Le séjour de Malines et de Bruxelles, aux portes d'une Flandre gorgée de richesses et d'une Wallonie matée où l'on pille, saccage, vole et brûle à l'aise, aux côtés du roi de France, convient aux appétits plantureux des ducs.

A Dijon, CLAUS VAN DE WERVE, qui achève le cénotaphe de *Philippe le Hardy*, commencé déjà par JEAN DE MARVILLE, réclame en vain des rétributions plus larges. Il poursuit au milieu de l'indifférence cette œuvre éloquente et forte dont il ne reste guère aujourd'hui que des fragments conservés au musée de la ville. Le duc Philippe, étendu sur le marbre, aux côtés de son épouse, n'a plus cette expression de vie intense qu'on lui connaît depuis la statue de la Chartreuse. La mort a fixé sur son visage une paix éternelle où les paupières se sont closes et les lèvres fermées irrémissiblement. Les mains jointes parlent de prière suprême et tout le corps repose dans une immobilité rigide. Ainsi son épouse: un calme identique a figé ses membres. Personne ne réclamera pour ces statues tombales un réalisme plus indiscret.

Sur le socle et faisant le tour du tombeau, VAN DE WERVE a sculpté *les plourants*, une procession qui s'avance dans l'ordre liturgique. Ces plourants ont des poses d'une vérité savoureuse; tandis que l'un psalmodie les psaumes, l'autre, un doigt dans son livre d'Heures, esquisse un geste d'étonnement. D'autres encore égrènent des chapelets énormes ou portent les objets du culte. Les bures harmonieusement plissées, les gestes, les physionomies, surtout, si expressives, tout cela constitue un ensemble d'une telle harmonie et d'une telle originalité que ce sera le point de départ d'un renouveau complet dans l'art tombal.

Cependant CLAUS VAN DE WERVE n'a rien inventé. Selon KLEINCLAUSZ ces plourants ont une origine bourguignonne anté-

rieure aux créations de l'artiste gueldrois [1]. Les moines de VAN DE WERVE n'en demeurent pas moins une œuvre unique que les maîtres Tombiers imiteront longtemps encore sans y rien toucher, si ce n'est pour le cénotaphe de *Philippe Pot*, seigneur de la Rochelle, où les plourants porteront eux-mêmes, sur les épaules, la dalle de marbre où repose le trépassé.

Lorsqu'il eut achevé le tombeau du duc Philippe, CLAUS VAN DE WERVE entreprit l'exécution de celui de *Jean sans Peur*, chef d'œuvre composite et multiforme auquel participèrent après lui JEAN DE LA HUERTA et ANTOINE LE MOUTURIER. Mais à cette époque prend place, dans l'histoire, l'épisode sanglant des Armagnacs. A Dijon, les artistes sont de plus en plus oubliés et VAN DE WERVE disparaît le huit octobre 1439.

Dès lors, la décadence de l'école dijonnaise se précipite. Les VAN EYCK ont, d'ailleurs, commencé, dans le Nord, leurs prodigieux travaux. La Flandre répare ses anciens désastres. Elle atteint à l'apogée de la fortune et de la gloire.

Au surplus, les Pays-Bas, gravitant autour de la toute puissance des princes de Bourgogne, forment peu à peu un état redoutable et puissant que la seule astuce de Louis XI empêchera d'atteindre au royaume autonome. Dijon n'est plus qu'un souvenir parmi les préoccupations des princes.

Et puis, brusquement, la peinture détrône la sculpture au ciel de l'art. L'ouvrier « de dorer à plat » perfectionne son métier ; il se refuse à demeurer plus longtemps au service du sculpteur. Il crée, il trouve le paysage. Il le rapporte peut-être d'Italie avec CAVAEL dont on ne possède rien, ou bien avec BROEDERLAM dont il reste des volets de rétable au paysage italien [2].

Mais, à un degré plus proche, la filiation des VAN EYCK rencontre les enlumineurs de Paris : JACQUES COENE de Bruges, artiste encore inconnu, qui crève la toile du fond pour y laisser apparaître le futur paysage des VAN EYCK, mais qui porte une empreinte italienne sensible [3] ; et HAINCELIN DE HAGUENAU qui agrandit

---

(1) KLEINCLAUSZ : *L'art funéraire de la Bourgogne au moyen-âge*, in « Gazette des Beaux-Arts », 1903. T. 29. Et « *Claus Sluter et la scupture bourguignonne au 15e siècle* », ibid. 1901, T. I.

(2) Rétable de Jacques de Baerze, pour la Chartreuse de Champmol.

(3) DURIEU : *Exposition des primitifs français* « Revue de l'Art Ancien et Moderne ». T. I, 1904. p. 258 et suivantes. — FIERENS-GEVAERT, *op. cit.*, p. 92 et suivantes.

le paysage, mais qui le traite dans la façon naïve des primitifs. Puis les enlumineurs de Bourges, JACQUEMART DE HESDIN, les frères DE LIMBOURG, qui commentent en images naïves les *Livres d'Heures* du duc de Berry [1]. Puis les VAN EYCK apparaissent qui perfectionnent les formules nouvelles appliquées dans un art encore rudimentaire.

La peinture aux Pays-Bas connaîtra dès ce moment l'admirable floraison d'une renaissance originale et célèbre. Avec eux le premier chapitre de l'histoire de la peinture flamande est achevé. Les pages se succéderont sans fin, tour à tour, mystiques et tendres avec les VAN EYCK et MEMLING, troublantes avec JERÔME BOSSCH, pour aboutir au chapitre éclatant de RUBENS.

La Wallonie et la Gueldre ont sculpté les rois et les saints du quatorzième siècle. La Flandre s'est obstinée à peindre. Maladroits au début, ses essais devinrent tout à coup l'éclosion des chefs-d'œuvre des VAN EYCK. Cette page liminaire de « l'art belge »— pour employer un néologisme historique de mil huit cent trente, — trop ignorée et trop confuse encore, est un admirable mouvement qu'il importe de conserver à la gloire de nos lointains ancêtres.

Sans doute l'unanimité des avis n'est pas obtenue devant les tableaux d'HUBERT et de JEAN VAN EYCK. L'art flamand dans sa forme toute de réalité, mais aussi de poésie grave, ne peut plaire à toutes les âmes ; car il faut bien avouer que s'il fut souvent un prodige, il ne connut pas toujours le principe du rythme et de la mesure qui fut le privilège de l'art antique, et, plus près de nous, de la renaissance italienne.

Il ne pouvait d'ailleurs en être autrement, le Flamand et l'Italien ne possédant pas un âme commune et ne pouvant se réclamer de même instincts raciques, de même milieu et de même tradition, n'auraient pu sculpter ni peindre dans une formule identique.

Pour MUNTZ, à cause de cette antipathie qui l'étreint en face des tableaux flamands plus vrais que spiritualistes, les VAN EYCK ne peuvent se réclamer de la Renaissance italienne [2]. La remarque est juste lorsqu'elle ne porte que sur cette comparaison. Mais, dans les Pays-Bas, et durant ce même quinzième siècle qui devait

---

[1] DURIEU : *Débuts des Van Eyck.* « Gazette des Beaux-Arts, 1903, T. 29.

[2] MUNTZ. « *La civilisation en Italie et en France à l'époque de Charles VIII.* » Paris. Firmin-Didot, 1885, p. 5.

connaître les merveilles de la peinture et de la sculpture italiennes, les VAN EYCK furent d'incomparables créateurs de visions, des magiciens au pinceau prestigieux.

Que l'on discute l'importance de leur œuvre, comme l'influence du quatorzième siècle, parmi les Tomes volumineux de l'histoire de l'art, c'est affaire à chicanes.

Au surplus, faut-il bien ne pas s'enthousiasmer outre raison, et ne pas imposer, vaille que vaille, aux Italiens, du début du quinzième siècle, la prépondérance septentrionale. Il semble que l'on oublie, aux confins du treizième et du quatorzième siècle, l'éclosion de l'œuvre giottesque qui prétendit retourner au réalisme. Si les disciples du peintre de *Saint François d'Assises* s'immobilisèrent dans l'imitation d'un type, inspiré sans doute de la nature, mais figé dans une forme immuable, si ANDRÉ DE PISE et ORCAGNA, après les créations brutales de JEAN DE PISE, retournèrent à la source gothique, il ne faut pas en conclure que la tendance réaliste dut, pour renaître, attendre la clarté du Nord : les Italiens du quinzième siècle connurent, sur leur terre patriale, une source où puiser l'inspiration nouvelle.

Le problème cependant est d'une solution difficile, rendu plus complexe encore par l'absence de documents, particulièrement en ce qui concerne les voyages des peintres septentrionaux, tels que CAVAEL, dans la Péninsule, d'où, vraisemblablement, ils revinrent avec le paysage.

Ne suffit-il pas d'ailleurs, à la gloire des artistes du Nord, d'avoir créé et développé, au quatorzième siècle, une Renaissance féconde, et d'avoir exercé sur le quinzième siècle français une influence décisive ?

Ne leur suffit-il pas encore d'avoir converti l'Espagne, qui ne voulait pas parler le dialecte d'art arabe, à leurs formules audacieuses ? (1)

Il leur manqua pour aboutir et n'être pas éclipsés par les Italiens d'une autre Renaissance, incomparablement plus glorieuse, l'éducation des modèles antiques que les siècles avaient respectés sur le sol de la Péninsule, et peut-être aussi l'esprit de mesure entre la truculence et le spiritualisme, cet atticisme de pensée et de forme, difficilement accessible aux races du Nord, à raison même de leur tempérament et de leur âme.

LOUIS BOUMAL.

---

(1) COURAJOD, *op. cit.*, t. II, p. 322 sq.



L'Ecorcheur d'arbres [1].

(Li hwèrseû).

Les gouttes d'eau commençaient à choir dru et, de l'ouest, les nuées se précipitaient, menaçantes.

Le Maître me dit :

— Nous voici sur les Esneux ; sans les bottes magiques du Petit Poucet, il nous serait impossible d'atteindre, avant l'ondée dont les estafettes nous saluent, le village de Dochamps. Si vous m'en croyez, réfugions-nous sous l'abri de paille de Colas le bûcheron, là, à droite, dans le taillis écorcé.

Nous y courûmes, évitant de notre mieux les touffes de bruyère et les troncs tordus, fraîchement dénudés, qui grelottaient sous l'averse.

Point de Colas en vue. Sa serpe était plantée dans un tronc de bouleau lépreux figé dans l'humus. A proximité d'une corde de bois et d'un tas de *faguennes* à peine commencé, des ramilles de chêne, encore garnies de leurs feuilles décolorées, flamblaient sous une bouilloire en fer-blanc, noircie par la fumée. Un panier d'osier, un très vieux panier de tendeur aux grives, contenant quelques provisions de bouche, se cachait sous la claie qui nous servait pour l'heure de parapluie.

— Sans doute notre hôte est-il allé quérir une provision de harts, m'expliqua mon compagnon ; il ne peut tarder à reparaître.

---

(1) Chapitre inédit de l'*Ame des Humbles*, IIe série, en préparation.

» Vous connaissez Colas? C'est le type du bûcheron de race. Tandis que la plupart de nos villageois s'occupent alternativement dans les campagnes et dans la forêt, lui n'a guère demandé son pain qu'à sa cognée. Colas n'a pas d'enfant ; sa femme soigne la chèvre et le champ de pommes de terre ; sans soucis donc, il peut chaque matin s'enfoncer dans les sentes forestières.

» Comme chez tous les gens étrangers aux travaux de la pensée, les faits de la vie ont eu, si je puis m'exprimer ainsi, plus de place pour s'incruster dans sa mémoire. En lui, le passé demeure avec un relief saisissant. Interrogez Colas, c'est pour vous, Monsieur le sociologue, un sujet de monographie inédit.

» J'ajouterai, pour compléter mon croquis, que Colas et sa femme jouissent ici d'une certaine notoriété. Catherine sait les vertus des simples ; Colas *sègne* les maux les plus divers et a le secret des paroles par quoi l'on chasse, des chaumières, les rats malfaisants ; compatissants l'un et l'autre, ils s'ingénient à diminuer les souffrances d'autrui.

— Bonjour, mes gens, bonjour.

— Bonjour, Colas.

Tapis sous la claie de chaume, nous ne nous étions pas aperçus de l'approche du bûcheron.

— Comme vous étiez absent, nous nous sommes permis de venir réchauffer votre café. Vous ne nous en voudrez pas?

— Au contraire, je vous en offrirai même une tasse si le cœur vous en dit.

C'était là une façon de parler. Colas, ainsi que ses pairs, buvait tout simplement dans le couvercle de sa bouilloire.

Il jeta sa charge de liens de bouleaux (*harts*), enleva son café, retira de dessous les braises ce que je reconnus après pour un morceau de lard ; puis débarrassé de la peau de chèvre qui lui tenait lieu de manteau, il vint s'accroupir à nos côtés.

Un pantalon trop court, large du bas, collé aux genoux ; une blouse rapiécée, moulant le torse, habillaient sa personne, toute en nerfs. Sa figure rougeaude, cerclée d'une barbe grisonnante et éclairée de deux yeux intelligents et doux, disparaissait sous un chapeau de feutre, jadis brun, en pain de sucre. Son dos s'est courbé légèrement sous le poids des fagots qu'il reporte le soir en regagnant son logis.

Après nous avoir invités à partager son frugal goûter, il se mit à mastiquer ses tartines.

— Ça tombe-t-il ferme, Colas ! C'est à peine si nous pouvons entrevoir la hêtraie des Petites-Heyds à travers la nappe d'eau. Vrai, j'admire votre endurance pendant une saison comme celle-ci. En quinze jours, un citadin ferait, à votre place, collection de toutes les maladies imaginables.

Le vieux sourit, flatté.

— La belle affaire pour nous, Monsieur Banneux ; notre carcasse est familiarisée avec tout cela. Mais reluquez-moi ces belles écorces qui achèvent de pourrir. C'est-il point malheureux ? Enfin, au prix où ça se paie aujourd'hui...

— Votre profession était-elle jadis de meilleur rapport ? Cela m'étonnerait. Si j'ai bien compris vos paroles cependant ? Un Nuton indiscret m'a confié que vous avez exercé le métier de bûcheron dès votre première enfance, sans jamais le trahir. Il serait intéressant, pour un profane comme moi, de savoir exactement ce qu'était l'existence de l'ouvrier forestier il y a cinquante ans et ce qu'elle vaut de nos jours.

» Il pleut sans discontinuer ; vous ne pouvez reprendre votre travail, Colas, nous vous écoutons.

M'avait-il compris ? Il acheva son repas, essuya ses moustaches graisseuses du dos de la main.

— J'ai « *râyé l' brouwîre po l' tiesse* » (1) toute la vie, on vous a bien renseigné.

» L'école m'a vu quelques mois l'hiver. J'y appris à lire, à écrire et un peu à compter. Maintenant, j'écris difficilement, mais je lis encore la gazette, et sans *bériques* (2), par exemple.

» A dix ans, mon père me prit avec lui pour *peler* (3) sur les Combes ; à douze ans, j'essartais : mon apprentissage était commencé.

» L'Ardenne que vous aimez n'est plus celle que j'ai connue. Les routes ont tout changé. Entendez-vous la locomotive siffler dans la direction de la Forge à la Plez ? Nous allons avoir un tram. Soyez pourtant bien persuadé que la construction des routes a apporté plus de bienfaits à notre pays que les wagons ne nous en amèneront jamais. Comment aurait-on pu exploiter nos

(1) Expression locale : « arracher la bruyère par la tête », employée pour signifier qu'on est occupé aux travaux pénibles de la région.

(2) Lunette.

(3) Ecorcer.

admirables futaies avec les moyens de communication de l'époque? D'abord, le bois de chauffage était pour rien. Seuls, pouvaient être vendus les écorces et les troncs des arbres qui, généralement, se débitaient sur les lieux par les scieurs de long ou dans les scieries nombreuses sur nos ruisseaux. Nous apercevons d'ici les ruines de la scierie France qui a connu de si beaux jours.

» Et quels arbres ! Monsieur. Nos chênes et nos hêtres ne sont que des allumettes à côté de ceux-là.

» Godenir, la meilleure cognée de Dochamps quand j'étais jeune homme, a mis deux jours et demi pour abattre un chêne dans le bois de Laroche. Arrivée au cœur, la lame, effilée comme un rasoir, n'emportait plus guère que de la poussière, tant il était dur. Le tronc seul avait neuf mètres cubes de volume. Malgré les mauvaises conditions de vente, des sujets semblables se payaient près de quatre cents francs, pas la moitié des prix actuels.

» Les arbres étant vendus sur pied, les abatteurs étaient rétribués par le marchand acquéreur ; quelques privilégiés recevaient un salaire de quatre francs, la plupart n'obtenaient pas deux francs.

» Du commencement du mois de mai à fin juillet, nous *pèlions*. Chaque ménage un peu en force entreprenait l'écorçage d'un certain nombre de parts d'affouage, cinq ou six, à raison de quatre-vingts ou quatre-vingt-dix centimes le fagot d'écorces de vingt-cinq kilogrammes. Si la sève affluait, un excellent bûcheron écorçait journellement l'équivalent de trois fagots ; le vent venait-il du nord-est, *vos v's arîz rayé l'âme fou dè cwèr* (1) sans parvenir à en avoir un. Lorsque la première poussée de sève était défavorable, la seconde dédommageait souvent.

» Nos écorces alimentaient les tanneries de Stavelot et de Malmedy. Les prix furent longtemps très rémunérateurs. Payées dix-huit francs dès le début, elles tombèrent à seize pour quelques années. La baisse s'accentua régulièrement dans la suite et celles que nous sauverons en 1910, ne nous rapporteront peut-être pas cinq francs les cent kilos. (2)

---

(1) Vous vous seriez arraché l'âme du corps.

(2) Le tannage au chêne, le seul connu autrefois, ne se pratique plus qu'avec les tannins exotiques ou les extraits comme adjuvants. Les matières tannantes exotiques ont une teneur en tannin beaucoup plus élevée ; citons, parmi les plus recherchées, le bois de quebracho, de l'Amérique du Sud, le myrobolan, fruit non mûr d'un végétal des Indes, la valonée, cupule du

» Pour les véhiculer, des sentiers à peine frayés, avec des ornières où les roues disparaissaient jusqu'au moyeu ; pas de chevaux, des bœufs. Les bœufs du temps, on les aurait portés à la foire, sur son dos, sans en être autrement fatigué : petits, nerveux et têtus. Ah ! têtus. Tout est têtu, d'ailleurs, dans notre pays : têtus les bœufs, têtue la terre qui ne veut rien donner, plus têtus les hommes qui forcent les bœufs et la terre à l'obéissance [1].

» Les plus fortunés attelaient, de file, trois, quatre, six bœufs. Moi, j'ai accompli maintes fois le voyage de Dochamps à Stavelot avec le nôtre.

» Nous quittions le village dans l'après-dîner. Au Bois St Jean, nous dételions les bêtes qui broutaient les taillis jusqu'au lendemain matin. Dans les feuilles mortes, à côté de nos véhicules, nous dormions.

» Voici une histoire qui m'est arrivée et qui vous amusera. Pour moi, c'est comme si c'était arrivé hier. Pour grimper la côte de Dochamps à Samrée, ma bête traînait 450 kilos d'écorces. Arrivé à Noirciny, point culminant du chemin, il refuse soudain d'avancer, recule, recule tant et si bien que nous nous retrouvons au bas du sentier. Nous remontons pour redescendre de nouveau, et cela trois fois de suite. Désespéré, j'abandonne mon attelage pour aller chercher un bœuf de renfort. Chemin faisant, je rencontre le gros Bert et lui conte la mésaventure.

— « Ne va pas plus loin, me dit-il, je t'accompagne. Lorsque tu seras arrivé au point où ton bœuf n'en veut plus, tu m'avertiras. »

» *Quand deux pauves s'aidèt, li bon Dieu ri* [2]. Vous allez en avoir la preuve.

— Nous y sommes, Bert.

» Mon colosse s'arc-boute derrière la voiture, le bœuf refuse

---

gland d'un chêne de la Serbie, de la Turquie et de l'Asie Mineure, l'écorce de mimosa d'Australie, la garouille, écorce d'un chêne nain d'Afrique.

Les extraits tannants, secs, pâteux ou liquides, sont très employés. Beaucoup sont importés. Citons l'extrait de hemlock, celui de bois de quebracho, celui de châtaignier. Quelques usines belges en produisent également, notamment la « Société des produits chimiques et électro-chimiques de Hemixem » ; elles traitent surtout le bois de quebracho.

Enfin le tannage au chrome et le tannage à l'alun prennent de l'extension.

(1) Les ardennais doivent avoir une mâchoire d'âne dans leurs âmes.

(2) Quand deux pauvres se viennent en aide, Dieu rit.

d'avancer, mais telle est la poussée du « Gros » que le joug se brise net sur les cornes du bœuf.

— « C'est dommage que le joug se soit simplement cassé, fit bonnement Bert dont les veines grosses comme des doigts barraient les tempes, tu étais sauvé.

— Roland n'aurait pas mieux dit, interrompit le maître, que cette simplicité héroïque ébaudissait et reportait aux âges épiques.

— Ce Roland, reprit Colas, peu érudit en histoire, c'était-il aussi un ouvrier des bois ?

— Pas tout à fait, brave homme ; c'était un guerrier comme les quatre fils Aymon, dont vous avez peut-être entendu parler.

— Comment donc, j'ai même lu leur histoire. Quels hommes et quel cheval que leur Bayard !

» Après la saison des écorces, poursuivit le bûcheron, nous essartions sans relâche tant que les beaux jours duraient.

» En hiver, nous avions nos vacances. On laissait *couri l'aiwe so valêye* (1).

» Lors de la construction des routes — celle de Laroche date de 1846 — nous fûmes payés à soixante-quinze centimes par jour pour arracher les pierres. Marie, la fille de la ferme France, touchait trois francs pour voiturer les moëllons sur le lieu d'empierrement.

» D'autres années, vous vous estimiez heureux de battre en grange pour être nourri et recevoir, si le maître était généreux, dix ou vingt centimes par jour. De quoi bourrer sa pipe et boire un *qwarlet* (2) le dimanche en allant *al cîse* (3).

» Tantôt, je me plaignais, c'est mal. Le prix des écorces a baissé, mais au lieu de nonante centimes au fagot, l'ouvrier obtient couramment un franc cinquante aujourd'hui ; par exception, un franc soixante-quinze et deux francs.

» Toute la morte-saison, sauf toutefois aux fortes neiges, nous sommes occupés soit à l'abatage des arbres, soit à la confection des fagots marchands.

» L'abatage des bois se met au rabais à la maison communale. Les prix moyens sont de quatre à dix francs le cent pour les

(1) Laisser couler l'eau vers la vallée : ne rien faire.

(2) Petite mesure de genièvre de vingt centimes.

(3) Soirée.

sapins suivant grosseur [1] ; de quarante à soixante-quinze centimes par hêtre ; de trente-cinq à cinquante centimes par chêne.

» Pour les fagots marchands, nous obtenons : trois francs pour le cent de *faguennes* [2], six francs pour le cent de *wâtes*, trois francs pour le cent *moussades*, cinq centimes de la botte de *veloutes*.

» Quelle que soit l'espèce de fagots, l'ouvrier courageux et robuste peut facilement gagner une journée de trois francs en hiver.

» Les *clappes* et les *rayes* [3] sont peu fabriquées ; les bottes se payent vingt-cinq centimes.

» Notre métier ne rend pas millionnaire ; néanmoins, il fait vivre son homme. Il m'a permis d'acquérir la maison que j'habite, quatre ou cinq lopins de terre et — gardez-le pour vous — quelques louis d'or pour la fin.

— Vous êtes marié, Colas ?

— I *gna nou si laid pot qu'i n'trouve si covra* [4], répondit-il en riant.

— Jouissez-vous de la pension de vieillesse ?

— Depuis trois ans ; Catherine l'a obtenue l'an dernier.

---

(1) L'abatteur doit couper les sapins, les élaguer, les écorcer sommairement et les traîner à proximité des chemins forestiers où ils sont réunis en tas.

(2) Les *faguennes* sont des fagots renfermant trois ou quatre bois de quartier auxquels on associe un rondin. Elles ont un mètre ou un mètre dix de long et quarante ou cinquante centimètres de circonférence.

Les *wates* renferment six ou huit bois, suivant la grosseur de ceux-ci. Elles mesurent un mètre vingt, un mètre trente ou un mètre quatre-vingts de long. Ces fagots sont fabriqués pour les houillères.

Les *moussades* renferment de vingt à vingt-cinq petits bois ronds. Elles ont de un mètre à un mètre vingt de long et de cinquante à soixante centimètres de circonférence. Ces fagots sont principalement utilisés par les boulangers.

Les *veloutes* en usage dans les charbonnages du pays de Liège sont des fagots de fines ramilles ayant trente centimètres de tour et un mètre dix de long. On les réunit souvent par cinq avec un hart.

(3) Les *clappes* sont des fagots renfermant cinquante planchettes de hêtre de cinquante centimètres de long sur dix centimètres de large.

Les *râyes* renferment cinquante quartiers de chêne écorcé de soixante-quinze centimètres de long. Avec les *clappes*, elles servent à l'emballage des draps.

(4) Il n'est si vilain pot qui ne trouve son couvercle.

» De plus riches que nous en bénéficient.

» Ce n'est pas le Pérou, je le veux bien. N'empêche que cent trente francs ne se trouvent pas sous un fer de cheval. A des tas de gens, la pension de vieillesse, vous pouvez m'en croire, a permis bien des aisances.

— On m'a assuré que vous vous entendiez comme pas un pour guérir les maux les plus divers et les plus étranges.

— Moi, je suis un *sègneû*. Ma femme connaît les vertus des plantes du pays. Ça sert parfois pour les autres. Nous, nous n'avons jamais été malades. Des herbes, elle en nommerait plus qu'un pharmacien : *les quawes di r'nâ* (1), *l'aisse* (2), *l'hièbe di sarteu* (3), *l'hièbe qui l'diale ritèye* (4), *les feuilles de Notre-Dame* (5), *les pîet d'gates* (6), *li frumdjon* (7), *l'hièbe di roha* (8), *li sawèri* (9), *les pardônes* (10)....

— Vous, Colas, comment donc avez-vous dit, vous êtes.... ?

— Je *sègne* les maux de dents, les brûlures, la « fleur et l'dragon » (11) et les coliques.

— C'est la première fois, je l'avoue, — ET ICI LE GRAND BANNEUX MENTAIT PUISQUE, TOUT JEUNE, ON LUI « SÈGNA » L'ŒIL DROIT ATTEINT DE LA « FLEUR », — que j'entends parler de ces choses. Y aurait-il indiscrétion à vous demander en quoi elles consistent?

— Mon père m'a légué ces secrets qui, chez nous, passent de père en fils. Ce sont des formules à dire et des *pâtêr* (12) à réciter.

— Colas, n'êtes-vous pas un peu *makrale ?* Si je ne vous savais un brave homme, je croirais volontiers que vous avez les pieds fourchus.

---

(1) *Lycopode.*— Plante utilisée dans le pays contre les maladies de poitrine.

(2) *Lierre terrestre.* — *L'aisse a tot maisse*, dit un dicton populaire : guérit tout.

(3) *Germandrée scorodonie.* —Les feuilles sont appliquées sur les blessures.

(4) *La potentille sauvage.* — Les racines, placées dans de l'eau-de-vie, donnent une liqueur rouge utilisée contre les maux d'estomac.

(5) *Alchémille commune.*

(6) *Reine des prés.* — Employée contre les inflammations.

(7) *Guimauve officinale.* — Connue pour ses propriétés émollientes et adoucissantes.

(8) *Lichen.* — Combat la toux.

(9) *Sureau.* — Sudorifique.

(10) *Renouée patience.* — Dépuratif du pays.

(11) Taie de l'œil.

(12) Prières.

— Oh ! Monsieur Banneux. Une idée, je suis le dernier des miens ; je n'ai personne à qui confier mes secrets. Après tout, autant vous qu'un autre.

— Comment vous remercier, Colas....

— Pour guérir les brûlures, vous soufflez en croix sur le mal en disant : « Brûlure, perds ta douleur, comme Judas a perdu sa douleur en trahissant Notre-Seigneur. » Cinq Pater et Ave.

— Et l'on est guéri ?

— Certainement. Voici pour « la fleur et l'dragon » : « Saint Jean-Baptiste voyant trois vierges leur demanda ce qu'elles faisaient : elles *sègnaient* le mal d'yeux ; — (ICI, ON SOUFFLE SUR L'ŒIL) — araignée, poussière, graine ou quoi que tu sois, n'aie pas plus de pouvoir sur l'œil de (NOMMER LA PERSONNE) que le juif n'en avait le jour de Pâques sur Notre-Seigneur. » Cinq Pater et Ave.

» Au tour des coliques : « S[t] Pierre et S[t] Jean s'en allant parmi les champs, rencontrant mal de flanc : — Où vas-tu mal de flanc ? — Je vais chez la personne qui se nomme (DIRE LE NOM). — Retourne, les Vêpres et les Matines sont dites. » Cinq Pater et Ave.

» Enfin, pour finir, voulez-vous ma formule, redoutable aux rats ? Je la tiens d'un vieux mendiant que j'avais hébergé une nuit d'hiver.

— Allez toujours, Colas.

— Ecrivez sur un bout de papier ce qui suit : « Rats, rates et ratons, souvenez-vous que c'est demain la fête de S[t] Michel » et introduisez le billet dans un trou fréquenté par les rongeurs. Récitez ensuite cinq Pater et Ave jusqu'à la disparition du fléau.

— Ne risque-t-on pas de les dire longtemps ? ne put s'empêcher d'ajouter, sceptique, le jeune pédagogue.

Depuis que Colas devisait, la pluie avait graduellement diminué d'intensité. Les sombres escadrons des nuages galopaient au-dessus de la montagne de Bethaumont. A l'ouest, des coins d'azur se découvraient. Les rayons de soleil, trouant les nues, faisaient courir, sur les cimes frémissantes, des taches de lumière.

— *Vla l'diale qui marèye si fèye* (1), s'écria l'Ardennais aussitôt qu'il vit étinceler les gouttes attardées dans l'air vivifié.

---

(1) Voilà le démon qui marie sa fille. — Se dit quand le soleil brille alors qu'il pleut encore.

Nous nous étions relevés, les membres raidis. Colas se mit à tordre ses harts.

— Au revoir, Colas.

— Bonsoir, mes gens, bonsoir.

Le pied dans la Lue, l'arc-en-ciel vainqueur s'élançait, resplendissant, au-dessus des crêtes boisées pour retomber là-bas dans les campagnes devinées de la ferme de Bergister.

Louis BANNEUX.





LITTÉRATURE DE CHEZ NOUS

Par les routes

V

Paroles du Vent

La poussière de mon ouvrage aveugle les gens. Je suis le Vent, le Sculpteur des nuages. Et si je suis très vieux, mon âme est restée jeune, plus que l'âme d'un enfant.

Depuis toujours, j'élève sur l'ampleur du ciel vaste, une œuvre jamais finie — et que je modifie.

Sans cesse, je travaille, j'ajoute un plan à un autre plan — ou bien je simplifie.

Et je fais s'effacer en une surface unique les détails successifs, que j'avais ajoutés à une forme me paraissant alors trop simple et trop énorme.

Toujours chercher, toujours chercher et compliquer sans trève la besogne qui semblait si facile et si brève !

Et toujours ajouter à une œuvre, finie presque, le désir infini de la magnifier !

La forme, toujours la forme ; trouver la Seule Forme, unique et absolue, où se doit révéler, absolue, l'Idée hautaine et silencieuse !

Ah ! captiver entre les rythmes exacts et certains de la ligne et des plans limités, l'Idée !

Et que chaque surface réponde harmonieuse à la surface proche !

Et que tout le labeur et l'angoisse du sculpteur disparaissent

en une œuvre, si naturelle et si simple, qu'elle semble toujours avoir été.

Oui, une œuvre parfaite, que personne jamais ne puisse modifier.

Et qui répondrait absolument par la forme et le rythme des lignes — à l'Idée — silencieuse, hautaine et éternelle !

Quel rêve !

Je suis le Vent, le Sculpteur des nuages.

Toujours œuvrer, modifier toujours, toujours changer et détruire le soir l'ouvrage du matin.

Et toujours vers l'incertain, reculer la netteté de plans très étudiés.

Quelle existence !

Pour me distraire, pour oublier, je me suis penché vers les arbres, j'ai regardé sous les feuillages.

Et j'ai appris aussi les noms de toutes les plantes et des herbes. Cela m'éloigne un peu de mon travail de fou.

.... Ils m'aiment assez, les arbres, car je fais correspondre leurs branches qui se balancent.

Elles crient cependant et se défendent, lorsque j'insiste pour tâcher de savoir le secret mystérieux de leurs correspondances.

Mais ... je crois comprendre.

... Oui, le pollen, cette poussière vivante animant la matière au creux frêle de la fleur... Cela est compliqué comme mon ouvrage .... et plus peut-être .... Mais ne sais-je point guider en leur essor les semences ailées si légères et si lourdes ?

Alors, je casse les branches : — je n'aime point qu'avec moi germe la défiance.

Je suis le Vent, l'artiste fou.

Ah ! cette tristesse de ne pouvoir dompter la Forme, où l'Idée silencieuse serait enfin — nettement — emprise — absolument.

Toujours voir dans des plans fuyants se dérober l'Idéal poursuivi !

Ah ! cette rage !

Et comme je sais, alors, saccager mon ouvrage !

Et je hurle !

Je hurle !

J'effraie la Tempête !

Elle fuit, elle se tord d'épouvante d'entendre ma voix, — ma

voix désespérée et lamentable — proclamer avec furie l'insuccès formidable de mon labeur sans trève !

Seule, la Pluie est pitoyable au fou sauvage.

Elle me calme.

Tranquille, elle efface les traces qu'a laissées mon triste désespoir. Elle me rend un ciel vide où rien n'est demeuré des restes de mon travail.

J'ai l'âme jeune d'un enfant.

Avec une espérance et une foi nouvelles, je redresse, confiant, une sculpture neuve où, trop tôt, hélas ! se retrouvent et s'ajoutent et des formes et des plans — se souvenant encore de ma sculpture ancienne !

Je suis le Vent, le sculpteur vieux, toujours enfant.

La poussière de mon ouvrage aveugle les gens.

Aug. DONNAY.





Intermédiaire wallon

Questions

Napoléon en Wallonie. — Connaît-on, en Wallonie, des anecdotes, des faits relatifs au séjour des troupes prussiennes chez nous en 1814-1815 ? Reste-t-il trace dans des contes, dans des chansons, dans des brochures, de cette occupation étrangère?

Le folklore wallon s'est-il emparé de la personnalité de Napoléon et l'Empereur est-il cité dans des chansons populaires, dans des contes ou dans des récits de veillées ?

A-t-on recueilli des anecdotes, même invraisemblables, relatives au passage de Napoléon à Beaumont le 14 juin 1815, à Charleroi le 15 et le 16, à Fleurus le 17, à la ferme du Gros-Caillou le 18, à Genappe, Charleroi, Philippeville le 18 et le 19 ? Où pourrais-je trouver ces renseignements à mon retour en Belgique ?

A-t-on publié quelque récit du combat de Wavre le 18 juin 1815, livré par le maréchal Grouchy contre le Corps prussien de Thielmann ? Je parle, bien entendu, d'un ouvrage de chercheur local.

Quel fut l'effet de la bataille de Waterloo sur les populations wallonnes contemporaines?

Quel souvenir Napoléon a-t-il laissé dans la génération actuelle des gens du peuple wallon ?

— Voilà bien des questions. Il est certain que les recherches pour y répondre complètement demanderaient beaucoup de temps et de travail. Aussi serai-je heureux d'accueillir à ce sujet les indications propres à guider les recherches que je compte entreprendre, s'il est possible, à mon retour dans la Mère-Patrie, pour un ouvrage ayant trait à la bataille de Waterloo.

(Léopoldville). Capitaine BRADFER.

Le premier sucrier belge. — D'après un travail que j'ai publié dans la *Sucrerie Belge* du 15 Avril 1904 et que *Wallonia* a reproduit dans son tome XII (1904) pp. 248-249, le premier fabricant de sucre de Belgique

fut Jean-Joseph Piret, de Liége, dont l'usine fut établie en 1812 au quai Saint-Léonard.

Ce Piret est le même qui, à la Révolution liégeoise, dut s'expatrier, comme ayant soutenu le prince-évêque dont il était l'avocat.

Piret est mort à Liége en 1838 ne laissant d'autre postérité qu'une petite-fille, Mme veuve Dejaer (il était né à Silenrieux en 1758 et avait épousé à Liége en 1782 Marie-Thérèse Lefèbvre).

Peut-on donner quelques renseignements sur la dite sucrerie ?

Existe-t-il des descendants de Madame Dejaer ?

JUSTIN ERNOTE.

Opéra sur un texte wallon. — La bibliothèque musicale et littéraire de Jules Duguet, en son vivant maître de chapelle à la Cathédrale et professeur au Conservatoire de Liége, comprenait un manuscrit renseigné en ces termes sous le n° 434 dans le catalogue de la vente faite par M. Gothier les 21 et 22 février 1889 : « 434. Manuscrit : partition ancienne sans titre, texte wallon de Liége ».

Quel est cet opéra ? Où se trouve aujourd'hui le manuscrit ? Quelqu'un sait-il, tout au moins, quel a été l'acheteur ?

O. C.

Åd'neû, Ågneû. — On appelle les Ardennais *Ågneûs*, c'est-à-dire âniers, et ce nom a la prétention de les ridiculiser. Mais certains écrivent *Åd'neûs* et alors le mot a un air vrai ou faux de gentilé, de nom ethnique, correspondant au français « Ardennais, Ardennois ».

Que faut-il croire ? Quels sont la vraie orthographe et le sens exact de ce mot wallon ?

CISETTE.

Réponses

L'Aviation et les Wallons (XVII, 250, 299, 336). - Les aventures du *chat volant*, de Verviers, de Furnémont, de Warre, et de *Hinri Makêye*, de Malmedy, me rappellent l'amusante histoire de *Twène Cuisenière,* qui me fut contée par mon grand-père. Ce brave *Twène* s'était mis un jour en tête, en voyant émigrer les hi ondelles, de voler à son tour au-delà des horizons du hameau de Besonrieux, à Familleureux, (Hainaut), où il exerçait la profession de boisselier. A cet effet, au moyen de planchettes très minces, imbriquées les unes sur les autres, il construisit deux ailes qu'il s'attacha aux épaules, de manière à les faire mouvoir avec les bras. Puis, il s'élança de son grenier à la conquête des airs et vint s'abattre piteusement dans les épines de la haie d'en face, sans grand dommage toutefois. Cette « expérience » eut lieu vers 1835-1840 ; elle valut à l'audacieux « aviateur » la réputation d'être un peu fou.

C'est là de l'histoire ancienne. Les progrès rapides et récents de l'aviation ne pourraient manquer de passionner les Wallons, spécialement

ceux de Charleroi, le pays de la mécanique par excellence. C'est ainsi que plusieurs inventeurs carolorégiens ont construit des appareils, qui n'ont toutefois guère réussi à s'élever jusqu'ici. M. Charniaux, de Châtelet, est l'inventeur d'un monoplan; de même, M. Druez, de Ransart. Deux autres appareils monoplans, dont les constructeurs ne me sont pas connus, se trouvent, l'un à Gouy-lez-Piéton, l'autre à Marcinelle (Villette). Enfin, on lit dans le *Moniteur* du 3 Juillet 1910, que M. E. Dupont, de Sombreffe, obtient un brevet pour des perfectionnements apportés à un hélicoptère à deux hélices concentriques équilibrées avec ou sans parachute ou aéroplane, breveté en sa faveur le 7 Août 1906.

D'autre part, nombreux sont les Wallons qui pilotent des appareils de marques connues. Ce sont pour la plupart d'anciens adeptes de la motocyclette et de l'automobile qui s'adonnent au sport nouveau.

Parmi les enfants du pays de Charleroi, il faut citer : Daniel Kinet, fils de l'ancien directeur de l'école moyenne de Jumet; il conduisait un biplan Farman quand il fut blessé mortellement à Gand le 10 Juillet dernier ; Lanser (Farman) : né à Pont-à-Celles, il a vécu longtemps dans le Pays noir dont il est devenu l'enfant gâté; il est le premier homme-volant que l'on ait vu dans le ciel de la capitale (10 juillet); Armand Varlez, de Charleroi : poète, revuiste, conférencier, journaliste,— et aviateur depuis quelque temps.

Liége revendique les noms de Nicolas Kinet — *nosse Colas* —, tué sur biplan Farman le 3 août 1910 ; de Charles Van den Born (Farman) et du chevalier Jules de Laminne (Farman) qui eut l'honneur de voler à Kiewit avec le tsar de Bulgarie comme passager.

Enfin, Delhougne (Blériot) est de La Louvière.

La liste reste ouverte.

A. Carlier.

Chanson contre Guillaume Ier de Hollande. (Ci-dessus, pp. 95 et 175). — Voici deux fragments ou adaptations de chansons françaises que j'ai entendu chanter dans nos environs, partie gaumaise :

a) Plus d' Nassau (*bis*)
Trousse tes guêtres et passe l'eau !
b) Roule ta bosse
Dans les Pays-Bas
Va-t'en garder les canards et les oies.

Jacob-Duchesne
Secrétaire communal, Arlon.

Le Coq gaulois. (Ci-dessus, p. 58, 98 et 131). — Sur ce sujet, voyez les intéressants articles qu'a fait paraître Jos. Van der Maelen dans les *Documents et Rapports* de la Société archéologique de Charleroi, t. II (1868), p. 223 ss; III (1870), p. 306 ; VIII (1877), p. 527 ss.

Jules Vandereuse.

La danse des Olivettes. (Ci-dessus, pp. 133 et 175). — A Marbais-la-Tour, à 2 km. de Gozée, le jour de la ducace a lieu la danse des Ramons (*ramons,* balais), qui présente des analogies avec la danse des Olivettes, telle qu'au témoignage de M. Troclet, elle est connue à Bagimont.

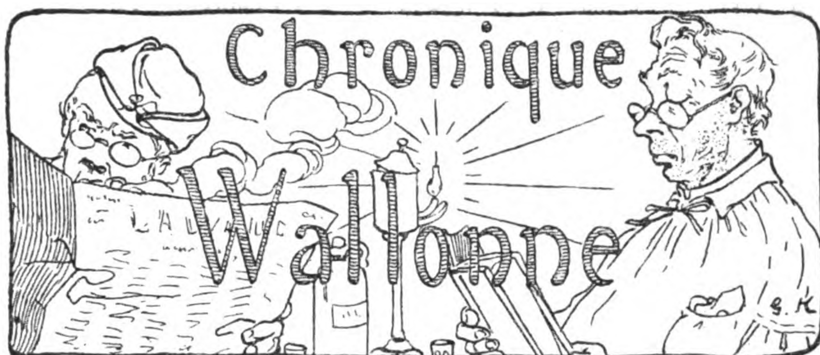
Trois individus se promènent derrière la musique, tenant l'un un manche à balai, le second le balai, et le troisième une *escoupe* (pelle de terrassier). En dansant, les deux premiers essayent d'emmancher le balai, tandis qne l'autre s'efforce de les en empêcher en frappant, pour l'écarter, sur le manche ou sur le balai. Le jeu dure une demi-heure environ, puis on va à l'estaminet et l'on recommence le jeu.

Jadis, cette danse se faisait aussi à Gozée, et on la pratiquait au cabaret ou en plein air, à chacune des occasions, Ste-Catherine, St-Nicolas, St-Jean, etc., où les danses étaient traditionnellement de rigueur.

Ces renseignements proviennent de feu notre collaborateur et ami Edmond PASSAGEZ, qui les avait recueillis sur place. Nous venons de retrouver sa note dans une farde relative aux coutumes des Fêtes paroissiales ; ce qui explique que nous ne l'ayons pas publiée plus tôt.

O. COLSON.





Protestation.

A l'occasion de l'Exposition de Bruxelles, le Gouvernement belge a organisé, dans le Nouveau Palais du Cinquantenaire, une imposante exposition d'art ancien. Onze comités s'employèrent à la réaliser. Le 14 juin, le roi Albert l'inaugura solennellement et et M. le baron Descamps, alors ministre des Sciences et des Arts, la présenta comme la continuatrice des expositions des Primitifs et de la Toison d'Or.

Une différence essentielle, pourtant, devait la distinguer de ses deux devancières. Tandis que celles-ci avaient été uniquement consacrées à l'art flamand, l'exposition de 1910 se donnait comme mission « de procéder à une enquête générale sur l'expansion artistique de la Belgique » tout entière. C'est pourquoi elle reçut le titre de « L'Art belge au XVII[e] siècle » et c'est sous cette estampille officielle que des milliers de Belges et d'étrangers la visitèrent.

Hélas ! disons-le sans détour, une fois de plus, les Wallons ont été joués dans cette aventure. Si la Wallonie a été représentée au Cinquantenaire par d'assez nombreuses pièces d'orfèvrerie religieuse, par quelques meubles, quelques verres et quelques dinanderies, (exactement : sept), elle n'y a vu figurer le nom d'aucun de ses peintres, de ses graveurs ni de ses sculpteurs (1).

---

(1) Relevons cependant parmi les 335 gravures inscrites au catalogue deux Natalis : un portrait de princesse, (281), et une reproduction d'un Rubens, (230), celle-ci avec la note caractéristique que voici : « Le burin se refroidit considérablement malgré la puissance de couleur rubénienne que

La peinture wallonne produisit cependant au XVIIe siècle des œuvres de premier ordre. Les noms de Gérard Douffet, Bertholet Flémalle, Gérard de Lairesse, pour ne citer que les plus grands, ne sont sans doute pas inconnus des organisateurs ; et si leurs œuvres sont assez dispersées, n'était-ce pas ou jamais le moment de les réunir pour quelques mois grâce aux facilités exceptionnelles données aux organisateurs, notamment par les huit comités étrangers ?

On nous assure que, si les peintres wallons furent exclus, ce ne fut nullement par hostilité mais au contraire pour leur éviter le voisinage écrasant des Flamands. Cette compassion part d'un bon naturel, mais n'eût été justifiée que si la peinture flamande n'avait été représentée que par ses très grands noms : Rubens, Van Dyck, Jordaens, et quelques autres. Or le catalogue mentionne environ 65 noms de peintres flamands ! Inutile de dire que la plupart de ceux-ci sont tout-à-fait secondaires et que nos peintres wallons pouvaient, sans danger, trouver place à côté d'eux.

Pour la gravure, l'exclusion des Wallons est plus inexplicable encore. Lairesse, Natalis, Valdor, Varin pouvaient hardiment voisiner avec les maîtres anversois. Et rien n'était plus facile que de réunir en quantité leurs œuvres : il suffisait de venir à Liége.

Mais ce qui constitue proprement un scandale, c'est d'avoir banni de cette exposition d'art belge au XVIIe siècle le plus grand sculpteur belge du XVIIe siècle : Jean Del Cour. Celui-là n'avait pas à craindre d'être écrasé par personne. On eût pu lui consacrer à lui seul une ou plusieurs salles : il y aurait brillé d'un éclat aussi prestigieux qu'à la récente exposition liégeoise où triompha son génie. Pas une seule œuvre de Del Cour n'a trouvé place au Cinquantenaire.

Tels sont les faits, — incroyables, — contre lesquels nous tenons à protester hautement et contre lesquels nous espérons que d'autres Wallons protesteront avec nous.

Un des principaux organisateurs à qui nous avons fait part de notre étonnement nous affirme que c'est sans parti pris que

---

conserve l'ensemble. Le travail mince et précis se ressent de l'atmosphère française. »

Signalons aussi dans la salle VIII, (art religieux), une Vierge en bois de l'église N.-D. de Huy que le catalogue indique (352) comme étant de l'école de « Delcourt » (sic).

les Wallons furent ainsi... oubliés. N'est-ce pas encore plus grave? Et notre protestation n'a-t-elle pas plus de raison d'être s'il est avéré que, dans certains milieux officiels « belges », ne se donnant même plus la peine de nous discuter ou de nous combattre, on se contente de nous ignorer, simplement?

WALLONIA.

PATRIOTISME

La manifestation Ramoux, à Glons. — Le 28 août dernier, la très laborieuse population de la vallée du Geer a fêté à Glons la mémoire de Gilles-Joseph-Evrard Ramoux, ancien curé de cette commune (1783-1825), célèbre dans les annales patriotiques liégeoises, spécialement comme bienfaiteur de la région où il propagea, en le perfectionnant, le tressage de la paille tressée et cousue, industrie originale à laquelle la vallée du Geer doit encore en grande partie sa prospérité.

L'initiative de cette manifestation est due à notre collaborateur M. Frans OLYFF, fondateur et rédacteur du journal *La Vallée du Geer*, organe hebdomadaire très répandu en cette région. Cette initiative que, de concert avec M. OLYFF, M. Oscar COLSON eut l'honneur de présenter à la *Société de Littérature wallonne* de Liége, eut la bonne fortune d'être appuyée par cette société et les principales associations wallonnes. Un Comité se chargea de la poursuivre sous la présidence de M. Nicolas LEQUARRÉ, professeur émérite à l'Université de Liége. A la demande de M. OLYFF, dont l'activité incessante fit mervellle, l'honorable M. LEQUARRÉ eut l'heureuse idée de donner dans la région une série de conférences en wallon sur la vie et les bienfaits de Ramoux et cette campagne suscita dans la vallée un enthousiasme populaire vraiment général. C'est devant une foule évaluée à plus de 4.000 personnes qu'eut lieu l'inauguration d'une plaque commémorative à la mémoire de Ramoux, destinée à orner la vieille tour de l'ancienne église où officia de son vivant l'ancien poète et chansonnier wallon.

Pour justifier cette manifestation, dit M. LEQUARRÉ dans son discours officiel, il suffit de rappeler à grands traits la carrière de ce prêtre éminent, qu'un étrange contraste a fait vivre durant l'époque la plus tourmentée de notre histoire, d'abord sous les princes-évêques et la Révolution liégeoise, puis sous l'invasion française et la grande Révolution avec les régimes du Directoire et du Consulat qu'elle nous imposa, sous l'Empire de Napoléon Ier, enfin sous le Royaume-Uni des Pays-Bas. Ramoux traversa ces années d'obsession et d'inquiétude uniquement préoccupé de faire le bien; et, tandis que certaines parties du pays se trouvaient plongées dans la détresse et la désolation, il réussit par un zèle habile et par une volonté ingénieuse à enrichir les communes de la vallée du Geer.

Joseph Ramoux était un enfant de Liége. Il y naquit le 20 janvier 1750, y fit de brillantes études primaires, moyennes et supérieures et y fut ordonné prêtre en 1773. Presque aussitôt nous le trouvons premier chantre dans une église catholique d'Amsterdam, en Hollande.

Il n'y demeura guère. Quand le bref pontifical *Dominus ac Redemptor*, du 21 juillet 1773, eut aboli l'ordre des Jésuites et supprimé leur collège d'hu-

manités de Liége, le princeévêque François-Charles, comte de Velbruck, remplaça leur établissement par un collège épiscopal dont il confia la direction et la chaire de rhétorique à Ramoux, qu'il rappela d'Amsterdam.

Ramoux dirigea l'établissement onze années durant. C'est pendant son séjour au *Grand Collège* qu'il eut l'idée, en 1779, de fonder la *Société d'Emulation*, de Liége, avec le concours de cinq ou six Liégeois épris comme lui de l'amour des Lettres, des Sciences et des Arts.



Le mémorial Ramoux
Œuvre d'Oscar Berchmans

En 1784, il fut appelé à la cure primaire de Glons, dont le titulaire venait de mourir. Jusque là Ramoux n'avait guère connu que la vie urbaine. Son passage de l'enseignement au ministère proprement dit, le transporta en plein dans la vie rurale telle qu'elle était alors, c'est-à-dire encombrée de misères et de charges et condamnée à toutes les privations. Il trouva ses paroissiens de Glons mal logés, mal vêtus, mal nourris, et rentra le cœur navré du spectacle que lui avait offert la première tournée dans sa paroisse. Comment exiger de malheureux manquant du nécessaire l'accomplissement des devoirs moraux qu'il avait mission de leur prêcher ? Dès lors fut prise la résolution qui allait caractériser don apostolat sur les bords du Geer et siriger son attention vers le bien-être matériel de ses ouailles sans toutefois négliger leurs intérêts moraux, ni, pour lui-même, la culture des sciences et des lettres qui lui restait à cœur.

Il commença par leur prodiguer ses conseils pour l'amélioration hygiénique de leur vie matérielle, mais toujours et partout il se heurtait au manque de ressources. Glons en effet, comme la plupart des communautés rurales de l'époque, ne vivotait que d'une agriculture arriérée et routinière.

Cependant les tournées de Ramoux dans sa paroisse lui avaient révélé l'existence à Glons d'une petite industrie toute rudimentaire, celle du tressage de la paille. Son génie lui fit aussitôt envisager le parti qu'il était possible de tirer d'une fabrication qui ne demandait que de la main d'œuvre pour une matière première peu coûteuse. Il y appliqua toute son ardeur, perfectionna la production de la paille, imagina d'ingénieux outils tels que l'*ustèye* et le *molin âs stous* et fit si bien qu'en peu de temps la réputation du chapeau de paille de Glons eut gagné la Belgique entière, même la France et surtout Paris. De Glons, l'industrie du tressage de la paille se répandit dans la vallée inférieure du Geer et dans nombre de villages circonvoisins. Il y a quelque vingt-cinq ans, quand elle était dans toute sa prospérité et avant qu'elle eût à lutter avec la concurrence du travail mécanique et avec les bois et les écorces de tout genre, on estimait à 35 ou 40.000 le nombre des personnes que le tressage de la paille occupait dans la région du Geer soit temporairement soit d'une manière constante ; on en évaluait le produit annuel entre quatre et cinq millions de francs, sans compter qu'environ 4000 couseurs de chapeaux émigraient chaque saison vers les grandes villes du dehors pour y travailler selon les exigences capricieuses de la mode et qu'ils

en ont rapporté l'aisance, le confortable et même le luxe qui ont transformé la vallée du Geer en une sorte de petit paradis au cœur des campagnes environnantes.

Tout cela c'est au curé Ramoux qu'on le doit.

Mais on lui doit bien d'autres choses encore que j'ai à peine le temps d'énumérer rapidement.

C'est Ramoux qui, non sans avoir à lutter contre l'ignorance des mères, acclimata dans le pays la vaccine que le médecin anglais Edouard Jenner ne divulgua qu'en 1798 après vingt années d'expériences.

C'est Ramoux qui déracina de la contrée la vieille plaie sociale des procès, un legs de l'ancien régime qui divisait les familles et suscitait des haines inextinguibles. Dans ce domaine, le bon curé gagna si bien la confiance des gens, qu'il fut pris pour arbitre de toutes les contestations et rendit pour ainsi dire inutile l'intervention du juge de paix de Herstal, dont Glons relevait sous l'Empire français.



Le kiosque de la place de Brus pendant les discours.

L'écho de cette situation parvint aux oreilles du préfet Desmousseaux, placé à la tête du département de l'Ourthe ; ce haut fonctionnaire rendit un hommage significatif au digne curé de Glons, qu'il qualifia de *Législateur des bords du Geer*.

C'est encore Ramoux qui combattit avec succès le fléau de la mendicité abusive dont il débarrassa sa paroisse.

Dans cette lutte persistante pour l'amélioration des conditions matérielles et morales de la vie de ses ouailles, Ramoux n'oublia jamais les devoirs de son état ecclésiastique. Au plus fort de la tourmente révolutionnaire, quand le Directoire exécutif exigea le serment civique de tous les curés et vicaires, sans utilité pratique aucune et avec la quasi-certitude d'accroître le nombre des adversaires du nouvel état de choses, Ramoux se soumit, en conformité de la décision du synode de St-Pierre, à Liége, parce qu'il n'envisagea que les intérêts religieux de ses paroissiens, que sa résistance eût privés du culte.

La renommée d'un prêtre tel que Ramoux, si modeste fût-il, ne se pouvait circonscrire à la vallée du Geer. J'ai dit tantôt que le préfet Desmousseaux se fit l'admirateur de ce digne et bon curé. Aussi quand le concordat de 1801 entre le pape Pie VII et le premier consul Bonaparte eut réconcilié l'Eglise catholique avec le gouvernement français, Desmousseaux, d'accord avec le nouvel évêque de Liége, Jean Zaepffel, offrit au choix de Ramoux, en

échange de la cure de Glons, appauvrie, comme beaucoup d'autres, pendant la tourmente révolutionnaire, la cure primaire de S. Jacques, à Liége, ou celle de S. Barthélemi. Voici en quels termes lui répondit le curé de Glons, habitué de longtemps à se passer de tout luxe pour soulager les malheureux : « J'ai épousé la cure de Glons lorsqu'elle etait riche ; je la garde » maintenant qu'elle est pauvre ». A toutes ses autres vertus, Ramoux



Le Char de la Chapellerie.



Le Char de la Paille.

joignait celle du désintéressement et un profond attachement à la paroisse qu'il avait initiée à l'aisance en lui préparant un riche avenir industriel.

Tant de mérites, tant de hautes vertus appellent l'admiration de tous pour celui que le journal *La Vallée du Geer* a désigné avec infiniment de raison sous le nom de « bon curé », appellation modeste — la seule que Ramoux aurait acceptée — et qui rappelle à la fois les services rendus et la vénération qu'il inspira à ses contemporains.

M. Lequarré termina son discours, qui fut maintes fois interrompu par les applaudissements de la foule, en rappelant que malgré son travail absorbant de tous les jours, de tous les instants, le « bon curé », dont l'activité était inépuisable, trouva encore le loisir de cultiver la musique, de s'occuper d'études botaniques locales et de recherches historiques sur Glons et les communes voisines, et même d'écrire des poésies latines, françaises et wallonnes. (1)

Les pouvoirs publics avaient patronné la manifestation : les gouverneurs des provinces de Liége et du Limbourg, les ministres, députés, conseillers provinciaux et communaux appartenant aux villages de la vallée avaient tenu à l'appuyer, et ce fut un spectacle assez rare de voir des hommes politiques de tous les partis s'unissant sans arrière-pensée pour commémorer la mémoire d'un prêtre.

Mais ce qui donna son vrai caractère à la fête, ce fut la collaboration spontanée de toute la population et, dans le cadre agreste d'un beau village tout pavoisé de joie, le long des rues capricieuses ornées d'une plantureuse verdure naturelle, entre les haies des vergers et des jardins plantés d'arbres magnifiques, le défilé d'un long cortège fleuri et pittoresquement décoré.

Dans ce cortège, tout rappelait les curieuses industries de la paille tressée et cousue que Ramoux développa si puissamment. Les chevaux des cavaliers portaient des cocardes et des hanarchements en paille tressée, les musiciens étaient coiffés du chapeau de paille et avaient la boutonnière fleurie d'une curieuse cocarde en paille joliment tressée aux couleurs liégeoises ; plusieurs des sociétés participantes arboraient les caractéristiques drapeaux en tresses de paille que composa avec un soin et un art inimitable le maître ouvrier Arnold Frenay, de Roclenge, célèbre par ses créations originales.

Les enfants des écoles étaient très gentiment décorés de paille, tandis que leurs maîtresses portaient de larges ceintures tricolores tressées en damier.

Trois chars figuraient dans le cortège et, animés par des charmantes jeunes filles en costumes villageois, rappelaient les diverses phases de l'industrie. Celui de Glons, représentait la préparation des *stous* ou fétus : dix jeunes filles occupaient leurs doigts agiles à étêter les épis de seigle et d'épeautre, à *d'hâsst les stous*, à les moudre dans le *molin âx stous* et à les fendre dans *l'usteye*, inventée par Ramoux, tandis que sur un trône, en-dessous d'un *teûtè* de chaume, la déesse de la moisson, la tête toute couronnée d'épis, était représentée par une fraîche et jolie fille, d'une grâce tout à fait charmante.

(1) La bibliothèque de Ramoux, bien conservée et qui contenait de nombreux manuscrits, était échue à une personne qui en avait un soin religieux. Malheureusement, ce gardien fidèle, dans les dernières années de sa vie, dut se départir de sa surveillance, pour des raisons de santé, et la bibliothèque fut odieusement pillée et dilapidée par une personne indigne qui a aujourd'hui disparu. — O. C.

Le char de Boirs figurait le tressage de la paille : un groupe d'accortes tresseuses maniaient les *stous* préparés, avec tant de rapidité et d'adresse que, à voir les fins rubans jaunes pâles défiler sous leurs doigts, on aurait pu dire, comme Camille Lemonnier, qu'elles « tressaient du soleil ».

Le char de Roclenge réalisait enfin la chapellerie, c'est-à-dire la fabrication des chapeaux de paille : il représentait une *stze di coseûs èt d'batteûs d'capes* du temps de Ramoux, quatre ouvriers cousant à la main ces vieilles coiffes ardennaises qui encadraient si délicieusement la figure et qui tendent à revenir à la mode. Le char portait tous les ustensiles nécessaires aux couseurs ; il était décoré à l'avant de deux magnifiques vieux drapeaux empaillés à l'arrière d'un immense chapeau de soleil, sur les côtés d'une riche collection de *capes* de tous les modèles et de toutes les finesses.

Un groupe de tresseurs portaient dans le cortège trois jolies bannières en paille portant les dates 1783, 1826, 1910, précédant chacune quelques ouvrières travaillant la tresse de l'époque : celles de 1783, date de l'arrivée de Ramoux à Glons, la vulgaire tresse à trois bouts avec les *stous* entiers ; celles de 1826, date de la mort de Ramoux, les merveilleuses tresses fendues ; celles de 1910, les fantaisies actuelles, en yedda, chenille, etc. Des petites filles portaient enfin une ravissante corbeille débordant de fleurs — le tout en paille — avec cette dédicace : « A Madame Adèle Ramoux, petite nièce du Bon curé, les tresseuses reconnaissantes ».

Une autre idée charmante qui appartient à l'initiative du Comité est celle d'orner la cérémonie officielle de l'exécution par des artistes en renom des principales chansons dues à Ramoux, et de faire chanter à la suite, par les enfants des écoles, un alerte cramignon, écrit en wallon par M. Lequarré, et relatant la vie et les bienfaits du « bon curé ».

Tout ce programme, composé avec un art qui s'ignore, fut entièrement réussi dans la note exacte et sans prétention ambitieuse. Il faut en féliciter sans réserve le Comité local et donner son initiative en exemple à tous ceux qui pensent à exalter les sentiments populaires dans ce qu'ils ont de vraiment patriotique.

Pierre Deltawe.

LETTRES FRANÇAISES

Édouard Ned : **Le type wallon dans la littérature,** Brux. Association des Ecrivains belges.

J'aurais eu de la peine à trouver une plus heureuse entrée en matière pour cette rubrique que le directeur de *Wallonia* veut bien me confier. Puisque ma besogne ici sera de lire les livres *wallons*, il me fallait chercher d'abord ce qui fait d'un livre une œuvre wallonne.

On peut être né, vivre en Wallonie, écrire des pages que l'on situe dans son village natal — et ne pas produire cependant un livre wallon. Vous en connaissez comme moi, de ces récits dont le titre seul évoque le

pays, et dont le texte neutre pourrait s'appliquer tout aussi bien à une plaine de Flandre qu'à un vallon d'Ardenne...

M. ÉDOUARD NED m'a facilité ma tâche.

« ... On découvre, dit-il, dans l'âme wallonne deux aspects très particuliers, deux côtés très en contraste.

» D'une part, il y a le côté fée ; de l'autre, le côté nuton.

» D'une part, une sensibilité délicate et nerveuse ; un rêve mélancolique qui enveloppe les êtres d'une tendresse singulière et détourne souvent de l'action les énergies trop lasses, une douceur chantante comme les sources des bois ; des demi-teintes de sentiments pareils aux clartés mauves et gris-bleu de notre ciel.

» D'autre part, un individualisme indomptable joint à une sociabilité cordiale ; une verve frondeuse faite d'ironie et de gouaille ; une manie de raisonner à propos de tout et puis cette bonne joie wallonne qui se manifeste par la force et la turlupinade , une sensualité vive et légère ; le goût des gauloiseries, des contrepetteries, dirait M. Edmond Picard, qui se souvient parfois de ces ancestralités gaumettes. »

Et il illustre d'exemples sa théorie, cherchant tantôt la *fée*, tantôt le *nuton* dans quelques œuvres d'Albert Mockel, de Camille Lemonnier — « *flamand qui se ressouvient d'être wallon* » [1] — d'Octave Pirmez, de Fernand Séverin, de Georges Garnir, de Maurice des Ombiaux, de Delattre, de Glesener, de Krains... Il n'oublie pas non plus de parler du bourgogne et des parties de piquet ou de couïon.

Au reste, M. Ned est lui-même un bon wallon, et son style, aux phrases élargies sans cesse vers des figures poétiques et musicales, est bien un style de wallon.

DÉSIRÉ-JOSEPH DEBOECK : **Contes Wallons**. Bruxelles, Willems-Van den Borre.

Ce sont, comme le dit le sous-titre, de *Simples histoires de Hesbaye*, où l'intrigue se noue à peine, pur prétexte à notations de paysages extérieurs ou intérieurs. Elles se lisent pourtant avec intérêt, parce qu'une émotion sincère y palpite. La *fée* les a inspirées toutes, dirait M. Edouard Ned, à part celle qui s'intitule *Farces de rustres*, bon tour de *nutons* dans la première partie, tournant dans la seconde en une vengeance haineuse et tragique. Des cinq contes du volume, celui que je préfère s'appelle *Conte à pleurer*. C'est l'histoire d'une désillusion de petite fille qui vient d'apprendre la vérité sur *St-Nicolas* ; ce n'est rien, moins que rien, mais c'est le triste poème de toutes les morts où nous laissons lambeaux par lambeaux notre fière intégrité d'enfants ; c'est le triste poème de la minute où la petite fille devient une femme parce qu'elle a connu que son rêve était un mensonge. Et c'est, en grisaille, un tableau de petite, toute petite vie de chez nous.

O. Thiry.

---

[1] Ce mot a été écrit par le Maître, ici même (XI, 1903, p. 103).

LETTRES WALLONNES.

LUCIEN MAUBEUGE : **Tchansons di m' viyèdje.** Lize-Seraing, imp. Plénus, prix : 3 frs.

Le poète-mineur LUCIEN MAUBEUGE publie, sous belle couverture artistique de J. FRANCHIOLY, 41 chansons ; ou plutôt 42, en comptant la préface, dans laquelle AUGUSTE DOUTREPONT a chanté, lui aussi, l'amour et le village natal avec une ferveur juvénile. Chaque chanson est accompagnée de la musique, en regard, suivant une excellente innovation qui commence à devenir une habitude.

Auteur d'un premier recueil *Violètes èt pinsèyes*, d'un second *So tchamps so vôyes* orné d'une belle préface d'OLYMPE GILBART, M. MAUBEUGE est un enfant gâté de la critique. Nous n'avons pas l'intention d'apporter une note dissonante.

Connaître ou avoir connu l'enfer de la mine, quelle aide précieuse pour admirer le chant des couleurs, le bleu du ciel, le vert des prés, la nacre rosée des fleurs de pommiers, le gazouillis des oiseaux et des ruisseaux, les mélanges de susurrements et de parfums, et jusqu'à la fumée qui empanache le toit d'une maison amie ! Avoir connu tous ces trésors, avoir vécu dans leur ombre et dans leur rayonnement, et les avoir quittés un jour, quelle source de regret, de mélancolie et d'admiration ! On ne jouit vraiment que des choses qu'on n'a plus ou qu'on n'a pas encore ; autrement dit, c'est par les contrastes que la poésie de L. MAUBEUGE prend une saveur particulière, tantôt âpre, tantôt infiniment douce et tendrement filiale.

C'est peut-être une manie de vouloir que la littérature wallonne, elle aussi, avance et progresse, dans la poésie lyrique aussi bien que dans l'art dramatique ; cependant, malgré les partisans de l'humilité volontaire, je continuerai à désirer généreusement pour le wallon des lendemains qui ne ressemblent pas à la veille. Si donc j'admire le talent de L. MAUBEUGE, c'est surtout lorsqu'il nous apporte quelque tableau inédit comme *Musique d'èreûre*, le réveil de la nature à l'aurore, où il y a des traits comme celui-ci :

Li blanke rôse sàvadje si dispiète
Tot r'loukant li steûlt,
Èt foû d'sès lèpes lache ine mohète
Qui s'l a v'nou lodjî...
On flàwe zûnèdje
S'èmonte èt s'va piède è fouyèdje.
Li zûvion s'tint keût d'vins lès foyes...

Si la *tchanson d'prétimps* reste toujours permise, c'est à condition qu'elle se renouvelle par des détails exquis :

Li vint hape l'alène des navintes (lavandes)
Dès màgriyètes èt dès clawsons,

Et va-st-ècinser lès pî-sintes
Rimplèyes di vèrdeûre èt d'tchansons.
Grand-mére, al finièsse inte-droviète,
Pinse co ravu s'coûr di vint-ans,
Tot r'vèyant l'campagne div'nowe vète,
Et les âbes dèl wêde rôses èt blancs.

Chantre d'amour, il est d'une délicatesse extrême. L'amour qu'il chante n'est proprement ni chrétien ni payen, ni chaste, ni effronté : il est discret, invisible, impersonnel autant que l'est pour nous celui des oiseaux :

— *Et s' n'a-t-i qui l'solo quèl veût...*
— *La, sins tèmon, l'boneûr sorèy...*
— *Li pas n'fait nin l'mwinde brut sol jèbe.*
— *Drî 'ne bohêye qui catche dès violètes*
Si v'nèt rètrôk'ler dès hanteûs :
Avou l'oûhê qu'tchante sol cohète
I mahèt leûs tinrûles respleûs.
— *Qwand n'sèrans racovrous d'vins lès vwèles dèl vèsprêye,*
Tot v' tinant po lès mains, dji v'conterè 'ne doûce saqwè,
Et, qwand i n'ârè pus qui l'leune qui nos loukerè,
Dji mètrè m'prumîre bâhe so vosse tchife tote rôsèye.
— *Frisse èt nozêye come on flori murèt,*
È m'coûr ridêve li pus doûce dès carèsses
Qwand 'le mi fiestîve di s'binamé rîs'lèt.

Ses amoureux n'apparaissent qu'en silhouettes (*vèsprêye d'osté*), ou, quand l'amour se précise, comme dans *Vinez, Nanète !* ou *Ine bèle djoûrnêye*, c'est avec une discrétion charmante, avec des détails que Defrecheux et Vrindts seuls ont su trouver :

— *Lès fleûrs droûvront leûs lèpes po s'abruver d'rosêye,*
Èt vos droûvrez lès vosses po m'dîre totes vos pinsêyes
— *Lès clâs dorés dè cîr èt l'leune à l'oûy d'ârdjint*
Mètront d'vins vos blonds dj'vès dè v'loûr èt dè satin ;
Et vos oûys si tinrûles riglatih'ront d'loumîre
Come deûs steûles dè bièrdjî mètowes inte vos pâpîres.

La plus grande de ses hardiesses est dans la *Tchanson d'hanteû* si justement couronnée naguère à Vilvorde par une Cour d'amour :

C'èst m'chére qui pwète li pus blanc sein...

mais aussitôt la vision s'idéalise :

Qwand dj'clintche mi tièsse sor zèls, dj'ètind
Dîre po qui si-âme èst la, rèclôse...

Il se précise plutôt dans la douleur que dans la jouissance, et plutôt dans les tourments de la jalousie (*Li mariêdje da Rôse*).

Je ne dis rien des deux ou trois pièces comiques mêlées à ce recueil, parce que l'originalité de l'auteur n'est point là ; pas plus que dans les grands panoramas où il essaie de décrire plus fidèlement le paysage extérieur. Le paysage qu'il doit décrire est celui qui chante dans son âme, sans cesse renouvelé par le sentiment intérieur. Au reste j'estime que le talent de M. MAUBEUGE est à l'étroit dans le cadre de la chanson, de la romance. Le circuit de pensées nécessaire pour amener le refrain gêne son inspiration et le circuit naturel de la pensée courbée en chanson le forcera souvent à rabattre l'élan de deux ou trois strophes ailées par quelque strophe prosaïque. Qu'il considère la chanson seulement comme un des genres à cultiver et qu'il n'oublie pas la variété, la liberté plus grande et plus généreuse de *So tchamps so vôyes*.

Je pourrais accumuler encore des preuves de la délicatesse de touche dans la description, de l'ingéniosité dans les comparaisons, les métaphores, les symboles ; il a même l'art de rajeunir la vieille mythologie (*li hèrna d'l'Amour*).

L'harmonie particulière à l'auteur est plutôt vigoureuse, elle n'a point peur de quelques rencontres de consonnes. Or, si cette harmonie convient à des idées mâles :

Qwand l'mar'hà dè ham'tê djondant
L'al-nut', bat' si fiér tot bolant
Et qu'l'èglome sone dizos l'bouhèdje...

elle convient moins aux choses délicates et tendres, pour lesquelles il faut une harmonie supérieure, que les règles de prosodie n'exigent pas, mais que le sentiment, l'allure élégiaque des idées réclament. Cette harmonie, si je la trouve dans des vers comme

Li bleû dè cîr èst-ine mervèye,

je ne la rencontre plus dans :

— *Li solo* **qu'ca***rèsse lès prairèyes...*
— *Â* **d'**t*riviès dès pasês floris...*
— *Qwand d'zos l'cî***r** *tot* **k's***èmé* **d'c***lâs d'ôr...*
— *Et* **qu'dj***âse di sa***qwès qu'***on* **n'k***inohe...*

Il y a là un effort à faire, et que l'auteur peut faire : *doûce sov'nance*, par exemple, qui n'a presque pas un accroc, le démontre assez.

Jules Feller.

HISTOIRE.

ALEXIS LALLEMAND : **La lutte des États de Liége contre la maison de Bourgogne, 1390-1492.** (Ouvrage couronné au concours ouvert par le Cercle verviétois de Bruxelles.) — Bruxelles, A. De Boeck, — 1 vol. in-8° de 159 p. avec gravures.

Wallonia a déjà consacré un article spécial (n° de décembre 1908) à un ouvrage de M. J. HANUS, intitulé *Histoire populaire des libertés liégeoises*. Cette œuvre avait été couronnée au concours d'histoire liégeoise ouvert, sur l'initiative de M. H. Schipperges, par le Cercle verviétois de Bruxelles. Une seconde question devait être traitée : la lutte des États de Liége contre la maison de Bourgogne. Mais le prix ne put être décerné et le sujet fut remis au concours. Cette fois, le jury se trouva unanime à accorder son vote approbatif à un travail qui faisait le plus grand honneur à son auteur, M. Lallemand, ancien professeur d'histoire à l'Athénée de Bruxelles. Ce travail vient d'être édité. Nous nous empressons de le signaler à nos lecteurs et de le leur recommander.

Le sujet qu'il traite n'avait plus fait depuis de nombreuses années l'objet d'aucune publication, et il était temps que l'on redonnât au public une histoire, rafraîchie en quelque sorte, de notre *siècle de malheur*, de ce quinzième siècle qui vit des luttes acharnées entre notre cité et ses princes, inféodés à l'envahissante et ambitieuse maison de Bourgogne.

Il faut d'autant plus se féliciter de l'apparition de ce livre de saine vulgarisation, qu'il contribuera à démontrer que ce n'est pas la démocratie liégeoise, dont le triomphe définitif fut consacré par la Paix de Saint-Jacques en 1384, qui doit être rendue responsable des désastres que subit la patrie. Il servira à combattre efficacement pareille opinion qui tend de plus en plus à s'accréditer dans un certain public d'historiens et d'érudits ; prouvera qu'il faut, en toute équité, pour expliquer les violences et les excès de la cité, tenir compte dans une large mesure de deux facteurs importants : l'attitude et le caractère de certains princes-évêques, et l'action de la maison de Bourgogne.

Il en est ici, comme de l'histoire des assemblées révolutionnaires en France, de 1785 à 1795. On ne veut voir que ce qui a été excessif, on ne veut voir aussi que la part des hommes ; on oublie la part des faits, on oublie les circonstances extraordinaires qui ont amené telle ou telle situation, on oublie surtout les grands intérêts, politiques ou sociaux, qui étaient en jeu, aussi bien dans la France républicaine que dans l'ardente cité liégeoise du XVe siècle. On perd volontairement de vue qu'il s'agissait chez nous d'« une lutte entre l'idéal démocratique et le régime aristocratique », cette lutte, qui, comme le dit avec tant de raison M. Lallemand, « imprime dans l'histoire liégeoise un cachet de grandiose et dramatique beauté » (page 6).

Nous avons indiqué la tendance du livre. Empressons-nous d'ajouter que le récit est d'une parfaite objectivité, qui traduit la vérité sans phrases, tant les faits parlent d'eux-mêmes en faveur de nos ancêtres et de la cause qu'ils défendaient, c'est-à-dire la sauvegarde de leurs libres institutions et la défense de leur indépendance.

Ce récit est fait surtout à l'*aide de mémoires et de chroniques* des contemporains. C'eût été un peu exclusif et peut-être un peu dangereux, si l'auteur ne s'était servi également des recueils modernes de documents officiels et n'avait utilisé un assez grand nombre d'ouvrages parus en ces dernières années.

Le livre peut donc se lire en toute sécurité, comme il se lit avec un réel agrément. Il est la digne continuation de celui de M. Hanus, et comme ce dernier, mérite d'être entre les mains de chacun. L'un et l'autre sont riches en utiles leçons de patriotisme et bien propres à entretenir en nos cœurs une légitime admiration pour les grandes qualités qu'à côté de quelques défauts nos ancêtres ont su déployer dans leurs combats pour la bonne cause de la liberté politique et de l'indépendance nationale.

F. Magnette.





L'an quarante

Je m'en moque comme de l'an quarante!...

Qui de nous n'a jamais eu l'occasion d'entendre cette expression de « Je m'enfichisme », même sous des variantes sensiblement grossières? Cependant bien peu en connaissent l'origine. Un journal rappelait naguère l'explication de LITTRÉ, qui prétend que ce fut jadis un dicton employé par les royalistes, pour exprimer qu'on ne verrait jamais l'an quarante de la République. LAROUSSE affirme aussi que l'an 1840 devait, d'après une croyance, être marqué par la fin du monde. Il y eut bien alors une révolution, mais loin d'être la fin du monde, ce devait être une rénovation sociale, politique et économique.

Cette interprétation nous paraît trop moderne et même peu explicite, car c'est un danger couru et non à courir. qu'ordinairement on se permet de narguer.

D'ailleurs, nous croyons qu'il faut remonter beaucoup plus haut, sans aller jusqu'à l'an quarante avant Jésus-Christ, ainsi que font d'aucuns pour mieux renforcer peut-être leur optimisme ou leur confiance.

L'an 1740, tout le monde le sait, fut une année excessivement rigoureuse. Tous les annalistes ont tenu à en laisser le souvenir à leur postérité. Le récit qu'en fait le greffier de la cour de justice de la Ville haute de Charleroi, Lambert Molle, n'intéresserait guère que les Carolorégiens, si, à la fin, on ne lisait cette remarque qui vient singulièrement à l'appui de notre opinion : « On m'a dit, » ajoute le greffier, que les ans quarante des siècles antérieurs » ont estez à peu près de la même trempe; ceux qui liront ceci

» dans le siècle prochain, pourront se précautionner, en atten-
» dant l'an de grâce de mil huit cent quarante » [1].

Il importe donc de voir dans les temps passés, si la frayeur de l'an quarante se justifia et dans quelle mesure, par les événements.

Dans les « *Fastes de Calamités publiques* », publiés par Louis Torfs, on peut retenir les épidémies de 1046, la peste noire de 1340, la famine de 1437 à 1440, suivie du froid rigoureux de 1445, la peste de 1625, qui ne s'éteignit que par soubresauts, jusqu'au seuil de l'an 1640. Ces dates ne peuvent-elles prêter, pour des esprits prévenus, à de singuliers rapprochements?

En effet, pour les 11e, 14e, 15e et 17e siècles, les années se rapprochent singulièrement de l'an 40, et ont pu, à quelque distance, être identifiées avec une date fatidique. Si on remontait plus haut, on trouverait aussi l'an 840, époque de la mort de Louis-le-Débonnaire, dont les conséquences devaient être considérables. Sans doute, il serait puéril de chercher à démontrer que l'an 40 de chaque siècle fut désastreux, car, à moins d'être superstitieux, comme les peuples ignorants de l'antiquité et du moyen-âge, force est d'avouer qu'aucune raison ne justifiait un cataclysme ou un malheur plutôt alors qu'à un autre moment.

Toutefois, on pourrait se demander si, de même que le chiffre 7 dominait toutes les conceptions mentales chez les Assyriens et chez tous les peuples qui subirent l'influence de ce peuple, le nombre 40 n'a pas, à son tour, dominé durant le moyen-âge. En d'autres termes, 40 serait devenu un nombre fatidique, comme 3, comme 7, etc.

Il est, en outre, incontestable que l'humanité est ainsi faite qu'il lui faut du merveilleux, à tout prix. Les plus acharnés démolisseurs de la prétendue légende des terreurs de l'an 1000, reconnaissent néanmoins que la croyance au millénaire de l'Apocalypse ou à une catastrophe possible a pu peser à certains moments sur la pensée humaine [2]. Serait-il donc illogique d'imaginer que la superstition ait constamment reculé de siècle en siècle la date à laquelle devait se produire un événement considérable?

---

(1) Arch. de l'Etat, a Mons. *Registre aux transports de la haute et foncière Cour de la Ville haute de Charleroi* (24 décembre 1740).

(2) Dom Fr. Plaine : *Les prétendues terreurs de l'an mille*, dans la *Revue des questions historiques*, t. XIII, p. 158; Frédéric Duval : *Les terreurs de l'an mille*, p. 90 (Collection « Science et Religion », n° 467).

Ici nous nous aventurons sur un sol qui n'a pas encore été défriché, car bien qu'il ne faille jurer de rien, comme dit Alfred de Musset, la question n'a pas encore été, que nous sachions, abordée par les folkloristes : raison de plus pour exiger d'un écrivain une certaine réserve et pour que celui-ci réclame l'indulgence du lecteur.

Mais aussitôt que l'attention a été sollicitée par l'importance du nombre 40, on le voit foisonner dans les textes et on ne peut supposer que ce soit un pur effet du hasard. Rappelons en effet, que le nombre 5040, avait une grande importance pour Platon (1). Dans le monde germanique, les assemblées présidées par le Comte revenaient toutes les six semaines (2).

Mais c'est dans les fondements de la religion chrétienne qu'on trouve le plus de traces de ce nombre.

C'est d'abord au bout de 40 jours que Noé ouvrit la fenêtre faite à l'arche et qu'il envoya dehors le corbeau. Puis il attendit plusieurs fois 7 jours. Les eaux ne se retirèrent qu'après 600 jours. (15 fois 40 jours) (3).

C'est 40 ans que Moïse resta dans le désert, c'est 40 jours que Jésus se laissa tenter, c'est 40 heures qu'il resta au tombeau et c'est aussi 40 jours après sa résurrection qu'il monta au ciel. Faut-il être surpris dès lors que, sur des populations éprises de foi ardente, ces caractéristiques du nombre 40 aient laissé des traces profondes? L'Eglise catholique a du reste conservé les Prières de XL heures « faites devant le Saint Sacrement, pendant un jubilé, dans une calamité publique, à certains temps de l'année, en expiation des offenses faites à Dieu ».

Sans prétendre avoir épuisé la matière, nous énumérerons, sans ordre et un peu au hasard, les différentes circonstances où nous avons trouvé mention du nombre 40. Qu'on n'oublie pas que nous avons simplement l'intention d'apporter des documents à une question encore en gestation !

Suivant les prétentions du clergé au sujet du droit d'asile, un rayon de 30 à 40 pas autour de l'édifice doit être regardé comme inviolable (4).

---

(1) PLATON : *Les Lois*. Traduction de V. Cousin, l. V, p. 278.

(2) VANDERKINDERE : *Introduction à l'histoire des institutions de la Belgique*. page 74.

(3) F. LENORMANT : *Histoire de l'Orient*, 9e édit. t. 1er. *Les origines, les races et les langues*, p. 13.

(4) ALLARD : *Histoire de la justice criminelle au XVIe siècle*, p. 210.

Quand un seigneur tenait un fief enclavé au milieu d'une terre étrangère, le seigneur du château ou du donjon jouissait de son autorité dans un rayon de 40 pieds.

Telle était la situation des châteaux-forts de Morialmé et de Gosselies [1]. Le château de Gosselies avec ses fossés et 40 pieds « plus avant », était tenu du duc de Brabant, au milieu du pays namurois, et à Morialmé, en pleine terre liégeoise, dans l'Entre-Sambre-et-Meuse, le donjon, avec 40 pieds à l'entour, relevait du comte de Namur.

A Moustier-sur-Sambre, il y avait une intéressante application de ce principe : le comte de Namur devait y faire exécuter les criminels que le maïeur de l'endroit devait livrer « quarante pieds fours (hors) de ce courtil de Moustier devens (dans) la franchise » [2].

Les fameuses « quarantaines le roi » édictées par Philippe-Auguste et saint Louis, s'inspirent aussi du nombre fatidique [3].

Le régime féodal, d'ailleurs, renferme une foule d'édictions qui reposent sur la même base particulière : c'est dans les 40 jours que les méfaits devaient toujours être amendés [4] et c'est aussi au bout de quarante jours que finissait le service féodal.

Le seigneur pouvait prendre à crédit pendant 40 jours les denrées de consommation dont il pouvait avoir besoin. Les femmes nouvellement accouchées étaient aussi soustraites à la question pendant 40 jours.

Dans les communes du moyen-âge, on avait aussi un délai de 40 jours pour faire valoir ses moyens d'opposition à l'admission des étrangers à la bourgeoisie, après que la demande eût été annoncée au perron ou à son de trompe.

Dans la vie sociale ou actes sacramentaires des populations moyennageuses, mêmes constatations.

Un service religieux se célébrait, pour un mort, 40 jours après son décès.

Les morts étaient assignés à comparaître au jugement de Dieu, 40 jours après leur mort. C'était aussi ordinairement un laps de

---

(1) *Annales du Cercle archéologique de Mons*, t. XX, p. 539. — *Annales de la Société archéologique de Namur*, t. XII, p. 206.

(2) V. Barbier : *Le chapitre noble de Moustier-sur-Sambre*, Record des droits seigneuriaux de l'abbaye de Moustier et du comté de Namur audit Moustier, p. 114.

(3) Antoine Loisel : *Institutions coutumières*, p. 818.

(4) Piot : *Inventaire des Chartes des Comtes de Namur*, p. 223.

40 jours qui s'écoulait entre les fiançailles et le mariage. Le carême durait aussi 40 jours.

Les noces d'or se célébraient alors au bout de 40 ans, par un quarantain (1).

Au XVIIe siècle, on avait institué les prières de 40 heures pour conjurer les grandes calamités publiques. On cite aussi la « quarantaine » ou prière contenant 40 vers et qu'on récite 40 fois de suite. A vrai dire, n'y a-t-il pas un certain rapprochement à faire entre ce genre de prières et la crainte de l'an 40 ?

Les observations météorologiques n'échappent pas à la contagion de l'exemple. A cette époque superstitieuse et ignorante, on s'ingénia à faire plier les lois à des idées préconçues.

Dans le Bigorre (France), on voit que, lorsque vient la Chandeleur, l'hiver s'allonge de 40 jours, s'il ne pleut ou ne neige ce jour-là (2).

Devons-nous rappeler la fameuse légende qui veut que nous en ayons pour 40 jours de pluie, si saint Barnabé oublie de faire la nique à saint Médard ?

Nous ne citons que pour mémoire les 40 siècles d'existence que Napoléon, dans sa fameuse proclamation, attribuait aux pyramides d'Egypte.

N'est-ce pas aussi une survivance vraiment curieuse qui a fait donner le nombre de 40 à une foule d'appellations qu'on retrouvera facilement dans les lexiques français ? Nous signalerons les principaux :

Des pois hâtifs sont des pois quarantains.

On disait anciennement quarante cents pour 4000 dans les fabriques du Centre et du Nord de la France.

Les fermiers généraux de l'ancien régime étaient au nombre de 40. On les appelait l' « opulente quarantaine ».

C'est ce même nombre de membres qu'a toujours compté l'Académie française.

L'oiseau polyglotte ou moqueur, qui imite le chant des autres oiseaux, s'appelle aussi « le quarante langues ».

Avec l'élargissement et l'épanouissement de la vie politique, économique et sociale, l'affaissement graduel et prolongé des idées religieuses, cette obéissance quasi inconsciente à des lois

---

(1) Toutefois ce mot ancien ne se rencontre que dans un texte du XVIIe siècle. Cf. GODEFROID : *Dictionnaire de l'ancienne langue française*, VI, p. 481.

(2) SEBILLOT : *Revue des Traditions populaires*, t. III p. 13, et t. IV, p. 356.

immuables et même surannées, a disparu. Ainsi, pour ne citer que quelques exemples : on remettra une affaire a huitaine ; on ne fera plus célébrer des messes de six semaines, si toutefois on pense encore à faire célébrer des obsèques religieuses ; dans le parlement, le nombre de nos honorables s'accroît avec la population ; un empoisonneur public sophistiquera sa marchandise aussi bien et mieux peut-être de 50 % que de 40 % ; nos Perrettes ne se contenteront pas toujours d'un modeste mouillage de 40 %, etc.

Notre énumération est loin d'être complète et la question ne nous semble pas épuisée ; nous n'avons d'ailleurs voulu qu'esquisser ou poser le problème Peut-être ce point de folklore que nous ne faisons qu'indiquer ne passionnera-t-il personne, peut-être même s'en moquera-t-on. .. comme de l'an 40. Mais la réflexion ne fût-elle sollicitée qu'un instant, que nous nous déclarerions satisfait et ne croirions pas avoir perdu notre temps à un futile jeu de recherches.

Louis DARRAS.





LITTÉRATURE DE CHEZ NOUS

La Belle au Bois s'éveille

UN ACTE EN VERS

PERSONNAGES :

La Princesse
La Fille de Basse-Cour
La Fille de Cuisine

Le Ménestrel
Le Prince charmant
Le Roy
Le Marquis
Le Comte

Premier Ecuyer
Deuxième Ecuyer
Troisième Ecuyer
Le Valet d'écurie
Le Jardinier
Le Marmiton
Le Majordome
Le Maitre-Queux
Des écuyers, des domestiques.

Le théâtre représente une terrasse envahie par une folle végétation. A droite, le château auquel on accède par un large perron et par deux portes pratiquées dans l'épaisseur de la muraille.

SCÈNE PREMIÈRE

La scène est remplie de personnages groupés dans un pittoresque désordre. Du côté du château sont étendus, assis ou simplement adossés, les domestiques qui vont s'éveiller de leur sommeil séculaire. De l'autre côté, les hommes d'armes du Prince charmant les regardent avec une ironique curiosité.

UN VALET D'ÉCURIE (*s'étirant*).

Ouf ! ai-je dormi !

UNE FILLE DE BASSE-COUR (*de même, et bâillant*).

Ah !

UN MARMITON.

Quel sommeil !

LE MÉNESTREL.

Que de rêves !

(*Il se frotte les yeux*).

Volupté du réveil... Oh ! minute trop brève...

(*Les écuyers éclatent de rire*).

UN JARDINIER.

Hein !... Que font devant nous ces hommes étrangers ?

UN ECUYER.

Oh ! pardon, les amis ; on vous a dérangés ?
Nous avions cru — excusez-nous ! — la méridienne
Assez longue. Nous nous sommes trompés, pardienne !
Eh ! bien... recouchez-vous, et nous nous retirons !

(*Nouveaux éclats de rire*).

LE VALET D'ECURIE.

Ah ! ça...

UN SECOND ECUYER.

Les pauvres gens sont fatigués ; partons !

UN TROISIÈME.

Ils ont trop peu dormi.

LE PREMIER.

Ils souffrent d'insomnie.

LA FILLE DE BASSE-COUR.

Vont-ils bientôt finir leur sotte litanie ?

UN ECUYER.

Peste ! On se lève mal quand on dort si longtemps !

UN AUTRE.

J'aurais cru qu'au contraire un sommeil de cent ans
Devait....

LE MÉNESTREL (*sautant de son banc*).

Vous avez dit ?. . Cent ans ?...

UNE FILLE DE CUISINE.

Qu'est-ce qu'il chante ?

LE JARDINIER.

Cent ans ?

LE MARMITON.

Cent ans ?

LE VALET D'ECURIE (*haussant les épaules*).

Vous ne voyez pas qu'ils plaisantent ?

(*Nouveaux rires des écuyers*).

UN ECUYER.

Nous plaisantons !

UN AUTRE.

La farce est bonne !

LE MÉNESTREL (*criant*).

Ecoutez tous !

(*Aux écuyers*).
On ne vous comprend pas, Messieurs, expliquez-vous.
Certes, il se passe ici des choses singulières ;
Vous venez de parler de sommeil séculaire...
Peut-être en vous moquant ? — Mais il me semble, moi,
Que tout ce qui m'entoure est bizarre, et l'émoi
Que je sens peu à peu s'emparer de mon être
Me fait prévoir déjà... ce que je veux connaître.
Parlez, je vous en prie !

LE PREMIER ECUYER.

Eh bien, décidément,
Je crois qu'il a raison, et je vois bien comment
Ils auront oublié l'aventure notoire
Qui endormit, cent ans...

LE VALET D'ECURIE.

Hein !

LE MARMITON (*lui mettant la main sur la bouche*).

Ecoutez l'histoire !

LA FILLE DE BASSE-COUR (*avec un grand cri*).

Je me souviens ! C'est la Princesse...

L'ECUYER (*achevant*).

Et son fuseau !

LE MARMITON.

Elle s'est donc piquée ?

LE JARDINIER.

Apparemment !

LE MÉNESTREL.

Ciseaux,
Et vous rouets, et vous fuseaux, et vous fileuses,
Eussiez-vous cru jamais, ô choses laborieuses,
Que vous seriez un jour capables de plonger
Tout un château dans un sommeil si prolongé !

LE VALET D'ECURIE (*aux écuyers*).

Mais nous ne savons pas encore qui vous êtes ?

LA FILLE DE BASSE-COUR (*de même*).

Et qui nous réveilla ?

L'ECUYER.

Belle, sois satisfaite !
Nous sommes les soldats de Monseigneur Charmant
Et nous venons de réveiller les Bois-Dormant.

LA FILLE DE BASSE-COUR.

C'est Monseigneur Charmant ?

LA FILLE DE CUISINE.

C'est Charmant ?

LE MARMITON.

C'est le prince
Charmant ?

L'ECUYER.

Oui, mes amis !

LE VALET D'ECURIE (*s'époussetant*).

Eh ! l'honneur n'est pas mince !

LE MÉNESTREL.

Un prince de légende au nom retentissant
Dont la célébrité va toujours grandissant
De siècle en siècle et d'une ville à l'autre ville !

L'ECUYER.

Oh ! vous parlez de nous de façon fort civile,
Nous vous remercions...

LE MÉNESTREL (*au Jardinier*).

Prend-il le compliment
En partage ? Le fat m'amuse joliment !

LE MARMITON (*au Ménestrel*).

Est-ce lui dont parlaient les histoires de fées ?

LE MÉNESTREL.

C'est lui. Tu t'en souviens ? Le soir, à la veillée,
Dans les vastes récits des aïeuls chevrotant,
C'est lui, beau comme un Astre et généreux autant
Qui s'en va délivrer, au péril de sa vie,

La princesse enchantée et méchamment ravie,
C'est celui qui renaît sans cesse ; c'est celui
Sur la tète de qui la Bonne Etoile luit;
Contre qui ne prévaut aucune Carabosse ;
C'est celui qui toujours dédaigna plaie et bosse ;
C'est celui qu'on attend partout comme un sauveur
Et qu'on n'attend jamais en vain !

UN ECUYER (*à un autre*).

Oh ! le phraseur !

SECOND ECUYER (*haussant les épaules*).

Poète !

PREMIER ECUYER.

Ce petit ménestrel d'un autre âge !

(*Des groupes se forment, où l'on discute avec animation*).

UN ECUYER (*dans un groupe*).

La brune grassouillette me plaît — et je gage
De lui prendre un baiser.

UN AUTRE.

Eh ! Eh !

UN AUTRE.

La blonde...

UN AUTRE.

Peuh !

LA FILLE DE BASSE-COUR (*dans un groupe*).

Le grand est bien bel homme !

LE MÉNESTREL (*au Marmiton*).

Et n'es-tu pas un peu
Troublé ?

LE MARMITON.

Non... Mais joyeux ! Surtout lorsque je pense
Que j'ai cent et treize ans... !

(*Il saute de joie*).

LE MAÎTRE-QUEUX (*apparaissant*).

Mon marmiton qui danse.

(*Il s'approche et le gifle*).

A ta broche, fripon !

LE MARMITON (*se frottant la joue*).

A mon âge... Giflé !

UN ECUYER.

Si nous allions nous rafraîchir ? J'ai reniflé
Par l'huis entrebâillée des odeurs délectables.

UN AUTRE (*acquiesçant*).

Le vin doit être vieux. Allons nous mettre à table.

(*Ils traversent la scène pour sortir. En passant, un des écuyers saisit la fille de basse-cour par la taille et lui prend un baiser. Rires, petits cris, brouhaha. Les autres, suivant son exemple, lutinent les autres femmes et les emmènent avec eux. Les domestiques mâles commencent à se renfrogner. La scène se vide, il ne reste plus que*

LE MÉNESTREL.

Et voici que déjà nous aura ressaisis
La vie inexorable. Amours, labeurs transis,
Chagrins, gaîtés et pleurs : nous rentrons dans le monde,
Pour retrouver, tantôt belles, tantôt immondes
Toutes choses...

(*Il hausse les épaules et soupire*).

Et moi, je m'en vais constater
Quel sort fit à mes vers Dame Postérité...

(*Il se dirige vers le fond. Au moment où il va sortir, apparaissent sur le perron le Prince et la Princesse. Il s'arrête, les contemple un moment avec admiration, puis, s'inclinant et tirant son chapeau :*)

Deus ex machina, je te salue !

(*et sort*).

SCÈNE II.

(Le Prince et la Princesse descendent le perron et s'avancent dans une muette et réciproque contemplation... On entend encore quelques bruits, des chants qui parviennent des coulisses, puis tout se tait. Le couple commence son duo d'amour à voix presque basse, et s'anime petit à petit).

LE PRINCE.

O Reine,
O reine de mon âme ravie et sereine...

LA PRINCESSE.

O mon Prince Charmant...

LE PRINCE.

Doux sourire ingénu...

LA PRINCESSE.

Comme vous êtes grand et beau d'être venu !
— Je vous ai vu souvent... Vous passiez dans mes rêves
Tel que je vous vois à présent. Brave, sans trêve
Vous combattiez pour les faibles, pour les enfants,
Pour tous les endeuillés, pour tous les innocents,
Je vous ai vu marcher, à travers des poèmes,
Immense d'amour et de bonté... !

LE PRINCE.

Je vous aime...
Depuis que, tout petit, couché dans mon berceau,
Je comprenais un peu, par bribes et morceaux
Des chansons, des récits que ma vieille nourrice
Me répétait alors pour bercer mes caprices.
Et je vous devinais adorable, déjà.
Plus tard, rêvant des femmes que l'on protégea,
J'aspirais à venir par les lointaines routes,
Appelant les dangers, défiant la Déroute.

LA PRINCESSE.

Je vous voyais lutter, et j'avais peur !

LE PRINCE.

Pourquoi ?
Je vous avais pour protectrice, et, l'œil narquois,
Je pouvais regarder les haines, les colères,
Et les rages impuissantes et grimacières.
Je bataillais joyeux, ayant pour compagnons
L'amour ardent et juvénile et votre nom.
Je disais votre nom à chaque coup d'épée,
Je le chantais en me déchirant aux cépées ;
Et, dans l'infini bleu du ciel épanoui,
Je le lançais comme un message réjoui,
Pour annoncer à tout ce qui vit et qui vole,
A tout ce qui s'en va sur les ailes d'Eole,
Aux oiseaux, aux parfums, aux étoiles là-haut,
A tout ce qui s'émeut en ce vibrant chaos,
Aux êtres inconnus, aux choses innommées,
Que bientôt je pourrais sauver ma bien-aimée !

LA PRINCESSE.

Et les oiseaux et les parfums et votre chant
Venaient dans mon sommeil dire que par les champs
Et les bois et les monts vous pressiez votre course ;
Et de mon cœur coulait ainsi que d'une source
Un flot de gratitude intarissable...

LE PRINCE.

Enfin !
Je vous contemple ! Je peux assouvir ma faim
De tout le merveilleux inconnu dans la Fable.

LA PRINCESSE.

Oh ! comme il fait bon vivre ! Douceur ineffable
De sentir que l'on vit, de respirer, de voir
Dans la main d'un ami sa main, de se mouvoir...

LE PRINCE.

Le jeune printemps rit ; là bas les oiseaux chantent
Et l'on peut oublier les rancunes méchantes.

LA PRINCESSE.

Tout éblouie encor, j'ai des ronds dans les yeux,
Des ronds étincelants, humides, lumineux :
J'aurai trop regardé le ciel en quittant l'ombre.

LE PRINCE.

Près de votre clarté, toute lumière est sombre !

(*Le Ménestrel entre précipitamment*).

SCÈNE III.

LE MÉNESTREL.

Madame.. Monseigneur... Pardon ! — Dans le chemin
Que vous avez, en arrivant, frayé de votre main,
J'entends des pas de cavaliers. — J'ai cru bien faire
En vous avertissant.

LE PRINCE.

Merci... Je ne suis guère
Au courant des aîtres... Voulez-vous prévenir
Le majordome ?

LE MÉNESTREL.

Monseigneur, pour vous servir...

(*Il sort*).

SCÈNE IV.

LA PRINCESSE.

Oh ! déjà des intrus !

LE PRINCE.

Les premières visites...

LA PRINCESSE.

On était si bien, seuls !

LE PRINCE.

Eh bien ! on les évite...
Voulez-vous, dans le parc aux hautes frontaisons,
Sous les branches, loin des compliments hors saison
Vous réfugier ?

LA PRINCESSE.

Oui — Les feuilles frissonnantes
Ont un parfum de vie active qui m'enchante...

LE PRINCE.

Sauvons-nous.

(*Ils sortent en courant*).

(*On entend les pas de deux chevaux qui approchent. Sur le perron, apparaissent le majordome et le ménestrel ; ils descendent rapidement ; le majordome se dirige vers une porte basse, qu'il ouvre*).

LE MAJORDOME (*à la cantonnade*).

Holà ! Hé !

(*Deux valets d'écurie apparaissent*).

LE MÉNESTREL.

Suivez-moi... Par ici...

(*Ils sortent tous*).

SCÈNE V.

(Dans la coulisse, on entend des paroles confuses, puis deux hommes sautant à bas de leurs montures. Entrent le Majordome et le Ménestrel accompagnant le Comte et le Marquis).

VOIX DANS LA COULISSE.

Attention... Voilà... Vous y êtes ?... Merci !

LE COMTE (*entrant*).

Donc c'est déjà fini ? Le château...

LE MARQUIS.

La princesse...

LE COMTE.

Le Roy...

LE MARQUIS.

La Cour...

LE COMTE.

Tout vit?

LE MÉNESTREL.

Tout vit, de la maîtresse
A l'humble chambrière, et du valet au Roy.

LE MARQUIS.

O mes oreilles ! A peine je vous en crois !

LE COMTE.

Je suis le comte Jean XVII du Val d'Amblance,
Petit-fils de Pierre...

LE MAJORDOME.

Ah !

LE MÉNESTREL.

D'après la ressemblance,
Seigneur, je m'en doutais. C'est vraiment le portrait,
Pensais-je, de l'ancien ministre — trait pour trait.

LE COMTE.

Et voici mon ami, le marquis de Bellestre...
(*Au Majordome*).
Pensez-vous que le Roy nous reçoive ?

LE MAJORDOME.

Peut-être,
Messire. Je m'en vais trouver Sa Majesté.
(*Il sort*).

SCÈNE VI

LE MARQUIS (*au Comte*).

Nous ne nous sommes pas encore assez hâtés...

LE COMTE (*après un geste de regret, au Ménestrel*).

J'avais trouvé dans les papiers de ma famille,
Parmi les mille riens dont ces papiers fourmillent,

Une lettre-missive, où mon aïeul narrait
L'histoire du Château-Dormant. Quel intérêt
J'y pris, certainement vous devez le comprendre.
Je lus avidement. C'étaient comme des cendres
Où le feu resterait endormi, non éteint.
Et je le ranimais, et je voyais soudain
Remonter du passé des choses oubliées.
Cette lettre, aussitôt, par mes soins, publiée,
Il m'arriva de tous côtés des questions,
Des cris admiratifs, des exclamations.
Il partit des seigneurs, des bourgeois, par centaines.
Pour chacun d'eux la réussite était certaine...
Et tous sont revenus, piteux et déconfits.
Car je n'avais pas dit encor l'instant précis
Marqué par le Destin pour votre délivrance.
— Comme eux plein de valeur, comme eux plein de jactance,
Ce jeune homme voulait, comme eux, s'aventurer.
Mais je l'ai fait attendre, et je lui ai montré
Quel jour nous partirons, sans crainte de malchance.
Enfin ce jour a lui... On s'émeut, et l'on pense,
En mettant, avant l'aube, un pied dans l'étrier,
A ce monde inconnu que l'on va réveiller...
Nous galoppions, le cœur battant et ventre à terre,
Quand dans le bois impénétrable où le mystère
Devait être enfoui, nous trouvons un chemin !

LE MARQUIS.

Nous étions dépassés ! Nos efforts restaient vains.

LE COMTE (*au marquis*).

Allons, consolez-vous : il reste des princesses.

LE MARQUIS.

Oh ! vous raillez encor...

LE COMTE.

Mais non !

(*Le Majordome est entré depuis un moment. Il s'approche du Comte, et, respectueusement* :)

LE MAJORDOME.

Monseigneur...

LE COMTE (*se retournant*).

Qu'est-ce ?

LE MAJORDOME.

Le Roy, Monseigneur, vous attend.

LE COMTE.

Bien ; je vous suis.
Venez-vous, Marquis ?

LE MARQUIS.

Non, je vous attends ici.

LE COMTE.

Oui... Afin de parler de jeunes femmes blondes
Avec monsieur, sans qu'un vieux bougon vous réponde
En se raillant... ah ! ah !

(*Il sort avec le Majordome*).

SCÈNE VII.

LE MARQUIS.

Il plaisante, et pourtant
Je suis certain qu'il est ému en plaisantant.

LE MÉNESTREL.

Et qui pourrait, dans cette athmosphère troublée
Conserver son sang-froid ?

LE MARQUIS.

C'est vrai.

LE MÉNESTREL.

Ville peuplée
De morts, et brusquement, arrachée au tombeau,
Cité surnaturelle, impavide château,
Forêt, vous exhalez une senteur étrange.
C'est l'odeur de très vieux tiroirs que l'on dérange,
C'est l'odeur du passé, des souvenirs défunts,
Ce parfum capiteux, ce pénétrant parfum.

LE MARQUIS.

Le parfum du passé est chose assez commune ;
On le trouve dans les ruines, sous la lune.
Mais vous voilà vivants, protégés par le sort,
Qui ranimez un siècle enfoui dans la mort.
Vous avez contemplé des choses disparues.
Il me semble vous voir, côtoyant dans les rues

Ces ancêtres lointains que, tous, nous vénérons ;
Vous fûtes les témoins des grandes actions
Que ton recul, à Temps cruel, mue en Légendes ;
Et, soit qu'on vous louange ou qu'on vous vilipende,
Vous êtes ces gens-là dont les us, épiés,
Sont retracés par nos savants dans leurs papiers.

LE MÉNESTREL.

Et vous êtes ceux-là qui peuplaient tous nos rêves ;
Les fils de l'avenir, dont le souci, sans trêve,
A hanté nos cerveaux, les voilà. Les voilà,
Tous ceux que le poète, en ses vers, dévoila.
Ce n'est plus vainement, dans une rêverie
Que je les vois ! C'est en chair, en os, c'est en vie.

LE MARQUIS.

Vous rêviez donc à nous ?

LE MÉNESTREL.

Mon dieu, oui ; tout autant.
Que vous rêvez, je pense, à vos petits-enfants !

LE MARQUIS.

Que nous...? Mais nous n'y rêvons pas, ne vous déplaise !
Peut-on donner son temps à de telles fadaises ?

LE MÉNESTREL.

Des fadaises !

LE MARQUIS.

Voyons, à quoi peut-il servir,
Lorqu'on a pour rêver ses propres souvenirs,
De spéculer ainsi sur des choses futures ?
Car vous ne savez rien, car rien, dans la nature
Ne peut faire prévoir l'avenir, quel qu'il soit !

LE MÉNESTREL.

Ne peut-on se forger un avenir à soi ?
Ne peut-on se lancer dans l'infini des songes,
Toujours plus haut, plus loin, autant que se prolonge
L'imagination, perspective qui fuit
Dans l'au-delà du rêve immarcessible ?

LE MARQUIS.

Et puis ?
Lorsque vous reviendrez de ce lointain voyage,

Nous rapporterez-vous quelque utile présage ?
Aurez-vous découvert le plus petit secret ?

LE MÉNESTREL.

Je ne rapporterai rien d'utile, c'est vrai,
Si ce n'est rien que quelque délicat poème...
Mais d'ailleurs, est-ce que le rêve, par lui-même,
Ne suffit pas ?
Le rêve fluide, imprécis,
Le rêve couleur de muraille,
Le rêve où l'on s'enfonce et disparaît, ainsi
Qu'en des bras aimés l'on défaille,

C'est l'oasis paisible entrevu du chemin
Où péniblement on gravite ;
C'est l'instant où l'on peut oublier que demain
Inéluctable, viendra vite...

Oh ! laisse-toi bercer, comme tu fis enfant,
Souriant aux chimères, homme !
Et puisque, malgré tout, ce que tu vas créant
On l'efface d'un trait de gomme,

Et puique tout est vain, et puique rien n'est vrai,
Goûte au moins la douceur du songe,
Si de parfaits bonheurs tu veux n'être sevré
Avant que la mort ne te ronge !

LE MARQUIS.

Voilà de bien grands mots ! — Avouez franchement
Qu'un rêveur n'est, au fond, qu'un paresseux !

LE MÉNESTREL.

Comment ?
Alors, vous faites fi, Monsieur, de vos poètes ?

LE MARQUIS.

Pardon ! Mais ce n'est pas en rêve qu'ils apprêtent
Huitains équivoqués, chants-royals, fleuretons !
Pour jongler sur la rime enroulée en festons,
Faire lire un huitain de trente-deux manières,
Et parvenir enfin à l'adresse dernière
De pleine rhétorique, ils doivent s'escrimer !
Que sert le sentiment à qui sait bien rimer ?

LE MÉNESTREL.

Alors, bien rimer, c'est toute la poésie ?

LE MARQUIS.

Sans doute.

LE MÉNESTREL.

Il n'y a plus d'intérêt, plus de vie,
Que dans l'accouplement bizarre et torturé
De vagues consonnances ? En vain, vous aurez
Enfermé dans vos vers le meilleur de votre âme,
C'est l'autre, le bouffon, le jongleur, qu'on acclame !
Comme c'est puéril !

LE MARQUIS.

Mon Dieu, le gai-savoir
Fût-il jamais autre chose ?

LE MÉNESTREL (*à part*).

Seigneur ! devoir
Entendre pareil sacrilège, et ne rien dire !

LE MARQUIS.

Pourvu qu'il nous distraie...

LE MÉNESTREL (*de même*).

Ah ! dans un accès d'ire..!

LE MARQUIS.

C'est un jeu fort plaisant...

LE MÉNESTREL (*de même*).

Un jeu !

LE MARQUIS.

Mais rien qu'un jeu,
Comme ceux des autres faiseurs de tours !

LE MÉNESTREL (*éclatant*).

Corjeu !
Ravaler aussi bas l'Art et la Poésie !

LE MARQUIS.

Eh ! pas plus bas que vous !

LÉ MÉNESTREL.

Charmante Fantaisie,
Nous te laissions planer à ta guise, partout !
Tu volais en plein ciel — ils t'ont mise en un trou !

LE MARQUIS (*ricanant*).

Ah ! Ah !

LE MÉNESTREL.

Vous rejetez ainsi de l'existence
Ce qui restait de joie...

LE MARQUIS (*protestant*).

Oh !.. oh !..

LE MÉNESTREL.

C'est la nuit dense,
La nuit opaque et lourde enveloppant l'esprit.
En un monde aussi froid plus rien ne me sourit.

LE MARQUIS.

Insensé !

LE MÉNESTREL.

Vous, ou moi ?

LE MARQUIS.

Tête folle !

LE MÉNESTREL.

Homme grave,
Dont l'esprit se burine et dont les mots se gravent ?
(*Le Marquis, hochant la tête, remonte de quelques pas*).

SCÈNE VIII.

(A ce moment, apparaissent au fond, entre les branches, le Prince et la Princesse. Ils se tiennent tendrement enlacés. La Princesse a des fleurs dans la main, et tous deux inclinent la tête pour respirer, ensemble, le parfum du bouquet.

Le Marquis s'arrête, surpris. Puis il se retourne et fait un signe discret au Ménestrel, attirant son attention sur le couple).

LE MÉNESTREL (*après un moment, et très bas*).

Eux ne disputent pas...

LE MARQUIS (*entre les dents*).

Parbleu !

LE MÉNESTREL.

Ils planent...

LE MARQUIS.

Tiens !
Je ne donnerais pas non plus ma part aux chiens,
A leur place..!

LE MÉNESTREL.

Est-ce beau !

(*Le Prince et la Princesse ont disparu. Un silence*).

SCÈNE IX.

(La porte de l'office s'ouvre brusquement ; on entend un bruit de disputes, de chaises renversées, des injures, des cris aigus de femmes, et, peu à peu les personnages de la scène première entrent).

LA FILLE DE BASSE-COUR.

Insolent !

PREMIER ECUYER.

Malapprise !

LA FILLE DE CUISINE.

Malotrus !

LE VALET D'ECURIE.

Les butors !

SECOND ECUYER.

Vieillards à mine grise
Et cheveux noirs — la paix !

LE MARQUIS (*voulant intervenir*).

Hé là !

LE MÉNESTREL (*se retenant*).

Chut ! Ecoutez !

(*Il l'entraîne à l'écart*).

Le JARDINIER.

Paillards ! Ivrogne !

LE MAÎTRE-QUEUX.

Goinfres !

LE MARMITON.

Blancs-becs !

TROISIÈME ECUYER.

Excepté
Les Anglais, si grossiers qu'ils en sont ridicules,
Oncques je n'avais vu d'un coup autant de mules !

LE VALET D'ECURIE.

Eût-on imaginé pareils attiffements ?

LE MAÎTRE-QUEUX.

Les sots visages !

LA FILLE DE CUISINE.

Et des tournures !

PREMIER ECUYER.

Vraiment ?

LA FILLE DE BASSE-COUR.

Osez-vous bien porter ces grotesques coiffures ?

PREMIER ECUYER.

Bédame..! On n'est pas né coiffé !

LE VALET D'ECURIE.

Je vous assure
Que je me vas sur l'heure en bâtonner quelqu'un...

SECOND ECUYER.

Holà !

TROISIÈME ECUYER.

Hé, mon ami !

PREMIER ECUYER.

Le bouffon !

TROISIÈME ECUYER (*saluant ironiquement*).

Chers défunts
Ressuscités...

DEUXIÈME ECUYER (*de même*).

Dignes ancêtres !

LE MARMITON.

Par ma broche !
Je les verrais hachés de bon cœur !

TROISIÈME ECUYER (*riant*).

Oh !

PREMIER ECUYER.

Approche !

LE MARQUIS.

Ils vont se déchirer si l'on n'y veille pas !

LE VALET D'ECURIE (*brandissant un gourdin*).

Rira bien qui rira le dernier !

LE MÉNESTREL (*s'elançant*).

Halte-là !
(*Un silence. Tout le monde se retourne*).
Vous n'êtes pas honteux ? Un jour pareil !
(*Les Ecuyers veulent parler*).

LE MARQUIS.

Silence !
(*Aux gens du château*).
C'est ainsi que vous traitez vos sauveurs ?
(*Aux Ecuyers*).
On lance
Donc, chez vous, à tous ceux que soudain l'on revoit
Après une aussi longue absence, sans émoi,
Des mots méchants et des allusions blessantes ?

PREMIER ECUYER.

Monseigneur...

LE MARQUIS.

Pas un mot !

LE MÉNESTREL.

Il faut que l'on ne sente
Aucune générosité...

LE MARQUIS.

A des manants
Vous allez parler de généreux sentiments ?
Ils ne connaissent pas même la politesse !

SCÈNE X.

(Le Roy, très agité, entre, suivi du Comte et du Majordome que ce manque de cérémonial effare).

LE ROY.

Ventrebleu !

LE COMTE.

Majesté...

LE ROY.

Vertuchou !

PREMIER ECUYER.

Par la messe,
Ce roi-là n'a pas l'air plus généreux que nous !

LE COMTE.

Permettez...

LE ROY.

Non !

LE COMTE.

Je vous en supplie à genoux !

LE MAJORDOME (*qui tâche de ramener un peu d'ordre et de faire respecter quelque peu les règles de préséance et d'étiquette*).

(*Aux domestiques* :)
Sortez donc !... Ah mon dieu !

(*Aux Ecuyers*).

Reculez !

LE COMTE.

Sur mon âme,
Pas un de mes propos ne mérite le blâme,
Sire. Il faut vivre avec son temps !

LE ROY.

Ah ! le beau temps !
Si je vous écoutais, je régnerais autant
Qu'un roitelet dans l'air peut régner, Cornediable'

LE MAJORDOME.

Le Roy jure ! Que d'évènements incroyables
En un seul jour...!

LE COMTE.

Marquis, je vous prends à témoin !

LE MARQUIS.

Sire, souffrez d'abord que je vous donne, au moins,
De mon très-grand respect, humblement, l'assurance.

LE COMTE.

Expliquez donc au Roy que pendant son... absence...

LE MAJORDOME (*levant les bras au ciel*).

Un conseil en plein air ! Le monde est renversé !

LE COMTE (*qui s'est arrêté, surpris, en entendant cette exclamation, hausse les épaules et continue*).

...Bien des choses changèrent. Le peuple a percé,
Il a fait sa trouée, et de gré ou de force,
On doit lui accorder des droits !

LE MARQUIS (*aquiesçant*).

C'est une amorce,
Sire; le vermisseau que l'on jette au poisson
Pour l'enferrer plus sûrement à l'hameçon.
Il n'en est que mieux pris...

LE COMTE.

C'est de la politique!

LE ROY.

C'est une indignité!

LE COMTE.

Il faut être pratique.

LE ROY.

Allons, autre guitare!

LE COMTE.

Un Roy, c'est, aujourd'hui...

LE ROY.

Aujourd'hui comme avant, c'est le Souverain !

LE COMTE.

Oui,
Sire; mais...

LE ROY.

Pas de mais! Le souverain commande
Et n'admettra jamais murmure ou réprimande.

LE COMTE.

Le peuple est indocile!

LE ROY.

Il faut donc le mâter.

LE MARQUIS.

Vous n'y réussirez pas toujours, Majesté...

LE ROY.

Nous verrons bien !

LE COMTE.

Vous avez tort, croyez-nous, Sire !

LE ROY.

Ces mots, je ne devrais pas les entendre dire...
(*Un temps*).

Je ne trouverai donc un appui nulle part ?
Personne...

(*Le Ménestrel fait mine de se retirer*).

Pas même toi, Ménestrel ? — Tu pars ?

LE MÉNESTREL.

Sire, je ne suis pas bien fort en politique,
Excusez-moi !

LE ROY.

Non, donne ton avis ; explique
Nous ce que tu comprends.

LE MÉNESTREL.

Sire, nous transportons
En ce siècle nouveau, les usages, le ton,
Le goût, les mœurs de notre siècle, et son langage.
Nous voici dans l'état d'un homme qui voyage
Dans un lointain pays, dont il ne connaît rien.
Leur esprit, leur morale, et jusqu'à leur maintien,
Tout nous choque — et nous avons choqué tout le monde.
J'ai vu les valets, là, comme des chiens qui grondent
Se harceler...

LE MARQUIS.

Oh ! des valets !

LE MÉNESTREL.

Et nous, marquis,
Pensez-vous que tantôt nous nous soyons compris ?
Et le Roy, maintenant, comprend-il son ministre ?
C'est la loi de Nature, implacable, sinistre :
Tu ne sortiras pas de ton temps. — Nous avions
Vécu ; pourquoi faut-il qu'ici nous revivions ?
Ce fut un rêve téméraire... Après la vie,
Il n'y a plus pour l'homme que la mort. J'envie
Les heureux trépassés gisant dans leurs tombeaux !
Personne n'interrompt leurs songes, qui sont beaux,
Immenses, éternels ! Tandis que, solitaires
Au milieu de la Foule où nous devrons nous taire
Comme si le linceul encore nous liait,
Traînant...

SCÈNE XI.

(Le Prince et la Princesse descendent du Bois. Dans sa jupe relevée elle a fait provision de fleurs. Elle en laisse tomber une. Le prince plie un genou pour la relever, et, dans cette position, reste un moment la tête levée vers la Princesse qui le regarde avec extase).

Le COMTE (*les apercevant*).

Et ceux-là ?

Le MÉNESTREL (*après un moment*).

C'est vrai, je les oubliais...
Oui, toujours jeune Amour, ô toi, toujours le même,
Tu nous réuniras !

LA PRINCESSE (*apercevant les autres personnages, jette ses fleurs et se précipite dans les bras de son père*).

Père, comme je l'aime !

OSCAR THIRY.





Intermédiaire wallon

Questions

Pasquèye carolorégienne de 1739 à retrouver. — Voici ce que je lis dans MASSET, *Histoire de Monceau-sur-Sambre*, 1901, p. 77 :

Le 28 août 1739, Charles- Emmanuel-Joseph, Prince de Gavre, seigneur de Monceau-sur-Sambre (pays de Liège), fut nommé gouverneur de Namur. A cette occasion, Monsieur lui fit une réception enthousiaste. On lui lut « de beaux vers, dus au génie de Dehault, de Marchiennes, religieux de Bonne-Espérance, du sieur d'Aoust; des sieurs Comartin et Jacques; *une pasquée ou pasquinade en langue liégeoise, due au talent du père Antoine, récollet et terminaire de la paroisse.*

A-t-on conservé cette *pasquèye ?*

Arille CARLIER.

Air composé par Grétry pour les serins. — Dans le livre sur *la Musique* de CASIMIR COLOMB (Bibliothèque des Merveilles), on lit l'anecdote suivante :

« Les oiseaux répètent assez facilement les airs simples, même quand ils sont développés. Ce qui les embarrasse et les arrête, ce sont les modulations, à moins qu'elles ne viennent naturellement et sans effort. Grétry, qui portait dans toutes les choses musicales une ingénieuse curiosité, avait fait cette observation à propos d'un serin à qui sa mère voulait apprendre l'air intitulé : *Marche des Mousquetaires*. Il avait prédit que l'oiseau chanterait jusqu'à un certain passage déterminé où le ton change, et n'irait jamais plus loin : l'événement vérifia sa prédiction.

« Sa conclusion fut que les oiseaux chantent pour ainsi dire d'instinct les airs qui s'appuient fréquemment sur les notes de l'accord parfait, et de cette conclusion il en tira une autre, c'est que l'on pourrait imaginer « de » petits airs en canon, composés des notes du corps sonore, qu'on appren- » drait à plusieurs serins. » On reconnaîtra avec lui « qu'il serait très

» curieux et très amusant de les entendre chanter en partie ». Au cas où quelque amateur et éleveur d'oiseaux voudrait mettre à exécution cette



fantaisie musicale, voici un air en canon composé exprès par Grétry lui-même. »

Nous reproduisons ci-dessus, cet air en canon composé pour les serins par Grétry.

Où l'auteur a-t-il puisé cette anecdote et ce document musical ?

CISETTE.

Hache ardennaise. — D. LANCELOT a publié, dans le *Magasin pittoresque* de 1873, un article sur les Ardennes où, après avoir parlé des épisodes de romans de chevalerie qui ont leur siège en cette région, il dit (p. 272) :

« Les chansons de guerre, plus anciennes que les grands poêmes, sont vraies dans les personnages et la nature qu'elles mettent en scène. Quelques-unes ont conservé des traits de caractère saisissants. « Va dans les » pays d'Ardennes, va couper et corroyer tes peaux de bêtes, compter et » peser tes fermages ! — Tu es de ce pays maudit où l'on se vêt de serge, » où chaque homme porte en son poing une hache ardennaise. » — Nous retrouverons ce dernier trait, tout actuel, dans les districts forestiers. »

Dans quelles chansons de guerre « l'auteur a-t-il trouvé ces traits ?

On voit très bien à quelles fromageries et à quelles tanneries il est fait allusion. Mais quelles haches l'auteur a-t-il reconnues dans ces antiques allusions ? FURET.

Réponses

Les cloches dans la tradition populaire (XVII; XVIII, 29, 59, 97, 110). — Lorsqu'un malade entrait en agonie, les cloches appelaient les fidèles à l'église pour prier pour le moribond. Sonner les cloches dans ces circonstances s'appelait *taper a l'angontye*.

Si une personne disparaissait de la localité, vite on *sonent au pièrdu*, et on se mettait partout à sa recherche.

Sonner le tocsin se dit : *soner au feu*; le glas : *soner a môrt*. (Mont-sur-Marchiennes.)

Il resterait à jamais louche celui qui ferait semblant de l'être pendant que les cloches sonnent (Monceau-sur-Sambre).

A Monceau-sur-Sambre encore, voici ce que chantent les enfants du pays, quand ils entendent le glas :

— Bime ! Bame !
— Qu'est-ce qu'est mort ?
— C'est Balthazar.
— Qu'est-ce qui l'a dit ?
— La p'tite souris.
— Où est-elle ?
— Dans sa chapelle.
— Qu'est-ce qu'elle fait là ?
— Des dentelles.
— Pour qui ?
— Pour Monsieur, pour Madame,
— Pour le roi, la reine d'Espagne.

Et, selon la légende, voici la douloureuse chanson des cloches de l'église de N. D. de Miséricorde, à Marchienne-au-Pont :

Bime ! Bame !	Bing ! bang !
Nos l' tènons,	Nous le tenons
Nos l'avons	Nous l'avons
Dins l' tère	Dans la terre
Bin fond !	Bien au fond.

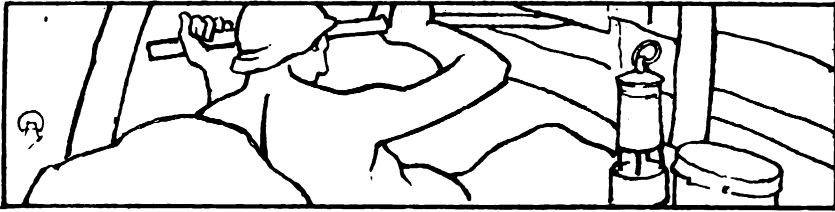
Ar. Carlier.

Mosan ou Meusien (ci-dessus, p. 172). — Le même doublet existe en Lorraine. Dans un des derniers numéros du *Pays lorrain*, Maurice Barrès, parlant des *Histoires lorraines* de Jean Tanet, qui venaient de paraître, dit de cet auteur qu'il est son « compatriote parfait, lorrain, vosgien, *mosellan...* » etc. *Mosellan* y est. Pourquoi alors dira-t-il ailleurs « meusien » comme la généralité de ses compatriotes ? La Moselle est la petite Meuse, je pense. Pourquoi traite-t-il son nom autrement que celui du fleuve?

O. C.

Lu pîre dè boûrdeû, à Stembert (ci-dessus, p. 128). — En 1903, je signalais à la Société verviétoise d'archéologie et d'histoire la Pierre du bourdeû à Stembert, et fis connaître le texte de la condamnation du Sr Soumagne, publié et commenté dans *Wallonia* par M. Angenot. Ayant vainement cherché un document officiel relatant le fait, j'ai demandé à certains collègues des renseignements : nul ne m'a répondu; mais on m'a affirmé qu'une pierre ainsi nommée se trouvait jadis à Stembert.

Dr Tihon.



Philippe Rüfer

La Wallonie a vu naître bien des musiciens de valeur mais jamais hélas, elle n'a pu les retenir chez elle. Les Du Mont, les Grétry, les Gossec, les Lassus, les Franck ont tous quitté la terre natale pour remplir l'Europe du bruit de leurs succès ; c'étaient particulièrement les pays frères, la France et l'Italie qui les attiraient ; et ceux-là sont demeurés en continuels rapports avec leur patrie, qui trouvaient la gloire en ces contrées qui sont pour nous comme de grandes sœurs protectrices et accueillantes. D'autres, mais plus rares, ont franchi le Rhin et se sont établis en Germanie ; Munich connut jadis Orlando Lasso, Berlin applaudit Lassen et Rüfer.

Mais si la Wallonie à su rendre hommage aux maîtres puissants tels Grétry, Franck, etc, elle a trop négligé les modestes qui ont créé librement, qui ont produit de grandes œuvres probes, fortes, sans souci de la vogue banale et du succès facile.

C'est un devoir très doux que d'inviter nos frères wallons à saluer en Rüfer, Raway, Lekeu et bien d'autres, des hommes éminents dont la Patrie a le droit d'être fière.

*
* *

Philippe Rüfer naquit à Liége, le 7 juin 1844. Son père originaire de Rumpenheim, où il était né en 1810, vint s'établir à Liége très jeune, en qualité d'organiste, professeur de piano et pédagogue. C'était un musicien de mérite, dont le talent d'improvisateur était très prisé Il épousa une liégeoise et, de cette union, eut plusieurs enfants dont l'un Philippe, devait illustrer le nom de sa famille.

Dès sa prime enfance, le jeune Philippe témoignait de dispositions musicales précoces ; à l'âge de six ans, déjà, il avait pris la décision de se vouer à la carrière musicale. Il travailla d'abord le piano avec son père et accomplit des progrès étonnants ; il s'exerçait déjà à l'improvisation et possédait, d'instinct, les notions d'harmonie. A sept ans, il entreprit l'étude du solfège. Toutefois, sa famille prétendait lui imposer de sérieuses études scolaires et n'acquiesçait pas à son désir de devenir musicien. Il suivit donc les cours de l'école primaire où il se distingua surtout par une vive turbulence et un dédain des études sérieuses. Il ne pensait qu'à la musique, et avait acquis un beau talent de lecteur ; il était doué d'une mémoire surprenante et, à onze ans, connaissait les symphonies de Beethoven. Il travaillait le piano sans maître et parcourait avidemment les partitions qui constituaient la bibliothèque parternelle.

Son espièglerie le fit envoyer, en 1856, à Aix-la-Chapelle, en pension chez Carl Haack, directeur de l'école évangélique, excellent musicien qui devint, pour Rüfer, un ami des plus dévoués. Le maître, dans une lettre adressée au journal berlinois, *die Mùsik*, conte d'une façon pittoresque une anecdote amusante relative à son séjour à Aix : « Au début de mon séjour à Aix, j'avais entendu » dire que les grands hommes étaient caractérisés par un large » front ; or, j'avais l'espoir de devenir célèbre et, constatant » que le mien était étroit, je me coupai les cheveux jusqu'à une » certaine hauteur. Cette opération mal conduite, me donnait une » physionomie des plus étranges, ainsi qu'on peut aisément se le » figurer. Mon père, en visite à Aix à cette époque, en fut vive» ment mécontenté et je dus me faire tondre complètement ».

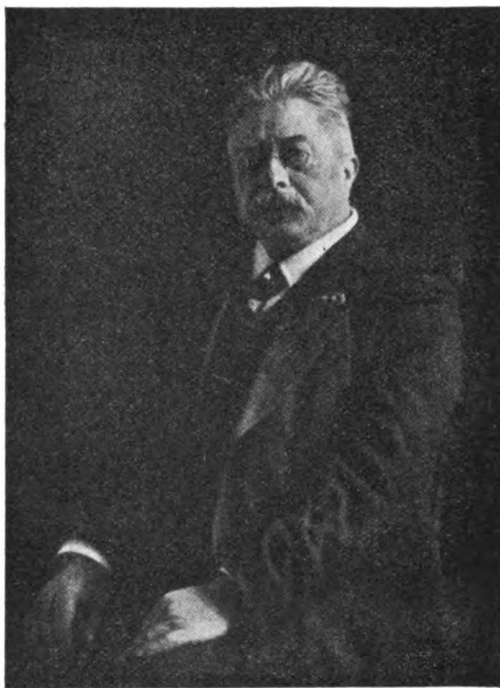
Philippe, à cette époque, s'exerçait principalement à l'improvisation sur des thèmes donnés, fréquemment même sur des thèmes relatifs à des textes littéraires.

Après deux années de séjour en Allemagne, il revint à Liège et, dès 1858, suivit les cours de l'Athénée.

Malgré de fortes dispositions pour les études scientifiques, particulièrement pour les mathématiques, il persistait dans son désir de se consacrer à la musique et c'est sur les bancs de l'Athénée qu'il écrivit — pendant les leçons de géographie, surtout — sa sonate en fa mineur, op. 1, un quatuor, etc, et ce, sans avoir jamais étudié la théorie ; il écrivait d'instinct. Puis, ce furent de grandes œuvres auxquelles s'attaqua le jeune homme : une symphonie — en ut mineur, évidemment ! — des ouvertures, des cantates, de la

musique de chambre, etc. Au sujet de la symphonie, il avoue qu'il n'eût pas le courage d'achever l'œuvre et transcrivit simplement à la fin les dernières mesures de la 5e de Beethoven !

Les œuvres du jeune compositeur étaient fréquemment exécutées lors des réunions musicales qui avaient lieu le mardi chez ses parents lesquels, malgré tout, faisaient opposition à sa vocation.



En 1860, cependant, il entre au Conservatoire, d'abord dans la classe des amateurs puis, enfin, dans celle des artistes professionnels ; il y étudie le piano, l'orgue et l'harmonie. Bientôt sa famille accède à son désir et Rüfer travaille avec un courage inlassable. Il retournait régulièrement passer les vacances à Aix et s'y produisait volontiers : il fit même entendre une cantate pour chœur et orchestre : « *Volksfrühling 1813* » : en quelque jours il redigea un fragment de quintuor.

En 1865 il quittait le Conservatoire de musique, ayant remporté la médaille d'or pour le piano et pour l'orgue et le premier prix de composition, dans la classe d'Etienne Soubre.

Seul, il étudie les formes musicales, l'instrumentation, l'orchestration, l'histoire de la musique, tout ce qui est indispensable à l'éducation musicale.

En 1865 il prend part au concours du prix de Rome (cantate : *les filles de Jephté*) et obtient une mention ; en 1867, il se présente à nouveau et échoue. C'est alors que Daussoigne Méhul, l'un des membres du jury, le fit appeler et lui tint ce discours : « Je vous ai fait prier de venir me rendre visite parce que, sachant que M. votre père et moi ne nous voyons plus, vous auriez pu

croire que j'ai trempé mes mains dans cette sale affaire. Loin de là, j'ai voté le premier prix pour vous. Parmi les concurrents, vous êtes le seul qui ayiez réellement du talent ; mais, allez en Allemagne ; ici, vous ne ferez jamais rien » !.

Rüfer suivit ce conseil et partit outre-Rhin ; il séjourna à Leipzig près de deux années, afin de se créer des relations utiles dans le monde musical ; il devint l'élève du célèbre professeur Moritz Haùptmann qui s'était vivement intéressé au jeune compositeur après l'audition de la sonate pour piano et violon op. 1. L'intérêt que portait Haùptmann à Rüfer permit à ce dernier d'étendre ses relations et c'est ainsi que, grâce à l'appui de Carl Reineke, il obtint la place de directeur de la musique à Essen, poste qu'il occupa pendant deux ans et demi.

Mais l'artiste aspirait à une situation plus intéressante, propre à lui permettre de développer complètement son talent musical.

En octobre 1871, il partit pour Berlin, plein d'espoir. Mais, rien n'est plus redoutable pour les jeunes que ces grandes villes où l'on se sent perdu dans la masse des médiocres et des intrigants ! C'est l'étouffoir pour les débutants et il faut une volonté de fer pour résister.

Rüfer comme les autres, connut les années amères, les années grises, avant de s'imposer. Il connut l'angoisse de ne pas être assuré du pain pour les jours à venir et il a conté lui-même qu'il était resté certaine semaine trois jours sans manger et qu'au cours d'un hiver rigoureux, ayant reçu d'une élève reconnaissant quelques livres de massepain, il s'en nourrit exclusivement durant trois semaines !

Il avait cependant obtenu une place de professeur au Conservatoire Stern (1871-72), à l'Academie Kullak (1872-75), puis au Conservatoire Scharwenka (à partir de 1881).

Mais la période de prospérité et de travail productif date surtout du jour où il fut chargé d'enseigner la musique aux enfants de Frédéric III, principalement à la princesse Victoria. Dès lors, c'est l'avenir bien assuré d'autant plus que le souverain se prit d'une vive affection pour Rüfer : l'on se rappelle que peu de jours avant sa mort, il le fit appeler au château afin d'entendre encore notre compatriote exécuter quelques pièces pour piano.

La nomination de Rüfer au poste de professeur des enfants de la famille impériale lui ouvrit bien des portes, et c'est ainsi qu'il put faire exécuter à l'Opéra de Berlin, le 28 février 1887, un grand opéra *Merlin*, sur un texte de A. Hoffmann. Il connut alors un très

grand succès, car cette œuvre compta onze exécutions successives. Elle fut d'ailleurs reprise en 1892. En 1896, un second opéra de Rüfer fut représenté à l'Opéra avec non moins de succès que le premier : *Ingo*, sur un texte de Friedmann, d'après l'œuvre de G. Freytag.

Depuis lors, malheureusement, à part quelques pièces de moindre importance, Philippe Rüfer n'a plus composé et on ne saurait assez regretter de voir un musicien de sa valeur laisser ainsi se rouiller sa plume. Il n'a pas connu le succès qu'il désirait et méritait ; mais que n'a-t-il persévéré au lieu de renoncer à la lutte !

A présent, il vit à Berlin où il jouit d'une considération très marquée dans les milieux musicaux et est titulaire de divers titres honorifiques, tels que membre de l'Académie de musique de Berlin, membre correspondant de l'Académie Royale de Belgique, etc.

***

Telle est brièvement résumée, la biographie du maître ; il convient, toutefois, d'y joindre quelques considérations sur son œuvre et sur la situation qu'il occupe, dans l'activité musicale.

Le bagage musical de Rüfer n'est pas très lourd ; il n'a écrit — ce qui est regrettable — que peu de grandes œuvres : deux opéras, une symphonie, des ouvertures, un concerto de violon. Il est beaucoup plus productif dans la musique de chambre : sonates, trios, quatuors, lieder, chœurs, etc. De toutes ces œuvres, la symphonie, le trio en si ♭, les sonates, sont de loin les meilleures. Le style en est sévère, impeccable ; on y sent une sincérité d'expression remarquable ; la musique de Rüfer est naturelle, elle coule de source et jamais on n'y sent l'effort, le travail de table.

Peut-être pourrait-on accuser certaines œuvres vocales d'un peu d'uniformité ; comme la musique de Brahms, celle de Rüfer affectionne la tonalité grise, les couleurs effacées. C'est pourquoi sa musique de chambre, musique intime, offre tant d'attrait. D'autre part, Rüfer peut être compté parmi les disciples de Wagner, et ses deux œuvres lyriques sont conçues suivant les préceptes du maître de Bayreuth, mais traités plus librement que les productions interminables de ce dernier.

Il est vraiment regrettable que *Ingo* ne se soit pas maintenu à la scène, car c'est une œuvre forte et intéressante, en dépit d'un texte assez ordinaire. Ce fut certes à la médiocrité du texte de *Merlin*

que le musicien dut de ne pas voir cet opéra tenir l'affiche plus longtemps. Le livret d'*Ingo* est heureusement meilleur, étant plus dramatique et condensé.

Rüfer ne peut évidemment être compté parmi les novateurs. Mais c'est un musicien de grande valeur, un artiste probe et sincère, qui n'a jamais cherché le succès facile et dont les œuvres sévères et profondes demeurent souvent inconnues ou incomprises de la grande masse qui se pâme devant le cabotinage des Debussy, Ravel, Reger et autres clowns musicaux.

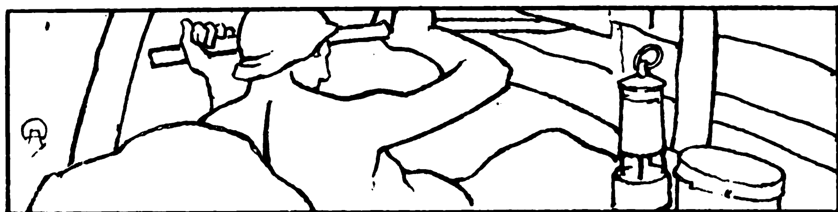
Il est donc pour tout ami de la bonne musique et, en particulier pour nous, Wallons, un devoir très doux à remplir : celui de faire connaître les œuvres de notre compatriote Philippe Rüfer. Et nous ne saurions assez blâmer et le Conservatoire de musique et le Théâtre Royal de Liège qui ne tentent aucun effort en sa faveur ([1]).

Il faut espérer que le prochain directeur de la première scène liégeoise inscrira *Ingo* — qui est traduit en français — au tableau des répétitions et que M. Debefve, dans le *Festival Wallon* qu'il annonce pour le printemps 1911, portera au programme d'une des séances la symphonie, une ouverture ou le concerto de violon de Philippe Rüfer.

Paul MAGNETTE.



([1]) L'« Œuvre des Artistes » a donné une séance Rüfer en 1908 et M. Oscar Dossin a dirigé pendant l'Exposition de 1905 quelques œuvres du Maître.



Les Fêtes paroissiales

III

Les « jeux populaires »

Ce qu'on dénomme « jeux populaires » dans les programmes et affiches des fêtes rustiques sont des jeux, très populaires en effet, mais publics ; nécessitant, au surplus, une certaine dose d'adresse, sans préjudice au hasard sur lequel on compte pour couvrir de ridicule le joueur maladroit, ou même tous les joueurs successivement : c'est dire que le but est surtout de rire à leurs dépens. Le jeu de la course dans les sacs, qui est parmi les plus connus, fixera tout de suite les idées.

Ces jeux, comme les autres réjouissances de la dicace — on les appelle en général « festivités » — sont organisés par la Jeunesse et aux frais de la bourse commune que les jeunes gens ont constituée de leurs cotisations augmentées des dons des notables et parfois d'un subside de la commune. Lorsque les frais menacent de dépasser les recettes, on décide que tout habitant qui désirera participer aux « jeux populaires », devra verser un droit d'inscription.

D'ordinaire on accorde des prix aux joueurs les plus heureux, ce qui fait que les jeux même les plus ridicules ont toujours quelques concurrents, ne fût-ce que parmi les êtres les plus déshérités et les plus grotesques de la paroisse.

Les jeux se jouaient sur la voie publique. On les distribuait en différents endroits de la commune, pour que partout les gens sédentaires en eussent leur part. Aujourd'hui, où il n'y a plus guère de sédentaires, on continue à faire de même, pour que les cabarets de chaque carrefour aient leur public : on fait aller le commerce et ainsi se justifient les collectes chez les cabaretiers, destinées à alimenter la caisse des jeux.

Les jeux sont dirigés par le Chef de la Jeunesse, qui veille aux installations et à l'observation des règles traditionnelles.

Voici les « jeux populaires » que nous connaissons. Nous leur donnons le nom sous lequel ils sont connus dans la région liégeoise.

* * *

Cori d'vins les sètches « courir dans les sacs ». — Chaque joueur a entré les jambes dans un sac qu'on lui a lié à la ceinture. Au signal donné, tous s'empressent vers un but, non sans peine et sans soulever les rires par leurs gambades embarrassées, leurs gesticulations ridicules et les chutes qui ne manquent pas aux plus pressés.

A Liége, dans le quartier des Tanneurs, au lieu de sacs on employait les *hoùsses*, bottes de tanneur en cuir raidi par leur séjour dans l'eau.

Dans les villages maraîchers des environs de la ville, on organisait des courses dont les concurrents avaient les pieds armés de *fauques* « battes de jardinier ».

Li Coùse ås rinnes « la course aux grenouilles ». — Les joueurs, placés en ligne, disposent chacun d'une brouette dont on a, pour la circonstance, enlevé les planches latérales, et sur laquelle on a placé une grenouille. Au signal donné, les concurrents se mettent en marche, conduisant leur brouette. Les grenouilles, d'abord coites, mais bientôt effrayées, se mettent en mouvement. Quand elles sautent par terre, on doit les ramasser et les replacer. Le premier joueur arrivé au but avec sa brouette et sa grenouille en place, emporte le premier prix.

Li Coùse ås oûs « la course aux œufs ». — Chaque joueur tient entre les dents l'extrémité d'une cuiller dans le creux de laquelle on a déposé un œuf. Les concurrents sont placés en ligne. A un signal donné, ils partent pour atteindre au plus vite un but déterminé. Le jeu est beaucoup plus difficile à réussir quand l'œuf, au lieu d'être placé dans le creux d'une cuiller, doit être supporté par le fourneau d'une pipe. Dans les deux cas, celui qui laisse tomber son œuf est déclassé.

A distinde li tchandèle « à éteindre la chandelle ». — Il s'agit encore d'une course de vitesse dont les participants, tenant en

main une chandelle allumée, s'efforcent d'arriver au but sans la laisser s'éteindre. Celui qui, en allant trop vite, voit sa chandelle soufflée, est tout bonnement exclu du jeu. Ou bien, s'il est ainsi convenu, il doit la rallumer avant de reprendre sa course : cette convention est ajoutée quand le trajet est assez long.

Al cowe dè pourcê « à la queue du cochon ». — On expose un malheureux cochon, dont la queue est enduite de savon fluide ou savon à lessive. Les joueurs s'évertuent à le saisir par là, de manière à le maintenir. Ce jeu, pratiqué il y a une quinzaine d'années à la fête du quartier de Ste-Walburge à Liége, finit très rapidement grâce à l'adresse d'une sorte de brute : ce concurrent ingénieux était parvenu à introduire et recourber le doigt dans l'anus de l'animal, qui faillit en crever (1).

Li djeu des solers « le jeu des souliers ». — Le concurrents défont leurs souliers (autrefois leurs sabots) et les mettent en un tas que l'on a soin de bien mêler. A un signal donné, les concurrents se précipitent (d'assez loin) vers le tas et recherchent leurs chaussures. Une fois chaussés, ils doivent courir au plus vite vers un but où le premier arrivé emporte le prix.

A s'rimoussi « à se rhabiller ». — Les concurrents sont invités à se déshabiller en ne gardant que la culotte. Les autres vêtements sont placés en tas et mêlés avec art. Au signal donné, les joueurs doivent se rhabiller avec des vêtements quelconques choisis dans le tas ; celui qui amène l'assemblage le plus bizarre a le prix.

Li tchesse ås canes. — On lache dans une mare des canards auxquels on a coupé les rémiges et l'on se tient autour pour les empêcher de s'enfuir. Les concurrents, pateaugeant dans la mare, essayent d'attraper le plus possible de volatiles.

---

(1) Facétie recueillie à Spa : « Du temps où j'étais gamin, on donnait des courses de cochons pour amuser les étrangers. On lachait sur l'allée du Marteau un beau porc qui avait la queue enduite de savon. Celui qui l'attrapait par là et le retenait, le gardait pour lui. Un individu qui l'avait déjà gagné plus d'une fois, voyant l'annonce de la course, se préparait à y aller. Mais sa fille, qui était *grandiveuse* (prétentieuse), honteuse de ce que son père voulût prendre part à ce jeu, lui dit : — Vous n'allez pas vous y prêter, j'espère ? — Certes, j'irai, dit le père et je compte bien gagner. — A ce prix, nous n'avons pas besoin d'un cochon. — Que tu es sotte, dit-il : je me moque du cochon. Mais que fais-tu de l'honneur ? »

A stritchi « à ficher ». — Il s'agit de ficher, en courant d'un point déterminé, la pointe d'une canne ferrée dans un fruit suspendu à une corde.

Al tène ou al tinète « à la cuvelle ». — On suspend une cuvelle pleine d'eau à une corde tendue en travers de la route de manière qu'elle chavire au moindre choc et déverse son contenu tout aussitôt. Sous la cuvelle on a fixé dans le sens vertical, une planche percée d'un assez large trou.

Le joueur, monté sur une petite charrette à bras, poussée à toute vitesse par un camarade, essaye d'entrer dans le trou de la planche un bâton qu'il porte. S'il y parvient, il a gagné le prix, sinon le tour est au suivant; mais dans tous les cas il lui est difficile, de même qu'à son conducteur, d'échapper à la chute de l'eau, du moment où il touche la cuvelle ou la planche.

D'ordinaire, les deux hommes nécessaires à chacun des tours de ce jeu se sont entendus pour s'exposer ensemble et partager le prix s'ils le remportent; dans ce cas, ils tirent au sort à qui conduira la charrette. Mais si un concurrent est isolé, il trouve toujours dans les assistants un gagne-petit quelconque qui veut bien s'exposer à l'averse pour gagner quelques sous.

Parfois le règlement exige que les concurrents, au lieu d'être en charrette, soient à cheval... sur les épaules de leur associé.

A fé voler l' sabot « à faire voler le sabot ». — Un sabot rempli d'eau est posé au bout inférieur d'une planche formant tremplin. Le joueur sautant à pieds joints et brusquement sur l'autre bout de la planche, doit saisir le sabot au moment où celui-ci est lancé en l'air par le mouvement de la planche qui se relève. Il doit surtout éviter de recevoir cet objet sur le crâne... et la planche sur la face.

Autre forme de ce jeu : Le sabot, en sautant, doit briser une ou plusieurs des coquilles d'œufs enfilées dans une ficelle tendue entre deux perches au dessus et en travers de la planche. C'est à qui cassera le plus d'œufs : comme la ficelle est tendue assez lâchement, les œufs se rassemblent toujours en son milieu.

Å banstè d'oûs « au panier d'œufs ». — Un panier plein de coquilles d'œufs est suspendu à une corde tendue entre deux pieux. Au-dessous, un tremplin sur lequel on a placé une savate. On cherche, en frappant sur le tremplin, à faire sauter la savate jusque dans le panier. D'ordinaire les concurrents se sont essayés

à l'avance. Le gagnant est celui qui, ayant réussi avec d'autres, a brisé le plus de coquilles.

A haper l' mitche. — Un petit pain mollet (*ine mitche*) couvert de marmelade (*sirôp'*) est suspendu par une corde au-dessus d'une roue de charrette posée horizontalement et mobile sur un pivot. Les concurrents sont assis au bord de la roue et à cheval sur les rais, les mains attachées contre les reins. Le directeur du jeu, pendant qu'on fait tourner la roue, lache ou tire la ficelle qui tient le petit pain. Les joueurs tâchent à saisir la *mitche* avec les dents et ainsi à gagner le prix, non sans avoir la figure et même la tête poissées.

Dans une variante simplifiée, les joueurs sont debout, bras liés, et ils sautillent sur place pour arriver à saisir avec les dents le petit pain qu'on laisse descendre à la hauteur de leur visage et qu'on retire à tout moment.

Li cråwè d' sirôp'. — On a une terrine (*cråwè*) pleine de marmelade (*sirôp'*), et dans le fond de laquelle on a placé une pièce de monnaie, ordinairement un écu. Les joueurs de bonne volonté doivent, les mains liées au dos, aller retirer la pièce avec les dents.

Dans une variante de ce jeu, on emploie une poële (*pêle*) sur laquelle on a collé une pièce d'argent et qu'on a couverte de marmelade. La poële est suspendue à une corde qui se balance au moindre attouchement ; l'opérateur qui a les mains liées, éprouve mille difficultés à saisir la pièce, qu'il doit prendre avec les dents : les plus malins la détachent et l'abattent avec le nez.

Li cråwê d'farène est encore une variante du même jeu. Le joueur doit saisir, rien qu'avec les dents, une pièce de monnaie au fond d'une terrine pleine de farine, — après s'être fourré la tête dans un seau d'eau.

Dans un jeu analogue, le joueur a la figure enduite de sirop (ou même de savon fluide!) et il doit prendre avec les dents une pièce d'argent dissimulée au fond d'un panier rempli de plumes. Celui des amateurs qui réussit à prendre la pièce la garde comme prix de son adresse.

Une forme plus simple encore consiste à tirer avec les dents, du fond d'un cuveau rempli d'eau, une bille à jouer ou un autre objet sphérique de petite dimension, par exemple un boulet de jeu de quilles pour enfants.

Le « jeu de la pommelette » consiste à rechercher une pomme dans une taie (*ine tique*) de coussin ou un panier (*bansté*), rempli de plumes ; les concurrents, le visage enduit de « sirop » doivent tirer la petite pomme en introduisant la tête dans la taie ou dans le panier.

« *Le jeu de l'animal décapité* ». — Ce jeu, qui a fait ici l'objet de divers articles, est encore pratiqué dans de nombreuses localités, où il est un « numéro » important et traditionnel dans les jeux de la fête.

Il consiste, comme on sait, à décapiter un animal suspendu de quelque manière, et qu'aujourd'hui l'on tue d'avance. Les amateurs ont les yeux bandés ; ils sont appelés tour à tour, on leur met dans les mains des cisailles de grande dimension (ordinairement des cisailles à tondre les haies), et ils doivent, au petit bonheur, s'essayer à décapiter l'animal, qui leur appartiendra s'ils y parviennent.

Autrefois, c'était le plus souvent une oie ou un coq, et le jeu consistait le plus souvent à le décapiter en tirant simplement sur la tête pour arracher le col. Mais le jeu a subi une infinité de variantes, de simplifications et d'atténuations, dont nous avons déjà cité un certain nombre [1].

Un de nos correspondants a vu, à Ensival, il y a quelques années, le jeu suivant : Un lapin, après avoir été tué, avait été placé dans un panier qui ne laissait passer que la tète. Les joueurs avaient les yeux bandés ; armés d'une immense paire de ciseaux, ils taillaient dans cette malheureuse tête jusqu'à ce que, toute dégouttante de sang, elle fût complètement déchiquetée et arrachée du tronc.

Il y a dix ans, un journal [2] rapportait ces quelques jeux des fêtes populaires organisées dans une commune de la région de Charleroi :

1° Le jeu du canard : Après avoir enterré jusqu'au cou un canard vivant, on place à six pas environ un tonneau debout sur une de ses bases, l'ouverture placée du côté du canard. Après avoir bandé les yeux au joueur, qui se trouve près du tonneau, on le laisse s'avancer armé d'un sabre vers le canard, dont il doit tâcher de trancher la tête.

---

(1) *Wallonia*, II (1894), 169 ; VIII (1900), 195 ; XI (1903), 244.

(2) *Le Soir*, de Bruxelles, n° du 18 septembre 1900.

2° Une poule étant pendue par le cou entre deux perches, les joueurs peuvent, pour deux sous, tâcher de décapiter l'oiseau à coups de bâton.

3° Avec le même dispositif, un cavalier passe au trot entre deux perches et essaye d'arracher le volatile, ce qui ne peut se faire qu'en lui arrachant violemment le corps de la tête, qui reste suspendue.

Dans le pays de Namur, le jeu a dégénéré : il ne s'agit plus que d'un jambon. L'amateur dont les yeux son bandés, doit au moyen d'un sabre en bois couper la corde à laquelle est suspendu un jambon. Le patient ne peut frapper que trois fois sur la corde; avant qu'il ne se mette en marche vers le jambon, les autres amateurs le font tourner quelques tours afin de lui faire perdre la direction, en chantant cette petite formulette (1) :

Les trwès tours St-Roch	Les trois tours St-Roch,
Si djè l'atrape djel croque;	Si je l'attrape je le croque;
Les trwès tours St-Lorin,	Les trois tours St-Laurent,
Si djè l'atrape djel prinds.	Si je l'attrape je le prends.

A côper l' ruban. — C'est un jeu que j'ai vu pratiquer dans mon enfance : on tenait une corde en travers de la route et on y suspendait un ruban; les jeunes filles concurrentes — ce jeu leur était réservé — essayaient tour à tour, yeux bandés, de venir couper le ruban d'un seul essai de leurs ciseaux.

A spiyi l' pot « à briser le pot ». — Un pot en terre est suspendu, à hauteur d'homme, à une corde tendue entre deux pieux. Chaque amateur, les yeux bandés doit, au moyen d'un bâton, s'efforcer de casser le pot, en marchant vers lui d'un point déterminé. Pour le désorienter, on lui fait faire trois tours sur lui-même avant de le laisser partir. L'amateur ne peut frapper qu'un coup. Le premier qui atteint le pot et le casse gagne le prix et met fin au jeu.

A Aubin-Neufchâteau (prov. de Liége), dont la fête était célèbre dans la région, ce jeu de cassepot, comme l'appelait Rabelais, se jouait le dernier jour des fêtes de la dicace (2). Dans cette fixation de date, qui se retrouve en d'autres villages, il y avait une intention allégorique : à la fin des réjouissances on cassait le pot,

---

(1) PIRSOUL : *Diction. wallon-français, dialecte namurois.* Malines, Godenne, 1903. Au mot *janbon*. (T. I, p. 339).

(2) *Bull. de la Soc. liég. de Littérature wallonne*, t. 39 (2e s., t. 26), p. 202.

souvenir des ripailles, devenu inutile étant vide, comme ailleurs on enterre l'os du jambon qu'on avait préparé pour la fête.

A Liége, autrefois, à la dicace de la chaussée Lahaut (aujourd'hui rue St-Léonard), le pot était rempli d'eau et attaché sur un tabouret; et c'était ce dernier qui était suspendu. Si l'amateur, en frappant avec son bâton, atteignait le tabouret au lieu du pot, le siège entrait en branle et le pot déversait une partie de son eau : que le maladroit fût ou non mouillé, l'incident faisait toujours beaucoup rire, et l'on avait soin de remplir à nouveau le pot pour l'amateur suivant.

A Liége encore, au faubourg Ste-Marguerite, la participation du jeu était réservée aux jeunes filles. On faisait, au milieu de la place, un tas de tous les vieux pots qu'on pouvait réunir; on y ajoutait des assiettes fêlées et autres objets de faïences hors d'usage, que les ménagères se hâtaient de fournir. Les jeunes filles s'approchaient ensuite ; on bandait les yeux à la première; on la conduisait à quelque distance du tas, armée d'un bâton; marchant à l'aventure, elle s'efforçait de reconnaître l'emplacement; à un signal convenu, la jeune fille frappait de son bâton ; puis les autres à leur tour prenaient part au jeu. La foule saluait de rires moqueurs chacune de leurs maladresses. Dès qu'une jeune fille parvenait à briser les pots, les vieilles femmes disaient d'elles : *c'est co eune qu'ârèt dè boneûr, elle ârèt des galants à hopè* « c'en est encore une qui aura du bonheur, elle aura des amoureux en quantité » (¹).

A casser les oûs « à casser les œufs ». — On a placé des œufs en ligne sur le sol. On bande les yeux aux joueurs, on leur place une latte en main, et ils doivent avec la latte briser le plus d'œufs qu'ils peuvent.

A magnî del bolêye « à manger de la bouillie ». — On fait une bouillie très épaisse : lait, eau, farine, riz. On jette dedans des pièces de cinquante centimes. Les concurrents, une main liée sur le dos, tiennent de l'autre une grande cuillère à pot. En se servant de la cuiller, ils mangent au plus vite : quand ils sentent sous la dent une pièce d'argent, ils s'empressent de l'empocher, mais ce faisant ils perdent du temps et, en définitive, c'est encore celui qui en attrape le moins qui a le plus de chance, puisque c'est ordinairement lui qui est jugé avoir mangé le plus de bouillie.

(¹) Emile GÉRARD, dans *Bulletin de la Société liégeoise de Littérature wallonne*, t. XI, p. 252-253.

Dans le Condroz, le jeu se fait à deux partenaires qui ont les yeux bandés, et qui, au moyen d'une cuillère à pot, sous prétexte de se donner à manger l'un à l'autre, cherchent en réalité à se couvrir de bouillie : celui qui, par ce fait, ridiculise le mieux son camarade, a gagné la partie.

Al pice Djihan-Farène « à la perche Jean-Farine ». — Une planche très droite est disposée, sans être fixée, sur deux supports qui l'élèvent à la hauteur d'environ 1 m. Le long de la planche se trouvent attachées de part et d'autre, deux poches longues et profondes, l'une pleine de suie, l'autre pleine de farine. Le joueur doit marcher d'un bout à l'autre de la planche, sans tomber ni dans la farine, ni dans la suie. Le jeu est encore rendu plus difficile quand on emploie une perche arrondie au lieu d'une planche.

Oscar COLSON.





LITTÉRATURE DE CHEZ NOUS.

Plus Haut!

Pièce en trois actes.

PERSONNAGES : *Max Herbert*, lieutenant d'artillerie.
Guy, son frère, étudiant.
Maud du Mont, fiancée de Max.
Monsieur du Mont, riche industriel, } Parents
Madame du Mont, } de Maud.
Monsieur Herbert, médecin, } Parents de
Madame Herbert, } Max et Guy.
Garite, leur vieille bonne.
Un domestique de Monsieur du Mont.

PREMIER ACTE

Chez Mr et Mme du Mont. Un luxueux intérieur de villa aux environs de Bruxelles, salon intime avec terrasse-veranda, très élégante, porte sur le Bois. Grandes verrières : des fleurs partout. Dans un coin de la veranda, une table à ouvrage. Chatoyant fouillis de soies éparses, un livre ouvert et quelques roses...

Scène I

MAX, GUY (*debout tous deux, très excités*).

MAX.

Mais c'est voler ! Mais si tout ce que tu dis est vrai, tu es un voleur, toi, mon frère !

GUY.

Tu ne peux pas savoir quelles tentations l'on rencontre!

Max (*avec désespoir*).

Etre tenté de jouer, de tricher, de voler, quand on a tout, comme toi !... Ah ! Je ne peux pas y croire, ce n'est pas possible, ce n'est pas toi !... Tu plaisantes !... Dis-moi que tu plaisantes, mon petit frère !

GUY.

Il y aurait de quoi, n'est-ce pas ? Et j'en ai la tête ?

MAX.

C'est horrible ! Comment as-tu pu en arriver là !

GUY.

C'est très simple. J'ai joué, depuis bien des soirs, à l'Automobile-club, avec une déveine folle. Je devais une somme énorme, que je n'avais pas, sur parole. Je n'avais plus rien à risquer pour me repêcher. J'ai risqué l'honneur et j'ai perdu...

MAX.

C'est très simple, tu dis ! Cette chose épouvantable, le déshonneur — et tu en parles ainsi !

GUY.

Je vais tout te dire : j'ai triché et on l'a vu ! Voilà bien ma guigne — et puis, le monde est mauvais, on y a joint une histoire de caisse des veuves. Ma guigne, toujours !

MAX.

Tais-toi, au moins, tais-toi ! épargne moi ton cynisme ! Quelle honte ! Que tu sois tombé si bas !... Pourquoi ne m'as-tu pas demandé, appelé... ?

GUY.

D'abord tu étais ici, à la campagne chez tes futurs beaux-parents, qui n'aiment pas à me voir — et puis... demandé... quoi ? Une somme pareille ! L'avais-tu seulement ? et puis encore, tu m'avais dit que je n'aurais plus un sou, rappelle-toi.

MAX.

C'est juste... pouvais-je deviner ? Ah ! C'est désespérant, tiens !.. Un nom comme le nôtre, Guy, notre nom !

GUY.

Oui, mais c'est pas tout ça... Qu'est-ce qu'il faut faire maintenant ?

MAX.

Je ne sais pas ! Je perds la tête !...

GUY.

C'est que... Cette somme là... et le reste... Je les dois encore...

MAX (*amèrement*).

Eh ! oui ! *sur l'honneur*... Tu ne les as pas, dis-tu ? Je les paierai.

GUY.

Max ! Non...

MAX.

Ne comprends-tu donc pas qu'il faut étouffer l'affaire, au plus tôt !... Celui à qui tu dois fera du tapage, s'il n'a pas son argent... et on saura ta honte... notre honte... Ah ! Dieu ! si on ne perdait que l'argent ! Si c'était la seule conséquence d'une faute pareille ! Ç'en est la moindre.

GUY (*hésitant*).

S'il faut te dire... On sait déjà... Je crois... Tout le monde sait... C'est pourquoi je suis venu...

MAX.

On le sait ! On en parle ! et je l'ignorais, *moi !*

GUY.

Si tu n'avais pas été ici, à la campagne, près de ta fiancée, dans le bleu, tu aurais entendu dire...

MAX.

Entendu dire !... Je suis donc le dernier à l'apprendre... Mais alors, on le sait ici... Ma fiancée ?... Ses parents ?

GUY.

Maud,... j'ignore ; ses parents, oui, sans doute : le vieux était à la Bourse hier matin...

MAX (*le secouant par le bras*).

Misérable ! et tu me laissais étranger à tout cela, et ils ont pu croire que j'étais au courant et que je profitais de leur ignorance pour garder Maud... que je reculais lâchement devant la rupture... C'est fou ! Je deviens fou !

GUY.

Je n'osais pas... J'avais peur de toi...

MAX.

Peur de moi, peur de ma colère !

GUY.

Peur de ton chagrin, Max.

MAX.

Ah ! oui ! Je te crois ! C'est bien ce qui te retiendrait — toi qui, de sang-froid, nous voles notre honneur, ravages mon bonheur et celui de Maud !

GUY.

Qu'est-ce que cela fait à Maud ?

MAX.

Rien, peut être ? Et si cela ne lui faisait rien, d'avoir pour mari un homme sans fortune, dont la carrière est brisée, et le nom déconsidéré — car je suis tout cela, dès à présent. — moi, au moins, j'ai encore assez d'honneur pour comprendre que notre mariage est impossible... Et si tu n'étais pas tombé si bas, ceci te sauterait aux yeux. Et c'est la seule chose qui me soit claire dans ce chaos, dès à présent, la seule chose indiscutable.

GUY.

Tu exagères, Max...

MAX.

Quoi ? Le sentiment de l'honneur ? Oui, à tes yeux, je dois exagérer, en effet ! – Peux tu t'imaginer sérieusement que je voudrais entraîner une femme et quelle femme ! dans l'abîme de misères qui sera notre lot ? Il est urgent que je m'en explique, que je justifie mon retard, que je rende à Maud sa parole...

GUY (*saisi*).

Max ! Tu ne vas pas faire cela !...

MAX.

Si. Au surplus, je ne te reconnais même pas le droit de t'en occuper. C'est mon affaire. Nous avons d'autres choses à régler ensemble. Avant tout, il faut cacher ta faute à nos parents. Ils en mourraient, les pauvres vieux !... Au moins, eux ne savent pas, dis ? (*Guy baisse la tête.*) Allons ! C'est complet. Il ne reste rien, rien, rien !... Et qu'ont-ils dit ?

GUY.

Ils ne savent pas au juste... lequel de nous deux... ni quoi... Tiens, voilà, j'ai reçu une lettre, ils ont eu écho de l'affaire... vaguement. . Tu sais, les mauvaises nouvelles vont vite... Ils n'y croient pas... (*éclatant en sanglots, comme un enfant*). Oh ! Max !

Max ! C'est pour cela, surtout que je suis venu, plus que pour l'argent... Je suis horriblement malheureux !... Max, aide moi, j'ai peur, j'ai peur ! Maman !

MAX (*maintenant son calme*).

Maman ?... Tiens, tais-toi, je dois réfléchir ; tout cela est si atroce, si inattendu... La catastrophe est déjà si complète...

GUY.

Max, je...

MAX.

Laisse-moi, entends-tu ?... Qu'il est difficile de voir clair ! et pourtant, c'est urgent, il faut agir, au plus tôt...
(*Max arpente la chambre, puis, la tête dans les mains, il réfléchit encore, — enfin, il se lève, décidé*).

MAX.

D'abord, tu vas me dire, nettement, si tu comprends un peu le mal que tu as fait — et si tu es résolu, tu m'entends, *résolu* à te relever, à racheter, à te faire une vie nouvelle ?

GUY.

Mais oui...

MAX.

Mais oui ?... Mieux que cela, Guy ! Il y a un instant, voyant ton cynisme, j'étais tenté de te traiter comme tu le mérites, de te lâcher, de te chasser...

GUY (*la tête basse*).

Je veux faire mieux... Aide-moi... pour maman !

MAX (*ému*).

Oui, oui. J'ai vu que tu sentais plus que tu ne le disais, l'affreuse chose, l'affreuse chute... Écoute-moi : tu as commis une action avilissante et c'est irréparable. Encore faut-il agir de façon à tirer le meilleur parti possible de la situation telle que tu l'as faite. Je veux bien t'aider, à condition que tu me promettes une soumission totale à ce que je t'imposerai.

GUY.

Tout ce que tu veux...

MAX.

Bien. D'abord, tu vas partir pour Rochefort... tu verras nos parents, tu leur diras tout.

GUY (*l'interrompant*).

Non, Max, non, pas cela !

MAX.

Voyons ! Quelle lâcheté !... Que comptes-tu faire, alors ? Parle.

GUY.

...Je ne sais pas...

MAX.

Moi je sais. Tu iras à eux, tu leur diras tout, complètement, sincèrement. Tu sais combien ils t'aiment... les pauvres parents ! Je n'ose pas y penser !... Sans doute puiseront-ils, dans leur adoration, l'indulgence nécessaire pour te pardonner.

GUY.

Non ! Pas cela !

MAX.

Silence ! C'est ainsi .. S'ils ne te pardonnent pas, et bien ! il faudra trouver le courage de le supporter, et la volonté d'obtenir ce pardon par ta conduite future... Pendant ce temps, moi, je chercherai à arranger l'affaire ici, je paierai ton créancier, je rembourserai cette caisse, je tâcherai d'obtenir le silence. Puis tu reviendras auprès de moi, et on verra... Dis aux parents qu'au point de vue matériel, je me charge de tout. Il serait trop odieux qu'ils eussent à pâtir encore de cette façon... (*Un silence*).

Ensuite, as-tu pensé à la situation qu'un scandale pareil nous faisait ici ? Il faudra partir.

GUY.

Ton avenir...

MAX.

Oui, sans doute, cela aussi, mon pauvre Guy ! Ta folie aura tout entraîné... Un nom taché dans l'armée, vois-tu...

Enfin, c'est dit, pars, le plus tôt sera le mieux. Allons, du cœur, mon petit frère ! je t'aiderai.

GUY.

Non, Max, non, je t'en supplie ! Dis-le toi-même ! Je ne peux pas. Je ne peux pas, j'ai peur !

MAX (*très sévère*).

Tu n'as pas honte ?... *Il le faut*, entends-tu ?

GUY (*maté*).

Eh bien ! oui, si tu veux... (*timide*) Et ta fiancée, dis, Max ?

MAX.

J'apprécierai mon devoir. Pars. Il y a un train à 4 h 16. Tu n'as que le temps. Nous nous reverrons, chez moi, après ta visite à Rochefort. Pour le moment, ma présence est nécessaire ici... Courage, voyons !... Qu'as-tu encore ?

GUY (*à voix basse*).

...Pardon ...pardon, Max ! Il n'y a personne comme toi !...

Scène II

MAX, (*seul*).

(*Il se recueille un peu, puis il va à la petite table à ouvrage, dans la véranda, la regarde longuement. On voit le vaste ciel, où rêvait leur discret et profond amour... Max se baisse et embrasse les fleurs.*)

MAX.

Ma petite fiancée ! Dieu seul sait de quel amour je t'aurai aimée !... (*Il sonne. Un domestique paraît*).

Scène III

MAX, LE DOMESTIQUE.

MAX.

Monsieur et madame du Mont sont-ils rentrés ?

LE DOMESTIQUE.

Non, Monsieur.

MAX.

Dès leur retour, voulez-vous me prévenir ? Je monte écrire quelques lettres et désirerais leur parler le plus tôt possible.

LE DOMESTIQUE.

Bien, Monsieur.

(*Ils sortent. Le salon reste vide un instant.*)

Scène IV

Entrent Mr et Mme du Mont, en costume de promenade. Ils causent.

MADAME DU MONT.

Ainsi, c'est bien entendu, mon cher ; tu es convaincu, comme moi, que notre devoir est d'empêcher ce mariage ?

MONSIEUR DU MONT.

Oui... Oui... Je me rends à tes raisons... puisque tu penses vraiment que Maud ne tient pas très sérieusement à Max.

MADAME DU MONT.

A son âge !... C'est l'amour qu'on aime et l'espoir d'être bientôt appelée Madame. On prend le premier prétendant qui se présente, et pour peu qu'il soit joli garçon...

MONSIEUR DU MONT.

Maud est si aimante, et déjà réfléchie ; aussi suis-je un peu étonné...

MADAME DU MONT.

Qui connaîtrait mieux le cœur d'une jeune fille que sa mère ? D'ailleurs, Léon, cela s'impose ; voilà un jeune homme déjà sans grande fortune : il est ou sera quelque jour ruiné par les folies de son frère, qui jettent le discrédit sur son nom. On ne peut pas admettre que ce soit la dot de notre fille qui serve à payer les dettes de son vaurien de beau-frère... Tu m'étonnes, Léon ! Tu devrais sentir plus vivement combien notre responsabilité est grande vis-à-vis de notre fille, si jeune, si ignorante de la vie.

MONSIEUR DU MONT.

Et si elle se désespère ?

MADAME DU MONT.

Tiens, tu me fâches ! Se désespérer ! Quel mot ! Voilà bien ton esprit romanesque !.. Tu connais mal les jeunes filles : une jolie robe, un bal, un petit voyage, et il n'y paraît plus. Crois-moi, tiens-toi à mon opinion, c'est la vérité. Et, surtout, laisse-moi faire. Je me charge de tout.

MONSIEUR DU MONT.

Je ne demande pas mieux. Le message n'a rien de si plaisant.

MADAME DU MONT.

Il est probable que le jeune homme fera des difficultés ; ce n'est pas rien, Dieu merci, que de renoncer à une jeune fille douée, tournée et dotée comme l'est notre Maud. Pourtant, il faudra bien que Max se résigne.

MONSIEUR DU MONT.

Cependant, si tu te trompais, s'ils s'aimaient sérieusement... C'est un si gentil garçon !

MADAME DU MONT.

Léon, tu es renversant ! Il y a un instant, tu me donnais raison, tu sentais clairement ton devoir. Un gentil garçon ! Voilà un argument ! Quel âge as-tu donc pour croire encore que cela suffit ? Dans une décision aussi grave, tu mettrais en balance les larmes d'une petite fille pour un gentil garçon ! Crois-moi, il ne manque pas de gentils garçons et notre fille peut choisir.

MONSIEUR DU MONT.

Je ne demande pas mieux que de te croire... Pourtant, quand on voit combien les vraies affections sont rares...

MADAME DU MONT.

Tu es insupportable avec tes petits scrupules ; ils te feraient perdre de vue l'essentiel de la vie. Représente-toi Maud, élevée comme elle l'a été, se débattant toute sa vie dans une situation pareille. A son âge, se lier dans de telles conditions !

MONSIEUR DU MONT.

Peut-être as-tu raison... Les femmes sont souvent meilleurs juges de ce qui est indispensable à une femme.

MADAME DU MONT.

Certes. Aussi, laisse-moi agir et soutiens-moi. Je compte sur ton appui.

Voici Max, d'ailleurs.

Scène V

LES PRÉCÉDENTS, MAX.

MADAME DU MONT.

Bonjour mon cher. (*Avec intention*) Votre frère n'est plus là ? Il paraît qu'il est venu vous relancer jusqu'ici ?

MAX (*nettement*).

Il est parti, Madame, et vous n'aurez plus à redouter sa présence chez vous... je tiens à vous le dire... Je voulais précisément vous demander un entretien sérieux.

(*Mr et Mme du Mont échangent un regard.*)

MONSIEUR DU MONT.

Tout à votre disposition, Max.

(*Ils s'asseyent tous trois. Un silence.*)

MAX.

...Il paraîtrait que vous n'ignorez pas les incidents fâcheux qui ont eu lieu l'autre soir à l'*Automobile-Club*... Aussi, m'épargnerez-vous de vous en faire le récit.

MONSIEUR DU MONT.

Hum !.. oui... en effet... nous avons entendu dire...

MADAME DU MONT.

Très regrettable, profondément regrettable.

MAX (*calme*).

Certes. On ne peut plus regrettable... Ces tristes événements sont appelés à avoir un grand retentissement sur ma situation, au point de vue moral d'abord, matériel ensuite. Ma fortune, ma position même en demeureront compromises... C'est pourquoi je tiens pour mon premier devoir de rendre à Mademoiselle Maud sa parole, et la prie de se considérer, dès à présent, comme entièrement dégagée vis-à-vis de moi.

MONSIEUR DU MONT.

Max... mon enfant, c'est très bien ce que vous faites là, très bien.

MADAME DU MONT.

Nous avions réfléchi à cette solution, mon mari et moi, et c'est réellement la seule possible. Vous nous facilitez les choses. Aussi, Max, sommes-nous complètement d'accord avec vous. N'est-pas, Léon ?

MONSIEUR DU MONT.

Hum !.. L'enfant est si jeune... la responsabilité des parents est bien lourde, Max... Ma femme pense...

MADAME DU MONT.

Mon mari veut dire que c'est là le seul parti à prendre... Vous étiez certainement le gendre de notre choix, et croyez à tous nos regrets. Mais il faut bien être raisonnable... N'est-ce pas, Léon?

MONSIEUR DU MONT.

Son ignorance de la vie nous oblige...

MADAME DU MONT.

Les parents ne sauraient être trop soucieux de remplacer l'inexpérience des enfants par un jugement plus sage et plus éclairé... Je vois avec plaisir que vous nous comprenez.

MONSIEUR DU MONT.

Nous savons combien ce sacrifice est dur pour vous, Max.

MAX.

Dur ! Ah !...

MADAME DU MONT.

Ne reviens pas toujours là-dessus, Léon. Ce qui est décidé est décidé. N'amollis pas ce jeune homme, tu vois qu'il en a pris son parti.

MONSIEUR DU MONT.

Ce serait un peu vite, ma chère amie. Ce qu'il fait est si beau, si bien...

(*Max, qui s'était levé, s'arrête à ce mot, hésite, puis, dans un élan, la voix changée* :)

MAX.

Bien !... Si j'étais sûr que c'est réellement bien !.. Elle va pleurer, elle ne comprendra pas, généreuse comme elle est, je le sens... Si j'étais sûr que c'est réellement bien !.. Oui, oui, je sais, j'y vois un devoir absolu et pourtant n'est-ce pas un crime odieux que d'abandonner Maud ainsi ? de renoncer pour elle, comme pour moi, à ce bonheur-là !.. (*avec désespoir*) Cette confiance dans la vie, cette foi aveugle qui étaient siennes, c'est par moi qu'elle les perdra, par moi qu'elle connaîtra la douleur. Quelle détresse !.. *Par moi et sans moi. (Il s'arrête, haletant.)*

MONSIEUR DU MONT (*très ému*).

Mon pauvre enfant !

MAX (*presque suppliant*).

Monsieur, vous comprendrez ! Elle vous en voudra peut-être d'avoir été raisonnables pour elle. Mais prenez patience, soyez bons ! Choyez-la comme j'aurais été trop heureux de le faire toute la vie... Qu'elle sente votre indulgence autour de sa faiblesse. On ne l'aimera jamais assez...

MONSIEUR DU MONT.

Mais oui, mais oui, mon cher enfant, ayez confiance en nous.

MADAME DU MONT (*d'un ton positif*).

Certainement, Max, c'est très dur. Ne vous exaltez pas. Il me semble que nous avons assez prouvé à Maud notre amour : en ceci encore.. Enfin, nous la distrairons, nous lui ferons voir du monde ; elle a toujours été très recherchée, Dieu merci ! et j'aurai soin de son avenir.

MAX (*au comble de l'exaltation*).

O mon Dieu ! Dans quels bras va-t-on la jeter ainsi, sans défense ? Et il le faut, et mon amitié même n'aurait plus de droits !

MONSIEUR DU MONT (*avec émotion*).

Je vous promets de veiller sur son bonheur avec la sollicitude la plus attentive.

MAX (*il se lève*).

Merci monsieur... Je n'en peux plus ! Il faut, il faut que je parte immédiatement, si vous le permettez...

MONSIEUR DU MONT.

Si vite ? si brusquement ? sans la revoir ?

MADAME DU MONT.

Oui, oui, Léon. Ce serait tout au moins inutile ; ce garçon est dans le vrai... Où vous renverrons-nous la bague, Max ?

(*Ici Maud fait irruption dans le salon.*)

Scène VI

Mr ET Mme DUMONT, MAX, MAUD.

MAUD.

La bague ? Quelle bague ? Oh ! les anneaux, dis, maman ? Nous allons nous marier ? (*silence*) Mais qu'avez-vous tous ? Qu'y a-t-il ?

MADAME DU MONT.

Rien, petite folle.

MAUD.

Si, si, je vois bien. Max, dis, qu'est-ce que tu as ?

MAX (*avec effort*).

Rien... chérie... je dois partir.

MAUD (*sérieuse*).

Je sais bien moi ce qu'il y a... ton frère n'est-ce pas ? Oh ! mon chéri ! comme c'est pénible !.. Mais je ne l'ai pas cru ! N'est-ce pas, il n'y a rien de vrai ? Il n'a pas... triché ?

MAX (*très grave*).

Si, Maud, il a triché et volé.

MAUD (*atterrée*).

Oh ! mon pauvre grand Max ! (*un silence*) Ça ne fait rien, mon chéri, je te consolerai. (*Elle veut appuyer sa tête blonde sur Max, mais*

lui, frémissant, dans un paroxysme de douleur, raidit sa volonté et cherche à se dégager.) Mais qu'as-tu, Max ? Tu ne dis rien ? C'est autre chose encore ? Tu ne m'aimes plus ? Je t'ai fâché ?

MADAME DU MONT.

Maud ! Que tu es enfant ! Puisque tu n'ignores pas... la situation, n'as-tu pas réfléchi aux conséquences... qu'elle pourrait entraîner ?

MAUD.

Lesquelles ? Qu'il est triste ? Qu'il devra partir quelque temps, aller voir ses parents ?

MADAME DU MONT (*prenant Maud par la main*).

Voyons, Maud, veux-tu être raisonnable, mon enfant, et avoir confiance dans tes parents ? Écoute bien ce que j'ai à te dire...

MAUD (*inquiète*).

Quoi donc, maman ?

MADAME DU MONT.

Réfléchis, Maud. Max a compris, lui... Ne vois-tu pas qu'un mariage entre vous n'est plus possible ?

MONSIEUR DU MONT.

Hum... hum... du moins, pensons-nous...

MAUD (*bouleversée*).

Maman !.. ce n'est pas le jour de plaisanter, c'est cruel.

MADAME DU MONT.

Je ne plaisante pas, Maud. Rien n'est plus sérieux.. réfléchis.

MAUD.

Mais maman ! tu ne sais donc pas que je l'aime ! Mais je l'aime, maman.. Mais je t'adore, mon chéri, tu sais bien n'est-ce pas ? Tu ne vas pas croire...

MADAME DU MONT.

Voyons, Maud, pas d'enfantillage ! Tu ne connais pas la vie. Ton devoir est de te laisser guider par ceux qui la connaissent mieux que toi .. Aie un peu de courage, mon enfant.

MAUD (*stupéfaite*).

Du courage, maman ! Tu appelles cela du courage, cette affreuse lâcheté, cette trahison ? Comment peut-on m'en croire

capable ! Mon fiancé est malheureux, il souffre par la faute d'un autre et je l'abandonnerais ? Moi !.. moi !.. Et vous profitez de mon absence pour lui faire croire cette énormité ?

MAX.

Non, Maud, c'est moi qui ai délié tes parents de leur promesse, comme l'exigeait mon devoir.

MAUD.

Toi aussi, alors ! Tu m'aimes donc bien peu pour m'abandonner à la première occasion ? Vous ne m'aimez donc pas, aucun de vous ?

MADAME DU MONT.

Maud ! Maud ! Tu dis des sottises et tu le prends sur un ton !

MAUD (*se montant de plus en plus*).

Et vous êtes tous des infâmes, entendez-vous ? des infâmes, des infâmes !

MADAME DU MONT.

Tais-toi, Maud ! Tu ne sais plus ce que tu dis.

MAUD.

Des infâmes, maman.

MADAME DU MONT.

Et je te défends d'ajouter un seul mot. Calme-toi d'abord.

MAX (*entourant Maud d'un bras*).

Madame, je vous en prie, ne la brusquez pas...

MONSIEUR DU MONT.

Maud, mon petit enfant, ta mère a raison, parle plus doucement, ta mère agit pour ton bien .. Emma, laisse-la s'expliquer.

MADAME DU MONT.

Ta mère ! Dis que *nous* agissons pour son bien... Il n'y a rien à expliquer, nous comprenons très bien. C'est le premier moment ; bientôt elle nous remerciera.

MAUD.

Vous remercier, oh !

MAX (*avec une tendresse infinie*).

Ma pauvre petite, tu es trop jeune, tu ne peux pas comprendre, mais il faut nous séparer... Je veux encore te dire merci pour tant d'heures ineffables passées auprès de toi, dans ta clarté... Ne dis pas que je ne t'aime pas, c'est le contraire, vois-tu, je t'aime trop.

MAUD (*pleurant*).

Je veux l'épouser, dites ce que vous voudrez, mais moi je veux. Je l'aime, je suis fière de lui... Il est mille fois meilleur que tous les autres, et plus vrai et plus noble.

MADAME DU MONT.

Maud, tu t'exaltes. Tout cela, c'est du don Quichottisme, ce n'est pas la vie réelle. Un peu plus tard, tu ne parleras plus ainsi.

MAUD (*obstinée*).

Oui, je veux.

MADAME DU MONT.

Tu veux être la sœur d'un voleur, toi ?

MONSIEUR DU MONT.

Emma, tu vas trop loin.

MADAME DU MONT.

Est-ce la vérité, oui ou non ? La sœur d'un voleur.

MAUD.

O mon chéri ! N'écoute pas ! N'écoute pas ! Oh ! comme ils nous font mal, à nous deux ! (*Se tournant vers ses parents, au comble de l'exaltation* :) On nous bande les yeux à nous autres jeunes filles, on ne nous montre pas la vraie vie. La vraie vie la voilà, et le vrai bonheur et le vrai devoir ! Et si je veux, je serai pauvre, et si je veux, je partagerai sa honte imméritée, et je serai heureuse parce que je l'aime et que je suis fière de son amour...

(*Silence.*)

MADAME DU MONT.

Max a pourtant mieux compris que toi, ma chère. Parlez vous-même, Max, puisqu'elle ne veut pas nous entendre.

MAX.

Maud, c'est vrai. Tu serais la sœur d'un voleur et tu porterais un nom taré. Tu ne sais pas ce que c'est ! Quelle chaîne à traîner tout le long de la vie !.. Un nom qui excite les soupçons et les outrages, au moins la défiance, la malveillance, toujours et partout. Oh ! non ! Tu ne sais pas !

MAUD (*un frémissement dans la voix*).

Ce n'est pas toi qui es coupable. Tu es honnête, toi, et loyal et bon, et brave, et tu dois regarder les gens en face.

MAX (*simplement*).

Ce n'est pas moi, il est vrai, mais c'est mon frère et mon nom. Le monde oublie vite ; bientôt on dira : « L'un des deux est un malhonnête homme » et l'on s'éloignera des deux. Comprends bien, il y a ceci encore : je suis solidaire de mon frère, je ne puis ni ne veux l'abandonner. Jusqu'où sa faute a-t-elle source dans ma négligence et ma maladresse ? ou dans ma faiblesse? Quelle que soit sa vie, je me dois à lui. J'ai part à la faute, il faut que j'aie part à la réparation. Mes parents me l'avaient confié, lui, si jeune, si léger. C'est moi qui dois l'aider à se réhabiliter. Je lui dois mon temps, mon argent, tous mes efforts, malgré tout. C'est mon petit frère, tu sais bien ..

Et quelle vie ce serait pour toi, habituée à tant d'affections, à tant de raffinements et d'égards, si aimée, si fêtée... L'intolérable souffrance de cette tare injuste, Maud, combien elle sera démoralisante, à la longue, cette marque qui demeure, quoi qu'on fasse... Non, je ne voudrais pas que tu partages la honte qui est sur moi, sur ma vie assombrie d'avance. (*Tout le temps que Max parle, Maud l'écoute, apaisée par sa voix, ses yeux purs levés sur lui, pleins d'un extraordinaire rayonnement.)*

MAUD (*lentement*).

Max ! Tu souffres tout cela, dis, tu souffriras tant que cela ? Oh ! comme je t'aime encore plus, alors ! Prends-moi, mon chéri, ne me repousse pas, prends-moi !.. Nous souffrirons moins de souffrir à deux, nous lèverons la tête bien haut, forts de notre honnêteté et plus forts de notre amour. Nous saurons recréer l'estime autour de notre nom, et, à nous deux, nous soutiendrons Guy. Il nous aura révélé combien nous nous aimons. Nous serons deux pour lui montrer le droit chemin, l'aider dans sa faiblesse, le soutenir et l'aimer ..

(*Un silence.*)

MONSIEUR DU MONT.

Tu vois, Emma, comme elle l'aime... Si nous réfléchissions encore un peu avant de rompre ?

MADAME DU MONT (*indignée*).

Par exemple ! C'est par trop enfantin ! Que fais-tu de son avenir ? de ta responsabilité ?

MONSIEUR DU MONT.

Je suis responsable aussi de son bonheur.

MAUD.

Oh ! père ! tu vois, nous sommes les plus forts. C'est nous qui avons raison. Crois-moi, je le sens, je le sais, mon bonheur, le voilà !

MONSIEUR DU MONT.

Je le répète, Emma, si nous attendions encore un peu ?

MADAME DU MONT.

Tu avais promis de me soutenir ! Au fond, tu penses comme moi ! Ce qui était vrai il y a une heure l'est encore, je présume !

MONSIEUR DU MONT.

J'avais promis de te laisser faire, mais tu me parlais de Maud comme d'une enfant dont Max serait la dernière poupée. Je te le demande à toi-même, sont-ce là les paroles d'une petite fille ?

MAUD.

Oh ! père ! tu comprends toi !

MADAME DU MONT.

Mais c'est abominable ! Toi, son père, tu l'encourages dans sa folie, dans une sensiblerie ridicule ! Pense à son avenir, enfin !

MAUD.

Ah ! père ! Pense à notre amour, qui peut faire l'avenir si beau malgré tout, presque à cause de tout ! Souffrir à deux, vois-tu, ce n'est plus tant souffrir, et souffrir séparés... ah ! père ! tu ne m'y condamnerais pas !.. Crois-moi, c'est nous qui sommes raisonnables. — Il y a une plus haute raison que celle de tous les jours.

MADAME DU MONT.

C'est charmant ! Les fous, c'est nous alors ?

MONSIEUR DU MONT.

Maud, ce que tu dis répondait à mon sentiment intime, mais ta mère, avec tant de sagesse, me montrait ton extrême inexpérience.

MADAME DU MONT.

Ah ! Enfin ! Il n'y a pas de mal !

MONSIEUR DU MONT.

Tu te méprends, ma femme C'est le bonheur de l'enfant que, seul, je veux, et je ne le vois plus où nous l'avions vu. Est-il réellement besoin d'un rang et d'une fortune pour être heureux ?

MADAME DU MONT.

Non, sans doute ! Ni d'un nom honorable ! Ni d'une famille présentable !

MONSIEUR DU MONT.

Un homme n'est responsable que de lui-même, ma femme. Max n'a pas failli, c'est un homme d'honneur. Ne vient-il pas de le prouver encore ? Maud l'aime... Crois-moi, notre fille sera en de bonnes mains...

MADAME DU MONT.

Tu te fais leur complice par lâcheté ! Quelle monstrueuse faiblesse !

MONSIEUR DU MONT.

Non Emma, je vois plus clair et c'est librement que je consens.

MADAME DU MONT.

C'en est trop ! Je m'en vais ! Fais ce que tu voudras ! Perds ta fille ! L'avenir te le fera payer !

(*Elle sort violemment.*)

MAUD (*avec douceur*).

N'aie pas de crainte, papa, maman cédera aussi. Il n'y a rien qu'un amour comme le nôtre ne puisse vaincre...

MAX.

Maud ! Réfléchis, je t'en supplie...

MAUD (*lui mettant une main sur les lèvres*).

Non, non ! Toi tu n'as pas la parole. Tu as dit que tu m'aimais, c'est tout ce qu'on te demande, le reste ne m'importe pas et tu peux le garder pour toi...

MONSIEUR DU MONT.

Max, elle a raison. Je vous la donne, *en confiance...*

(Max et Maud se sont rapprochés et, solennellement ils échangent, pour la seconde fois, le baiser des fiançailles.)

FIN DU PREMIER ACTE.

DEUXIÈME ACTE

Chez Max et Maud Herbert. — Deux ans après. Un petit appartement très modeste, mais arrangé avec le goût le plus charmant, très personnel. Des fleurs encore. Sous la lampe, Maud, occupée à coudre ; Max, à côté d'elle, très près, écrit et travaille.

Une porte au fond.

Scène I

MAX, MAUD.

MAUD.

Toujours pas de nouvelles de Guy ?

MAX.

Eh !... rien de bon en tous cas.

MAUD.

Non ? Tu l'as vu ?

MAX.

Sans cesse il me revient aux oreilles des choses regrettables... Et je ne puis rien !... C'est lamentable !

MAUD.

Oui, c'est si décourageant.

MAX (*repoussant ses livres et se levant*).

Ah ! tiens ! je ne puis pas travailler quand j'y pense. A peine si je puis jouir de notre bonheur, chérie, chérie toi !... Je devrais être content d'avoir réussi à me faire une position qui nous permet de vivre facilement... Mais, vois-tu, c'est trop navrant, cette vie pleine de promesses et qui va à rien... Je crois réellement que le sens moral manquera toujours à Guy. Il a un caractère si léger, si instable! Aussi quelle effrayante masse de qualités il faut, pour être tout simplement un homme ! L'énergie, l'amour du travail, le sentiment du devoir — et le reste.

MAUD.

Il a tant de charme, tant de facilité. Mais c'est insuffisant.

MAX.

Parfois, je t'assure, je me sens terriblement responsable !

MAUD.

Responsable ! C'est presque mal de dire cela, alors que tu as tout fait pour lui, tout, tout ! Qui, au monde, en aurait fait autant ? Tu as tout sacrifié à ce malheureux, ta part de fortune, ta position, ton temps. Tu t'es exilé pour lui.

MAX.

Oui, pauvre petite, plus encore, car je t'ai sacrifiée, toi. Ah ! souvent, quand je vois le peu de résultat de mes efforts, je me demande si ce n'est pas un juste châtiment pour avoir accepté si lâchement ton sacrifice...

MAUD.

Max !

MAX.

Oui. C'est trop fort aussi que toi, toi qui mériterais tous les bonheurs, tu pâtisses par la faute de ce misérable. Vois, jusque dans notre bonheur, si haut, si au-dessus de la vie, il a su mettre une ombre. A cause de lui, souvent, je suis préoccupé, souvent impatient et nerveux. Puis ta mère nous en veut toujours un peu. Bref, tu souffres, et c'est injuste.

MAUD (*se levant et entourant de ses bras les épaules de son mari*).

Tais-toi, tais-toi, Max, il ne faut pas parler de moi. T'aimerais-je autant si tu n'avais pas fait tout ton devoir ?

MAX.

L'ai-je fait seulement ? Que de choses j'aurais pu faire autrement et mieux !... Si, au moins, j'avais été soutenu par mes parents !

MAUD.

Oui, il t'aurait fallu cet appui. L'attitude qu'ils ont prise est inexplicable.

MAX.

Non, pas tant : ils m'en veulent, et c'est naturel, de n'avoir pas su mieux guider le petit, le mieux surveiller au début, moi, de plusieurs années son aîné... Si tu savais l'adoration absolue qu'ils ont pour cet enfant !

MAUD.

Oui... une préférence très injuste.

MAX.

Non, non, tu ne l'as pas assez connu dans son bon temps. Il était la séduction même, vois-tu. Il avait tous les dons Une intelligence si vive, si brillante, un cœur d'or et déjà, tout petit, de si gentilles façons, si prenantes !... Il était si beau, si joyeux !... Nous l'avons tous gâté... Tandis que moi, j'ai toujours été lent et lourd. Je n'ai jamais su m'exprimer comme il aurait fallu. En ai-je assez souffert !... Un imbécile, voyons !

MAUD (*lui mettant la main sur la bouche*).

Tais-toi, tais-toi donc ! Tu ne veux pas que j'en arrive à les détester, dis ?

MAX (*souriant un peu*).

Ce n'est pas mon idée, petite Maud ! (*grave*). Ils n'ont pas compris peut-être de quel cœur j'ai tâché de le relever... Je n'ai pas même pu leur en parler... Sais-tu que, depuis notre mariage, je ne les ai jamais vus qu'en présence de Guy ? Comment est-ce possible, je me le demande moi-même, mais le fait est là. Ils sont si loin, vivent si retirés. Moi, j'ai eu tant à faire pour me créer cette position, l'usine me prend toutes mes journées, et Guy à surveiller en plus .. Puis, je te dis, ils m'en ont voulu... Sans qu'ils me l'expriment positivement, j'ai senti une réticence dans leur manière de me parler, d'agir avec moi... presque d'éviter de me voir...

MAUD.

Et si c'était à cause de moi ?

MAX.

Voilà une idée ! Au contraire, ils ne me parlent jamais que de toi. Crois-tu sérieusement que quelqu'un pourrait ne pas t'aimer ?

MAUD.

Grand enfant, va !... Aussi, ils sont trop faibles — trop bons, je sais — trop faibles pourtant, Max ! Ils auraient dû comprendre qu'il fallait te confier Guy tout à fait, te permettre de le lancer en pleine vie pratique et non le soutenir dans ces misérables études qu'il traîne sans succès.

MAX.

Oui, une vie très rude et très active l'eût peut-être sauvé. Et il n'y a pas eu moyen d'obtenir leur appui. A présent, cela va de

mal en pis. C'est trop affreux de voir s'avilir et sombrer tous ces beaux dons... Ses repentirs, je les croyais sincères, au moins — ses repentirs ne durent pas et maintenant, je sais qu'il ment. Il ment toujours et toujours.

MAUD.

Un inconscient, un amoral.

MAX.

Ah ! vois-tu, c'est à se frapper la tête au mur, cette impuissance où l'on est d'enrayer le mal !

MAUD (*câline*).

N'y pense plus ce soir, Max, veux-tu ? Soyons heureux à nous deux, tout simplement. Il fait si bon dans notre petit home, si chaud, si clair et si doux. N'est-ce pas un devoir aussi d'en jouir ?... Entends-tu le vent dehors, et la pluie ? Ici, il y a des roses d'hiver que tu m'as données. Vois comme elles s'étalent dans la tiédeur de la chambre.

MAX.

Ici, il y a toi, chérie...

(*On heurte violemment à la porte.*)

Qui est-ce ? Qui va là ? Entrez !

(*Guy paraît, pâle, hâve, les yeux minés, chancelant. Il s'arrête au seuil et semble ivre.*)

Scène II

MAX, MAUD, GUY.

MAX (*sévèrement*).

Que veux-tu ?

GUY.

Expier...

MAX.

Allons, pas de mélodrame, c'est superflu. Que veux-tu ? Je t'avais dispensé de te présenter ici quand tu es dans cet état-là.

GUY.

Ce n'est pas du mélodrame. C'est la vérité toute nue. Regarde-moi. Je viens tâcher de souffrir une fois comme je le mérite. Je crois qu'il est temps. La faculté de souffrir m'a toujours manqué...

MAX (*à Maud*).

Il a bu, il divague... (*à Guy*) Que veux-tu, voyons ?

GUY.

Comme tu me parles !

MAX.

Tu oserais t'en plaindre ? Que veux-tu ?

(*Silence. Guy s'appuye au chambranle de la porte.*)

MAX.

Eh ! bien ?... Qu'as-tu fait encore ?

GUY.

Ah ! c'est trop sale à raconter. J'ai pas perdu mon temps, je t'assure. J'ai volé mes meilleurs amis et roulé tout le monde. Aussi je suis traqué. On me cherche, j'ai toute la horde déchaînée sur le dos... Je suis traqué comme une bête. Ils te diraient des horreurs sur moi et non sans raison. Alors, je suis venu près de toi...

MAX.

Qui te poursuit, voyons ?

GUY.

Tous — la police, la justice...

MAX.

Dis-tu vrai seulement ?

GUY.

Je le jure sur — ton honneur.

MAX (*haussant les épaules*).

M'en as-tu laissé ?

GUY.

Moins que tu ne crois.

MAX.

Que veux-tu dire ?

GUY.

Oh ! oui, je veux vous dire, il faut que je vous dise... Tu sais, ce jour-là, la première fois... où tu m'avais envoyé tout avouer aux parents ?

MAX.

Eh ! bien ?

GUY.

Eh ! bien, j'ai dit... C'est raide, je sais... J'ai dit que c'était toi.

MAX.

Moi ? Quoi moi ?

GUY (*avec un ricanement*).

Toi qui avais volé, là !

MAX ET MAUD.

Guy... (*silence.*)

GUY (*la voix plus faible*).

Mais oui, c'est ainsi. C'était chic, hein, ça ? Ils m'ont cru tout de suite ; ils me croyaient toujours.

MAX (*très pâle*).

Tu dois mentir, ils ne m'en ont jamais parlé !

GUY.

Ah ! ceci, mon cher, c'est le fin du fin ! Je leur ai fait jurer de ne jamais rien te reprocher et (*ricanant*) ils m'ont trouvé généreux !!..

MAUD (*pleurant*).

Guy ! C'est trop, trop odieux !

MAX (*qui sent la colère monter en lui*).

Lâche ! Lâche ! Lâche ! Voleur ! Ah ! tu as été jusque là ! Me voler jusqu'à l'affection et l'estime de mes parents ! Ah ! non, je ne pardonne pas ! C'en est trop, c'en est trop !.. (*Il ouvre la porte au large. Avec une violence croissante* :) Va-t'en ! Va-t'en ! Va-t'en !

GUY (*la voix suppliante, terrorisé*).

Max!.. Je suis perdu... si tu me chasses... Je suis venu... je suis venu... (*changeant brusquement de ton, plus calme*) Ah ! Je pensais bien que tu me jetterais dehors, comme un chien... C'est bien la seule chose d'ailleurs que je n'ai pas volée...

MAX.

Hors d'ici !

GUY (*il fait un pas vers la porte*).

Oui, oui, attends, je dois encore dire... Vous, Maud, vous savez, n'est-ce pas, je n'ai pas voulu venir sans vous dire tout... J'aurais

pu me taire encore... mais je n'ai pas voulu... que vous me protégiez sans savoir... Oui, Max, je m'en vais, c'est juste...

MAX (*frémissant*).

Hors d'ici !

(*Guy chancelle, puis, se raidissant, commence à descendre l'escalier. On entend son pas hésitant. La porte reste ouverte, toute noire. Un paquet de pluie s'abat sur les vitres.*)

MAUD.

Max !.. *(Elle va à lui, lui retire de force les mains de devant les yeux et, plongeant son regard grave jusqu'au fond des yeux douloureux de son mari, elle répète :*) Max !.. C'est mal.

MAX (*hors de lui*).

Tu voudrais peut-être que je lui pardonne à lui, après cela ? Après cet horrible abus de confiance, cette chose monstrueuse qu'il a faite volontairement !.. et qui est plus qu'une lâcheté et plus qu'un vol ? Tu voudrais que je lui pardonne ?

MAUD.

Oui.

MAX.

Ah ! Mais non ! J'en ai assez d'être la dupe de ce misérable !

MAUD (*enfiévrée*).

Max, Max, le temps presse. C'est ton frère, on le poursuit. L'as-tu regardé ? il est malade. Rappelle-le !

MAX (*violent*).

Ah ! dis-le tout de suite, va ! mon bonheur, mon honneur, mes droits te sont peu de chose.

MAUD.

Auprès de ce que ce serait de te savoir criminel ? Oui, Max.

MAX (*saisi*).

Maud ! (*avec violence*) Tu ne sais plus ce que tu dis ! Criminel ! C'est lui le criminel !

MAUD.

Oui, mais il est perdu, perdu ! C'est ton petit frère ! Il meurt !

MAX.

Ce n'est pas vrai ! Tu ne le connais pas ! il ment !.. et ce serait mille fois vrai !

MAUD (*dans un cri*).

Ah ! ne dis pas cela, au moins ! que, Guy mourant, tu le chasserais ; mourant, traqué, tu refuserais de lui tendre la main !

(*Silence. Le pas de Guy hésite dans l'escalier*).

MAUD (*hors d'elle*).

Max ! je t'en supplie ! Il va être trop tard ! Rappelle-le ! rappelle-le ! Tu le regretterais jusqu'à la mort ! Ton petit frère !

MAX (*immobile*).

Non. J'ai dit non. C'en est trop. C'est fini.

MAUD (*courant à la porte*).

Alors, c'est moi qui le rappellerai.

MAX (*il la saisit par les poignets*).

Je te le défends !

MAUD (*avec un cri*).

Ah ! tu n'es donc pas celui que je croyais ! C'est plus horrible que tout, si je me suis trompée en t'aimant... Ne fais pas cela !.. Ne comprends-tu pas qu'il sera toujours entre nous ? Max, *nous ne pourrions pas...*

(*Un silence ; on n'entend plus Guy ; la pluie fouette les vitres*).

MAX (*frappé cette fois, la voix rauque, se réveillant de sa colère*).

Non, Maud, non, rappelle-le. Tu as raison, nous ne pourrions pas... (*courant à la porte*) Guy ! Guy ! Guy ! Reviens !... Mon petit frère, reviens !

(*Max disparaît dans l'escalier. Silence. On entend quelqu'un remonter doucement, le souffle bruyant. Guy reparaît le premier, livide, frappé à mort. Il reste au seuil ; Max le rejoint, lui tend la main, l'attire dans la chambre.*)

MAX.

Entre, mon frère, assieds-toi.

GUY (*dans un sanglot*).

Oh !.. je devrais partir; mais, je vais t'avouer... cette lâcheté-là aussi je l'ai : j'ai peur de mourir dans la rue ainsi traqué... Maintenant je peux te le dire, ce n'est pas seulement la police, c'est la mort qui me traque... (*Avec un rire navrant, un peu fou.*) Je crois que je sais maintenant ce que c'est souffrir... (*un silence*) N'est-ce pas, il n'appartient pas à un misérable comme moi de vous dire que vous êtes des saints, vous deux...

MAX.

Assieds-toi, mon pauvre Guy.

GUY (*fébrile*).

Il me semble que je te devais ça, de te dire moi-même ce crime-là, pas le dernier, mais le plus vil, n'est-il pas vrai ? Avant de venir près de toi pour mourir...

MAUD.

Ne dites pas cela, Guy. Nous vous soignerons si bien...

GUY (*très excité*).

Oh ! je le sais, allez, que c'est la fin. Je suis fichu. Sinon, Max, comment peux-tu penser que je te dirais ce que je viens de te dire ? Je n'ai jamais été brave...

MAX.

Mon pauvre petit frère !

GUY (*il commence à perdre conscience. D'une voix soudain enfantine*).

Je vais m'allonger pour mourir... C'est qu'il pleut dans la rue, Max. Alors, tu comprends, j'avais peur et je suis venu près de toi...

(*Tout à coup il chancelle et glisse par terre sans connaissance.*)

FIN DU DEUXIÈME ACTE.

TROISIÈME ACTE

Chez les parents de Max. Un intérieur de province, très vieux jeu, très régulier, un peu austère, mais confortable, patriarcal et méticuleusement propre.

Au mur, un rayonnant portrait de Guy enfant, l'image de la vie et du bonheur.

Trois portes, l'une au fond, les autres aux côtés.

Max et Maud, en grand deuil, en costume de voyage entrent suivis de la vieille Garite. C'est le matin tôt.

Scène I

MAX, MAUD, LA VIEILLE GARITE.

GARITE.

Oh ! Monsieur Max ! et Madame ! Notre Monsieur ne vous attendait pas si vite. Ils dorment encore (*elle s'essuie les yeux à son tablier.*) Depuis la mort de notre pauvre petit, souvent Madame pleure jusqu'au matin, alors, elle s'endort et ils se lèvent plus tard.

MAX.

Ma pauvre chère mère !

GARITE.

Ils ne sont plus les mêmes, Monsieur Max, si vieux, n'est-ce pas, si vieux ! Madame ne sort plus que pour aller à l'église et notre Monsieur n'est plus à reconnaître... *(Elle pleure.)*

MAX (*très affligé, lui serrant la main*).

Oui, ma pauvre Garite, c'est un bien grand malheur, et je sais que tu partages notre peine.

GARITE.

Oh ! oui, Monsieur Max, je l'aimais plus que ma chair et mon sang... *(silence.)* Mais je ne pense pas à notre petite dame, qui doit être bien fatiguée !

MAUD.

Non, non, Garite.

GARITE.

Et à ce qu'il paraît qu'elle a si bien soigné Monsieur Guy ! Monsieur et Madame seront bien contents de la voir, allez !.. Je vais les appeler.

MAX.

Non, non, Garite, laisse-les bien reposer. Maud et moi nous allons déjeuner à nous deux ici, et, en descendant, ils nous trouveront installés.

GARITE.

Ce sera peut-être mieux, Monsieur Max, rapport à leur sommeil... En attendant, je vais faire une jatte de bon spais café pour notre petite dame, là.

MAUD (*gentiment*).

Merci, Garite ! On est toujours sûr d'être gâté ici ! (*Garite sort en s'essuyant les yeux.*)

Scène II

MAX, MAUD.

MAX.

Assieds-toi, chérie, ôte ton chapeau et ton voile, mets-toi à l'aise... Tu es chez toi ici, tu sais bien, chez toi.

MAUD.

Merci, mon grand.

MAX.

Tu ne peux pas croire quelle impression cela me fait ! Quand je pense que nos chers vieux ont réellement cru tout cela de moi ! Quel cauchemar ! Eux qui déjà, de tout temps, me préféraient Guy, quelle peine ils ont dû avoir à m'absoudre, à se taire...

MAUD.

Max, voici enfin l'heure de la réparation, complète cette fois. Combien je me réjouis de penser que, enfin, enfin ! leurs yeux seront décillés, qu'ils te rendront justice, qu'ils sauront tout ce que tu as été pour Guy et quel pardon fut le tien !

MAX.

Ah ! quand je pourrai te dire : « Mes parents savent tout et ont absout le mort » ! Aussi bien, on pardonne plus facilement à un mort qu'à un vivant. Ne crois-tu pas ?

MAUD.

Certes, Max.

MAX.

Et nous aurons le droit d'adoucir, par tout notre amour, leur vieillesse si éprouvée.

MAUD.

Oui, Max; quel beau jour se lève au sein de tant de misères ! Aussi, parfois j'ai peur : s'ils ne te croyaient pas ?

MAX (*distraitement*).

Mais j'ai la lettre, tu sais bien, retrouvée sur Guy, jamais envoyée et où il disait tout. (*Il parcourt la chambre, très nerveux*) J'ai la fièvre, Maud ! Quand tu penses, c'est toute mon enfance, ce désir intense, douloureux, que j'avais d'être compris d'eux et aimé tout-à-fait. J'étais si maladroit, si gauche, si triste ! Et je les aimais tant, vois-tu ! Maud, tant, avec un tel respect, une telle admiration pour cette noblesse, cette bonté, cet esprit du devoir qui les caractérisent. Un peu austères, peut-être ? D'ailleurs, Guy avait su changer même cela... Ah ! comme on l'adorait celui-là ! Quelle joie il a apportée en naissant !.. Et comme, tout ici le rappelle ! (*S'arrêtant devant chaque meuble*) Vois-tu ce canapé ? Tout petit, il en faisait un bateau, une maison, voire une île déserte. Et voilà sa place à table; et puis, Maud, ici,

tu vois ? cette marque au mur, près du bahut ?.. C'est quand il a eu cinq ans, nous l'avons mesuré. Qu'il était fier d'être si grand !.. Ah ! quel bel enfant, Maud. Comme son portrait, là, tu vois, si svelte, si droit. Ces yeux candides ! Il avait les mêmes en mourant....

Scène III

LES MÊMES, GARITE (*qui apporte le café*).

MAX (*à Garite*).

N'est-ce pas, Garite, qu'il était beau, notre Guy ?

GARITE.

Oh ! Monsieur Max ! Un ange ! Si Madame Max l'avait vu alors...

MAX (*souriant*).

Elle n'aurait pas pu m'aimer autant que lui, ne crois-tu pas ?

GARITE.

Je ne veux pas dire, Monsieur Max ! Mais pour beau, il était beau, et gentil ! Il n'avait pas son pareil pour vous faire rire... On ne rit plus ici, allez !.. (*Elle dispose le café et se retire.*)

Scène IV

MAX, MAUD (*Ils déjeunent*).

MAUD.

Oui, Max, je me figure tout cela... et toi, si bon, t'effaçant toujours, toujours prêt à pâtir pour lui...

MAX.

Et penser que c'est fini ! Qu'il est mort, mort, notre petit...
Pendant ces jours de délire, où il était de nouveau un cher petit enfant innocent et rassuré, presque heureux, .. n'est-ce pas, dis, tu comprenais ma tendresse pour lui ?

MAUD.

Ah ! Max, je l'aimais alors autant que tu l'aimais, il était un peu comme notre enfant... On oubliait ses fautes, presque.

MAX.

N'est-il pas vrai qu'on ne pouvait lui en vouloir ?

MAUD.

Non, Max, on ne pouvait pas.

MAX.

Même des souffrances qu'il t'a apportées ? Même du mal qu'il t'a fait ?

MAUD.

Même du mal qu'il t'a fait, Max.

MAX.

Il avait tout oublié, tout. Quand on songe qu'il avait traversé tant de turpitudes, sans que le fond, en lui, fût changé...

MAUD.

Oui, il avait tout oublié, la bise et l'hiver, l'horreur du mal et des nuits, et son âme légère et tendre s'éparpillait comme une fumée...

MAX (*il repousse sa tasse et se lève*).

L'agonie, c'est moi qui l'ai soufferte et non lui. Ah ! l'insoutenable horreur, Maud !.. (*Avec angoisse*) Anciennement, si l'on m'avait dit : « Tu verras mourir l'enfant », j'aurais cru atteindre le plus horrible chagrin qu'on puisse imaginer. Et dire que j'ai dû aller tellement plus profond encore ! Dire que cette mort, j'arrivais à la souhaiter, à l'espérer comme la seule solution possible, me disant : « C'est ce qu'il a de mieux à faire »... En arriver là !...

MAUD.

Max, Max, ne pense plus à cela, pense qu'il dort, qu'il a racheté par son aveu et par sa mort.

MAX.

Et par sa confiance, Maud, la sublime confiance de ce dernier geste qui mendiait ma protection ; la persistance de cette confiance en mon affection, pourtant blessée et trahie. Il savait que j'aurais eu le droit de le maudire, et malgré cela, c'est auprès de moi qu'il a voulu mourir.

MAUD.

Tant tu es bon, Max ; c'est ta bonté.

MAX.

Oh ! non, tant il était confiant... Car ma bonté, sans toi, elle était bien en péril ce soir-là ! Tant il était adorablement confiant, et cette confiance-là ne le montre-t-elle pas tout près, tout près de Dieu ? Comme nous autres, pauvres humains, nous pouvons mal juger des âmes !

MAUD.

S'il n'était pas assez fort pour marcher droit, il n'était pas non plus assez mauvais pour pouvoir vivre et porter le poids de pareilles fautes.., Mais voici, après sa mort il te donne enfin l'occasion de te montrer, de te rapprocher de tes parents. On voit une aube nouvelle se lever : sur ces ruines, nous saurons rebâtir à nous deux. Enfin réhabilités, nous ferons une douce vieillesse à tes parents... De tant de mal ressortira un peu de bonheur, à la fin, à la fin...

MAX (*poursuivant, très excité*).

Aussi bien, c'était ma faute.

MAUD.

Allons, bon, encore !

MAX.

Ma faute. Comment ai-je pu le tenter ainsi ? Quelle insigne folie que de l'envoyer s'accuser — lui, si faible, si lâche — s'exposer à la colère de nos parents, très aimants, je le sais, mais intransigeants sur la question d'honneur... Voilà, je voulais donner une sanction à son repentir...

MAUD.

C'était la seule chose à faire, Max, puisque la pensée de ses parents l'émouvait, puisque, à travers sa légèreté, tu avais découvert un point vulnérable.

MAX.

Tu me comprends mieux que moi-même, Maud... C'est bien ainsi : je pensais qu'il avait besoin d'une impression violente, marquante, et qu'il souffrirait en son cœur de fils ; puis je comptais sur l'effort qu'il devrait réaliser, déjà relevant en lui-même. Je comptais sur la sévérité et l'indulgence, à la fois, de nos parents... C'était mal pensé, trop peu réfléchi, et au-dessus des forces du pauvre petit ; je le sais, maintenant, le remords n'est bon qu'aux âmes fortes. J'ai manqué de doigté, une fois de plus...

Scène V

LES MÊMES, GARITE.

GARITE.

J'entends Monsieur et Madame qui se lèvent, Monsieur Max. Est-ce que je peux reprendre la cafetière ? Ils vont descendre, il me faut chercher du chaud café.

MAUD.

Oui, faites, Garite, nous avons fini depuis longtemps.
(La servante range un peu le couvert, puis sort.)

Scène VI

MAX, MAUD.

MAUD.

Ecoute, Max, j'ai réfléchi : il vaudra mieux que tu sois seul d'abord pour les revoir. C'est la première fois depuis l'enterrement... et puis... il y a cette explication... Ce serait si douloureux pour eux, devant moi, ne penses-tu pas ? (*Max veut protester*) Si, si, je t'assure, laisse-moi faire. Au reste, je suis fatiguée par cette nuit de voyage, j'irai un peu m'étendre dans ta chambre.

MAX.

C'est comme tu préfères, chérie ; quoique, réellement, avec toi, tout est toujours plus facile...

MAUD.

Chut ! Je les entends qui descendent. Bon courage, mon cher, cher mari !.. (*Elle s'enfuit par la cuisine.*)

Scène VII

MAX, puis SON PÈRE ET SA MÈRE, (*très blancs, très cassés*).

TOUS DEUX.

Toi, Max ! *(Ils échangent un regard, puis l'embrassent, mais froidement. Ils s'asseyent à table, Max entre eux. Silence embarrassé.)*

LA MÈRE.

N'as-tu pas besoin de prendre quelque chose ?

MAX.

Merci. Maud et moi nous avons déjeuné. Maud se repose, vous la verrez tantôt...
(Silence.)

MAX (*avec chaleur*).

Chers, chers parents... Je suis venu... J'ai pensé que vous seriez contents de parler un peu du petit avec moi... de son enfance... des derniers jours aussi... Nous avons besoin, n'est-il pas vrai, de nous rapprocher dans notre grand deuil commun...
(Silence.)

MAX (*qui se trouble un peu*).

Nous l'aimions tant, notre petit Guy... Je venais vous dire... N'est-ce pas, tous nous voulons oublier ses torts, à présent qu'il dort en paix... et ne plus nous souvenir que de l'enfance pure du petit Guy...

(Silence.)

MAX (*continuant avec effort*).

Ne pensez-vous pas, chers parents, qu'il est facile de tout pardonner à un mort ? On juge mieux, on comprend mieux ce qui a pu entraîner ses fautes... N'est-ce pas, il n'est rien de quoi vous ne puissiez l'absoudre... quels qu'aient pu être ses torts ?

LE PÈRE (*éclatant tout à coup*).

Quels torts ? quels torts ?

MAX.

Père... l'heure est venue où bien des choses doivent s'expliquer... mais je sais que si tout n'a pas été parfait dans la vie de notre pauvre Guy...

LE PÈRE (*violemment*).

Pas parfait ? Tu oses ? Et toi ? Et toi ? Et toi ? Quel a été ton rôle et quel a été ton exemple ? Et tu oses !

MAX (*très pâle*).

Père, c'est ici que je dois vous parler...

LE PÈRE (*sans l'écouter*).

Comment, tu oses ! toi ! maintenant ! après ce qu'il a été pour toi, après qu'il nous a supplié de t'épargner, de nous taire ! Sans lui, nous t'aurions maudit ! Et tu oses !

MAX.

Père, Père, je t'en supplie, laisse-moi parler !

LE PÈRE (*farouche*)

Non, non, ç'en est trop à la fin ! Il n'y a donc rien de sacré pour toi ? Tu chargerais un mort ! Toi ! Mais qui es-tu donc, malheureux, pour oser cela ?

LA MÈRE.

Ernest, je t'en prie, calme-toi. Rappelle-toi que le petit ne voulait pas qu'on l'accable.

LE PÈRE.

Oui, mais ceci est trop violent aussi ! La mesure est comble ! Cette outrecuidance ! Comment, il ne te suffit pas d'avoir empoisonné nos vieux jours par ton déshonneur, il faudrait que tu salisses la seule chose qui nous reste, le souvenir de l'enfant !.. Ses péchés de jeunesse, eh ! qu'importe ! N'as-tu pas vu comme ton déshonneur l'a torturé ? Combien il changeait ? N'as-tu pas compris comme cela le rongeait ?

MAX.

Père, Père, je t'en supplie, laisse-moi te dire... t'expliquer... *(Il veut tirer de son portefeuille la lettre de Guy.)*

LE PÈRE.

Non !.. Non !.. C'est inouï !.. Nous avions promis à l'enfant de te pardonner... et n'avons-nous pas tenu notre promesse ? Mais il y a des limites à tout...

LA MÈRE (*les yeux fixés sur le portrait de Guy, de l'enfant joyeux, si beau, si vivant qui sourit dans son cadre*).

Ernest ! les volontés d'un mort sont sacrées !..

LE PÈRE (*se calmant*).

Oui, oui, c'est juste... je ne dirai plus rien... et pourtant il faut que ce malheureux comprenne que c'est Guy encore qui lui vaut notre indulgence, que nous vivons de son souvenir et que jamais, jamais nous n'autoriserons personne à blasphémer sa mémoire... Dis-le si tu veux... Dis-lui tout... Je ne peux plus !

MAX.

Père, permets-moi...

LE PÈRE.

Tais-toi.

LA MÈRE.

Oui, Max, je vais te dire : au début, il y a deux ans, on nous avait raconté des choses... et nous ne savions lequel c'était de vous deux qui nous déshonorait. Père, tout de suite, avait pensé que ce ne pouvait être l'enfant : « Si je ne croyais plus en celui-là, il me serait impossible de vivre » me disait-il. Moi, je ne pouvais croire aucun de vous deux coupable... Tant d'argent que tu nous demandais sur ta part, depuis quelques mois, nous avait pourtant mis sur la piste... Puis Guy est venu, il nous a tout dit et avec quelle générosité, te cherchant des excuses...

LE PÈRE (*vivement*).

Quelles que soient les petites fautes de jeunesse qu'il ait pu commettre, ceci n'est-il pas assez noble pour tout effacer ? Je te le demande ?

LA MÈRE.

Tu vois, Max, tu aurais tort de nous parler encore. Son souvenir nous est sacré, au dessus de tout. Sans ce souvenir là, rien ne nous resterait, car cet enfant a été l'espoir et la seule joie de notre vieillesse... (*elle pleure douloureusement.*) N'est-ce pas assez qu'il soit mort ? Dois-tu encore insulter sa mémoire ? En son nom seulement, Max, nous te pardonnons.

(*Max, très pâle, a écouté, la main sur les yeux.*)

MAX (*lentement*).

Et si... lui avait commis une faute analogue à... à la mienne ?

LE PÈRE (*violemment*).

Supposition impossible, inutile et absurde !

LA MÈRE.

Pourquoi insister, Max ? Je te disais : Père n'aurait pu survivre au déshonneur de celui-là, en qui nous avions tout mis... Mais ton père le dit, c'est une supposition inutile. Son souvenir nous soutient et nous donnera, je l'espère, le courage d'attendre patiemment la mort qui doit nous réunir à lui...

(*Silence. Max hésite, puis, remettant en poche la lettre de Guy, lentement, très gravement.*)

MAX.

Père, et toi, chère Mère, pardon !.. Vous avez raison : je n'ai pas le droit de rien dire contre le mort.

LE PÈRE.

Il ne méritait que de l'affection.

MAX.

C'est vrai, Père, il a toujours appelé la tendresse. Jusqu'au dernier jour, Père, il a été si confiant.

LE PÈRE (*radouci*).

Dès son enfance...

MAX.

Pensons à son enfance, chers parents, sa joyeuse enfance, ici, auprès de vous.

LA MÈRE.

Oui, tandis que tu étais en pension, tu ne peux croire comme il remplissait la maison de gaieté.

LE PÈRE.

Tant d'espoirs étaient fondés sur sa tête blonde.

MAX *(religieusement)*.

Oh ! oui, Père, tant d'espoirs...

LE PÈRE.

Il y avait tant de promesses dans cette jeune vie !

MAX.

Oh ! oui, Père, tant de promesses...

LA MÈRE.

Et, plus tard, quand il revenait aux vacances, déjà tout grand, comme il était prévenant pour nous, et tendre !

LE PÈRE *(des sanglots dans la voix)*.

Et dire qu'il est mort, mort, mort ! *(Il se tord les mains)* Le petit est mort !

LA MÈRE.

Aussi bien, il était trop bon pour vivre. Ce sont toujours les meilleurs qui s'en vont les premiers. C'était une bonté d'enfant.

MAX.

Oh ! oui, Mère, un cœur d'enfant, si impulsif, depuis toujours. Vous souvenez-vous de ce jour d'été au jardin, où il avait donné toutes les fleurs à deux petits pauvres qui passaient ? (*Chacun se recueille et se souvient sans doute de mille traits enfantins du petit Guy. Silence.*)

LE PÈRE *(surprenant le regard de Max attaché au portrait de Guy, soudain raidi)*.

De quel droit évoques-tu ces souvenirs sacrés, toi qui as été le chagrin de sa vie ? sa seule honte !.. C'est un sacrilège, tu m'entends ? Tu a perdu tous tes droits sur son enfance et son souvenir.

MAX *(doucement)*.

Pourtant, Père, je l'ai aimé.

LE PÈRE.

Très mal, et trop peu, puisque tu n'as pas pensé que ton déshonneur pouvait briser sa vie.

MAX.

Très mal... oui, peut-être... mais pas trop peu, ah ! pas trop peu !

(Silence. Mr et Mme Herbert se regardent et se comprennent. La mère hésite un peu).

LA MÈRE

Max, nous ne voulions rien hâter, mais puisque te voilà, nous devons te faire part d'une résolution... Nous ne te maudissons pas, Max... pourtant, nous ne pouvons oublier...

LE PÈRE.

Oui, nous t'aurions écrit, mais ta présence nous permet de t'expliquer les choses de vive voix... Avant de le faire, je veux te dire ceci : notre décision est irrévocable, il faut que tu le comprennes.

MAX *(anxieux)*.

Qu'est-ce donc, Père ?

LE PÈRE.

Nous ne pourrions te donner ici la place à laquelle, seul, le petit avait droit... Ecoute, mon fils, mieux vaudra nous séparer. Ta femme a bien voulu accepter ton nom, que ce bonheur te suffise ; elle ne peut que te pousser au bien. Nous, il nous reste le souvenir du petit. Ta présence l'empoisonnerait.

MAX *(atterré)*.

Ce n'est pas possible ! Non, ne dites pas cela ! Maman ! C'est affreux !

LE PÈRE.

Ce qui est affreux, n'est-ce pas ta conduite ?

MAX *(presque suppliant)*.

J'aurais voulu, avec Maud, entourer votre vieillesse, si cruellement assombrie, si solitaire !...

LA MÈRE *(doucement)*.

Non, non, mon enfant, merci pour cette pensée-là, mais, vois-tu, nous voulons vivre avec le petit et rien que lui. Pour tous, cela

vaut mieux, je t'assure. Je t'ai dit, j'ai la confiance qu'il nous soutiendra... Et nous irons ainsi, doucement, jusqu'à la mort.

(Elle se lève.)

LE PÈRE.

Tu devrais comprendre, mon fils. N'ajoute rien, tu fais inutilement souffrir ta mère... Adieu, mon fils.

(Tous trois sont debout, en face l'un de l'autre, Max bouleversé.)

LA MÈRE.

Ah ! Max ! mon fils, mon pauvre enfant !.. *(Elle pleure.)*

MAX (*avec une lueur d'espoir*).

Mère !

LE PÈRE *(grave)*.

Ne t'y trompe pas, Max. Au dessus de son amour pour toi, il y a tes fautes, que la mort a rendues désormais irréparables.

LA MÈRE.

Au nom de ton frère, Max, je te pardonne. *(Elle l'embrasse au front.)*

LE PÈRE.

Ne pense pas que nous n'y ayons pas réfléchi ! Mais cela vaut mieux ainsi, je t'assure. Adieu. Au nom de ton frère, Max, je te pardonne... *(Il l'embrasse au front.)* Pars, maintenant, pars, pour ta mère !

LA MÈRE.

Non, non, ne le chasse pas, Ernest. S'il veut rester jusqu'à demain, ce n'est pas à cela près. Mon fils, pense au petit ! que son exemple t'aide.

MAX *(suppliant)*.

Mère !..

LA MÈRE.

Adieu... Un jour, Max, peut-être... mais plus tard... plus tard...

(Il sortent.)

Scène VIII.

MAX *(exalté, seul, debout devant le portrait de Guy)*.

MAX.

Jusque là Guy, jusque là ! Il te fallait donc tout pour reposer en paix... Suis-je en paix avec toi, Guy ? Suis-je délié, enfin, enfin ?

Est-elle rachetée cette opprimante pensée que tu as bien fait de mourir ?

(Il ne remarque pas Maud qui entre).

Sçène IX.

MAX. MAUD.

MAUD.

Max ?.. Ils sont bien malheureux, dis, les pauvres parents, sans leur petit Guy ? Ont-ils vite pardonné, comme nous le pensions ? Nous allons tant les aimer, Max. Ah ! comme nous allons les dédommager, à nous deux !

MAX *(très ému).*

Non, ma chère femme. Cette dernière douceur de les choyer jusqu'à la mort... il nous faut aussi y renoncer.

MAUD *(saisie).*

Max ! Que veux-tu dire ?

MAX

Je te demande pardon, profondément, ma chère femme, car, à toi, je devais cette réhabilitation. Tu y avais droit. C'est ton droit que j'ai lésé...

MAUD *(navrée).*

Oh ! Max ! Ils n'ont pas tout compris, dis, ils n'ont pas voulu te croire ! Mais tu avais des preuves, tu avais la lettre de Guy !

MAX.

Non, ma chère femme. C'est moi qui ai mieux compris. En brisant leur idole, je leur enlevais leur seule raison de vivre, et tout mon amour à moi ne pouvait être une compensation à cet effroyable effondrement... Avais-je seulement le droit, comme nous pensions, d'accuser un mort, et dans un tel but ?

MAUD.

Peut-être que non... *(avec révolte)* Et pourtant une pareille injustice n'est pas possible !.. Il faut une justice, il faut une revanche, après tant de souffrance imméritée, après une si totale générosité...

MAX.

Maud, comprends-moi... Guy m'a demandé ce suprême renoncement. Je sentais un reproche monter de cette tombe. Je ne pourrais pas prendre la place d'un mort.

MAUD.

C'est faux, Max ! Les vivants ont des droits aussi ! Ce serait révoltant ! C'est lui qui a pris ta place, toujours et jusqu'ici... Il faut une revanche !

MAX *(doucement)*.

Je le pensais aussi... A présent, je ne la cherche plus de la même façon. Cette réhabilitation m'apparaissait, comme à toi, une chose immense. Et puis... devant leur désespoir que j'aurais aggravé, cette chose à laquelle je tenais tant m'a semblé tout-à-coup misérable et infime, si loin de mon devoir et de la vérité.

MAUD.

Ce serait trop cruel, Max ! Toi, accusé, toi, repoussé, banni, presque maudit, toi, toi, après ce que tu as fait !

MAX.

La justice des hommes est-elle indispensable ? N'y a-t-il pas un autre idéal ? La vérité ne serait-elle pas de faire souffrir le moins possible ?

MAUD.

Sur quoi fondes-tu leur paix et leur consolation ? Sur un mensonge, tandis que la vérité leur rendrait un fils.

MAX.

Ma petite Maud, le crois-tu vraiment ? La vérité toute seule serait-elle assez puissante pour effacer des années d'amour et d'habitude ? Crois-tu que leur cœur admettrait ce que leur raison les obligerait d'admettre ?

MAUD.

C'est surhumain, on ne peut pas exiger cela ! *(Elle pleure doucement.)*

MAX.

Vois-tu, il faut poser droit la question : cette satisfaction d'être justifié, vaut-elle d'ajouter au désespoir déjà si profond de mes vieux parents ? Tu m'as dit un jour, Maud, celui-là où j'ai failli repousser Guy mourant, tu m'as dit : « Nous ne pourrions pas, ce remords serait entre nous. » A mon tour, je te demande sérieusement : cette cruauté ne serait-elle pas entre nous ?

MAUD.

C'est injuste, c'est révoltant, cela ne peut être... Tu n'as pas réfléchi...

MAX.

Le crois-tu réellement ? Je ne pensais pas que tu jugerais ainsi, car, en renonçant à me blanchir au yeux de nos parents, c'est à toi encore que je pensais, toi qui es moi-même et mieux que moi-même, et qui fus l'inspiratrice de tout ce que j'ai pu faire de bien... Maud ! Je me suis efforcé de ne pas être inférieur à ta pensée, à ton rêve, à notre amour...

MAUD.

Je ne peux pas supporter l'idée que tu sois jugé ainsi, condamné et traité en renégat. *(Elle pleure. Un silence. Max se promène de long en large, très agité.)*

MAX.

Maud ! Je commence à le voir... j'aurai peut-être exagéré... je me serai trompé... si toi, qui juges tout d'une si grande hauteur...

MAUD.

Ne parle pas de moi, tu me fais honte !

MAX.

Je ne veux pas agir contre ton sentiment, te contraindre à juger comme moi, car tu partageras toutes les conséquences de mon acte, si tristes soient-elles... Je ne t'ai que trop sacrifiée... Tu as des droits, toi aussi... (*Il hésite, puis, tirant de sa poche la lettre de Guy, il la tend à Maud.)* Tiens, voici la lettre, Maud. Tu m'as éclairé tant de fois... Quoi que tu décides, tu ne pourrais agir mal, tu ne pourrais faire une chose injuste ou cruelle...

MAUD (*avec un cri de joie*).

Oh ! Max ! *(Elle saisit la lettre.)*

MAX.

Je m'en remets à toi, ma femme... Pèse bien, cherche ce qui est le plus important... Tu sens combien l'heure est grave... En parlant aux parents, peut-être comprendras-tu comme moi... Pourtant, je reconnais que j'ai pu être faible, trop sentimental, un peu lâche...

MAUD.

Lâche, *toi*, Max !

MAX.

Souvent la femme voit plus juste, plus clair... Toi surtout, tu vois clair...

(*Un silence. Maud a pris la lettre, elle la tourne, la retourne. Elle est debout et ne peut se décider à quitter la chambre. Puis, la voix changée, toute révolte tombée.*)

MAUD (*très émue, avec élan.*)

Oui, je vois clair, mon cher mari. Je vois clair, car je vois comme toi. Cette lettre, garde-la ! Maintenant qu'il est en mon pouvoir de changer les choses, je ne les voudrais pas autres. Pour rien au monde, je ne voudrais diminuer ta pensée. Elle m'est plus chère que la justice, plus chère que ton bonheur même.

MAX.

Réfléchis encore, ma femme... Pourras-tu jamais me pardonner d'avoir préféré la paix du mort à ta légitime fierté ?

MAUD.

Comment peux-tu croire que je pense à ma fierté ? Ma fierté c'est toi. Je te remercie profondément, infiniment, d'avoir su mettre au dessus de tout, le seul jugement de ta conscience si droite et de ton cœur si chaud, et cette revanche. .

MAX.

La revanche ? La plus grande, la seule belle, la seule dont je veuille, Maud, je l'ai, tu le sais bien : c'est ton amour. Et je n'aurai pas assez de toute ma vie, Maud, pour te remercier d'être ce que tu es.

MAUD.

Je le vois, maintenant : un sacrifice librement consenti ne peut pas diminuer notre bonheur, puisqu'il l'ennoblit. A présent, rien ne pourra contre lui, Max, rien, car c'est bien la maison bâtie sur le roc...

L. JEANCLAIR.

FIN.



Intermédiaire wallon

Questions

La légende wallonne de l'éclair et M. Lucien Jeny. — Dans son n° de mars 1909, la *Revue du Traditionisme*, de Paris, p. 36 publiait sous ce titre un poème, dédié au critique belge, M. Eugène Gilbert, et que nous reproduisons ci-dessous (1) :

Jéhovah, le Dieu fort, le justicier terrible,
Souvent frappait soudain l'homme par trop altier :
De la nue aux flancs noirs son tonnerre invisible,
Sans que rien l'annonçât, s'échappait meurtrier.

Mais le dou Rédempteur, Jésus, la Bonté même,
Pour nous sur une croi voulut être martyr,
Et nous pûmes sauver, à notre heure suprême
Notre âme, par l'élan d'un fervent repentir.

Lors, un soir qu'il tonnait, la Vierge très clémente
Au ciel dit à son fils : « J'ai peine à voir là-bas,
Sur la terre d'exil, au sein de la tourmente,
Advenir aus humains tant de subits trépas.

Je voudrais qu'en péril pour conjurer la foudre,
Le pécheur ait le temps de se signer toujours
Ou que ce signe, au moins, pût aider à l'absoudre
S'il doit, dans l'ouragan, succomber sans recours. »

Et le Christ, exauçant le souhait de sa mère,
Près du Maître éternel se fit intercesseur
Une nouvelle fois, afin que son tonnerre
Eût pour le précéder l'éclair avertisseur.

En résumé, l'éclair aurait été créé à la demande de la Vierge Marie,

(1) Toutes les pages de cette *Revue* sont imprimées en orthographe simplifiée.

sur l'intercession de Jésus, pour permettre aux humains de se défendre à temps contre le tonnerre, par un signe de croix.

Cette légende existe au pays de Liége. Il est probable qu'on la connaît ailleurs en Wallonie et au dehors, car rien ne s'est mieux répandu que les légendes cosmogoniques chrétiennes. Sur quoi s'est basé l'auteur pour la considérer comme une légende wallonne ? où l'a-t-il recueillie ?

Le poème est signé LUCIEN JENY, comme extrait du recueil « Les légendes de la Nature, 2e cycle (inédit) ».

L'auteur, M. LUCIEN JENY, est-il wallon ?

CRAM.

Parapet. — Il est toujours intéressant de lire le *Dictionnaire*.

Au mot *parapet*, figure cette observation : « le T ne se prononce pas, ni ne se lie ». Je comprends la raison qui a dicté la première partie de cette remarque ; je ne découvre pas celle qui a dicté la seconde ; à moins que... le grammairien n'ait été hanté par le souvenir du titre du roman de LACLOS : *Les liaisons dangereuses*.

ALBIN BODY.

Réponses

La Polka (XVI; XVII; XVIII, p. 59). — Décidément, la tradition qui donne la vogue de la polka comme origine à la maladie des pommes de terre, n'est pas générale, même en Wallonie. Voici, en effet, ce que nous lisons dans les *Documents et Rapports* de la Société paléontologique de Charleroi, t. 31 (1910), p. 193 :

« En 1845, à cause de la maladie des pommes de terre, il y eut des troubles assez graves ; quelques-uns ayant répandu le bruit que les fabriques de produits chimiques étaient la première cause de la maladie de ce tubercule, si nécessaire dans ce pays, plusieurs fabriques de produits chimiques de la Basse-Sambre furent attaquées par des bandes de paysans en révolte, et particulièrement la fabrique de soude d'Oignies, laquelle avait fait élever une cheminée d'une hauteur d'environ cent mètres, et que les mutins voulaient détruire malgré tout ; entretemps la direction avait demandé les troupes pour protéger l'usine, ce qui n'a pas empêché les émeutiers d'y revenir par deux fois ; néanmoins, après quelques alertes, les soldats finirent par rétablir l'ordre. »

O. C.

Lu pîre dè boûrdeû, à Stembert (ci-dessus, 128, 272). — D'après mon grand-oncle, cette pierre avait été placée près de l'église pour perpétuer le souvenir d'un mensonge célèbre. Dans la suite, ceux qui racontaient des faits inexacts, calomnies, exagérations, etc., étaient mis au défi d'aller toucher *lu pîre dè bourdeû*, en se rendant le dimanche à la messe, et ils reculaient devant l'épreuve, car leurs mains, s'ils avaient menti, devaient y rester attachées.

CRAM.

-❧- -❧- J'ignorais complètement qu'il eût existé à Stembert une pierre ainsi nommée ou surnommée. Je l'ai appris par l'article de M. ANGENOT. Les renseignements suivants m'ont été donnés depuis lors par M. Nizet, ex-garde-champêtre à Dolhain.

Etant gamin, il a souvent joué sur cette pierre, qui était située en face de l'église, mais en dehors de l'ancien cimetière. De forme circulaire, elle était élevée de 1 m. environ et l'on y accédait par un escalier.

Quelle est son origine? Je l'ignore. Quant à sa destination, il me paraît, étant donné sa situation, sa hauteur, l'escalier d'accès, que c'était une sorte de chaire où l'on faisait jadis les proclamations officielles. Cette coutume n'est pas encore entièrement disparue et la pierre pourrait rendre encore souvent le service de permettre à tous les auditeurs d'entendre les communications du garde-champêtre.

Quand et pourquoi l'a-t-on fait disparaître ? Je l'ignore.

UN STEMBERKIN.

L'Aviation et les Wallons (XVII; XVIII, 224). — Sous ce titre « Un aviateur borain », le journal *le Pays borain*, dans son numéro du 17 septembre 1910 publie l'article suivant :

« Un mécanicien qui s'est épris d'aviation met la dernière main à un appareil dont il est l'inventeur et qui, s'il donne ce qu'en espère son conducteur, est appelé à mettre l'aviation à la portée de toutes les bourses. Physiquement, il paraît que sa tentative ne puisse obtenir qu'un succès médiocre, mais n'est-on pas en droit, à cette heure où rien ne paraît plus impossible, d'avoir foi en l'ingéniosité de l'homme et d'espérer le succès de ses recherches ?

» Partant de ce fait que le poids le plus considérable dans un aéroplane est le moteur, l'essence et l'huile qui lui sont nécessaires, notre homme, M. Albert Auquier, de Boussu, a pensé à supprimer purement et simplement ces vains accessoires. Il a pu, grâce à cela, diminuer la surface de sustentation de son appareil, donc diminuer la résistance de l'air et l'effort nécessaire au lancement de la machine. Et l'appareil qu'il construit ne pèsera que soixante kilogrammes et n'aura que 5 mètres carrés de surface.

» L'appareil, — un monoplan — est conçu fort en dehors des données courantes. Les ailes sont incurvées et leur courbe présente, vue de face, la silhouette d'un arc de Cupidon. Deux roues placées l'une devant l'autre servent au lancement et à l'atterrissage. C'est entre elles que s'assied, sur une selle minuscule, l'aviateur. C'est l'aviateur qui communique au mécanisme le mouvement de rotation nécessaire à l'hélice placée à l'avant. Les gouvernails de profondeur et de largeur sont placés à l'arrière. L'ensemble présente l'aspect d'une bicyclette qui a servi de base à la construction de l'appareil.

» Il est peut-être prématuré d'espérer si tôt un succès dans une voie si simpliste, mais il est certain qu'un jour viendra où des appareils d'aviation ressembleront à celui qu'a conçu M. Auquier. »

Air composé par Grétry pour les serins (ci-dessus 270). Il figure dans les *Mémoires ou Essais sur la musique de Grétry* (édition de 1829, Paris et Bruxelles) parmi les exemples musicaux en annexes au tome II, sous le n° 13. A l'inverse des exemples qui le précèdent et qui le suivent, il ne paraît toutefois correspondre à aucune partie du texte.

ERNEST CLOSSON.

Mosan ou Meusien (ci-dessus, 172, 272). — Il est évident que ces mots au sens ethnologique qu'on veut leur attribuer, sont une création savante. *Meusien,* que l'on imagine plus populaire, est topographiquement pour ainsi dire délaissé. On ne dira pas couramment : *les paysages, les bords meusiens,* mais *les paysages, les bords de la Meuse.*

A ne considérer que la création de ces adjectifs, *mosan,* plus savant, sonne mieux ; il a mes préférences.

Mais ni l'un ni l'autre n'auront mon appui. Ils ne répondent à aucun sens précis. Les vallées de la Meuse et de ses affluents sont françaises et wallonnes, d'abord ; elles frôlent l'Allemagne, puis deviennent flamandes et néerlandaises. Cinq pays, cinq races dont on veut synthétiser en un caractère commun, les contradictoires aspirations. C'est de la folie !

Ces mots semblent n'avoir été inventés qu'à l'usage des eunuques du mouvement wallon.

JULIEN DELAITE.

⁂ *Mosan* est très joli et il est consacré en art depuis une dizaine d'années. Il est formé comme « Rhénan ». *Meusien* est usité, si je ne me trompe, en géologie, comme « robenhausien », « solustréen », « magdalénien », etc. Le géologue, qui ne se pique pas de latin, a tiré directement *Meusien* de *Meuse.*

Les deux mots sont bons, chacun dans sa sphère, et je serais peiné qu'on parlât d'*art meusien* et de *terrain mosan.*

JULES FELLER.

⁂ *Meusien, Mosan,* – on peut conserver les deux mots, mais en les distinguant.

« Meusien » a quelque chose de plus mou, de plus lourd, de plus boudiné, je ne sais quoi d'un peu provincial aussi; cependant il garde le mérite de sa formation populaire, et parfois on l'emploie en France, du moins entre concierges.

« Mosan » a le grand tort, sans doute, d'être de formation savante. Mais combien il est plus élégant, plus svelte, plus ferme et plus noble ! En vérité, « Mosan » est un mot d'une plastique admirable.

Et maintenant, une remarque. Ce que « Meusien » désigne en France, ce sont tout spécialement les hommes et les choses *du département de la Meuse.* A Paris même, on peut s'en informer à la « laiterie Meusienne », rue Gustave Flaubert, puisque les dictionnaires sont muets.

Or donc, mes amis, laissons « Meusien », — et sans regrets, — à cette

laiterie et à ce département ; mais que « Mosan » blasonne pour nous tout le cours de la Meuse, jusqu'aux alluvions hollandaises où le beau fleuve quitte ses forêts et ses roches calcaires, et devient ainsi étranger à lui-même.

Je vote pour « Meusien » comme nom étroitement local, mais pour MOSAN comme nom national.

ALBERT MOCKEL.





BIBLIOGRAPHIE

JOSEPH CLOSSET : **Table alphabétique des ouvrages littéraires wallons**, *suivie d'une Table générale par noms d'auteurs* (*théâtre, poésie, prose, travaux divers*), publiée sous les auspices de l'« Association des auteurs dramatiques et chansonniers wallons ». Liége, Imprimerie « La Meuse », 1910. In-8°, 253 p.

A l'Exposition universelle et internationale de Bruxelles, une place spéciale a été réservée à la Littérature wallonne, dans la section des Lettres. On y exposait, en même temps que les portraits de quelques hommes de lettres, un certain nombre d'œuvres wallonnes. C'est à l'occasion de cette exposition que M. JOSEPH CLOSSET, trésorier de l'Association des auteurs dramatiques et chansonniers wallons, secrétaire de la Fédération wallonne, a compilé la bibliographie dont j'ai transcrit le titre.

Cette bibliographie se compose de deux parties : *a*) une Table alphabétique des ouvrages) ; *b*) une Table générale par noms d'auteurs.

La première partie compte quatre subdivisions : 1° les Ouvrages dramatiques (pages 5 à 72) ; 2° les Ouvrages en prose (pages 73-74) ; 3° les Recueils d'œuvres poétiques (pages 75 à 82) ; 4° les Travaux divers (pages 83-88).

Sous cette dernière rubrique, l'auteur a classé tous les ouvrages qui ne rentraient pas dans une des trois catégories précédentes ; à côté des almanachs poétiques, on y trouve l'énumération des travaux de philologie et d'histoire publiés par la Société de littérature wallonne.

La *Table alphabétique* consiste surtout en une liste d'ouvrages dramatiques ; tandis qu'il ne relève que 34 titres d'œuvres en prose et 190 de recueils en vers, M. C. énumère 1961 ouvrages dramatiques. Ces titres ne laissent pas que d'être intéressants à parcourir. On y verra qu'*Amour* figure dans 35 titres de comédies ou de drames, voire de vaudevilles ;

Càbarèt dans 7, de même que *Diâle* ; *Èfant* dans 10, comme *Héritèdje* et *Vindjince* ; *Farce* dans 12 ; *Marièdje* dans 15 ; *Rabrouhe* dans 18 ; *Truc* dans 20. Je laisse aux esprits philosophiques le soin de tirer de ces chiffres d'ingénieuses conclusions.

Aussi bien, trouve-t-on de tout dans ces titres : les belles-mères, le « pèket », les coqs, les pigeons, les « crapaudes », inspirent également l'écrivain wallon, de la même manière que le soldat, l'ivrogne, le « galant » et la servante. Des chefs-d'œuvre de Molière s'y discernent (*Le médecin malgré lui* a été imité par trois auteurs différents) et il n'est pas jusqu'aux écrivains français les plus récents qui ne suscitent des imitateurs : *Riyète* traduit *Blanchette* de M. Brieux et *Cyrano di Berdjirowe* rappelle le héros fameux de M. Edmond Rostand.

Plus d'une fois, des auteurs différents se sont rencontrés dans le choix d'un titre. C'est le cas pour les *Deûs Nèveûs* et les *Deûs sorodjes*, *L'amour et l'àrdjint*, *Destinêye et Djalos'rêye*, *Qwand on aime*, *Li pèket* et *Çou qui l'pèket fait fé*. Il y a deux *Bastàd*, deux *Colèbeù*, deux *Fôrdjeû*, deux *Djoweùs d'comèdèye*, deux *Parvinou* (ce qui est peu) et trois *Somnambules* (ce qui est beaucoup). Un même proverbe (*Tot çou qui r'lût n'èst nin d' l'ôr*) ou un même « spot » (*Treûs tchèts po n' soris*) a servi à plusieurs auteurs pour qui la sagesse des nations n'a pas de secrets. Trois pièces se prénomment *Bertine*, quatre *Louise*, trois *Nanète*, quatre *Ninie* et deux *Ugène* : c'est une belle famille !

M. C. a classé les œuvres dans un ordre strictemeut alphabétique, en tenant compte de l'adjectif. Lorsque le titre est double, il renvoie au second titre. Chaque fois qu'il la connaît, il indique entre parenthèses la date d'édition de l'ouvrage. Si celui-ci est une traduction, mention en est faite.

Ce serait parfait, si la Table ne prêtait assez souvent le flanc à la critique.

En ce qui concerne le classement, les principes appliqués par M. C. ne me semblent pas bien rigoureux.

Si vous classez sous la lettre A, A *l'craquerie*, A *l'since*, il faut traiter de la même manière : A *Beverloo*, A *l'blanke since*, A *Chivrimont*, À *concours*, À *Consêye*, À *rèdjimint*, A *l'ocàsion*, A *l'pompe*, A *l'porsûte*, A *l' sàlle*, Au *cabaret*, Au *clér di lune*, Au *Congo*, Aux *chonq clotiers*. Il faut classer A *bon tchèt*, *bon rat* et A *chaskeune si lot* comme A *chaque marihà*, *s'clà* ; A *càse* comme À *t'fait* ; C*hez Baptisse* comme C*hez l'commissaire* ; È *l'coulêye*, È *fond Ptrètte*, È *l'sàlle*, En *villégiature* comme E *manèdje* ; Nos *djônes mariés*, Nos *marcatchous* Nos *paysans*, Nos *tchanteûs*, Nosse *gàrde-champète* comme Nos *p'tits bordjeûs* ; I *fàt dè songue* comme I *faut qu'i saurte* ; Mès *bacèles*, Mi *belle-mère*, Mi *wèzène*, Mès *saïes*, Mès *tchansons* comme Mès *pus bais moumints* ; Po *n' hèritèdje* comme Po *n' cuisinière* ; Po *l' djoû dè Noyé* comme Po *l' djoû dè tirèdje* ; Q*uéne kumèlèye* comme Q*ué disdû* ; Si *fèye* comme Nosse *fèye* ; So *màle vôye* comme So *l' fagne* ; Q*uéques côps d'penne* comme Q*uéques boquets* ; etc.

Certains renvois manquent, par exemple : *Deûs soûrs* (Gillard),

Grisou (VOLONT), *Mål ètindou* (QUINTIN), *Once di Bonheur* (ÉTIENNE), *Trompé* (LAHAYE). Page 61, mentionner *Sous scèllés* de HESPEL ; p. 17, biffer la seconde mention de *Comme i fât s'i prinde*.

Dans la Table *alphabétique*, trad. X, traduc. X, trad. de X signifie que X est l'auteur. Dans la Table *générale*, trad. X (cf. p. 99) veut dire que X est le traducteur. La clarté exigerait que ces formules fussent différenciées.

Pendant que nous en sommes aux traductions, ajoutons, page 26, que *Etèrr'mint d' Crédit* est traduit de HESPEL ; le *Méd'cin maugré lu* (p. 43) de MOLIÈRE ; *Bièc di Fièr* (p. 69) de HENRI SIMON ; la pièce de LOUIS BODART (p. 65) a été traduite en montois par MAURICE CARFZ et FERNAND DESSART sous le titre *El trouvaye du Champète*.

Dans sa transcription des titres, M. C. ne s'astreint pas à reproduire l'orthographe des auteurs. Il use généralement de graphies plausibles, mais non pas immuables ; il écrit par exemple, dans un même titre : *Françoès* (p. 21) et *Franҫwès* (p. 107), *Soroches* (p. 22) et *Soroches* (p. 244). Ce qui est plus grave, c'est qu'il ne respecte pas les variétés dialectales et qu'il trahit une fâcheuse tendance à tout ramener au type liégeois : il écrit, page 57, *bidons* pour *bidéons* (tournaisien) et l'œuvre que Jos. DUFRANE intitulait *Les Tois swhaits*, devient à deux reprises, sous sa plume : *Les treûs sohaits* (p. 65 et p. 110).

J'en viens à présent à la *Table générale*. Celle-ci groupe 497 noms d'auteurs. Chaque fois qu'il l'a pu, M. CLOSSET a mentionné la date de naissance et, le cas échéant, celle de décès. A défaut de ce renseignement, il a indiqué la localité où l'auteur réside. En dessous du nom figurent, dans un ordre plus ou moins alphabétique, les titres des œuvres.

A la suite des titres d'ouvrages dramatiques, M. C. signale où, quand et par quelle troupe ou société la pièce a été représentée pour la première fois.

La *Table* ne donne pas de description bibliographique des œuvres imprimées. Elle a été conçue dans un but pratique et n'a pas de visées scientifiques.

Elle est surtout informée de la production dramatique, particulièrement de la liégeoise. Mais, quant au reste, elle offre d'inexplicables lacunes. C'est ainsi, pour prendre un exemple, que M. MAURICE WILMOTTE n'est mentionné qu'en raison de sa collaboration avec MM. TILKIN et VRINDTS ; les nombreux écrits qu'il a consacrés au wallon et à son histoire littéraire sont passés sous silence. On lit avec stupeur qu'il a transporté ses pénates à Dison. M. C. eût complété ou rectifié sans peine ses renseignements en ouvrant la Bibliographie académique. Et, de même, il eût, je crois, tiré profit de la fréquentation des bibliographes de Theux, Weber, Doyen, etc.

J'ai examiné les 60 premières pages de la *Table* qui énumèrent 188 auteurs (Adolphy-Duysens). Voici quelques observations :

ALCIDE-PRYOR : les éditions séparées des *Boutades* et des *Chansons* ne sont pas mentionnées.

Alexandre (Antoine-Joseph), ajouter *Virgile à Mauche* (1855).

Bailleux (François), ajouter *Disfinse* (1842), *Mareïe* (1889).

Barillé (François), né le 19 novembre 1821, ajouter : *Sov'nir dès fiesses di Lige* (1861).

Baron (Henri), ajouter : *Houâte èt Pastèdje* (1895), *On mât d' Cocagne à St-Phoyin* (1899) ; *Couhenire èt chèrvante* a été écrit en collaboration avec M. Henri Aerts.

Bartholomez (Charles), né le 24 janvier 1868, ajouter : *Jacques et Colas a l' fiesse* (1885), *On peu po ravu n' féve* (1891), *On mariètje di pôrçulaine* (1892), *Qwand l' bonheur vout* (1892).

Baurin (Augustin), né à Gouy-lez-Piéton, le 30 juillet 1868.

Bauwens (François), *Spitche, Matche èt Hasse*, supprimer : coll. J. Willem.

Berthalor, à la traduction de Lermusiaux ajouter celle de Tilkin.

Bodart (Louis) a traduit *Ligalant du Fifine* et *Li novèl an* de J. Willem ; sa pièce *Li Trovaye do Champète* a été traduite en montois par Maurice Carez et Fernand Dessart.

Boland (Louis) a pour pseudonyme : Albin Souldo.

Boncher (Eloi), ajouter : *In mórt qui vike* (1901), *Pou in bètche* (1902), *Justine Maclotte* (1902).

Bosquétia, ajouter : *Œuvres choisies*, 2e édition, 1898 ; corriger : *Pierrot vèt co*, *Les tois swhaits*.

Bovy (Théophile), ajouter : *Li cusin, Plaisir des vis* (1890).

Brahy (Charles), ajouter : *Li comptâbe èt l' banqui* (1889).

Brunehault. Les ouvrages de Pierre Brunehault (pseudon.) sont classés à Leroy (Auguste) ; mais alors pourquoi classer à Bosquétia les œuvres de Joseph Dufrane ?

Bury (Dieudonné), ajouter : *Babioles èt Resplcûs* (1893) ; *Qué Tricbal* a été écrit avec la collaboration de Jean Bury.

Bury (Jean), ajouter : *Novais crâmignons* (1887) ; *Ine amoûr inte deûs êwes*, *Li Banstè d'oûs*, *Botresse èt mèssèdji* (1891) ; *Djote po djote* (1890) ; *Lès deûs droles* (1891), *Lès deûs fiyous* (1892), *Deûs Flaminds d'vins dès laids draps* (1893), *On manèdje d'orphulins* (1887), *Nos bons vis* (1894), *Li r'vintche d'on rivâl* (1892), *On sot manèdje* (1894) ; en collaboration avec Deforeit : *Ine rivintche di crapautes* et *Po marier Zabelle* ; avec D. Bury : *Qué tricbal*.

Bury (Toussaint), ajouter : *Chaque si toûr* (1905), *Cusin Eugène*, *Li crapaute d'on piote* (1890), *Tchin èt tchèt*.

Bury. Les trois Bury ont publié : 1°) avec Emile Jeanne : *Po fé rire* (1894), 2°) avec Emile Jeanne et Léon Pirsoul : *Po tchanter, rire èt fé rire* (1894).

Carez (Maurice), ajouter trois monologues : *Èl pou imbitieux*, *Èl pétit pichon*, *C'èst l' Jeudi saint*.

Cerko (Nestor Serckx), né à Jodoigne, le 14 avril 1865, ajouter : *Andje èt démon* (1899).

Chauveheid (Gilbert), né à Stavelot, le 6 février 1878.

Collard (Victor), *Li tindriye à l'amourette* a été traduit en wallon liégeois par Henri Baron.

Collignon (Constant), ajouter : *Èl potche du Noyé*.

Colson (Julien), *Chansons patoises* (1862).

Cornet (Louis), ajouter : *Neûr èt blanc*.

Cornet (Victor), *Berwète èt mantchèle* (1892) a été écrit en collaboration avec F. Massart.

Declève (Jules), ajouter : *Le wallon montois* (1904) ; sa *Bibliographie* qui remonte à 1895 compte 110 numéros.

Deforeit (Clément), ajouter : *Enne plainte au r'cèveû* (1902), *Questionnére wallon dès djônes fiyes* (1903).

Defrecheux (Joseph), ajouter : *Détails anecdotiques sur Nicolas Defrecheux* (1891), en collaboration avec Charles Defrecheux ; *Les prénoms liégeois* (1890) en collaboration avec Léopold Chaumont ; *Recueil de comparaisons populaires wallonnes* (1886).

DEHIN (JOSEPH), ajouter : *Li Baraque a l'bènèye martchandèye* (1846), *On d'mèye franc s'i v'plait* (1847).
DEHOUSSE (CONSTANT), ajouter : *Li Tchåssèye* (1904).
DELARGE (GUILLAUME), ajouter : *Chansons et poésies wallonnes* (1870).
DELCHEF (ANDRÉ), ajouter : *Pauline Closon* (1882).
DÉOM (CLÉMENT), ajouter : *On cöp d'maisse* (1890).
DEPREZ (JOSEPH), ajouter : *Lès deûs bons wèzins* (1879).
DERACHE (CHARLES), ajouter : *Prumis côps d'éle* (1900).
DERYCKE (EDMOND), né à Waterloo, le 19 octobre 1877.
DESPRET (EMMANUEL), secrétaire communal à Monstreux, ajouter : *Lès maisses sont soûrtis* (1897).
DEVIGNE (AUGUSTE), ajouter : *Lès deûs Camerluches* (1894), en collaboration avec ARTHUR POTTIER ; traduction liégeoise par JEAN D'ARCHAMBEAU.
DOUFFET (JEAN), ajouter : *Pièrdou* (1903), *Quéne sise* (1901), *Rapayon* (1904).

Sous la rubrique « Travaux divers », M. CLOSSET cite des almanachs et recueils de mélanges. Je m'étonne de n'y pas trouver la liste des journaux wallons, des annuaires et des revues parmi lesquelles, si je ne craignais de plaider *pro domo nostra*, je demanderais à voir *Wallonia*. Mais, dans la partie de la *Table générale* à laquelle j'ai borné mon examen, manquent beaucoup de noms d'écrivains qui devraient s'y rencontrer, si cette table prétendait former un inventaire complet.

Je pourrais aligner soixante-dix noms et plus ; pour ne pas allonger outre mesure ce compte-rendu, je citerai seulement : Thomas-Joseph Angenot, S. Baron, J.-F. de Bassompierre, Guill. Bastin, Bernard Bellefontaine (*Bébé*), Léon Bernus, Arthur Boccart, Henri Bonhomme, G. Borckmans, Nicolas Bosret, Aug. Cador, Félix et Léopold Chaumont, Maurice Coupez, Ad. Delmée, Henri Delmotte, Astère Denis (*A. Delflûte*), Louis Dufrane, Duvivier de Streel.

Enfin, n'eût-il pas fallu mentionner les pseudonymes qui dissimulent les auteurs dont on donne certaines œuvres ? *Bourleu* est le pseudonyme d'Ad. Wattiez ; *Biscowitche*, celui de Clém. Deforeit ; *Bocai*, celui de L.-J. Jacob ; *Gilles Contribution*, celui de Lohest. Antoine Bouhon a pour pseudonyme *Lak-mouse* ; Théophile Bovy, *Gille Pètoïe*, *L'homme às hiettes*, *Sizet* ; Maurice Carez signe *Jules Lermusiaux* ; Ch. Dausias, *Roïal* ; Emmanuel Despret, *Manu du Cou-r'naud*.

En résumé, et pour conclure, il s'en faut que l'œuvre de M. J. CLOSSET soit exempte de lacunes ou de défauts. Plus pratique que scientifique, elle est particulièrement satisfaisante en ce qui regarde l'art dramatique liégeois, mais elle laisse à désirer pour ce qui concerne les genres autres que le théâtre et les écrivains de dialectes autres que le liégeois. Telle quelle, elle n'en constitue pas moins une très utile contribution à la bibliographie de la production littéraire wallonne, si abondante, si dispersée et si difficile à inventorier.

Oscar Grojean.

MUSIQUE

Musique wallonne. – La séance publique annuelle de la classe des Beaux-Arts de l'Académie de Belgique a été, cette année, l'occasion d'un vif succès pour l'art musical wallon. On y exécutait la *Légende de St-Hubert*, cantate de M. Léon JONGEN, sur un poème de M. RAMAEKERS, qui valut l'an dernier à notre compatriote le second prix de Rome.

M. Léon JONGEN est le frère du délicat compositeur wallon qui a nom Joseph JONGEN. Agé actuellement de vingt-sept ans, il est un autodidacte dans toute la force du terme. A l'opposé de son frère, qui s'est spécialisé dans le genre de la musique de chambre auquel l'incline son tempérament méditatif, M. Léon JONGEN est un véritable lyrique et un dramatiste à l'expression imagée, colorée, frappante, à la forme souple et mouvante. Sa cantate, d'une parfaite habileté technique, atteste un juste sentiment de l'expression dramatique, un sens inné des plans, gradations, oppositions dramatiques, ainsi que de la déclamation lyrique. Une surabondance toute juvénile du détail polyphonique et orchestral se tempérera avec l'âge, l'inévitable maître. L'essentiel est que tout cela vit et vibre, et atteste autant d'invention que d'émotion.

L'auteur conduisait lui-même, suivant la tradition. L'interprétation fut satisfaisante de la part de l'orchestre, parfaite de la part des chœurs, venus en grande partie de Liége, et des solistes, M. Surlemont, Mme Fassin-Vercauteren, M. Vanderschrick.

E. C.

* * *

Vingt Noëls anciens, harmonisés par ERNEST CLOSSON. Bruxelles, Havermans. Prix : 3 fr.

Cette nouvelle œuvre de notre savant collaborateur réunit les aspects les plus caractéristiques du vieux noël français, dont un grand nombre de spécimens furent également populaires en Wallonie. Choisis avec un sentiment parfait de ce qui est beau et pur, c'est autant de joyaux précieux par la tendresse naïve des sentiments et par la fraîcheur de l'expression.

Ne cherchant point cette fois à faire une anthologie de spécimens [1], mais une sorte de sélection des idées poétiques et musicales du Noël considéré comme genre, l'auteur n'a pas cru devoir conserver les graphies anciennes, souvent disparates, des textes, qui ont été modernisés pour faciliter l'exécution. De même, les textes de quelques pièces ont été réduits d'un certain nombre de couplets en vue de l'exécution pratique, mais de manière à former toujours un ensemble homogène. Dans la même intention vulgarisatrice, la mélodie vocale se trouve redoublée au

---

(1) On connait son magistral recueil de *Chansons populaires des Provinces belges*, édité par Schott et dont WALLONIA a rendu compte dans son t. XIV, (1905) p. 322-326.

piano, de manière que chaque pièce soit exécutable à volonté pour chant avec accompagnement de piano ou comme pièce de piano seul.

Comme le dit *l'Art moderne*, « l'expérience de M. Closson et sa vive compréhension de l'essence même de la chanson populaire l'ont très heureusement servi dans son rôle d'harmonisateur : ses accompagnements sont variés, pittoresques, pleins de détails intéressants et de fines dissonances qui rendent à merveille l'atmosphère poétique et le doux rayonnement de la nativité. »

Ajoutons que le recueil est présenté sous couverture imprimée en couleurs. Les plus grands soins ont été apportés à l'impression, qui fait honneur au maître imprimeur chargé de l'éditer.

C.

HISTOIRE

Un concours d'histoire liégeoise. Le Conseil communal de Liége vient d'être saisi d'une proposition émanant de trois de ses membres, notre collaborateur M. Victor Chauvin et MM. Emile Digneffe et Charles Francotte. Ces patriotes demandaient la création d'un concours quinquennal pour l'attribution d'un prix de 5,000 francs au profit du meilleur ouvrage sur l'histoire de l'ancienne Principauté de Liége ; en outre ils proposaient qu'un prix de 3,000 francs fût accordé à l'auteur du meilleur manuel écrit en vue de l'enseignement de l'histoire de l'ancienne Principauté dans les établissements d'enseignement moyen.

Le Conseil communal, à l'unanimité, a accueilli les deux propositions.

Nous sommes heureux de publier ci-après l'Exposé des motifs et le texte officiel du Règlement de ce concours d'histoire liégeoise :

Malgré les nombreux travaux dont elle a été l'objet, l'Histoire de la Principauté de Liége, depuis son origine jusqu'au moment de sa disparition par suite de notre réunion à la France, présente encore bien des points insuffisamment connus et suscite surtout, par l'originalité de ses institutions et de son développement économique, une foule de questions et de problèmes dont il importe hautement d'aborder l'étude.

L'ancien pays dé Liége a, au point de vue politique, social et surtout économique, comme l'a montré M. le Professeur Pirenne au dernier Congrès de Liége, un passé de l'évocation duquel les Liégeois peuvent assurément tirer quelque fierté, et dont l'étude féconde en enseignements de tous genres devrait être plus encouragée qu'elle ne l'a été.

Populariser et en même temps approfondir la connaissance de cette histoire, faire mieux connaître des événements dont certains monuments ou certains sites demeurent les vestiges trop ignorés et pour cela trop dédaignés, ce serait augmenter les raisons que nous avons de nous attacher au pays où nous vivons, et accroître nos titres à l'estime des autres peuples.

Si cette histoire était mieux connue dans tous ses détails, elle contribuerait à développer parmi nous un sentiment qu'il ne faut pas dédaigner

d'exalter : ce patriotisme raisonné qui fait la force et la grandeur d'une nation.

Malgré les nombreux travaux entrepris dans les dernières années — il suffira de rappeler ici ceux de M. le Professeur Kurth, — bien des chapitres restent à traiter, bien des problèmes demandent à être élucidés, bien des sources devraient être étudiées.

Or, le travail ainsi envisagé, prendra à ceux qui l'aborderont un temps considérable et leur imposera un labeur absorbant : il s'agit, en effet, de dépouiller d'importantes archives, de compulser d'innombrables documents, de faire la critique d'événements complexes, souvent difficiles à apprécier.

Les hommes d'études qui voudront entamer cette besogne devront y consacrer des efforts qui méritent d'être encouragés par la perspective d'une récompense adéquate.

D'autre part, il serait désirable qu'un historien compétent, fidèle aux méthodes de la science moderne, rédigeât un manuel destiné à l'enseignement dans nos établissements d'instruction.

Nous inspirant de cette pensée, nous avons l'honneur de déposer la proposition suivante :

LE CONSEIL :

Attendu qu'il y a lieu d'encourager l'étude de l'histoire de l'ancienne principauté de Liége ;

Attendu que cette étude devra spécialement comporter l'examen critique des origines et de l'évolution des institutions politiques, économiques ou sociales qui caractérisèrent l'organisation intérieure de la Principauté jusqu'au moment de sa réunion à la France ;

Attendu qu'elle devra également envisager l'influence de ces institutions sur le développement de la prospérité matérielle et morale du pays ;

Attendu qu'il est également désirable d'encourager la rédaction d'un manuel de la même histoire, spécialement rédigée en vue de l'enseignement dans les écoles,

DÉCIDE :

1° Il sera attribué, tous les cinq ans, et pour la première fois en 1916, un prix de 5.000 francs à l'auteur du meilleur ouvrage qui sera écrit à partir de l'an 1911 sur un point important des institutions politiques, économiques et sociales de l'ancienne Principauté de Liége et sur les rapports de celles-ci, avec le développement matériel et moral de sa population (histoire de l'organisation judiciaire, des Etats, de l'armurerie, de la métallurgie, etc., etc., ou publication de sources relatives à ces sujets) ;

2° Les aspirants au prix devront faire parvenir leurs livres ou manuscrits au Bourgmestre de la Ville de Liége avant le 30 juin de l'année précédant celle dans laquelle le prix quinquennal devra être attribué ;

3° Une Commission sera choisie par le Conseil communal avant le 31 décembre de l'année précédant celle dans laquelle le prix quinquennal devra

être attribué. Cette Commission, recrutée parmi des personnalités scientifiques autorisées, fera rapport sur la valeur des ouvrages déposés, ainsi que sur leur conformité au texte et à l'esprit du programme ci-dessus indiqué, et formulera des propositions au point de vue de l'attribution du prix ;

4° Le Conseil communal, en suite des conclusions du dit rapport, décidera l'attribution totale ou partielle du prix à celui des postulants dont le travail aura été jugé le meilleur et intrinsèquement digne de récompense ;

5° Au cas où le Conseil jugerait, d'accord avec la Commission instituée en vertu de l'article 3 ci-dessus, qu'aucun des ouvrages présentés ne mérite la récompense instituée, un nouvel appel sera formulé et un nouveau délai sera donné pour le dépôt de nouveaux ouvrages ;

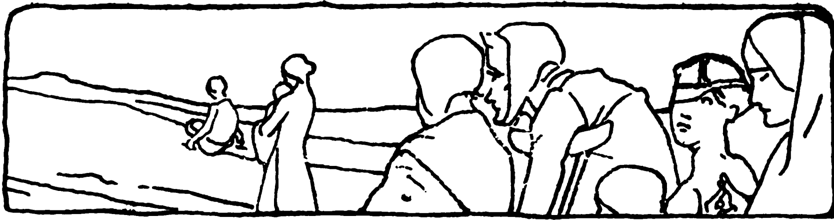
6° Le prix sera remis au bénéficiaire en séance du Conseil communal ;

7° Il sera, d'autre part, attribué un prix de 3.000 francs à l'auteur du meilleur manuel qui sera écrit à partir de 1911, en vue spécialement de l'enseignement de l'histoire de l'ancienne principauté de Liége dans les établissements d'enseignement moyen.

Ce prix sera décerné en 1916 et l'attribution en sera faite suivant une procédure identique à celle suivie dans les prix quinquennaux.

(s) Victor Chauvin. (s) E. Digneffe.
(s) Ch. Francotte.





Chez Antoine-le-Guérisseur

Depuis longtemps, la curiosité me tentait d'aller voir le faiseur de miracles de Jemeppe dont on parle tant, le fameux Antoine, célèbre dans toute la Wallonie, et fondateur d'une religion nouvelle, l'Antoinisme ([1]).

Ancien ouvrier mineur, après avoir passé toute sa jeunesse et presque atteint sa maturité au fond des bures noires, Antoine, soudain, après un deuil qui le frappa cruellement, paraît-il, se voua tout entier au Dieu des catholiques, fit pénitence et se déclara, un beau jour, touché de la grâce et investi du pouvoir d'opérer des guérisons miraculeuses.

Les foules affluèrent dans la petite localité industrielle de Jemeppe-sur-Meuse ; Antoine parlait, « opérait » et, gagné bientôt lui-même par la foi qu'il avait fait naître dans ces âmes simples et superstitieuses, il finit probablement par être convaincu de sa puissance surnaturelle ; il est devenu une sorte d'illuminé qui passe sa vie à s'imposer de perpétuelles privations, de constantes pénitences, afin de maintenir en lui l'état de grâce qui lui permet de remplir la mission dont il se dit investi par le Dieu lui-même auquel il croit.

Un de ces jours derniers, l'occasion m'étant offerte d'accompagner à Jemeppe de purs croyants en la double religion catholique et antoiniste, je partis...

Le temple qu'Antoine s'est fait construire, flambant neuf, décoré de vitraux où le pâle soleil d'un matin d'hiver allumait des

([1]) Cette religion a déjà, paraît-il, plusieurs centaines de milliers d'adeptes convaincus et fervents. Nous reproduisons à la suite de notre article, à titre de document assurément officiel, la lettre écrite par M. Deregnaucourt au journal *La Meuse* qui l'a publiée dans son n° du soir, 8 décembre courant, et où le président du Comité du « Temple antoiniste » expose les progrès rapides de cette religion, et appuie la demande adressée au Gouvernement Belge par 160.000 adeptes qui demandent la reconnaissance officielle du « Culte Antoiniste ».

flammes claires et fantastiques, a été ostensiblement bâti sur le plan général des autres maisons où l'on rend un culte à une divinité quelconque ; et, ce qui complète encore sa ressemblance avec ces établissements plus ou moins orthodoxes, c'est la bande de mendiants qui l'entoure. D'ailleurs pour que nul n'en ignore, sur le fronton de la façade on lit, écrits en grandes lettres d'or, ces mots qui vous laissent quelque peu rêveurs : « Culte antoiniste ». A l'intérieur du temple, ces mêmes mots se retrouvent gravés au fond de ce qu'on appellerait le chœur dans une église ordinaire, et, au-dessous, vous pouvez lire l'exposé de la doctrine d'Antoine, ainsi résumée à peu près : « C'est la foi qui sauve. Aimez Dieu, » et, pour être digne de Lui, aimez vos ennemis même ; l'amour » et la foi guérissent tous les maux ».

Dans le temple, circulent par moments des femmes vêtues d'un uniforme noir, rappelant la robe des religieuses, et coiffées d'une sorte de petit bonnet noir ; ce sont les Dames du culte et je n'ai pas été peu étonnée en reconnaissant parmi elles, la femme d'un avocat liégeois, accompagnée de sa jeune fille de 15 ou 16 ans, vêtue, elle aussi, de l'austère robe noire, et aidant sa mère dans sa tâche mystique...

Les portes du sanctuaire s'ouvrent à 9 heures, mais le maître du lieu ne paraît qu'à 10 heures ; le public, qui s'amasse peu à peu au rez-de-chaussée et sur le balcon qui forme pourtour, a donc le temps de se recueillir en attendant l'apparition du DIEU. — Car, puisqu'on lui rend un « culte », c'est bien un dieu, n'est-ce-pas ?

En l'attendant, l'ordre et la discipline sont maintenus par une préposée au silence, vêtue plus austèrement encore que les Dames du culte, et dont la figure revêche et l'aspect glacial conviennent admirablement à son rôle de cerbère féminin.

Quand la salle est à peu près pleine, un gardien annonce que le livre où est exposée la doctrine antoiniste est achevé et qu'on peut se le procurer dans une maison voisine du temple.

Puis, une sorte de petit-frère laïc gravit une estrade placée juste sous la tribune qui sert de chaire de vérité, et après avoir longuement médité, prononce les paroles sensationnelles que voici :

« Mes frères ! Notre Père entre à 10 heures, monte en chaire, » mais il ne parle pas ; il se recueille, puis il étend la main : à ce » moment, commence l'opération qui ne dure qu'un instant... » Notre Père ne fait plus d'opérations particulières ; il fait une » seule opération générale sur tous les malades réunis dans le » temple. Les personnes qui ne peuvent se déplacer sont libres

» de se faire représenter par une autre, qui a foi en notre Père ;
» et celles qui désireraient une consultation particulière, pour un
» conseil, pour une contrariété ou une maladie, s'adresseront à
» une Dame qui remplace notre Père ; si elles ont foi en lui, elles
» seront satisfaites par l'intermédiaire de cette dame aussi bien
» que par lui-même. » [1]

Ce petit discours nous apprend donc trois choses : d'abord, que l'on appelle Antoine « Notre Père » — je n'ai pas vu l'orthographe du mot, mais je suppose bien qu'il s'écrit avec un grand P ! — puis, qu'il s'est facilité la besogne depuis quelque temps en n'opérant plus en particulier ; et enfin, qu'une tierce personne peut, en son nom, opérer des miracles... Jésus-Christ lui-même n'avait conféré ce précieux pouvoir à aucun de ses disciples bien-aimés, du moins pendant sa vie...

Durant ce boniment, je regardais, intéressée, le public attentif. Toutes ces petites gens, ouvriers, femmes du peuple, vieillards misérablement vêtus, portaient à la face le stigmate d'une tare physique quelconque ou de la misère noire. Ces faces abruties par les privations, l'ignorance, la maladie, l'alcoolisme peut-être, en un mot la vie morne et misérable que mènent ces pauvres gens, me faisait pitié. Rien ne parlait dans ces figures fermées, sans aucune lueur d'intelligence ni de joie ; et une sourde colère me prenait contre cet Antoine qui leurrait d'espoirs faux ces malheureuses créatures, exploitant, pour s'en faire une auréole de gloire et d'humanitarisme, la foi naïve et facile de tous ces illettrés, avides d'un peu de consolation...

Mais soudain une porte s'ouvre, un petit vieillard maigre à longue barbe grise apparaît, tout le monde se lève ; Antoine — car c'est lui — fend la foule d'un pas hâtif et monte à la tribune... Sa mince figure pâle d'ascète pénitent s'éclaire à peine de deux yeux cachés sous la broussaille des sourcils ; la longue redingote noire, boutonnée de haut en bas, lui donne un air de pasteur protestant. Il demeure quelque temps immobile, les regards levés vers le ciel, puis il étend la main, comme l'a tantôt annoncé le barnum de la maison, et au bout de quelques secondes, il prononce d'une voix claire et grêle de fausset : « Fini ! » Le petit-frère laïc dit à son tour : « Mes frères, l'opération est terminée. Vous pouvez vous
» retirer. Ceux qui ont foi en notre Père sont satisfaits. »

---

[1] Selon les uns, cette dame est la femme même d'Antoine ; selon les autres, ce serait une Dame du Culte.

Ceux qui ont foi ! Ah ! je puis dire que je l'ai vu luire, la foi ardente, la foi qui *veut* croire envers et contre tout et tous, dans ces centaines de regards rivés sur Antoine en extase ! Les mornes visages de tantôt se sont transfigurés comme par miracle, dès l'apparition du vieillard. Un espoir frémissant, une foi profonde et fervente, ont soudain éclairé d'une flamme brillante et chaude ces faces ravagées par la douleur.

J'ai vu des mains se joindre dans une ferveur de prière et d'espoir que j'ai sincèrement enviée ; j'ai vu des lèvres remuer en prononçant des mots inentendus, mais que l'expression du regard trahissait passionnément croyantes et suppliantes tout à la fois ; j'ai vu, enfin, s'accomplir un miracle : celui de transformer une foule abêtie et sans aucun élan, en un peuple illuminé d'enthousiasme et d'espoir !

Et quand Antoine n'opérerait que ce miracle-là, — j'en conviens à présent que j'ai vu la joie extatique irradier les prunelles un instant auparavant endormies et sans éclat — il aurait déjà bien mérité de l'humanité souffrante !

Mais il en accomplit d'autres, du moins son fervent public en est persuadé, et n'est-ce pas l'essentiel ?

Comme l'heure du train était éloignée encore et que la neige nous fouettait rageusement le visage, nous étions entrés dans un café voisin, où j'avais vu ramener à califourchon sur le dos d'un homme complaisant, un malheureux estropié. C'est un jeune homme de 24 ans, paraît-il, qui n'avait jamais marché, et qui, depuis sa première visite à Antoine au mois de décembre dernier, a senti peu à peu la vie renaître et le sang circuler dans ses jambes immobiles et ses pauvres pieds difformes, et s'est mis progressivement à les remuer de plus en plus.

Je l'ai vu faire dix pas dans l'étroite salle du cabaret où son frère aîné racontait son histoire ; il marche en titubant, en se tenant aux meubles, il perd l'équilibre dès qu'il est abandonné à lui-même ; il est probable que jamais il ne pourra faire davantage, et les sceptiques de mon acabit sont persuadés que s'il parvient à accomplir ce prodige de se tenir debout et de remuer les jambes pendant quelques minutes, et en se donnant un mal infini, c'est par je ne sais quel phénomène d'auto-suggestion et de volonté maladivement exacerbée par sa foi ardente en la puissance surnaturelle d'Antoine le Guérisseur.

Mais qu'importe, puisque aussi bien la science humaine de tous les Esculape a été impuissante à lui procurer cette joie et cet

espoir insensé de marcher un jour « comme tout le monde », ainsi qu'il le dit lui-même dans sa naïve et fervente admiration pour celui qu'il considère déjà comme son sauveur. Qu'importe que son état demeure stationnaire, puisque la guérison complète par les méthodes rationnelles est impossible, — si, au moins pendant quelques mois de sa vie monotonement désespérée, il a vu luire à l'horizon l'aube de la divine Espérance, qui a fait briller sur le désert morne de son existence sans illusion, la jeune et fraîche lumière d'une oasis où il s'est un moment reposé de toutes ses souffrances.

Aussi bien, que sait-on ?

En revenant vers la petite gare de Jemeppe, mon irritation était tombée ; et je songeais à tout l'inconnu de la Vie, à tout le mystère insondable des forces occultes et des puissances surnaturelles dont se disent investis quelques êtres illuminés, et que nous nions, nous, évidemment, dans l'intransigeant orgueil de nos connaissances positives et scientifiquement démontrées, mais auxquelles tous ces humbles du temple antoiniste croient avec une foi naïvement émerveillée... Et je me rappelais qu'à en croire les chrétiens, les miracles accomplis par le Christ se seraient presque tous réalisés chez les modestes du monde — et c'est justice, puisque ceux-là souffrent et n'ont d'autre joie, d'autre consolation, que celles de leur foi ardente et enthousiaste...

Au surplus, encore une fois, nous ne savons rien ; les mystères de la télépathie, terrestre ou extra-terrestre, qui ont engendré tour à tour le magnétisme, le spiritisme et toutes les théories tendant à formuler les lois obscures qui fixent les rapports des âmes, nous sont encore presque complètement fermés ; à près de quatre siècles de distance, la plus élémentaire sagesse nous ordonne de répondre à toutes ces questions troublantes par les mots prudents et doucement sceptiques de Montaigne : « que sais-je ? ».

HÉLÈNE DEFRANCE

*
* *

L'Antoinisme.

Antoine-le-Guérisseur, de Jemeppe-sur-Meuse, et ses adeptes, viennent de déposer sur le bureau de la Chambre des représentants, une pétition qu'ils adressent au Roi et aux Chambres pour demander la reconnaissance légale du culte antoiniste. Cette pétition est signée par 160.000 adeptes d'Antoine, tous Belges et majeurs.

Les progrès rapides de l'antoinisme en Belgique et en France tiennent du prodige. La religion nouvelle, fondée à Jemeppe-sur-Meuse depuis quelques années, compte aujourd'hui plusieurs centaines de milliers d'adeptes. Tous les Liégeois connaissent le temple de Jemeppe-sur-Meuse, dont la gestion matérielle appartient à un Comité de neuf membres dont j'ai l'honneur d'être le président ; dont M. Delcroix, professeur à l'Athénée Royal de Liége, est le secrétaire, et dont M. Delaunoy, lieutenant d'infanterie à Bruxelles, est le trésorier. D'autres temples vont être érigés, notamment à Bruxelles et dans le Hainaut, aux frais des adeptes. Le Nord de la France se convertit rapidement à la religion nouvelle. Il y a un millier d'adeptes à Tours, autant à Vichy, autant à Nice et à Monaco. Un adepte de l'Isère fait construire, au Touvet, un temple sur le modèle de celui de Jemeppe.

Il s'agit donc là d'un mouvement religieux très sérieux. Mais il faut assister aux exercices du culte, au temple de Jemeppe-sur-Meuse, pour se convaincre du grand sentiment de piété qui anime les adeptes. Les lundi, mardi, mercredi et jeudi de chaque semaine, le Maître opère sur tous les malades réunis dans le temple. C'est à peine si l'édifice peut contenir la foule recueillie. A dix heures, Antoine entre dans le temple, monte en chaire et l'opération s'accomplit devant environ deux mille personnes debout qui attendent, du Maître, avec une ferveur inexprimable, la guérison de leurs souffrances morales ou physiques. Tous les dimanches, à dix heures, un adepte donne lecture d'un chapitre de l'Enseignement. C'est la même affluence et le même recueillement.

Si Antoine le Guérisseur et ses adeptes demandent la reconnaissence légale de leur culte, ce n'est pas pour obtenir des subsides ou la rémunération de ses ministres. L'antoinisme est basé sur le désintéressement le plus absolu, mais nous vivons sous une législation qui confère aux cultes reconnus par la loi de très grands avantages. Jusqu'ici, seuls les cultes catholique, protestant et juif ont demandé et obtenu la reconnaissance légale et joui des avantages afférents à cette reconnaissance.

L'antoinisme a les mêmes droits de jouir de ces avantages.

Le plus grand de ces avantages est d'assurer l'existance légale des édifices consacrés aux cultes. Dans les cultes reconnus, les fabriques ou consistoires ont la personnification civile, peuvent recevoir des dons et legs : ils sont propriétaires des églises, temples ou synagogues. Il n'y a plus de transmission de propriété à effectuer, plus de droits de mutation ou de succession à payer. La reconnaissance de l'antoinisme aura donc pour effet d'assurer l'existance légale du temple de Jemeppe-sur-Meuse et des autres temples qui seront érigés ultérieurement.

Cette considération suffit pour démontrer l'intérêt que les 160.000 signataires de la pétition ont à voir la Chambre des représentants et le Sénat accueillir leur demande et voter une loi qui assimilerait l'antoinisme, quant à la reconnaissance légale, aux cultes catholique, protestant et juif.

Nous ne voyons pas, d'ailleurs, qui pourrait s'y opposer. Le droit des

antoinistes est évident et qui voudrait prendre la responsabilité d'un véritable déni de justice ? Ce ne seront certainement pas les catholiques de la Chambre, qui doivent être heureux de constater cette renaissance du sentiment religieux dans notre pays. Et quant aux libéraux et aux socialistes, nous savons qu'ils sont, comme nous, partisans de la séparation de l'Etat et des Eglises ; mais tant que nous vivons sous la l'égislation actuelle, voudront-ils refuser à l'antoinisme les avantages que la loi confère aux autres cultes ? Nous ne pouvons pas le croire et nous sommes convaincus que tous seront d'accord pour voter la loi demandée.

Et ainsi seront réalisés les vœux du saint de Jemeppe-sur-Meuse, devant qui tous doivent s'incliner avec vénération. N'est-il pas la plus grande force morale qu'il y ait au monde ?

DEREGNAUCOURT.





Le nombre fatal 4

Au cours de recherches historiques, nous avons eu l'occasion de trouver dans un manuscrit ([1]), une remarque curieuse au sujet du nombre fatal 4 appliqué au tremblement de terre du 4 avril 1640, remarque qui pourra utilement faire suite à l'article que nous avons publié ci-dessus (p. 241-246).

A propos de l'an 1640 et des circonstances qui accompagnèrent cet événement, l'auteur fait les rapprochements suivants :

L'an 1640 fait 410 fois 4.

L'événement se produisit à 8 heures du matin (donc 4 × 2), le 4e jour de la semaine, à la fête de saint Ambroise, l'un des 4 docteurs de l'Eglise.

Le pape d'alors était Urbain, le 8e de ce nom. Les lettres numérales de ses nom et prénoms font 1012 (253 × 4) : *M*aphe*IV*s Barber*I*n*V*s. Urbain fut créé pape le 6 août 1623, le 8e mois de l'année.

On était à la 8e indiction romaine d'une année bissextile.

Ce tremblement de terre eut lieu la quatrième année du règne de Ferdinand d'Autriche. Les lettres numérales de ses nom et prénoms font 1012 (253 × 4) : Fer*DI*nan*DV*s ab A*V*str*I*a.

L'évêque de Liége était alors Ferdinand de Bavière, 8e de cette maison.

L'an 1640 était la 28e année de sa nomination (7 × 4).

C'était, des évêques de Tongres y compris ceux qui résidèrent à Maestricht, depuis saint Materne, le 92e évêque (23 × 4).

Si on compte depuis l'évêque Otbert, fils du marquis de Brandebourg qui, s'étant distingué l'an . . . à la suite de l'Empereur

---

([1]) Université de Liége, Ms no 870 : *Monumenta leodiensis ecclesiæ*, t. II, fol. 819.

a la prise de Milan [1], avec ses vaillants Liégeois et Hesbignons, obtint du pape le titre d'évêque de Liége, c'était le 36e évêque de Liége (9 × 4).

Les lettres numérales de ses nom et prénoms font 1012 (253 × 4) : Fer*DI*nan*DV*s a Ba*V*ar*I*a.

Enfin, dans cette note, au sujet de l'emploi du nombre fatal 4, l'auteur observe que le total des lettres numérales des noms et prénoms du pape, de l'empereur et de l'évêque, monte à 3036 (1012 × 3) qui, divisés par 4, feraient encore 759.

LOUIS DARRAS.



[1] C'est Jean d'Outremeuse qui, dans sa chronique (édit. Borgnet et Bormans), t. IV, pp. 309-313 et t. V, p. 218, rapporte avec force détails, qu'Otbert accompagna l'empereur Henri IV au siège de Milan en l'an 1112. Voir au sujet des erreurs de ce chroniqueur qui « croit au voyage supposé d'Otbert en Italie et à ses exploits devant la ville de Milan », SYLVAIN BALAU, *Les sources de l'histoire de Liége au moyen âge*, p. 567 particulièrement, et G. KURTH, *Etude critique sur Jean d'Outremeuse* (1910).



Les Revenants

VI.

Légendes liégeoises.

1. *La voiture sans chevaux.*

« Je tiens de plusieurs personnes dignes de foi, dit le conteur, que tous les ans, le 16 du mois d'avril, anniversaire de la mort tragique de Sébastien Laruelle, bourgmestre de Liége, on voyait, entre minuit et une heure, une voiture descendre le faubourg Ste-Walburge, marchant sans chevaux, quoique conduite en apparence par un cocher assis sur le siège, affublé d'un manteau tout noir mais qui n'était pas assez long pour cacher une queue velue et des pieds fourchus. Sa figure était effroyable de laideur ; ses cheveux étaient hérissés ; deux cornes semblables à celles d'un bouc lui sortaient du front. Dans l'intérieur du carrosse se trouvait un grand personnage habillé à la mode espagnole : c'était l'esprit du comte Warfusée, auteur du meurtre du digne bourgmestre Laruelle, si traitreusement assassiné en 1637. Cet équipage du diable continuait sa marche par derrière les remparts des Anglais. Hocheporte s'ouvrait d'elle-même pour le laisser passer. Il parcourait successivement les rues de St-Séverin et St-Hubert, la Haute-Sauvenière, le Pont d'Ile, la rue des Dominicains, la place St-Jean, pour aller s'arrêter à la porte de la maison attenante à la collégiale de St-Jean et où le meurtre s'était accompli. La portière du carrosse s'ouvrait alors par les soins du cocher. Le comte en sortait pour faire trois tours sur lui-même, en poussant trois gémissements lugubres auxquels l'homme aux pieds fourchus répondait par autant de hurlements diaboliques. Après quoi, l'un et l'autre remontaient à leur place, et allaient répéter la même cérémonie sur le marché en face de l'Hôtel-de-Ville, juste à

l'endroit où le comte avait été pendu par les pieds. Ensuite, le carrosse prenait sa direction vers Féronstrée et s'évanouissait avec ses revenants près de la Halle des Vignerons. »

Revue de Liége, t. XVIII, p. 18.

2. *Le carrosse de feu.*

Au commencement de ce siècle (XIXe) on prétendait voir passer à minuit, sur la crête des collines qui entourent Liége, un carrosse de feu. C'était, disait-on, un entrepreneur des boues du siècle passé qui, en punition de ses débauches, était condamné à revenir dans cet équipage. Les roues de la voiture faisaient un tourbillon ardent, et jusqu'aux crinières des chevaux étaient flamboyantes.

Aug. HOCK : *Croyances et remèdes au Pays de Liége*, 3e éd. p. 5.

3. *La légende des Qwate sicus.*

A l'extrémité du quartier de Ste-Marguerite, à Liége, entre la rue Naniot, le carrefour des *Qwate rouwales* « Quatre ruelles », la ruelle aux Chats et la longue rue Molinvaux, s'étend un vaste terrain de labour d'une superficie de plusieurs hectares. Depuis des temps immémoriaux, il est affecté à la culture du froment. Il a toujours été connu sous le nom de *les qwate sicus* « les quatre écus ». Voici ce que la tradition, assez vague, du reste [1], rapporte comme origine à cette appellation :

« Un riche seigneur, connu de dix lieues à la ronde pour sa rapacité et son égoïsme, fit certain jour tort de quatre écus à un pauvre diable. Désespéré, ce dernier se pendit.

« Trois jours après l'événement, le seigneur au cœur de roc fut trouvé étendu sans vie dans son domaine et tenant convulsivement serrés dans une main les quatre écus volés.

» Et chacun vit dans cette corrélation la manifestation évidente de la justice céleste qui n'avait pas tardé à punir le coupable. « Pendant longtemps, ajoute la légende, le seigneur *riv'na à spère* et, la nuit, les passants attardés et effrayés percevaient un tintement d'écus et distinguaient une ombre qui, en se lamentant, arpentait le champ dénommé depuis lors *Les Qwate sicus*. »

---

[1] La restriction est de M. Emile GÉRARD, à qui nous empruntons (de *la Meuse*, n° du soir, 21 mars 1907) le récit de cette légende.

4. *Les revenants et les méchants.*

Un proverbe liégeois [1] dit : « *Pus calins estans-ne, mons d'ri-v'nants vèyans-ne* « Plus méchants sommes nous, moins de revenants voyons-nous ». Le sens est : Plus nous sommes méchants, moins on s'attend à nous voir faire le bien.

Pour bien comprendre ce proverbe, il faut se rappeler la croyance d'après laquelle les âmes des trépassés viennent réclamer des vivants des actes pieux, pour être délivrées des tourments du purgatoire. Les revenants s'adressent naturellement aux bonnes gens capables de compassion.

5. « *Faites bien, vous aurez bien* ».

« Touchant au terme de la vie après avoir toujours vécu ensemble, deux sœurs, dans

. . . . l'horreur profonde
Qu'inspirait à leurs cœurs l'effroi d'un autre monde,

échangèrent une promesse dont l'effet était d'obliger celle qui mourrait la première à venir apprendre à la survivante

. . . . quel tableau
S'offre à l'homme étonné dans ce monde nouveau.

L'une des deux étant allée *ad patres*, on la vit quelques jours après apparaître tout à coup dans le coin du foyer où elle s'était assise si souvent durant sa vie et, tirant son rouet à elle, elle se mit à filer.

Sa sœur, lorsque sa frayeur fut un peu dissipée, l'accabla de questions, mais le spectre répondit invariablement : *Fez bin, vos årez bin* Et de là le proverbe. »

Nicolas DEFRECHEUX, dans *Dictionnaire des Spots*, 2e édit., n° 270.

6. *L'écharpe de la morte.*

Une nuit de Noël, un homme veillait sa femme qui était à la mort. Minuit allait sonner, quand tout à coup, il voit sa femme qui se dresse et lui dit :

— Ne pleurez plus, vous n'y gagnerez rien. Je vais vous quitter, mais vous aurez consolation, car je viens de voir en rêve que Dieu

---

(1) C'est le n° 2634 du *Dictionnaire des Spots*, 2e édition.

me permettrait, une fois morte, de revenir vous voir chaque année à cette même date.

Elle mourut, et le mari ne tarda pas à l'oublier. Comme il était fortuné, il tomba dans les filets d'une femme de mauvaise vie qui, bientôt, le domina entièrement. Tous ses amis s'éloignèrent de lui, il se livra à l'ivrognerie et ses affaires ne tardèrent pas à péricliter.

La Noël revint et la morte, comme elle l'avait prédit, vint le revoir. Elle lui parla et lui reprocha ses débordements.

— Qui es-tu ? lui dit-il.

— Je suis Jeannette, votre femme. Avez-vous oublié la promesse que Dieu m'a permis de vous faire à mon lit de mort ?

— Donne-moi la preuve que c'est bien toi.

Le revenant jeta son écharpe au pied du lit et ajouta :

— Je fais un nœud dedans. Tâchez de le défaire, ni vous ni d'autres n'y pourraient parvenir. Ainsi vous vous souviendrez de moi.

Le matin, l'homme s'éveilla, il se rappela son rêve ; il vit l'écharpe et essaya vainement de la dénouer.

Sa maîtresse entra sur ce fait ; il lui raconta ce qui venait d'arriver.

Celle-ci, après avoir essayé, vainement aussi, de dénouer l'écharpe, entra dans une telle colère qu'elle perdit toute prudence et jeta l'écharpe au feu.

Elle fut bien punie : le feu l'atteignit elle-même et elle périt dans les flammes.

Alphonse TILKIN, dans *Li Spirou*, n° du 27 décembre 1897.

7. *Le doigt de la morte.*

Il était une fois un homme appelé *li vix Dj'han* en qui l'on avait confiance pour veiller les morts. Il fut appelé à veiller le corps d'une riche dame qui avait des bagues à tous les doigts. L'une de ces bagues, toute en or avec trois gros diamants, attira la convoitise du vieux Jean. La deuxième nuit, il se laissa tenter. Mais en voulant enlever la bague, il détacha le doigt. Loin d'être embarrassé, il enleva le doigt avec la bague, et personne ne s'en aperçut.

On enterra donc la riche dame sans son doigt.

La nuit d'après, le veilleur fut réveillé à minuit par un fantôme. C'était celui de la riche dame, qui lui dit :

— Rends-moi mon bien.

— Je n'ai rien à toi, dit le veilleur. Laisse-moi en paix au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit.

A cette invocation, le fantôme s'évanouit, mais pas assez vite pour que le veilleur n'entendît un long soupir plaintif.

Le deuxième jour, la même chose arriva.

Mais le troisième, avant que le veilleur n'ait pu dire « au nom du Père », le revenant s'écria :

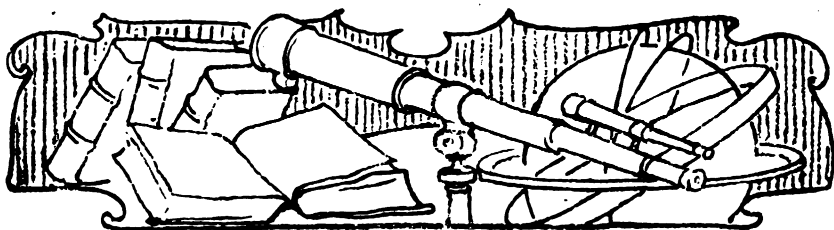
Mon bien, c'est mon dwè ;
Tu m' l'as volé, rends-le mwè !

Plus mort que vif, le veilleur rendit le doigt volé, — et désormais il ne fut plus inquiété.

Recueilli à Herstal.

O. COLSON.





Documents et Notices

Trois anecdotes inédites sur le Prince Eugène de Ligne. — Le Prince Eugène de Ligne qui — fait rare sinon unique dans l'histoire des parlements modernes — occupa pendant vingt sept années consécutives la présidence du Sénat, était d'une familiarité avec les humbles et d'une bonhomie peu ordinaires chez un aussi grand seigneur. A tel point qu'un vieil ouvrier de son château, en lui adressant la parole, faisait alterner fraternellement « Ugène » avec « mon prince ».

Voici trois anecdotes qui ne sont pas encore sorties de la tradition populaire pour être publiées dans les gazettes et dont, cependant, il peut être intéressant de conserver le souvenir.

Nous tenons de feu M. Gustave Gossart, instituteur en chef à Belœil, la première, qui est bien caractéristique :

Chaque année, le Prince assistait à la distribution des prix faite aux élèves de l'Ecole primaire communale de Belœil et remettait aux premiers des jeunes lauréats leurs couronnes et leurs livres en les embrassant. La cérémonie était précédée de chants, déclamations, exécution de scènes enfantines.

Il advint, lors d'une de ces cérémonies, que le premier de la classe avait rendu merveilleusement un rôle de ramoneur. Revêtu encore de sa défroque, les joues et les mains noires de suie, il s'incline devant le Prince, qui va lui remettre ses prix. Et le président du Sénat, souriant, félicite le petit et, bravement, l'embrasse sans paraître s'apercevoir de la couche de suie qui couvre ses joues.

Jamais applaudissements ne furent plus nourris dans un auditoire de distribution de prix.

⁂ Je préviendrai le lecteur que la source de ma seconde anecdote ne se trouve pas à Stambruges, car il pourrait la juger quelque peu suspecte (*campenaire*, dirait on en Hainaut).

Le Prince Eugène, de passage à Lyon, se promenait en ville quand il se vit accoster par un homme portant sur l'épaule un *baluchon* de toile, qui lui crie un cordial « bonjour Prince ! »

« Vous me connaissez ? » fait le Prince surpris.

Et l'autre de dire qu'il est « campenaire ». On sait que c'est ainsi que sont désignés les habitants de Stambruges, localité voisine de Belœil et

dont une grande partie de la population tire ses ressources du colportage des tissus.

Le Prince fut enchanté de la rencontre, il s'entretint longuement avec le colporteur, son compatriote, et par la suite il se plut à rappeler souvent cette petite aventure qui, d'autre part, peut faire quelque peu apprécier l'étendue des régions sillonnées par les campenaires.

⁂ La troisième anecdote m'a été contée récemment par un aimable octogénaire, M. l'abbé Isidore Desilve — le frère et collaborateur dévoué du si estimé éditeur des *Lettres d'Etienne de Tournai*, — qui en fut le témoin :

Le Prince Eugène ayant donné un superbe drapeau à la Société de musique de Quarouble — où se trouve la principauté d'Amblise dont les Ligne étaient titulaires, — cette société vint à Belœil remercier le Prince. Elle exécuta dans la cour d'honneur du château plusieurs *polonaises*, ce qu'entendant, le Prince et la Princesse se prirent à danser. Cette harmonie devait être chère à la Princesse car, on se le rappelle, la troisième épouse du Prince était Polonaise.

Félicien Leuridant.

* * *

Les assauts de chant à Liége [1]. — On chante dans tous les pays, mais nulle part autant qu'à Liége et surtout au quartier d'Outre-Meuse, principalement à la fête de Noël et à la Nouvelle année.

Les rues populaires de ce vieux quartier sont réellement curieuses à visiter la nuit des Matines. Quelle gaîté dans toute cette population ouvrière ! La lumière brille à tous les étages, on chante dans toutes les maisons. Tout le monde est en fête et, à cette époque de l'année, les plus pauvres ménages se régalent de *bouquètes*, de viande de porc ou d'un lapin chez les plus opulents. On fait chercher « la goutte » et en route pour les romances et les chansonnettes !

Dans la plupart des cafés sont organisés des soirées et des assauts de chant. L'allégresse est générale ; et parcourir les rues Roture, Grande et Petite-Bèche, Derrière-les-Potiers, les rues Neuve, Porte-Grumsel, Bavière, les rues Raes, Louis-Jamme, des Récollets, Beauregard, des Ecoliers, donnerait l'occasion d'une intéressante étude de mœurs.

Les soirées et assauts de chant durent au-delà de minuit, après autorisation préalable de la police. La vogue de ces séances chantantes était encore plus grande à l'époque de l'industrie des tisserands en chambre, appelés *les pingneûs*.

---

(1) Ce sujet a été traité par M. Ch. B. dans la *Meuse* il y a quelques années et par M. Joseph Médart dans l'*Armanak des Qwate Mathy* de 1895 (p. 61). Je reprends les détails qu'ont donné ces confrères en ajoutant un peu du mien, de manière à donner, pour les étrangers surtout, une idée de cette curieuse coutume des assauts de chant. Quant aux Liégeois, j'aime à croire qu'ils la connaissent. P. D.

On compte dans le quartier d'Outre-Meuse une quarantaine de cafés chantants, où les amateurs vont exhiber leurs talents et les richesses de leur gosier la veille de Noël.

Certains de ces cafés-concerts pour amateurs, si l'on peut s'exprimer ainsi, réunissent jusqu'à trente chanteurs, principalement là où se donnent des « assauts de chant ».

Chacun a son répertoire préféré ; on chante la guerre et l'amour, la gloire et les belles, des duos, des *pasquèyes*, des chansonnettes, des romances mélancoliques, des chansons gaies, gaillardes ou patriotiques. Il y a, dans la classe ouvrière, d'excellents chanteurs. Toutes les professions sont représentées parmi ces exécutants : cigariers, armuriers, tanneurs, tisserands, colporteurs, peintres en bâtiments, militaires, etc., etc. Parfois, des jeunes filles se font entendre, et les soirées n'en sont que plus attrayantes.

Certains chansonniers populaires sont des habitués de ces concerts et leur arrivée dans le café est toujours des mieux accueillies. Le directeur de *Wallonia* se rappelle sans doute l'époque du premier *Cabaret wallon*, où il cumulait avec un égal succès les fonctions absorbantes de « Rodolphe Salis » et d'accompagnateur. Il se souvient qu'après avoir fonctionné devant les publics les plus sélects au centre de la ville et dans les quartiers aristocratiques avec les Vrindts, les Wesphal, les Bartholomez, les Jean Bury et leur célèbre « imitateur flamand », c'est dans les cabarets chantants d'Outre-Meuse que cette troupe de philanthropiques et gais Wallons venait se reposer, en donnant le bon exemple de la bonne chanson au public populaire.

Plus d'une fois sans doute il a assisté au « régal » connu sous le nom de « souper à la fourchette d'Adam » ou « souper sans fourchette ». C'est là une coutume très ancienne qu'il serait marri d'ignorer.

Ce « souper » est le régal qu'offre aux chanteurs, vers le milieu de la soirée, le maître du cabaret. Il fait passer sur d'énormes plats des pommes de terre en robes de chambres (*crompîres bolowes*) et du foie découpé en tranches, que l'on appelle par dérision « du jambon sans os » (*dè jambon sins ohês*). Parfois, au lieu de foie, c'est un plat d'arlequin (*kip-kap*) ou de fromage de cochon (*tiesse pressêye*). Ces mets sont toujours très poivrés et fortement assaisonnés de moutarde, ce qui force les chanteurs à se désaltérer plus souvent.

Si le souper est donné « à la fourchette », une table est préparée et le pain est fourni à discrétion.

Toutes les boissons sont payées, même par les chanteurs. Le système des « tournées » n'est pas suivi. Pendant le cours de la soirée et par intervalles, un chanteur fait le tour de la société et recueille de chacun la somme de cinq centimes, et fait servir pour cet argent, selon le goût des consommateurs, de la bière, du genièvre, de l'eau gazeuse ou un cigare.

On ne se figure pas la joie et l'entrain qui règnent certains jours dans les cafés où ont lieu les soirées de chant. Lorsque les chansons ont du succès, tout le monde se met à fredonner avec le chanteur. Si la chanson

est connue, toutes les voix accompagnent et les refrains sont chantés en chœur.

Les « assauts de chant » sont organisés tout différemment. Il n'y a pas de régal. Le propriétaire du café annonce par des circulaires les objets offerts en prix, et les chanteurs viennent se les disputer. Ils ont lieu fréquemment dans certains quartiers de la ville, mais tout particulièrement aux quartiers St-Léonard, Ste-Marguerite, Outre-Meuse, ainsi qu'à Herstal et à Bressoux.

Dans les autres villages de la région, certains cabaretiers organisent de pareils assauts à l'occasion des fêtes paroissiales. Souvent, ils font venir de Liége l'une ou l'autre « professionnelle » pour corser le spectacle, ainsi qu'un accordéoniste plus ou moins expert qui fait l'office d'accompagnateur. Mais ces entreprises sont d'un genre bâtard.

Les vrais assauts de chant sont des concours ouverts à tous les amateurs de bonne volonté. Et l'on y décerne des prix ! Ils continuent à faire florès dans les quartiers populaires, où l'on en organise régulièrement tous les dimanches.

Les prix, au nombre de trois à six, consistent généralement en lapins, pipes, caisses de cigares, bouquets, surprises, etc., etc. Un jury fonctionne et les prix sont décernés à la fin de la soirée, non sans être parfois violemment contestés. On a soin de choisir les jurés en conséquence, parmi les amateurs les plus connus, plus ou moins compétents, mais qui n'ont pas froid aux yeux. Les concurrents évincés ne manquent jamais de dire qu'on a donné les prix aux plus ardents « consommateurs ». Nous n'insisterons pas. Souvent, les assauts importants annoncés par voie de circulaires, durent deux jours, le dimanche dès l'après-midi et le lundi soir.

Toutes ces soirées de chant et assauts se terminent d'habitude au printemps, à l'époque de Pâques, pour reprendre en automne.

Ce genre de divertissement populaire est tout à fait indépendant des beuglants et cafés-concerts, très nombreux aussi, et dans la rue Roture, il n'y a pas moins de cinq cafés-chantants, où les concerts ont lieu invariablement tous les dimanches et lundis.

PIERRE DELTAWE.



LITTÉRATURE DE CHEZ NOUS.

Le Maniquet

Pièce lyrique en 3 actes.

A OSCAR COLSON.

Cette pièce a été conçue directement en vue d'un commentaire musical. De là sa brièveté et la simplicité sommaire du dialogue, la plus grande part de l'expression étant laissée à la musique, le texte n'expliquant que l'action extérieure.

Pour la même raison, le second tableau du deuxième acte, dont la partie vocale ne comprend que quelques mots, n'est pas de longueur inférieure au premier ; il constitue une sorte de poème symphonique, programmatique et descriptif, dont l'action fournit la trame.

La forme choisie est celle de la prose rythmée, s'organisant, dans les épisodes plus particulièrement lyriques, en périodes régulières construites sur le modèle de l'alexandrin. L'abandon presque complet, dans le théâtre musical contemporain, des formes lyriques concrètes rend superflues les rimes, dont les rappels ne se perçoivent plus ; il n'en est pas de même des rythmes du vers, dont la fermeté de contexture fournit à la phrase mélodique une base solide et favorise la naissance du rythme musical.

E. C.

PERSONNAGES :

Laurent Duchêne, vétérinaire (30 ans).

Daniel, son domestique (65 ans).

Le Maniquet, empirique (55 ans).

Mandine (Armandine), servante chez Laurent (18 ans).

Alice Dambois, fille du médecin du village, fiancée de Laurent (20 ans).

Bodson, fermier.

Un paysan.

Un facteur rural, un garde-forestier, le curé, le bedeau, paysans (personnages muets).

La scène se passe de nos jours, dans un village retiré de la province de Liége.

ACTE I

LE BUREAU DE LAURENT DUCHÊNE

A gauche, à l'avant-plan, une porte ; au second plan, une armoire basse surmontée d'une bibliothèque garnie de livres en désordre ; à côté, la cheminée, surmontée d'une pendule en bronze doré. Au fond, à gauche, un cartonnier, dont la planche supérieure supporte un buste en plâtre et une statuette, en plâtre également, représentant un cheval ; au milieu du panneau, un dressoir garni de faïences anciennes et de tasses en porcelaine fine ; à côté, la porte d'entrée à double battant. A droite, au premier plan, une porte ; au second plan, une large baie vitrée, à travers laquelle on aperçoit les fleurs d'un jardin très ensoleillé. Au milieu de la pièce, un peu à gauche, un vaste bureau-ministre en acajou, chargé de papiers, de livres, etc. : à droite, une petite table ronde avec deux fauteuils bas. Aux murs, garnis d'une tapisserie sombre, d'un dessin suranné, des portraits lithographiés, des diplômes, des planches en couleur, avec légendes, représentant des animaux domestiques.

Au lever du rideau, Laurent est au travail et écrit, tandis que Daniel, derrière lui, range des livres dans la bibliothèque. On frappe à la porte, le domestique va ouvrir. C'est le facteur rural, qui remet le courrier à Daniel, salue et se retire.

Scène I

LAURENT, DANIEL

DANIEL *s'avance en lisant la suscription d'une lettre* (*Parlé*) :

« Monsieur Laurent Duchêne, vétérinaire ».
Une lettre, et les journaux.

LAURENT.

Donne.

(*Il pose les journaux, ouvre la lettre et la parcourt d'un air de dépit.*)

C'est de Bodson. Ses chevaux

Ne vont pas mieux. (*Lisant*)
« Ils y auraient tous passé,
Sans certain moyen qui fut meilleur
— Et moins cher — que les vôtres ».
(*Jetant la lettre, avec humeur, sur son pupitre* :)
Qu'est-ce que cela veut dire ?
Enfin, il m'annonce sa visite ;
Nous verrons bien. — C'est tout ?

DANIEL (*d'un air de finesse*).

C'est tout pour les lettres ;
Mais on m'a chargé
De vous annoncer une visite :
Mademoiselle Alice vient tantôt...

LAURENT (*vivement, la figure subitement éclairée*).

Ah ! ah ! tant mieux ! C'est drôle :
Hier encore, nous nous trouvions ensemble
Et j'aurais juré que depuis un siècle
Je ne l'avais plus vue !
(*Il lève les bras d'un air de pitié comique. Tous deux rient.*)
Dis à Mandine de venir.

(*Daniel sort. Au bout d'un instant, Mandine entre et se tient debout près de la porte.*)

Scène II

LAURENT, MANDINE.

LAURENT (*cordialement*).

Eh bien ! ma fille,
Le voyage s'est-il bien passé ?
La vieille maman, toujours alerte et contente ?
Et toi, de respirer l'air du pays,
T'es-tu trouvée plus joyeuse et plus gaie,
As-tu retrouvé tes chansons ?

MANDINE (*sourire forcé*).

Oui, Monsieur, tout va bien là-bas ;
Ma mère vous fait dire bien des choses
Et vous remercie pour...

LAURENT (*se frottant les mains*).

C'est bon ! c'est bon !
Vas au jardin me chercher les lilas

Cueillis tantôt,
Et mets un peu d'ordre ici ;
Mademoiselle Alice va venir...

(*Mandine sort à droite et revient aussitôt avec une touffe de lilas qu'elle pose dans un vase sur la table. Puis, un léger torchon à la main, elle se met en devoir d'enlever la poussière des meubles et de ranger les objets sur le dressoir, mais machinalement et l'air visiblement préoccupé. A partir du moment où le nom d'Alice a été prononcé, son visage a pris un air de chagrin concentré et de douloureuse résignation. Arrivée derrière Laurent, qui s'est remis à écrire, elle cesse de travailler, le regardant avec une sorte d'adoration admirative.*

En ce moment, on frappe à la porte et Alice entre joyeusement, la tête couverte d'un léger chapeau « de soleil ». Laurent se lève et s'avance vivement à sa rencontre.)

Scène III

LAURENT, ALICE, MANDINE.

LAURENT.

Enfin ! te voilà ! Je commençais à croire
Que tu m'avais oublié !

ALICE (*riant*).

C'est trop fort ! Ne t'ai-je pas dit cent fois
Que je dois aider père à dresser ses comptes ?
Ses malades ne lui en laissent guère le temps,
Au pauvre homme. (*Apercevant le bouquet* :)
Oh ! les belles fleurs ! Je gagerais...

LAURENT.

Qu'elles sont pour toi ? Juste.
Elles valent bien un baiser, j'espère ?

(*Il l'embrasse avec effusion, sur les deux joues.*)

Viens voir au jardin ;
Je crois qu'il en reste encore
Et — tu verras — la glycine est magnifique...

(*Il l'entraîne par la main et tous deux sortent, à droite. Pendant ce dialogue, Mandine est restée à la même place. C'est d'un air morne qu'elle a regardé entrer Alice et écouté la conversation des deux jeunes gens. Mais le baiser lui arrache un geste de stupeur douloureuse et elle porte son tablier à sa bouche comme pour étouffer un cri. Laurent et Alice sortis, elle se couvre la figure des deux mains et se précipite en courant vers la porte de*

gauche ; — mais elle se heurte à Daniel qui rentrait précisément, un bras chargé de livres, l'autre enserrant quelques fioles que, au début de la scène suivante, il posera méthodiquement sur le bureau de son maître.)

Scène IV

DANIEL, MANDINE.

DANIEL.

Là ! là ! où diable cours-tu comme çà ?

MANDINE (*troublée*).

Ma besogne qui m'attend...
Mais... dites, Daniel ; Mademoiselle Alice
Vient de venir...

DANIEL.

Je sais... Après ?

MANDINE.

Et... Monsieur avait l'air si joyeux...
Je ne l'ai jamais vu comme cela !
(*Comme annonçant une nouvelle à sensation*)
Et... ils se sont embrassés !

DANIEL.

Ben quoi ? quand on est fiancé !

MANDINE (*bouleversée*).

Fiancé ? !

DANIEL.

Bé oui ! cela s'est fait
Pendant que tu étais chez toi...
Cela devait finir ainsi.
Tout enfants, ils jouaient ensemble
Au petit mari, à la petite femme ;
Ils ont grandi ainsi ;
Puis, les pères avaient mêmes idées,
Même fortune aussi...
C'est drôle, au mariage du père de Laurent,
Ce fut la même chose,
L'affaire avait « marché tout seul ».
Seulement, alors,
Les deux mamans étaient encor là...

(*Pendant tout ce récit, Daniel, occupé à ranger les objets qui encombrent le bureau de son maître, tourne le dos à Mandine, qui l'écoute avec toutes*

les marques d'un désespoir refoulé à grand' peine. Elle tord ses mains aux bords de la table, aux coins du dressoir, finit par prendre sur celui-ci, machinalement, une tasse de porcelaine qu'elle presse convulsivement entre ses doigts. Aux derniers mots de Daniel, la tasse éclate dans ses mains et les morceaux tombent à terre. Daniel se retourne au bruit et va vivement à la jeune fille, interdite.)

DANIEL.

Hé bien ? qu'est-ce qui te prend ?

MANDINE.

Rien... Je...

DANIEL.

Mais tu saignes, voyons !
Ta main est toute déchirée !
Donne vite !

MANDINE (*éclatant*).

Non ! non ! ce n'est pas là que j'ai le plus mal !
Ce n'est pas là !..

(*Elle se sauve avec un violent sanglot, par la porte de gauche.*)

Scène V

DANIEL (*seul*).

DANIEL (*la regardant s'éloigner en hochant la tête*).

C'était donc ça,
Cet air songeur et ces gros soupirs...
J'aurais dû m'en douter.
Et puis, quoi d'étonnant ?
Quatre ans qu'elle est entrée ici,
Pieds nus dans ses sabots,
Ayant reçu, chez elle,
Plus de coups que de pain...
Alors, ici,
La vie heureuse après tant de misère,
Et le voir toujours, lui, si bon, si doux, si gai
Et, dame ! si bel homme !
Naïve avec cela, croyant encore au loup-garou,
Aux histoires d'amour des chansons du vieux temps...
— Enfin ! la chanson des uns fait pleurer les autres :
C'est la vie !

(*Il sort, à gauche, avec un geste de commisération philosophique.*)

Scène VI

LAURENT et ALICE, puis DANIEL. ALICE (seule).

(*Rentrent lentement, à droite, Laurent et Alice enlacés, celle-ci porteuse d'une brassée de fleurs printanières. Elle se dégage et se dirige vers la porte, mais lui la retient, lui prend les fleurs qu'il pose sur la table et la contraint doucement à prendre place dans un des fauteuils, au dos duquel il s'appuie.*)

LAURENT.

Causons encore un peu, veux-tu ?..

ALICE (*souriant*).

Et pourquoi pas ?
On s'est déjà dit tant de choses, et il semble
Qu'on ne s'est encore rien dit...

(*A ce moment, Daniel ouvre la porte du fond.*)

DANIEL.

Monsieur Laurent, c'est Bodson...

LAURENT (*geste d'impatience*).

Je viens... (*A Alice*) Reste un moment ; je vais tâcher...

(*Il sort vivement sur les pas de Daniel.*)

ALICE (*seule*).

(*Elle se lève et jette autour d'elle un lent regard.*)

(*Rêveusement*)

L'étrange chose !
Cette vieille maison où, encor tout enfant,
Je suis venue m'ébattre et jouer si souvent,
Où tout éveille en moi un souvenir lointain,
Il me semble la voir pour la première fois.
Ces aspects familiers et ces choses fanées
Paraissent aujourd'hui revêtus de jeunesse,
Et le soleil se glisse aux coins les plus obscurs.

(*Avec une émotion plus vive*)

Il suffit donc d'aimer pour que tout s'illumine
Et pour qu'on sente vivre autour de soi les choses...

(*De nouveau plus calme, avec attendrissement*)

Cette chère maison sera bientôt la mienne !
Oh ! puissent ces vieux murs, où déjà s'abritèrent
De paisibles bonheurs, des vies sages et droites,

Voir encor deux heureux ! — ou puissé-je du moins
L'y voir heureux, lui, qui croirait m'aimer peu,
S'il savait seulement à quel point moi je l'aime !

(*Elle reste songeuse un instant.*

A ce moment, on entend derrière la porte du fond un bruit de conversation à haute voix. Alice, tirée brusquement de ses réflexions, se retourne vivement, prend ses fleurs et se dirige vers la porte, qui s'ouvre, livrant passage à Laurent et à Bodson. Ceux-ci poursuivent une conversation commencée, Bodson gesticulant avec animation. Alice s'efface pour les laisser passer et sort discrètement, en échangeant avec Laurent un signe affectueux.)

Scène VII

LAURENT, BODSON, puis MANDINE.

LAURENT (*insistant*).

Alors, vous êtes bien sûr
D'avoir fait comme j'avais dit ?

BODSON.

Pardieu ! c'est moi-même qui me suis chargé de tout.
J'ai mêlé vos poudres
A l'eau des bêtes,
Moi-même je les ai bouchonnées, nettoyé l'écurie :
Rien n'y a fait !
Encore un cheval est mort avant-hier, —
Le troisième !..

(*Tout en écoutant d'un air songeur, Laurent a frappé contre le mur, à gauche. Mandine paraît, la figure encore décomposée. Sans s'en apercevoir dans sa préoccupation, le vétérinaire montre du doigt l'armoire ; Mandine ouvre le meuble et y prend un flacon et deux verres qu'elle pose sur la table, puis reste là, attendant de nouveaux ordres. Laurent prend place devant la table et se dispose à remplir les verres, mais le fermier, évidemment irrité et se contenant à grand' peine, fait, tout en parlant, un geste de refus et continue, debout, son histoire.* [*Tout ce jeu de scène se déroule pendant le récit qui précède.*])

Alors, ne sachant plus que faire,
J'ai fait venir Maniquet de la Pierre-qui-tourne...

LAURENT (*stupéfait*).

Maniquet, le sorcier ?

BODSON.

Hé oui, — il n'y en a pas deux...
Ne riez pas, Monsieur Laurent !
Il est venu avec son grand vieux livre,
Et des herbes qu'il a fait mélanger au fourrage.
Il a lu dans son livre et a dit des paroles,
Tout bas, par-dessus chaque bête ; —
Et puis il est parti, en disant
Qu'on n'aurait plus besoin de le faire revenir...
Le lendemain, les bêtes allaient mieux,
Et aujourd'hui les voilà guéries !

LAURENT (*qui a écouté sérieusement jusqu'au bout, part d'un énorme éclat de rire.*)

Ah ! ah ! ah ! comment ! vous, Bodson,
Un homme raisonnable, et qui savez lire,
Vous croyez encore à ces balivernes !

(*Haussant les épaules*)

Mes drogues avaient agi,
Le mal était passé,
Voilà tout !

BODSON (*piqué au vif*).

Balivernes, les recettes du Maniquet
Et ses pratiques ?
Dans tout le pays, vous seriez seul à le dire !
N'est-il pas connu, consulté
A dix lieues à la ronde ? Ses philtres,
On les lui paie ce qu'il demande !
Demandez aux paysans : ils vous diront
Qu'il n'a pas son pareil pour guérir
Bêtes et gens
(Guérir ou maléficier, car il ne faut pas
Le regarder de travers !) —
Ni pour mettre l'amour au cœur,
Ou pour l'ôter !

(*Impuissant à se contenir davantage*)

— Et puis, en voilà assez !
Tant pis pour ceux qui se fâchent
D'avoir trouvé leur maître ..
Bien le bonjour !

(*Bodson sort avec un salut bref, laissant Laurent tout ébahi.* ***Mandine,*** *elle, a écouté le fermier avec une attention croissante ; quand* ***il a*** *parlé d'amour donné ou retiré, elle fait un pas en avant, en tendant le cou.*)

Scène VIII

MANDINE, LAURENT.

MANDINE (*avec élan, à Laurent*).

Oh ! Monsieur, ce serait donc vrai,
Tout ce qu'il disait là ?

(*A ces mots, Laurent, toujours tourné vers la porte, sort comme d'un rêve, se lève en haussant les épaules.*)

LAURENT (*d'un air de pitié*).

Mais oui, enfant,
Puisque tout le monde le dit...
C'est un très savant homme, le Maniquet,
Un sorcier redoutable, chacun sait ça !

(*Moitié plaisant, moitié sérieux*)

Ainsi, tiens, tu aurais là, au cœur,
Un petit oiseau chanteur
(Ça arrive à ton âge),
Mais l'*autre* oiseau ne voudrait rien entendre :
Le Maniquet t'arrangerait la chose !

(*Se parlant à lui-même, en changeant subitement de ton.*)

En fin de compte, il faut que cela cesse !
Assez longtemps j'ai toléré le bonhomme !
Cette fois, nous verrons quel sera le plus fort
Et si l'on sait aussi ensorceler le juge !

(*Avec tous les signes d'une violente indignation, il sort par la porte du fond, qu'il jette derrière lui. Mandine est demeurée sur place, perdue dans de profondes réflexions. Elle s'avance lentement vers la porte de gauche, la tête basse et se parlant à elle même à mi-voix :*)

« Mettre l'amour au cœur, ou le reprendre...»

(*Elle fait un geste de résolution énergique et sort vivement. — Rideau.*)

ACTE II

PREMIER TABLEAU

LA MAISON DU MANIQUET

Intérieur pauvre et sordide. (Le fond de la scène, assez rapproché et très étroit, dessine un trapèze avec la rampe.) A

gauche, au premier plan, sous une cheminée au manteau enfumé, dont le rebord est garni d'une cotonnade en bouillonnés, une cuisinière de petit modèle, délabrée et roussie; au second plan, un vieux buffet noirci, à ferrure de cuivre, au-dessus duquel gît, ouvert sur un journal déployé, un gros *in-quarto* privé de sa reliure, les feuillets fatigués, écornés et noircis. Au fond, sous une fenêtre basse, aux vitres troubles, une paillasse en toile bleue, à carreaux, laissant échapper la paille par de larges trous, des couvertures de couleur rejetées en désordre par-dessus. A droite, au premier plan, la porte; au second plan, deux rayons sur lesquels sont déposés, pêle-mêle avec des pots de grès et des bouteilles poussiéreuses, des sacs de papier gris d'où l'on voit dépasser des feuilles et des herbes séchées. Aux murs, des objets hétéroclites : une chouette clouée, les ailes déployées, au-dessus de la porte ; un fusil de chasse ; une ou deux affiches violemment enluminées ; contre le manteau de la cheminée, des paquets d'herbes mis à sécher; pas d'insignes pieux. Un long manteau pend au coin de l'âtre. Au bord de la fenêtre, une poule noire est endormie, la tête dans les plumes. Au milieu de la pièce, une table grossière avec une chaise dépaillée ; sur la table, une lampe en fer-blanc. Les dernières lueurs d'un crépuscule blafard passent à travers la fenêtre. La lampe, allumée, projette autour d'elle une clarté indécise.

(*Au lever du rideau, le Maniquet* [*un homme trapu, de petite taille*], *bonnet en tête et poing sur la hanche, le dos tourné à la rampe, surveille attentivement la bouilloire qui, sur le poêle, lance sa vapeur ; en même temps, il écoute ce que lui raconte un paysan assis à côté de la porte sur un escabeau, une main bandée, de l'autre tenant son bonnet, son maintien raide peignant la considération et la crainte.*)

Scène I

LE MANIQUET, UN PAYSAN. LE MANIQUET seul.

LE PAYSAN.

C'est de lui-même que je l'ai entendu.
Je devais aller fendre du bois
Chez Monsieur le Curé ;
Il causait, au jardin, avec Monsieur Laurent,
Et je n'aurais pas pu faire autrement
Que d'entendre.
Monsieur Laurent avait l'air furieux
Et criait : « Je pars tantôt et m'en vais voir le juge !
J'en ai assez, de ces charlataneries ! »
Le curé le calmait et disait en riant :
« A votre place, moi, j'aurais d'autres soins.
Ayez donc un peu d'indulgence, —
Cela vous portera bonheur ! »
Mais l'autre ne voulait rien entendre,

Faisant « non » de la tête, tout en frappant du pied.
A la fin, ils sont sortis
Et je n'ai plus rien pu apprendre. (*Un silence*).
Alors j'ai pensé à vous avertir, (*montrant sa main bandée*)
Comme je venais pour ceci...

LE MANIQUET.

C'est bon.

(*Un silence. Le Maniquet soulève la bouilloire, verse de l'eau dans un récipient préparé sur la table, mêle avec une cuiller de bois et transvase, avec précaution, dans une bouteille munie d'un philtre de papier gris qu'il jette ensuite à terre. Puis il atteint un des sacs rangés sur les rayons, en retire une poignée de feuilles sèches qu'il enveloppe dans un fragment de journal. Tendant la bouteille au paysan :*)

Voilà pour l'enfant ; continue comme avant.

(*Lui passant le paquet*)

Pour ta main,
Fais cuire ceci et mets quelques feuilles,
Chaque soir, sur la plaie...

LE PAYSAN (*se lève et prend ; avec un accent de gratitude :*)

Merci ; combien ?..

LE MANIQUET.

De rien, de rien... Va...

(*Le paysan salue gauchement et sort.*)

Seul :

L'avis valait bien quelques feuilles !

(*Un silence. Il redescend un peu, en rêvant.*)

Cela devait finir ainsi.
N'importe, il faudra se défendre ! (*Haussant les épaules*)
Charlataneries ! Comme si l'essentiel
N'était pas de guérir, (*s'animant*)
Avec des herbes ou bien avec des drogues
De pharmacerie,
Avec ou sans diplôme,
Dans son salon à lui, ou bien dans ma cabane !.. (*Un silence.*)
Que faire ?..

(*On frappe un coup léger à la porte, il se retourne. La porte s'ouvre lentement, à demi, et Mandine paraît.*)

Scène II

LE MANIQUET, MANDINE.

LE MANIQUET (*à part*).

La servante !.. Qu'est-ce que cela veut dire ?..

(*Se remettant et d'un ton cordial*)

Hé ! c'est Mandine ! Bonjour, la jolie fille !
Qu'est-ce qui t'amène ici ? (*Ironique*)
Monsieur Laurent a-t-il besoin de moi ?
Quelqu'un t'a-t-il jeté un sort, ou bien (*se rapprochant*)
Avons-nous... là... quelque peine ?

(*Mandine, restée jusqu'à présent debout près de la porte, dans une attitude pleine de crainte, s'effondre sur l'escabeau en sanglotant.*)

(*D'un ton paternel*)

Ah ! ah ! j'ai donc deviné juste !..
Raconte. .

MANDINE (*éclatant*).

Depuis quatre ans, je ne pensais qu'à lui !
Je sais bien qu'il ne m'aurait pas prise,
Mais j'étais heureuse de vivre tout auprès,
De le voir, de l'entendre et l'aider,
Et de toucher, quand il n'était pas là,
Les choses que lui-même maniait tout le jour...
Je savais bien qu'un jour cela devait finir,
Mais je n'y voulais pas penser... (*Se tordant les mains*)
Et voilà tout d'un coup
Qu'il se marie !

LE MANIQUET *a écouté avec un intérêt croissant.* (*A part*)

Mais c'est de lui, c'est de lui qu'il s'agit... Oh ! oh !

(*A Mandine, d'un ton léger*)

Et quel est ce beau garçon ?

MANDINE (*se levant, effrayée.*)

Non ! non ! est-ce que j'ai dit son nom ?..
Je ne veux pas le dire ! (*Humblement*)
Vous le répéteriez, et tout le monde
Se moquerait de moi...

LE MANIQUET (*brusquement*)

Enfin, qu'est-ce que tu veux ?

MANDINE (*pleurant, éperdue.*)

Je ne sais pas moi-même... On dit
Que vous êtes savant dans ces choses,
Que vous savez donner l'amour et le prendre,
Comme on guérit ou l'on donne
Un autre mal...
Alors, je suis venue, sans savoir...

(*Les larmes lui coupent la parole.*)

Mais... aidez-moi... aidez... car

(*A voix basse, avec un accent de profonde détresse*)

Je souffre tant...

(*Long silence, pendant lequel on n'entend que les sanglots de Mandine, retombée sur l'escabeau et pleurant, la figure sur les genoux. Pendant le dernier récit, le Maniqu t a manifesté une agitation croissante, comme combattu par une idée qui s'impose de plus en plus à son esprit. A la fin, il semble se décider brusquement.*)

LE MANIQUET (*à part, avec un geste violent.*)

Tant pis, chacun défend sa croûte, —
Sa vie !...

(*Il se dirige vers le fond et, de derrière la paillasse où il était caché, retire un sac, tout semblable à ceux des rayons latéraux, qu'il rapporte à l'avant-plan et dont il extrait, avec précaution, quelques herbes séchées.*)

(*A mi-voix, rêvant :*)

C'est plus lent, mais plus sûr qu'une balle !

(*Se tournant vers Mandine, avec une certaine solennité*)

Voici l'herbe d'amour, celle
Qui fait fleurir les cœurs comme des pommiers au
[printemps,
Qui fait soupirer les garçons
Et pleurer les hommes comme des enfants,
Pour un « oui », pour un « non », un baiser refusé !
Par elle
Le ciel devient plus bleu et le soleil plus clair
Et, le soir, malgré la fatigue du jour,
On reste encor longtemps à sa fenêtre ouverte,
A regarder là-haut, tant les étoiles brillent !

(*Se rapprochant et d'un ton persuasif*)

Veux-tu voir celui que tu aimes
Abandonner tout au monde pour toi,

Te chercher, pâlir en entendant ta voix,
Te dire en tremblant de ces choses
Qu'on n'oublie plus jamais ?..

(*Plus bas, plus vite et se rapprochant encore de Mandine, qui recule instinctivement*)

Prends : fais bouillir ceci
Et tâche de lui faire boire...

MANDINE (*reculant avec effroi*)

Oh ! non ! pas cela ! Je n'oserais jamais !..
Et puis, s'il allait me surprendre,
Ou deviner...

LE MANIQUET (*haussant les épaules et jetant de loin le sac sur son lit, avec dépit :*)

Soit... (*Rudement*) Mais alors,
Que viens-tu faire ici ?

(*Mandine baisse la tête, confuse, avec un geste de détresse et de désolation.*)
A part :

Il va falloir s'en débarrasser, à présent...
Avec la peur, ce sera bientôt fait ! (*Haut*)
Tu ne veux plus qu'il t'aime, mais tu voudrais pourtant
Ne plus souffrir : alors,
Il faudrait que, toi-même, tu ne l'aimes plus. (*Un temps.*)

(*Mystérieusement*)

Ecoute : Les vieilles gens t'ont-ils déjà parlé
Du chien noir qui parfois, la nuit,
Galope par les routes,
Avec des yeux de flamme et la chaîne de fer
Qui râcle, dans sa course,
Les pierres du chemin ?..

(*Mandine fait « oui » de la tête, d'un air terrifié.*)
(*Grave et impérieux*)

Tu vas me suivre là-haut, à la Pierre-qui-tourne.
Je connais les mots et je connais les signes
Qui le font arriver, *lui*,
Où qu'il soit, d'où qu'il vienne..
Il viendra, et tu verras alors
Ce qu'il fera pour toi...

(*Mandine écoute, à la fois interdite et fascinee.*)
(*A part, avec un ricanement contenu*)

Pas une encor qui ait osé attendre
La fin de l'aventure...

(*Il décroche la souquenille pendue à côté de la cheminée et la jette sur ses épaules, saisit un bâton posé dans un coin au-dessous.*)
(*Sèchement, à Mandine*)

Allons !

(*Il sort. Mandine le suit, comme cédant à une impulsion irrésistible.*)

Rideau.

Entr'acte symphonique (¹).

DEUXIÈME TABLEAU.

LA PIERRE-QUI-TOURNE

Un « batis » (¹) ardennais. Le chemin, qui traverse la scène, disparaît à droite et à gauche derrière de maigres bouquets de sapins. Après une courte solution de continuité causée par une ondulation du terrain, on voit la route reparaître dans le fond, à gauche, et se diriger en droite ligne vers l'horizon, à travers des sapins clairsemés entre lesquels elle finit par se perdre. Le reste du plateau représente une surface aride et dénudée, parsemée de bouquets de bruyère et de quelques blocs de quartz à fleur de terre, le tout d'une coloration morne et sévère. Le milieu de la scène, au bord du chemin, est occupé par les restes, à peine perceptibles sous l'envahissement des mûriers sauvages, d'une petite construction en matériaux du pays (épaisses et larges plaques de schiste) ; immédiatement à côté, à droite, une roche grisâtre assez élevée et se terminant en aiguille, la Pierre-qui-tourne. Des traînées de gazon et de bruyère, au milieu du chemin, indiquent un lieu peu fréquenté.

On est à la chute du jour. La lumière du crépuscule, qui au début permet de discerner encore les divers détails du paysage, s'éteint graduellement pendant les premiers épisodes.

Le théâtre reste vide un instant, puis le Maniquet entre, traînant par le poignet Mandine, qui se laisse faire passivement.

(¹) Les deux tableaux s'enchaînent sans solution de continuité.

(¹) Plaque aride dans une forêt, à un endroit où la roche affleure, parfois recouverte d'une très mince couche de terre ne nourrissant que des mousses. Les *batis* semblent « battus » par un piétinement qui, pour les gens superstitieux, ne peut avoir qu'une origine maléfique. Le caractère désolé des *batis* est rendu encore plus sensible par le fait que leur lisière ne lève d'ordinaire que des pins ou des sapins. Les *batis dès macrales* (sorcières) sont nombreux dans les régions forestières du pays wallon. [Note de M. O. COLSON.]

LE MANIQUET (*brièvement*)

Nous y sommes ! viens.

(*Il conduit Mandine devant la roche et l'y adosse vivement. Puis il jette son bâton, enflamme une allumette et, écartant quelques-unes des ronces qui couvrent les vieux murs du fond, il en retire une baguette avec laquelle il trace à terre, autour de la pierre et de Mandine, un vaste cercle dans lequel il entre lui-même. Ensuite, avec précaution, il dépose la baguette à terre et, le dos tourné à la rampe et les bras étendus, il entame, à voix basse et monotone, une formule de conjuration, dont on ne perçoit qu'un murmure confus, entrecoupé de quelques accents plus énergiques. Vers la fin, ceux-ci se multiplient comme en une adjuration plus pressante, le sorcier s'agite sans sortir du cercle, remue les bras, les mains, dans une gesticulation de plus en plus mouvementée et dirigée de plus en plus vers la gauche. Puis il s'arrête brusquement, s'essuie le front et, épuisé, s'assied à terre à côté de la roche, les mains croisées devant les genoux ramenés au menton. La nuit est maintenant complète. Silence prolongé.*

Subitement, Mandine qui, pendant toute cette scène, est restée immobile et comme endormie, pousse un cri étouffé et tend brusquement la main vers le fond, à gauche.

Tout au bout du chemin, à l'endroit où celui-ci commence à se préciser, on distingue comme une flamme légère qui palpite, disparaît à chaque instant derrière un arbre, mais semble se rapprocher peu à peu.

Au cri poussé par Mandine, le Maniquet s'est redressé vivement, d'abord sur les genoux, puis debout, et tous deux maintenant suivent la flamme des yeux, elle avec une terreur muette, lui avec une stupeur et une émotion croissantes.)

LE MANIQUET.

Hé mais !.. par l'enfer ! est-ce que vraiment ?..

(*La flamme, s'approchant toujours, disparaît brusquement derrière le pli de terrain où se dissimule l'angle de la route. On perçoit maintenant comme un bruit de chaînes, qui grandit de plus en plus.*

Le Maniquet s'est rejeté instinctivement derrière le rocher et, penché en avant, regarde anxieusement. Mandine, comme pétrifiée par la terreur, s'est raidie contre la pierre, les bras étendus, les mains crispées contre les bords. Longue attente.

Paraît enfin, à gauche, un vieux garde forestier, le fusil à la bretelle, la main droite balançant une lanterne, la gauche retenant, au bout d'une chaîne, un grand chien de berger. Il traverse lentement la scène, la tête basse, en fredonnant à mi-voix une chanson populaire, et disparaît à droite.

A peine a-t-il disparu que le Maniquet se jette en avant, avec un bruyant éclat de rire, tandis que Mandine, vaincue par l'émotion, s'affaisse sans connaissance.) — Rideau.

ACTE III

LA CHAMBRE A COUCHER DE LAURENT

Une vaste pièce, très claire, à l'étage. A gauche, au premier plan, une porte ; au second plan, un grand lavabo en bois de citronnier, d'une forme surannée. Au fond, à gauche, la fenêtre à double-battant ouverte sur un balcon à balustrade de bois peint en vert ; au milieu du panneau, une grande garde-robe en vieux chêne, dans le style naïvement orné de l'ancienne menuiserie liégeoise ; à côté, la porte à double-battant donnant sur l'escalier. A droite, au premier plan, le lit, large et bas, en acajou foncé, surmonté d'un ciel de lit d'où tombent des rideaux clairs à ramages ; au second plan, la cheminée, fermée par un écran et dont la tablette de marbre est garnie de potiches, de photographies encadrées, etc. Aux murs, au-dessus du lit, un crucifix : en face, de chaque côté du lavabo, les portraits de deux vieillards, homme et femme, dans des cadres ovales, en bois doré. Quelques sous-verres accrochés çà et là, deux chaises en acajou et un fauteuil, tous trois garnis de reps, complètent l'ensemble, d'un caractère d'aisance modeste et de paix souriante.

Scène I

DANIEL, puis MANDINE.

(*Daniel, endimanché, s'occupe à brosser, avec un soin minutieux, une redingote noire*).

(*S'arrêtant, méditatif*)

Ces beaux habits de fête, qu'on met si rarement,
On dirait que, sortis de l'armoire où ils dorment,
Ils gardent dans leurs plis un peu de songerie,
Que le grand jour les gêne et que c'est à regret
Qu'ils quittent les coins noirs tout remplis de leurs rêves...

(*Un silence. Souriant*)

Il y a un mois à peine, les fiançailles,
— Et aujourd'hui, la noce !
Faut-il avoir trente ans, faut-il
Se connaître toute une vie,
Pour être si pressé ?..

(*Il rit et se remet à brosser.*

Entre, à gauche, en vêtements de fête également, Mandine, le visage pâle et la démarche lasse, porteuse d'une cruche qu'elle vide dans l'aiguière placée sur le lavabo, dans le bassin. Puis elle pose la cruche et demeure à rêver, en regardant dans le vague.)

(*S'arrêtant de nouveau de brosser et observant Mandine du coin de l'œil*)

On n'a pas l'air bien gai, malgré ses beaux habits...

(*L'interpelant*)

Hé ! Mandine !

MANDINE (*comme sortant d'un rêve et relevant lentement la tête*).

Quoi ?

DANIEL (*déposant sur une chaise les objets qu'il tient à la main*).

Viens...

(*Elle s'approche. Daniel lui pose la main sur l'épaule et la regarde un instant, avec gravité*).

Tu crois peut-être que ça ne se voit pas ?..

(*Mandine fait un geste d'indifférence et de lassitude*).

(*Paternellement*)

Vois-tu, les vieux comme moi y voient parfois plus clair
Que les jeunes.
Un cœur ardent, plein d'une unique chose,
Trouble les yeux et brouille les idées ; —
Tandis que nous...

(*Lui prenant la main doucement*)

Est-ce depuis longtemps que tu l'aimes,
Notre maître, dis ?

MANDINE (*à voix basse et simplement, sans manifester la moindre émotion, le regard lointain*)

Oui...

DANIEL (*cordialement*)

Je ne le dirai pas, moi, sois tranquille ;
Mais il faut éviter
Que d'autres le devinent,
Car les mauvaises langues marcheraient. Et puis...

(*Lui caressant la main tendrement*)

Et puis, il faut me promettre, Mandine,
D'avoir bon courage,
De tâcher d'oublier,
Puisque ce n'était pas possible,
Tu sais bien...

(*Mandine ne bouge pas. Insistant*)

Ecoute : Avant d'entrer ici,
— J'étais jeune alors, je n'avais pas trente ans, —

Je servais à la ville ; mon ancien capitaine
M'avait gardé.
Il avait une fille, belle !.. (*plus vite*) — Enfin,
Je l'aimais, comme je n'avais jamais,
Comme je n'ai plus aimé,
Puisque je suis resté seul...
Et il m'avait semblé...

(*Il fait le geste de chasser une pensée obsédante et continue d'un ton saccadé*)

Hé bien ! je suis parti un jour comme un voleur,
Je suis venu ici, et je n'ai plus repris
Le chemin de la ville...
J'ai pleuré de longs mois ;
Je mordais, la nuit, mon coussin,
Pour ne pas crier... (*Se calmant par degrés*)
Et puis, quoi ? tout s'apaise.
Ces grands amours perdus, ce sont comme des morts
Qu'on s'ensevelit dans le cœur.
On souffre tant d'abord, qu'on pense
Ne jamais cesser de pleurer...
Mais le chagrin s'égoutte avec les larmes ;
La mort de ceux qu'on aime et les amours défunts
Ne laissent plus enfin, dans le cœur apaisé,
Qu'un tranquille regret, une mélancolie...

(*Se redressant, et avec une certaine sévérité*)

Ce qui ne se perd pas, c'est la fierté que donne
Une bonne conscience,
D'arriver sans faiblir jusqu'au bout de la vie,
D'avoir tout accepté comme le sort l'apporte,
Le bon et le mauvais, les joies et les misères, —
D'avoir fait son devoir !..

(*Mandine fait, comme avec condescendance et par lassitude de répondre, un geste d'approbation. Puis elle se détourne sans mot dire et sort lentement par la porte de gauche. Daniel la suit un instant des yeux, puis sort sur ses pas, en hochant la tête.*

Entre vivement, par la porte du fond, Laurent, en pantalon noir, gilet blanc, chemise empesée, faux-col élevé; il est en bras de chemise et tient à la main une cravate blanche avec laquelle il se dirige, tout souriant, vers le lavabo, s'apprêtant à compléter sa toilette.

A ce moment, la porte s'ouvre de nouveau et le Maniquet parait. Il jette derrière lui un regard furtif, entre sans bruit et referme la porte.)

LE MANIQUET (*à mi-voix*).

Monsieur Laurent...

LAURENT (*se retourne et, reconnaissant le Maniquet, fait un mouvement d'impatience*).

Comment, c'est encor vous ! C'est la troisième fois
Depuis quinze jours...
Qui donc vous a laissé monter ?

LE MANIQUET.

La porte était ouverte ; je suis venu... (*Humblement*)
Je ne reviendrai plus. Mais c'est demain
Que vient mon procès...
Je me suis décidé à venir
Pour vous parler encor
Et vous prier, une dernière fois,
De retirer votre plainte...

LAURENT (*d'un ton net*).

Non. Je vous ai dit pourquoi.
Je vous ai averti
Assez souvent, mais sans succès.
Vous avez continué à me faire du tort,
A critiquer partout mes traitements,
A semer la défiance
Contre moi...
Aujourd'hui, c'est assez ; il faut qu'un de nous deux
Cesse —
Et je vous promets bien que ce ne sera pas moi !

(*Il se détourne délibérément et continue sa toilette, fouillant dans ses tiroirs.*)

LE MANIQUET

(*comme préparé à un échec, ne semble pas disposé à insister. Mais au fur et à mesure que Laurent poursuit sa diatribe, l'attitude humble et suppliante du guérisseur fait place à un air de défi et de colère concentrée.*) (*D'une voix sourde*)

Alors, vous refusez ?

LAURENT (*décidé*).

Oui.

LE MANIQUET (*menaçant*).

Vous m'envoyez en prison, mais vous regretterez
Ce que vous faites là... *(Souriant d'un air étrange)*
On dit que je suis sorcier, que je suis aussi fort
A donner le mal qu'à le prendre,
Que j'ai le mauvais œil et sais jeter des sorts...

(*Reprenant son air sérieux et menaçant, il fait deux pas en avant et étend le bras vers Laurent. Plus haut*)

Vous vous mariez tantôt, Monsieur Laurent, mais ceci
Ne vous portera pas bonheur !..

(*Laurent se retourne furieux et montre la porte d'un geste énergique. Le Maniquet répond par un dernier geste de menace, ouvre la porte et sort brusquement, avec un rire muet.*)

LAURENT (*seul, encore impatienté et mécontent*)

Ce charlatan a failli me gâter ma journée !..

(*Déjà rasséréné*).

Allons !

(*Il reprend sa cravate qu'il avait déposée sur le lavabo, se la passe derrière le cou et, se plaçant devant la glace, les reins cambrés et le torse en avant, il se met en devoir de se « faire un nœud ». Mais celui-ci n'est pas réussi ; il le défait vivement et recommence, sans plus de succès, une seconde, puis une troisième fois, en s'impatientant à mesure. Hors de lui finalement :*)

Ah ! mais ! par exemple !
Et dire que l'on m'attend...

(*Il arrache sa cravate, va vivement vers la porte de gauche et l'ouvre.*)

(*Appelant*)

Mandine ! Mandine !

(*Mandine paraît, toujours dans la même attitude passive. Sans rien remarquer, Laurent lui tend l'objet qu'il tient à la main*)

(*Joyeusement*)

Tiens ; fais-moi un nœud, —
Le nœud des dimanches !

(*Avec une pointe d'émotion*)

M'en as-tu fait, des nœuds, depuis quatre ans ! —

Et, tu sais, c'est aujourd'hui le dernier... *(Gaiement)*
Fais-le donc beau !

(Mandine accepte la cravate, la regarde un instant d'un air rêveur, s'approche et, étendant les bras, la passe lentement au-dessus de la tête de son maître ; elle reprend ensuite les deux bouts, mais, tournant la tête, elle reste encore un court instant comme distraite, perdue dans ses réflexions.)

LAURENT (*étonné*).

Et bien ? Qu'est-ce que tu attends ?

(Mandine tressaille, redresse la tête et, s'approchant tout près, commence lentement à nouer le nœud.

Mais, subitement, elle lâche le ruban d'étoffe, saisit à pleines mains la tête de Laurent et, l'appuyant contre ses lèvres, couvre de baisers impétueux la bouche, les yeux, le visage du jeune homme qui, surpris par cette attaque imprévue, met un instant à se dégager.

Enfin, il se rejette en arrière, regardant stupéfié Mandine, qui s'est elle-même reculée en chancelant, comme frappée de vertige. Les yeux toujours fixés sur son maître, elle porte les mains à son visage comme dans un sentiment d'horreur, pousse un soupir profond : « Ah ! » puis, prenant sa course, elle passe comme une flèche devant le jeune homme, se précipite sur le balcon et disparaît dans le vide.

Laurent, qui s'est ressaisi, vole sur ses pas, se penche rapidement, mais se redresse aussitôt avec un geste d'épouvante et court vers la porte du fond en criant : « A moi !... Daniel !... Daniel !... A moi !... » On entend ses appels se perdre dans l'escalier ; la scène reste vide pendant quelques minutes.

La porte se rouvre et Daniel paraît, marchant à reculons. Il porte Mandine inanimée, aidé par Laurent. Alice, en toilette de noce, les suit tout en larmes, ainsi que quelques villageois endimanchés, la figure consternée.)

LAURENT (*faisant signe de la tête*).

Ici... sur le lit.

(On étend Mandine, toujours inanimée, sur le lit, autour duquel tous se groupent, Alice agenouillée au pied et sanglotant, Laurent de l'autre côté, les paysans derrière lui ; Daniel seul est un peu à l'écart, au milieu de la scène, contemplant Mandine d'un air de profonde et méditative tristesse. Silence prolongé.

Enfin, Mandine remue faiblement ; — tous regardent avec anxiété. Ses mains font en tremblant quelques mouvements mal dirigés, elle roule doucement la tête à droite et à gauche, ouvre les yeux et reconnaît Laurent. Alors, elle se redresse avec effort, le regardant avidement.)

MANDINE (*d'une voix faible* .

C'est fini... mais j'aurai tout de même...

(*Daniel, de la place où il se tient, esquisse involontairement un geste anxieux, inaperçu des assistants, si ce n'est de Mandine elle-même, qui s'interrompt aussitôt et se laisse retomber*).

(*D'une voix plus faible encore*)

Je voulais voir... dehors... et me suis trop penchée...

(*La voix lui manque; tout son corps se détend, et elle ne bouge plus. Laurent se détourne en crispant la main devant ses yeux. Daniel étend le bras, dans un geste de solennelle approbation, les autres hommes se découvrent. Au moment où le rideau commence à se fermer, la porte du fond se rouvre brusquement et un bedeau entre, suivi d'un prêtre; en voyant l'attitude des assistants, celui-ci demeure dans l'embrasure de la porte et baisse la tête avec accablement*). — Rideau.

ERNEST CLOSSON.





Intermédiaire wallon

Questions

« **Faire boire saint Vincent.** » — Une note de notre ancien et regretté collaborateur François Renkin, retrouvée ces jours-ci, est ainsi conçue : « A la Mallieue, on faisait boire saint Vincent ». C'est là une indication bien incomplète, comme on en prend à la volée, quand on surprend, dans une conversation, un détail digne d'être noté, et qu'on se réserve de l'exposer et de le commenter à loisir. La mort n'a pas permis à Renkin de nous dire ce qu'il avait appris. Quelqu'un de nos collaborateurs peut-il nous éclairer ?

O. C.

Les femmes wallonnes : ce qu'on en a dit. — Dernièrement (ci-dessus, p. 25), on disait qu'une de leurs caractéristiques était de donner d'abondants baisers : j'ai répondu comme j'ai pu (p. 97) à cette imputation et, jusqu'à présent, je n'ai vu nulle riposte.

Je relisais, les jours passés, un très curieux roman de Xavier de Reul, *les Enfants d'Apollon,* dont Wallonia a publié un chapitre, et que l'*Illustré Wallon* (1908, dernière année) a reproduit dans son entier. Et j'y ai vu, p. 113 de l'édition princeps (Weissenbruch 1890), cette simple phrase : « Les femmes liégeoises dirigent haut la main les affaires ».

Je vois aussi que M. Kurth, dans son magistral ouvrage *La cité de Liège au moyen âge,* quand il parle de « la vie religieuse, morale et intellectuelle » de nos ancêtres (chap. XVII, dans le t. II, p. 298), dit beaucoup de bien des femmes liégeoises :

« Ce qui est pour la Cité la plus précieuse garantie de santé morale, c'est la vertu de nos femmes. Il n'y a pas un aspect de sa vie qui soit aussi satisfaisant. Les Liégeoises ont à un haut degré le sentiment du devoir ; elles sont fidèles à leurs « barons » ; elles peinent dur dans les basses classes, où la pauvre *botresse* fait courageusement les métiers les plus fatigants ; aussi Liége, qui est paradis des prêtres, passe-t-il pour le purgatoire des

femmes. Un témoin digne de foi, Jacques de Vitry, leur consacre une page émue, où il glorifie non seulement celles qui se cachent sous le voile des religieuses, mais aussi les veuves, les mères de famille et les jeunes filles : toutes pratiquent les vertus chrétiennes, toutes vivent dans la chasteté et dans la charité. Et un demi-siècle plus tard, l'auteur de la *Vie d'Odile* rend aux femmes liégeoises le même témoignage. »

Cet accord dans l'éloge, d'un historien fouilleur d'archives et d'un romancier philosophe et observateur, permet de croire que d'autres auteurs ont pu être tentés d'écrire sur le même sujet.

Il serait intéressant de réunir les opinions émises dans le passé (et même dans le présent !) par des auteurs sérieux, sur les femmes wallonnes.

Mais d'abord, quelle est cette page émue, écrite par Jacques de Vitry ? Et quel est, dans ses termes, l'hommage rendu par l'auteur de la *Vie d'Odile* ?

LEGIA.

Réponses

Cent moins un (XVII ; XVIII, 99). — Dans le précédent article sur ce sujet, on rappelait que, suivant la loi belge l'emphytéose ne pourra être établie par un terme excédant quatre-vingt-dix-neuf ans, ni au dessous de vingt-sept ans. On ajoutait : « Cette loi est en dehors du Code Civil ; jusqu'en 1824, l'emphytéose était régie par le droit coutumier. Il serait intéressant de savoir si le terme de 99 ans a été pris dans la coutume ; celui de 27 ans paraît avoir été dicté par la préoccupation de la prescription légale, qui est de 30 années. »

M. EDMOND PICARD, dont l'attention a été attirée sur cette note, nous a fait l'honneur de donner son avis.

Quant au dernier point, il répond : « Non. Voir par analogie Art. 108, 5°, Loi hypothécaire : 28 ans. » Voici cet article :

La prescription est acquise au débiteur quant aux biens qui sont dans ses mains par le temps fixé pour la prescription des actions qui donnent l'hypothèque ou le privilège.

Elle n'est acquise au tiers détenteur que par un temps requis pour la prescription la plus longue des droits immobiliers.

Les inscriptions prises par le créancier n'interrompent pas le cours de la prescription établie par la loi en faveur du débiteur ou du tiers détenteur ; mais ce dernier peut être contraint de fournir à ses frais un titre recognitif de l'hypothèque, à dater de la transcription de son acquisition. Vingt-huit ans après la date de ce titre, il est tenu de le renouveler, s'il possède encore l'immeuble hypothéqué.

Quant au chiffre 99 inscrit dans la loi sur l'emphytéose, l'éminent jurisconsulte renvoie aux *Pandectes belges*, art. Emphytéose, nos 24 et 26, savoir :

N° *24*. — Lorsque (dans l'ancien Droit) l'emphytéose avait été concédée à terme et non à perpétuité, la durée en était ordinairement de 99 ans. — BRITZ, p. 621 ; Civil Gand, 2 août 1882 : *Pas.* 1883, p. 17 ; *B. J.* 1883, p. 155 ; *J. enreg.* 1883, p. 367.

N° 26. — **Laurent affirme qu'il était d'usage jadis de stipuler dans nos provinces que l'emphytéose durerait cent ans et jour. C'est, nous semble-t-il, confondre, sur le rapport de la durée, l'emphytéose avec l'arrentement, lequel, d'après De Gheniet (*Institution du droit belge*, p. 303, art. 1er), était un bail à longue durée dont le terme le plus commun était de cent ans et jour. V dans la *B. J.* les observations à la suite du jugement de Gand, cité *supra*, n° 24.**

« Pour moi, si l'on a pris, notamment dans la loi de 1824, les deux durées 27 ans et 99 ans, c'est parce qu'elles sont, l'une et l'autre, des MULTIPLES de 9 ans, durée immémoriale des baux ordinaires fondée sur des utilités pratiques. L'emphytéose, dans son origine pratique, est l'accumulation de baux ordinaires, suffisamment prolongé pour que l'occupant puisse y trouver son profit et soit ainsi attiré à la conclure. Voir son origine romaine qui visait les terres stériles ayant besoin d'une longue culture pour donner du profit à l'exploitant.

EDMOND PICARD. »

Âdneus ou **Ågneus** (ci-dessus, p. 224). — Nous lisions dernièrement dans un roman belge cette observation : « Agneux ou Aeneux, terme de mépris à l'adresse des habitants de l'Ardenne et qui correspond à rustaud, non dégrossi, peu civilisé ». D'un autre côté, nous nous rappelons avoir lu quelque part que par Agneux, on désignait les gens qui se servaient d'ânes pour leur usage personnel, le transport de marchandises, le commerce de village à village, moyen de transport très employé en Ardenne.

A notre sens, aucune de ces étymologies n'est exacte et nous saisissons l'occasion de la question posée ici pour donner notre opinion.

L'*ågneûs* ou l'*âdneûs* est pour nous l'habitant de l'Ardenne. Nous ne nions pas qu'un grand nombre de personnes, abusées par cette apparente dérivation du mot *ågneûs* de *ågne*, nom wallon de l'âne, n'aient cru et ne croient qu'*ågneus* signifie l'homme du pays des ânes, ce qui devrait être pris plutôt au sens figuré qu'au sens propre des mots, car si l'Ardenne est le pays de ces bons petits chevaux si sobres, si durs à la fatigue, si résistants aux intempéries de l'air, elle ne peut guère être le pays des ânes, animaux qui ne se développent bien que dans les contrées méridionales.

Au surplus, si quelques ânes ont servi, en Ardenne comme ailleurs, du reste, au transport de marchandises, nous ne sachons pas que leur usage ait été tellement répandu chez nos voisins que, de l'Ardenne, on ait pu dire qu'elle était le pays des ânes.

Si, abandonnant le sens propre du mot, on veut trouver dans l'*ågneûs*, un rustaud, un mal dégrossi, un peu civilisé, nous répondrons qu'il y a cinquante ans, on vantait chez l'Ardennais, sa loyauté, sa politesse, son hospitalité désintéressée, ses mœurs patriarcales, son désir d'apprendre, son travail opiniâtre, sa résistance physique. Nulle part, vous ne trouverez, dans les auteurs, une allusion à sa rusticité balourde, à sa demi-sauvagerie.

Si, aujourd'hui, certaines de ses belles qualités se sont atténuées, n'est-ce pas au contact de notre civilisation avide de lucre, de plaisirs et

de jouissance ? A notre avis, ce qui enlaidit le plus notre Ardenne, ce sont ces touristes, ouvriers accourant sur leurs vélos, de nos cités industrielles, gens sans instruction, sans éducation, grossiers, insolents ; ce sont ces bourgeois vaniteux, hautains, poseurs, qu'il faut avoir vu dans les hôtels à la mode, pour se faire une idée de la réduction de leurs facultés intellectuelles et de la pauvreté de leur sol cérébral. Comparez à ces avortons de la civilisation, le robuste et sain Ardennais, et vous nous direz alors, si les ânes (au figuré) habitent l'Ardenne, ou s'ils y émigrent en été.

L'Ardennais aime à s'instruire ; l'instruction est très répandue dans le Luxembourg. Tous les services publics regorgent d'Ardennais et on vante leur intelligence, leur activité, leur opiniâtreté au travail. Ce n'est certes pas le fait de demi-sauvages et de rustauds que le désir de parvenir, d'améliorer son état social, qui caractérise la race ardennaise.

Qu'on ne l'oublie pas, l'Ardenne, par son altitude, est un pays froid, où les hivers sont longs et rudes, les étés courts et où la végétation subit un retard considérable. L'Ardenne a été un pays pauvre par la pauvreté de son sol, la médiocrité de son bétail, par ses mauvaises conditions climatériques et par l'absence de voies de communications, par conséquent, de commerce. La création de voies de chemins de fer, de tramways vicinaux lui permet aujourd'hui l'exportation de ses richesses naturelles. Les engrais chimiques sont venus enrichir son sol, le rendement en céréales a décuplé, les prairies, jadis si mauvaises, donnent abondamment, et le bétail, mieux nourri, s'améliore en même temps que s'augmente la production du beurre et du lait.

De l'ancien fâcheux état de choses, il résultait un certain dépit à se dire Ardennais. Aussi a-t-on coutume de répéter que, si on demande à un de nos voisins où commence l'Ardenne, il répond invariablement : « Ce n'est pas ici, c'est plus loin. »

L'Ardenne est une région bien déterminée au point de vue géologique. On y rencontre les terrains les plus anciens de la Belgique, nommés cambriens. Ils commencent en France où ils forment les massifs de Rocroy et de Givonne, en Belgique celui de Serpont, au sud de St-Hubert, et celui de Stavelot. Entre ce dernier et les massifs français, le dévonien inférieur est largement développé : c'est un plateau de haute altitude dépassant le plus souvent 500 mètres.

A l'époque de César, une vaste forêt recouvrait l'Ardenne, mais en dépassait de beaucoup les limites géologiques. Elle s'étendait du Rhin à la Sambre et confinait, au Sud, au pays des Rémois ou à la Champagne. Elle englobait par conséquent l'Argonne dont le nom est apparenté avec celui d'Ardenne, s'il n'en est une variante, la Lorraine, le Hundsruck, l'Eiffel, le Grand-Duché et la province de Luxembourg, l'Entre-Sambre-et-Meuse, les provinces de Namur et de Liége sur la rive droite de la Meuse, et la Prusse rhénane, le Rhin et la Meuse constituant ses frontières orientales et occidentales.

La limite septentrionale de la forêt n'a pas été indiquée par César. Lorsque Sigebert III, roi des Francs, notifia, vers 648, la fondation des

monastères de Stavelot et de Malmedy, il indiqua leur situation dans la forêt des Ardennes. Au nord de cette concession venait le domaine de Theux, entouré d'une vaste forêt dont les limites, au Nord, marquées dans la charte de donation de l'an 915, s'étendaient jusqu'à Herve. En 1159, le pape Adrien IV met Aix-la-Chapelle en Ardenne, forêt de la Gaule. Honorius III, en 1216 et 1218, y met l'abbaye de Val-Dieu. Walhor, en 1098, est dit dans le pagus d'Ardenne, mais il s'agit ici de la forêt d'Ardenne car Walhor était compris dans le Liuhgau. Il est certain qu'au nord, la forêt des Ardennes devait arriver à la hauteur de Maestricht. Elle s'étendait peut-être au-delà jusqu'au Waal, au-dessus de Clèves.

Par suite des divisions territoriales que les Francs établirent dans la grande forêt, tels les pagi du Liuhgau, du Condroz, de la Famenne, une partie seulement de la région garda le nom d'Ardenne. Elle constitue une zone qu'on fait commencer au sud de l'Amblève, quoique la plus grande partie du Franchimont en soit par sa constitution géologique. On y trouve les principales localités suivantes : Stavelot, Houffalize, Laroche, St-Hubert, Bastogne, Neufchâteau, Bouillon.

Le nom ancien des habitants de l'Ardenne était Ardenois ou Ardinois, d'où le surnom devenu nom de famille, de Lardenois ou Lardinois.

Or, en wallon, la diphtongue française *oi* devient *eu* ou *wè*. Mois devient *meûs* ou *mwès* ; toit, *teût* ou *twèt* ; roi, *rwè* ; bois, *bwès* ; pois, *peûs* ou *pwès*. Ardenois a donc donné *Ardeneûs, Ardinwès*. Une ancienne voie romaine venant de vers Herve, traversant le pays de Franchimont et se dirigeant sur Stavelot, portait autrefois le nom d' « Ardeneûse Voie ». C'est à ce vocable « Ardeneûs » que nous rapportons la forme plus moderne *Âdneûs*. La syncope de l'*r* est indiquée par la longue *Â* ou *Â* qui rappelle l'élision d'une consonne. Le terme *Âdneûs*, est généralement employé au pays de Franchimont limitrophe de l'Ardenne, tandis que celui d'*Âgneûs* est usité en Hesbaye, région plus éloignée, où le mot primitif a dû s'altérer plus facilement.

De *Âdneûs* à *Âgneûs* l'on conviendra que la distance est courte ; une fois franchie, est entrée en jeu l'étymologie populaire qui se contente de si peu. L'*Âgneûs*, habitant de l'Ardenne, est devenu pour les uns peut-être, pour le petit nombre, en tous cas, l'homme du pays des ânes, mais pour la grande masse du public qui n'y regarde pas de si près, l'*Âgneûs* est devenu le paysan rustaud, l'être à peine civilisé qui habite l'Ardenne.

Le lecteur et le touriste intelligent qui connaît nos bons voisins, pourront juger de l'importance qu'il faut attacher à l'étymologie populaire du mot *Âgneûs* et se diront qu'*Âdneûs, Âgneûs*, signifient simplement : habitants de l'Ardenne [1].

F. TIHON.

---

[1] Nous avons constaté depuis, que dans la revue *Jadis* (avril 1908, p. 63) notre savant confrère, M. FELLER, donne la vraie signification du mot *Âgneûs*.



MOUVEMENT WALLON

A l'Exposition de Charleroi — De grandes manifestations wallonnes, d'un haut caractère intellectuel, se préparent à l'occasion de l'Exposition régionale de Charleroi en 1911. Et il est d'une haute importance que tous les Wallons s'y intéressent puissamment.

A ce sujet, M. Jules Destrée publie, dans l'*Art Moderne*, sous le titre significatif d'« Art Wallon », un article documenté qui rentre trop dans le cadre de nos études pour que nous hésitions à l'emprunter, dans ses parties essentielles, à notre éminent confrère bruxellois.

On verra, en le lisant, que *Wallonia* ne s'abusait point en affirmant qu'il n'y avait outrecuidance ni puérilité à revendiquer nettement Constantin Meunier comme wallon — ce qu'elle a fait avant tout autre ; à protester contre l'annexion de Félicien Rops, et à reprendre définitivement aux Flamands, ces annexionnistes impénitents, Rogier de la Pasture et plusieurs autres de premier ordre ; en ajoutant enfin que le nombre de ceux-ci ne manquerait pas de s'accroître à mesure que la Wallonie prendrait meilleure conscience de ses intérêts de race et de ses droits élémentaires.

Précisément, M. Jules Destrée fait à cet égard une énumération des plus instructives, en se bornant toutefois à l'ancien comté du Hainaut, mais en tenant compte que Charleroi est capitale du pays de Sambre-et-Meuse.

Sans avoir jamais été le centre d'une civilisation intense et rayonnante, le Hainaut ne fut point, ainsi qu'on le croit généralement, dénué de toute production d'art. On peut rappeler immédiatement les porcelaines de Tournay, les tapisseries d'Enghien et de Tournay, les dentelles de Valenciennes et de Binche, les orfèvreries de Mons, les grès de Bouffioulx et, si l'on veut bien étendre notre région jusqu'à la Meuse, les dinanderies.

Nous avons eu, dès le moyen âge, des maîtres excellents, tel ce frère Hugo d'Oignies dont les œuvres sont admirables ; et un grand nombre de sculpteurs et miniaturistes des XIIe, XIIIe et XIVe siècles sont des Wallons. Lors du grand siècle de la peinture : le XVe, l'école de Tournay a une importance dont on se rend compte de jour en jour. C'est d'elle qu'est issu

le maitre pathétique Roger de la Pasture, absorbé dans l'éclat de l'école flamande sous le nom de Roger Van der Weyden. On sait peu de chose de Robert Campin et de Jacques Daret de Tournay, de Simon Marmion de Valenciennes. Mais leurs noms suffisent à montrer la contribution des provinces du Sud à cette superbe école flamande du XVe. Faut-il rapprocher d'eux le maitre considérable, encore mystérieux : le Maitre de Flémalle ? Tout permet de l'oser.

Au XIVe siècle, lorsque triomphe définitivement Anvers, ce sont encore des maitres wallons que nous trouvons à côté de Quentin Metsys. C'est Gossart de Maubeuge (Mabuse), c'est Henri de Bles, et Joachim Patenier apportant les premiers aspects du paysage moderne. C'est Nicolas Neuchatel, dit Lucidel, un des maitres du portrait. A Mons, dans l'église Sainte-Waudru, un sculpteur de premier ordre, trop peu connu : Du Broeucq, a laissé des œuvres hautement intéressantes. Et, dans le Nord de la France, Belgambe de Douai serait aussi à rappeler.

Aux siècles suivants, la production artistique de nos régions est moindre, mais elle n'est pas nulle. Del Cour, le sculpteur liégeois, ne doit pas être oublié et nous pouvons citer un autre nom, prestigieux celui-là : Watteau de Valenciennes, inclus dans la gloire française comme Roger de la Pasture le fut dans la gloire flamande.

Au XIXe siècle, Navez, de Charleroi, peignit des portraits remarquables dont on pourrait réunir une belle série, en grande partie inédite. Gallait, Hennebicq, Wiertz sont caractéristiques de leur temps et Fourmois, Boulenger et Baron continuent avec distinction la tradition du paysage wallon. Félicien Rops peut figurer au premier rang des graveurs de tous les temps.

Ces quelques noms auxquels viendront s'ajouter nombre d'autres, oubliés, ou ignorés en tant que Wallons, suffisent à montrer l'intérêt que pourrait présenter une exposition rétrospective.

Les morts ne doivent point, toutefois, nous faire oublier les vivants. A côté de l'exposition d'Art ancien, il y aura une exposition d'Art moderne. Nous avons pensé qu'elle pouvait avoir quelque originalité si elle s'inspirait, elle aussi, de la conception régionale qui a dicté l'exposition rétrospective. Dès lors le Salon, tout en restant accessible à tous les artistes belges, sera réservé de préférence à la Wallonie. Cela ne signifie pas, bien entendu, qu'il suffira d'être né dans nos régions ou d'avoir évoqué un décor industriel pour y être admis; la condition première est, avant tout, d'avoir du talent. Mais comme il faudra choisir, la place disponible n'étant pas illimitée, une raison de choix entre deux talents égaux sera cette relation avec la Wallonie, attestée soit par le lieu de naissance ou de résidence de l'auteur, soit par le sujet de l'œuvre, sa destination ou sa signification

Il y aura donc, pour la première fois en Belgique, une Exposition d'Art wallon. Pour la première fois, on présentera officiellement, comme wallons, des artistes du passé que tous les musées, ou à peu près, à commencer par les musées belges, s'obstinent à présenter comme appartenant à l'Ecole flamande. Pour la première fois, des artistes modernes sont invités à affirmer, dans une exposition particulière, leurs origines wallonnes et le caractère wallon de leur art. C'est un événement capital.

Il ne sera pas le seul, ou plutôt, il ne se réduira pas à celà. On se propose d'organiser aussi à la même occasion un Congrès franco-wallon. « Rien de politique dans cette manifestation, écrit un des promoteurs. La *Brabançonne* sera à sa place au programme et « Vive la Belgique ! » répondra à « Vive la France ! ». Il ne s'agit pas du tout de transporter M. Fallières sur le trône des Cobourg. On peut même espérer que les différents partis oublieront un peu, ce jour-là, ce qui les divise, pour convenir dans une idée qui les rallie. La Wallonie n'a-t-elle pas le devoir d'apprendre à la France qu'elle existe, que Dinant, par exemple, ce n'est pas en Flandre, comme le croyait Hugo ; n'est-il pas, après cela, du devoir de la France de croire qu'il y a des artistes wallons, un art wallon? Les Flamands n'hésitent pas à proclamer leurs attaches germaines. Les pauvres Wallons ignorant leur orgueil français, entre la Flandre et l'Allemagne étrangères, resteront-ils enclos dans des murailles de Chine à s'étioler moralement ? *C'est un devoir dont tous les peuples commencent à se rendre compte : revendiquer ses origines, remonter aux sources, apprendre à se connaître dans sa race.* Les Allemands l'ont indiqué superbement. Mais, eux, ils en ont déduit le pan-germanisme. La France n'a pas inventé le pangallisme et *les Wallons ne seront pas de mauvais belges parce qu'ils auront pris meilleure conscience d'eux-mêmes.* »

C'est très adroitement écrit et sincèrement pensé. Et il nous est infiniment agréable de voir reproduire, sous la plume d'un journaliste éminent, les formules que WALLONIA s'est elle-même efforcée de dégager dès l'époque où, le « mouvement wallon » se réduisant encore à des revendications dialectales, on se singularisait à professer ici que le succès de l'anti-flamingantisme, loin de dépendre uniquement d'un mouvement économique, comme c'était l'opinion de certains novateurs, ne pourrait au contraire se décider qu'en raison de l'éveil d'une conscience « ethnique » chez la généralité de nos intellectuels.

Le moment est précisément arrivé. Alors que nos hommes politiques de tous les partis sont en train de s'émouvoir — avec quelque lenteur encore, — devant le devoir commun, la Wallonie intellectuelle, à l'exaspération brutale de ses ennemis, va opposer un geste de triomphante élégance.

C'est parfait. O. C.



TABLE-INDEX

Les noms des collaborateurs de ce tome sont seuls en PETITES CAPITALES.

L'*italique* est réservée aux titres des ouvrages analysés.

L'abréviation « c-r » signifie « compte rendu »

S

T

U

V

W

